Tome XIX, Nos 1 et 2. Janvier-Février 1925.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE



PARIS
Chez le Secrétaire général
3, Avenue Victoria (IVe)
1925

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MEDECINE

Fondée en 1902

EXTRAIT DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT

La Société comprend des Membres honoraires, des Membres perpétuels, des Membres donateurs et des Membres actifs.

Est membre perpétuel celui qui a versé une somme *d'au moins trois cent cinquante francs.*

Est Membre donateur celui qui a versé une somme *d'au moins six cents francs*. Il fait de droit partie du Conseil.

Pour devenir Membre actif, il suffit d'être élu, après présentation par deux Membres de la Société ; de payer une cotisation annuelle de 20 francs.

La Société tient ses séances *le premier samedi de chaque mois,* à 5 heures, au foyer des Professeurs de la Faculté de Médecine, sauf pendant les mois d'août et de septembre.

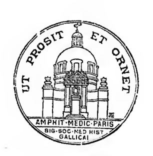
Elle publie un *Bulletin* qui est adressé à tous les Membres, sauf le cas de non-paiement de cotisation.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

LISTE DES MEMBRES

Arrêtée au 1er Janvier 1925



PARIS

CHEZ LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, 3, Avenue Victoria

1925

LISTE DES MEMBRES

Arrêtée au 1er Janvier 1925

Bibliothèque de l'Académie de Médecine de New-York, 17 Wost. 43 Rd. street (représentée par John S. Brownne).

Bibliothèque de l'Université, ALGER.

Bibliothèque Universitaire et Régionale de Strasbourg (représentée par M. le Dr Wickersheimer), *membre perpétuel.*

The John Crerar libary, CHICAGO, III.

Bibliothèque de l'Université de COPENHAGUE (Danemark), *membre perpétuel.*

Ecole et Dispensaire Dentaires de Paris, 45, rue de La Tour-d'Auvergne (9e) (représentée par M. Blatter, directeur adjoint).

Bibliothèque de l'Académie de Médecine, 16, rue Bonaparte (6e) (1).

Bibliothèque de la Faculté de Médecine, 12, rue de l'École-de-Médecine (6e).

Bibliothèque Sainte-Geneviève, place du Panthéon (5e).

Société médicale du IVe arrondissement, représentée par le Dr Fournier, 13, rue du Pont-Louis-Philippe (4e).

Laboratoire Lumière, 9, Cours de la Liberté, Lyon (représenté par M. Sestier).

Union des Médecins arméniens (représentée par le Dr Missakian, 3, rue de Brousse, Péra, Constantinople).

Library of the College of physicians, 22e street above Chestnut, PHILADELPHIE.

Bibliothèque de l'Université à Prague (J. G. Calve, libraire, Malé nam, 12, PRAGUE, I.)

Svenska lækareskællskapets medicinskhistoriska sektien, STOCKHOLM (adresse : Brochaus, libraire, 17, rue Bonaparte, Paris).

Bibliothèque de l'Université à Vienne (Gerold, libraire, Stefansplatz, 8, VIENNE, I).

Janus, Archives Internationales pour l'Histoire de la Médecine (représentée par le Dr A. W. Nieuwenhuis, 44, Jan van Goyenkade, Leyde).

The Welcome Historical Medical Museum, 54e Wigmore st., Londres W. (représenté par le Dr Thompson).

Musée d'Histoire de la Médecine, au secrétariat de médecine de l'Université, 1, Strada Kogalniceanu, à Cluj, Roumanie (représenté par le Dr Bologa).

---

(1) Quand le nom de la ville n'est pas indiqué, il s'agit de Paris.

ACHARD (Dr C.), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, 37, rue Galilée (16e).

ALBINANA (Dr), 31, calle de Rosales, Mexico D. F.

ALCADE (Dr Fernandez de), Docteur en médecine et en droit, 11, Gran Via, Madrid.

ALBAREL (Dr P.), rue Lieutenant-Colonel-Deymes, Narbonne.

ARBINET (Dr), 26, avenue de la Marseillaise, Strasbourg.

AUCOIN (Dr Edmond N.), 36, rue Bonaparte (6e).

AVALON (Jean), 15, rue Froidevaux (14e).

BARBÉ (Dr), Médecin aliéniste des hôpitaux, 11, rue de Luynes (7e).

BARBILLION (Dr), ancien Interne des hôpitaux, 24, avenue de l'Observatoire (14e).

BARKER (Lewellys F.), Professeur à John Hopkins University, 1035 North Calvert street, Baltimore, Maryland (U. S.).

BASMADJIAN (K.-J.), Pharmacien, 9, rue Gazan (14e).

BAUDOT (A.), Docteur en pharmacie, 4, rue du Colonel-Marchand, Dijon.

BAUDRY, Docteur en pharmacie, 88, boulevard Malesherbes (8e).

BAUDOUIN (Dr A.), Médecin des hôpitaux, 5, rue Stanislas (6e).

BAUMGARTNER (Dr A.), Chirurgien des hôpitaux, rue de Varenne, 63 *bis* (7e).

BEAUDOIN (Dr Frédéric), rue du Château, Alençon (Orne).

BEAUSITE (Frédéric), 20, avenue de la Motte-Piquet (7e).

BEAUPIN, Bibliothécaire en chef de l'Université, 187, rue Nationale, Lille.

BEAUVOIS (Dr), 7, rue Berteaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine.

BELOHLAVEK (Dr Charles), Docteur ès lettres, 1, Ostrovni, Prague II, Tchéco-Slovaquie.

BERGOUNIOUX (Dr), ancien Médecin principal de l'armée, Belfort, par Lalbenque (Lot).

BÉRILLON (Dr), Médecin Inspecteur des asiles d'aliénés, 4, rue de Castellane (8e).

BÉNARD (Dr René), Médecin des hôpitaux, 47 *bis*, boulevard des Invalides (7e).

BILANCIONI (Pr Guglielmo), Professeur de l'Université, 5, Piazza Esquilino, Rome.

BIOT (Dr René), ancien chef de la clinique médicale à l'Hôtel-Dieu, 4, rue Alphonse-Fochier, Lyon.

BITTERMAN (Captain Théodore), Army Medical, Muséum, Washigton D.C., U.S.A.

BIZARD (Dr), 15, rue Marguerite (17e).

BLIND (Dr Edmond), 4, faubourg de Pierres, Strasbourg.

BOINET (Dr), Professeur à l'Ecole de Médecine, 4, rue Edmond-Rostand, Marseille.

BOISLINIÈRE (Dr Louis), c. p. directeur du Sanatorium de Mont-Saint-Roso, 3605 Lindell Ulud, Saint-Louis, Missouri U. S. A.

BONNEFOY (Dr Marcel), 6, quai des Eaux-Vives, Genève.

BORD (Dr Benjamin), ancien interne des hôpitaux, 69, rue de Rome (8e).

BOUDIN (Dr Paul), Docteur en droit, 186, rue de Vaugirard (15e).

BOUDON (Dr L.), chef de clinique à la Faculté de Médecine, 64, rue de Bellechasse (7e).

BOUTEL (Marcel), avocat, 132, boulevard de Courcelles (17e).

BOULANGÉ (Ch.), Éditeur, 14, rue de l'Ancienne-Comédie (6e).
BOULANGER-DAUSSE, pharmacien-chimiste, 4, rue Aubriot (4e), *membre perpétuel.*
BOURY (René), Ingénieur à l'Assistance publique, 15, rue Marcel-Renault (17e).
BOUTET (André), 132, rue de Courcelles (17e).
BOUTET (Marcel), 132, rue de Courcelles (17e).
BOUTINEAU, Membre de la Société archéologique, 73, rue de l'Alma, Tours.
BRÆMER (Dr L.), Professeur à l'Université, 2, rue Saint-Georges, Strasbourg.
BRINDEAU (Dr A.), Professeur a la Faculté de Médecine, accoucheur des hôpitaux, 71, rue de Grenelle (7e).
BRODIER (Dr), Conservateur du Musée de l'hôpital Saint-Louis, 16, rue de Bruxelles (9e).
BRISSEMORET (Dr), ancien chef de Laboratoire à la Faculté de Médecine, 22, rue Adolphe-Besson, à Chelles (S.-et-M.).
BUCHET (Charles), Directeur de la Pharmacie centrale de France, 7, rue de Jouy (4e).
BUGIEL (Dr), 72, boulevard Saint-Marcel (13e).
BULLOCK (Dr), Président du Royal College af Veterinary Surgeons, 10, Red Lion Square, Londres.
BURNIER (Dr), Chef de clinique à l'hôpital Saint-Louis, 5, rue Jules-Lefebvre (9e).
BUSQUET (Dr Hector), agrégé des Facultés, 11, rue Condorcet (9e).
CAILLET (Dr Frédéric), 1, quai du Mail, Amboise.
CANTACUZÈNE (Dr), 22, avenue de l'Observatoire, Paris.
CAPPARONI (Dr P.), 108, Via del Pozzetto, Rome (7e).
CARBONNELLI (Dr Giovanni), Instituto nazionale medico-farmacologico, 73, Via Casilina, Rome.
CARDENAL (Dr H. Grenier de). L'été, Argelès-Gazost, et l'hiver, cours Pasteur, 65, Bordeaux.
CARVALHO (Dr Silva), rue Brancamp J. M. G., Lisbonne.
CAVAILLES (Dr Roger), 4, square Labruyère (9e).
CELLIER (Dr), 56, rue Bassano (16e).
CHALLAMEL (Dr), 1, avenue Reille (14e).
CHAPELAIN (Dr Robert), 48, rue d'Ulm (5e).
CHAPLIN (Dr Arnold), Yord Gate, 3, Regents Park, Londres.
CHARPENTIER (Dr R.), ancien Chef de clinique à la Faculté de Médecine, 6, boulevard du Château, Neuilly.
CHATELIN (Dr), ancien Interne des hôpitaux, 141, boulevard Saint-Michel (15e).
CHAUFFARD (P), Professeur de clinique à l'hôpital Saint-Antoine, membre de l'Académie de Médecine, 11, rue de Bellechasse (6e).
CHAUMIER (Dr Edmond), Directeur de l'Institut vaccinal, 4, rue Corneille, Tours.
CHAUVEAU (Dr Claude), 225, boulevard Saint-Germain (7e).
CHEVALLIER (Dr Paul), Chef de clinique à la Faculté, 6, rue de la Neva (8e).
CHRISTIANSEN (Pr Vigo), membre correspondant de l'Académie de Médecine de Paris, 18, Lille Strandvej, Hellerup, près Copenhague.

COLIN (Dr Auguste), Médecin-Major de 1re classe en retraite, 2, rue d'Ulm (5e).
COLLINS (Dr Joseph), 37, West 54th street, New-York City (U. S.).
COPPEZ (Dr Henri), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, 21, avenue des Arts, Bruxelles.
CORNIL (Dr Lucien), 7 *bis*, rue Girardet, Nancy.
CORNILLOT (Dr), Bibliothécaire à la Faculté de Médecine, 39, rue Gazan (14e).
COULOMB (Dr Robert), 28, rue Vignon (8e).
COVILLE (Dr René), Aiguillon (Lot-et-Garonne).
COYON (Dr Armand), Médecin des hôpitaux, 4, rue de l'Arcade (8e).
CROCKSHANK (Dr F.-G.), Médecin de l'hôpital français, secrétaire de la Section d'Histoire de la Médecine à la Société royale de Médecine, 41, Wimpole street, London, W. I.
CROUZON (Dr Octave), Médecin des hôpitaux, 70 *bis*, avenue d'Iéna (16e).
CUMSTON (Ch. Greene), Privat docent d'Histoire de la Médecine, 3, rue Bellot, Genève.
CUSHING (Dr Harvey), Professeur à l'École de Médecine de l'Université Harvard, Boston, Mass. (U. S.).
DAGEN, 6, rue des Blancs-Manteaux (4e).
DANEL (Dr Louis), Professeur suppléant à la Faculté libre, 33, rue Jacquemart-Grélée, Lille.
DANIEL (Lucien), Professeur à la Faculté des Sciences, 6, rue de la Palestine, Rennes.
DARDEL (Dr Jean), 15, boulevard Saint-Germain (5e). L'été à Aix-les-Bains.
DARTIGUES (Dr), 85, rue de la Pompe (16e).
DAVIES (Dr A.), Tokenhouse Yord, London E. 0.
DEGUÉRET, (Dr E.), 3, villa Griselda, 3 rue Callou Vichy.
DEKEYSER (Dr Léon), 9, rue des Sablons, Bruxelles.
DELAUNAY (Dr Paul), ancien Interne des hôpitaux de Paris, 36, rue Chanzy, Le Mans.
DE LINT (Dr J.-G.), Gorinchem (Hollande).
DE LA ROCHE (Robert), licencié en droit, rédacteur au Ministère de l'Intérieur, 87, boulevard Saint-Michel (5e).
DELMAS, Professeur à la Faculté, 4, place de l'Observatoire, Montpellier.
DE METS (Dr), 92, avenue de France, Anvers.
DESCHIENS, ex-Ingénieur-chimiste des hôpitaux, 9, rue Paul-Baudry (8e).
DES CILLEULS (Dr Jean), Médecin-major à l'École d'application de cavalerie, licencié en droit, villa Belle-Vue, quai des Marronniers, Saumur.
DESNOS (Dr), membre de l'Académie de Médecine, 59, rue La Boëtie (8e).
DIMITRACOPOULOS, ancien Ministre de la Justice, ancien député, 9, rue Colacotroni, Athènes.
DINGUIZLI (Dr B.), Médecin du Gouvernement tunisien, 9, rue Ej-Maherzi, Tunis.
DOCK (Dr Georges), Calavecas street 345, Pasadara, Californie. U. S. A.).
DORVEAUX (Dr Paul), Bibliothécaire en chef honoraire de la Faculté de Pharmacie, 58, avenue d'Orléans (14e).

DUBREUIL-CHAMBARDEL (Dr Louis), Professeur à l'École de Médecine, 3, rue Jeanne-d'Arc, Tours.
DUMAS (Dr Georges), Professeur à la Sorbonne, 6, rue Garancière (6e).
DUPLAN (Dr), 58, rue Bobillot (13e).
DUPONT (Dr V.), Kaolak (Sénégal).
DUQUESNE, Conservateur de la Bibliothèque Canel, La Tour Romane par Pont-Audemer.
ENRIQUEZ (Dr Edouard), Médecin des hôpitaux, 127, boulevard Haussmann (8e).
FAREZ (Dr Paul), 3, rue La Boëtie (8e).
FAY (Maurice), Chirurgien-Dentiste, 17, rue de la Ville-l'Évêque (8e).
FERRON (Michel), Médecin-major de 1re classe, hôpital Gaugel, 25, rue de la Nuée Bleue, Strasbourg.
FIALON (Henri), Pharmacien honoraire, 29, rue du Général-Noël, Rueil (Seine-et-Oise).
FINOT (Dr André), ancien Interne des hôpitaux, 3, rue Le Verrier (6e).
FLANDRIN (Dr), Médecin accoucheur en chef de l'Hôpital, 11, place Grenette, Grenoble.
FLETCHER (Dr), 5, Hillside Road, Streatham Hill, London, S. W. 2.
FLEURANT (Dr H.), 4, rue Bartholdi, Colmar.
FONAHN (Dr A.), Professeur agrégé à l'Université, Oslov.
FOOTE (Dr J.-A.), Professeur à l'Université Georgetown, 1861, Mintwood Place, Washington D. C. (U. S.).
FORGUE (Dr), Professeur de clinique chirurgicale, 18, boulevard du Jeu-de-Paume, Montpellier.
FOSSEYEUX (Marcel), Docteur ès lettres, Chef de service à l'Assistance publique, 189, avenue du Maine (14e).
FRAQUET (M.), Pharmacien, 350, faubourg Bannier, Orléans.
GAILLOT-LAVALLÉE (Dr), 4, avenue Léon-Bollée, Le Mans.
GANCHE (Édouard), homme de lettres, 48, rue de Maistre (18e).
GARNIER (Dr Charles), 68, rue Stanislas, Nancy.
GARRISON (Dr Fielding H.), Rédacteur de l'*Index medicus*, 2532, Thirteenth street, N. W., Washington, D. C.
GÉNÉVRIER (Dr J.), ancien Interne des hôpitaux, 8, rue du Pré-aux-Clercs (7e).
GIACOSA (Dr Piero), Professeur à l'Université, 30, corso Raffaello, Turin.
GIEDROYC (Dr François), 7, Koedztowa, Varsovie.
GIGON (Dr A.), 7, rue Coq-Héron (1er).
GILBERT (Pr), Professeur de Clinique à l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de Médecine, 27, rue de Rome (8e).
GIORDANO (Dr Davide), membre de l'Associazione italiana di Storia critica delle scienze mediche e naturali, 1574, San Leonardo, Venise.
GLÉNARD (Dr Roger), ancien Interne des hôpitaux, docteur ès sciences ; l'hiver : 73, boulevard de Courcelles (8e) ; l'été : boulevard National, Vichy.
GOLDSCHMIDT (Dr D.), 3, rue Anatole-de-la-Forge (17e).
GORIS (Albert), Professeur agrégé à la Faculté de Pharmacie,

Directeur de la Pharmacie centrale des hôpitaux, 47, quai de la Tournelle (5e).
GORSSE (Dr de), 65, rue du Taur, Toulouse.
GOSSET (Pr), Professeur de clinique chirurgicale à la Salpêtrière, 8, avenue Emile-Deschanel (7e).
GOULARD (Dr R.), Villa des Tilleuls, Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).
GRASSET (Dr Hector), 78, rue du Renard, Rouen.
GRENET, Médecin des hôpitaux, 176, boul. Saint-Germain (5e).
GRIGAUT (Dr A.), Chef des travaux de chimie à la Faculté de Médecine, 21, rue du Vieux-Colombier (6e).
GRIMBERT (Dr Charles), 11, rue Duroc (7e).
GRON (Dr F.), Huitfeldtsgt, 9, B, Oslov.
GRUNBERG (Dr Jacques), Médecin de la Cie du Métropolitain, 5, boulevard de Clichy (17e).
GUELLIOT (Dr Octave), ancien Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Reims, 31, rue Campagne-Première (14e).
GUERMONPREZ (Dr E.), 63, rue d'Esquermes, (Lille).
GUIART (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, 58, boulevard de la Croix-Rousse, Lyon.
GUILLAIN (G.), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, 215 bis, boulevard Sain-Germain (7e).
GUISAN (Dr André), 2, place Bel-Air, Lausanne.
GUTMANN (Dr René A.), Chef de clinique à la Faculté, 18, rue Bonaparte (6e).
HAHN (Dr Lucien), Bibliothécaire en chef de la Faculté de Médecine, 12, rue de l'École-de-Médecine (6e).
HAMBURGER (Dr Ove), Lecteur d'Anatomie à l'École des Beaux-Arts, Nansensgade, 43, Copenhague.
HARIZ (Dr M.-J.), 31, rue Mélingue, (20e).
HARTMANN (Pr Henri), Professeur à la Faculté de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, 4, place Malesherbes (17e).
HARVIER (Dr Paul), Médecin des hôpitaux, 235, boulevard Saint-Germain (7e).
HELWEG (Dr Hjalmar), Médecin en chef de l'hôpital d'Oringe, Vordingborg, Danemark.
HELWEH (Dr Johannes), Torvegade, 25, Copenhague, C.
HENRY (Doctoresse Marthe), 20 *bis*, rue Daru (8e).
HERSCHER (Dr M.-G.), Médecin des hôpitaux, 85, rue La Boëtie (8e).
HERVÉ (Dr Georges), Professeur à l'École d'Anthropologie, 8, rue Mansart (9e).
HILTON SIMPSON (M.-W.), Sole Street House, Fayerskam, Kent (Angleterre).
HOLMGREN (Dr Israël), Directeur de l'hôpital royal des Séraphins, Handtverkarigaten, 2 B, Stockholm.
HOUDRY (Dr R.), licencié en droit, avocat, 37, boulevard de Grenelle (15e).
HUE (Dr Fr.), Professeur à l'École de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, 48, rue aux Ours, Rouen.
HUNTINGTON (Pr G.-A.), 116 East 63 ld street, New-York City (U. S.).
JACOBS (Dr Henry Barton), Professeur à l'Université John Hopkins, 11, Mt. Vernon place W., Baltimore (U. S.).

JEANSELME (Pr Edouard), Professeur de Clinique, à l'hôpital St-Louis, membre de l'Académie de Médecine, 5, quai Malaquais (6e).

JOHNSSON (Dr J. W. S.), Gammel Kongeveg, 84, Copenhague.

JOLY (Dr), Médecin consultant à Bagnoles-de-l'Orne, villa des Lotus. L'hiver, 39, boulevard Raspail (6e).

JORGE (Pr Ricardo), Directeur des services d'hygiène à la Faculté de Médecine, Lisbonne.

JOUFFRAY (Dr Camille), 57, boulevard de Vaugirard (15e).

JUMENTIÉ (Dr J.-J.), ancien Chef de clinique à la Faculté, 141, avenue Victor-Hugo (16e).

KAHN (Pierre), 29, boulevard Bineau, Neuilly.

KŒNIG (Dr Paul), 45, Grand'Rue, Colmar.

KLEBS (Dr Arnold C.), Les Terrasses, Nyon (Suisse).

KOUZIS (Dr Aristote), Directeur des *Archives de Médecine*, 5, rue de Bucarest, Athènes.

KROON (Dr J. Émile), 25, Stationsweg, à Leyde (Hollande).

LACASSAGNE (Dr Jean), 101, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

LAEMMER (Dr), 5, rue Davioud (16e).

LAFON (Dr Ch.), 6, rue du Quatre-Septembre, Périgueux.

LAIGNEL-LAVASTINE (Dr M.), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, 12 *bis*, place de Laborde (8e).

LAMS (Dr Honoré), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Bibliothécaire de la Société de Médecine, 292, chaussée de Courtrai, Gand.

LAPERSONNE (Pr DE), Professeur honoraire à la Faculé de Médecine, 30, rue de Lisbonne (8e).

LARDENNOIS (Dr G.), Chirurgien des hôpitaux, 4, rue Quentin-Bauchart (8e).

LARRIEU (Dr), Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), *membre perpétuel.*

LATHAM (Dr Arthur), 38, Portland Place, London W. I.

LEBOVICI (Dr Solo), 23, avenue Mac-Mahon (16e).

LECÈNE (Profr Paul), Chirurgien des hôpitaux, 51, boulevard Raspail (6e).

LECLAIR (Edmond), Pharmacien des hôpitaux, 35, rue de Puebla, Lille (Nord).

LECLERC (Dr F.), Médecin de l'Hôtel-Dieu, 12, rue de la République, Lyon.

LECLERC (Dr Henri), 19, avenue de Ségur (7e).

LECOQ (Lucien), 10, rue Meslay (3e).

LEDOUX-LEBARD (Dr R.), 22, rue Clément-Marot (8e).

LE FRANÇOIS (Eugène), Éditeur, 9, rue Casimir-Delavigne (5e).

LÉGER (Dr Louis), à Chelles (S.-et-M.).

LEGRAND (Amédée), Éditeur, 93, boulevard Saint-Germain (6e).

LE GENDRE (Dr Paul), Médecin honoraire des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, 146, rue de Grenelle (7e).

LE GOFF (Dr Jean), 178, faubourg Saint-Honoré (8e).

LEJARS (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, 96, rue de la Victoire (9e).

LE LORIER (Dr Victor), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, accoucheur des hôpitaux, 74, avenue Marceau (16e), *membre perpétuel.*

LEMAIRE (Dr Jules), ancien Interne des hôpitaux, 62, rue de Monceau (8e).

LEMAIRE (Dr L.), Chirurgien de l'Hôpital civil, 27, rue des Vieux-Remparts, Dunkerque.

LEMELAND (Dr), 8, rue Vignon (8e).

LENDI (Dr Jacques), 24, avenue Carnot (17e).

LENORMANT (Dr Charles), Professeur agrégé à la Faculté, Chirurgien des hôpitaux, 1 *bis*, rue Buenos-Ayres (7e).

LEREBOULLET (Dr Pierre), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, 193, boulevard Saint-Germain (7e).

LERI (Dr André), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, 37, rue Bassano (8e).

LE ROY DES BARRES, Médecin de la maison de santé d'Epinay-sur-Seine.

LE ROY DES BARRES (Dr A.), Professeur à l'Ecole de Médecine, Directeur de l'Hôpital du Protectorat, Hanoï (Tonkin).

LETONDAL (Dr Paul), assistant étranger de la Faculté de Paris, 24, rue Davioud (16e).

LETULLE (Dr), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine, Membre de l'Académie de Médecine, 7, rue de Magdebourg (16e).

LEVY (Dr Georges), 79, avenue Jean-Jaurès (15e).

LEYMARIE (A.-Léo), Docteur ès lettres, 36, rue de la Clef (5e).

LIVET (Dr Louis), 63, rue de Miromesnil (8e).

LŒPER (Dr M.), Médecin des hôpitaux, 15, rue Paul-Louis-Courier (7e).

LOGRE (Dr), 18, rue de la Condamine (17e).

LUTAUD (Dr A.), 42, avenue du Président-Wilson (16e).

LUTAUD (Dr Paul), ancien Interne des hôpitaux de Paris, 21, rue de Marignan (8e).

LYON-CAEN (Dr Louis), ancien Chef de clinique à la Faculté, 7, rue Francisque-Sarcey (17e).

MAAR (Dr V.), Professeur d'Histoire de la Médecine à l'Université, Store Kannikestræde, 13, Copenhague.

MAGNE, poudrerie du Bouchet, Vert-le-Petit (Seine-et-Oise).

MAILLART (Georges), avocat, 258 boulevard Saint-Germain (6e).

MALLAT (Dr Antonin), Villa des Saules, 9, avenue des Cygnes, Vichy.

MALLET (Dr), ancien Chef de elinique à la Faculté de Médecine, 284, boulevard Saint-Germain (7e).

MARFAN (Pr A.-B.), Professeur de clinique, Membre de l'Académie de Médecine, 30, rue de La Boëtie (8e).

MARGAROT (Dr), ancien Chef de clinique à la Faculté, 8, rue Maguelone, Montpellier.

MASCRÉ (Marcel), Pharmacien de l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, Ivry.

MASSON (Pierre), Éditeur, 120, boulevard Saint-Germain (6e).

MATAS (Dr Rudolph), 2255 st. Charles avenue, New-Orléans, Louisiane (U. S.).

MAUCLAIRE (Dr), Professeur agrégé, Chirurgien des Hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, 40, boulevard Malesherbes (8e).

MAUREL (Dr Pierre), 5, boulevard Montparnasse (6e).

MAURIAC (Dr), Professeur à l'École de Médecine, 42, rue Ferrère, Bordeaux.

MAGEYRIE (Dr Jean), 8, place Emile-Zola, Tulle.
Mlle MAZOT, Pharmacien, licenciée ès sciences, 4, rue Royer, Collard (5e).
MEIGE (Dr Henry), Professeur à l'École des Beaux-Arts, 35, rue de Grenelle (7e).
MEISEN (Dr V.), Prosecteur de chirurgie opératoire à l'Université, 31, Allegade, Copenhague.
MENETRIER (Dr), Professeur d'histoire de la médecine à la Faculté de Médecine, Médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de Médecine, 59, boulevard Saint-Michel (5e).
MERCIER (Dr Oscar), 5, rue Henri-Martin (16e).
MERCIER (Dr Raoul), Professeur à l'École de Médecine, 41, boulevard Heurteloup, Tours.
MERSEY (Dr), 7, rue de Lapparent (7e).
MICHAUX (Dr Jean), Médecin de l'Asile de Nanterre, 3, rue Eugène-Labiche (16e).
MOLINÉRY (Dr Raymond), l'été à Bagnères-de-Luchon et l'hiver 30, avenue Sainte-Marie, Saint-Mandé (Seine).
MOLLIÈRE (Dr), 25, quai de la Bibliothèque, Lyon.
MONÉRY (Dr), Médecin-major de 1re classe, Chef de service du Musée et des archives au Val-de-Grâce, 277, rue Saint-Jacques (5e).
MONTHUS (Dr), Ophtalmologiste des hôpitaux, 215 *bis*, boulevard Saint-Germain (7e).
MONVOISIN, Vétérinaire, 67, avenue de Gravelle, Charenton.
MONRO (Dr T. K.), Professeur d'Histoire de la Médecine, 12, Somerset Place, Glasgow, Ecosse, *membre perpétuel*.
MORAX (Dr V.), Ophtalmologiste des hôpitaux, 26, boulevard Raspail (6e).
MORIN (Dr Antoine), 17, cours de Verdun, Lyon.
MORISSET (Dr), 5, rue des Pescheries, Mayenne.
MOUSSON-LANAUZE (Dr), 3 *bis*, place de la Tourelle, Saint-Mandé.
MOUTIER (Dr François), ancien Interne des hôpitaux, 95, rue de Monceau (8e).
NASS (Dr Lucien), 12, villa David, Vincennes.
NETTER (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin honoraire des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, 104, boulevard Saint-Germain (7e).
NEVEU (Dr Raymond), 107, rue de Sèvres (6e).
NEWLAND (Dr H. Simpson), 3, North-Terrace, Adelaïde, South Australia.
NICAISE (Dr Victor), ancien Interne des hôpitaux, 3, rue Mollien (8e).
NOURY (Émile) dit Saintyves, Éditeur, 62, rue des Écoles (5e), *membre perpétuel*.
OLIVIER (Dr Eugène), Professeur agrégé à la Faculté de Lille, 116, rue de Rennes (6e).
ORIENT (Dr Jules), chargé de cours à la Faculté de Médecine, 3, Strada Regina Maria, à Cluj (Roumanie).
PACHON (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux, 12, rue de l'École-Normale, à Caudéran (Gironde).
PANAYOTATOU (Doctoresse Angélique), 16, boulevard Ramleh, Alexandrie (Égypte).
PANCKOUCKE (G.), avenue de Brolles, Bois-le-Roi (S.-et-M.).

PANSIER (Dr), Châlet d'Oberland, chemin de la Violette, Avignon.

PASTEAU (Dr O.), ancien Chef de clinique à la Faculté de Médecine, 13, avenue de Villars (7e).

PAYENNEVILLE (Dr J.), Médecin des hôpitaux, 10, place de la Rougemare, Rouen.

PECHENART (Dr), à Rethel (Ardennes).

PELLET (Dr J.), 12, rue du Puits-Tiphaine, Senlis (Oise).

PELLETIER (Doctoresse), licenciée ès sciences, 75 *bis*, rue Monge (5e).

PENSUTI (Dr Virginio), Professeur à l'Université, Piazza del l'Esedra di Termini, 47, Rome.

PEREMANS (Dr), 116, avenue de Belgique, Anvers.

PERNET (Dr Georges), 20, Devonshire Place, London W. I.

PERROT, Professeur à la Faculté de Pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire (6e).

PHILIBERT (Dr), 4, avenue Hoche (8e).

PIERRE MARIE (Pr), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine, Membre de l'Académie de Médecine, 76, rue de Lille (7e).

PIERRET (Dr Robert), 7 *bis*, rue Raynouard (16e).

PIERY (Dr), 5, rue Emile-Zola, Lyon.

PIGNOT (Dr), Chef de clinique à la Faculté de Médecine, 82, rue de Rennes (6e).

PLANTIER (Dr L.), Médecin de l'Hôpital, Annonay (Ardèche).

PORTES (Dr Germain), à Saissac, (Aude).

POTEL (L.-A.-E.), Chef du service des hôpitaux à l'Administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria (4e).

POUSSIER (Alfred), Pharmacien en chef des hôpitaux, 1, rue des Carmes, Rouen.

POWER (D'ARCY SIR), K. E. E., Vice-Président du Collège royal de chirurgie, Chandos street, 10a, Cavendish Square, Londres, W. I.

RABIER (Dr O.), 84, rue Lecourbe (15e).

RAILLIET (A.), Professeur honoraire des Écoles vétérinaires, membre de l'Académie de Médecine, 19, rue de Melun, Saint-Germain-sur-Morin (Seine-et-Marne).

RASCH (Dr C.), Médecin du Rigshospitalet, Amaliegade, 13, Copenhague K.

RAMBAUD (Pierre), Pharmacien en chef des hôpitaux, 14, rue Alsace-Lorraine, Poitiers.

RAVON (Dr E.), 42, rue de la Préfecture, Saint-Etienne.

RAYMOND (Dr Paul), 34, avenue Kléber (16e).

RÉCAMIER (Dr), 1, rue du Regard (5e).

REGNAULT (Dr Félix), 84, rue Lecourbe (15e).

RÉMOND (Dr), Professeur de clinique à la Faculté de Médecine, Toulouse.

REMY (Dr A.), Médecin-major, Faymont, par le Val d'Ajol (Vosges).

RENAUD (Dr A.), Médecin-major, adjoint au Directeur du Service de Santé, Rabat (Maroc).

REUTTER DE ROSEMONT (Dr Louis), 62, avenue d'Ouchy, à Ouchy (Suisse).

RICHER (Dr Paul), membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, 30, rue Guynemer (6e).

RITTI (Paul), libraire, 76, avenue du Maine (4e).
RIVIER (G.), L'Oustalet flori, La Croix (Var).
ROBIN (Pr Albert), Membre de l'Académie de Médecine, 18, rue Beaujon (8e).
ROCHÉ (Dr Henri), 20, rue de Rambuteau (3e).
ROGER (Dr H.), Doyen de la Faculté de Médecine, 85, boulevard Saint-Germain (6e).
ROLANTS (Edmond), Auditeur au Conseil d'hygiène, Institut Pasteur, Lille.
ROLLESTON (Dr Davy), 17, Grave hospital Tooting, Londres.
ROBLIN (Dr Louis), Flamboin-Gouaix (Seine-et-Marne).
RONDOPOULOS (Dr P.-J.), Rédacteur en chef de la *Grèce médicale*, 14, rue Nikoforou, Athènes.
ROSHEM (Dr Julien), villa Les Chardons, rue de l'Ecu, Cannes (Alpes-Maritimes).
ROUCAYROL (Dr Ernest), 13, rue du Rocher (8e).
ROUVEYRE (Edouard), Éditeur, 102, rue de la Tour (16e).
ROUVIÈRE (Dr Henri), Chef des travaux anatomiques à la Faculté, 11, rue Lagarde (8e).
ROUVILLOIS, Médecin principal au Val-de-Grâce, 132, boulevard Raspail (6e).
ROUX (Dr Émile), Directeur de l'Institut Pasteur, 25, rue Dutot (15e).
ROUX (Dr Fernand), 6, rue de Chambiges (8e).
ROUXEAU (Dr), Professeur honoraire à l'Ecole de Médecine, 8, rue Héronnière, Nantes.
ROUZAUD (A.), Éditeur, 41, rue des Écoles (5e).
ROY (Dr Paul), ancien Interne des Hôpitaux, 19, rue Hautefeuille (6e).
RUHRAH (Dr John), 11, East Chase street, Baltimore, Maryland (U. S.), *membre perpétuel*.
SABRAZÈS, Professeur à la Faculté de Médecine, 50, rue Ferrère, Bordeaux.
SARTON (Georges), Directeur de la revue *Isis*, 21, Agossiz St. Cambridge, Mass. (U. S. A.).
SATRE (Dr Antoine), 3, place aux Herbes, Grenoble.
SAVORNIN (Dr H.-M.-J.), 60, avenue Jean-Jaurès (19e).
SCHICKELÉ (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Strasbourg.
SCHILDE (Baron de), à Schilde (Belgique).
SCHLUETER (Dr Robert E.), Métropolitain Building, Saint-Louis (U. S.).
SCHRAMECK (Dr Jean), 17, rue de l'Aqueduc (16e).
SCHRUTZ (André), Professeur d'histoire de la médecine, 2 Vladervova, Prague (Tchéco-Slovaquie).
SÉE (Dr Pierre), 65, avenue des Champs-Elysées (8e).
SEGARD (Dr), 1, rue Clovis (5e).
SEMELAIGNE (Dr René), ancien Interne des hôpitaux de Paris, 59, boulevard de Montmorency (16e).
SÉRIEUX (Dr), Médecin de l'Asile Sainte-Anne, 1, rue Cabanis (13e).
SERGENT, Pharmacien, 43, rue de Châteaudun (9e).
SEVILLA (Henri), Médecin vétérinaire, 5, rue Curial (19e).

SIEUR (Pr C.), Médecin-inspecteur général honoraire, membre de l'Académie de Médecine, 51, boulevard Saint-Jacques (14e).

SIGERIST (Dr Henri), Ebelstrasse, 7, Zürich (Suisse).

SIGURET (Dr Gaston), Médecin consultant à Saint-Nectaire. L'hiver, 21, rue Baudin (9e).

SIMON (Antoine), 7, boulevard des Belges, Lyon.

SINGER (Dr Charles), 5, North Grove, Highgate N. 6, Londres.

SINGER (Dr L.), 3, villa Boissière (16e).

SONNIE-MORET (Dr), 42, boulevard Montparnasse (14e).

STEIN (Dr John Bethune), 14, St Ave, 132, New-York.

STEPHENS (Dr G. Arbour), 61, Walter Road, Swansea (Angleterre).

STILIO (Dr), Poste d'Erfoud, Maroc Sud Oriental.

STREETER (Dr Edward), 280, Beacon street, Boston (U. S.), *membre perpétuel.*

STOCKIS (Dr Eug.), Professeur de médecine légale à l'Université, quai Van Beneden, 20, Liège.

SZUMOWSKI (Dr Wladyslas), Professeur d'histoire et de philosophie médicales à l'Université jagellonienne, 6, Wolska, Cracovie (Pologne).

TANON (Dr Louis), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, 14, rue des Carmes (5e).

TASKER (Major Arthur N.), Army medical Museum and Library, Washington, D. C.

TAYLOR (Captain James Spattiswoode), navy medical officier, navy yard, Philadelphie (U. S.).

TCHERNING (Profr), 30, Oster Sogade, Copenhague.

THIBIERGE (Dr G.), Médecin honoraire des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, 64, rue des Mathurins (8e).

TIFFENEAU, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine et Pharmacien des hôpitaux, 12, rue Rosa-Bonheur (15e).

TERRIEN (Dr Félix), Professeur à la Faculté de Médecine, ophtalmologiste des hôpitaux, 48, rue Pierre-Charron (8e).

TERSON (Dr A.), ancien interne des hôpitaux de Paris, 47 bis, boulevard des Invalides (17e).

THOMPSON, Directeur du musée Welcome, 54a Wilgmore street, Londres W.

TORKOMIAN (Dr V.), 30, boulevard Saint-Michel (5e).

TOURAINE (Dr A.), Médecin des hôpitaux, 7, boulevard Raspail (6e).

TOUZET (H.-P.), licencié ès sciences, 132, rue de la Dalbade, Toulouse.

TRICOT-ROYER (Dr), Président de la Société internationale d'histoire de la médecine, 108, avenue d'Italie, Anvers.

TRUC (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, 3, Carré-du-Roi, Montpellier.

TRZEBINSKI, Professeur à l'Université, 15, Zaretowa, Wilno (Pologne).

VALLON (Dr F.), Médecin consultant à Contrexéville. L'hiver, rue Ad-Focillon (14e).

VAHRAM (Dr), 139, Grande-Rue de Péra, Constantinople.

VAN ANDEL (Dr A.), Markt Gorinchem (Hollande).

VANDEVELDE (Dr A.), 77, rue Hautbriel, Gand.

VAN DER HOEVEN (Dr.), Eefde près de Zuitphen (Hollande).

VAN GILS (Dr J.-B.-F.), Laan von Meerdervoort, 321, La Haye (Hollande).
VAN HEURCK, 6, rue de la Santé, Anvers.
VAN LENNEP, avenue de Belgique, 161, Anvers.
VAN RNBERK (Pr G.), Rapenburgerstraat, 136, Amsterdam.
VAN SCHEVENSTEEN (Dr), 46, avenue de Belgique, Anvers.
VARIOT (Dr G.), Médecin honoraire de l'hospice des Enfants Assistés, 7, rue de Chazelles (17e).
VERGNES (Dr), 27, rue Demours (17e).
VIALET (Dr), Médecin principal de la Marine, 4, rue Duquesne, Brest.
VIAU (Georges), Chirurgien-dentiste, Professeur à l'Ecole dentaire, 109, boulevard Malesherbes (8e).
VIDAL (Dr Ch.), 27, rue Emile-Zola, Castres (Tarn).
VIGOT (P.), Editeur, 23, rue de l'Ecole-de-Médecine (6e).
VILLARET (Dr Maurice), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, 8, avenue du Parc-Monceau (8e).
VINCHON (Dr Jean), ancien Chef de clinique à la Faculté de Médecine, 82, boulevard Saint-Michel (5e).
VISCHNIAC (Charles), Ingénieur chimiste, 9, rue Victor-Considérant (14e).
VIVÈS (Salvador), Directeur du Manicomi de Salt, Girona (Espagne).
VURPAS (Dr), Médecin de l'Hospice de Bicêtre, 161, rue de Charonne (11e).
WALLER (Dr Erick), Médecin chef de l'hôpital, à Lidköping, Suède.
WALSH (Dr James J.), Directeur médical de l'Ecole universitaire de Fordham, 110, W, 74 th street, New-York (U. S.), *membre perpétuel.*
WEILL (Dr Elie), 7, rue de Baxeviller, Strasbourg.
WEISGERBER (Dr H.), Sous-Directeur de l'Ecole d'anthropologie, 62, rue de Prony (17e).
WICKERSHEIMER (Dr Ernest), Administrateur de la Bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg, 32, rue du Barrage, Schiltigheim (Bas-Rhin).
WOOD (Colonel Casey), 7, West Madison street, Chicago, Illinois (U. S.).
WRIGHT (Dr Jonathan, Pleasauntville, New-York (U. S.).

Bureau

Président : M. MENETRIER.
Vice-Président : MM. LAIGNEL-LAVASTINE et SIEUR.
Secrétaire général : M. Marcel FOSSEYEUX.
Secrétaires : MM. André BARBÉ et Lucien HAHN.
Trésorier : M. BOULANGER-DAUSSE.
Archiviste-Bibliothécaire : M. R. NEVEU.

Conseils

MM. Paul DELAUNAY, H. SEVILLA, R. VINCHON, sortants en 1926.
MAURICE VILLARET, A. GUELLIOT, BRODIER, sortants en 1927.
Ernest DESNOS, Pierre RAMBAUD, Roger GOULARD, sortants en 1925.
G. HERVÉ Président sortant.

Anciens Présidents

MM.

1902-1904. + Raphaël BLANCHARD.
1905-1906. + E.-T. HAMY.
1907-1908. Paul RICHER.
1909-1910. + Gilbert BALLET.
1911-1912. + L. LE PILEUR.
1913-1919. P. DORVEAUX.
1920-1921. E. JEANSELME.
1922-1923. G. HERVÉ.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Tome XIX — Année 1925



PARIS

CHEZ LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

3, Avenue Victoria, 3



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 3 Janvier 1925.

Présidence de M. le Pr MENETRIER.

Etaient présents : MM. Avalon, Bérillon, Brodier, Colin, Dardel, Desnos, Dorveaux, Fosseyeux, Grimbal (Charles), Guelliot, Hahn, Laignel-Lavastine, Lereboullet, Lutaud Paul, Joly, Mauclaire, Neveu, Olivier, Sévilla, Sieur, Thibierge, Torkomian, Tricot-Royer.

Excusé : M. le Professeur Jeanselme.

Candidats présentés :

MM. les Drs DELMAS, Professeur à la Faculté, 4, place de l'Observatoire, Montpellier, par MM. Menetrier et Laignel-Lavastine ;

DEGUERET, Villa Griselda, 3, rue Callou, à Vichy, par MM. Menetrier et Tanon ;

MAZEYRIE (Jean), par MM. Guiart, Mollière et Wickersheimer ;

VARIOT (G.), 7 rue de Chazelles (17e), par MM. Menetrier et Laignel-Lavastine.

Dons au Musée. — M. le Président offre de la part de M. Variot un jeton représentant Fagon.

Communications :

M. le Dr Thibierge résume le discours qu'il a prononcé à Lyon, à l'occasion du centenaire de la naissance de Rollet.

M. le Dr Variot présente quelques souvenirs anecdotiques sur *Charles Robin*, le *premier professeur d'histologie de la Faculté de Médecine de Paris*, dont il fut l'élève, souvenirs contemporains qui permettront de conserver les grands traits de la physionomie et du caractère de cet éminent biologiste ; il attira sur lui les rigueurs du gouvernement du 16 mai, par son sectarisme anti-religieux, mais triste ironie du sort, sa sœur lui fit en 1885 des obsèques solennelles à l'église, dans le département de l'Ain.

M. le Dr E. Olivier présente de la part de M. le Dr Leclère de Lille quelques documents ayant trait à l'*histoire de la réclame médicale*.

M. le Dr Laignel-Lavastine résume un travail de M. le Dr F. Guermonprez, de Lille, intitulé *Ambroise Paré a eu des jaloux*. Se référant au procès soutenu par A. Paré contre la Faculté de Médecine (1567-1575) qui s'opposait à l'impression de ses œuvres et à son mémoire en réponse aux attaques de la Faculté publié par Le Paulmier dans les pièces justificatives de son *Ambroise Paré* (XXIV, pp. 222-248) paru en 1884, M. le Dr Guermonprez estime qu'A. Paré a eu des jaloux parce que ses œuvres où il exposait sa formation clinique, ont heurté l'enseignement officiel, et que la Faculté défendait son monopole légal, mais il n'y voit aucune question de religion ou de science proprement dite ; son travail est agrémenté d'aperçus ingénieux sur la médecine au début du XVIe siècle, qui ne bénéficia pas, d'après lui, d'une renaissance, selon l'opinion de M. le Dr Meunier dans son *Histoire de la Médecine*, car la restauration de la médecine grecque fut plutôt un mouvement rétrograde.

Séance du 7 Février 1925.

Présidence de M. le Pr MENETRIER.

Etaient présents : MM. Avalon, Basmadjian, Benard, Boulanger, Brodier, Colin, Dagen, Dardel, Desnos, Dorveaux, Fosseyeux, Ch. Grimbert, O. Guelliot, Hahn, Hervé, Laignel-Lavastine, Molinery, Mazeyrie, Neveu, Semelaigne, Sieur, Thibierge, Tanon, Torkomian, Variot, Vinchon, Weisgerber.

Excusés : MM. Jeanselme et Olivier.

Dons. — M. le Président offre au Musée, de la part de sa veuve, le médaillon d'Armand Gautier.

Candidats présentés :

MM. GUERMONPREZ (Dr E.), 63, rue d'Esque, Lille, par MM. Menetrier et Laignel-Lavastine ;

M. PORTES (Dr Germain), à Sessac (Aude), par MM. A. Barbé et Laignel-Lavastine ;

M. TERSON (Dr A.), ancien interne, 47 *bis*, boulevard des Invalides (VIIe), par MM. Van Schevensteen et F. Regnault.

Compte rendu financier. — M. le Trésorier présente le compte rendu financier de l'année 1924 : MM. Dardel et Brodier sont désignés comme les années précédentes pour procéder à l'examen des comptes, avec mission de fournir leur rapport à la prochaine séance.

Communications :

M. le Dr HERVÉ présente et résume la brochure de M. le Dr G. Duriau sur le bombardement de la Maternité de Dunkerque (10 septembre 1917), un des crimes allemands les plus odieux de la grande Guerre.

M. le Secrétaire Général présente divers volumes parmi lesquels l'ouvrage illustré de M. Dagen sur les dentistes à travers les âges.

M. le Dr O. Guelliot lit un travail sur la *pince de Museux*, due à un chirurgien Rémois du XVIIIe siècle (1714-1783) bien oublié aujourd'hui (Dr Guelliot, Les Museux, chirurgiens Rémois, Reims, 1887, in-8°) qui s'était d'abord essayé de l'art dentaire, puis, était devenu en 1750 chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Reims, en même temps que son rival Caqué.

M. le Dr Molinéry donne lecture de l'étude de M. Henri P. Touzet sur *la vie morbide de saint François de Sales*; il relate successivement sa naissance, venue deux mois avant terme le 21 août 1567, sa maladie de 1587 à l'Université de Padoue, où il s'était rendu à 20 ans avec son Gouverneur Déage, maladie pendant laquelle, en prévision d'une issue fatale, il offrit son corps pour servir d'étude aux étudiants en médecine; sa maladie de 1598, à 31 ans, à Annecy, à la veille d'un départ pour Rome, au lendemain de sa nomination en qualité de coadjuteur de l'évêque de Genève, où il fut traité par l'or potable; enfin la maladie de 1622 à Lyon, qui l'emporte après une agonie fort douloureuse, mais supportée avec une admirable résignation. François de Sales fut autopsié et une relation du temps rapporte qu'on trouva dans le foie plus de 300 petites pierres attachées les unes aux autres en chapelet, dont plusieurs furent distribuées notamment à Marie de Médicis et à Anne d'Autriche, alors que son cœur, placé dans un reliquaire, était recueilli par le monastère de la Visitation. M. Touzet attribue à saint François de Sales un état arthritique et peut-être cancéreux, qu'aggrava encore une vie de répression continuelle de sa personnalité et de pénitence.

M. Fosseyeux fait quelques observations sur le titre qui ne paraît pas d'ailleurs refléter la pensée et la conclusion de l'auteur, et laisserait supposer — à l'encontre de tout ce que nous savons — que saint François de Sales n'aurait pas été l'esprit d'harmonie et de mesure qui donne à sa direction morale tant de valeur et d'efficacité.

M. Laignel-Lavastine insiste de son côté sur les ressources que présentent pour les psychiâtres les admirables lettres de saint François de Sales dont on ne saurait trop recommander la lecture, si attachante et si pleine de profonds enseignements.

M. Vinchon fait circuler un petit livre très rare où l'épisode de l'offre de son corps aux étudiants en médecine de Padoue, est signalée comme un des éléments à retenir dans sa vie exemplaire.

M. Fosseyeux fait part de la communication de M. le Pr Guiart : l'*Enseignement médico-chirurgical à Paris en* 1764, *jugé par un étudiant allemand*, d'après une lettre adressée à Ed. Saudifort (1742-1814) le célèbre anatomiste Hollandais, élève d'Albinus, par un nommé J. J. Gasser, sans doute étudiant allemand à l'Université de Leyde, qui ne ménage pas ses critiques à l'égard de la science française et de ses représentants.

M. Fosseyeux lit également un travail de M. le Dr J. Orient, chargé du cours de toxicologie à l'Université de Cluj, sur diverses trouvailles médico-historiques provenant de la Dacie romaine, une petite bouteille et deux fragments de statuettes, probablement des *ex-voto* ayant appartenu à une famille de colons romains venus, il y a plus de 1800 ans, en Dacie, dont Napaca, aujourd'hui Cluj, était la ville la plus florissante.

QUELQUES SOUVENIRS ANECDOTIQUES SUR CHARLES ROBIN, LE PREMIER PROFESSEUR D'HISTOLOGIE de la Faculté de Médecine de Paris.

Par G. VARIOT.

La personnalité originale de Charles Robin est déjà quelque peu légendaire ; tous ses contemporains ont disparu et ses élèves, seuls, peuvent apporter des renseignements précis qui permettront de conserver les grands traits de la physionomie et du caractère de cet éminent biologiste.

C'est en 1878 que j'ai commencé de vivre dans son entourage. A cette époque, on se décida à organiser les travaux pratiques d'histologie et il fallut renforcer le personnel du laboratoire.

Je venais d'être nommé interne des hôpitaux, et Robin me choisit, avec mon ami Ernest Gaucher, pour diriger les démonstrations nouvelles d'histologie aux étudiants. Elles eurent lieu, d'abord dans les anciens bâtiments du collège Rollin, rue Lhomond, avant qu'on édifiat les constructions monumentales de la Faculté.

Ch. Robin cumulait alors ses fonctions de professeur avec un mandat de sénateur ; il représentait au parlement le département de l'Ain, son pays d'origine.

Il était célibataire et vivait très simplement dans un petit appartement du boulevard Saint-Germain dont les fenêtres donnaient sur le jardin du musée de Cluny. On ne pénétrait que difficilement chez lui. Cependant on arrivait quelquefois à le joindre

vers midi, dans sa salle à manger, pendant qu'il déjeunait d'une côtelette, ou dans son cabinet qui n'avait d'autre meuble qu'une immense table couverte de papiers et quelques cartonniers ; il y travaillait seul toute la matinée.

Robin avait toujours cultivé ses relations dans le monde politique et, quelque fut son mérite scientifique, il est peu probable qu'il eut obtenu la création de sa chaire d'histologie à la Faculté, dans les dernières années de l'Empire, sans l'intervention de son ami Sainte-Beuve qui était bien en cour et qui intéressa le prince Napoléon à cette candidature.

Quoiqu'il en soit, il fut nommé directement professeur titulaire par le ministre de l'instruction publique sans être soumis à l'élection ; il était d'ailleurs agrégé de la Faculté pour les sciences naturelles.

Ch. Robin avait toujours été un grand travailleur et, en 1843, il était arrivé, le treizième, au concours de l'Internat. Gosselin dans son service de clinique Chirurgicale de la Charité, en 1879, nous le citait comme un étudiant qui ne reculait devant aucune besogne, même ingrate ; il rappelait qu'il l'avait eu comme élève dans son pavillon lorsqu'il était prosecteur et que, pour se concilier sa bienveillance, il venait chaque matin nettoyer les tables de dissection et balayer son cabinet.

Dans ce temps il n'y avait pas encore un personnel nombreux de garçons d'amphithéâtre et l'on ne parlait pas de la journée de huit heures.

Plus tard, Robin fonda personnellement un laboratoire libre, où, le premier, il enseigna l'histologie à Paris, à des médecins et à des étudiants qui s'intéressaient à cette science nouvelle.

Marey, son contemporain, m'a conté que lui aussi, avant d'être nommé professeur au collège de France, avait organisé, un laboratoire privé de physiologie.

Lorsque je connus Robin, il avait passé la soixantaine. De taille assez élevée, il était chauve ; il avait le teint haut en couleur, les yeux bleus (il portait un œil de verre). Sa moustache et sa barbiche blan-

ches lui donnaient un air militaire ; il en avait aussi les allures brusques, le ton tranchant et autoritaire, mais il était foncièrement bienveillant pour ses élèves qui lui étaient fort attachés.

Par contre il était très redouté par les étudiants cause de sa sévérité aux examens. Son cours à la Faculté, très suivi, peut-être à cause de cela, n'était pas attrayant. Robin, comme Claude Bernard avait l'élocution difficile ; mais il n'avait pas l'admirable talent d'écrivain de l'illustre physiologiste, et la lecture de ses livres, très documentée, et très érudits, n'était rien moins qu'agréable.

Il n'était pas rare qu'une série entière d'étudiants, qui avait la malchance de passer avec notre maître, fut refusée.

Néanmoins il était populaire parmi la jeunesse des écoles car il affichait ses opinions de libre penseur et de matérialiste.

Disciple convaincu d'Auguste Comte, il considérait les idées religieuses comme rétrogrades et nuisibles aux progrès de la science et il ne se privait pas, dans ses cours, d'exprimer son mépris pour les métaphysiciens.

Il était d'ailleurs aussi dogmatique dans ses opinions positivistes que peuvent l'être les spiritualistes les plus fermes dans leurs croyances.

Robin avait été, avec About et quelques autres libres penseurs, un des invités au fameux dîner de Sainte-Beuve, le vendredi saint où l'on servit du saucisson et des faisans.

Ce fut un grand scandale à la fin de l'Empire, il y eut même un incident au Sénat à ce sujet, et l'on prétendit que le prince Napoléon, le cousin de l'Empereur, avait été aussi l'un des convives.

Je puis attester que Robin tenait beaucoup à s'élever contre les prescriptions ecclésiastiques du vendredi saint, et il nous le fit bien voir encore en 1879, lorsqu'il nous enmena en mission, avec lui, au laboratoire marin de Concarneau. Il était accompagné par Georges Pouchet professeur d'anatomie compa-

rée au Muséum et par son agrégé Cadiat. Les préparateurs, dont j'étais, formaient l'escorte.

Nous avions pris pension dans une auberge sur le port, et le jour du vendredi saint, Robin exigea qu'on nous servit de la viande. L'hôtelière, une brave Bretonne, ne voulant pas effrayer ses clients par un pareil scandale à table d'hôte, refusa catégoriquement d'obtempérer à cet ordre. Mais il ne voulut pas en démordre, il envoya Cadiat acheter un jambon chez un charcutier, il fit dresser le couvert dans sa chambre à coucher, et l'on recommença à Concarneau le festin chez Sainte-Beuve. J'en fais mon *mea culpa* et je n'endosse pas la responsabilité de cette impiété obligatoire.

Robin ne manquait pas une occasion de propager ses idées irréligieuses et matérialistes; il ne pouvait concevoir qu'on admit une âme indépendante du corps; maintes fois, dans ses cours publics, et dans les conversations, je lui ai entendu répéter que la pensée était immanente au cerveau et que jamais on n'avait vu d'âme, la où il n'y avait pas de substance cérébrale.

A ce propos il eut une querelle avec Mme Littré, la veuve de l'illustre linguiste, avec lequel il avait collaboré pour reviser le dictionnaire de médecine de Nysten, qui était devenu le dictionnaire de Littré et Robin.

La définition du mot âme était la suivante dans la dernière édition: « l'ensemble des facultés (psychiques) est le résultat des fonctions encéphaliques, d'après le *dogme scientifique* actuel qui n'admet ni propriété, ni force sans matière, ni matière sans propriété ni force... »

Remarquons le mot dogme dans cette définition bien vague élaborée par un libre penseur.

Madame Littré, très religieuse, ne partageait pas les idées matérialistes de son mari et, après sa mort, réclama des retouches dans les définitions de certains mots, qui heurtaient ses idées spiritualistes. Robin s'y refusa obstinément; il préféra rompre sa colla-

boration avec Littré et publier seul une nouvelle édition du dictionnaire de Nysten à la librairie Doin. C'était un énorme travail qu'il ne put terminer avant sa mort et qui fut continué par de Lanessan.

Je fus chargé d'éclaircir et de mettre en ordre les notes peu intelligibles que notre maître avait écrites pour la préface.

Son sectarisme antireligieux lui attira les rigueurs du gouvernement du 16 mai : on le raya de la liste des jurés de la Seine pour laquelle le sort l'avait désigné, sous prétexte que ses idées matérialistes devaient lui fausser le jugement. C'était aller un peu fort et cette mesquinerie politique excita un très vif mouvement de sympathie en faveur de Robin parmi la jeunesse du quartier latin. Les étudiants vinrent en foule l'acclamer à son cours dans le grand amphithéâtre de la Faculté. Ce fut un triomphe et la manifestation contre le cléricalisme gouvernemental, continua même sur la place de l'Ecole-de-Médecine et aux alentours : la police qui, à cette époque, ne pénétrait pas encore dans les locaux de la Faculté, comme elle l'a fait en 1907 et 1910, et lors des tumultes qui eurent lieu aux concours d'agrégation, chargea vigoureusement les étudiants pour les disperser. Je reçus, avec mes camarades, de bons coups de poing dans le dos, heureux de ne pas être traîné au poste.

Notre maître n'était pas moins dogmatique dans ses opinions scientifiques que dans ses idées philosophiques. Jamais il ne voulut accepter les découvertes de Pasteur qui étaient d'ailleurs très combattues à l'Académie de médecine par Peter, Colin et d'autres.

Les microbes, disait-il, sont des schyzomycètes, c'est-à-dire des algues, des plantes, etc., ils ne poussent que sur le fumier comme les champignons ; ils peuvent seulement être imprégnés des substances virulentes dans lesquelles ils pullulent et dont ils deviennent le vecteur.

Ce discrédit jeté sur la bactériologie, à sa naissance, m'empêcha, je dois le dire, de travailler dans cette direction, et c'est là une des raisons qui m'ont

laissé ignorer la technique de cette science. D'ailleurs Robin, malgré les expériences de Pasteur, croyait encore à la génération spontanée; il admettait que certains éléments anatomiques apparaissaient par genèse dans les blastèmes organisés.

Robin, dans ses rapports avec ses collègues était plutôt hautain et il exerçait volontiers sa verve caustique à leur dépens. En voici un exemple.

En 1884 j'étais alors Chef de Clinique à l'hôpital des Enfants malades et M. Grancher était candidat à la chaire de Clinique infantile devenue vacante par la mort de mon maître Parrot. Après le cours j'eus l'imprudence de demander à notre maître s'il voterait pour M. Grancher ; je faisais valoir son grand talent de parole et les services qu'il pourrait rendre comme professeur, je n'obtins comme réponse que cette boutade : « Grancher est un ornithocéphale : il est comme les oiseaux, comme les merles qui sifflent les airs mieux que ceux qui les leur ont appris. »

Robin n'avait d'ailleurs aucune considération ponr les jeunes maîtres, Cornil et Ranvier, en particulier, qui cherchaient à faire progresser la technique de l'histologie. If n'attachait pas d'importance aux nouveaux procédés de coloration et de fixation des tissus et préférait s'en tenir aux méthodes simplistes qui lui avaient permis de faire ses premiers travaux.

D'ailleurs pendant les dernières années de sa vie, il s'occupa surtout de recherches d'anatomie comparée. Pendant notre séjour à Concarneau il étudia les noctiluques, ces infusoires qui rendent la mer phosphores cente, et l'appareil électrique des raies et des torpilles.

Il contrôla le travail que nous poursuivions, avec mon ami Desfosses, sur la glande à pigment de la seiche.

Robin était très patriote et plaçait très haut la Science française ; il avait une grande admiration pour Bichat le créateur de l'Anatomie générale, ce précurseur de l'histologie. Il ne s'inclinait pas, comme on l'a trop fait depuis, devant les savants allemands, dont il ne parlait qu'avec mépris, de même que de ceux « qui les copiaient sans les comprendre ».

Notre maître mourut pendant les vacances de 1885 dans des circonstances qui méritent d'être relatées. Il était allé se reposer dans un village du département de l'Ain, chez une de ses sœurs. C'est là qu'il fut frappé d'hémorrhagie cérébrale ; il tomba dans un état comateux et succomba en quelques jours.

La sœur de Robin qui était une personne religieuse, sans se préoccuper des opinions professées par son frère durant sa vie, lui fit faire des obsèques solennelles à l'église. On convoqua le clergé des environs, les cloches sonnèrent à toute volée et personne n'aurait supposé qu'il s'agissait de l'inhumation d'un chef de la libre pensée.

M. Renaut, le professeur d'histologie de la Faculté de Lyon, qui était lui-même un catholique convaincu, vint prononcer sur la tombe de Robin l'éloge funèbre qu'il méritait bien.

Triste ironie du sort qui imposa à ce savant athée, toutes les pompes des cérémonies religieuses après sa mort, et qui le fit louer par un des meilleurs élèves de Ranvier, pour lequel il n'avait qu'une médiocre sympathie.

Ces quelques souvenirs anecdotiques sur l'originalité du caractère de Robin ne diminuent en rien sa personnalité scientifique.

Il restera comme une grande figure de biologiste. Il a été l'instaurateur en France de l'histologie, pour laquelle il est parvenu à faire créer la première chaire officielle.

Il a fait d'innombrables mémoires, dans le journal d'Anatomie et ailleurs, sur l'histologie des tissus et des organes, sur l'embryologie et la zoologie ; il était membre de l'Institut dans la section de zoologie, et l'un des fondateurs de la Société de biologie, etc.

Il a publié un traité de Chimie biologique, en collaboration avec Verdeil, des livres qui firent époque, spécialement son Traité des humeurs, des articles du dictionnaire de Dechambre extrêmement documentés.

On peut dire de lui qu'il était omniscient ; son éru-

dition était prodigieuse et il pouvait disserter *de omni re scibili*. De tous mes maîtres, c'est lui, avec Maurice Raynaud, qui m'a laissé l'impression la plus profonde. C'était un tempérament scientifique hors pair. D'ailleurs n'était-il pas originaire de la région qui a produit Bichat et Claude Bernard ?

LA VIE PATHOLOGIQUE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

Par M. Henri Paul TOUZET,

Membre de la Société d'Histoire de la Pharmacie,
Assistant de Matière Médicale
à la Faculté de Médecine de Toulouse.

Annecy a élevé, le 15 septembre 1924, une statue à François Bonaventure de Boisy, seigneur de Sales, connu dans les fastes de l'Eglise sous le nom de Saint-François de Sales.

L'Œuvre complète du saint a l'aspect d'une collection de Bollandistes et dort au fond des bibliothèques ecclésiastiques. Seul, un opuscule a été approché par beaucoup pour la facilité de sa doctrine et l'indulgence de son système : *L'Introduction à la vie dévote*. Mais son auteur n'en reste pas moins peu connu dans sa vie comme dans ses écrits : « c'était un saint », dit-on, et l'épithète tient lieu de biographie.

Cependant il semble que le grand public, au moment où nous écrivons, ait reçu quelques lumières sur cet homme admirable. M. H. Bordeaux lui a consacré un livre que nous n'examinerons pas ici et ses traits gravés dans la pierre s'offrent désormais aux regards des pélerins de la Savoie. Il nous paraît opportun, en un tel moment où la presse imprime

son nom, d'envisager un point peu connu se rapportant au saint Docteur :

Quels furent ses rapports avec la médecine et les médecins, fut-il malade par accident ou fut-il « un malade », de quoi souffrit-il, quel fut le mal qui l'emporta ?

Avant d'exprimer notre pensée à ce sujet, il importe de remarquer que notre éminent ami, M. le Docteur R. Molinéry, savant historien de la médecine, avait pressenti l'intérêt de cette question, puisque dans la *Chronique Médicale* de septembre 1924, il citait un passage de l'Abbé Rohrbacher que nous reprendrons et qui dit en substance : qu'au cours d'une grave maladie Saint François, étudiant à Padoue, témoigna à son précepteur, M. Déage, le désir, s'il mourait, que son corps soit donné à disséquer aux étudiants en médecine, pour faire cesser les manœuvres ignominieuses et les querelles souvent sanglantes qui éclataient entre escholiers en médecine et les parents des défunts qu'ils exhumaient. L'auteur de cette remarque rappelait à ce propos l'esprit évangélique du saint et se demandait si vraiment un tel vœu avait vu sa réalisation.

Il nous paraît donc intéressant d'essayer de mettre au point ce curieux aspect d'histoire de la médecine et de satisfaire la si louable curiosité de notre ami. Nous prendrons comme guide le meilleur historiographe du prélat : l'abbé Hamon.

Médicalement, la vie de Saint-François de Sales présente quatre points particuliers.

Sa naissance, ses maladies de 1587 et de 1598, dont il guérit, celle enfin de 1622 qui devait l'emporter.

La naissance.

François Bonaventure naquit, deux mois avant le terme, le jeudi, 21 août 1567 et cet être si frêle, à l'aspect séraphique, — le fait a été remarqué par les contemporains : « il semblait un petit ange », dit le Père La Rivière, — ne dut de conserver la vie qu'à des soins empressés de la nuit et du jour. Le toucher

le faisait souffrir et la première année de son existence s'écoula dans un berceau de soie, où il était enveloppé dans le coton. Sa mère, dont le tempérament était fragile, ne put le nourrir et l'essai successif de plusieurs nourrices contribua à l'affaiblir encore davantage. Mais il surmonta ce malaise et son enfance fut normale, sa santé étant devenue forte.

La maladie de 1587.

A vingt-ans, après avoir étudié la rhétorique et la philosophie en Sorbonne, il alla suivre les cours de l'Université de Padoue. Il arriva dans cette ville en la compagnie de son gouverneur, Déage, et, presque aussitôt, il tomba malade. La pathologie entière sembla s'acharner sur lui : proie facile que les macérations et les exercices d'une âpre mortification semblaient vouer au trépas. Son estomac et sa tête lui refusent tout : appétit et sommeil; il devient d'une maigreur extrême; une fièvre violente et continue le mine, tandis qu'une goutte pituiteuse et une violente dysenterie rongent un corps, cloué par un rhumatisme universel. Ses dialogues avec son précepteur sont d'admirables élans de son âme, que nous ne pouvons rapporter ici; des cantiques fleurissaient sur ses lèvres, son calme n'avait d'égal que sa soumission. Son précepteur, prévoyant une issue fatale, ne crut pas devoir différer plus longtemps de lui poser une atroce question : quelle était sa décision pour le règlement de ses funérailles? François lui répondit alors : « Mon cher Maître, je laisse le soin de tout cela à votre affection qui m'est bien connue et je vous prie de prendre soin de moi, après ma mort, comme vous l'avez fait pendant ma vie. Je n'ai qu'une grâce à vous demander : c'est que mon corps soit donné à disséquer aux étudiants en médecine. » La réponse de M. Déage fut : « Quoi, mon cher fils?; ce serait là un déshonneur pour vôtre famille. » François lui répondit alors : « Pardonnez-moi, mon bon Maître, si je ne me rends pas à votre observation, mais ce me sera une grande consolation en mourant de penser

que, si j'ai été pendant ma vie un serviteur inutile, je serai au moins de quelque utilité après ma mort, en fournissant aux élèves en médecine un sujet sur lequel ils travaillent sans l'avoir acheté au prix de querelles et de meurtres. » Et il répéta cette volonté plusieurs fois.

N'est-ce pas là une réponse digne de l'Evangile, inspirée par une déjà supra-terrestre sainteté, qui se manifestera encore dans une parole analogue, prononcée par lui, peu de temps avant sa mort : il s'écriera en effet, se jugeant : « Servus inutilis, inutilis, inutilis. »

Son état s'aggrava après l'expression de ce désir et le mal empira de telle sorte qu'on lui donna l'extrême-onction ; puis, par un phénomène qui échappa aux assistants autant qu'à lui-même, un mieux naquit, eut raison de son affection et le malade guérit brusquement, malgré les pronostics de ceux qui le soignaient.

La Maladie de 1598.

Onze ans plus tard, à 31 ans, il est nommé coadjuteur de l'évêque de Genève. Peu de tempsaprès, comme il se préparait à partir pour Rome, le mal le terrasse pour la seconde fois, alors qu'il se trouve à Annecy. De même qu'en 1587, une fièvre continue et d'une violence extrême l'abat et les médecins sont d'avis opposés sur la gravité de son état. L'un lui accorde la vie, l'autre le condamne ; l'opinion de ce dernier prédomine et Madame de Boisy, sa pauvre mère, qui a volé vers son fils dès qu'elle l'a su malade, est chargée par ce même médecin d'avertir François de la gravité de son mal. Cela le terrasse et son esprit est dominé par l'idée de l'enfer ; puis il se calme et peut recevoir le vénérable Chapitre de Genève venu le visiter ; lui, le malade, console ces gens, pleurant déjà sa perte avec une douleur telle, qu'un chanoine a dû s'aliter. Mais l'effort le fatigue et une nouvelle obsession tenaille son cœur, contre laquelle son esprit lutte de toutes ses forces épuisées : « le Christ ne serait-il pas présent au sacrement de la Communion ? ». Une heure

durant, ce problème réclame, menaçant, sa solution ; le saint ne la trouve que dans l'invocation du nom de Jésus et la pratique du signe de la croix. La tentation s'évanouit et François peut goûter le lendemain les charmes d'un concert spirituel que les musiciens de la cathédrale sont venus lui donner.

Il règle le choix des morceaux qu'il désire entendre : c'est la supplique de la Madeleine : *Ardens est cor meum videre dominum* ; c'est aussi le psaume 61 : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, deus.* Cette audition finie, il se mit contre la muraille et, pleurant, dit le *Miserere*. Se retournant, il vit le médecin occupé à quelque besogne galénique. Comme il le questionnait, il en reçut cette réponse : « Quod ego fascio, tu nescis modo ; scis autem postea. » Cette parole de Jésus à saint Pierre, tirée de la Sainte Ecriture, déplut au Saint pour l'usage profane qui en était fait ; il le fit remarquer et ajouta : « un chrétien ne doit employer la parole de Dieu que pour des choses saintes et avec un grand respect. »

Ce remède, qu'il ne devait connaître que plus tard, était l'or potable. Nous ne nous étendrons pas ici sur cette drogue, préparant son histoire et devant lui consacrer un prochain travail ; mais il importe de signaler cependant que Saint François de Sales absorba un remède que les patients de nos jours se voient administrer. Les magnifiques travaux de Letulle ont réintégré dans la pharmacodynamie ce métal (1) : « le plus exquis », selon Bauderon, « que l'aurore par sa splendeur égale et qui lui doit son nom », ainsi que le dit Lémery.

L'effet de cette teinture d'or (2) : « soufre d'or

(1) Sous la forme d'or colloïdal.

(2) Il s'agit bien entendu de la véritable teinture d'or méritant l'appellation d'or potable et non des préparations d'A. Mynsicht et de l'Angelot, simples dissolutions très imparfaites à distillation défectueuse et que les bons auteurs n'admettent pas Lémery parlant de celle de Mynsicht dit en effet qu'il s'y trouve au plus « quelque portioncule d'or dissoute » et Charas prétend que celle de l'Angelot présente « quelque chose de trop spécieux pour ne pas mériter que quelque personne curieuse et riche en fasse l'essai ».

diaphorétique » des apothicaires, fut souverain et, dès le mois de février, il put se mettre en route pour Rome.

La Maladie de 1622.

Saint François, prêchant, le 24 décembre 1622, à Lyon chez les Récollets, au cours de la cérémonie de la plantation d'une croix, ressentit un froid mortel. Le surlendemain, 26 décembre, il s'aperçut en se levant que sa vue faiblissait. Il prononça alors cette magnifique parole de renoncement : « Cela signifie qu'il s'en faut aller et j'en bénis Dieu; le corps qui s'affaisse appesantit l'âme ». La Supérieure de la Visitation, qu'il confessa, après s'être rendu au monastère, remarqua qu'il était très pâle. Il sortit de l'église et marcha, tête nue, dans le froid et le brouillard. Rencontrant le duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, et M. de Villeroy, gouverneur de Lyon, il s'attarda avec eux, puis, toujours nu-tête, alla rendre visite au duc de Nemours et au prince de Piémont. Recru de fatigue, il rentra chez lui ; son domestique dévoué lui proposa de mettre ses pieds au sec dans ses bottes ; il accepta, en disant ce mot prophétique : « Prenons les bottes, puisque vous le voulez ; mais nous n'irons pas loin. » Il devait mourir le lendemain, à huit heures du soir.

Un léger repas absorbé, il resta pensivement appuyé à sa table, puis écrivit deux lettres, en commença une troisième que des religieux qui venaient lui faire leurs adieux, car il devait le jour même partir pour Annecy, interrompirent. Son délabrement était si extrême qu'il ne put les reconduire, suivant son honnête coutume. Cela fit dire à sa suite qu'il était mal et on le pressa de ne partir que le lendemain. Il demanda : « Vous croyez peut-être que je suis malade ? ». A ce moment, un serviteur lui parla d'un sermon qu'il venait d'entendre et à l'occasion duquel le prédicateur avait recommandé à la reine de bien aimer ses serviteurs. François lui adressa alors ces paroles : « Et vous, mon ami, m'aimez-vous bien ? » ;

voyant ses pleurs, il ajouta : « Et moi aussi, je vous aime bien ; mais aimons plus encore Dieu qui est notre grand maître. » Disant cela, il tomba évanoui. Deux heures après midi sonnaient ; on le mit au lit et, espérant que l'air le remettrait, on ouvrit les fenêtres : peine perdue ; une heure et demie après, l'apoplexie éclatait, lui ôtant le mouvement. Des médecins accourus lui prodiguèrent des soins énergiques ; pour l'empêcher de s'assoupir, on lui parle fortement, on lui frictionne la tête avec des linges chauds, on lui fait boire des potions amères. Résigné, il se laisse faire ; aux pieux encouragements de ses amis, il répond : « Homini pacem habenti in substantiis suis ». Mais, à une heure du matin, il faut lui administrer l'extrême-onction, sans pouvoir lui donner le saint viatique, en raison de ses fréquents vomissements ; il entre alors dans le calme ; son esprit dégagé lui permet de prier.

Le 27 au matin, l'évêque de Damas, le duc de Nemours, ainsi que Madame Olier lui rendent visite : il avait l'usage de ses sens. A dix heures, on le saigna ; il parla, puis s'assoupit ; dans ses moments de veille, il entrait en colloque avec Dieu. Il glissait dans une torpeur qui faisait présager le sommeil glacé de la tombe et la science humaine, impuissante, s'épuisait à l'en vouloir tirer. On lui arracha les cheveux, on lui frotta les jambes et les épaules jusqu'à les déchirer ; resaisi par la souffrance qu'il endurait, il dit : « Ce que je souffre ne mérite pas le nom de douleur en comparaison de celles-là. » Il faisait allusion à l'agonie du Calvaire. Enfin, pour l'arracher à la mort qui l'enveloppait, on lui appliqua sur la tête un emplâtre de cantharides et, en le lui ôtant, on lui arracha la première peau. Par deux fois, on lui mit le fer chaud sur la nuque et une fois le bouton de feu (1)

(1) Procédé ultime que les médecins employaient presque en désespoir de cause. Manœuvre pratiquée par Hippocrate lui-même et préconisée par lui dans ses Aphorismes, section 8, article 6. « Quae medicamenta non sanat, ea ferrum sanat. Quæ ferrum non sanat, ea ignis sanat. Quæ vero ignis non sanat, ea insanabilia existimare opportet. »

sur le sommet de la tête qui en fut brûlée jusqu'à l'os: il pleurait, mais ne gémissait point. Comme on lui demandait si on lui faisait mal, il répondit: « Oui, je le sens, mais faites tout ce que vous voudrez au malade. » Son visage était serein et il murmurait d'un mouvement imperceptible des lèvres : « Jésus, Marie ». Le grand vicaire lui demanda où il voulait être enterré ; il n'en reçut pas de réponse et une sœur, pour plaire au malade, lui ayant annoncé que l'évêque de Chalcédoine, son frère, était arrivé, ce qui était faux, saint François lui répondit : « Ma sœur, il ne faut jamais mentir. » Il murmura des psaumes, serra la main de l'un des siens en lui disant : « Advesperascit et inclinata est jam dies », prononça le nom de Jésus et perdit la parole ; ses lèvres et ses yeux remuaient encore. Ceux qui l'assistaient s'agenouillèrent pour dire les prières des agonisants ; à la troisième reprise de l'invocation : « Omnes sancti innocentes, orate pro eo » (c'était le jour des Saints Innocents) il rendit l'âme, âgé de 56 ans. Il était huit heures du soir.

François voyageait, non pour Annecy, mais pour la demeure éternelle, où règne celui dont il avait été le ministre et le soldat. On rapporte qu'une voix miraculeuse annonça son décès à sa famille. Mme de Chantal, qui priait à cet instant, à Grenoble, entendit: « Il n'est plus ».

Lyon fut tout entier dans sa chambre et son corps reçut le baiser multiple des chapelets de ces gens.

Jacques Olier, intendant de la Justice, ordonna l'ouverture et l'embaumement du corps.

Voici quels furent les résultats de l'autopsie, d'après un rapport du temps: « le cœur grand et large était sain. Le foie brûlé. Un poumon percé ainsi que d'un coup d'épée. Le ventricule droit du cerveau plein de sang caillé, le gauche rempli d'eau, dont la conséquence avait été la paralysie de tout le côté gauche. Le fiel était remarquable: constitué de 300 petites pierres attachées les unes aux autres en chapelet, dorées ou émaillées, de diverses couleurs, de forme

ronde, triangulaire, ou en octaèdre : résultat de 56 ans de domination de soi-même. » Ces pierres furent distribuées : la plus volumineuse offerte à Marie de Médicis, une autre à Anne d'Autriche. Son sang, qui imbibait des linges et même le plancher et la table, fut pieusement recueilli et fit, selon la tradition, de miraculeuses guérisons dans la suite des temps. Le monastère de la Visitation recueillit son cœur, d'abord dans un reliquaire d'argent, puis dans celui d'or que donna Louis XIII, guéri par l'application du cœur de saint François. Le 30 décembre, ses obsèques eurent lieu dans l'église de la Visitation ; le Supérieur des Feuillants prononça son panégyrique. Après la cérémonie, les membres du cortège épiscopal se disposèrent à transporter le corps à Annecy ; il était déjà sur un brancard porté par deux mulets. Mais Lyon, où il avait expiré son dernier souffle, voulut le garder. Le cortège épiscopal dut déléguer un de ses membres, Rolland, à Annecy, pour rapporter le testament du Saint qui y avait écrit expressément : « Que l'on m'enterre où voudra ma suite, si je meurs hors de mon diocèse ». Les magistrats d'Annecy, le prince de Piémont, le Roi élevèrent leurs voix et ordre fut donné à Lyon de céder. La terre florimontane devait abriter celui qui l'avait tant aimée et chantée dans la poésie de ses pages descriptives.

Les chanoines de Saint-Nizier le portèrent sur leurs épaules de la Croix-Rousse à la place Bellecour. Il partit de Lyon, le 18 janvier 1623, entouré de son cortège comme de son vivant et les foules sur son passage lui consacraient chapelets et médailles.

A Annecy, le monastère de la Visitation fut sa demeure. Soustrait aux fureurs sacrilèges de la Révolution, qui détruisit le temple qui l'abritait, il continua d'y dormir son sommeil après la tourmente, dans une châsse, don de son arrière petit-neveu et qui fut placée au-dessus de l'autel.

***

Saint François de Sales eut donc de nombreux et obligés rapports avec les médecins et la médecine de

son temps. Son mal, que nous ne pouvons pas facilement déterminer,à cause de l'imprécision des diagnostics qui ont été conservés, paraît cependant provenir d'une constitution faible, due en partie à l'accident de sa naissance, avec tendance à la fièvre. Un état arthritique, (il fut de 1587 la proie, on le sait, d'un rhumatisme universel), et cancéreux peut-être (ses vomissements tendraient à le prouver) de contribua pas à améliorer cet état de santé que le saint aggrava encore par une vie de répression continuelle de sa personnalité et de pénitence: vie courte, mais vie d'œuvre et de quel prix! (1).

De l'examen des faits, il ressort donc nettement qu'il ne subit pas le sort infamant de la dissection qu'il avait semblé vouloir se réserver; désir de jeunesse, désir d'étudiant, plein de la rhétorique et de la philosophie de Sorbonne, nourri d'Aristote et des Grecs et qui avait peut-être entendu l'appel de Rabelais pour un moindre mépris des réalités d'ici-bas; mais désir que le saint évêque ne crut pas devoir réaliser. « Serviteur utile » et non « inutile », il avait assez donné pour son pays et pour son Dieu.

(1) Notre hypothèse trouve un nouvel argument dans le portrait du Saint dont l'auteur nous est inconnu et qu'a popularisé la lithographie de Maurin. Cette effigie que l'artiste eut tant de mal à obtenir de Saint-François (ce dernier considérait comme une vanité que ses traits essentiellement périssables soient conservés en une œuvre d'art) nous est un un précieux enseignement. Le modèle est âgé de 52 ans et porte déjà les stigmates du mal qui doit l'emporter, quatre ans plus tard, Chauve et corpulent, son aspect accuse un état arthritique ; mais il est évident que le cancer dont il semble avoir été la victime, cancer de l'estomac et que ses vomissements, attestent a précipité sa fin. Arthritique, mais refoulant l'envahissement du mal par un jeûne et une abstinence qui auraient effrayé les plus fervents disciples de Guelpa, il aurait à n'en pas douter duré davantage si une seconde cause organique, coalisée avec la première, n'avait eu par son implacable action raison du Saint, avant même qu'il eût atteint 60 ans,



L'ENSEIGNEMENT MÉDICO-CHIRURGICAL A PARIS, EN 1764, JUGÉ PAR UN ÉTUDIANT ALLEMAND

Par le Professeur J. GUIART, de Lyon et de Cluj.

J'ai eu l'occasion d'acheter chez un bouquisite une lettre assez curieuse raison des renseignements qu'elle nous fournit ni différents Médecins ou Chirurgiens du XVIIIe siècle.

Elle est adressée *à Monsieur E. Saudifort, Docteur en Médecine, chez Madame la veuve Saudifort, à La Haye en Hollande.* Elle est datée de Paris le 22 janvier 1764 et est signée J. J. Gasser.

Le destinataire de la lettre est certainement Edouard Saudifort (1742-1814), le célèbre anatomiste hollandais, qui venait de se faire recevoir Docteur en médecine à Leyde l'année précédente. C'était l'élève le plus distingué d'Albinus, auquel il succédera bientôt. Sa renommée sera européenne.

Quant à l'auteur de la lettre j'avais pensé tout d'abord que c'était l'anatomiste assez peu connu, qui décrivit le ganglion de Gasser. Mais ce dernier, professeur d'anatomie à Vienne de 1757 à 1765, s'appelait J. L. Gasser, alors que l'auteur de notre lettre signe J. J. Gasser. Du reste en 1764 J. L. Gasser était à Vienne et non à Paris ; il mourra l'année suivante.

Notre Gasser est vraisemblablement d'origine allemande, comme tous les Gasser connus et c'est ce qui explique suffisamment les critiques acerbes qu'il ne ménage pas à l'égard de la science française en général et de ses plus illustres représentants en médecine et en chirurgie. C'est sans doute un étudiant de l'Uni-

versité de Leyde, où il aura été le camarade d'études de Saudifort ; étant donnée la lettre il semble qu'il veuille se destiner à la pratique des accouchements.

Voici très exactement, en respectant bien entendu les fautes de français et d'orthographe, le texte exact de la lettre. Pour plus de clarté je me suis contenté de mettre, au début des phrases, des grandes lettres qui n'existent pas sur l'original et de faire quelques renvois à la ligne pour mieux marquer les différents points, qui sont successivemeat traités.

Monsieur et cher Ami !

Vous seres faché de ma négligence a vous écrire, je vous avoue que vous ne l'etes sans raison. Mais je tacherois a me' justifier si mal qu'il me sera possible. Ayant bien fait le vojage avec M. Bonn (1) (qui vous salue) ayant bien vu que les villes d'Anvers, Bruxelles, Louvain (et dans celle-ci un *fœtus tubarius* parfait a peu près de 3 mois, avec la matrice et toutes ses parties attenantes tout entières) je suis heureusement arrivé ici a Paris le 23 novembre passé.

Alors, depuis la premiere semaine, ou il falloit m'arranger dans cette grande mais incommode ville, j'allois chercher la These pour vous, premierement chez un Libraire, duquel on me disoit qu'il avoit toutes les Theses, celui promettoit de jour en jour qu'il me la procurera sans faute, au bout de quinze jours enfin il me dit, qu'il ne peut pas la trouver ; de la je vais chez le Bedeaux de la Faculté, un Seigneur qui est presque jamais chez lui, le trouvant enfin, il me faisoit fouiller deux paquets de misérables theses, dans lequels la votre n'etoit pas, mais il me disoit, que si je voudrois acheter d'autres paquets entiers, que je l'y aurois surement. Je n'avois pas de gout de me charger de theses, qui ne consistent qu'en beaux titres, auxquels l'ouvrage meme ne repond pas, et qui sont neànmoins chers.

A la fin de la semaine avant Noël je l'ai attrapée, mais un jour avant j'apprenois par une lettre de M. Dupont a M. Bonn,

(1) Il s'agit d'André Bonn (1738-1818), célèbre chirurgien hollandais, qui étudia la médeciue à Leyde et venait d'y être reçu Docteur l'année précédente. On sait en effet qu'il vint aussitôt à Paris, où il séjourna toute une annéc. Durant près d'un demi-siècle il enseignera l'anatomie et la chirurgie à Amsterdam. Il a étudié les maladies des os et laissé un certain nombre d'ouvrages d'anatomie chirurgicale. Il était sans doute un peu plus âgé que Saudifort et Gasser, ce qui expliquerait que ce dernier l'appelle Monsieur.

que vous prendres vos degrés le lundi avant Noël, de sorte que je crojois inutile de vous faire la depense du port aprcs votre Dissertation imprimée : depuis ce tems ce n'étoit que par une negligence a la parisienne, que je ne vous ai pas écrit. A Paris on ne sçait pas comment le tems passe. A present, mon cher Ami, je vous felicite de mon cœur, que vous avcs heureusement fini vos ctudes academiques et je prie Dieu qu'il les couronne par un hcureux succes, a votre satisfaction.

On trouvc tres facilement ici lcs livres dont vous m'aves donné commission, de sorte que vous pouves conter de les avoir, meme si vous en souhaites d'autres, vous n'aves qu'a m'ecrire et je vous les procurerois, je reste encore un mois ici. Mais comme le port d'ici a Geneve seulement conte autant que d'ici en Hollande, et que je connois ici le Correspondant de Haak, peut etre que je vous les enverrois par ce canal, presque pour rien, parce que ils vont alors par eau.

Je fréquente ici le Cours d'Accouchemens de Levret (1) avec MM. Bonn et que ma Mere m'a permis de rester autant de tems ici. Comme je n'avais pas lu le livre de Levret avant de fréquenter ses leçons, je trouve dans l'un et dans l'autre qu'il se vante beaucoup de ses Découvertes, qui souvent ne veulent pas dire grand chose. Il y paroit un homme vain, hautain comme il est aussi, il veut avoir raison en tout, et pourtant il n'a point de principe, ni de Physiologie ni de Pratique de Médecine, comme presque tous les Chirurgiens ici. Son Manuel est bon, nous le commencons a present.

Les chirurgiens ici sont des habiles opérateurs, mais en

(1) André Levret (1703-1780) était alors le premier accoucheur de Paris, Il était membre de l'Académie royale de chirurgie et accoucheur de la Dauphine. Ses cours attiraient de tout les pays d'Europe ceux qui se destinaient à la pratique ou à l'enseignement de l'obstétrique. Le livre auquel il est fait ici allusion est *l'art des accouchements démontré par des principes de physique et mécanique, pour servir d'introduction et de base à des leçons particulières* ; il s'agit saus doute de la seconde édition, qui fut publiée à Paris en 1761, Le plus grand méritc de Levret est d'avoir modifié le forceps des Chamberlen de manière à en faire un instrument pratique. Le forceps primitif était en cffct une pince droite, difficile à appliquer et pouvaut produire des déchirures du périnée. Levret cu l'idée de le recourber pour l'adapter à la forme des voies génitales, en même temps qu'il donnait unc forme concave aux cuillers pour mieux saisir la tête. Bien plus il donnait à l'instrument une articulation mobile permettaut d'introduire séparémcnt les deux banches. En somme on a pu depuis Levret fairc subir au forceps quelques lcgères modifications, mais le forceps qu'on cmploie aujourd'hui n'en reste pas moins celui qu'imagina Levret.

(2) Paradys, parce que il commençoit justement au mois de Décembre commencant.

(3) Il s'agit sans doute ici du père de Nicolas Paradys (1760-1802), qui sera plus tard professeur à l'Université de Leyde.

général rien moins que sçavants. Louis (1) le plus sçavant de tous ne donne plus de Cours ordinaires, depuis qu'il est hors la Charité

Sabatier (2) un homme fort érudit, qui par miracle lit beaucoup de Livres etrangers, donne un Cours assez ample d'Anatomie et de Chirurgie, et l'on peut dissequer chez lui. Mais quelle Boucherie ! Dans une chambre si grande qu'était la mienne à Leide, dans laquelle il donne ses leçons, il a 12 ou 16 personnes qui dessequent a la fois 3 ou 4 cadavres, et cela si beau et si propres, qu'un homme pas Francois en a presque peur, l'on disseque mal ou bien c'est égal, que les vaisseaux soient coupés ou non, que le sang coule ou non tout de même, on finit tout le cadavre en 3 jours, on jette des bras, jambes, têtes, chairs, etc., sur un monceau, qui, nonobstant que c'est l'auditoire, reste jusqu'à ce que les cadavres sont finis. Bonn et Paradys ont inscrits chez lui, mais moi pas, parce que je ne reste pas assez de tems ici pour fréquenter son cours de chirurgie, qui est proprement son meilleur, et pour l'anatomie il ne se donne pas beaucoup de peine, il démontre ce que d'autres ont mal préparé et pour ce qu'il en dit, je l'ai entendu mieux, et peux le lire ailleurs (3). Cependant j'y vais quelquefois quand il fait beau tems (parce que c'est un chemin de trois quarts d'heures), comme aussi chez Petit (4), qui est Medecin mais qui donne leçons en ana-

(1) Il s'agit d'Antoine Louis (1723-1792), ancien médecin militaire, devenu en 1757 professeur de Chirurgie au Collège de Saint-Côme, en même temps que Chirurgien de la Charité. Mais dans son premier cours il eut le courage de lancer l'idée de la fusion possible de la Médecine et de la Chirurgie. Les médecins naturellement crièrent au scandale et créèrent de tels ennuis à Louis, qu'en 1761 il démissionna et rentra dans la médecine militaire en qualité de chirurgien consultant de l'armée du Haut-Rhin. La paix de 1763 venait de le rendre à la vie civile, et nous sommes à l'époque où il va devenir secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, dont il sera dorénavant l'animateur.

(2) Raphael-Bienvenu Sabatier (1732-1811) était, depuis 1752, professeur d'anatomie au Collège de chirurgie de Saint-Côme, et, depuis 1756, chirurgien en chef des Invalides. C'était un savant très érudit et très laborieux, connaissant à fond le grec et le latin, ainsi que l'italien, l'anglais et l'allemand. En cette même année 1764, il publia un traité d'anatomie très apprécié, en trois volumes in-8°. Plus tard, il deviendra professeur de médecine opératoire à l'Ecole de Santé et chirurgien consultant de Napoléon Ier.

(3) Gasser avait été certainement à Leyde l'élève d'Albinus, qui fut sans aucun doute, le plus grand anatomiste du XVIIIe siècle. Il a donc le droit d'être difficile, et nous pourrions admettre au besoin ses critiques à l'égard de Sabatier. Malheureusement nous allons voir qu'il critique tout par principe; c'est donc bien du parti-pris de dénigrer tout ce qu'il voit à Paris.

(4) Il s'agit sans aucun doute d'Antoine Petit (1718-1794), qui s'était fait recevoir Docteur régent en 1746. Il appartenait donc à la Faculté

tomie, chirurgie, medecine pratique, matiere medicale et dans tout ce qu'on veut, c'est son gagnepain principal ; il parle comme un ange, il amuse ses auditeurs par ses remarques et histoires mais en attendant il ne dit, que des choses bien connues, comme c'est l'ordinaire ici.

Dans les Hopitaux on peut rien voir des opérations notables parce qu'il a dans chacun tant de Chirurgiens de la maison, qui doivent les voir et d'ailleurs il fourmille de garçons chirurgiens ici, qui y courent et la practique des Medecins y est tres miserable, je parle en témoin oculaire. Je ne fais autre chose ici, que de suivre les Sages femmes et de courir par la ville.

Le nouveau que je peux vous dire est, qu'on va donner ici une nouvelle edition de *Aretæus Cappadox*, et de *Celsus* parce qu'on a trouvé dans la bibliothèque du Roi, quelques chapitres de plus et de l'un et de l'autre, le premier sera donné en grec et latin simplement. Et que M. Vink arrivera encore ce mois-ci a Paris venant de Rouen.

J'ai déjà fait saluer Monsieur votre frere cadet par Fortuyn neamoins faites lui bien de complimens de ma part, et soyes assurés que je ne cesserois pas d'être avec un vrai attachement

Monsieur

votre très dévoué Ami

J. J. Gasser,

chez Mr Der Maitre Tailleur aux armes de l'empire, Rue Dauphine, vis a vis la rue d'Anjou.

Paris ce 22 Janvier 1764.

de Médecine et non au Collège ds Saint-Côme. Il enseignait indistinctement l'anatomie, la chirurgie, la médecine ou les accouchements. La sûreté de son diagnostic en avait fait le médecin le plus renommé de l'époque : on venait de très loin pour le cousulter, et son cabinet de consultation ne désemplissait pas. Aussi amassa-t-il une fortune considérable, qui lui permit de fonder une chaire d'anatomie et une de chirurgie dans la Faculté de Médecine de Paris.

LA PINCE DE MUSEUX

Par le Dr GUELLIOT.

Si tout le monde connaît la Pince de Museux, combien peu savent ce que fut son inventeur. Ce qui a été écrit sur ce dernier a paru en province et a passé inaperçu, car on ne trouve son nom dans aucune biographie (1).

Nicolas Museux était un chirurgien rémois. Né à Travecy (Aisne), le 11 août 1714, il vint à Reims étudier sous la direction d'un oncle, Pierre Museux, maître chirurgien. Lui-même obtint la maîtrise en 1736.

Il fit d'abord œuvre de barbier et ouvrit boutique non loin de la place Royale. Mais parut le décret du 28 avril 1743, séparant définitivement barbiers et chirurgiens. Naturellement il opta pour ce dernier titre et abandonna le rasoir et la savonnette d'une façon fort originale. Ses dispositions prises, il profita d'une nuit du vendredi au samedi pour faire dépendre ses bassins et enlever le vitrage de sa boutique ; en hâte les maçons refirent une façade bourgeoise. Lorsque, le samedi matin, jour de marché, les clients habituels de la ville et de la campagne vinrent pour se faire raser, ils furent stupéfaits de ne plus trouver l'aspect familier de la maison, et à ceux qui s'informaient, on répondit que jamais barbier n'avait rasé céans.

Nicolas Museux s'essaya aussi à la pratique de l'art dentaire. Il fit part au public de sa compétence en la matière dans un opuscule fort bien imprimé à Reims en 1748 et aujourd'hui introuvable (2). Le secret professionnel n'était point de règle à cette époque ; l'au-

(1) Dr Guelliot. — *Les Museux chirurgiens rémois*. Reims, 1887, in-8° (fig.) ; — Dr Pol Péchenart. — *Contribution à l'étude de la Chirurgie au XVIIIe siècle*. Thèse de Strasbourg, 1922, in-8° (Museux, p. 26-29, fig.).

(2) *Réflexions sur la conservation des dents*. Reims, S. D., in-4°, 12 p.

teur cite les clients de choix qu'il a soignés et particulièrement le ministre, marquis de Puisieux, à qui il avait extrait une molaire alors qu'il était en villégiature au château voisin de Sillery. Le doyen de la Faculté de Médecine disait dans son approbation : « J'ai souvent été témoin de sa dextérité dans les plus grandes opérations : ses réflexions sur les maladies des dents font voir qu'il sçait descendre au médiocre de la chirurgie, et qu'il embrasse avec ardeur tout ce qui peut le rendre utile à la société. »

Un théâtre plus vaste s'ouvrit aux talents de Museux qui fut nommé en 1750 l'un des chirurgiens de l'Hôtel-Dieu. L'autre était Caqué, le meilleur praticien que Reims ait eu au XVIIIe siècle. Les deux titulaires étaient rivaux et se jalousaient quelque peu ; je pourrais eu citer maints exemples. Cette émulation du moins a eu ce résultat utile, qu'elle fut cause ds l'invention de la fameuse pince.

Caqué avait osé remettre en valeur l'opération de l'amygdalotomie, alors universellement condamnée ; pour elle il avait imaginé une érigne et un bistouri coudé. Il avait transmis ses observations à l'Académie de Chirurgie dont il était membre associé. Museux, correspondant de la même compagnie, inventa, de son côté, « pour saisir l'amygdale avec plus de sûreté, des pincettes d'environ six pouces de longueur, dont chaque branche se termine par deux crochets, lesquels forment une double érigne ». Le secrétaire de l'Académie, A. Louis, dans son rapport sur la *Rescision des amygdales*, signala les instruments des deux chirurgiens rémois et en donna le dessin. Il ne se prononce pas sur la valeur de la pince de Museux: « Les sentiments sont partagés sur les avantages de ces pincettes (1). » C'est qu'il avait demandé l'avis de Caqué avec lequel il était en relations suivies et celui-ci lui avait écrit confidentiellement que si la pincette permettait de saisir la tumeur plus fermement que l'érigne, son usage rendait l'opération plus

(1) *Mémoires de l'Académie de Chirurgie*, éd. in-4°, vol. V, 1774, p. 423 et seq. et planche XII.

longue, plus difficile et plus douloureuse ; avec elle, on avait des soulèvements d'estomac, des « coups de gosier » gênants.

Au reste, Museux n'était pas arrivé d'emblée à la perfection de son instrument. J'ai eu entre les mains le premier essai qu'il fit exécuter par un coutelier rémois. La pince est droite, courte ; les dents saillent à angle droit à l'extrémité des branches ; l'ensemble est grossier. Je n'en gardais pas moins pieusement cet embryon mal venu de la classique pince, que j'avais retrouvé chez les derniers descendants de Museux. J'eus le soin de l'enfouir dans ma cave pendant les bombardements de Reims : elle échappa ainsi à la destruction de ma maison par les obus incendiaires boches. Mais, quand la ville fut évacuée en 1918, sous-sols et caves furent aussitôt la proie de pillards qui s'emparèrent de tout ce qui avait une valeur facilement réalisable. Or, j'avais commis l'imprudence de mettre cette pince dans un coffret renfermant une collection de monnaies anciennes. Les fouilleurs, mal éclairés sans doute, crurent avoir trouvé un trésor et emportèreut le tout, avec beaucoup d'autres choses dont ils tirèrent certainement meilleur profit.

Museux vit rapidement les inconvénients de son invention ; il allongea les branches et les courba sur le bord. Je possède encore un modèle de cette seconde manière, lui aussi de fabrication rémoise.

Depuis, le pince a subi bien des modifications : Charrière y a ajouté un tenon d'arrêt; on a remplacé celui-ci par un cran, puis une crémaillère ; les dimensions ont varié, depuis la pince à intestin, dite de Chaput, jusqu'aux grandes pinces à dents multiples pour la chirurgie abdominale. Longtemps encore les catalogues des fabricants garderont le nom du chirurgien rémois dont il m'a paru juste de rappeler sommairement la vie.

Nicolas Museux mourut à Reims, le 10 février 1783, laissant un fils Pierre, qui fut chirurgien comme son père.

TROUVAILLES MÉDICO-HISTORIQUES PROVENANT DE LA DACIE ROMAINE.

Par le Dr Jules ORIENT,
chargé du cours de Toxicologie à l'Université de Cluj.

Parmi les cinq villes régies par le Droit italique, qui occupaient le territoire de la Transylvanie, vers le début du IIIe siècle, la ville de *Napoca* (aujourd'hui Cluj) était la plus florissante. Les migrations de peuples à travers la Transylvanie eurent pour conséquence l'anéantissement de la puissance romaine dans la région. Les Barbares surtout, en détruisant tout ce qui était romain, ont eu une influence néfaste sur la culture romaine du pays. Malgré tout la Transylvanie d'aujourdhui est un territoire où le chercheur peut trouver facilement des vestiges de la culture et de la vie romaines.

Bien souvent le soc et la bêche mettent au jour des objets rares ayant un intérêt historique. D'ordinaire ces objets sont des instruments domestiques ou des outils d'artisans, quelquefois même des objets d'art, mais il est rare qu'ils intéressent l'Histoire de la Médecine ou de la Pharmacie.

Hyginus, contemporain de Trajan, décrit en détails les hôpitaux militaires (*valetudinaria*) des légions romaines. Il parle aussi des médecins qui suivaient les troupes, des thermes et des bains médicamenteux. Il ne faut donc pas s'étonner si parfois les coups de pioches mettent au jour des hôpitaux militaires, des instruments médicaux, de petites bouteilles à médicaments, etc. Les historiens de la Médecine suivent naturellement ces fouilles avec grand intérêt.

Bul. Soc. fr. d'Hist. de la Méd., t. XIX, nos 1-2 (janv.-fév. 1925)

En réparant ma maison de Cluj (rue Regina Maria, n° 39), j'ai trouvé, dans mon jardin, trois objets très intéressants: une petite bouteille et deux fragments de statuettes. Dès le premier coup d'œil j'eus l'impression que la petite bouteille datait de l'époque romaine ; elle ressemblait en effet à d'autres vues par moi dans les musées de Roumanie ou de l'Etranger (Naples et Rome). M. le Dr Guiart, titulaire de la chaire d'Histoire de la Médecine de Cluj, m'ayant honoré de sa visite, a bien voulu examiner les objets trouvés par moi et il m'a fourni des renseignements précieux pour leur détermination. Il fut également d'avis que la petite bouteille et les deux fragments

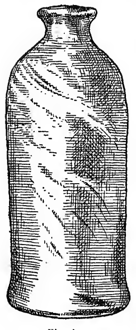


Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

de statuettes dataient de la période romaine et que la statuette la plus complète représentait la déesse

Sekhet, patronne de la Chirurgie. J'ai représenté ci-contre ces trois objets, en grandeur naturelle.

La bouteille (fig. 1) est un peu oblique avec l'orifice relativement étroit ; elle présente une hauteur de 8 centimètres, une largeur de 3 centimètres et elle

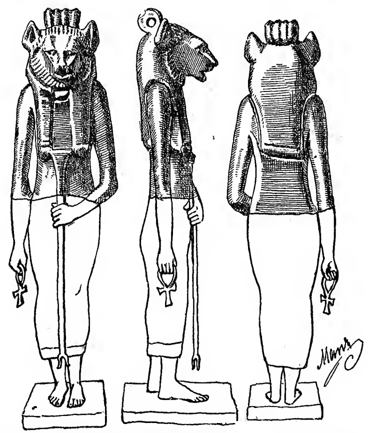


Fig. 4.— Reconstitution de la statuette d'après l'amulette trouvée dans le catalogue du Musée du Caire (t. XXIX).

contient approximativement 36 centimètres cubes. Sa couleur est verdâtre et sa surface richement irisée, à la façon de la nacre. Toutefois ce jeu de couleurs n'est pas uniforme sur toute la surface et manque sur

une grande partie. (D'après M. le professeur Pamfil, directeur de l'Institut de Pharmacologie de Cluj, ce fait devrait être attribué à la substance radioactive, qui se trouve dans le sol).

Le second objet (fig. 2 et 3), haut de 5 centimètres, large de 2 cm. 5 et épais de 1 cm. 8, est un fragment de statuette en terre cuite, émaillée en jaune, mais dont la surface est très détériorée. Il représente vraisemblablement une tête d'enfant (nourrisson), car on distingue assez nettement le bonnet dentelé, ainsi que les rubans, qui attachent le maillot. C'est sans doute un *ex-voto*.

Le troisième objet (fig. 4) est également un fragment de statuette en terre cuite, ayant les dimensions suivantes: hauteur, 5 centimètres; largeur, 2 cm. 5; épaisseur, 1 cm. 2. Il représente une forme humaine à tête de lionne ; la main gauche est repliée vers la poitrine comme pour tenir le sceptre (*User*), symbole de la puissance divine. La main droite pendante tenait sans doute le symbole de vie (*Ankh*). La crinière de la lionne était disposée pour recevoir un anneau de bronze. C'est probablement à cause de cet anneau hypothétique que le côté droit de la tête est verdâtre. La partie inférieure de la statuette manque. Il s'agit sans aucun doute d'une représentation de la déesse égyptienne de la Chirurgie (*Sekhet*), femme de Ptah, le dieu créateur et mère d'Imhetep, le dieu de la Médecine. Ces trois dieux constituaient la triade de Memphis.

La Dacie ayant été peuplée avec des colons venus de tous les points de l'Empire romain, il n'est pas impossible que les objets trouvés aient pu appartenir à une famille de colons venus dans nos régions il y a plus de 1.800 ans.

(Institut d'Histoire de la Médecine et de la Pharmacie du professeur J. Guiart ; Université de Cluj, Roumanie).

DOCUMENTS

AVIS CHARITABLE

AUX PAUVRES QUI SONT MALADES.

On donne avis au Public, en faveur des Pauvres qui ſont malades, que le Docteur Charitable de l'Academie Royale des Nouvelles Decouvertes en Medecine à Paris, dont la renommée a fait tant de bruit par les Cures extraordinaires qu'il a faites, avec le ſecours du Ciel, au grand étonnement de tout le peuple, et par les Charités fort conſiderables qu'il a exercées ſans vanité, ou vaine gloire, envers les pauvres malades, aprés avoir pratiqué la Medecine avec honneur, ſplendeur et applaudiſſement du Public durant l'eſpace de quarante années, et avoir preſenté au Roy la Nouvelle Decouverte qu'il a faite par ſes curieuſes et profondes meditations des Arcanes, ou plus rares Secrets de la Medecine, en reconnoiſſance duquel Preſent Sa Majeſté l'a gratifié d'un don de deux cens Louis d'Or, ſe trouvant infirme dans ſa vieilleſſe (*quia Senectus ipſa, morbus eſt*) a jugé à propos de ſe retirer en la Ville de Lille, le ſejour de delices, pour y vivre en repos ſous les favorables Auſpices de Monseigneur l'Intendant, ſouhaitant ſeulement, aprés avoir employé tant d'années à l'Etude et la Pratique de la Science de Medecine, de rendre dans le déclin de ſon âge les pauvres malades participans du fruit de ſes travaux, et de faire voir et admirer aux occaſions qui ſe preſenteront, les effets merveilleux de ſon Art par les ſuſdits Arcanes, qui ſont, ſans contredit, les plus grands, les plus univerſels, et les plus ſalutaires Remedes que l'Art et la Nature puiſſent produire pour guerir promptement, ſûrement, et agreablement une infinité de maladies opiniâtres que l'ignorance a fait paſſer juſqu'à preſent pour incurables, afin que ſon talent puiſſe ſervir en cette Belle et Magnifique Ville à la gloire de Dieu, à l'avantage du Prochain, et à l'exaltation de la Medecine.

C'eſt pourquoy, s'il ſe trouve à preſent quelqu'un affligé de quelque mal, ou de quelque maladie, qui ne puiſſe guerir par les Remedes ordinaires, et qu'il veuille avoir recours à ces admirables Arcanes, et ſatisfaire ſon Artiſte, Diſtilateur, Chy-

mifte, qui les preparera à tres-jufte et équitable prix, avcc toute l'exactitude poffible, il luy en ordonnera par charité, autant qu'il en faudra, et luy en marquera l'ordre, le temps et l'œconomie qu'il faut obferver, pour le guerir parfaitement et radicalement, pourveu que fon mal ne foit pas abfolument incurable de fa nature, afin qu'en ces derniers Siécles, ou le monde eft entierement perverti et incredule, les merveilles de la Divine Providence foient connuës, et que le Public foit perfuadé qu'il ne reffemble pas aux Empiriques, ou aux Operateurs (monteurs de Theâtre) qui font montre dans leurs Tableaux de plufieurs Cures extraordinaires, et qui d'une pratique hazardeufe et incertaine, donnent à connoitre qu'ils ne peuvent guerir qu'en Peinture.

Ledit Docteur Charitable donnera Audience et fes Avis Charitables à tous les Pauvres infirmes qui fe prefenteront pour le confulter, et pour recevoir de fa Charité des marques de tendreffe et de compaffion dans leurs miferes et souffrances, et leur fuggerera des Remedes familiers, les plus faciles à trouver et à préparer, qui faute d'un tel fecours, fouffrent la longueur et la tyrannie des maladies qui achevent de ruiner leur famille, à condition qu'ils prieront Dieu pour luy et pour ceux qui le perfecuteront et calomnieront par envie.

Pafcitur in vivis livor, poft, fata quiefcit
Virtutis comes invidia. Virtute invidiam vince : Et diffipentur inimici qui oderunt te.

Ledit Docteur étant à prefent logé à l'Ange, sur le Grand-Marhé.

AVIS

Charles Raigniaux, Chirurgien consultant pour les accidens médico-chirurgiques, ci-devant Chirurgien en chef de l'hôpital St.Sauveur, ancien Prévôt du collège, correspondant à laci-devant académie de chirurgie de Paris, et ex-Professeur de matières médicales, auteur d'un Ouvrage précieux et de différens Ecrits utiles à chacun, demeurant actuellement rue St Nicolas, marché aux Tripes, N° 34, la maison tenante à la boucherie.

C'est mal-à-propos qu'on a jeté le bruit dans le publie, même à la campagne, que j'avais cessé de pratiquer ma profession, que j'excrce depuis plus de 40 ans avec distinction et toutes les connaissances qu'exige cet Art.

Cela n'a été dicté que par l'envie et tout à la fois pour me ravir la confiance publique, que néanmoins je n'ai pas perdue jusqu'à ce jour et que j'espère conserver toute ma vie.

Je demanderai à quelques-uns de ces êtres jaloux, si ces mensonges sont calqués sur une prétendue retraite et sur l'imposture qu'on a faite que j'avais une pension annuelle de 600 fr.

Mais, si je mets tant d'importance pour conserver la confiance publique, c'est qu'il est dans mon caractère philantropique d'être le soutien et la consolation des pauvres affligés, à qui (sans vanité) je donne encore tous mes soins et mes remèdes gratuitement.

Je préviens les personnes humaines qui connaîtraient de ces malheureux, attaqués de maux et de maladies prétendus incurables, de les assurer que je les recevrai tous les jours, à mon adresse susdite, depuis midi environ, jusqu'au quart d'une heure; que je leur donnerai mes avis et mes soins, avec toute la cordialité et le zèle dont je me suis toujours montré capable.

L'indisposition soignée dans son principe, ne dégénère presque jamais en maladie grave. RAIGNIAUX.

MESSIEURS, un Medicin vous donne avis; qu'aprés avoir long-temps pratiqué la Medecine dans les Armées du Roy, et s'eſtant retiré à Paris, où il a eu l'honneur de conferer plufieurs fois avec les plus habiles Medecins de la Faculté de cette celebre ville.

Il ſe feroit enfin acquis la parfaite connaiffance des caufes de la maladie Venerienne, et de ces accidents.

Enfuite dequoy il s'eft appliqué à la recherche des remedes qui la peuvent bien et feurement guerir fans crainte d'aucuns reftes, et ce à peu de frais, fans mettre les malades en aucun danger : ce qu'il fait avec un fuccés heureux, mefme dans les fujets les plus infectez de cette maladie qui ont elté manquez plufieurs fois, que perfonne de ceux qu'il a eu le bien de traiter, ne fe plaignent de fa conduite.

Il demeure au fond de la ruë du Cocq proche le Louvre, chez un Cordonnier, à la première Chambre, fur le devant.

Communiqués par M. le Dr LECLAIR, *de Lille.*

ERRATUM

La circulaire sur les nourrices (xviiie), insérée dans notre précédent numéro, avait été communiquée par M. le docteur R. Goulard, de Brie-Comte-Robert.



BIBLIOGRAPHIE

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

VAN SCHEVENSTEEN, *Les Oculistes ambulants dans les provinces belges aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*. (Extr. du Recueil des Mémoires... de l'Acad. Royale de Médecine de Belgique, t. XXII), Bruxelles, Goemare, 1924, 73 p. in-8°. — Excellent travail, fruit d'investigations approfondies dans les anciennes feuilles publiques des provinces belges, et qui permet de reconstituer l'itinéraire, les procédés et les mœurs professionnelles de ces opérateurs que l'on retrouve sur les places de presque toutes les villes d'Europe. Le premier dont on relève mention dans les journaux est Raussin, de passage à Bruxelles en 1686 ; puis, viennent Woolhouse ; le chevalier Taylor, « ophtalmiâtre pontifical, impérial et royal » ; Hilmer ; le baron de Wenzel ; Conti, qui se dit conseiller de S. M. le roi de Pologne ; le chevalier de Tadiny, comte palatin ; les Pellier ; Forlenze ; Lefebure, baron de Saint-Ildephont, etc. Ces ambulants étaient la plupart du temps des charlatans, exploitant la crédulité populaire à l'aide de titres ronflants et d'attestations souvent mensongères. Quelques-uns, plus honorables, « ont enrichi le patrimoine scientifique de l'ophtalmologie moderne ».

E. WICKERSHEIMER, *Contribution à l'histoire des épidémies à Strasbourg pendant le moyen âge ; le régime de Maître Jean de Saxe ; suivi d'une note sur le régime des cinq médecins Strasbourgeois*, Janus, 28e année, 1924, p. 369-379. — Jean de Saxe, praticien réputé, soignait en 1409 les bêtes et les gens de Stasbourg à leur commune satisfaction. Il a laissé un *Compendium de epidemia*, dont Sudhoff vient de publier de larges extraits d'après un manuscrit de la bibliothèque de Gotha ; et un Régime de pestilence, en allemand, dont le Dr W. donne ici pour la première fois la teneur d'après un manuscrit

du xve siècle, conservé à la Bibliothèque Universitaire de Strasbourg. Dans la dernière partie de ce travail, W. rectifie quelques erreurs de Sudhoff à propos du *Schatz der wijscheit*, qui fut l'œuvre de cinq médecins Strasbourgeois, et non de trois.

E. Wickersheimer, *L'Evolution de la profession médicale au cours du moyen âge*, Le Scalpel, n°s 42-43-44, 18-25 octobre et 1er novembre 1924, et t. à p., s. l. n. d., 17 p. in-8°. Cette étude, remarquable par plusieurs aperçus nouveaux, mérite une soigneuse analyse. — Les écoles monastiques des ve et vi^e^ siècles ne dispensaient aux clercs qu'une instruction médicale très rudimentaire, dont le programme est assez bien représenté par la partie médicale des *Institutiones* de Cassiodore. C'est le minimum de connaissances nécessaires au *medicus* ou *infirmarius* chargé, à poste fixe ou par roulement, de l'infirmerie conventuelle ou des pélerins malades.

La vie intellectuelle traverse alors une période de décadence : les moines ne sont que des colons, perdus dans la forêt ou la brousse, qu'ils défrichent au milieu de populations à demi sauvages, clairsemées, décimées par les guerres, méfiantes ou hostiles. Mais au xe siècle, la réforme de Cluny marque un réveil intellectuel ; l'Eglise devient une puissance non seulement spirituelle, mais aussi temporelle. Les monastères se muent en centres agricoles, économiques, en foyers d'expansion scientifique. Dans les écoles capitulaires épiscopales ou monastiques des xie et xiie siècles, les études brillent d'un nouvel éclat. Certains religieux, devenus guérisseurs à succès, errent par monts et par vaux, appelés au chevet des grands, au bénéfice de leur ordre, mais au dam de la règle monastique. Devant ces abus, l'Eglise interdit la pratique médicale aux clercs réguliers, voire séculiers, du moins en dehors de leur résidence ; au xiiie siècle, Dominicains et Franciscains y renoncent délibérément. Il y a encore des infirmeries conventuelles, voire des ordres hospitaliers (Antonins, Lazaristes), mais, devant l'abdication partielle de l'Eglise, la Société laïque, reconstituée par le mouvement communal et corporatif, organise, dans les villes agrandies et prospères, le corps hippocratique, et ce, sous la forme corporative : Universités, collèges de médecine, gildes chirurgicales. Le premier effet de cette réorganisation, c'est de procurer à l'enseignement la stabilité, avec une influence plus vaste et des privilèges permanents. Si Salerne n'est qu'un phare, isolé dans la nuit médiévale, Bologne, fédération laïque d'Universités d'étudiants, Paris, fédération de clercs

enseignants sous l'égide du chancelier de Notre-Dame, deviennent des centres puissants d'attraction, et suscitent l'émulation : on comptera bientôt 80 Universités dans l'Europe médiévale. La médecine n'y prend d'ailleurs, sauf à Salerne et à Montpellier, qu'un rang secondaire. Ces institutions pratiquent la collation des grades, *jus ubique docendi*, mais ce privilège général se heurte, en pratique, aux monopoles particuliers des associations locales, frairies, collèges, gildes, corporations diverses de médecins, chirurgiens et apothicaires, qui exercent, dans leur ville, la police de leur art. En Italie, la chirurgie ne se sépare point de la médecine, ce qui favorise ses progrès. Ailleurs, les clercs ne conservent que l'exercice médical, abandonnant la chirurgie à des laïcs, qui se groupent en communautés tantôt de bas étage, baigneurs, étuvistes, barbiers, chirurgiens, tantôt plus instruites. (Chirurgiens de robe longue.) Cette dualité persistera en France jusqu'à la Révolution de 1789, scindant le corps hippocratique en deux clans : médecins qui, même après la réforme du Cardinal d'Estouteville, garderont, comme suppôts de l'Université, le souvenir de leurs origines et de leurs privilèges ecclésiastiques ; et chirurgiens, gens de métier, relégués dans les couches inférieures du Tiers-Etat, et frappés au point de vue intellectuel, politique et social, d'une sorte de *diminutio capitis* dont ils ne s'affranchiront que lentement, grâce à l'appui des premiers chirurgiens du Roi, et au prix de luttes incessantes contre la tutelle médicale.

Dr P. Gosset. *Les Magneuses, fondation de Madame Colbert de Magneux*, 1635-1799, Travaux de l'Académie nationale de Reims, t. CXXXIX, et t. à p., Reims, Monce, 1924, 68 pp. in-8°, pl. h. t. — Nicolas Colbert, marchand à Rethel, puis à Reims, devenu par la suite commissaire des guerres, capitaine de la tour et château de Fismes, et sieur de Magneux, étant mort en 1627, laissa veuve et sans enfants demoiselle Barbe Martin, fille d'un élu en l'élection de Rethel, qu'il avait épousée en 1593. C'est pourquoi ladite Barbe résolut de rendre à Dieu une partie des biens temporels qu'il lui avait libéralement départis. En sus de diverses donations à l'Hôtel-Dieu de Fismes, elle fonda à Reims une maison dans laquelle des filles pauvres de Reims et de Rethel seraient, sous la direction de cinq maîtresses, élevées et instruites aux fonctions de servantes, et formées aux vertus nécessaires à leur état. Cette institution fut approuvée par l'ordinaire en 1634, et confirmée par lettres patentes du Roi, données à Senlis en mars 1635.

C'était, en somme, un Séminaire ou une école ménagère de domestiques ; et à voir de quelles perfections étaient capables les soubrettes de 1636, on est bien forcé d'avouer que celles de 1924 auraient beaucoup à leur envier. Bientôt transférée du bourg Saint-Denis en la rue de la Périère, la maison, dont les pensionnaires avaient pris le sobriquet de *Magneuses*, du nom de leur fondatrice, fonctionna jusqu'à la Révolution. Désorganisée et dépouillée par les décrets de la Convention, elle fut réunie en 1799 à l'Hôpital général. Une douzaine de jeunes filles, qu'on appelle encore les Magneuses, y sont toujours hébergées sur le reste des legs de Madame Colbert. Il faut remercier M. le D[r] Gosset de nous avoir retracé, dans ce consciencieux travail, l'histoire de ce curieux établissement.

G. Thibierge. *L'avènement des doctrines syphiligraphiques modernes, l'œuvre de Joseph Rollet, chirurgien major de l'Antiquaille à Lyon de* 1855 *à* 1864, *Sa vie*, 1824-1894, Paris, Masson, 1924, 72 p. in-8°.

G. Thibierge. *Une belle œuvre nosologique, l'œuvre syphiligraphique de Joseph Rollet, chirurgien major de l'Hospice de l'Antiquaille à Lyon*, Presse médicale, n° 97, 3 décembre 1924, pp. 2035-2039. — Le 30 novembre 1924, fut célébré à la Faculté de médecine de Lyon le centenaire de Rollet. On sait que cet observateur sagace a démontré, malgré l'Ecole de Ricord, que l'accident primaire de la syphilis a, au rebours du chancre mou, une incubation de trois semaines ; que les accidents syphilitiques secondaires sont contagieux ; qu'il faut distinguer le chancre induré syphilitique, non réinoculable au porteur, du chancre mou, indéfiniment réinoculable ; enfin qu'il existe des chancres mixtes, qui expliquent les erreurs de Ricord. Rollet fit ces importantes découvertes de 1858 à 1861, et les exposa en 1864 dans son *Traité des maladies vénériennes*. M. Thibierge a rendu à son œuvre, avec une particulière autorité, l'hommage qui convient.

A. Garrigues. *Le Ricin dans l'Ancien Islam*. La vie médicale, 5 décembre 1924, pp. 1923-1927. — Le ricin, *pentadactylus* de Sérapion, était connu des vieux auteurs arabes sous le nom de cerva, kerva, alcherva, alkaroa (Karroua des Algériens modernes). Mésuë l'appella Albemesuch (graine des rois), et ses commentateurs *Granum regium majus Mésuë*, ce que Lobel travestit en *Geranium regium Mesuë*. Mesuë employait comme purgatifs hydragogues et phlegmagogues les semences et l'huile de cette plante ; il conseille de torréfier les graines, procédé qui en effet en atténue la toxicité. Avicenne n'utilise

guère que l'huile, tantôt comme topique externe, tantôt comme médicament interne contre les maladies rénales, vésicales ou nerveuses ; tantôt contre les coliques, et l'ascaridiose. La pharmacopée d'Avicenne comporte encore, outre l'huile de ricin naturelle, *l'oleum de Kerva simplex*, c'est-à-dire atténuée par cuisson avec de l'eau (c'est l'huile douce de ricin de nos officines) ; et une huile de ricin composée dont M. Garrigues donne la très complexe formule et tâche, avec quelque succès, d'identifier les composants.

Dr Beaudouin. *Deux médecins d'Elisabeth d'Orléans duchesse d'Alençon, et de Mademoiselle de Guise, sa tante*, Année médicale de Caen, 45e année, n° 12, décembre 1924, pp. 265-275.—Le premier est Noël Vallant, homme doux, complaisant, empressé, qui d'abord attaché à Madame de Sablé, sut graviter autour de « Port Royal sans se mettre à dos les Jésuites », obtenir, avec la faveur du grand Arnauld et de la famille Perrier, la confiance des Carmélites, des Cisterciennes de l'Abbaye au Bois, des religieuses anglaises, pour s'installer finalement au Luxembourg, prison dorée, où il soigna Madame de Guise, Elisabeth d'Orléans, et Mlle de Guise, tante de cette dernière. Vallant mort en 1685, Mlle de Guise prit pour médecin un Manceau, docteur de la Faculté de Paris, médecin de l'Hôtel-Dieu, et botaniste distingué, Louis Morin. C'était un homme pieux, d'une austérité toute janséniste, et qui, après le décès de son illustre protectrice, finit ses jours à l'abbaye Saint-Victor.

Armand Viré. *Adrien Guébhard*, Bull. de la Soc. préhistorique française, t. XXI, n° 6, 1924, pp. 158-161 (portr.). — Le Dr Ad. Guébhard est mort à Pierrefonds, le 28 mai 1924, âgé de 76 ans. Professeur agrégé de physique à la Faculté de médecine de Paris, il avait fini par se consacrer entièrement à la géologie, et à la préhistoire. Membre fondateur de la Société préhistorique française, il fit créer la *Commission des enceintes* pour rechercher sur le sommet des collines, en particulier les cimes provençales qu'il connaissait si bien, les restes des camps, mottes, *castelars* ou châtelliers, édifiés depuis les temps préhistoriques jusqu'au haut moyen âge. De là sortit une enquête énorme, qui a déjà donné d'importants résultats, mais qu'il lui fallut parfois défendre de toute sa vigueur de polémiste et d'érudit. C'est surtout en fait de géologie qu'il dépensa ses facultés critiques : de Saint-Vallier-de-Thiey, où il passait ses hivers, il lançait comme autant de Philippiques, ses *Notes provençales*, où les partisans des plis couchés et nappes de charriage, et autres théories chères à

Marcel Bertrand étaient pris à partie. Son génie de physicien prétendait expliquer par les phénomènes d'effondrement et de soulèvement verticaux les discordances tectoniques où Suess et Bertrand voulaient voir le résultat de poussées tangentielles, et il se refusait à accepter comme eux la parole du Psalmiste : *Montes exultaverunt ut arietes.*

Camus. *Le professeur Wertheimer*, Presse médicale, n° 99, 10 décembre 1924, pp. 2077-2078. — A ce physiologiste distingué, qui occupa non sans éclat une chaire à la Faculté de médecine de Lille, on doit d'importants travaux sur les centres respiratoires qui sont, comme il l'a démontré, non seulement bulbaires, mais médullaires ; sur les relations du centre respiratoire avec le centre cardio-modérateur ; sur les faisceaux moteurs bulbaires et leur trajet. Ses études sur la physiologie du pancréas, entreprises avec Lepage, ont préparé la découverte de la sécrétine par Bayliss et Starling. Il a condensé une partie de ses recherches dans le remarquable article *Bulbe* du *Dictionnaire de physiologie* de Ch. Richet.

H. Leclerc. *La nèfle, ibid.*, pp. 2082-2084. — Originaire des forêts de la Gaule et de la Germanie, importé en Italie par Jules César, le néflier donne un fruit dont les vertus astreingentes furent vantées par Hippocrate, l'Ecole de Salerne, les thérapeutes du XVIe siècle,et la bonne Madame Fouquet. Baricelli lui attribuait en outre des propriétés anti-abortives ; et comme les noyaux en sont durs comme pierre, la médecine des signatures y voulait voir, avec les deux Contant et J. Schenck, un puissant lithontriptique.

A. Morlet. *Joyeux document de thérapeutique thermale gallo-romaine*, Presse médicale, n° 104, 27 décembre 1924, pp. 2187-2188. — A propos d'un fragment de frise gallo-romaine, à personnages obscènes, exhumé des thermes de Néris.

Rolleston. *Bretonneau, his life and work*, Proceedings of the Royal Society of Medicine, 1924, vol. 18, Sect. of Hist. of Medicine, pp. 1-12, et Londres, J. Bale et Danielsson, 1924, 11 pp. in-8°. — Excellent résumé critique de la vie, de l'œuvre et de la doctrine de Bretonneau.

P. Delaunay. *Pierre Belon naturaliste : II. P. Belon lithologiste et géologue* ; *IV. P. Belon mammalogiste*, Bull. de la Soc. d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, t. XLIX, 1923-24, 2e fascic., pp. 233-290.

Ch. Richet. *Jean Camus*, 1872-1924, Presse médicale, n° 2,

7 janvier 1925, p. 28. — Hommage à la mémoire de ce savant aussi distingué que modeste, et rappelant les plus remarquables de ses travaux : sur la physiopathologie hypophysaire, sur les effets des injections intra-rachidiennes de divers toxiques, sur l'hémoglobine musculaire, etc.

J. Belot et G. Roussy, *J. Bergonié*, 1857-1925. — *J. Bergonié et la lutte contre le cancer*, *ibid.*, pp. 28-30. — Ce maître de l'électro-radiologie française a succombé, victime de la Science, après avoir consacré le reste de ses forces à l'organisation de la lutte anticancéreuse. Quelques jours avant sa fin, le maréchal Pétain vint lui remettre le Grand Cordon de la Légion d'honneur. Il le voulut recevoir debout, et rien ne fut plus émouvant que cet hommage suprême et solennel à un homme déjà marqué du sceau de la mort, et qui, conscient de sa fin prochaine, se roidissait devant l'inéluctable. Du moins les puissants du jour ont permis qu'il mourût en gloire. Que cet honneur rejaillisse sur ses devanciers, dont le nom n'a paru qu'à l'obscur martyrologe professionnel : un Boëteau, tombé il y a 15 ans, un Barrois, disparu d'hier, et tant d'autres, ignorés des Grandeurs de chair, les *Croix de bois* de la radiologie.

E. Rolants, *Les médecins des épidémies dans la Flandre wallonne au XVIIIe siècle*, Extr. du Bull. de la Soc. des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, Lille, Impr. Danel, 1924, 8 p. in-8°. — A Lille, c'est au collège de médecine que le magistrat demande avis en temps d'épidémie. Pour la Flandre wallonne, l'autorité, représentée tantôt par les États, tantôt par l'intendant et ses subdélégués, commet des médecins pour reconnaître la maladie, donner aux praticiens locaux les conseils thérapeutiques nécessaires, et en faire leur rapport. Les épidémiologistes les plus réputés furent Pierre-Joseph Boucher, de Lille, qui avait l'oreille de l'intendant, et son confrère Dehenne, plus en faveur auprès de MM. des États. On leur alloua d'abord une gratification globale ; plus tard, des honoraires au prorata de leurs déplacements : en général, 19 florins 4 patars *pro die*, plus les frais de voiture. Les chirurgiens touchaient moins : 3 # par jour en moyenne. Le Dr de Cyssau ayant demandé en 1769 qu'on lui payât aussi son dîner, et... l'apéritif (deux flacons de vin bus en conversant avec les deux chirurgiens de Roncq), vit rejeter cette indiscrète requête. Tous ces hygiénistes officiels se montrent, avant tout, cliniciens et thérapeutes. La doctrine, alors en vogue, des constitutions épidémiques leur faisait rejeter au second plan les questions de salubrité générale.

A. Lacroix, *Portraits de savants, Alphonse Milne Edwards, membre de la Section d'anatomie et de zoologie de l'Académie des Sciences*, Revue scientifique, 63[e] année, n° 1, 10 janvier 1925, p. 1-17.

A. Garrigues, *L'enseignement de la botanique au temps de Rabelais*, La Vie médicale, 6[e] année, n° 1, 9 janvier 1925, p. 49-53. — Article fort intéressant. L'autorité religieuse tenait jadis en suspicion les sciences naturelles. Les conciles de Reims (1131), Montpellier (1162), Tours (1163), Paris (1212), défendent au clergé de les enseigner. Les Dominicains, dans leurs chapitres de Paris (1243), de Bordeaux (1287), en prohibent l'étude dans leur ordre, y compris celle de la chimie, ainsi que les livres qui en traitent, sous peine de prison. Sans doute, Arnauld de Villeneuve enseigne à Paris l'astrologie, la botanique et la médecine ; mais c'est la première fois que les leçons de sciences naturelles sont mêlées aux cours de théologie et de médecine, et le règlement de 1366 de l'Université borne bien vite cet enseignement au commentaire de quelques livres d'Aristote. Si, sur le vieux sceau de la Faculté de médecine de Paris, la Vierge est figurée tenant en sa dextre un bouquet de plantes, ce ne sont, hélas ! que fleurs séchées. Au xvi[e] siècle encore, la science n'est que dialectique et réalisme verbal ! Le maître lit ou dicte plus qu'il ne montre. En 1535, date de la publication de Gargantua, aucune Université française ne possède de jardin botanique, et les *Herbaria*, ou les manuscrits pourvus de quelques illustrations botaniques, par lesquels on y supplée, sont encore peu répandus. Le formalisme de cet enseignement avait choqué Rabelais, qui le stigmatise dans les disciplines de Ponocrates. (*Garg.*, ch. 23.) Il faut remarquer pourtant que Montpellier, — où il fréquenta, — était, à cet égard, en avance sur Paris : les études botaniques s'y montraient plus développées qu'ailleurs dès le temps d'Arnauld de Villeneuve ; et certaines dénominations (*Cassia poëtica Monspelliensium* = *Osyris alba* L.) témoignent d'études locales assez poussées. Il y a lieu d'observer cependant que leur tendance était surtout utilitaire. Bien que Théophraste fût un botaniste pur, et qu'Albert le Grand s'avère encore tel dans une partie de son *Tractatus de vegetabilibus*, il faut convenir que « pendant la longue période que les docteurs d'Upsal au xviii[e] siècle appelèrent l'époque des pères de la botanique, et qui comprend l'antiquité et le moyen âge, on vit la botanique avec d'autres yeux que nous, c'est-à-dire surtout dans le cadre étroit des utilisations alimentaires et des applications thérapeutiques. »

Ch. Lenormant, *Jacques-René Duval, 1758-1854*, Presse médicale, 28 janv. 1925, p. 123-126. — Curieuse figure que celle de ce Duval qui, né à Argentan le 12 novembre 1758, vint en 1777 étudier la chirurgie à Paris sous les ordres de Chopart et de Desault, et veilla avec celui-ci sur les derniers jours de d'Alembert mourant. Reçu maître aux Écoles de chirurgie le 12 juin 1786, il entra du mêmc coup dans les rangs de l'Académie de chirurgie, qu'il vit sombrer en 1793. Il avait épousé la fille d'un dentiste en renom, Le Roy de la Faudignière, et vécut, tant bien que mal, pendant la Révolution, de l'exercice de l'odontologie. Après la tourmente, il entra dans la Société de santé de Paris, et dans la Société de l'École de médecine, et fut élu en 1821, membre de l'Académie royale de médecine. Sa fille avait épousé un jeune chirurgien d'avenir, Jean-Nicolas Marjolin, dont le fils, René, fut, le 25 août 1843, l'un des fondateurs de la Société de chirurgie de Paris. C'est pourquoi le 28 décembre 1852, le vieux Duval, le doyen des chirurgiens français, et le seul survivant de l'illustre Académie de chirurgie fut nommé membre honoraire de la jeune Société, où il vint prendre séance le 12 janvier 1853 et discourut! Il avait alors 95 ans. Il mourut le 16 mai 1854, léguant à la Compagnie une somme qui, grossie plus tard d'un legs de R. Marjolin, a fourni depuis lors les arrérages du prix Marjolin-Duval que la Société décerne, chaque année, à la meilleure thèse chirurgicale.

W. Orlowski, *Walère Jaworski (1849-1924)*, Presse médicale, n° 4, 14 janvier 1925, p. 59-60. — Courte notice biographique sur l'éminent professeur de Cracovie, auteur d'un *Manuel* estimé *des maladics de l'estomac*, et créateur du Musée historique de la Faculté de médecine de l'Université jagellonienne à Cracovie.

Dr Marèvre, *Un libelle contre les médccins au XVIIIe siècle*, Medicina, 21e année, n° 11, novembre 1924, p. 21-32. — Commentaire et extraits de la fameuse *Politique du Médecin de Machiavel*. Ce libelle sanglant, mais anonyme, contre la Faculté, fut lacéré et brûlé par la main du bourreau, et son auteur, le médecin Offray de la Mettrie, dut s'enfuir à Leyde.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 7 mars 1925.

Présidence de M. MENETRIER.

Étaient présents : MM. Avalon, Barbé, Barbillion, Basmadjian, R. Bénard, Bérillon, Boulanger, Brodier, Delaunay, Dorveaux, Dagen, Dardel, Finot, O. Guelliot, Hahn, Hervé, Laignel-Lavastine, Leri, Leymarie, Mauclaire, Mazeyrie, Meige, Mousson-Lanauze, Regnault, Sevilla, Tanon, Terson, Thibierge, Torkomian, Variot, Vinchon.

Excusés : MM. Fosseyeux, Grimbert et Neveu.

Comptes. — MM. Brodier et Dardel présentent leur rapport sur l'examen des comptes du Trésorier, à la suite duquel des félicitations unanimes sont adressées à M. Boulanger-Dausse.

Livres offerts. — M. le Dr Thibierge au nom de M. le Dr Lacassagne de Lyon, offre l'*Histoire du Grand Hôtel-Dieu de Lyon*, publiée par le Conseil général d'Administration des Hospices civils de cette ville et dont le compte-rendu figure à la Bibliographie.

Communications :

M. le Dr BARBILLION présente son essai de philosophie biologique : *Vivre*, *penser*, *mourir*, où les plus hauts problèmes de la destinée humaine sont abordés dans un sens très personnel, avec la chaleur et l'émotion d'un poète doublé d'un savant.

M. le Dr A. Terson fait une communication sur *les premières mentions de l'hypertonie dans la glaucome* en rappelant la thèse de Beger (Tubingue, 1744) les Institutions de Chirurgie de Platner (1745) et surtout les travaux des Demours ; il s'étend sur l'histoire du Glaucome, autrefois considérée comme une dégénérescence du cristallin, et qu'il a été amené, par des recherches personnelles, à considérer comme un œdème intraoculaire non inflammatoire, mais congestif et vaso-moteur, semblable aux œdèmes aigus et subaigus, classés ainsi en pathologie générale.

M. le Dr G. Variot lit un travail intitulé : *l'Abandon des enfants de J.-J. Rousseau, et le fonctionnement de l'hôpital des Enfants trouvés à cette époque* ; après avoir rappelé les discussions auxquelles ont donné lieu cette question si controversée et notamment les opinions de Cherbuliez et de J. Lemaître, M. Variot fait un exposé documentaire d'après les registres qu'il a consultés lui-même dans les archives de l'Hospice des Enfants Assistés où s'est écoulée une grande partie de sa carrière hospitalière ; il nous donne des précisions sur son fonctionnement à cette époque, sur le chiffre des abandons depuis la fondation, sur la maison de la *Couche*, l'organisation des convois de nourrices, pour terminer par quelques considérations sur la situation actuelle et le fonctionnement du bureau ouvert.

M. Henry Meige communique des renseignements concernant les figurations d'*Ecorchés*, qui sont très nombreuses, soit dans la statuaire, soit en peinture ou en gravure. Il signale, en particulier, un tableau d'Angelo Bronzino, à l'Académie Saint-Luc de Rome, représentant saint Barthélémy. Le principal intérêt de cette peinture réside dans ce fait que les muscles, dépouillés de la peau, sont figurés sous leur forme vivante, et non pas, comme dans la majorité des figurations d'Ecorchés, avec l'aspect cadavérique. Le saint Barthélémy du Bronzino, rappelle le type de l'Ecorché vivant », modelé par M. Paul Richer pour

l'enseignement artistique. Il témoigne d'une connaissance très exacte de la musculature et de son rôle dans les formes extérieures pendant la vie.

M. Meige remémore à ce propos les principales images d'Ecorchés qui ont servi à l'enseignement de l'anatomie aux artistes, ainsi que celles qui figurent dans les « Leçons d'Anatomie », dans les œuvres d'art inspirées par les légendes mythologiques (par exemple le satyre Marsyas) ou religieuses.

Séance du 4 avril 1925.

Présidence de M. MENETRIER.

Étaient présents: MM. Avalon, Barbillion, Basmadjian, Brodier, Dardel, Dorveaux, Dagen, Grimbert, Guelliot, Hervé, Laignel-Lavastine, Leymarie, Mousson-Lanauze, Neveu, E. Olivier, Sevilla, Terson, Thibierge, Torkomian, Variot et Vinchon.

Candidats présentés:

MM. Dr HANSEN (Axel), Kolding, Danemark, par MM. H.V. Maar et H. Helweg;

VILLIÈRE (Roger), 32e section d'infirmiers à Casablanca, par MM. Menetrier et Fosseyeux.

Décès. — M. le Président annonce la mort de M. le Dr Monéry, Directeur du Musée du Val-de-Grâce, enlevé prématurément à la suite de deuils cruels. M. le Dr Monéry qui avait fait l'an dernier à la Société une communication très remarquée, était l'auteur d'un livre sur les Parfums, récemment paru. Cette nouvelle est accueillie par des regrets unanimes.

Communications:

M. le Dr VARIOT complète sa communication sur *les enfants de Rousseau* par une nouvelle note d'après des renseignements complémentaires recueillis aux

archives de l'hospice des Enfants assistés. De son côté M. le Dr Hervé fournit quelques détails sur un prétendu fils naturel de Jean-Jacques ; une controverse s'engage à ce sujet entre M. Hervé et M. Variot.

M. le Dr Ch. Grimbert lit un travail sur *un médecin mystique au* XVIIe *siècle M. Hamon, médecin et solitaire de Port-Royal,* d'après l'ouvrage récent du Dr Le Charpentier dont une analyse a déjà paru dans le N° d'*Æsculape* de janvier 1925. MM. Laignel-Lavastine, Mousson-Lanauze, Leymarie, Fosseyeux, font à ce sujet quelques observations sur le degré de mysticisme de Hamon, et sur l'influence de la doctrine janséniste sur la profession médicale.

M. K. J. Basmadjian annonce la publication entreprise par lui des *œuvres d'Amirdovlat d'Amasie*, médecin Arménien du XVe siècle qui a laissé trois manuscrits médico-pharmaceutiques; malheureusement cette édition est en langue arménienne. M. le Professeur Menetrier engage M. Basmadjian à en donner un résumé en français pour en rendre l'accès facile à tous.

M. A. L. Leymarie résume une étude très documentée sur la vie et les travaux de *Michel Sarrazin, membre correspondant de l'Académie des Sciences, médecin en chef de la nouvelle France au* XVIIe siècle.

M. le Dr Roger Villiere auteur d'une thèse sur l'*hôpital des Enfants Rouges*, a réservé une partie de son travail pour une communication à notre société sur le fonctionnement de cette maison, et un projet d'assistance aux enfants abandonnés au XVIe siècle, d'après les documents conservés aux archives de l'Assistance Publique. M. Fosseyeux précise certains points de ce travail.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

LES PREMIÈRES MENTIONS DE L'HYPERTONIE DE L'ŒIL DANS LE GLAUCOME

Par le Dr A. TERSON.

Il me paraît intéressant de commencer, devant vous, des recherches spécialisées en les appliquant à une question des plus considérables en ophtalmologie, et, même selon moi, en médecine générale, au *glaucome*.

Quel est celui d'entre vous qui n'a pas prononcé ce mot dans une causerie de clientèle, qui n'a pas entendu parler de la gravité du glaucome, de son apparition souvent foudroyante, des cas chroniques et méconnus, de la cure, souvent brillante et prévue, quelquefois inespérée, par une opération d'urgence, de la résistance, éventuelle de la cécité, lugubre et douloureuse, le tout parmi des malades atteints d'affection vasculo-nerveuses ou d'autres concomitances aggravantes (diabète, artériosclérose, etc.), voire dans la famille médicale, sinon chez le médecin ou l'ophtalmologiste lui-même ?

Et toujours, devant vous, pour tous, surtout pour l'oculiste ou, « pour l'amour du grec », l'ophtalmologiste, s'est posé le problème journalier : « l'œil est-il *dur* ? est-il plus ou moins dur ? Sa tension est-elle enfin normale ou, du moins, stabilisée ? »

Ainsi est liée au glaucome l'idée de l'*hypertonie*, de l'hyperpression intraoculaire, qui comprime cette circonvolution cérébrale, également intraoculaire, qu'on appelle la rétine, qui excave, en godet, le disque d'entrée du pédoncule cérébral qu'on appelle le nerf optique. L'écrasement de cet appareil nerveux,

récepteur — et projecteur —, réduit l'acuité et le champ de la vision et c'est cette compression qu'il faut combattre, d'abord par les myotiques (puisque les mydriatiques, et surtout l'atropine, l'exagèrent) et, s'il y a lieu, par des opérations, sous peine d'assister à la perte, lente ou rapide, de la vue, avec intolérables souffrances.

Bien que, nous le verrons, le glaucome ne soit pas uniquement l'hypertonie de l'œil — car un symptome n'est ni une maladie ni même tout un syndrome, — il est certain que l'hypertonie en est l'élément le plus nocif, qui, en cercle vicieux, assombrit la situation et la domine.

Cet élément a-t-il été reconnu depuis longtemps ? Non, si l'on en jugeait par les historiques de la plupart des traités qui, à tout hasard et au plus près, attribuent à tel ou tel maître, grand ou petit, et récent, cette découverte, simplement parce que, comme tout ophtalmologiste, il a été obligé d'en parler. Il semble, de plus, et pas seulement en ophtalmologie, que trop d'auteurs de livres, prétendues didactiques, soient pénétrés de l'horreur ou de l'inutilité de l'étude historique, de la progression des découvertes, alors qu'il ne faudrait parfois que deux ou trois noms, ou deux ou trois lignes, pour être juste et pour être vrai. Et plus d'un semble espérer que le lecteur, trop bénévole et trop indolent, lui laissera, dans le doute et le silence conspirés, quelque bénéfice sur le mérite d'autrui, loin d'une recherche, apparemment démodée, déplacée, blâmable et inquiétante, de la paternité, exemple d'autant plus suivi par les élèves qu'il vient parfois d'assez haut.

Comment donc envisageait-on *autrefois* le glaucome, *avant* ou *après* l'*hypertonie* reconnue ?

Pour les anciens, c'était une dégénérescence complète du *cristallin*, considéré lui-même comme l'organe essentiel de la vision, antérieurement à la fin du XVII[e] siècle. Dans le glaucome, la pupille apparaissait verdâtre et l'on savait que l'abaissement, la réclinaison, avec l'aiguille dite à cataracte, n'y rendait

pas la vision. Cela paraissait naturel, car ce qu'on appelait la cataracte et qui se déplaçait par cette opération, était, croyait-on, une pellicule sise *au-devant du cristallin*, *resté pur*, intangible et sacré. Les anciennes planches nous le montrent souvent *au milieu de l'œil*, laissant, en avant, un espace, supposé, où l'aiguille à réclinaison devait pouvoir manœuvrer sans toucher la lentille. Cependant l'anatomie chirurgicale reprenait ses droits avec Fabrice d'Acquapendente qui enseigna qu'on doit ordinairement atteindre le cristallin et que c'est même une cause d'insuccès visuel que d'atteindre et de diviser, faute lourde et sacrilège, cet organe indispensable, au lieu de se borner à la prétendue pellicule précristallinienne, réputée la seule cataracte réelle, le rideau (cataracte) à décrocher.

C'est avec René Lasnier (1651) surtout, Carré, Borel, Gassendi, Rohault, que se propage l'idée de l'*identité* du *cristallin* opaque et de la *cataracte*.

Il est très probable que Lasnier, chirurgien et anatomiste, a *démontré* ce fait par l'autopsie ; ses travaux et sa thèse de 1651 sont perdus, mais Gassendi fait certainement allusion à eux lorsqu'il dit (1) que le cristallin a été *trouvé abaissé* « *in iis mortuorum oculis* ».

Rolfinck, d'Iéna (1656), a contrôlé également le fait par l'autopsie, mais c'est surtout à Maître Jan (Antoine), qui l'a vérifié, de même et plusieurs fois (1682 et 1685), à la campagne énergique de Brisseau (1705-1709) et à sa constatation bruyante et répétée, enfin aux ablations de cristallins *in vivo*, revenus, *après réclinaison*, dans la chambre antérieure (Saint-Yves, Méry et Petit) qu'avant même l'extraction classique *in situ*, de Daviel (1745-1752), tout doute fut levé sur la nature et le siège de la *cataracte véritable* et *cristallienne* exclusivement.

Mais alors, puisque le glaucome n'était plus le

(1) Gassendi. — Physique. *Lyon* 1658, t. II. — A. Terson. L'ophtalmologie parisienne dans le passé. *Jubilé de la Soc. d'Opht. de Paris*, 1919 et *Annales d'Oculistique*, 1920.

mauvais cristallin, qu'allait-il devenir dans l'esprit des cliniciens ?

Le cristallin des glaucomateux n'était pas, semblait-il, complètement indemne ; toutefois le glaucome reculait derrière lui. Pour Brisseau, c'était un obscurcissement du corps vitré, mais, dans les trois pages qu'il consacre au glaucome dans son *Traité de la cataracte et du glaucome* (1709), il ne parle pas de l'*hypertonie*, de l'œil dur.

Jusqu'à la découverte, possible, croyons-nous, de nouveaux documents, c'est la thèse de Christophe-Paul Beger, soutenue à Tubingue, le 14 février 1744, dont je vous présente un exemplaire original, qui en donne la première mention.

Cette thèse latine est sur l'*Hydrophtalmie*.

L'hydrophtalmie est le *glaucome* des ENFANTS : leur sclérotique, élastique, se distend sous l'endopression excessive : l'œil, dilaté, devient énorme, buphtalme. Ce sont, dirai-je, et pour des étiologies analogues, les *hydrocéphales de l'œil*. Et, devant un œil géant comme devant un abdomen monstrueux, il est naturel de se demander si l'excès de volume s'accompagne de l'excès de tension. Les doigts vont d'eux-mêmes, sur la région qui bombe. C'est ainsi que Beger parle de : *turgida tensio, dilor tensionis, dura tensio.* Il pense que l'augmentation, parfois la rétention, des humeurs intraoculaires produit une *duritiem extraordinariam bulbi* et que la paracentèse, surtout au niveau de la sclérotique, opération millénaire, connue des Chinois et de toute l'antiquité s'impose comme pour une hydropisie.

Beger ne donne point l'hypertonie comme une constatation personnelle et ne l'attribue à personne. Elève du célèbre Mauchart qui présidait sa thèse, et, Paris, avait suivi les cours de Woolhouse, peut-être avait-il trouvé dans son enseignement cette notion toute faite. L'idée de la tension excessive d'un œil énorme était d'ailleurs trop naturelle pour paraître méritoire, mais il en est tout autrement dans le glaucome de l'ADULTE.

Ici la sclérotique est devenue inextensible : elle se romprait, et se rompt quelquefois, plutôt que de se distendre. L'œil glaucomateux reste d'un volume normal. Rien ne pouvait faire penser formellement ici à une hypertonie : les douleurs, elles-mêmes, sont fortes dans une foule d'inflammations profondes de l'œil (irites, irido-choroïdites, etc.), où cet œil n'est pas dur, *au contraire*.

Et cependant un maître excellent, chirurgien et ophtalmologiste, J. Platner, mentionne, en 1745, dans ses *Institutiones chirurgiæ rationalis*, que l'œil est dur dans le glaucome ordinaire ? Pourquoi ? Dans certains cas, le cristallin gonflé lui paraît en cause (et nous le voyons encore aujourd'hui pour certaines cataractes molles) : « Proximum his vitium *in lente crystallina* est, si ea cum suo velamento et ita *intumescit*, ut reliquæ oculorum partes ab ea *premantur*... Hoc his indicis cognoscitur *oculos durus*, *digito renitens*... Aliud vero glauconates genus est, *si vitræus humor intumescit*, corrumpitur et obscurus est. Si tamen longe frequentius dissoluitur, et oculus, qui caligat, concavus sit, atque *flaccidus* qui, *prementi*, *nihil renititur*. » A une autre page, se trouve : « Ubi vero oculos, qui caligat, intumescit *durusque fit*. »

Nous voyons donc le *toucher digital*, ce toucher digital que les ophtalmologistes emploient aussi souvent que les chirurgiens le toucher vaginal, appliqué à un œil de volume ordinaire pour en apprécier l'*hyper* et même l'*hypotonie*. Et cependant, ici encore, J. Platner ne se fait gloire ni de la constatation ni du procédé. Les avait-il, comme Beger les tenait peut-être de Mauchart, reçues d'autres maîtres, et de ce Woolhouse, oculiste célèbre, dont, avec Mauchart lui-même, Platner avait été l'élève, à leurs communs voyages d'études à Paris ? Il y a là encore, j'y insiste, un courant souterrain à remonter pour lui trouver, si possible, une ou des sources précises (Mauchart et Woolhouse) et nous y convions les chercheurs de loisir, dès aujourd'hui.

Ce qui est sûr, c'est que les traités antérieurs de grands Maîtres français, Antoine Maître-Jean Saint-

Yves, écrit en 1701, paru en 1707), Saint-Yves (1722), auquel on doit une belle description de la « fluxion » du glaucome aigu, ne parlent pas plus du toucher digital que de ses résultats, quoique faisant, surtout le dernier, le diagnostic du glaucome.

C'est aux Demours, père (1702-1895) et fils (1762-1836), oculistes royaux et maîtres éminents, qui est due la mention, française et de plus en plus explicite, de l'hypertonie dans le glaucome. Les livres où Demours fils décrit la pratique paternelle et la sienne, si intimement unies (grande édition de 1818 et abrégé de 1821) sont fort nets à cet égard. « Le glaucome est la réunion de la paralysie de la rétine avec l'altération du corps vitré et l'opacité du cristallin... »

Le globe *devient* DUR au toucher... Il EST DUR au toucher ». La clinique du glaucome aigu, foudroyant, émotif même, et celle du glaucome chronique, chez les « goutteux et rhumatisants », tout y est, sauf naturellement l'ophtalmoscopie. Demours fils parle même de globes durs, *qui ont repris leur souplesse*, au cours du traitement.

Il est probable que la première idée, dans la nuit des temps, a été de toucher la paupière d'un œil souffrant pour savoir s'il était très sensible à la pression, si le malade reculait sous le doigt comme si l'on pressait un abcès. Un œil très dur a dû frapper un *bon* observateur par son hypertension.

Quoiqu'il en soit, nous voyons, comme je l'ai fait expressément remarquer (1), le toucher digital constamment employé dans le cours de la clinique et du traitement *dès le début du* XIXe *siècle*, au moins par certains auteurs, alors que tant d'autres ne parlaient pas d'hypertonie. Il est probable que les Demours l'avaient puisée, de père en fils, dans la tradition parisienne de Woolhouse, où Mauchart, Platner et leurs élèves avaient dû la trouver d'abord.

Après les Demours, un peu dans tous pays, l'hyper-

(1) A. Terson. — Les premiers observateurs de la dureté de l'œil, *Archives d'ophtalmologie*, 1907.

tonie, si souvent impressionnante, fait partie du tableau du glaucome pour n'en plus jamais être distraite. Les Anglais, Mackensie, Middlemore entre autres, les Français, tel le grand Desmarres, insistent sur sa conséquence, la paracentèse, l'ophtalmotomie sclérale, qui donne parfois des succès, mais le plus souvent n'est qu'un palliatif à répétition, comme une ponction dans l'ascite.

Dans Fabini, de Pesth (1831), nous trouvons l'expression, devenue si banale, de l'œil devenu dur comme un caillou (*duritiem fere lapideam*) (1).

Puis, vers 1855, de Graefe tente ici, et réussit, sous l'anesthésie générale encore récente, l'iridectomie sclérotomique que nul n'avait osé essayer sur ces yeux atrocement douloureux, quoique couramment usitée, sur d'autres yeux, à froid, pour d'autres indications. Et cette intervention audacieuse, dirigée au cœur vasculo-nerveux de l'œil, triomphe de la maladie incurable, est et restera, avec ou sans, suivant les cas, des aménagements ultérieurs, l'opération légitime et principale du glaucome, celle qui a légué à son inventeur une statue à Berlin, tout comme l'extraction de la cataracte, en France, à Daviel. Puis l'intromission des myotiques, partis de la fève de Calabar pour aboutir à l'ésérine et à la pilocarpine, détrôna l'inexplicable emploi des mydriatiques dans une maladie où la pupille n'est déjà que trop dilatée. Mackensie et, un peu de temps, de Græfe lui-même y ont employé l'atropine (!), ce qui doit nous rendre plus indulgent, ou moins sévère, lorsque nous voyons des incompétents tomber aujourd'hui dans la même erreur si nocive.

Aujourd'hui la recherche de la tension oculaire, aux doigts, et, plus exactement, au tonomètre, est continuelle. On note le degré de fluctuation de l'œil glaucomateux — *fluctuat nec mergitur* — comme celui d'un abcès ou d'un kyste. Le glaucome de diagnostique beaucoup plus au doigt... qu'à l'œil.

(1) **Fabini. — Doctrina de morbis oculorum, Pesth, 1831.**

Mais, en terminant cette note sur le signe capital et dangereux du glaucome, je ne voudrais cependant pas laisser dans votre esprit que glaucome et hypertonie sont simplement synonymes.

Il y a là une confusion trop répandue, trop maintenue, et qui borne. Autant dire qu'une attitude vicieuse, même de l'œil, un strabisme, est la maladie, alors qu'elle n'en est que la marque extérieure et la conséquence : les apparences cliniques ne sont pas la réalité pathologique.

Le glaucome est un syndrome hypertonique de l'œil, causé par un processus, un *ensemble* morbides. Je ne veux pas entrer dans les innombrables discussions à ce sujet : elles sont restées d'autant moins décisives qu'elles se sont passées sur le terrain, étroit et tellement battu qu'il en est devenu stérile, de la spécialité. Or le glaucome, et surtout son type complet, surgissant armé de pied en cap, à l'improviste, le glaucome aigu, *n'est pas une inflammation*. C'est un état congestif, *vaso-moteur*, *vasculo-nerveux*, parfois subit à la suite d'une émotion, comme l'urticaire, parfois chronique, avec crises. Il y a déjà beaucoup d'années que je cherche, par une *méthode* systématique, à *identifier* bien des maladies des yeux, *les mystérieuses*, avec leurs analogues en pathologie générale et, entre autres et nombreuses applications et solutions démontrées, je pense avoir prouvé, que le *glaucome n'est qu'un œdème*, que le glaucome aigu, non infectieux, congestif, neuro-vasculaire, n'est qu'un *œdème aigu* intra-oculaire, hypertonisant, vu l'anatomie spéciale et presque kystique de l'œil, mais semblable aux œdèmes aigus, du poumon et d'ailleurs (1), type en somme défini, lassé.

Cette orientation nouvelle a, enfin, mobilisé, basée des faits de tout ordre, l'énigme du glaucome.

Elle n'est plus impénétrable.

Le glaucome, si longtemps incompris, cet antique

(1) A. Terson.— Nature du glaucome aigu, *Annales d'oculistique*. 1901. — Analyse et synthèse du glaucome. *Archives d'ophtalmologie*. 1907.

Noli me tangere, de l'esprit, sinon du doigt, rentre ainsi dans la pathologie et la pathogénie générales, dont l'œil n'est pas plus isolé que n'importe quel viscère.

Sa nomenclature s'en ressentira (1). Nous continuerons (*œdème glaucomateux*) d'y adjoindre le vieux vocable qui montre l'œil *glauque*, la pseudo-cataracte verte et trouble, allant, et en dépit de toutes les discussions étymologiques, trop limitées, du bleu au vert, au vert-sale tirant sur le gris, de par tous les œdèmes superposés des tissus et milieux intraoculaires et de la paroi cornéenne engorgée. Cet œil a été dit *couleur de mer*, donc *changeant de couleur* comme la mer elle-même, multiforme et multicolore, allant du vert le plus pâle au bleu grisaille comme, les yeux *pers* de Minerve. Mais, en somme, c'est à l'*œdème intraoculaire hypertonisant* que nous avons, désormais, *affaire*.

La nosologie, la terminologie, générales et spéciales — que notre société est particulièrement indiquée pour régler — devront un jour prochain, en tenir compte pour l'adapter à la connaissance *synthétique* des faits, sans détruire de fond en comble les dénominations admises, mais en les complétant.

Je n'ai désiré aujourd'hui que vous présenter un exemple, destiné à illustrer des tendances personnelles, et, encore, une certaine façon de viser surtout à l'*évolution historique*, à la sélection naturelle et progressive des faits et des idées, quelque peu lamarkiste et darwinienne, que j'ai essayé d'appliquer un peu partout dans une spécialité d'où je me suis assez souvent évadé. Je l'ai essayé aussi bien pour l'histoire des instruments et des opérations de chirurgie oculaire que pour l'étude clinique et thérapeutique, persuadé qu'à côté des constatations simplement *chronologiques*, il y a tout un enchaînement *logique* qu'il faut déduire, si l'on veut, de plus en plus, comprendre et trouver, tout en restant l'obligé — loyal, conscient, avoué, — de tous ceux qui, sous bénéfice d'inventaire

(1) A. Terson.— Remarques sur la classification et la nomenclature ophtalmologique, *Annales d'oculistique*, 1923.

et de revision des *textes* originaux, nous ont réellement, apporté du nouveau et du bon, et non des assertions sophistiquées, ou transcrites, en omettant leur auteur et son effort méritant.

Je me résume.

La question de la cataracte et du glaucome étaient à l'origine, indissolublement liées. Longtemps la véritable cataracte a été crue le glaucome. Le jour où, de membrane prétendue précristallinienne et abaissable, la cataracte est devenue, en réalité, le cristallin opaque, le glaucome a été repoussé dans le corps vitré et plus loin encore.

La rétine est, peu à peu, réputée alors la membrane optique, plus indispensable qu'un cristallin, autrefois essence limpide, *cristalline*, de la vision. Puis l'hypertonie, découverte par quelque observateur sagace, apparaît, çà et là, dans les textes au XVIIIe siècle, puis devient, d'une simple coïncidence, la boussole qui amènera au diagnostic et au traitement directs, efficaces, du glaucome.

Quelle que soit son importance primordiale, cette notion *physique* ne saurait, à présent qu'on en a tiré le maximum de rendement clinique et opératoire, nous faire oublier que le glaucome a ses *correspondances* et son germe dans la *pathologie et la pathogénie générale*. C'est cette évolution, si féconde, que j'ai voulu vous indiquer, à l'occasion de quelques textes originaux, trop oubliés, inconnus ou méconnus, et qui, peut-être, se complèteront de trouvailles ignorées, mais dont la nouveauté ou l'aspect pittoresque ne changeront pas la cohésion des rapports analytiques et synthétiques que j'ai esquissés devant vous.



L'ABANDON DES ENFANTS DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU & LE FONCTIONNEMENT DE L'HOPITAL DES ENFANTS TROUVÉS A CETTE ÉPOQUE

Par G. VARIOT, Médecin honoraire de l'hospice des Enfants assistés.

Je dois rappeler d'abord qu'on a émis des doutes sur l'abandon des enfants que Jean-Jacques Rousseau avait eu avec Thérèse Levasseur, la compagne qui a partagé sa vie. Ce fait a été contesté, vraisemblablement par des admirateurs de ce grand homme qui ont voulu le décharger d'une faute déshonorante.

Jules Lemaître, dans ses conférences si remarquables sur l'œuvre de Rousseau, discute cette question longuement. On a prétendu que l'histoire trop réelle des abandons n'était qu'un roman forgé par l'auteur des Confessions pour échapper au soupçon d'impuissance génitale, dont il était l'objet de la part de ses amis, à cause d'une infirmité bien connue, dont il souffrait du côté de la vessie. Comme il était très vaniteux, il aurait imaginé les grossesses de Thérèse pour lever tous les doutes. Rousseau nous a donné des détails assez complets sur les troubles dont il était atteint et qui consistaient dans des besoins très impérieux d'uriner. « Cette infirmité, dit-il, était la principale cause qui me tenait écarté et qui m'empêchait d'aller m'enfermer avec les femmes. L'idée seule de l'état où ce besoin pouvait me mettre était capable de me le donner, au point de m'en trouver mal, à moins d'un esclandre auquel j'aurais pré-

féré la mort. » Il fait cette déclaration pour expliquer qu'il ne se rendit pas à l'audience que lui accorda le roi, après la représentation du *Devin du village* au palais de Fontainebleau (1).

Il est bien vraisemblable qu'il s'agissait de troubles précoces du côté de la prostate, car vers 1760, pendant son séjour à Montlouis, après avoir quitté l'asile que lui offrait Madame d'Epinay, Rousseau se crut atteint de la pierre. Le maréchal de Luxembourg, son voisin et protecteur, à ce moment, lui amena le célèbre frère Come qui parvint à le sonder; il déclara qu'il n'avait point la pierre, mais que la prostate était squirrheuse et d'une grosseur surnaturelle, que Rousseau souffrirait beaucoup et qu'il vivrait longtemps.

Ce dérèglement des fonctions vésicales, étant donnés ces renseignements, ne permet certainement pas de conclure à l'impuissance ni à l'infécondité.

On a dit encore que Thérèse avait simulé ses accouchements dans la crainte d'être délaissée.

Enfin d'autres, comme Victor Cherbuliez, ont une tendance à admettre que Rousseau aurait abandonné les enfants de sa compagne, parce qu'il se considérait comme incapable d'en avoir été le père.

Toutes ces hypothèses ont une base bien fragile, et au contraire nous allons le voir, nous avons des preuves multiples et irréfutables que les cinq enfants abandonnés par Rousseau à Paris, à partir de 1746, étaient bien les siens et qu'il les a reconnus lui-même comme tels.

Voici d'abord un document important, retrouvé par Jules Lemaître, que l'on peut consulter dans le registre de la maison de la Couche pour 1746 parfaitement conservé à l'hospice dépositaire des Enfants Assistés, rue Denfert-Rochereau. Grâce à l'obligeance du directeur de l'établissement, M. Deschatres, nous avons pu, nous-même, en prendre copie.

Voici le libellé de cet acte, à la date du 21 novembre 1746:

(1) In *Les Confessions.*

« Joseph Catherine Rousseau nouveau-né, admis par procès-verbal du commissaire Delafosse le 21 novembre. Donné à Anne Chevalier, femme Petitpas, à Guitry (près des Andelys); premier mois six francs payés le 22 décembre 1746; le 21 janvier 1747 cinq francs, deuxième mois jusqu'au 14 janvier 1747, jour du décès, un mois vingt-trois jours. »

A cette inscription dans le registre correspond une pièce classée dans les archives des Enfants trouvés, actuellement conservées à l'asile annexe d'Antony. J'ai demandé au Dr Baudraud, médecin de cet établissement, de vouloir bien me relever le texte exact de ce procès-verbal d'abandon. Le voici sous le numéro 2.975 *bis* :

« De l'ordonnance de nous Charles Daniel de la Fosse, avocat au parlement, conseiller du roi, commissaire, enquêteur et examinateur au Chatelet de Paris, préposé pour la police au quartier de la Cité, a été *levé* un enfant masle, nouvellement né, trouvé à la salle des accouchées de l'Hôtel-Dieu, lequel nous avons à l'instant envoyé à la couche des enfants trouvés, pour y être nourri et allaité en la manière accoutumée.

« Fait et délivré en notre hôtel le 21 novembre mil sept cent quarante-six, onze heures du matin.

« Signé : Delafosse.

« Joseph Catherine Rousseau. »

A cet imprimé est épinglé un carré de papier de 11 centimètres sur 11, portant :

« 2.975 *bis*, Marie Françoise rousaux, — ce dernier mot barré et surchargé par Rousseau — Un garçon le 19 novembre 1746. »

Puis en dessous :

« Joseph Catherine a été baptizé ce 20 novembre 1746. Daguerre, prêtre. »

Nous avons fait photographier ces deux pièces qu'il nous a semblé intéressant de reproduire ci-après.

De l'Ordonnance de Nous Charles-Daniel de la Fosse, Avocat en Parlement, Conseiller du Roy, Commissaire, Enquêteur & Examinateur au Châtelet de Paris, préposé pour la Police au quartier de la Cité, a été levé un Enfant masle nouvellement né, trouvé à la Salle des Accouchées de l'Hôtel-Dieu, lequel nous avons à l'instant envoyé à la Couche des Enfans-Trouvés, pour y être nourri & allaité en la maniere accoutumée. Fait & délivré en notre Hôtel ce 21 Novembre mil sept cent quarante six heure du matin.

Joseph Catherine Rousseau

Rousseau
marie françoise rousseau
m. garson le 19 novembre
1746

Joseph cath.ne a été baptisé ce 20 9bre 1746 daguerre ptre

Ce cliché a été exécuté par le Dr Gay, chef de laboratoire à l'hospice dépositaire des Enfants assistés.

Le nom Rousaux est barré et au-dessus, d'une écriture fine, on a écrit le nom orthographié Rousseau. Cette barre et le nom surajouté sont d'une encre noire, tranchant sur la teinte marron de l'autre écriture. Les deux lignes de l'acte de baptême sont de la main du signataire, le prêtre Daguerre; mais le nom surajouté Rousseau est d'une autre main : cette surcharge est certainement de la même date, puisque nous retrouvons le nom écrit Rousseau, sur le registre de la maison de la couche pour le 21 novembre 1746.

Jules Lemaitre remarque que les premiers prénoms adoptés, Marie Françoise, sont ceux de la mère de Thérèse Levasseur. D'autre part la date de ce procès-verbal concorde avec celle qui est donnée par Rousseau dans sa correspondance avec Madame la maréchale de Luxembourg, pour la naissance de son premier enfant.

On a vainement recherché dans les archives et dans les registres de l'hôpital des Enfants trouvés la trace des abandons des autres enfants; il est donc vraisemblable qu'ils ont été admis sous de faux noms, comme cela est encore très habituel aujourd'hui. D'ailleurs Rousseau nous apprend, par le texte même des Confessions que nous allons citer, qu'il n'avait pas pris la peine de mettre un signe de reconnaissance pour le second enfant comme pour le premier.

La première grossesse de Thérèse survint lorsqu'il était attaché à M. de Francueil et à Madame Dupin qui l'avaient emmené avec eux au château de Chenonceaux. Il en fait l'annonciation assez brutale en ces termes : « lorsque j'engraissais à Chenonceaux, ma pauvre Thérèse engraissait à Paris d'une autre manière, et quand je revins je trouvai l'ouvrage que j'avais mis sur le chantier plus avancé que je ne l'avais cru. Cela m'eut jeté, dans ma situation, dans un embarras extrême si des camarades de table ne m'eussent fourni la seule ressource qui pouvait m'en tirer. C'est un de ces récits essentiels que je ne puis faire avec trop de simplicité, parce qu'il faudrait, en

les commentant, m'excuser ou me charger et que je ne dois faire ici ni l'un ni l'autre (1). »

Quelques pages plus loin, Rousseau raconte que, de retour à Paris, il prenait ses repas dans une pension près de l'Opéra, tenue par Madame La Selle, femme d'un tailleur. A cette table, une société assez relevée, mais de mœurs dissolues, se donnait rendez-vous. Je reprends la citation textuelle :

« J'apprenais, dit-il, des foules d'anecdotes très amusantes et j'y pris ainsi peu à peu non pas, grâce au ciel, les mœurs, mais les maximes que j'y vis établies. D'honnêtes personnes mises à mal, des maris trompés, des femmes séduites, des accouchements clandestins étaient les textes les plus ordinaires, et celui qui peuplait le mieux les enfants trouvés était toujours le mieux applaudi. Cela me gagna, je formai ma façon de penser sur celle que je voyais en règne chez des gens très aimables et, dans le fond, très honnêtes gens et je me dis : puisque c'est l'usage du pays, quand on y vit on peut le suivre; voilà l'expédient que je cherchais.

« Je m'y déterminai gaillardement sans le moindre scrupule, et le seul que j'eus à vaincre fut celui de Thérèse à qui j'eus toutes les peines du monde à faire adopter ce moyen de sauver son honneur.

« Sa mère qui de plus craignait ce nouvel embarras de marmaille, étant venue à mon secours, elle se laissa vaincre. On choisit une sage-femme prudente et sûre appelée Mlle Goin, pour lui confier ce dépôt et quand le temps fut venu, Thérèse fut menée par sa mère chez la Goin à la pointe Saint-Eustache. J'allai l'y voir plusieurs fois et je lui portai un chiffre que j'avais fait à double sur deux cartes, dont une fut mise dans les langes de l'enfant, *et il fut déposé par la sage-femme au bureau des enfants trouvés dans la forme ordinaire. L'année suivante même inconvénient et même expédient, au chiffre près qui fut négligé.* Pas plus de réflexion de ma part, pas plus d'approbation

(1) *Les Confessions*, partie II, livre VII.

de celle de la mère ; elle obéit en gémissant. On verra toutes les vicissitudes que cette fatale conduite a produite dans ma façon de penser, ainsi que dans ma destinée. »

Ces aveux si explicites de Rousseau portent vraiment le cachet de la sincérité et ne peuvent pas être révoqués en doute. Il est impossible de supposer qu'il ait eu le caractère assez bas pour combiner un semblable échafaudage de mensonges, en vue de masquer une infirmité génitale D'ailleurs ces premières déclarations sont corroborées par sa correspondance avec Madame la Maréchale de Luxembourg qui avait eu la pensée, en 1761, de retrouver les enfants de Rousseau et qui lui demandait quelles étaient les dates des abandons et les marques de reconnaissance.

Il lui répondit une lettre à ce sujet : « ces cinq enfants, écrit-il, ont été mis aux enfants trouvés avec si peu de précaution pour les reconnaître un jour, qu'il n'a même pas gardé la date de leur naissance. »

Cependant il croit se souvenir que le premier est né dans l'hiver de 1746 à 1747 ; celui-là avait une marque dans ses langes, sans doute la carte qu'il avait portée chez la Goin. Il est probable que c'est à ce premier enfant que se rapporte le procès-verbal d'abandon et l'inscription du registre de la couche que nous avons reproduits plus haut.

C'est sans doute à ces événements que Rousseau fait allusion quand il écrit dans l'Emile qui a été imprimé en 1762 : « Celui qui ne peut remplir les devoirs de père n'a point le droit de le devenir. Il n'y a ni pauvreté, ni travaux, ni respect humain qui le dispensent de nourrir ses enfants et de les élever lui-même. Lecteur, vous pouvez m'en croire. Je prédis à quiconque a des entrailles et néglige de si saints devoirs, qu'il versera longtemps sur sa faute des larmes amères et n'en sera jamais consolé. » N'est-ce pas la voix du remords ?

Tout cet ensemble de documents et de textes me semble péremptoire pour établir la réalité de l'abandon des cinq enfants de Rousseau à l'hôpital des

Enfants trouvés. D'ailleurs il n'est pas douteux que c'eut été une lourde charge pour lui d'élever une famille ; sa situation était plutôt précaire lors de la première grossesse de Thérèse. Il recevait, il est vrai, mille francs par an de M. de Francueil, mais il n'était pas encore parvenu à faire jouer ses pièces de théâtre et ses ressources étaient insuffisantes, il le dit formellement dans les confessions : « Le temps s'écoulait et l'argent avec lui. Nous étions deux même quatre et pour mieux dire même sept ou huit.

Thérèse fit venir toute sa famille, mère, sœur, filles, petites filles tout vint. Tout ce que je faisais pour Thérèse était détourné par sa mère en faveur de ces affamés ». N'était-ce pas là une raison suffisante pour déterminer Rousseau à recourir à l'expédient des enfants trouvés qui était très en faveur dans ce temps, où les mœurs étaient relâchées ; ainsi que nous le montrerons plus loin le chiffre des abandons était énorme proportionnellement au chiffre des naissances à Paris. Et puis Rousseau n'était-il pas imbu des idées qui régnaient dans l'antiquité sur les droits absolus des pères relativement à leurs enfants ?

Plutarque excuse les indigents qui n'élèvaient pas leurs enfants pour en faire de misérables esclaves.

Chez les Grecs il était habituel d'exposer les nouveau-nés lorsque les parents refusaient d'en prendre la charge.

Il est vrai que la situation de Rousseau est devenue meilleure après les deux premiers accouchements de Thérèse ; il avait touché une partie de l'héritage de son père. Sa pièce du « Devin du village » lui rapporta plus de 6.000 fr. et en outre après la représentation qu'il en fit donner à Fontainebleau devant la cour, il reçut 100 louis du roi, plus 50 de Madame de Pompadour. Mais, comme on l'a dit, « le pli était pris » et il abandonna ses derniers enfants comme les premiers. D'ailleurs il était l'ennemi des privilèges, et sans doute de l'inégalité parmi les enfants comme parmi les hommes. Cette fois au moins il a appliqué ses principes.

Nous devons rechercher maintenant les conditions spéciales dans lesquelles les enfants de Rousseau ont été abandonnés. Si l'on s'en rapportait strictement aux termes inscrits dans le registre de la maison de la couche pour 1746, on pourrait supposer que ces enfants ont été réellement exposés, comme l'a été d'Alembert sur les marches de l'église Saint-Jean-le-Rond. Nous relevons en effet, dans le procès-verbal du commissaire du Châtelet pour l'enfant Rousseau, le mot *levé* qui s'applique primitivement aux enfants exposés, lorsqu'on les fait enlever pour les transporter à la maison de la couche ; mais, comme nous le verrons plus loin, ce mot *levé* a pris une signification plus étendue au milieu du XVIII[e] siècle et est employé indistinctivement pour tous les enfants dont l'entrée est autorisée à l'hôpital des enfants trouvés, par les procès-verbaux des commissaires enquêteurs.

Pour 1746 le registre de la maison de la couche porte que le nombre total des *exposés* (c'est-à-dire des admis), a été de 3.274, dont 950 ont été envoyés par la voie de l'Hôtel-Dieu. Ces derniers, n'avaient donc pas été exposés à proprement parler. Rousseau déclare dans les Confessions que son premier enfant fut déposé par la sage-femme Goin aux enfants trouvés, dans les *formes ordinaires*. Il est donc vraisemblable, que celle-ci porta à l'Hôtel-Dieu le nouveau-né qu'elle avait mis au monde chez elle, à la pointe Sainte-Eustache, et qu'elle sollicita son admission à la Couche par procès-verbal du commissaire du Châtelet, suivant l'usage du temps.

Pour se former une opinion mieux fondée sur ce point, il est nécessaire de rappeler et de suivre l'extension et les variations du fonctionnement de l'hôpital des enfants trouvés, depuis sa fondation par saint Vincent de Paul en 1638, jusqu'au XVIII[e] siècle.

Des établissements pour recueillir les enfants abandonnés existaient déjà en Italie au XV[e] siècle. L'*Ospedale delli Innocenti*, de Florence, date de 1421 (1).

(1) Les hôpitaux d'enfants en Italie, par G. Variot. *Gazette médicale* de Paris 1891.

Innocent III avait ouvert un hospice semblable à Rome pour recevoir les nouveau-nés qu'on jetait trop souvent dans le Tibre.

M. Vincent, c'est ainsi qu'on nommait alors le saint, avait accompagné à Rome en 1608 le légat du pape auprès de Henri IV, il put donc étudier les asiles pour les enfants abandonnés, et c'est là sans doute qu'il puisa l'idée première qu'il mit à exécution à Paris trente ans après. On sait que cet illustre philanthrope eut les plus grandes difficultés initiales pour fonder son œuvre, qu'il dut s'adresser à Anne d'Autriche, pour obtenir la première subvention de 4000 livres, puis à Louis XIV qui accorda 8000 livres en 1644. Il fut aidé, très efficacement par Mlle Legras (Louise de Marillac), qui est la fondatrice des filles de la Charité. Dans les premières années, presque toutes les ressources de l'œuvre étaient fournies par l'initiative privée ; mais le zèle des grandes dames charitables se relâcha et M. Vincent dans un moment critique leur adressa la fameuse harangue qui commence ainsi : « Or sus Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants ; vous avez été leur mère selon la grâce, depuis que leurs mères, selon la nature les ont abandonnés ; voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. »

Un tableau datant probablement du XVII[e] siècle représentant cette scène émouvante, est accroché dans la grande crèche de l'hospice dépositaire des Enfants assistés. Le saint est auréolé, et les dames qui l'entourent sont vêtues des riches costumes du temps ; à leurs pieds gisent plusieurs nouveau-nés ficelés avec des bandelettes, comme des petites momies.

En 1670 un édit royal rattache l'œuvre, jusque-là dirigée par l'initiative privée et entretenue surtout par des dons volontaires, à la grande administration de l'hôpital général. L'établissement d'abord installé dans une maison à la porte Saint-Victor, fut transporté à la maison de la Couche, au parvis Notre-Dame. On achète deux maisons, l'une en 1672 rue Neuve-Notre-Dame, l'autre, en 1674, dans le faubourg Saint-Antoine,

donnant rue de Charenton. C'est sur ce dernier emplacement que fut organisé plus tard l'ancien hôpital Trousseau, connu pendant le second empire sous le nom de Sainte-Eugénie. Ce n'est qu'en 1837 que le service des Enfants assistés fut installé dans les bâtiments qu'il occupe actuellement rue Denfert-Rochereau et qui provenaient d'un couvent désaffecté.

A partir de l'édit royal, les ressources de l'établissement furent mieux assurées. Des troncs étaient placés dans les églises et des quêtes avaient lieu en faveur des enfants trouvés. Des dons et des legs étaient faits, par des personnes charitables, à l'institution dont les services étaient dirigés par les filles de la Charité (1).

En 1717 le duc d'Orléans autorisa une loterie, dite *loterie royale de France*, dont le produit allait en grande partie à la maison de la Couche (2).

Dans le principe, en 1638 et les années suivantes, cet asile était réservé aux nouveau-nés exposés et abandonnés par leurs parents ; ils étaient admis en vertu des procès-verbaux dressés par les commissaires enquêteurs du Châtelet. Ce mode de placement des enfants exposés était déjà en usage au XVIe siècle ; les commissaires faisaient transporter les nouveau-nés exposés, dans des refuges installés d'une manière primitive (1).

Une fois prévenu qu'un enfant avait été exposé, le commissaire du Châtelet se transportait de sa personne et procédait à *la levée* : voici un modèle de ces procès-verbaux datant de 1655 : « nous nous sommes transportés dans une maison sise rue Saint-Antoine où est demeurant M. Joly, bourgeois de Paris, en l'allée de laquelle nous avons trouvé un petit enfant nouveau-né, exposé dans ses langes, que nous avons fait développer dans la chambre dudit sieur Joly... ».

(1) Voir *Histoire des enfants abandonnés et délaissés*, par M. Lallemand, 1885. Cet ouvrage contient un grand nombre de documents historiques et administratifs d'un haut intérêt.

(2) Le tour n'existait pas à cette époque ; il n'a été établi à Paris qu'en 1811 et supprimé en 1867.

Souvent en hiver on trouve cette mention démailloté devant le feu ; l'opération avait lieu dans la cuisine de la maison. Il est pris note, en marge de ces procès-verbaux, des sommes payées pour le transport à la Couche de 10 à 20 sols, suivant la distance. Quelquefois on trouvait sur l'enfant des billets ou des objets destinés à faciliter sa reconnaissance ultérieure. Il y avait même des abandons temporaires, témoin cette note relevée dans les archives, à la date du 3 juin 1730 : « le père et la mère de cet enfant prient instamment d'en avoir soin ; il est de naissance de bonne famille ; il a quinze jours, est batizé et s'appelle Jean, dans six mois au plus tard on ira le demander et l'on paiera tout ce que l'on pourra exiger ». A partir de 1640 on relève dans les procès-verbaux des commissaires cette mention imprimée : « dans les langes duquel nous avons trouvé un billet que nous avons paraphé *ne varietur* et joint au présent ».

Généralement on expose les enfants bien en vue à la porte des églises, des hôtels, des couvents, etc.

Voici le texte d'un procès-verbal célèbre dont je vous mets sous les yeux la photogravure et qui est contenu dans le registre de la maison de la Couche pour 1717 ; c'est l'acte d'abandon de d'Alembert. Cette reproduction a été exécutée pour une notice sur les enfants assistés faite, à mon instigation par le Monde illustré, pendant que je dirigeais ce service hospitalier.

« De l'ordonnance de nous Nicolas Delamare, conseiller du roi, commissaire au Châtelet, a esté levé un garçon nouvellement né, trouvé exposé et abandonné dans une *boëtte* de bois de sapin, exposé dans le parvis Notre-Dame, sur les marches de l'église *St-Jean-le-Rond*, lequel nous avons fait porter à l'instant à la Couche des enfants trouvés, pour y être nourri et allaité en la manière accoutumée. Fait et délivré le 16 novembre 1717, six heures du soir. Signé Delamare. »

Cet enfant est inscrit dans le registre sous le nom de Jean le Rond, le premier que porta d'Alembert. Ces procès-verbaux étaient d'abord sur papier timbré

à un sol, huit deniers, six deniers, suivant le format, et étaient minutés à la main. Plus tard le chiffre des admissions augmentant, vers 1680, le texte des procès-verbaux est rédigé d'avance. En 1683 apparaissent les formules imprimées et en 1700 les actes cessent d'être faits sur timbre.

Dès l'origine de la fondation, un bon nombre de nouveau-nés étaient portés de l'Hôtel-Dieu à la Couche sans avoir été exposés ; il y eut même plus tard des imprimés spéciaux pour les procès-verbaux des commissaires concernant ces admissions. Comme les ressources de l'œuvre étaient limitées au début, les religieuses se plaignirent, à plusieurs reprises, à l'administration de l'hôpital général, du surcroit d'enfants qui venaient directement de l'Hôtel-Dieu, encombraient les salles et ne pouvaient être placés en nourrice. Il est probable qu'au milieu du XVIII[e] siècle, le mode d'admission en passant par l'Hôtel-Dieu se généralisa, puisqu'en 1746, 950 enfants arrivèrent à la Couche par cette voie. C'est dans cette catégorie spéciale que peut être classé l'abandon de l'enfant Rousseau, d'après le libellé du procès-verbal du commissaire du Châtelet que nous avons reproduit plus haut.

Plus tard d'ailleurs les commissaires se trouvèrent dans l'impossibilité de se rendre par eux-mêmes à l'endroit où les enfants étaient exposés. En 1702 il y avait 15, 20 et même 30 abandons dans une nuit. Il y eut donc un agent délégué pour lever l'enfant et l'apporter à l'hôtel du commissaire ou on libellait le procès-verbal nécessaire pour l'admission à la maison de la Couche.

Dès 1736, les commissaires ne se dérangent plus. C'est qu'à cette époque le nombre des abandons avait progressé très rapidement soit par les nourrices, les sages-femmes ou même directement par les parents; des procureurs fiscaux commencent aussi à adresser des enfants à la maison de la Couche, venant des environs de Paris, de Versailles, etc...

En 1755 le commissaire de Versailles envoie un

enfant légitime « parce que la mère est dans une situation triste, hors d'état de nourrir ledit enfant, suivant qu'il est énoncé au certificat de M. le Curé de Notre-Dame de Versailles » (1). A Paris, les sages-femmes prirent l'habitude de se rendre à l'hôtel des commissaires enquêteurs, sans faire aucun mystère du nom des parents. Cela expliquerait peut-être que le nom de Rousseau ait été inscrit sur le registre des admissions, pour l'enfant porté à l'Hôtel-Dieu en 1746. Les abandons se multiplient au point qu'on relève des noms de fils d'artisans, de bourgeois, d'un tailleur d'habits, d'un gendarme de la garde du roi, etc. ; plus tard on voit des parents aller eux-mêmes abandonner leurs enfants. Rousseau n'a donc rien exagéré quand il a dit : « puisque c'est l'usage du pays, quand on y est, on peut le suivre. » Il est permis de trouver dans ces circonstances et dans les mœurs du temps une atténuation aux actes dénaturés de Rousseau dont le regret a d'ailleurs empoisonné la fin de sa vie.

Jetons un coup d'œil sur le mouvement progressif du chiffre des abandons, depuis la fondation de l'hôpital des enfants trouvés.

Voici un tableau dressé par décades :

De 1640 à 1649 :	3,053.	De 1740 à 1749 :	32,917.
1650 à 1689 :	10,273.	1750 à 1759 :	67,033.
1700 à 1709 :	17,866.	1780 à 1789 :	57,139.
1720 à 1729 :	20,632.		

Ces statistiques ont pu être relevées d'après les registres de la couche.

En 1763 on cherche déjà à réprimer le transport à Paris des nouveau-nés qui viennent de province.

En 1779 un arrêt du conseil du roi déclare que « sa majesté est informée qu'il arrive tous les ans à la maison des enfants trouvés plus de 2.000 enfants nouveau-nés dans les provinces éloignées de Paris ».

Remarquons en passant qu'il n'y a rien de changé

(1) Ces documents reproduits dans le livre de M. Lallemand, sont extraits des Archives de la Maison de la Couche conservés à l'hospice des Enfants assistés.

à notre époque, car la ville de Paris a la charge de plus du tiers des enfants abandonnés dans toute la France. Un grand nombre de filles-mères et de femmes viennent accoucher clandestinement à Paris pour abandonner leur enfant. Ceux-ci courent évidemment moins de risques qu'au XVIIIe siècle, car d'après l'arrêt précité « les enfants étaient remis sans protection et dans toutes les saisons à des voituriers publics distraits par d'autres intérêts et obligés d'être longtemps en route, de manière que les malheureuses créatures, victimes de l'insensibilité de leurs parents, souffrent tellement d'un pareil transport que près des neuf dixièmes périssent avant l'âge de trois mois ». Défense est donc faite au nom du roi, de transporter les nouveau-nés à Paris; il en venait de toutes les régions de la France, même de Bourgogne et de Bretagne.

D'après les procès-verbaux, en 1760, sur 5.032 admissions aux enfants trouvés, il y aurait eu 4.292 enfants illégitimes et seulement 735 légitimes. Cette statistique est contredite par Buffon. Dans son histoire naturelle, au chapitre de l'enfance, il a relevé « que le nombre des enfants trouvés depuis 1.745 jusqu'en 1766, a augmenté depuis 3.233 jusqu'à 5.604 et ce nombre va encore en augmentant tous les ans, car en 1772 il est né à Paris 18.713 enfants en y comprenant 7.676 enfants trouvés, ce qui semble démontrer qu'il y a même plus de moitié d'enfants légitimes dans ce nombre ». Quoiqu'il en soit, on ne peut qu'être frappé de la proportion des enfants trouvés qui excède un tiers du chiffre total des naissances.

Esquissons rapidement l'organisation de la maison de la Couche et des services pour assurer l'allaitement et le placement des enfants abandonnés.

Aussitôt qu'un enfant est admis, dit le règlement de 1690, « la religieuse préposée à cet office lui mettra le collier à l'instant et fermera, dans le sachet qui y est attaché, le procès-verbal du commissaire et l'acte de baptême, avant de le porter dans la chambre des nourrices auxquelles elle aura soin de défendre de

changer les colliers ». Sauf la suppression des sachets, le collier d'abandon avec une médaille portant le numéro matricule de l'enfant est encore aujourd'hui en usage à l'hospice dépositaire. Cette médaille portait jadis l'effigie du saint fondateur de la maison.

En 1674 il y avait déjà des nourrices résidentes à la maison de la Couche ; elles étaient au nombre de 8 et, leur nombre était insuffisant en hiver et à l'époque des moissons, car les nourrices de la campagne ne venaient pas chercher régulièrement les enfants à lait, comme on les nommait alors. Nous avons encore maintenant des nourrices plus nombreuses, 15 à 18, dans les nourriceries, pour les débiles ou les malades, qui ne peuvent être confiés tout de suite aux nourrices venant des agences départementales. En 1756 il y eut à la maison de la Couche jusqu'à 180 enfants à la mamelle que l'on dut nourrir artificiellement au petit pot ou autrement. La mortalité devait être énorme, si nous en jugeons d'après ce que nous avons vu en 1914, lorsque les convois par chemin de fer des nourrices furent supprimés par suite de la mobilisation. Plus de 150 enfants nouveau-nés furent accumulés dans nos crèches et nos pouponnières ; nous en perdîmes un grand nombre bien qu'ils reçussent le biberon chargé de lait condensé sucré : il n'arrivait plus d'autre lait à Paris. Des circonstances identiques se sont donc reproduites dans l'hospice à plus d'un siècle de distance. En 1756 les nourrices recevaient comme gages annuels 75 livres, mais elles devaient être nourries au pain blanc. Aujourd'hui les nourrices sédentaires sont payées mensuellement de 200 à 300 francs ; il est vrai que ce sont des francs papier.

Les enfants à lait étaient confiés à des nourrices au sein de la campagne, dans les provinces autour de la capitale ; ces femmes arrivaient à la maison de la Couche par les meneurs et les meneuses qui alimentaient aussi les *recommanderesses*. Ces dernières tenaient les seuls bureaux de nourrices qui existaient alors à Paris. Les nourrices de la campagne étaient pourvues de certificats de bonne vie et mœurs délivrés par

M. le curé ou par des personnes honorables ; elles étaient visitées à leur arrivée par le chirurgien de la couche. Cette organisation a peu changé depuis le XVIII[e] siècle; les nourrices qui viennent chercher les pupilles de la ville de Paris, sont pourvues d'un certificat du maire de village, mais elles sont recrutées par les directeurs des agences départementales qui les envoient à l'hospice dépositaire, par convois; elles y sont examinées par le médecin.

Le salaire des nourrices en 1746 n'était que de 6 francs par mois, comme en fait foi le procès-verbal du jeune Rousseau. Actuellement ce même salaire dépasse 100 francs par mois.

La surveillance des enfants placés à la campagne fut instituée de bonne heure. Ils étaient visités par des religieuses de la Couche, déléguées à cet effet, et qui allaient s'assurer s'ils recevaient des soins convenables. En 1772, le nombre des enfants placés était tellement élevé qu'on essaya de soulager les religieuses dans ce travail. On s'adressa aux inspecteurs préposés à la surveillance des enfants des bourgeois, qui étaient élevés en grand nombre à la campagne ; mais ce mode de contrôle dispendieux ne donna pas satisfaction et l'on revint aux visites régulières faites par les religieuses. Il est bien probable que les filles de la Charité ont été les premières dames visiteuses des nouveau-nés. C'était déjà un contrôle analogue à celui qui est effectué maintenant par les directeurs des agences départementales des enfants assistés et par les dames visiteuses, les *visiting nurses*, qui surveillent les centres d'élevage.

Malgré ces précautions, la mortalité était certainement très élevée parmi les enfants trouvés ; dans une statistique de 1757, nous relevons que sur 5.012 enfants exposés, 1470 sont morts à la Couche en attendant les nourrices de la campagne, 2.278 sont morts en nourrice et 121 ont été envoyés dans les maisons de l'hôpital général.

Les enfants mouraient le plus souvent du muguet et de consomption. Dans l'un des rapports de l'hôpi-

tal des enfants trouvés on peut lire : « il n'est aucun des enfants qui, s'il séjourne deux ou trois jours dans l'hôpital, n'ait contracté le principe de cette maladie, laquelle achevant de se développer chez ceux qu'on a confiés aux nourrices de la campagne, en fait périr entre leurs mains plus d'un tiers, en moins de quinze jours ou d'un mois ; c'est la seconde mortalité » (1). Comment nous étonner de cette haute mortalité infantile en 1757, alors qu'en 1919, quand on a été obligé, faute de nourrices au sein, de faire élever les enfants assistés en biberon par des éleveuses de la campagne, nous en avons perdu jusqu'à 39 °/₀ dans les premiers mois.

Voici des statistiques démontrant que la mortalité des enfants trouvés variait beaucoup suivant les temps et même suivant les années.

En 1690	mortalité générale....	46,89 °/₀
En 1741	—	68,49 °/₀
En l'an V	—	92,13 °/₀
En 1818	—	68,65 °/₀

De nos jours on était parvenu à faire baisser la mortalité des enfants assistés, nourris au sein à 15 °/₀ ; je viens de dire que l'allaitement artificiel pratiqué par des éleveuses grossières, a pu donner encore une mortalité de 39 °/₀, en 1919.

Le service médical était cependant régulier à la maison de la Couche au XVIIe et au XVIIIe siècle ; le chirurgien y faisait une visite quotidienne, comme on la fait aujourd'hui à l'hospice dépositaire, et il se rendait une fois la semaine à la maison annexe du faubourg Saint-Antoine.

Les enfants gastez, parmi lesquels devaient se trouver des vénériens, furent envoyés à la fin du XVIIIe siècle à l'hospice de Vaugirard, nouvellement fondé ; en 1793 sur 1621 admissions, il y aurait eu 1398 décès.

De nos jours nous n'avons guère été plus heureux,

(1) Délibération du Conseil de la Couche, 1757.

puisqu'à la pouponnière de Châtillon, annexe de l'hospice dépositaire, nous avons vu la mortalité s'élever en 1918 à 70 °/₀ parmi les hérédo, les débiles et les atrophiques qu'on y envoyait.

Je n'ai obtenu qu'avec la plus grande peine, du directeur de l'Assistance publique, M. Mesureur, la désaffectation de cet établissement insalubre, en 1919 ; il aurait dû être fermé bien plus tôt, suivant mes réclamations.

Constatons avec satisfaction en terminant ce parallèle entre l'organisation ancienne et l'organisation moderne, que depuis la grande guerre de 1914, la mortalité parmi les enfants assistés à été très notablement réduite.

La raison principale est que le nombre des abandons à Paris a beaucoup diminué, et que, par suite, il n'y a plus d'encombrement dans l'hospice dépositaire et que l'on peut mieux recruter les nourrices au sein et les éleveuses.

De 1907 à 1914, le nombre des abandons de 0 à un an, s'était déjà abaissé de 2000 à 1500 environ annuellement ; en 1923, ce chiffre est tombé à 1215.

Il faut faire une grande part aux conditions économiques nouvelles, au relèvement des salaires ouvriers dans ce changement des mœurs. De plus, on a ouvert des asiles spéciaux, pour hospitaliser les filles-mères ; on a transformé la pouponnière de Châtillon en un refuge où les mères dans le dénuement sont reçues, et sans délaisser leurs enfants qu'elles allaitent et soignent elles-mêmes.

Cependant on peut dire, que, depuis la loi de 1904, les portes de l'hospice dépositaire sont largement ouvertes pour recueillir les nouveau-nés abandonnés ; on les reçoit à *bureau ouvert.*

On ne demande même aucune pièce d'identité ; plus de procès-verbal, comme au temps des commissaires du Châtelet, pour l'admission à la maison de la Couche. Tout enfant âgé de moins de six mois présenté àl'hospice par une personne quelconque, est reçu immédiatement, sans qu'on soit en droit d'exiger

aucun renseignement ni sur l'enfant, ni sur les parents. Le législateur a supprimé toutes les formalités, pou r prévenir, autant que possible, les avortements et les infanticides.

*
* *

Depuis la communication que j'ai eu l'honneur de vous faire sur ce sujet dans la dernière séance de la Société, on a retrouvé dans les archives de la couche conservées à l'asile d'Antony, un procès-verbal d'abandon, au nom d'un enfant *Joseph Rousseau*, qui a échappé à l'enquêtede Jules Lemaitre.

Voici la copie textuelle de ce document que je dois à l'obligeance du directeur de l'hospice dépositaire. Il est minuté à la main sur papier libre, tandis que le procès-verbal du commissaire Delafosse est imprimé sur une feuille de papier plus grande mais non timbrée :

« N° 2718 de l'ordonnance de nous Nicolas Maillot conseiller du roi, commissaire au Chatelet de Paris et préposé pour la police du quartier de la cité, a été envoyé, à la couche des enfants trouvés de cette ville, un enfant nouveau né, masle, trouvé exposé et abandonné rue de la Tannerie, dans les langes duquel ne s'est trouvé aucun billet.

« Fait et délivré en notre hotel le 22 octobre 1746.

« Signé Maillot.

« Joseph Rousseau a été baptizé le 23 octobre 1746. »

Il s'agit bien là d'un enfant exposé dans la rue de la Tannerie, non loin de la pointe Saint Eustache. Or à cette époque comme je l'ai signalé dans ma communication, ce mode d'abandon était devenu rare, vu les facilités qu'on avait de faire transporter les enfants à la couche avec un procès verbal des commissaires du Châtelet. Je considère comme peu probable que cet enfant inscrit, sous le nom de Rousseau, qui est un nom assez commun, soit le premier enfant de Thérèse Levasseur. On lui a donné un nom parcequ'il n'en avait pas, comme on le fait encore aujourd'hui à

l'hospice dépositaire. D'ailleurs la date de l'exposition ne concorde pas avec celle indiquée par Rousseau dans sa lettre à la maréchale de Luxembourg. Il est bien plus vraisemblable que la sage-femme Goin ait fait porter le nouveau né de Thérèse à l'Hôtel-Dieu, dans *la forme ordinaire*, comme le dit Rousseau dans les confessions. D'ailleurs tous ces documents administratifs ne seraient rien moins que probants, si nous n'avions pas les aveux réitérés de Rousseau lui-même, dans les confessions, dans sa lettre à M[me] de Luxembourg et dans les rêveries d'un promeneur solitaire, écrites en 1776, peu de temps avant sa mort.

PUBLICATION DES ŒUVRES D'AMIRDOVLAT

Par K. J. BASMADJIAN.

Comme vous le savez, Messieurs, Amirdovlat d'Amasie, le célèbre médecin arménien du xv[e] siècle, nous a laissé trois manuscrits médico-pharmaceutiques.

Le premier de ces ouvrages, écrit à Philippopoli en 1466, et achevé en 1469, porte le nom : *Utile à la Médecine*. Le second : *Inutile aux Ignorants*, fut composé à Constantinople en 1478 et achevé en 1482. Le troisième : *Pharmacopée*, fut écrit à Constantinople, en 1481. Ces manuscrits n'ont pas été publiés jusqu'à présent.

Ne voulant pas que les travaux de ce savant restent ignorés, j'en ai entrepris l'édition. Aujourd'hui je suis heureux de pouvoir présenter à votre compagnie les 208 premières pages imprimées.

J'ai commencé d'abord par la publication de l'*Inutile aux Ignorants*, étant donné l'importance capitale de ce travail au point de vue de l'histoire de la médecine et de la lexicographie arménienne.

Ce premier volume sera composé de 50 feuilles in-8°, soit 800 pages environ.

Pour établir mon texte j'ai utilisé plusieurs manuscrits de cet ouvrage, celui de la Bibliothèque Nationale de Paris, celui de British Museum, des P. P. Mekhitharistes de Vienne, des P. P. Antoniens de Constantinople et mon propre manuscrit.

Pour rendre plus compréhensible le texte, j'ai intercalé, entre parenthèses, le mot français ou latin correspondant à celui du texte qui désigne la plante, le minéral ou l'animal.

Lorsque le mot est écrit défectueusement, j'en ai assuré la lecture en me servant des auteurs arabes ou grecs, car la plupart des mots expliqués sont en arabe ou en gréco-arabe.

J'ai aussi eu recours, pour préciser l'équivalent de chaque mot médico-pharmaceutique, aux manuscrits eux-mêmes dont s'est servi Amirdovlat : le *Traité des Simples* de Zia ed-Din Abou-Mohammed abd-Allah ibn Ahmed ibn Baythar, le *Sentier de l'indication, faisant connaître ce qui est à l'usage de l'homme* d'Abou Aly Yahya ibn Djazlah, le *Choix de Cure* d'Abou Aly Sina (Avicenne), et deux ouvrages persans : le *Dictionnaire des Simples* d'Aly ibn el Hoceyn el-Ansary et celui de Mohammed Moumin el-Hoceyny, etc.

Avant de terminer ma communication je poserai deux questions :

1° Pour qui Amirdovlat a-t-il écrit ces ouvrages?

La réponse est donnée par Amirdovlat lui-même, en spécifiant qu'il ne s'adresse pas au public profane, mais aux initiés et il ajoute — textuellement — aux étudiants en médecine. Ainsi nous lisons dans l'*Inutile aux Ignorants,* mon édition, page 2 : « L'ignorant ne profite pas de cela, et (c'est pourquoi) nous avons nommé ce livre : *Inutile aux Ignorants* ». Plus loin,

page 11 : « Moi, mauvais serviteur des serviteurs de Dieu, j'ai beaucoup travaillé dans cet art jusqu'à ce que j'ai trouvé ceci, et j'ai vérifié de nouveau et de nouveau, pour qu'il soit compréhensible et qu'il soit accessible aux *étudiants*, et que ceux-ci *apprennent facilement et qu'ils comprennent l'art secret;* tout cela était caché par les grands médecins, lesquels ne les avaient pas écrits dans les livres de médecine; et votre serviteur les a indiqués ». Notre auteur en parle aussi en ces termes dans un autre ouvrage, *Utile à la Médecine*, page 45 (1) : « Il y a beaucoup de choses à dire sur la crise des malades; j'en citerai dans ce chapitre; mais si je citais toutes, chacune à sa place, ce serait très long et l'*étudiant* s'ennuirait. Ce que j'ai choisi ici ce sont les paroles des grands médecins; c'est ce que je vais citer maintenant, pour qu'il soit compréhensible pour tout le monde et que l'*étudiant* ne soit pas ennuyé. »

2° Deuxième question : pourquoi les contemporains d'Amirdovlat lui donnent-ils, entre autres, le titre d' « astronome », lequel a été attribué aussi à Mekhithar de Her, l'auteur de la *Consolation des fièvres*, médecin arménien du XIIe siècle?

Il me semble qu'il y a ici une confusion, car les anciens ne distinguaient pas l'astronomie de l'astrologie, cette dernière était très en vogue chez eux; par conséquent Amirdovlat et Mekhithar n'étaient point des astronomes mais de simples astrologues.

(1) Ce manuscrit fait partie de ma collection personnelle.



UN MÉDECIN MYSTIQUE AU XVII[e] SIÈCLE

M. HAMON, MÉDECIN ET SOLITAIRE DE PORT-ROYAL

Par le Dr Charles GRIMBERT.

L'ouvrage récent de notre confrère le Dr Constant Le Charpentier sur M. Hamon, Médecin et Solitaire de Port-Royal, n'a pas besoin d'être présenté ici. Le numéro de janvier 1925 d'*Æsculape* nous en a mis sous les yeux quelques pages et des meilleures ; et la Faculté de Médecine de Paris connaît de vieille date M. Hamon dont elle possède un portrait dû au pinceau de Philippe de Champaigne. L'étude biographique, dont il s'agit ici, s'ouvre par une spirituelle préface d'un de nos plus aimables académiciens, l'abbé Henri Brémond, l'écrivain qui a le mieux étudié chez nous l'Histoire du Sentiment religieux au xvii[e] siècle. Or, c'est à propos de cette préface et du sentiment mystique de Jean Hamon que nous voudrions apporter quelques remarques.

M. Brémond commence par corriger une expression de langage, et la nuance n'est pas sans importance : « Un médecin mystique, a-t-on dit de M. Hamon. Non; il fut tout ensemble et mystique et médecin. Ce n'est pas la même chose. Ainsi Perrault, architecte et médecin, ou tels autres, médecins et bibliophiles. » M. Le Charpentier a su d'ailleurs établir la distinction en écrivant (p. 120) : « le mysticisme de M. Hamon ne lui fait jamais confondre deux ordres et deux plans différents », ce qui ressort également de cette citation de notre solitaire : *J'oppose*

Bul. Soc. Hist. Méd., t. XIX, n°s 3-4 (mars-avril 1925)

la piété à la malice du démon, et les remèdes naturels au dérèglement de la nature.

Si donc, M. Hamon fut distinctement « et mystique et médecin », et non le médecin mystique que l'on aurait pu voir brûler sa robe de docteur et ses thèses de médecine pour n'attendre que de l'Evangile et de la Grâce des guérisons, l'abbé Brémond a peut-être quelque tort à son tour d'ajouter dans sa préface : « il est même à tout prendre plus dévot que médecin ». Puisque les deux plans diffèrent absolument, le plus et le moins ne sauraient être établis. Ce qu'il importe de savoir pour nous, au point de vue de l'Histoire de la Médecine, c'est que Jean Hamon fut l'une des plus belles figures de praticien du XVIIe siècle, l'un des esprits les mieux doués et les plus larges de son temps » (p. 115). Mystique, il le fut comme beaucoup de médecins de son époque, et non les moindres, comme Dodart, membre de l'Académie de Médecine et médecin de Louis XIV, comme Hecquet, ancien Doyen de la Faculté de Paris. Mais, dans son activité professionnelle, ses vues mystiques n'étaient plus pour lui — c'est M. Brémond qui nous le dit — que « distractions édifiantes, qu'il se défend scrupuleusement d'accueillir dès qu'elles menacent de gêner l'exercice de son art, dès qu'il se trouve en présence d'une affection grave ou d'une complication imprévue. Il prie encore dans ces cas-là, mais de cette prière des œuvres dont parle François de Sales, laquelle laisse le cerveau entièrement dégagé et libre ». M. l'abbé Brémond ajoute encore : « Mystique à peu près tout le long du jour ou de la nuit; docteur, et rien que cela, aux heures de la médecine ». Avec un aussi bon certificat de haute conscience professionnelle, que notre confrère semble donc peu responsable du reproche d'avoir été *plus dévot que médecin !* Il ne fut d'ailleurs pas, aux yeux de M. Brémond, un grand mystique, au sens rigoureux du mot, à la manière de Saint Jean de la Croix, de Sainte Thérèse. Sa vraie place est peut-être « parmi les simples méditatifs, mais au premier rang », car il priait « avec moins de distrac-

tions, plus facilement, plus suavement, sur son âne et en se promenant, qu'agenouillé dans son oratoire ».

Et dans ses méditations il prit souvent la plume pour composer des prières, fort belles, et avec un lyrisme tout romantique, qui les rend plus proches de celles d'un Newman que de leurs contemporaines, celles des prêtres de l'Oratoire français et de l'Ecole sulpicienne.

Là encore cependant, M. Brémond — qui affirme d'une façon charmante que « le romantisme moderne est né dans la cellule de M. Hamon » — nous permettra de lui faire reproche d'un mode de comparaison qui vient trop facilement sous sa plume : il fut « plus poète que médecin », lisons-nous encore dans la même préface ! Hamon fut assurément un grand affectif, « le plus poète de ces messieurs » dit Jules Lemaître, sans qu'il faille pour cela affirmer qu'il fut plus ou moins grand médecin.

Le Dr Le Charpentier, après avoir signalé Jean Hamon comme *médecin mystique*, nous le présente encore *médecin janséniste*, avec une réserve toutefois — car il doute qu'il y ait eu une théorie médicale janséniste — il voit en lui plutôt *le janséniste vis-à-vis de ses malades.*

Que M. Hamon ait affiché une rude austérité de vues, ne flattant guère les goûts de ses clients et les dispensant difficilement du jeûne, et que la Mère Angélique s'en soit fortement louée, cela n'est pas douteux. Mais alla-t-il jusqu'à considérer la maladie comme « l'état naturel des chrétiens, parce qu'on est là comme on devrait toujours être, dans la privation de tous les biens et de tous les plaisirs des sens, exempt de toutes les passions... ? » C'est fort douteux. Hamon écrit, il est vrai à un ami : « Je ne doute pas, Monsieur, que l'avantage que vous avez retiré de votre maladie pour votre âme, ne soit encore un plus grand sujet de joie que la guérison de votre corps ». Mais il n'y a là qu'un élan de spiritualité chrétienne, et rien de proprement janséniste. Jean Hamon ne paraît pas s'être arrêté à discuter du dogme

et des *cinq propositions* (de Nicolas Cornet) ; nous en croyons sur ce point l'abbé Brémond qui dans sa préface écrit : « Sa vie intérieure, quoique un peu craintive, ne respire d'aucune façon la sombre hérésie... Il y a un livre qu'il préfère à l'*Augustinus* et c'est l'Evangile ». Pensait-il vraiment, comme l'écrit M. Le Charpentier (p. 52) que « les sacrements, si efficaces qu'ils soient dans leurs mystères, et le baptême lui-même ne sont nullement essentiels ? » Admettons qu'il y ait eu du plus ou du moins dans le jansénisme, et que le cas de M. Hamon ne nous en révèle que des *traces*, quelque chose comme de l'indosable. Ce qui apparaît surtout dans sa physionomie morale, c'est son humilité et son amour de la solitude. Mystique, il le fut ; solitaire, il voulut l'être, et c'est par une humble obéissance qu'il quittait ce Port-Royal, lieu de paix considéré comme l'antichambre du ciel, pour « errer sur les routes, le bâton à la main, jusqu'au domicile de ses malades pauvres, méditant, ou bien lisant le Psautier, les livres sapientiaux ou le Nouveau-Testament, ou bien encore chantonnant à mi-voix les Petites Heures ». (Le Charpentier, p. 24.)

Jean Hamon associa dans sa vie, sans les confondre jamais en pratique, médecine et religion. « Il savait parfaitement, conclut Le Charpentier, qu'il y a là deux ordres séparés, et il voulait avant tout que le médecin fût le plus instruit possible et luttât d'abord de toute sa science contre les maladies, quitte à demander ensuite au Maître de sa foi d'accorder la réussite à ses efforts humains ». Des efforts on en sent dans toute sa vie. Il eût pu être un saint. Peut-être lui a-t-il manqué l'épanouissement du sourire, les élans plus suaves et plus libres d'un François d'Assise — amoureux lui aussi de solitude sur les grandes routes — ou la douceur plus humaine et si peu morbide (nous le disions récemment ici) d'un saint François de Sales.

Historiquement, Hamon nous apparaît comme un parfait honnête homme — au sens où ses contemporains employaient ce mot — qui joua à l'arrière-

scène du drame de Port-Royal un rôle important, et eut à la fois sur des malades de conditions fort diverses, à la ville et aux champs, comme sur les religieuses et les solitaires eux-mêmes, une influence considérable.



ERRATUM

Dans notre dernier fascicule l'article du professeur Guiart ne lui ayant pas été soumis pour les corrections, des fautes sont restées, qui nécessitent cet erratum.

On voudra bien dans tout l'article remplacer Saudifort par *Sandifort.*

Page 25, ligne 2 : *en* entre curieuse et raison.

Ligne 3 : remplacer ni par *sur.*

Page 26, ligne 15 : supprimer que.

Page 27, ligne 13: *coute* au lieu de conte.

Ligne 18 : avec MM. Bonn et Paradys (2) *parce que il commençoit justement au mois dc décembre commençant.*

Note 1, ligne 3 : *tous* au lieu de tout.

Note 2 : à supprimer en entier.

Note 3: (2) au lieu de (3).

DOCUMENTS

Le Régime contre l'épidémie de Johannes Castellani.

Par le Dr Ernest Wickersheimer.

Le texte que voici, resté inédit jusqu'à ce jour, nous a été conservé par le manuscrit n° 11.229 du fonds latin de la Bibliothèque nationale (fol. 48-49). Par les caractères de l'écriture, ce manuscrit semble dater des environs de 1400 ; j'essayerai tout à l'heure de préciser la date avant laquelle il n'a pu être exécuté.

Contra epidimiam. Regimen factum contra epidimiam per generosum virum Johannem Castellani, militem et doctorem in artibus et medicina, de Valencia, ad peticionem serenissimi quondam principis Ludovici secundi, in Villanova Avinionensi.

Tempore pestilenti corpora hominum debent diligenter mondari per purgationem vel flebothomiam, juxta consilium medici valentis et experti. Item servetur bonus ordo vivendi, cavendo ab omnibus gravibus et inordinatis excessibus, precipue a coitu, a jejunio et abstinencia importuna, et in primis homo, antequam exeat cameram et vadat ad aerem infectum, debet aliquid de mane comedere vel aliquam sumere medicinam, que sint bene monda et lota in aqua et aceto, vel bonas faciat suffumigationes et profumigationes incensi storacis, calamente, seminis juniperini. Esus fructuum non laudatur, et, si contingat ex eis manducare, colligantur signanter post solis ortum, et sic fiat de fructu communi. De aliis vero cibis purioribus semper et melioribus utendum est et moderate. Principale remedium, a medicis probatum, est fugere, unde et dictum est : Fuge cito, vade longe, redi tarde. Bonum est fugere in principio regionem infectam, infectorum hominum consorcia et cibos ineptos evitare, ne mala vicine pestis con-

tagia ledant. Bonum est semel in septimana sumere pilulas communes mirre, aloes et canfore, quinque vel septem aut magis vel minus, nisi venter fuerit mollis et laxatus. Post pilulas sumptas, in crastino mane sumatur mitridatis dragma una cum aqua acetose, vel rosarum, vel arboris que latine dicitur ficus lupina, vel scabiose, vel sumere tiriacam bene probatam; nichilominus multis rationibus laudatur magis mitridaticum. Item bonum est sumere mane electuarium illius recepte que est in fine presentis regiminis apposita, vel confectionum aliarum per solennes medicos et peritos ordinatarum. In tempore tali bonum est sumere mane aliquid ex aquis antescriptis, sicut rosarum, scabiose, acetose et specialiter de aqua arboris que dicitur ficus lupina. Hoc in casu onnia acetosa sunt congrua et, si nichil aliud, bonum est de mane sumere modicum de pane, balneato in aceto, vel etiam comedere bucellam panis, postea bibere modicum de bono vino et odorare res bene olentes etiam et acetosas.

Recepta electuarii est ista. Recipe luti armenici unc. semis, interioris cinamomi dragm. iiij, radicis diptami dragm. j, radicis tormentil[l]e, margaritarum electarum, rasure eboris noviter facti ana scrup. ij, conserve buglosse unc. j, pannorum auri quod sufficiat ad dissolvendum et deaurandum, aque rosacee que sufficiat ad dissolvendum, zuccari unc. XX. Fiat condimentum in bolis et possunt deaurari. »

Ce régime, composé à Villeneuve-lès-Avignon, n'offre rien d'original, si ce n'est son extrême concision. Point de considérations étiologiques ou pathogéniques, mais quelques brefs conseils pour éviter l'infection, le plus sûr étant de fuir: « Fuge cito, vade longe, redi tarde ».

L'auteur « Johannes Castellani », de Valence, chevalier, docteur ès arts et en médecine, n'a pas laissé d'autres traces dans l'histoire (1). Quant à son protecteur, il semble bien qu'on doive l'identifier avec Louis II, duc d'Anjou, comte du Maine et de Provence, roi de Naples, qui commença à régner en

(1) On ne saurait le confondre avec Johannes Catalani, chirurgien des hôpitaux d'Avignon de 1365 à 1368, stipendié par le pape Marini, *Degli archiatri pontifici..*, I, p. 86). M. le Dr P. Pansier me signale que ce personnage « Johannes Catalani de Andua, medicus, habitator Avinionensis » possédait en 1376 une maison « in librata cardinalis Yspanie ». (Archives départementales de Vaucluse, H, Ste-Catherine, 56).

1384 et qui fit de nombreux séjours à Avignon où il fut couronné en 1389 (1).

Louis II mourut en 1417. Aussi le texte qui nous occupe, a-t-il été écrit postérieurement à cette date (« ad pelicionem serenissimi *quondam* principis ») ; toutefois ce n'est qu'une copie d'un ouvrage composé du vivant du roi de Naples. Celui-ci ayant épousé en 1400 Yolande d'Aragon, il est possible que la jeune princesse ait amené avec elle son médecin et dans ce cas « Johannes Castellani » serait la traduction de « Juan Castellan » et « Valencia » désignerait Valence-la-Grande.

M. le Dr P. Pansier m'apprend que la peste a régné à Avignon en 1407 ; il se peut que la consultation de Johannes Castellani ait été rédigée à cette occasion.

(1) A la rigueur pourrait-on hésiter entre lui et le duc Louis II de Bourbon qui régna de 1356 jusqu'en 1410, date de sa mort. Celui-ci traversa Avignon en 1376, alors qu'il se rendait en Espagne et y revint en 1390, avant de s'embarquer à Marseille pour l'Afrique. *La Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, publiée pour la Société de l'histoire de France par A.-M. CHAZAUD. Paris, 1876, in-8°, p. 107-108, 223.

Le chocolat Millerand approuvé par la Faculté de médecine de Paris (1783).

« Die decima quinta in Comitiis secunda mensis (Anni 1783) Magistri Bourru, Duhaume, d'Arcet, Delaplanche, die quinta mensis Martii jam suum tulerant judicium de methodo domini *Millerand* pro purificando semine cacao ad perfectiorem chocolatum conficiendam, aiunt, pro secunda vice, hac methodo pertenuem chocolatam, citius et igne leviori quam alià methodo vulgari usitata, posse obtineri. »

Communiqué par le Dr R. GOULARD,
de Brie-Comte-Robert.





BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Maurice CAULLERY. — HISTOIRE DES SCIENCES BIOLOGIQUES. Paris, Plon-Nourrit, s. d. (1925), in-4°, 296 p., fig. Extrait de l'*Histoire de la Nation française* de Gabriel HANOTAUX.

La médecine tient une place honorable dans cette histoire des sciences dont l'auteur s'est efforcé « de replacer les idées et les hommes dans l'atmosphère qui les entourait, en mettant en lumière, à chaque période, celles et ceux qui ont préparé la suivante ». Méthode bien préférable à celle qui consiste « à rechercher surtout, pour juger chaque époque, dans quelle mesure les œuvres et les idées qui y correspondent sont en harmonie avec celles d'aujourd'hui, ou dans quelle mesure elles y conduisaient.., à négliger ou à condamner sommairement tout ce qui est en contradiction avec nos conceptions présentes », alors que « cette dernière part est souvent de beaucoup la plus significative ».

Le point faible, à mon sens, de cet ouvrage ou plutôt de l'*Histoire de la nation française* dont il forme une partie, c'est l'illustration. Deux artistes de talent, MM. Sanlaville et Féau nous donnent des bois, d'ailleurs fort bien venus, mais auxquels je préfèrerais mille fois des facsimilés de documents originaux. Combien mieux inspirés ont été MM. Joseph Bédier et Paul Hazard en n'appelant à leurs secours que des photographes, lorsqu'il s'agissait d'illustrer leur *Histoire de la littérature française!* Dr Ernest WICKERSHEIMER.

X... — LE DENTISTE D'AUTREFOIS, 60 reproductions annotées par Georges Dagen. Editions de la Revue : *La semaine dentaire*. Paris, Etablissements Ash. Caplain, Saint-André.

Cet album réunit un certain nombre de reproductions de tableaux, dossiers et gravures se rapportant à l'histoire de l'Art dentaire : il s'agit de gravures et de caricatures ayant

trait au passé de cette Profession, due au crayon où au pinceau d'artistes réputés. On voit successivement défiler les œuvres de Lucas Daumas dit Lucas de Leyde, Jean Jebald Beham, Guillaume van Vliet, Balthasar Silvius, Jan et André Both, Cornelius Bega, van Ostade, Brauwer, Vander Nyport, De Wael, Dietrich, Don Leyde, Tiepolo, Le Guide, Maggiotto, Huguet, Touzé, Wille, Auger, Rowlandson, Cruihshang, Aubry, Rœhn, Goya, Raffet, Adam, Boilly, Gavarni, Daumier, Cham ; ce sont surtout les dessins de ces trois derniers auteurs qui sont les plus intéressants, autant par l'attitude des personnages que par l'esprit des légendes. Dr Barbé.

Henri Bedarida. — La « Gazzetta medica » di Parma. Contributo alla storia della medicina nel secolo XVIII. Parme, 1925, 46 p.

Cette brochure extraite du t. XXV de l'archivio Storico per le Province Parmensi, est une contribution très intéressante à l'histoire de cosmopolitisme scientifique sous l'ancien Régime. Elle a pour auteur, un agrégé de l'Université actuellement à l'Institut Français de Florence, qui a su dégager de son étude d'intéressantes idées générales ; elle est complétée par une liste des principaux ouvrages écrits en français ayant trait à la médecine, et dont il a été rendu compte dans la Gazetta medica di Parma, el la « Racolta d'Opuscoli » (1762-1765).

M. Fosseyeux.

X... Storia della peste avvenuta nel Borgo di Busto Arsizio 1630, manuscrit original appartenant autrefois à la Bibliothèque Belgiojosa à Milan, publié par J. W. S. Johnsson, Copenhague, H. Koppel, 1924, 213 p. in-8°.

Voici un ouvrage important sur la peste, dite de Saint-Charles, qui désola en 1630 la ville de Milan et ses environs. Déjà Manzoni et Cantu en avaient d'une plume éloquente, évoqué les horreurs ; le manuscrit, rédigé par un chanoine — demeuré anonyme — de la Collégiale de Busto Arsizio, complète les renseignements fournis par les précédents historiens. L'éditeur nous donne, *in extenso*, le texte rédigé en langue italienne par ce narrateur inconnu. Mais nos érudits, en pourront profiter sans peine, le document étant doublé d'une préface, de notes et d'un copieux aperçu historique en français sur la peste de 1630 à Milan. L'épidémie, la famine et la guerre multipliant réciproquement leurs ravages ; l'effroyable misère qui ameutait les foules excédées de tant d'horreurs ; la chasse aux sorciers suppôts de Satan, aux graisseurs de peste, aux boulangers affameurs, que l'exaspération populaire et une superstition surexcitée par la détresse accusaient de tous ces maux ;

l'organisation des secours publics et des mesures — hélas ! impuissantes — de prophylaxie ; la création et le fonctionnement des lazarets ; les exactions des voleurs et des agents sanitaires (les monattes), qui profitaient, pour piller et détrousser les vivants et les morts, du relâchement de la police, du désordre public, et de la rupture de tous les liens familiaux et sociaux, tels sont les dramatiques épisodes de cette période maudite, qui, selon les appréciations diverses des chroniqueurs, fit de 85.000 à 150.000 morts ! Satan, disait-on, (car on le vit, tout de vert habillé, rouler carrosse dans les rues de Milan), avait personnellement déchaîné l'épidémie. Un miracle y mit fin. La Vierge, enfin touchée des prières des affligés, intercéda auprès de son Fils : à l'aube du 23 septembre 1630, les cloches de l'église de la Madonna delle Grazie se mirent à sonner toutes seules : une voix surnaturelle se fit entendre, sous les voûtes du temple, aux oreilles des moines accourus, annonçant que Dieu prenait enfin pitié de son peuple. L'huile de la lampe du sanctuaire, distribuée aux fidèles, s'avéra comme un spécifique infaillible, et le fléau s'éteignit progressivement. Le 2 février 1632, les accords éclatants des trompettes annoncèrent, *urbi et orbi*, la libération du Milanais.

L'historien, l'épidémiologiste et le psychologue auront beaucoup à glaner dans ce beau volume. Remercions M. le Dr Johnsson, non seulement des notions qu'il leur apporte, mais aussi du témoignage tout particulier de sympathie qu'il a voulu donner en cette occurrence, à la culture française.

Dr Paul Delaunay.

Dr Lacassagne.— Histoire du Grand Hotel-Dieu de Lyon, des origines a l'année 1900, par le conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, 462 p. in-8°. 1924.

Tous les médecins connaissent la belle silhouette de l'Hôtel-Dieu de Lyon qui se profile avec majesté sur le quai du Rhône et qui fait l'admiration des voyageurs.

Avant qu'il disparaisse en partie, ou plus exactement qu'il ne change de destination, la concentration des malades de Lyon dans de vastes constructions suburbaines étant chose décidée depuis longtemps, il était bon que son histoire fût écrite avec tous les détails nécessaires et toute la précision possible.

M. Croze, archiviste des hospices civils de Lyon, a consacré plus de 200 pages à l'histoire des transformations qu'à subie l'hospitalisation des malades à Lyon depuis la création, par Childebert et Ultrogothe, vers 542, du premier hôpital de France, en un lieu qui, encore imprécisé, n'est certainement pas celui qu'occupe l'Hôtel-Dieu actuel.

Celui-ci semble avoir succédé *in situ* à l'Aumônerie du Saint-Esprit, fondée au cours du 1er tiers du XIIe siècle, remplacée à la fin de ce siècle par l'Hôpital du Pont du Rhône, construit, en même temps que le pont, par les « Frères pontifes », confrérie de spécialistes fort réputée à cette époque.

M. Croze nous fait assister à toutes les phases de l'agrandissement progressif des constructions, aux difficultés financières qu'elles firent naître et dont triomphèrent de riches dotations et la générosité des « recteurs » de l'Hôtel-Dieu et de la population lyonnaise : c'est toute l'histoire de l'extension des divers ennuis incombant aujourd'hui à l'assistance publique, gérés par des administrateurs bénévoles qui, de tous temps, se sont recrutés à Lyon dans le haut commerce et l'élite de la société.

Avec Soufflot, qui, à cette époque résidait à Lyon, les constructions de l'Hôtel-Dieu ont revêtu l'aspect de grandiose uniformité qui les caractérise ; il restait encore à apporter au fonctionnement intérieur de l'hôpital des perfectionnements essentiels.

L'histoire du personnel hospitalier, intimement liée aux transformations de l'Hôtel-Dieu est précisée par M. Croze, en particulier celle de cette communauté d'Hospitalières, qui depuis 1540 portent le nom de Sœurs, sans être liées par des vœux religieux et qui sont une des particularités des hôpitaux de Lyon.

Le Dr Conte a écrit l'histoire médicale de l'Hôtel-Dieu et retracé à grands traits la biographie des médecins qui s'y sont succédés, depuis le grand chirurgien anatomiste Guy de Chauliac, Symphorien Champier le créateur du collège des médecins Lyonnais, et Rabelais dont l'humeur vagabonde et la disparition réitérées lassèrent la patience des administrateurs et le firent révoquer moins de deux ans après son entrée en fonctions. La liste se continue jusqu'à nos jours par une longue suite de médecins dont les travaux embrassent la médecine tout entière.

Le Dr J. Lacassagne a écrit sur l'histoire de l'internat de l'Hôtel-Dieu une étude très documentée dans laquelle il montre ce que furent les fonctions, le recrutement et la vie des compagnons chirurgiens du XVIe siècle, des garçons chirurgiens du XVIIe siècle, simulacre de concours, institué à la fin du XVIIe, siècle, régularisé à la fin du XVIIIe, devenu sérieux à partir de 1810. L'internat existe dès lors, se rapprochant de celui des hôpitaux de Paris créé en 1802 ; mais l'institution, sous les noms précédents, avait été crée à Lyon. Les trans-

formations nécessaires du concours, sont nettement précisées, à l'aide de documents d'archives et la vie des internes est décrite avec précision : le Tiercelet, qui a laissé tant de souvenirs à de longues générations d'internes lyonnais, avec ses murs lézardés, sa construction bizare, revit tout entier dans ce chapitre.

Le volume se termine par l'histoire de la Pharmacie de l'Hôtel-Dieu, écrite par M. Metroz, pharmacien des hôpitaux, qui expose toutes les vicissitudes par lesquelles a passé cet important service.

De nombreuses planches représentent quelques-unes des transformations nécessaires de l'Hôtel-Dieu et l'état actuel de ses diverses parties illustrent ce volume, que liront avec intérêt non seulement tous les curieux d'histoire locale, mais encore tous ceux qui ont quelque goût pour l'étude de l'évolution des grandes institutions hospitalières, et il fait grand honneur à la Cité Lyonnaise, il montre qu'elle a toujours été à la tête du progrès en matière d'hygiène nosocomiale et de bienfaisance éclairée. Dr G. Thibierge.

J. Lacassagne et Pigeaud. — Les inoculations expérimentales de maladies vénériennes a des médecins (dévouements trop ignorés). *Ann. des mal. vén.*, déc. 1924.

Hunter avait 39 ans, quand il fit sur lui-même la fâcheuse inoculation dont les résultats lui firent admettre l'identité des virus de la gonorrhée et de la syphilis. Depuis lors, bien des médecins se sont prêtés aux inoculations de chancre syphilitique ou de liquides provenant de maladies syphilitiques. Le dernier cité par les auteurs est le D[r] Magian, qui s'inocula un chancre syphilitique pour établir la valeur des injections d'arsénobenzol dans la prévention de la syphilis.

Benjamin Bell est le premier auteur qui ait rapporté des cas d'inoculation de virus chancrelleux à des médecins. Ces inoculations furent très nombreuses à dater de 1850, quand Auzias-Turenne eût préconisé la « syphilisation ; tout récemment, Reensterna s'inocula des chancres simples pour étudier la cuti-réaction et l'action de son vaccin antichancrelleux.

Swediaur fit sur lui-même la première inoculation du virus gonorrhéique ; pour être moins nombreuses et moins dangereuses, ces expériences n'en ont pas moins été utiles à la science.

Les auteurs ont voulu, très justement, rendre hommage à des dévouements trop ignorés. D[r] L. Brodier.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

---

Dr Marèvre, *L'Hémostase avant Ambroise Paré*, Medicina, 21e année, n° 10, octobre 1924, p. 23-32. — On attribue à Paré l'honneur de l'invention de la ligature des artères, qu'il substitua à la cautérisation. Il ne fit, en réalité, que reprendre un procédé connu des anciens. La ligature, dont on rapporte l'invention à l'Ecole d'Alexandrie, était déjà usuelle au temps de Celse. Rufus d'Ephèse la préconise concurremment avec la torsion vasculaire ; Galien avec la cautérisation. Antyllus parle, — première mention du catgut, — de lier l'artère au-dessous de l'anévrysme avec une corde à boyau. La ligature artérielle est encore mentionnée par Paul d'Egine, Rhazès, Albucasis, Avicenne. Mais l'Ecole Arabe vante plutôt le fer rouge, et avec elle, Lanfranc, Mondeville et Chauliac, sans oublier la ligature, préfèrent les caustiques, les astringents, l'huile bouillante.

Pl. Mauclaire, *Historique général de la chirurgie orthopédique, son étendue, ses limites, ses progrès récents et son avenir.* Le Monde médical, n° 660, 15 janvier 1925, p. 33-40. — Le mot d'*orthopédie* a été créé par N. Andry, en 1741 ; il a prévalu, malgré le sens trop restreint que lui assigne l'étymologie, sur ceux d'*orthomorphie* (Delpech), *orthosomatie* (Bricheteau), *orthoproxie* (Bigg.) La période purement empirique des appareils mécaniques commence à Hippocrate, et se termine à l'époque moderne avec Cheselden (1740), qui réduit les pieds-bots avec des bandes adhésives, Andry (1741), auteur du premier *Traité d'orthopédie*, Venel (1780), Pravaz (1827), Jalade-Lafond (1829), Maisonnabe (1833), Bouvier. La 2e phase, période opératoire préantiseptique, est marquée par l'avènement des appareils plâtrés tarlatanés (1840) ; de l'extension continue ; de la ténotomie sous-cutanée dont Jules Guérin voudra faire une panacée universelle ; et la découverte de l'anesthésie générale (1847), vient faciliter les redressements mécaniques ou opératoires. La 3e période est celle de la chirurgie antiseptique et aseptique : c'est l'ère des résections sous-périostées (Ollier), des ostéotomies et résections plastiques diverses, des ténotomies à ciel ouvert, arthrodèses, arthroplasties, etc. Lorenz perfectionne les procédés de réduction de la luxation coxale congénitale. La période contempo-

raine a été inaugurée par la découverte des rayons X par Rœntgen (1895). La radiographie a rénové totalement le diagnostic et le traitement des affections ostéo-articulaires. Albee, Tuffier, Delagénière, vulgarisent les greffes osseuses ; Abbot perfectionne le traitement de la scoliose; Vanghetti met au point la cinématisation des moignons. La physiothérapie apporte enfin à l'œuvre du chirurgien un appoint considérable.

M. Gille, *Le placenta et ses vertus*, Revue pratique de biologie appliquée, de Hallion, 17e année, n° 12, décembre 1924, p. 361-367. — Le placenta conserve, aux yeux des peuplades primitives, une sorte de liaison sympathique avec l'enfant : chez les Bataks, et aussi en Arménie, on l'enterre rituellement en des endroits déterminés. Ailleurs, pour s'en incorporer les occultes vertus, on recourt à la placentophagie : c'est peut-être, chez les anciennes tribus de l'Afrique ou de l'Amérique, une survivance de l'anthropophagie. La médecine populaire l'emploie également en Chine contre la chlorose, en Arménie contre la stérilité, dans les Abruzzes comme galactagogue. La médecine magique ou empirique ancienne en faisait grand cas : Pline, que M. Gille ne cite pas, le vante en maint endroit (L. XXVIII), et l'hippomane entrait dans les compositions aphrodisiaques dont s'abreuva Caligula. La thérapeutique classique en hérita : Ettmuller préconise contre les maladies puerpérales l'esprit rectifié d'arrière-faix, Jacques Duval applique, comme eutocique, un placenta de vache sur le ventre des femmes en gésine ; Charras prescrit le délivre contre les pertes de sang, Campy contre la rétention des membranes ; Tauvry contre la rétention du fœtus mort et comme anti-épileptique. Lémery lui attribue d'autres et multiples vertus. Au reste, la physiologie moderne estime que l'hormone mammaire part probablement du placenta, et nos opothérapeutes ne balancent point à prescrire des cachets de placenta contre l'insuffisance de la sécrétion lactée chez les nourrices.

G. Petit, *Médications d'antan, les spécifiques de M. Benoist*, Quinzaine médicale, 46e année, n° 1, janvier 1925, p. 7-8. — Ce Benoist, qui se disait licencié de la Faculté de médecine de Douai, grand bailli des ville et bailliage de Lillers en Artois et médecin de la ville de Dunkerque, débarqua vers la seconde moitié du XVIIIe siècle à Paris, rue du Sépulcre. Il promettait d'y débiter trois spécifiques : l'un pour « faciliter les accouchements en aidant les effets de la nature, calmant les fausses douleurs et facilitant les bonnes » ; le deuxième,

emménagogue ; et le troisième assurait la guérison radicale des maladies vénériennes sans danger ni salivation, et même en préservait les usagers. Il avait encore divers secrets contre les fièvres, pertes de sang, maladies de poitrine, etc., et proposait enfin aux curieux de la nature de leur céder un cabinet anatomique rassemblé par ses soins et ceux de son beau-frère Desratères, ci-devant médecin et professeur à l'Université de Douai.

P. Delaunay, *L'aventureuse existence de P. Belon du Mans, Pierre Belon médecin*, Revue du XVIe siècle, t. XI, 1924, fasc. 3-4. p. 222-232.

Ch. Gerber. *Sur quelques relations entre les lithotomistes bordelais et toulousains de la seconde moitié du XVIIe siècle*, Association française pour l'Avancement des Sciences, 47e session, C. R. du Congrès de Bordeaux 1923, p. 795-801. — Il y avait à Bordeaux une école urologique qu'illustra la présence de deux Collot (1656-1709). A Toulouse, l'école, subventionnée par la ville dès 1633, compta dans ses rangs Raisin et ses élèves : Nigoul, les Lamarque, etc. M. Gerber estime que Collot neveu, qui fut le premier lithotomiste pensionné par la ville de Bordeaux, et J.-B. Raisin, nommé le 4 janvier 1686 lithotomiste de la ville de Toulouse, furent tous deux élèves de Jérôme Collot l'oncle, qui après avoir taillé force calculeux à Lyon, et à Paris (1659), vint exercer son art à Bordeaux en 1664.

G. Viau. *L'art dentaire français aux Etats-Unis*, *Jacques Gardette*, 1756-1831. — *Ibid.*, p. 882-888. — L'art dentaire français fut importé en Amérique par le chirurgien Jacques Gardette, qui avait étudié l'odontologie à Paris. Enthousiaste des idées libérales, Gardette s'engagea parmi les volontaires qui, à la suite de La Fayette, accouraient au secours des insurgés américains. Embarqué en 1777, comme chirurgien de marine, il prit terre en janvier 1778 à Plymouth (Massachussetts), rejoignit le corps que La Fayette commandait sous le nom d'armée du Nord, et suivit les opérations jusqu'à la fin de la guerre. En 1781-82, il fit à Providence (Rhode-Island), la connaissance d'un chirurgien américain, Josiah Flagg, qu'il initia à l'art dentaire. Une légende répandue en Amérique probablement par Chapin A. Harris, prétend que Gardette aurait eu, dans cette propagande odontologique, un collaborateur en la personne d'un sieur Lemaire, devenu par la suite un dentiste fort en vogue à Paris sous l'Empire et la

Restauration. Il y a là une regrettable confusion, que dissipe M. Viau. Le compagnon occasionnel de Gardette à l'armée d'Amérique fut un certain Le Mayeur, qui ne le rejoignit d'ailleurs qu'avec les troupes de Rochambeau et qui, après la paix de Versailles (1783), séjourna quelque temps comme dentiste à Long Island et à Philadelphie où il pratiquait, sans trop de succès, la transplantation des dents ! Il disparut du nouveau continent vers 1787, sans doute pour reprendre sa carrière de chirurgien de marine. Quant au chevalier Lemaire (Joseph), auteur du *Dentiste des Dames,* il avait une bonne raison pour n'avoir jamais accompagné au-delà de l'Atlantique La Fayette et Rochambeau : c'est qu'il avait vu le jour à Ambrières, près de Mayenne, le 28 mars 1782, quatre ans après le départ de la flotte française pour la défense de la Liberté américaine ! Gardette reste donc le seul initiateur français de l'art dentaire au Nouveau-Monde, le seul véritable maître du premier dentiste américain J. Flagg.

E. Pallasse. *L'œuvre de Jaboulay*, Progrès médical, 7 mars 1925, p. 355-359. — Chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Lyon en 1892, Jaboulay succéda à Ollier en 1902, dans la chaire de clinique externe de Lyon, et périt accidentellement, le 4 novembre 1913, âgé seulement de 52 ans, dans la catastrophe de chemin de fer de Melun. Le premier en France, il pratiqua la cholédocotomie ; il fut aussi un novateur, avec son exothyropexie, aujourd'hui abandonnée, et son procédé de désarticulation interilio-abdominale ; il inaugura en 1896 la chirurgie du sympathique : sympathectomie cervicale aux résultats inconstants, contre l'épilepsie et le goître exophtalmique ; sympathicotomie contre la névralgie du trijumeau, aujourd'hui abandonnée pour la névrotomie rétro-gassérienne ; chirurgie du plexus solaire, trop grave ; dénudation artérielle, présentement perfectionnée par la sympathectomie péri-artérielle de Leriche. Jaboulay s'est également livré à de patientes recherches sur le cancer, dont il a voulu démontrer l'origine parasitaire.

L. Thévenot. *Antonin Poncet, ibid.*, p. 360. — Le 8 mars 1925, la Faculté de Lyon a inauguré le buste de Poncet, dû au ciseau de Leriche. Né en 1849 dans la Dombe, interne des hôpitaux de Lyon, puis chef de clinique, chef des travaux de médecine opératoire, professeur agrégé en 1878, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu en 1879, il succéda en 1892 à Tripier dans la chaire de clinique chirurgicale qu'il occupa jusqu'à sa mort, survenue en 1913. Jusqu'en 1897, il se livra avec une

fougueuse activité à la pratique hospitalière et civile, et à l'enseignement. Depuis cette date, dit Pollosson, « le chirurgien céda la place au savant, l'homme d'activité se changea en penseur ». On retiendra ses travaux sur la chirurgie osseuse, l'appendicite, l'actinomycose (qu'il étudia avec Dor et Bérard), et sa théorie de la tuberculose inflammatoire et du rhumatisme tuberculeux demeure une des données les plus fécondes introduites dans la pathologie générale à l'époque contemporaine.

J. Lafont. *Lister*, Progrès médical, 7 février 1925, p. 216-220. — Lister naquit le 5 avril 1827 à Upton (Essex), d'Isabelle Harris et de Joseph Jackson Lister ; son père, marchand de vins et quaker, était en relations avec des savants de l'époque, s'occupait d'optique, et découvrit la lentille achromatique qui devait perfectionner grandement l'usage du microscope. Joseph Lister, son fils, fit ses études à Londres ; bachelier en médecine en 1852, chirurgien de l'hôpital du Collège universitaire, il y déplora son impuissance devant la gangrène traumatique, et, armé de son microscope, chercha vainement à en découvrir l'agent pathogène, qu'il pensait être un champignon. En avril 1855, il entre au Collège royal de chirurgie d'Edimbourg, où il devient l'assistant, et bientôt le gendre de Syme. Après un long voyage d'études en Europe, il regagne l'Ecosse, est nommé adjoint de Syme, puis professeur de chirurgie à Glascow. En 1865, Enderson lui signale les travaux de Pasteur sur les fermentations. Lister en pressent immédiatement la portée, et adopte l'usage de l'acide phénique comme antiseptique. Il réglemente les pratiques antiseptiques en chirurgie, invente le *Spray* phéniqué, redécouvre — après Antyllus — l'emploi du catgut pour les ligatures. Les honneurs vont de pair avec ses succès : le voilà professeur au Collège de chirurgie de Londres, baronnet, pair d'Angleterre, président d'innombrables Congrès ; et l'on se rappelle la touchante accolade qui, en 1882, au jour de son jubilé, jeta Pasteur dans les bras de Lister. En 1901, il fit un grand voyage en Afrique du Sud. Il mourut le 10 février 1912 et, selon sa volonté expresse, fut inhumé auprès de sa femme à West-Hampstead. Mais son effigie voisine, à Westminster, avec celles de Darwin, Stokes, Adams et Watt.

Ch. Achard. *Le diplôme de W. Harvey, ibid.*, supplément illustré, p. 9-10. — Après quatre ans d'études à Cambridge (1593-97), Harvey se rendit à l'Université de Padoue, où il se fit inscrire sur le registre des écoliers de la nation anglaise,

dont il devint conseiller. Il suivit assidûment les cours de Fabrice d'Acquapendente et, le 25 avril 1602, conquit le diplôme de docteur ès arts et en médecine. Ce diplôme est aujourd'hui conservé à la bibliothèque du Collège royal des médecins de Londres, auquel il fut donné en 1764 par Osmond Beauvoir. Il est calligraphié en or et en couleurs, à l'imitation des *ducali*, et autres parchemins enluminés qu'on ne trouve guère d'ailleurs qu'à Venise et dans l'Italie du Nord. En tête, figure l'insigne de conseiller de la nation anglaise, avec la seule invocation : *In nomine Christi*. A noter que le texte ne « mentionne ni le pape, ni aucune autre autorité religieuse, ni témoignage d'orthodoxie, ni confession de foi, comme le font d'autres diplômes de Bologne et de diverses universités, ce qui montre l'esprit libéral et tolérant qui caractérisait l'université de Padoue ». Délivré au nom nom du comte Sigismond de Capilisti (*de capitibus Lisbœ*), il énumère en termes élogieux les mérites du récipiendaire, proclame son droit d'enseigner et pratiquer en tous lieux, « d'user et jouir de tous et chacuns privilèges, prérogatives, libertés, prééminences, honneurs, faveurs, grâces et autres indulgences de quelque nom qu'elles s'appellent, dont les docteurs et maîtres de la Curie romaine, des gymnases de Paris, Cambridge, Oxford, Pavie, Bologne, Pérouse, Bâle, Vienne et Ingolstadt et autres lieux quelconques usent et jouissent et pourront user et jouir en un avenir quelconque, selon la teneur et le contenu du privilège sus-énoncé, sans empêchement quelconque de lois, décrets, constitutions, statuts ou autres ordonnances, sous quelques clauses et termes par lesquels il est dérogé en vertu de l'autorité impériale à toutes et chacune même non exprimées dans les présentes.

Le diplôme constate que les formalités rituelles ont été accomplies et que le magnifique et très excellent Jean Thomas Minadous a remis à Harvey des livres de philosophie et de médecine, d'abord fermés, puis bientôt après ouverts, lui a passé au doigt un anneau d'or, lui a posé sur la tête le bonnet doctoral en signe de couronne de vertu, et lui a donné le baiser de paix avec la bénédiction magistrale ».

Le document, scellé du sceau du Comte Sigismond, de celui des docteurs en philosophie et en médecine du gymnase de Padoue, mentionne parmi les témoins Mathieu Lister, qui fut médecin de Charles Ier, Simon Fox qui devint président du Collège royal des médecins de Londres, et porte les signatures du Comte de Capilisti, de J.-F. d'Acquapendente, de Jules Casserius, enfin de M^e^ Fr. Refatus, notaire public à

Padoue, chancelier de l'illustrissime Comte Jean Sigismond, ce qui confirme les tendances très laïques de l'Université Padouane. « L'annotation au bas de la dernière page est probablement écrite de la main même d'Harvey : elle indique son âge et sa date de naissance. (*An. Ætat.* 24, *natus A. D.* 1578, *apr.* 1.)

Le Collège Royal de Londres a récemment offert à l'Académie de Médecine de Paris un *fac-simile* du diplôme de W. Harvey.

P. Lereboullet. *Le traitement de la diphtérie de Bretonneau à nos jours*, Progrès médical, 7 février 1925, p. 194-205. — C'est Bretonneau qui individualisa la *diphtérie*, et en fit une maladie spécifique, contagieuse, et *locale*. A l'affection locale, on opposa donc un traitement local, ou, pour mieux dire, des *topiques* aussi variés qu'empiriques. Astringents (alun, tanin), caustiques (l'ac. chlorhydrique, cher à Trousseau, le nitrate d'argent préconisé par Bretonneau, le sulfate de cuivre, le perchlorure de fer, le jus de citron recommandé par Peter, le fer rouge, employé dès 1828 par Bonsergent de Romorantin), eurent tour à tour la faveur des médecins et la responsabilité des catastrophes. D'autres agissaient mécaniquement. Loiseau de Montmartre écouvillonnait le larynx pour en arracher les fausses membranes; Bretonneau et Trousseau prônaient la trachéototomie pour en tourner l'obstacle. D'autres encore les veulent décoller par une médication physiologique : Trideau d'Andouillé emploie les balsamiques, en particulier le copahu et le cubèbe ; Guttmann, en 1880, conseille la pilocarpine à haute dose. A l'avènement de la méthode antiseptique, on essaye successivement tous les désinfectants, dont le plus célèbre est le mélange camphré phéniqué d'Ernest Gaucher. Enfin, s'ouvre la *période biologique* : en 1884, Lœffler découvre le bacille diphtérique ; et lorsqu'en 1888, Roux et Yersin étudient la toxine diphtérique, il apparaît que la diphtérie est à la fois une maladie locale et une intoxication générale. En 1894, la découverte du Sérum antidiphtérique par Roux, Martin et Chaillou, permet de combattre cette dernière. La sérothérapie, avec le tubage, qui lui donne le temps d'agir, a modifié complètement le pronostic et le traitement de la diphtérie. Mais mieux vaut prévenir que guérir : certains sujets jouissent d'une immunité naturelle, décelée par l'épreuve de Schick ; aux autres, les réceptifs, on peut conférer une immunité artificielle, soit par la séro-prophylaxie, malheureusement d'effet très éphémère, soit par la vaccination : Park

et Zingher, en Amérique, ont essayé des mélanges de toxine et d'antitoxine. Nous avons mieux désormais : l'*anatoxine* découverte par Ramon en 1924 à l'Institut Pasteur de Garches, et expérimentée par Darré, Loiseau, Lereboullet, et autres observateurs. On pourra sans doute, à bref délai, compléter la lutte contre la mortalité diphtérique, au moyen de la sérothérapie, par une efficace prophylaxie de la morbidité diphtérique au moyen de la vaccination préventive.

F. Gross. *La Faculté de Médecine de Nancy de* 1872 *à* 1914, Mém. de l'Académie de Stanislas, 1921-22, 6e s., t. XIX, p. 9-109.

Jeanselme. *Marcel Bloch*, 1885-1925, Presse médicale, 28 février 1925, p. 276-277. — Né à Paris en 1885, interne des hôpitaux en 1909, chef du laboratoire de la clinique des maladies cutanées en 1919, Bloch a laissé une thèse classique sur la coagulabilité sanguine, et un manuel des maladies du sang, rédigé en collaboration avec Weill.

X..., *Sir James Mackenzie*, 1853-1925, *Ibid.*, 4 mars 1925, p. 291-292. — Courte notice biographique sur cet illustre praticien anglais. Né à Scone, en Écosse, il exerça la médecine à Burnley (Lancashire) pendant 28 ans, et ne s'établit qu'en 1907, à Londres, où les honneurs lui vinrent sur le tard. Chevalier, membre de la Royal Society, médecin consultant du Roi, médecin du Mount Vernon Hospital et du London Hospital, il a laissé d'importants travaux de cardiologie, en particulier sur les arythmies.

J. Belot. *André Broca*, 1863-1925, *ibid.*, 7 mars 1925, p. 308-309. — Ancien polytechnicien, préparateur de Gariel en 1888, docteur en médecine en 1893, agrégé de physique médicale à la Faculté de Paris (1898), il collabora, pendant la guerre, au perfectionnement de notre outillage, en particulier celui des appareils d'écoute sous-marine, entra en 1917 à la Direction des inventions, puis, à l'Office national des recherches scientifiques, dirigea en outre le laboratoire de physiothérapie de Gaucher à l'Hôpital Saint-Louis, et, nommé en 1920 professeur à la Faculté de Paris, y organisa l'enseignement de la radiologie. L'Académie de Médecine lui avait ouvert ses portes, et l'Académie des Sciences allait peut-être l'accueillir à son tour, lorsqu'il mourut subitement dans le train, au retour de Versailles, le 2 mars 1925. Il était le fils de l'illustre anthropologiste Paul Broca.

Roshem. *Curiosités de l'histoire du cancer*, Paris médical, 28 février 1925, p. 4-8. Incomplète revue sur l'histoire thérapeutique du cancer. Démocédés guérit d'une tumeur de la mamelle, la reine Atossa, épouse de Darius. Hippocrate recommande de ne pas toucher aux cancers ; il nomme la tumeur de la mamelle : φυμα ; terme très vague, et qui ne se rapporte probablement pas à un néoplasme, mais à quelque abcès. En 1150, sainte Hildegarde, de Rupertsberg, préconise contre le cancer, un onguent au suc de violette. Plus tard, Lémery recommande l'emplâtre de cigue ou l'emplâtre de nicotiane. Au XIXe siècle, du temps de Richerand, la médecine populaire appliquait sur le chancre rongeur, pour détourner son avidité du patient, un morceau de viande crue. Récemment, en Angleterre, le Dr W. Gordon a conseillé l'usage, *intus et extrà*, de la macération de feuilles de violettes : mais ce remède n'a pas mieux réussi qu'au temps de l'abbesse Hildegarde.

De la Loge. *Eloge funèbre de M. le Dr Garsonnin* (1862-1923), Mém. de la Soc. d'Agriculture, Sciences, Belles Lettres et Arts d'Orléans, Ve s., t. 18, 1923, p. 161-165. — Né en 1862 à Henrichemont (Cher), docteur en médecine en 1891, il se fixa à Orléans où il exerça jusqu'en 1899, après quoi il se consacra à la science et fut l'un des membres les plus actifs de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans. Conservateur du Musée historique et du Musée Jeanne d'Arc d'Orléans, il en réorganisa les collections. Il laisse de nombreux travaux, en particulier une magistrale étude sur les notaires au Châtelet d'Orléans, sur les cartes à jouer et les cartiers orléanais, sur l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans (1904), et a publié (1902) le cahier des doléances de l'Ecole royale de chirurgie d'Orléans.

De la Loge. *Eloge funèbre de M. le Dr Henri Deshayes*, 1843-1920, *ibid.* p. 144-146. — Reçu en même temps interne des hôpitaux de Lyon et externe des hôpitaux de Paris, Deshayes opta pour cette dernière ville, et s'établit à Orléans après 1870. Médecin de l'Hôtel-Dieu, professeur d'obstétrique, membre du Conseil d'hygiène, président de la Société de médecine, il fut un praticien charitable et réputé auquel on doit des Mémoires sur l'entorse pelvienne et la ponction du péricarde. Membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans, il y fit apprécier les connaissances très variées et très étendues de son esprit encyclopédique, et s'est livré à une étude fort approfondie des origines du langage.

Chatinière. *Le professeur Dubreuil, Parisien de province*, Revue moderne de médecine et de chirurgie, 22e année, n° 11, novembre 1924, p. 332-336. — Un type que ce Dubreuil : fils d'un professeur d'anatomie de Montpellier, il vient étudier à Paris, parvient à l'adjuvat, au prosectorat; sans protecteurs, à force de labeur, il conquiert les titres de chirurgien des hôpitaux et d'agrégé de la Faculté de Paris (1869) contre le fils à papa Cruveilhier et autres rivaux bien pistonnés; et lorque, succès en poche, et praticien au faubourg Saint-Germain, il va se lancer dans la carrière, la voix d'une mère impérieuse le rappelle à Montpellier où la mort du père Dubreuil laisse vacante la situation ancestrale. Il obéit, lâche tout, et regagne son Midi où il finira professeur de clinique chirurgicale.

D'une sévérité goguenarde « célibataire impénitent, mâchonnant un éternel cure-dents, le tuyau d'une pipe ou le cône d'un cigare; rebelle à desserrer les dents, lâchant au compte-gouttes les plus brèves onomatopées, Dubreuil avait deux rires : un rire intérieur dont tressautait son ventre, et un rire en accès bruyants, un *sac de noix qui dégringole un escalier*, cascade de ricanements dont il étranglait, gêné par les quintes de son asthme

Son salut et sa poignée de main étaient célèbres : le plus souvent, son index esquissait un simulacre d'ascension vers l'aile du chapeau, tandis que son menton s'abaissait d'un degré. Pour le salut de cérémonie, sa main parvenait au bord du chapeau, et parfois un hiatus infime se créait entre l'occiput et la coiffure; mais pas un pli du visage ne bougeait. Quant à ses effusions manuelles, elles variaient d'un à trois doigts confiés comme à regret. »

Lorsque Sadi Carnot vint inaugurer l'hôpital suburbain de Montpellier, Dubreuil, doyen des chefs de service, fut « chargé d'accueillir et piloter le chef de l'Etat, le pantin en habit noir et en bois, barré du grand cordon, selon la formule Caran d'Ache. Certes, les personnages officiels, en mal d'inauguration, ont rarement de l'à-propos, même quand ils préparent leurs improvisations ; et on leur prête surtout l'esprit de l'escalier. Au surplus, Carnot était peut-être mal disposé ; peut-être aussi le mutisme de son cicerone l'étonnait-il. En tout cas, la première phrase hésitante et protocolaire fut énoncée par le Président, à l'entrée d'une salle au lits éblouissants, aux couvertures impeccables, le long desquels des religieuses aux grandes cornettes étaient plantées en sentinelles : « Ce sont des malades? » interrogea-t-il. — « Oui, monsieur le Président, répliqua le Maître avec flegme, dans les hôpi-

taux, en général... » — Un léger froid, une pause, et on aborde les couloirs pavés de mosaïque, murs et plafonds en ogives. Carnot illuminé lève le doigt, le visage souriant vers son hôte. « C'est à l'huile ? » — « Hem ! » fait Dubreuil pour s'éclaircir le gosier, « à l'huile parfaitement. Dans le Midi, monsieur le Président, nous faisons tout à l'huile, même la cuisine... » — Le cortège, dit-on, hâta le pas, cherchant la sortie. »

A. Harbuger. *Brantôme et la médecine*, La Vie médicale, 6e année, n° 7, 20-27 février 1925, p. 363-365.

B. d'Orsan. *A propos du Centenaire de l'Infirmerie Marie-Thérèse*, La France illustrée, n° 2620, 14 février 1925, p. 167. — La vicomtesse de Châteaubriand loua en 1819 au n° 86 de la rue d'Enfer, une maison pour héberger, sous la direction des Filles de la Charité, les prêtres âgés ou malades. Mgr de Talleyrand Périgord, archevêque de Paris, avait donné son approbation, et Marie Thérèse de France, duchesse d'Angoulême, accordé son patronage à la nouvelle institution, qui prit le nom d'Infirmerie Marie-Thérèse. Encore fallait-il de quoi la soutenir : la fondatrice quêta ; ouvrit même une fabrique de chocolat qui, chèrement débité à des amis bien pensants, y apportait l'appoint de ses bénéfices. Et Mme de Châteaubriand signait plaisamment ses lettres : *Vicomtesse de Chocolat*. Elle vanta un jour son cacao au jeune Victor Hugo, alors en visite chez son mari. Le poète, pauvre, mais magnanime, en prit trois livres, et sortit la bourse plate : sans ces pieuses tablettes, il se fût passé de déjeuner. Ayant ainsi réuni 240,000 francs, Mme de Châteaubriand acquit, en 1824, une propriété sise 92, rue d'Enfer, limitrophe d'un pavillon qu'elle habitait avec son mari depuis l'année précédente. La maison fut administrée depuis 1848 jusqu'à la loi de séparation par l'archevêché de Paris ; après quoi le Conseil général de la Seine lui conserva sa destination. Elle existe toujours au n° 92 de la rue Denfert-Rochereau ; et l'on peut voir derrière l'autel de la chapelle, une plaque de marbre noir commémorant les bienfaits de l'auteur d'*Atala* et de son épouse, née Céleste Buisson.

P. Roubaud. *Les anciens cimetières de Poitiers*, Archives médico-chirurgicales de province, 15e année, n° 2, février 1925, p. 68-71. — Chaque paroisse possédait son cimetière, contigu à l'église, et souvent entouré de maisons, au dam de la salubrité publique et privée : le cimetière de l'Hôtel-Dieu empeste de ses miasmes les chanoines de Notre-Dame la Grande.

Les cadavres sont enfouis à une profondeur insuffisante, par exemple aux Carmes en 1630 ; et certains champs de repos en regorgent, comme celui de Sainte-Opportune qu'il faut fermer en 1777 pour cause de pléthore. Les voisins, d'ailleurs, ajoutent à ces inconvénients : en 1646, le chapître de Notre-Dame la petite se plaint qu'ils déposent leurs immondices dans le cimetière. Au reste, les morts ne sont guère respectés : en 1460 la butte du cimetière Saint-Germain est utilisée par les archers pour le tir à l'arbalète. Les petits enfants et gens sans aveu prennent leurs ébats et font tapage dans les nécropoles (1651, 1781) ; en 1650 celle de Saint-Pierre-Saint-Paul sert de pacage aux chevaux et bestiaux ; celle de l'Hôtel-Dieu, de passage public ; et, la vénalité s'en mêlant, les administrateurs en arrivent à le taxer ! On aliène même certaines parties pour y construire des maisons ou boutiques (Saint-Simplicien, 1670, Saint-Didier, 1780) et les fabriciens vendent aux habitants mitoyens le droit d'ouvrir un débouché sur le cimetière ! Si l'on déplace le cimetière Saint-Michel, le puits qui y était creusé continue d'alimenter les gens du quartier. Ce n'est que par un arrêté municipal du 17 brumaire an V que des cimetières — au nombre de trois — sont enfin établis hors les murs, et les autres fermés définitivement.

X... *Le Centenaire de la naissance de Pasteur, cérémonie du 24 septembre* 1922 *à Arbois* (*Jura*), Mém. de l'Académie de Stanislas, de Nancy, 172e année, 6e S., t. XIX, 1921-22, p. 110-114. — Discours de M. Ch. Bohème, délégué de l'Académie de Stanislas.

Marèvre. *La chirurgie des Egyptiens*, Médicina, 22e année, n° 1, janvier 1925, p. 23-32. — « Nous savons aujourd'hui de façon certaine que les récits rangés dans la collection hippocratique ont emprunté beaucoup à la science égyptienne : les travaux de Finlayson et de Von Oefele nous en ont apporté plus d'une preuve. Les passages abondent où le texte d'Hippocrate offre une anologie frappante avec le texte de certains papyrus. » Mais, jusqu'à Champollion, on n'avait d'autres renseignements sur la chirurgie pharaonique que ceux transmis par Hérodote, Diodore de Sicile ou la compilation d'Aétius. Aujourd'hui, nous disposons de sources d'information plus abondantes : d'abord les bas-reliefs : une sculpture de Karnak, actuellement détruite, représentait une circoncision ; un bas-relief du tombeau d'Ankhma-hor à Saqqarah (2500 av. J. C.) figure deux phases de la même opération.

Ensuite, les momies : beaucoup présentent des traces d'inci-

sions opératoires, ou des fractures réduites et maintenues par des attelles en nervures de feuilles de palmier. On a aussi exhumé lors des fouilles, des instruments piquants ou tranchants. Enfin, on a pu déchiffrer quelques papyrus médicaux : le *Papyrus de Berlin* (19e ou 20e dynastie) énumère les *Hapu* ou topiques, et les *Mesu* ou liniments. Le *Papyrus Ebers*, découvert en 1872, date de 1553 à 1550 avant J.-C., mais ses sources remonteraient, d'après von Œfele, à l'époque des Hyksos (2300 env.). Enfin le *Papyrus Edwin Smith*, récemment légué à la Société historique de New-York, et qui date de 1700 ans avant notre ère, rassemble 48 observations — avec gloses — de traumatismes chez des sujets du sexe masculin. C'est « le plus ancien recueil d'observations médicales réunies dans un but didactique et pour des fins thérapeutiques, mais peut-être aussi avec le plus pur souci de la vérité scientifique. La preuve est faite désormais, que la médecine égyptienne ne s'est pas cantonnée, comme on l'a dit longtemps, dans l'empirisme pur et les pratiques magiques ».

Uzureau, *Le Docteur Toché*, 1776-1837, Archives médicales d'Angers, 29e année, n° 2, février 1725, p. 49-52. — Reproduction d'une notice nécrologique rédigée par Ch. Louvet sur cet estimable praticien Saumurois, dont la mort fut un deuil public. « Quand le choléra fit son apparition à Saumur en 1832, il y eu un moment d'hésitation dans le Service de l'Hôtel-Dieu à la vue du premier cholérique... M. Toché... renouvelant presque le trait de son illustre confrère Desgenettes qui s'inoculait la peste à Jaffa pour rassurer l'armée... but un reste de tisane laissé au fond d'un verre par le cholérique, puis il se coucha à ses côtés et le ranima de sa chaleur. En un instant tout rentra dans l'ordre... et le service de l'épidémie fut fait pendant tout le temps avec zèle et fermeté. »

Ph. Fogg. *Médecine chinoise*, Revue gynécologique, obstétricale et pédiatrique, n° 71 *bis*, février 1925, p. 590-593. — Un peu sorcier, un peu charlatan, le « chef des herbes » ou empirique chinois se fait du corps humain une idée assez confuse : muscles, tendons, nerfs, tout cela est le *Rin*. Un *rin* perfectionné gît dans le cerveau, et s'épanche de là par un entonnoir dans la moelle épinière et le reste du corps. Le larynx communique avec le cœur, et avec les poumons, ceux-ci appendus en six lobes au rachis, quatre d'un côté, deux de l'autre ; la voix sort de trous forés dans les poumons. Le creux épigastrique est le centre des mouvements respiratoires, de la joie et de la gaieté. La pensée a son siège dans le cœur, qui

communique par trois tuyaux avec la rate, le foie et les reins. Le foie a sept lobes, et l'âme y réside ; la vésicule biliaire, sous-jacente, est la source du courage : aussi les Chinois payent fort cher la bile du cholécyste des animaux féroces ou des bandits fameux, et l'avalent pour s'inculquer la même bravoure. Les aliments traversent la rate pour gagner l'estomac et l'intestin. Le gros intestin fait seize tours. Le rein droit sécrète le sperme ; le fluide générateur se rend de là d'une part vers le cerveau, de l'autre vers les testicules ou rognons extérieurs. Il n'y a qu'un os dans la jambe et un dans l'avant-bras. La circulation du sang n'est qu'un flux incertain vaguant par tout le corps. Point de distinction entre le sang artériel et le sang veineux.

« Le pouls bat sur plusieurs travers de doigt, la distance à laquelle on le trouve en partant du poignet vers le coude indique l'organe affecté. »

Les fonctions viscérales sont en rapport avec les cinq métaux, les cinq sens, les cinq couleurs et les cinq planètes.

Dr Morisset. *Voyage autour de la mairie de Mayenne*, Bull. de la Commission hist. et archéologique de la Mayenne, 2e S., t. XL, 1924, fasc. 143, p. 222-247. — Évoquant les étudiants bas manceaux qui s'en allaient conquérir au loin la licence ou le doctorat en médecine, l'auteur donne les *fac-simile* du diplôme de licencié délivré le 14 novembre 1772 à François-Guillaume Ponthault, de Mayenne, par la Faculté de Reims, et du diplôme doctoral décerné le 23 juin 1747 à André Ponthault, de Mayenne, père du précédent, par la Faculté d'Angers. C'est à Montpellier que Christophe Piette de Montfoucault de Lassay termina ses études médicales. Il fut élu procureur des étudiants de sa nation, et c'est en cette qualité qu'en 1760, il « réprimande les professeurs de Montpellier faisant irrégulièrement leurs cours, les signale au recteur et même à l'évêque conservateur des privilèges de l'Université ».

Dr Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 2 Mai 1925.

Présidence de M. le Pr MENETRIER.

Etaient présents : MM. Avalon, Basmadjian, Brodier, Dagen, Delaunay, Desnos, Dorveaux, Dubreuil-Chambardel, Fosseyeux, Guelliot, Grunberg, Hahn, Hervé, Herczeg, Léri, Leymarie, Lutaud Paul, Neveu, Mazeyrie, Mauclaire, Regnault, Ritti, Rouvillois, Serieux, Tanon, Terson, Torkomian, Tricot-Royer et Vinchon.

Excusés : MM. Laignel-Lavastine et Sieur.

Candidats présentés :

Dr MALLET, Saint-Amand-en-Puisaye, par MM. Menetrier et Fosseyeux.

Dr HERCZEG (Arpad), Chef de la clinique dermatologique de l'Université, Nap utca, 31, Budapest (VIIIe), par MM. Jeanselme et Brodier.

M. le Secrétaire général annonce de la part de M. Boinet, administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, qu'une exposition sur Port-Royal et le Jansénisme, s'ouvrira le 16 mai à cette Bibliothèque avec de nombreux documents sur les convulsionnaires de Saint-Médard.

Communications :

M. le Dr Tricot-Royer lit une communication sur *les lépreux à Anvers, la dernière page de leur histoire*. Cette notice concerne spécialement les lépreux qui recevaient asile à Ter Ziecken, alors dans la banlieue Anversoise, hôpital spécial desservi par un personnel d'infirmiers religieux. Les malades passaient devant une Commission d'examen, et on proclamait *coram populo*, dans une cérémonie à la cathédrale, le nom de ceux qui étaient reconnus atteints ; on a conservé la liste des personnes qui subirent cette « visitation » de 1730 à 1782, date de la fermeture de l'hôpital par ordre de Joseph II, qui supprima, par décret du 17 mars 1783, six communautés religieuses à Anvers ; l'immeuble fut vendu en 1798 ; la chapelle subsiste encore rue de la Cuillier.

M. le Dr Tricot-Royer présente ensuite *une tabatière hollandaise à gravures médicales* provenant d'une vente récente, à Anvers, où figuraient quatorze de ces boîtes ; le Musée Frans Claes d'Anvers en possède aussi une dizaine de spécimens. Cette très belle tabatière est décorée de l'écusson de la ville d'Amsterdam, surmonté de la couronne royale et soutenu par des lions. Le ciseleur a représenté sur la custode, en médaillon, un homme qui marche péniblement en s'appuyant sur des béquilles, il s'agit d'une victime des prêtresses de Vénus, ainsi que l'atteste le quatrain gravé en flamand :

J'ai cherché, hélas l et j'ai trouvé.
Et me voici un grand chagrin.
Je ne suis-je resté chez moi bien tranquille,
Jamais je n'aurais du me servir de béquilles.

Mais l'inscription du couvercle le rappelle à la confiance et au réconfort :

Je crois fermement par la foi et l'amour, toute bénédiction

vient de Dieu ; là où réside la paix se trouve Dieu lui-même qui répartit ses bienfaits parmi les gens paisibles

M. Tricot-Royer décrit encore quelques autres tabatières de la même collection.

M. le Dr Delaunay lit sur la *profession médicale depuis la Révolution jusqu'à nos jours*, une savoureuse étude qui est accueillie par des applaudissements unanimes, et suivie d'une discussion à laquelle prennent part notamment MM. Hervé et Menetrier.

M. le Dr A. Lutaud, dans une communication lue par son fils, présente la suite de ses travaux sur les *Médecins dans Balzac*. Après avoir exposé les probabilités qui militent en faveur de l'identification de Bianchon avec Bouillaud, il résume le Mémoire imprimé que celui-ci publia en 1849 sur les faits relatifs à sa révocation des fonctions de Doyen de la Faculté de Médecine et à la gestion d'Orfila. Il termine par quelques souvenirs personnels sur Bouillaud, mort seulement en 1881, et qu'il a connu aux séances de l'Académie de Médecine.

Séance du 6 *Juin* 1925.

Présidence de M. le Pr Ménétrier.

Etaient présents: MM. Avalon, Basmadjian, Boulanger, Brodier, Colin, Desnos, Dorveaux, Finot, Fosseyeux, Hahn, Hervé, Mauclaire, Mousson-Lanauze, Neveu, Olivier, Regnault, Sevilla, Sieur, Tanon, Terson, Thibierge, Torkomian, Variot et Vinchon.

Excusés. — MM. Buchet et Laignel-Lavastine.

Candidat présenté : M. le Dr A. Siffre, 97, boulevard Saint-Michel, par MM. Ménétrier et Hervé.

Musée. — M. Sieur offre au musée une médaille du 3e congrès international de médecine militaire qui s'est tenu au Val-de-Grâce au mois d'avril.

Bibliothèque.— Ouvrages offerts : volumes publiés par M. le Dr Emile Coni, de Buenos-Ayres, correspondant de l'Académie de Médecine, à propos de ses noces d'or médicales (1874-1924). Thèse du Dr Henri Leclair de Lille, sur les hôpitaux militaires de Lille avant la Révolution (1925).

Communications :

M. le Dr Olivier lit le travail qu'il a fait en collaboraiion avec le Dr Edmond Leclair intitulé *quelques considérations physiologiques et pathologiques tirées d'un manuscrit, par L. J. Decroix*, apothicaire à Lille (xviiie siècle), qui a laissé un assez grand nombre d'ouvrages imprimés dont les auteurs ont relevé la bibliographie. Ils commentent notamment les vingt planches dessinées et peintes par l'auteur qui, si elles ne sont pas toujours exactes, sont néanmoins fort intéressantes.

M. le Dr V. Torkomian présente une étude *sur les manuscrits médicaux arméniens de la Bibliothèque Nationale de Paris*, une des plus riches de l'Europe en manuscrits arméniens après celles de Venise et de Vienne. Il donne des détails inédits qui ne se trouvent pas dans le catalogue imprimé dû aux soins de M. P. Macler.

M. Torkomian se propose d'analyser les manuscrits de trois principaux auteurs : Mekhitar de Her (xiie siècle), Amir-Dolvat d'Amasie (xve siècle), Assar de Sebaste (xve siècle), et commence par le traité de la *Consolation des fièvres* de Mekhitar.

M. le Dr G. Thibierge, dans une étude intitulée : *Notes sur les successeurs de Bazin à l'Hôpital Saint-Louis*, distingue quatre cycles dans l'histoire de la dermatologie française au XIXe siècle et caractérise ceux d'Alibert, de Biett, de Bazin. Le quatrième est personnifié par trois savants, Charles Lailler, Emile Vidal et Ernest Besnier, sur lesquels il apporte des jugements qui, sans être définitifs, ont tout au moins la saveur de souvenirs vécus pendant la longue et laborieuse carrière de l'auteur. M. le Dr Thibierge offre au Musée la médaille de Besnier dont le profil «érasmien» est particulièrement remarquable.

MM. Variot et Menetrier ajoutent quelques précisions sur la carrière de ces éminents chefs de service, et M. Fosseyeux sur Baretta le mouleur des cires du Musée dermatologique de Saint-Louis dont le prétendu secret n'a pu être recueilli par l'administration de l'Assistance Publique.

LES LÉPREUX D'ANVERS
LA DERNIÈRE PAGE DE LEUR HISTOIRE

Par le Dr TRICOT-ROYER.

Les lépreux d'Anvers se partageaient en plusieurs catégories. Nous l'avons signalé ailleurs. Nous nous occupons ici de ceux qui recevaient asile à Ter Ziecken, hôpital spécial, desservi par un personnel d'infirmiers religieux qui leur assurait tous les soins que réclamait leur pénible affection.

Ter Ziecken, situé à quelque distance de l'agglomération anversoise, occupait, sur les confins du territoire de Berchem, un endroit connu dans les vieux actes sous le nom de Meersaterland. Il est mentionné dans un acte de donation daté de 1231. Il y dressa sa robuste silhouette jusqu'en 1547. A cette époque il fut rasé sur les ordres du Magistrat de la ville, aux fins de faire terrain plan aux approches du reître Martin van Rossum, qui se disposait à assiéger la ville à la tête de ses bandes gueldroises.

L'hôpital reçut asile provisoire dans quelques maisons provenues de la succession d'un certain Franchoys de Pape, et situées rue de la Cuiller. Bientôt, sur les terrains ainsi prêtés par la ville, la communauté religieuse fonda un couvent important. C'était en 1592. Puis au début du XVIIe siècle, les sœurs infirmières couronnèrent leur œuvre en ajoutant aux bâtisses une vaste chapelle dont la chronique signale la beauté et la richesse.

Avant d'être admis à la Ter Ziecken, les malheureux suspects de ladrerie se présentaient, à la visite, devant un tribunal de santé. Ils y venaient les uns, de

leur propre gré, les autres y étant contraints par leurs proches ou dénoncés par des voisins apeurés.

La commission d'examen était nombreuse et de haute qualité : y figuraient deux échevins de la ville, trois médecins et trois chirurgiens jurés, un greffier, un notaire assisté de deux secrétaires, la dame prieure du couvent et vraisemblablement le curé de l'hôpital, ce qui portait à quatorze les membres de ce jury d'hygiène publique. Celui-ci rendait son verdict : la plupart des consultants étaient renvoyés indemnes du mal terrible ; les douteux étaient condamnés à une cure d'épreuve ; enfin quelques rares sujets étaient déclarés lépreux.

Pour ces derniers la formalité se corsait le lendemain par la proclamation *coram populo* de leur détresse : la lugubre cérémonie avait lieu à la cathédrale, sous la direction d'un des officiants attitrés de ce sanctuaire. Cet examen se passait une fois l'an et généralement le lundi qui précède la Pentecôte.

Nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur la liste des personnes qui subirent la *Visite des Lépreux* de 1730 à 1782. Il y en eut 1250, dont 594 hommes et 632 femmes, plus quelques enfants dont le sexe n'est pas indiqué. Sur ce grand nombre, 30 seulement ont été retenus pour être traités à l'hôpital ; et sur ces 30 patients il y en a 17 qui sont présumés lépreux, tandis que les treize autres sont envoyés en observation.

Armé de ces données j'ai dressé le tableau complet des hospitalisés de Ter Ziecken de 1730 à 1782. Or depuis 1739 jusqu'en 1783 l'hôpital n'abrite plus que 1, 2, 3 ou au maximum 4 pensionnaires suspects de ladrerie.

Mais les bâtiments sont vastes, les revenus abondants, le personnel nombreux. Est-il étonnant qu'un jour, le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas s'informe auprès du Magistrat s'il est bien nécessaire de maintenir l'institution, et s'il n'est pas opportun d'en déverser les clients et les bénéfices à l'actif de l'hopital Sainte-Elisabeth ?

L'empereur Joseph II y mit moins de forme ou tout au moins témoigna de moins de patience. Le 18 avril 1782 il prescrivit une enquête au sujct des couvents dont il jugeait l'existence inutile, et le 17 mars 1783 il signa le décret supprimant, à Anvers, six communautés religieuses : les Chartreux, les Thérésiennes, les Norbertines, les Dominicaines, les Riches-Claires et les moniales de Ter Ziecken.

L'enquêteur avait conclu que vu la disparition de la lèpre, cet hôpital spécial n'avait plus sa raison d'être. La vente immédiate fut ordonnée.

Le 28 juin 1783 le mobilier, les ornements d'église, les tableaux et les boiseries sculptées subirent le feu des enchères. Les orgues, les cloches, les parquets de marbre et la brasserie subirent le même sort ; mais l'immeuble ne fut pas aliéné.

Les religieuses, averties en temps utile, furent traitées avec humanité. Elles furent autorisées à emporter leurs meubles personnels, leurs icônes, leurs livres et leurs habits ; et, à la condition qu'elles ne quittassent pas le pays, elles eurent droit à une pension allant de 210 à 240 florins.

Plus tard, une déclaration du 20 janvier 1785 leur conféra le droit de jouir de tous leurs anciens revenus, le capital social restant réservé.

Mais la dispersion de ses hôtes ne clôt pas l'histoire de Ter Ziecken. L'ancien hôpital devait servir de théâtre à une scène tragi-comique.

En effet, pour soulever le peuple contre le joug de l'Autriche, certains agents avaient répandu le bruit que les aîtres du couvent tenaient cachées des cages de fer, destinées à ceux qui se rendraient coupables d'offense ou de menaces envers l'auguste personne de l'empereur. Les suppôts de Joseph II devaient les y exposer en public et leur administrer la bastonnade.

Et voici que pendant la soirée du 15 juin 1787, la foule ameutée se rue sur l'hôpital, brise portes et fenêtres et fouille en tous sens les locaux de la vieille institution. Tous les recoins furent explorés. Le résultat fut mince.

En effet, voici l'inventaire officiel des objets trouvés, tel qu'il fut dressé par le Magistrat de la ville, réuni la nuit même qui suivit l'émeute, en l'hôtel eommunal. La teneur du factum et l'acte lui-même relèveraient de la bouffonnerie la plus corsée, si l'heure insolite de la séance et certains termes du seribe ne nous faisaient pressentir tout le drame du moment.

En voici la traduction :

« Inventaire des biens et effets retirés aujourd'hui, 15 juin 1787, du couvent des ci-devant religieuses de Ter Ziecken, et appartenant à l'institution dite Intendance, présentement supprimée. Tous ces objets ont été transportés en l'hôtel communal de la ville d'Anvers, et déposés dans la salle dite *Champeniers-kamer* en présenee de plusieurs membres du Magistrat et d'un nombre imposant d'habitants et de bons bourgeois de la susdite ville :

« Sub. nº 1º, un cachet avee presse de fer.

« Sub. nº 2º, un eoffre de bois.

« Sub. nº 3º, un grand livre.

« Sub. nº 4º, eneore un grand livre.

« Sub. nº 5, une cassette avec instruments de dessin.

« Sub. nº 6º, une liasse de papiers.

« Sub. nº 7º, un paquet contenant des clefs.

« Sub. nº 8º, un capharnaüm d'objets insignifiants parmi lesquels des boîtes en carton portant l'indieation du eontenu.

« Tous les articles portés sous les sept premiers numéros sont revêtus d'au moins deux seeaux : eelui de l'échevin Borrekens et celui du sieur Kreijmans.

« En présence d'un grand nombre d'habitants et de bons bourgeois de la ville d'Anvers, et pour garantir l'authentieité de cet aete, nous y avons apposé notre signature ee 16 juin 1787 et nous en avons transmis une eopie véridique aux députés des trois ehefs-métiers ainsi qu'au sieur Huijbrechts.

« Suivent les signatures de J. A. Lunden et de J. J. H. Borrekens. »

Il est à remarquer que les députés des trois ehefs-métiers, c'est-à-dire les mariniers, les merciers et

les jardiniers font, de tout temps, partie du Conseil.

Or, immédiatement après cette pièce curieuse, la liasse d'archives contient le fragment du brouillon d'une lettre, datée du 19 avril 1788 et destinée aux gouverneurs des Pays-Bas, en l'occurence l'archiduchesse Marie-Christine de Lorraine, fille de Marie-Thérèse, et son mari le duc Albert Casimir de Saxe Teschen. L'épître a pour objet le coffre en bois mentionné dans l'inventaire Sub. n° 2°.

C'est la seule pièce en langue française que j'aie trouvée parmi des archives relatives à Ter Ziecken ; la voici :

MADAME et MONSEIGNEUR,

Comme V. A. R. par dépêche du 3 mars dernier laquelle ne nous est parvenue que le 16 avril, nous charge d'envoier incessamment un ou deux commissaires de notre corps, afin de reprendre à la consignation du Conseil de Brabant, tous les effets, enlevés du couvent de ter Sieken dans la bagarre du 15 juin 1787, nous devons prévenir V.A.R. que de tous ces effets, on n'a réclamé qu'un seul coffre quoté n° 2, dans lequel se trouve quelque argent, que le nommé Jean pittoirs, jardinier, demeurant pour lors dans le dit couvent, a prouvé par des renseignements suffisants lui appartenir. Nous pourrions envoier ce particulier muni d'une lettre de notre part à la Secretairerie du Conseil du Brabant, pour que ce coffre lui soit restitué, ce qui pourrait être effectué sans aucun fraix pour lui et sans l'intervention de commissaires du Magistrat ; si toute fois V.A.R. approuvent ce projet nous les prions de nous faire connaître leurs intentions à cet égard, pour que le dit pittoirs obtienne par ce moyen la restitution du coffre, qui lui a été enlevé, les autres effets n'aiant point été réclamés doivent être sensés appartenir à l'intendance ou à ceux qui y étaient emploiés et par conséquent le transport de Bruxelles à Anvers ne peut occasionner que des frais inutiles, puisque ceux qui voudront faire.. . peuvent recouvrir ces effets à la consignation du Conseil de Brabant aussi facilement qu'ici. 19 avril 1788.

Espérons que le jardinier Pittoirs, par la grâce des Archiducs, soit entré sans frais supplémentaires en possession de la précieuse malle dont il fut violemment séparé voilà près de dix mois révolus.

Revenons à Ter Ziecken. Nous avons dit que lors

de la dissolution de la communauté religieuse, l'immeuble ne fut pas aliéné. Ce sort lui fut réservé le 3 janvier 1798. Ce jour-là l'Administration centrale exposa en vente publique, la léproserie, l'église, quatre jardins et vingt et une maisons; le tout sis rue de la Cuiller. Le bloc fut adjugé au sieur Pommier de Paris pour 300.000 francs assurent les historiens Mertens et Torfs alors qu'Augustin Thijs affirme que les enchères furent poussées jusqu'à 335.000 francs.

On vendit en même temps les biens que l'institution possédait extra-muros : quatre fermes, quarante pièces de terres potagères, arables ou fourragères, ainsi que des bois relevant des communes de Berchem, Wilmarsdonck, Edeghem, Hemixem, Wilrijck, Merxem, Oorderen, 's Gravenwezel, Schooten, Stabroeck, et du lieu dit Margravelei.

En 1873, au moment où Thijs écrivait son histoire des rues d'Anvers, le couvent servait de magasin au sieur Ferdinand Meeus. Aujourd'hui il n'en subsiste plus que la chapelle. J'ai eu beaucoup de peine à la retrouver. Elle est encastrée dans le quadrilatère d'immeubles formé par les rues de la Cuiller, du Couvent, Kronenburg, et Nationale; elle est masquée par les bâtiments élevés de plusieurs industries importantes. Depuis plus d'un quart de siècle elle est divisée en un rez-de-chaussée surmonté de deux étages, et elle abrite en ce moment dix-huit ménages ouvriers. Si la ruche est bruyante, l'ordre et la propreté y règnent. La commission de salubrité publique, qui la visite tous les mois, n'a jamais eu à sévir.

Le rez-de-chaussée sert d'atelier à un fabricant d'orchestrions pour bals populaires, et rien n'est déconcertant comme d'entendre les sons criards de ces instruments sortir de ce temple élégant, certes, mais d'aspect sévère, et qui porte de-ci de-là un cartouche somptueux ou quelque détail gracieux comme les deux exquises têtes d'anges qui forment clef de voûte à la baie de la façade.

Et c'est ainsi qu'agonise le dernier vestige de la plus vieille maladrerie d'Anvers.

DOCUMENT

Inventaris van de goederen ende Effecten op heden 15. Juny 1787 gehaelt uijt het klooster van de gewese Religieusen ter Ziekene, gecompeteert hebbende aen de zoo genaemde ende als nu afgeschafte Intendentie, gebrocht ten Raedthuijse deser stadt Anteverpen, ende aldaer gedeponeert op de zoo genaemde Champeniers kamer ten overstaen ende bijwezen van verschyde Heren van het Magistraet, endes ,menigvuldige Ingesetene ende goede Borgers der voors. Stadt, zijnde den Selven Inventaris als volgt.

Sub n° 1° Eene Zegel eneysere Perse.

Sub n° 2° Eene houte kiste.

Sub n° 3° Eenen grooten boeck.

Sub n° 4° Eenen dito.

Sub n° 5° Een Casken met Architectalen Instrumenten.

Sub n° 6° Een paxken met papieren.

Sub n° 7° Een pack met slentels.

Sub n° 8° Eene partije Rommelinge, waeronder begrepen eene menigte van Cartonne cassen met hunne qualificatie; zijnde gemelde effecten, begrepen onder de 7 eerste nombers alle geteekent ten minsten door twee verschyde Cachetten, tweten met het cachet van den schepenen Borrekens ende met het gene van sieur kreijmaus.

In teeken der waerheijde heblen wij onderschreve allen het gene hier voren gemelde ten overstaen van eene menigte van Ingeseten ende goede Borgers deser stadt onderteekent op 16 junij 1787, half twee naer middernacht, ende zal aende gedeputeerde der Drij hoofdt Ambachten mitsgaders aen D'Heer Huybrechts eene autentique Copij deser op heden worden behandigt; alsook van alle ende ygelyke de stucken ende Bescheden in desen Inventaris Vermeldt.

J. A. Lunden. J. J. H. Borrekens.

Porte en manchette :

Clooster ter Ziecken
1787
Intendentie-inventaris.

Archives de la ville d'Anvers. 2° liasse intitulée *Ter Ziecken.*



TABATIÈRES HOLLANDAISES A GRAVURES MÉDICALES

Par le Dr TRICOT-ROYER.

Il y a trois ans j'ai présenté à la *Société française d'Histoire de la médecine*, une tabatière hollandaise du XVIIIe siècle. Elle m'avait été prêtée par le Dr Nuyens, d'Anvers. C'était une boîte oblongue, en cuivre jaune, où le graveur rustique avait tracé des dessins pleins d'humour et éclairés par des légendes faisant allusion à des pilules purgatives. J'ai dit alors que le Musée Frans Claes d'Anvers recelait dans ses vitrines une dizaine d'écrins analogues provenus des fouilles de l'Escaut à l'époque de la rectification des quais du port. Je faisais alors remarquer que si plusieurs de ces dessins sont grossièrement exécutés, d'autres témoignent d'un art plus délicat : Quant au sujet lui-même, il passe avec une désinvolture déconcertante du ton le plus indécent à l'expression mystique la plus élevée, les dictons populaires alternant avec des citations bibliques tout à fait inattendues.

Le hasard me permet de compléter cette petite communication : Au commencement du mois d'avril dernier fut dispersée, au vent des enchères, la très riche collection d'art de Mme van der Heyden. Parmi la foule des objets exposés figuraient quatorze de ces boîtes, ce qui est un record, ces tabatières se faisant de plus en plus rares. Cinq d'entre elles nous intéressent plus particulièrement.

Grâce à l'heureuse intervention de mon ami, M. Eugène Van Herck, Mme Christian Sheid, acquéreur du plus beau spécimen, a consenti à s'en dessaisir pendant quelque temps et m'a permis de vous le soumettre.

Bul. Soc. Hist. Méd., t. XIX, nos 5-6 (mai-juin 1925)

La boîte présente à peu près les mêmes proportions que celle que je vous ai montrée en 1922 ; elle mesure : longueur 16,7 cm, largeur 6 cm., hauteur 4 cm. Son poids est de 250 grammes, ce qui est important pour un objet d'usage journalier, et l'usure qui fatigue certains de ses angles est la preuve de séjours prolongés dans les poches du fumeur. Ce n'est donc pas un objet de vain luxe ou un bibelot d'étagère. La face intérieure du couvercle porte d'ailleurs un anneau maintes fois ressoudé, et destiné à fixer l'os de lièvre qui sert de cure-pipe.

Examinons maintenant les dessins et devises dont s'adorne la custode.

La face montante antérieure porte un médaillon médian où l'artiste a représenté un homme marchant péniblement et s'appuyant sur des béquilles : il est coiffé d'une toque plate et vêtu de culottes courtes, il se promène dans un décor boisé : Nous nous trouvons en présence d'une malheureuse victime des prêtresses de Vénus, ainsi que l'atteste le quatrain qui longe la boîte de ce côté :

Nu ik het heb gevonden ziet
Nu vint ik mijn in gruut verdriet
Hat ik het soeke laate staan
Op krukke had ik nooyt gegaan.

J'ai cherché, hélas, et j'ai trouvé
Et me voici en grand chagrin,
Que ne suis-je resté chez moi bien tranquille,
Jamais je n'aurais dû me servir de béquilles.

Le long de la face montante postérieure court ce distique qui exprime la même pensée :

hat ik mijn van te vooren wel bedagt
ik hat mijn selven nooyt in het leyden gebragt

Si, d'avance, j'avais mûrement réfléchi
Jamais je ne me serais plongé dans pareille souffrance.

Nous avons donc devant nous un paillard que le châtiment de sa faute amène à récipiscenoe. La conversion du pécheur est-elle définitive ? L'inscription du couvercle en autorise la confiance :

Ik
Hoop door het geloof
En liefde kragtig
De zege komt van
Godt almagtig
Daer vrede is woondt
Godt vrede ennige
Moet gij wort gezegent
Met veel goet.

Je crois fermement par la foi et l'amour : toute bénédiction vient de Dieu ; là où réside la paix se trouve Dieu lui-même qui répartit ses bienfaits parmi les gens paisibles.

Cette pieuse et réconfortante pensée est accostée de huit médaillons symboliques portant les figures de la Foi, l'Espérance, la Charité, la Vérité, l'Abondance, la Justice, et deux autres que je n'ai pas identifiées.

La face inférieure du boîtier est décorée de l'écusson de la ville d'Amsterdam surmonté de la couronne royale et soutenu par des lions comme supports.

Une deuxième tabatière représente sur son couvercle deux amoureux qui se tiennent tendrement embrassés. Ils sont assis sur un banc au bord d'une mer calme où glissent des bateaux.

Le texte dit : *Met genugten* [C'est délicieux].

Si nous retournons la boîte, nous retrouvons le même décor, mais le conteur de fleurettes s'est ressaisi, il s'est levé et s'est vivement arraché des bras de la belle, il met le pied sur sa barque et s'enfuit : *Ik moet vlugten* explique-t-il ; la sagesse l'emporte, il évitera les béquilles.

Une troisième tabatière de la collection van der Heijden donne l'avertissement suivant en manière de cadre à des scènes de ripaille et de débauche :

Als gij
Gedient woort
Van een
Weelt
of dat
een hoer U
Vrintschap
doet

of dat
een hont U
Quispel
steert
Denkt
dat het U
wat koste
moet

Si l'on vous offre chère plantureuse,
Si le chien remue la queue en votre honneur,
Et si la catin vous fait doux visage,
Méfiez-vous : vous y perdrez de vos plumes.

Et le bon génie continue son prêche sur les faces antérieures et postérieures :

Wereltmens
Uwen Godt.

Homme charnel, pense à Dieu !...

Un autre spécimen constate que la queue du paon charme les yeux de tous les hommes et que la beauté féminine cache mainte duperie. Suit la morale : Laisse le monde, tourne ton regard vers le Ciel.

Une cinquième boîte fait cette déclaration précieuse à des coureurs de tavernes dont la langue, se déliant facilement dans les vapeurs du Schiedam, peut leur jouer de mauvais tours :

Celui qui se tait et parle à bon escient
Vit tranquille et joyeux.

Les autres tabatières de la collection vendue portent des panoramas de villes : Amsterdam, Dordrecht, etc.; plusieurs d'entre elles s'illustrent de nobles devises et de phrases héroïques voisinant avec des drapeaux, des tambours, des sabres, des canons et des emblèmes patriotiques : je n'en parlerai pas davantage, mais j'ai cru intéressant d'élargir ma communication de 1922 (1), en décrivant ces quelques tabatières du XVIIIe siècle, dont les sujets et commentaires touchent nettement à notre art.

(1) Cf. *Bulletin de la Société Française d'Histoire de la Médecine*. Tome XVI, 1922, Trois pharmacies de poche (p. 334).



NOTES SUR LES SUCCESSEURS DE BAZIN A L'HOPITAL SAINT-LOUIS

(Charles LAILLER, Emile VIDAL, Ernest BESNIER)

Par le Dr Georges THIBIERGE.

On peut, dans l'histoire de la dermatologie française au XIXe siècle, décrire quatre cycles : le cycle d'*Alibert* dont notre collègue Brodier vient de révéler à un grand nombre d'entre nous la personnalité si étonnante ; le cycle des *successeurs d'Alibert*, comprenant son élève, devenu son rival, Biett et les élèves de Biett, Cazenave, etc., dont le dernier représentant fut Hardy ; le cycle de *Bazin* ; le cycle des *successeurs de Bazin*.

Bazin réagit contre l'excès des tendances anatomiques de l'Ecole de Biett et versa dans une exagération contraire, en attribuant un rôle excessif aux diathèses. On ne saurait cependant méconnaître que, tout enclin qu'il fût aux spéculations de la pathologie générale, ce maître illustre entre tous reconnut le premier l'importance des doctrines parasitaires en dermatologie, sut les faire siennes, les propager et les compléter.

Dégagée de ses exagérations, tempérée par les découvertes de l'anatomie pathologique et histopathologique et de la bactériologie, la doctrine de Bazin n'a pas été répudiée par ses successeurs comme il arriva aux tentatives, d'ailleurs prématurées et parfois un peu déplacées, d'Alibert.

Alliant aux conceptions générales les précisions de la médecine moderne, associant aux recherches

Bul.Soc.Hist.Méd., t. XIX, nos 5-6 (mai-juin 1925)

cliniques les travaux de laboratoire, les successeurs de Bazin ont maintenu et développé le prestige de l'Ecole dermatologique française.

Ce cycle, qui s'étend des environs de 1870 aux dernières années du siècle, est personnifié par trois hommes qui, avec des qualités différentes, ont marqué leur place, Charles Lailler, Emile Vidal, Ernest Besnier.

C'est à leur école que les médecins de plusieurs générations ont appris la dermatologie. Avant que disparaissent à leur tour les derniers de leurs élèves directs, il est bon que soient fixée, par un de ceux qui les a bien connus tous trois, la physionomie de ces trois hommes qui furent tous trois des savants de mérite, des observateurs consciencieux et des médecins d'une haute valeur morale.

*
* *

Le nom de Charles Lailler (1) n'a pas, pour les médecins d'aujourd'hui, la notoriété que devraient lui valoir ses qualités et les services éminents qu'il a rendus à la dermatologie.

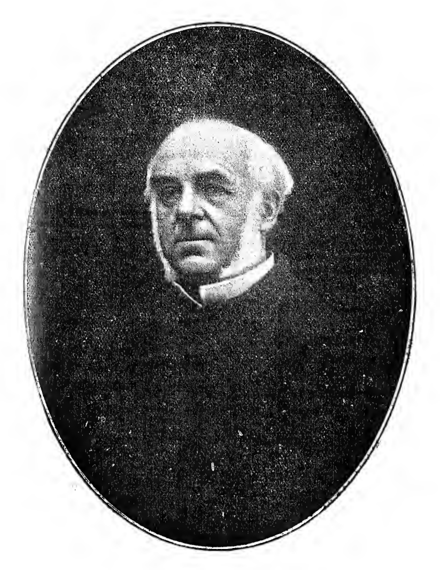
De taille moyenne, la tête légèrement inclinée sur la gauche, les lèvres et les joues soigneusement rasées en respectant les favoris comme la plupart des médecins sous le deuxième Empire, le regard doux et droit, la lèvre un peu moqueuse, l'aspect réfléchi, Lailler était un modeste, un timide, un craintif, mais un volontaire.

Son vieil ami Legouvé a dit qu'il s'était orienté vers la dermatologie, afin de se trouver moins souvent en face de la mort dont le spectacle lui aurait été pénible s'il avait pratiqué la médecine générale.

Cet homme, qui a travaillé, lu et médité sur la

(1) Charles Lailler, né à Paris, le 20 août 1822. Médecin du Bureau Central des hôpitaux en 1854, médecin de l'hôpital Saint-Louis en remplacement de Gibert en 1863, mort à Bernay (Eure), le 10 août 1893.

Voir les notices nécrologiques par Fernet, *Bulletin de la Société médicale des hôpitaux*, 13 octobre 1893, p. 622; par A. Mathieu, *Annales de Dermatologie*, octobre 1893, p. 1101; par Legouvé, in *Magasin Pittoresque*; par Rendu, *Bulletin de la Société médicale des hôpitaux*, 9 décembre 1893, p. 924.



Dr Charles Lailler (1822-1893).

dermatologie plus que qui que ce soit, qui a observé avec sagacité des milliers d'affections cutanées, qui a recueilli, étiqueté, classé avec une rare conscience et un rare bon sens des milliers d'observations, qui avait sur les diverses dermatoses des idées très personnelles, très justes et très raisonnées, qui a perfectionné un grand nombre de techniques thérapeutiques, qui enseignait avec clarté et méthode, dont les avis étaient précieusement recueillis par ses élèves et même par ses collègues, n'a laissé que quelques courts mémoires et un petit volume de leçons sur les teignes recueillies par Landouzy, leçons qui sont de petits chefs-d'œuvre de clarté et qu'on lit encore aujourd'hui avec profit. Son enseignement avait été condensé par lui et par son élève préféré Albert Mathieu en un traité dont j'ai eu le manuscrit entre les mains et qui aurait été peut-être le meilleur de tous les traités de dermatologie, ... si Lailler, après l'avoir scrupuleusement mis au point, n'avait eu peur qu'il ne fût pas exactement au courant de la science, ou qu'il s'y fût glissé quelque erreur et ne s'était décidé à ne pas le faire paraître.

Lailler était la conscience même, scrupuleux au-delà de toute expression, difficile pour les autres, plus difficile encore pour lui-même.

Ses longues visites hospitalières étaient tout entières consacrées à l'examen minutieux de tous les malades, à la prescription méticuleuse du traitement et du régime, à l'exécution des petites opérations dermatologiques dans lesquelles il excellait : nul n'a mieux que lui su varier les caustiques chimiques, les adapter à une foule d'indications ; il utilisait merveilleusement la pâte de Canquoin dans les adénites tuberculeuses et dans certaines ulcérations.

Les diagnostics de Lailler étaient d'une précision et d'une exactitude impeccables. Les étiquettes des moulages qu'il a déposés au Musée de l'hôpital Saint-Louis sont là pour l'attester : après quarante ans et plus, pas une ne prête à la critique et, si quelques dénominations doivent être modifiées, c'est que par

suite des progrès de l'histologie et de la parasitologie, les conceptions pathogéniques se sont modifiées : il suffit, pour qu'elles soient exactes, d'y ajouter les synonymes actuellement en usage.

Lorsque Lailler se trouvait en présence d'un de ces cas rares, dont la nature ne peut être élucidée, il l'étiquetait « problème », en attendant que ses lectures ou les hasards de la clinique lui aient révélé quelques cas analogues permettant de les classer : ce qui, pour Lailler, était un « problème » en était un aussi pour tous ses collègues.

Les élèves de Lailler se louaient tous sans réserve des relations qu'ils avaient eues avec lui et de la cordialité qu'ils avaient toujours trouvée en lui. Il demandait beaucoup à ses internes, qui devaient recueillir toutes les observations avec des détails très circonstanciés ; mais combien cette discipline leur était profitable !

Le nom de Lailler a été donné par l'Assistance publique à l'Ecole des teigneux de l'hôpital Saint-Louis, école dont il avait bien proposé la création, mais qu'il ne comprenait pas du tout comme elle a été réalisée.

Il aurait été beaucoup plus exact et plus juste de donner ce nom au Musée de l'Hôpital. Si la première idée d'un Musée dermatologique appartient à Devergie, qui avait proposé d'y réunir les aquarelles exécutées pour divers chefs de service, le Musée que nous connaissons est l'œuvre de Lailler. C'est lui qui, persuadé de l'utilité d'une collection de moulages coloriés par l'étude des maladies de la peau, fit faire des essais par plusieurs modeleurs ; c'est lui qui découvrit Baretta, alors occupé à mouler des fruits en carton-pâte au passage du Saumon ; c'est lui qui conseilla, guida, parfois tança Baretta ; c'est lui qui, par son intuition et sa persévérance, fit du petit mouleur un artiste encore inégalé ; c'est encore lui qui assuma bénévolement jusqu'en 1889 la charge officieuse de conservateur du Musée, mit non sans difficulté de l'ordre dans les collections et le présenta, aux visi-

teurs émerveillés des expositions de 1878 et de 1889. Ne sont-ce pas là d'éminents services rendus à la dermatologie ? Et cependant combien de visiteurs du Musée les ignorent !

*
* *

Emile Vidal (1) était au physique un des hommes les plus séduisants de sa génération. J'avais eu l'occasion de le rencontrer lorsqu'il avait à peine 45 ans : sa moustache noire, son teint un peu mat lui donnaient un vague cachet d'exotisme et l'auraient fait prendre pour un espagnol. Malgré une série de maladies graves, il avait encore conservé vers la soixantaine une allure jeune, et une grande fraîcheur d'esprit. D'une réelle distinction de manières, d'une parfaite urbanité, il était recherché dans les salons parisiens et avait eu des succès mérités de clientèle dans la haute société.

Observateur consciencieux, minutieux et patient, Vidal examinait avec soin et lenteur ses malades, hachant quelquefois son examen de questions brusques, revenant aux régions déjà examinées pour y chercher quelque détail qui lui avait d'abord échappé, recherchant tous les détails avant de se décider à porter son diagnostic ; la lenteur de cet examen impatientait parfois malades et élèves. Une fois son diagnostic posé, il en exposait les raisons, de façon un peu terne et compendieuse. Rarement il s'élevait à des considérations de pathologie générale ; il semblait surtout s'attacher à la morphologie des lésions et à leur histoire naturelle et cependant il sut tirer de cette étude en apparence fastidieuse d'intéressantes déductions sur les relations de divers types morphologiques voisins les uns des autres et en particulier

(1) Emile VIDAL, né à Paris le 18 juin 1825, médecin des hôpitaux en 1861, médecin de l'hôpital Saint-Louis en 1867, membre de l'Académie de médecine en 1883 ; mort à Paris le 16 juin 1893.

Voir notices nécrologiques par Fernet, *Bulletin de la Société médicale des hôpitaux*, 23 juin 1893, p. 505 ; par Brocq. *Annales de dermatologie*, juillet 1893, p. 805 ; par Rendu. *Bulletin de la Société médicale des Hôpitaux*, 29 décembre 1893, p. 922.



Dr Emile Vidal (1825-1893).

mit de la clarté dans les groupes alors si confus des lichens et des prurigos.

Membre de la Société de biologie, ayant suivi de près le mouvement scientifique contemporain, Vidal, le premier parmi les médecins de Saint-Louis, avait demandé aux études microscopiques d'éclairer la pathologie cutanée ; ses études, poursuivies avec des collaborateurs de compétence très inégale, avaient abouti à remplir une armoire, célèbre dans son service, de coupes souvent imparfaites, et n'ont mené leur auteur qu'à la description, aujourd'hui démodée, des lésions de quelques types dermatologiques. Si imparfaites qu'elles aient été, les tentatives de Vidal n'en ont pas moins en leur temps marqué un progrès et ouvert une voie nouvelle.

Vidal avait, je crois, introduit, en tout cas vulgarisé en France la méthode des scarifications linéaires appliquée par Balmamo Squire au traitement des dermatoses et en avait étendu les indications. Les séances de scarifications étaient dans son service vraiment impressionnantes.

Deux tables opératoires, l'une pour le chef de service, l'autre pour l'interne, étaient occupées pendant toute la matinée par les malades qui s'y succédaient rapidement. Vidal, estimant qu'il était surtout nécessaire d'opérer très vite, se préoccupait peu d'assurer l'hémostase immédiate : aussi, le sang tachait abondamment les coussins et les alèzes sur lesquels reposaient les malades, et il fallait les changer plusieurs fois par matinée.

Le spectacle était effrayant pour les malades qui se disposaient à subir pour la première fois cette opération et n'ignoraient pas que le traitement, surtout dans le lupus qui en constituait la principale indication, nécessiterait de multiples séances ; mais Vidal avait une telle foi dans les scarifications qu'il la faisait partager à ses malades et ceux-ci venaient sans se lasser se soumettre à ces sanguinaires interventions.

*
* *

Ernest Besnier (1), devenu médecin de l'hôpital Saint-Louis à l'âge de 42 ans, à la retraite de Bazin, n'avait pas jusqu'alors étudié la dermatologie ; sentant la nécessité d'un guide sûr dans cette étude, il s'astreignit pendant plusieurs mois, une fois la visite terminée dans ses salles, à aller assister à celle de Lailler, pour profiter de son enseignement clinique ; il demandait, en outre, au Dr Emile Baudot, qui avait été l'élève préféré de Bazin, de l'initier aux doctrines de son illustre prédécesseur.

Cette éducation préliminaire terminée, Besnier acquit vite une maîtrise incomparable. Son esprit, largement ouvert aux idées générales, servi d'ailleurs par un savoir médical des plus étendus, par un sens clinique impeccable, était susceptible d'assimiler les notions les plus variées et les plus arides. Il avait, d'autre part, le goût et le culte du détail précis, de la minutie.

Aussi son enseignement, admirablement équilibré, alliait-il sans effort et sans contraste apparent les déductions les plus élevées sur les causes, la pathogénie, les affinités des maladies aux descriptions fines, à l'analyse morphologique la plus délicate et la plus raffinée, les indications thérapeutiques les plus générales et les plus judicieuses aux détails les plus infimes en apparence — mais en réalité d'une incontestable utilité pratique — de l'application des topiques.

Dans ses leçons cliniques, ses fameuses leçons du mardi, qui étaient de pures merveilles de diction, on l'entendait successivement décrire en quelques mots topiques, précis, incisifs, prononcés avec autorité, une dermatose commune, en indiquer en deux phra-

(1) Ernest Besnier, né à Honfleur, le 21 avril 1831, médecin des hôpitaux en 1863, médecin de l'hôpital Saint-Louis en 1873, membre de l'Académie de médecine en 1881, mort à Paris le 15 mai 1909.

Voir notices nécrologiques par Léon Labbé, *Bulletin de l'Académie de médecine*, 18 mai 1909, p. 583 : par Thibierge, *Annales de Dermatologie*, juin 1909, p. 353 ; par Siredey, *Bulletin de la Société médicale des hôpitaux*, décembre 1909, p. 1029.

ses le traitement, puis montrer l'intérêt pour la pathologie générale de tel symptôme, de telle manifestation, en exposer la pathogénie, puis discuter un diagnostic embarrassant, passer rapidement en revue les diverses affections entre lesquelles on pouvait hésiter, préciser d'une façon inoubliable les caractères distinctifs de chacune d'elles, présenter ensuite un vulgaire galeux, décrire en quelques phrases lapidaires les phases successives de la frotte. Dans l'espace d'une heure, l'auditeur avait vu défiler devant lui douze, quelquefois quinze malades d'intérêt variable ; à propos de chacun d'eux, Besnier avait dit juste ce qu'il fallait dire pour intéresser à la fois l'étudiant novice qui avait appris et retiendrait toujours ce qu'est une vésicule ou une papule, le praticien soucieux de connaître le traitement des dermatoses courantes, et de noter sur son calepin des formules utiles, le jeune dermatologiste désireux de se perfectionner et auquel il avait donné la clef de quelque problème resté insoluble dans son esprit, le savant étranger de passage à Paris curieux de connaître, avec les idées du maître, les dernières découvertes de la dermatologie française. En sortant de ces leçons tous avaient appris, beaucoup appris et bien appris.

Que d'art, que d'expérience médicale et quelle profonde connaissance des besoins d'un auditoire toujours disparate dénotaient ces leçons !

Quel effort cérébral et physique elles nécessitaient ! Aussi voyait-on, sitôt sa leçon finie, Besnier se couvrir été comme hiver d'un lourd manteau, se rendre au vestiaire et, toujours chaudement couvert, s'empresser de monter en voiture.

Il fallait, après avoir entendu une leçon de Besnier, le voir dans son service examiner un malade, le regarder de son œil perçant des pieds à la tête, scruter les plis, les ongles, fixer attentivement les régions les plus importantes, les lésions les plus caractéristiques ; rarement il se servait de la loupe, ayant conservé jusqu'à ses dernières années une excellente



Dr Ernest Besnier (1833-1909).

vue. Puis, quelques questions rapides, visant l'évolution et la durée de la maladie, et le diagnostic était posé... à moins que le cas ne fût difficile, et alors Besnier réclamait un examen microscopique, une biopsie suivant le mot qu'il avait créé. Après cela, venait l'interrogatoire plus détaillé du malade, la recherche des antécédents, des symptômes fonctionnels, interrogatoire souvent remplacé par la lecture de l'observation que l'interne devait toujours avoir prise avant de présenter un malade au maître.

Avec une bonne méthode dermatologique, disait volontiers Besnier, on doit presque toujours arriver au diagnostic par l'examen direct aidé de quelques questions, ou au moins circonscrire son diagnostic entre un petit nombre d'hypothèses que vérifieront les autres moyens d'exploration ou les recherches de laboratoire.

Une prescription précise, nette et catégorique à la fois d'un topique et de remèdes internes terminait l'examen ; quand il était nécessaire, le malade était renvoyé au jour consacré aux opérations de petite chirurgie dermatologique.

Besnier, le premier à l'hôpital Saint-Louis, avait obtenu la construction d'un laboratoire clinique annexé à son service, où se faisaient les examens des poils et des squames, les coupes histologiques, etc. Avec sa compréhension parfaite des nécessités médicales, sa prescience de tous les progrès qui depuis se sont réalisés, il avait, lui clinicien, appartenant à une génération qui ne touchait guère à un microscope, compris le rôle des examens de laboratoire en dermatologie, et spécialement dans le diagnostic dermatologique.

Besnier consacrait chaque semaine deux jours à l'examen des malades du dehors : l'un était réservé aux affections du cuir chevelu, l'autre à celles nécessitant une intervention de petite chirurgie. Il avait ainsi préludé aux policliniques qui ont pris tant d'importance à l'hôpital Saint-Louis.

Le talent d'enseigner de Besnier lui valait bien une

consécration officielle ; il l'eut, en effet, et fut un jour nommé chargé de cours de clinique dermatologique, à la Faculté de médecine, par un décret qui ne fut jamais mis à exécution, mais qui néanmoins n'a jamais été rapporté.

C'était sous la présidence du maréchal de Mac Mahon. Le Ministre de l'Instruction Publique d'alors, Joseph Brunet, fit créer par décret du 20 août 1877, l'enseignement des spécialités à la Faculté de Paris ; par arrêté du 11 octobre de la même année, il nomma des chargés des cours-annexes de clinique des maladies de la peau, des enfants, des yeux, des voies génito-urinaires, des maladies syphilitiques et mentales.

Quatre d'entre eux étaient agrégés de la Faculté : Fournier, Panas, Guyon, Tillaux ; les quatre autres, Besnier, Mauriac, Archambault, Voisin, n'appartenaient pas à l'agrégation. Le Conseil de la Faculté s'émut, des considérations politiques intervinrent à propos de certaines de ces nominations : Besnier fit savoir à la Faculté qu'il n'accepterait la désignation du Ministre que si le Conseil des Professeurs l'agréait.

Un changement de ministère étant survenu, le décret ne fut, comme je viens de le dire, jamais appliqué. Un peu plus tard, l'enseignement de la dermatologie fut confié en même temps que celui de la syphiligraphie, à Alfred Fournier qui consacra presque toute son activité à cette dernière.

De taille moyenne, bien prise dans des vêtements toujours soignés, d'une propreté extrême de toute sa personne, la barbe soigneusement rasée en respectant des favoris toujours courts, les cheveux habilement ramenés transversalement pour recouvrir le haut du crâne quelque peu dénudé, Besnier avait une physionomie fine, des lèvres minces, souvent pincées, le nez mince, effilé ; son profil rappelait singulièrement celui d'Erasme, que les nombreux portraits peints par Holbein ont immortalisé, un vrai profil de médaille. En tout Besnier était méticuleux : dans son service hospitalier, pour peu qu'il eût touché un

malade, il se lavait les mains au savon, nettoyait ses ongles avec un cure-ongles tiré de son porte-monnaie, et se faisait verser sur les doigts de l'alcool camphré.

Cette méticulosité trouvait à se manifester lorsqu'il pratiquait des scarifications : dès avant l'introduction à Paris de la méthode de Lister, il avait soin d'entourer la région à scarifier d'une ceinture de fragments d'éponges nettoyés à la lessive avant usage ; avec des éponges également, il comprimait ou faisait comprimer par un aide, les téguments au fur et à mesure qu'il les avait scarifiés. Aussi jamais le sang ne souillait-il ni ses mains ni les régions voisines de celles qu'il scarifiait ; il n'aurait pas supporté qu'une gouttelette de sang atteignît le linge de ses opérés ou l'alèze sur laquelle ils étaient étendus.

Il apportait, en clientèle, un soin analogue à rédiger ses ordonnances, d'une écriture bien tracée, très régulière, difficile cependant à déchiffrer pour quiconque n'en avait pas l'habitude, détaillée autant qu'il était nécessaire, avec le souci constant de l'exactitude et de la précision. Il mettait le même soin à la rédaction de ses travaux ; les indications bibliographiques étaient relevées avec une exactitude scrupuleuse : que d'heures n'ai-je pas passées, — que je ne regrette pas, car c'était une utile discipline, comme toutes les disciplines de Besnier — à vérifier pour lui le titre et la date de publication d'ouvrages rares ou anciens !

Son style, très personnel, riche en adjectifs descriptifs, en épithètes parlantes, souvent forgées par lui, était très pur, très châtié : une faute de style, comme une faute d'orthographe, l'eût exaspéré et, l'eût-il découverte dans un travail déjà imprimé, il aurait exigé de l'éditeur la réimpression de la page qui l'eût renfermée.

Aucun des internes qui se sont succédés dans le service de Besnier n'a oublié l'impression qu'il ressentit en y arrivant: très froid, très digne, impassible, le maître ne leur adressait guère la parole que

pour les besoins du service ou à propos de questions scientifiques ; aucun d'eux, je crois, ne se serait hasardé à l'entretenir d'autres sujets.

Lorsque je quittai son service au bout de six mois d'internat, je n'avais encore reçu de lui, ni encouragements, ni compliments, ni reproches non plus ; quelques jours plus tard, il fit savoir à mon père, dans les termes les plus affectueux, qu'il se louait hautement de la manière dont j'avais rempli mes fonctions d'interne et que je pouvais en toutes circonstances compter sur son appui ; j'avoue que je ne m'en étais encore guère douté.

D'ailleurs, comme mes prédécesseurs, une fois sorti de son service, je reçus de lui les témoignagnes les plus constants et les plus touchants de son affection. Il semblait qu'il voulût dans le service conserver les distances, qu'il redoutait tout ce qui aurait pu ressembler à de la familiarité. Peut être craignait-il d'y laisser paraître sa sensibilité qui, malgré ses dehors froids, était très vive et que j'ai si souvent vu se traduire dans la suite.

La principale œuvre dermatologique de Besnier a consisté dans les notes merveilleuses dont il a enrichi les deux éditions de la traduction des Leçons de Kapaai, faite à sa demande par son ami Doyen.

On lui a reproché de n'avoir jamais écrit de traité de dermatologie : comme Lailler, il avait une grande défiance de lui-même, craignait de ne pouvoir écrire avec une égale compétence tous les chapitres d'une grande œuvre didactique et de ne pouvoir la mettre à lui seul assez exactement et assez rapidement au point pour que certaines parties n'en soient pas périmées lors de sa publication.

L'influence de Besnier fut considérable sur toutes les générations médicales qui se sont succédées pendant son séjour à l'hôpital Saint-Louis : non seulement, il animait son entourage immédiat et suscitait les travaux de ses élèves directs ; mais encore il attirait tous les jeunes dermatologistes qui fréquentaient l'hôpital, alors même qu'ils étaient élèves d'autres

maîtres, il savait discerner leurs aptitudes, leur prodiguait ses conseils et ses encouragements, leur fournissait des matériaux de travail et tous ceux qui se sont fait un nom en dermatologie ont subi son influence et son ascendant et sont en fait ses élèves.

Son influence se révélait dans toutes les réunions dermatologiques. En 1888-1889, les médecins de l'hôpital Saint-Louis prirent l'habitude de se réunir chaque semaine dans le service de l'un d'eux pour se présenter réciproquement leurs malades les plus intéressants et discuter ensemble les diagnostics. A ces réunions, dont l'intérêt n'a jamais été égalé, l'esprit clair, l'élocution facile de Besnier, la lucidité de son argumentation le mirent bientôt hors de pair.

A la Société française de dermatologie, Besnier retrouva les mêmes succès, et son autorité s'y affirma. L'époque où il la présida fut particulièrement brillante ; il y montra une maîtrise, un esprit d'ordre et d'à-propos, un art de faire évoluer les discussions qui n'ont été atteints par aucun de ses successeurs.

Les congrès internationaux de dermatologie, celui de Londres en 1896, celui de Paris qu'il présida en 1900, ont mis le sceau à la réputation mondiale de Besnier.

Il fut un maître, dans toute l'acception du mot, par sa science, par son influence sur les hommes, par la rectitude de son jugement, par la droiture de son caractère qui ne connut jamais aucune compromission.



LES MÉDECINS DANS BALZAC,

BIANCHON-BOUILLAUD

Par le Dr A. LUTAUD.

S'il suffit de lire Balzac pour avoir la certitude que le chirurgien Desplein, qui est mentionné dans la plupart des œuvres de l'illustre romancier, n'est autre que Dupuytren, il est difficile d'apporter la même précision pour les nombreux médecins qui figurent dans la *Comédie humaine.*

Il est cependant évident que tous les personnages de Balzac, de même que tous ses paysages, ont été peints d'*après nature*. Lorsqu'il mettait en scène des médecins, il prenait comme types les hommes les plus en vue de son époque ou ceux qu'il connaissait personnellement.

Il est donc facile d'identifier Desplein (Dupuytren) dont j'ai donné la biographie il y a deux ans.

Le problème eut présenté plus de diffcultés en ce qui concerne Bianchon, sans une circonstance spéciale qui m'a donné la presque certitude; Bianchon est le célèbre professeur Bouillaud.

Voyons d'abord les *probabilités*. Non seulement Balzac fait intervenir Bianchon dans toutes les circonstances graves où la présence d'un médecin célèbre est indiquée; il l'amène auprès des plus illustres personnages de sa *Comédie humaine*. On le trouve auprès de Mme de Serizy que l'on craignait de voir devenir folle après le suicide de Lucien de Rubempré, auprès de Raphaël de Valentin en consultation avec le célèbre Brosset (probablement Broussais),

Bul.Soc.Fr.d'Hist.Méd., t. XIX, nos 5-6 (mai-juin 1925)

auprès de Mme de Chanlieu, de Mme de Bruel, etc. J'arrête cette nomenclature qui n'intéresserait que les Balzaciens.

Lorsqu'il présente Bianchon à ses lecteurs, Balzac nous donne quelques détails biographiques :

« Interne en 1818 à l'hôpital Cochin, il prenait ses repas à la pension Vauquer, où il se lia avec Eugène de Rastignac, étudiant en droit. Déjà célèbre à l'âge de 30 ans par une importante découverte, médecin d'un hôpital, professeur à la Faculté de médecine à l'âge de 35 ans, puis officier de la Légion d'honneur, puis membre de l'Institut, etc. »

N'est-ce pas la biographie sommaire de Bouïllaud? qui fut nommé interne en 1818, professeur de Clinique médicale en 1831, après avoir communiqué, en 1823, à l'Académie de médecine, la plus importante découverte du siècle, à savoir que la *Perte de la parole correspond à une lésion des lobes antérieurs du cerveau.*

Cette découverte capitale, qui fut depuis confirmée et complétée par Broca, eut à cette époque un énorme retentissement et appela l'attention, non seulement du monde savant, mais du grand public. Elle explique la haute situation qu'occupait Bouillaud à un âge où nos jeunes médecins quittent à peine l'Internat.

Les quelques détails que j'ai pu glaner dans la longue carrière d'un homme qui honora notre profession, tant par la dignité de sa vie que par l'importance de ses découvertes, vont nousaider, je l'espère, à transformer en certitude les probabilités qui me permettent d'identifier Bianchon avec Bouillaud qui m'a témoigné, sinon de l'amitié, du moins de la bienveillance, pendant les cinq dernières années de sa vie.

Si ces détails ne sont pas inédits, ils sont oubliés ou peu connus.

Permettez-moi donc de retracer rapidement une biographie plutôt anecdotique que scientifique du célèbre professeur.

Bouillaud est né en septembre 1796, dans un hameau près d'Angoulême, où ses parents exploitaient

une petite tuilerie. Sa vie d'étudiant fut difficile et la modeste allocation que lui faisait sa famille l'obligeait à une stricte économie et lui donnait à peine de quoi se vêtir et indemniser la tenancière de la pension Vauquer, où Balzac nous l'a présenté pour la première fois.

Mais cette période de sa jeunesse fut traversée par des incidents qui révèlent chez lui un caractère décidé et un ardent patriotisme.

Peu de personnes savent que l'illustre auteur du *Traité des maladies du cœur* a défendu la Barrière de Clichy contre les envahisseurs, en 1814, à côté des élèves de l'Ecole Polytechnique et que, au retour de Bonaparte pendant les Cent jours, il abandonna ses études pour contracter un engagement dans un régiment de hussards dont le centre de formation était à Dôle.

Ce fut un véritable coup de tête qui désola sa famille, dont les ressources étaient déjà si précaires; la chute de Bonaparte provoqua heureusement un licenciement général des armées et le jeune étudiant dut retourner auprès des siens. Il fut alors question d'abandonner la médecine; il put cependant retourner à Paris pour continuer ses études, grâce à la générosité d'un oncle, médecin-major dans un régiment de ligne.

On trouve dans la correspondance de Bouillaud des allusions à ces incidents de jeunesse. Dans une lettre adressée à sa famille, il déplore sa misère en pensant qu'il lui fallait remplacer un vêtement qu'il avait prêté à un camarade, élève de l'Ecole polytechnique, qui avait craint que son uniforme ne le fit arrêter par les troupes alliées après l'héroïque défense de la Barrière de Clichy et que ce camarade ne lui avait pas rendu.

Dans une autre lettre, adressée à un ami, il ne se repent nullement de son incartade, « Citoyen de Sparte ou de Rome, écrit-il, en parlant de son équipée militaire, loin de faire une faute, j'aurai fait acte de vertueux citoyen; français, je ne mérite que le nom de fou. »

C'est que Bouillaud avait été, comme tant d'autres, ébloui par l'éclat des victoires françaises et avait suivi l'entraînement qui jeta la jeunesse universitaire dans l'opposition libérale et républicaine qui renversa les Bourbons « rentrés en France dans les fourgons de l'Etranger ». On verra du reste que, dans le cours de sa vie politique et scientifique, il montra toujours la plus grande opiniâtreté pour défendre les idées et les causes qu'il croyait justes.

Rentré à Paris, il reprit avec ardeur le cours de ses études. S'il ne fut pas, comme nous le dit Balzac, l'élève favori de Dupuytren, il suivit la clinique du célèbre chirurgien ; en 1816, comme nous dit le romancier, il fut attaché à l'hôpital Cochin où il fit une partie de son internat.

Il était encore interne lorsqu'il publia dans les *Archives générales*, un Mémoire dans lequel il démontre que la formation des hydropisies était due à l'oblitération ou à la compression des veines et non, comme on l'avait cru jusqu'alors, à un état de débilité générale ou à une atonie des vaisseaux lymphatiques.

Bouillaud faisait alors de nombreuses vivisections et se dirigeait plutôt vers la physiologie que vers la clinique. C'est en 1825 qu'il fit connaître à l'Académie la grande découverte sur les localisations cérébrales à laquelle Balzac fait allusion.

Après la chute des Bourbons, le gouvernement de juillet rétablit le concours pour les chaires de la Faculté ; celle de Physiologie ayant été vacante en 1831, le jeune médecin, déjà connu par ses travaux antérieurs, se mit sur les rangs. Malgré de brillantes épreuves, il ne fut pas nommé, le jury ayant un autre candidat.

Mais il devait bientôt prendre sa revanche. En cette même année 1831, un concours fut ouvert pour la chaire de *Clinique médicale*.

Le précédent échec avait vivement ému la jeunesse médicale qui l'avait considéré comme un déni de justice. Aussi les épreuves du nouveau concours furent elles suivies avec un vif intérêt par les étudiants dont la foule envahissait l'amphithéâtre.

L'excitation des esprits était grande parce qu'il était de notoriété publique que les sympathies du jury étaient acquises à un autre candidat.

Il fallut cependant rendre justice et Bouillaud sortit vainqueur du tournoi. C'est alors que se manifeste bruyamment l'enthousiasme de la jeunesse qui envahit la cour, s'empara de l'heureux vainqueur et le porta en triomphe. Cette manifestation, qui consacrait sa popularité parmi les étudiants, attira l'attention du grand public. Il n'est donc pas étonnant que Balzac, nous dise que Bianchon, déjà l'auteur d'une grande découverte, était professeur à l'âge de 35 ans; Bouillaud, né en 1796, était titulaire de sa chaire en 1831; il fut nommé médecin des hôpitaux la même année.

A partir de cette époque, le jeune professeur marcha de triomphe en triomphe; ses cours sont presque aussi populaires dans le monde universitaire que l'avaient été ceux de Dupuytren dont l'étoile venait de disparaître.

Fervent admirateur de Broussais, dont il avait suivi les leçons dans le célèbre amphithéâtre de la rue des Grés, il se déclarait nettement partisan de la thérapeuthique antiphlogistique.

Le choléra de 1832, qui décima Paris, le trouva sur la brèche; il suivit son maître dont il professait les doctrines; mais la mort de Casimir-Périer, dont Broussais était l'ami et le médecin, refroidit les adeptes de la médecine physiologique et de la saignée.

Mais Bouillaud, qui n'avait pas encore atteint les sommets de la haute clientèle, ne souffrit pas de l'impopularité que connut alors la thérapeutique broussaïste et resta toujours partisan de la saignée.

La pratique hospitalière devait bientôt lui fournir les éléments d'une découverte féconde en déduction pratiques. L'auscultation d'un très grand nombre de malades de son service lui avait permis de constater, chez tous les rhumatisants articulaires, un bruit de souffle à la période aiguë et de considérer ce bruit comme un signe certain d'une inflammation du péricarde et de

l'endocarde et de formuler la *loi de coincidence entre le rhumatisme articulaire aigu et l'inflammation des séreuses cardiaques.*

Cette découverte était un véritable trait de génie ; non seulement elle mettait entre les mains du patricien un élément de pronostic important, mais elle ouvrait de vastes horizons à la clinique en rattachant l'inflammation articulaire au processus morbide affectant les tissus de même nature. Quoique contestée par Chomel, elle fit rapidement le tour du monde médical ; il suffisait en effet d'ausculter un rhumatisant pour la confirmer.

Quel est donc le clinicien français qui puisse invoquer un plus beau titre de gloire ?

Ce n'est qu'après avoir recueilli un nombre considérable d'observations qu'il développa sa découverte dans son *Traité des maladies du Cœur* publié en 1839, ouvrage remarquable, traduit dans toutes les langues, et qui mit le sceau à sa réputation.

Il avait jusqu'alors consacré tout son temps à la pratique hospitalière et négligé la clientèle, mais, à partir de cette époque, il prit rapidement une place importante parmi les consultants de 1839 à 1860, il fut le médecin le plus couru et on le trouvait au chevet de tous les grands seigneurs en détresse ; il n'est donc pas surprenant que Balzac l'ait fait intervenir auprès de tous les grands personnages de sa *Comédie.*

Il acquit rapidement une aisance convenable ; mais il était charitable et aimait les pauvres, aussi n'atteignit-il jamais une grosse fortune. Son seul plaisir consistait à soigner et embellir la jolie résidence qu'il avait élevée dans son pays natal près de la tuilerie où il avait passé son enfance.

J'arrive maintenant à une période peu connue de la vie de Bouillaud : celle où il remplit des fonctions législatives et celle, très troublée, où il occupa le Décanat de la Faculté de Médecine ; l'histoire de cette dernière n'a jamais été écrite par ses panégyristes ; je crois qu'elle intéressera la génération actuelle.

Le fils du modeste artisan d'Angoulême aimait à se retrouver parmi ses compatriotes sur lesquels il avait de nombreuses occasions d'exercer sa charité. Il y était extrêmement populaire et se plaisait à propager les idées libérales qu'il professait depuis sa jeunesse.

Aussi fut-il envoyé à la Chambre des députés en 1840. Ses professions de foi, rédigées sur un ton modéré, indiquaient des tendances libérales qui rappelaient l'époque tourmentée où il défendait la France contre les Alliés restaurateurs de la monarchie bourbonnienne.

Il remplissait religieusement son mandat et assistait à toutes les séances malgré ses nombreuses occupations professionnelles, car il n'était pas partisan du vote par procuration. Il siégeait à gauche sur les bancs de l'opposition dite *dynastique*, mais qu'on soupçonnait avec raison de pencher vers la République. Il ne demanda pas le renouvellement de son mandat.

Vint la Révolution de Février et le Gouvernement provisoire. Bouillaud, qui était l'ami et le médecin de Lamartine, fréquentait la plupart des rédacteurs de la *Réforme*, d'où sont sortis les fondateurs de la bien timide République de 1848.

Hippolyte Carnot, fils du grand Conventionnel, fut nommé ministre de l'Instruction publique.

Il est d'usage constant qu'un nouveau gouvernement désigne, pour occuper les postes importants, un homme partageant ses idées. Le doyen Orfila fut remplacé par Bouillaud qui accepta, pour son malheur, ce périlleux honneur.

En prenant possession de son poste, le nouveau doyen réunit l'assemblée des professeurs devant laquelle il ne manqua pas, selon l'usage, de faire l'éloge de son prédécesseur; mais il n'en fut pas moins accueilli froidement par ses collègues qui regrettaient le vieil Orfila lequel n'exerçait aucun contrôle sur l'enseignement.

Le nouvel administrateur se fit ensuite rendre les comptes financiers de l'Ecole; quelle ne fut pas sa

surprise de se trouver en présence d'une caisse à peu près vide et de nombreuses dettes. L'examen des mémoires démontra qu'ils étaient absolument fictifs et destinés à combler un énorme déficit; cela, de l'aveu même des fournisseurs.

De plus, les 200.000 fr. laissés par Dupuytren pour créer un Musée d'Anatomie pathologique, avaient été détournés de leur destination et employés à d'autres usages.

Prié d'ordonnancer ces mémoires fictifs, Bouillaud refusa de se prêter à un acte que sa conscience d'honnête homme ne lui permettait pas d'accomplir.

L'assemblée des professeurs, convoquée spécialement pour examiner cette grave question, fut obligée de constater les irrégularités commises, et reconnut que « le nouveau doyen avait reçu de son prédécesseur l'administration de la Faculté avec un déficit d'environ 40.000 fr.»

Ce rapport fut transmis à Me Vaulabelle, qui avait remplacé Carnot au ministère. Après une longue période d'hésitation, celui-ci provoqua une conférence dans le but d'arriver à une solution régulière de cette *fâcheuse affaire*. Elle eut lieu chez le baron Thénard, en présence du ministre, de M. Isidore-Geoffroy Saint-Hilaire et du nouveau doyen.

Devant cet aréopage, Bouillaud exposa les raisons qui ne lui permettaient pas d'ordonnancer des mémoires fictifs et de prendre la responsabilité des irrégularités commises par son prédécesseur. Malgré les instances de Thénard qui voulait passer l'éponge sur cette triste affaire, le nouveau doyen maintint son refus et déclara que, désormais, il voulait se consacrer entièrement à l'administration et à la réorganisation de l'Ecole. C'est alors que Vaulabelle leva la séance en disant : « Eh bien ! M. Orfila paiera et sera engagé à donner sa démission de membre du Conseil de l'Université. »

« Je respirais enfin, dit Bouillaud, je croyais que tout était terminé, car je pensais que la résolution prise par le ministre était irrévocable. »

En effet, il n'entendit plus parler de rien jusqu'à ce que le républicain Vaulabelle ait été remplacé par un homme qui a laissé dans l'histoire un nom célèbre ; je veux parler de M. de Falloux, grand ami d'Orfila, et grand ennemi des institutions libérales.

L'ancien doyen était sauvé !

Une cabale s'organisa rapidement entre le nouveau ministre, le chancelier Thénard et quelques professeurs pour se débarrasser d'un doyen dont l'honnêteté trop scrupuleuse finissait par être gênante. J'ai le regret de dire que, à la tête de cette cabale, se trouvait Trousseau qui venait d'être élu député à la Constituante.

Il est intéressant de signaler, en passant, l'antagonisme qui existait alors, et qui s'est accentué depuis, entre ces deux maîtres de la Clinique. Autant Bouillaud était droit, loyal, ferme dans ses convictions, autant Trousseau était souple et insinuant. Tout en reconnaissant les mérites de ce dernier, on ne peut approuver l'hostilité qu'il manifesta contre le nouveau doyen dont le patronage lui avait été si utile pendant le concours qui lui avait donné la chaire de thérapeutique qu'il échangea en 1852, contre celle de clinique médicale de l'Hôtel-Dieu que Chomel avait dû abandonner pour refus de serment à l'Empire.

Mais je reviens à l'affaire Orfila. Le chancelier Thénard et le ministre Falloux avaient résolu de se débarrasser d'un doyen dont l'honnêteté et les idées leur portaient ombrage. Mais on n'osait pas révoquer un homme qui occupait une situation aussi considérable dans le monde scientifique et auquel on ne pouvait adresser aucun reproche.

Que faire ? Les conjurés usèrent de ruse.

On savait que Bouillaud devait passer au théâtre la soirée du 30 décembre 1848. Les professeurs furent convoqués secrètement et se réunirent à la Faculté à 9 heures du soir. Le chancelier Thénard vint clandestinement procéder à l'installation du nouveau doyen Bérard, que Falloux avait nommé dans la journée.

Ce n'est qu'en rentrant à 11 heures que Bouillaud apprit par le concierge qu'une assemblée des professeurs avait été tenue à son insu.

Le lendemain matin 31 décembre, jour fixé pour les réceptions officielles, il se rendit au Ministère ; quelle ne fut pas sa surprise de rencontrer le professeur Bérard dans les salons d'attente et d'apprendre par lui qu'un nouveau doyen était chargé de présenter la Faculté au nouveau ministre !

Ce fut un coup terrible que Bouillaud supporta stoïquement, mais il ne voulut pas accepter ce tour de passe-passe et harcela le ministre Falloux pour obtenir une révocation en règle ; il l'obtint enfin et le 9 janvier 1849, il reçut la lettre suivante :

« Monsieur, J'ai chargé M. le Chancelier de l'Université de l'exécution du décret par lequel je vous ai donné un successeur ; J'ai l'assurance qu'il s'est acquitté de cette mission avec *tous les égards* dus à votre haute situation scientifique.

« Vous trouverez ci-inclus l'ampliation de mon arrêté. Falloux. »

C'est invraisemblable ! Voilà les égards qu'un ministre de 1848 avait pour un savant parce qu'il était légèrement teinté de républicanisme, et parce qu'il avait refusé d'être le complice d'une mauvaise action.

L'affaire fut portée devant l'Assemblée nationale par le Dr Laussedat, député de l'Allier. *Le Moniteur* du 11 janvier 1849 nous rend compte de l'Interpellation qui occupa toute une séance. Il serait intéressant de reproduire le compte rendu des débats. Le « citoyen Laussedat » reprochait au « citoyen ministre » d'avoir révoqué un doyen dont le seul crime était d'avoir refusé d'apposer sa signature sur des mémoires fictifs. Acculé par l'évidence des faits, M. de Falloux dut reconnaître l'irrégularité de l'administration de M. Orfila et le blâme sévère et rigoureux dont il avait été frappé pour avoir dilapidé une somme de 28.000 fr. qui a dû être acquittée par l'État.

Cet aveu ministériel souleva les protestations d'un grand nombre de représentants, et notamment du « citoyen Deslandrais », qui s'éleva énergiquement contre le gaspillage des finances nationales.

Le « citoyen Trousseau » qui siégeait comme député d'Eure-et-Loir, ne manqua pas, pendant cette discussion, de manifester son hostilité contre son ancien maître.

Puis tout se termina par l'ordre du jour pur et simple, et l'affaire fut définitivement enterrée.

Bouillaud aurait sûrement laissé sans réponse les calomnies dont il fut abreuvé à la suite de ces incidents, sans un dernier coup qui lui fut porté.

Le ministre Falloux, ne pouvant l'expulser d'une chaire qu'il avait obtenue au Concours, se vengea en révoquant son chef de clinique, le Dr Lefèvre.

« Il ne fallut rien moins, dit Bouillaud, que le coup douloureux dont je me suis senti blessé au cœur dans la personne d'un de mes élèves les plus chers pour me décider enfin à rompre encore une lance en l'honneur de la justice et de la vérité. »

Amédée Latour dans l'*Union Médicale* du 4 janvier 1849, écrivait : « Je ne veux pas imiter ce que je vois faire à tant de gens et jeter la pierre à M. Bouillaud avant de lui redire, une fois encore, que son silence cause un étonnement profond. »

C'est alors que l'ancien doyen se décida à publier un « *Mémoire sur les faits relatifs à la révocation de M. Bouillaud des fonctions de doyen de la Faculté de médecine et à la gestion de M. Orfila* » Cet opuscule, de 144 pages in-8, devenu très rare aujourd'hui, contient un exposé impartial des faits, mais il montre aussi les souffrances endurées par ce grand honnête homme.

Son élection à l'Institut, qui eut lieu quelques années plus tard, fut une consolation qui lui montra qu'il n'avait pas perdu l'estime du monde scientifique.

Je parlerai maintenant des dernières années de Bouillaud, qui ont été paisibles, mais non dénuées de tristesse.

Après avoir abandonné sa chaire de clinique en 1864, atteint par la limite d'âge, il était déjà remplacé, comme consultant à la mode, par Trousseau, son adversaire implacable ; il occupait ses loisirs par des voyages et par les soins que nécessitait le beau domaine qu'il avait créé aux environs d'Angoulème. Il assistait à presque toutes les séances de l'Institut et de l'Académie. C'est là que je l'ai connu et fréquenté.

Le secrétaire perpétuel Béclard, m'ayant confié la rédaction des Bulletins de l'Académie de médecine de 1875 à 1880, j'étais chargé de transcrire et de mettre au point les discussions fort orageuses à cette époque, de corriger les épreuves et de les montrer aux intéressés. C'est ainsi que j'avais des rapports fréquents et très agréables avec les académiciens : Pasteur, Jules Guérin, Peter, Broca, Chauffard, Germain Sée, Verneuil et tant d'autres. Avec quelle ardeur nos ancêtres discutaient alors les questions de doctrine : la typhoïde, le charbon, la rage, etc. On allait jusqu'aux invectives et j'ai dû faire, en octobre 1880, des démarches pour calmer l'irritation de Jules Guérin, qui avait provoqué Pasteur en duel.

Mais je reviens à Bouillaud ; assidu à toutes les séances, il ne manquait jamais de prendre la parole lorsqu'on abordait le sujet qui se rapportait à ses découvertes. Il était écouté avec bienveillance, mais il n'avait plus l'oreille de l'Assemblée qui avait trop oublié la glorieuse école de 1830.

C'est aussi que, lorsque Germain Sée fit connaître les merveilleux résultats obtenus dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu par le salycilate de soude, Bouillaud se lève et dit : « Si M. Sée a trouvé le secret de la guérison du rhumatisme, *il faut lui élever des statues* ». Quelques semaines plus tard, Hardy et Hérard ayant apporté des observations confirmant la thèse de Sée, Bouillaud ne désarma pas et dit : « J'affirme que le rhumatisme aigu ne peut être guéri que par une médication rationnelle, c'est-à-dire antiphlogistique. » (*Bul. de l'Académie*, séances du 10 juillet 1877).

Il n'aimait pas les innovations et, sans combattre ouvertement Pasteur qu'il voyait à l'Institut : « Je crois qu'il y a erreur de la part de M. Pasteur, lorsqu'il prétend que la vieille médecine doit faire place à la nouvelle » (séance du 11 nov. 1879). Les théories microbiennes ne lui souriaient guère, mais que dirait-il aujourd'hui s'il entendait parler des auto-vaccins ?

Il fallait entendre ce grand vieillard défendre son œuvre. Après une communication se rapportant à une lésion cérébrale des lobes antérieurs, Lancereaux a été apostrophé assez vertement : « Je regrette vivement que mon savant collègue n'ait pas soumis sa malade aux épreuves nécessaires pour constater exactement quel était chez elle l'état de la parole articulée. J'ai signalé depuis un demi-siècle *pour la première fois*, la loi d'après laquelle les lésions des lobes antérieurs déterminent des troubles de la parole ».

Debout, jetant sur l'assemblée un regard presque tragique, il souffrait vivement lorsqu'il se sentait oublié ou lorsqu'on lui présentait des innovations qui apportaient une trop grande perturbation aux méthodes thérapeuthiques qu'il avait appliquées toute sa vie.

A cette même époque, dans une séance de l'Institut ou le phonographe fut présenté pour la première fois, le bon vieillard disait à son voisin qu'il fallait se méfier des ventriloques. Cette remarque, qui fit rire, n'a cependant rien d'extraordinaire, chez un homme de 85 ans.

J'ai dit que Bouillaud prenait souvent la parole à l'Académie ; comme mes fonctions consistaient à recueillir les discours et les interpellations des orateurs, j'avais de fréquents rapports avec lui. Il me recevait toujours avec la plus grande bienveillance. Comme tous les vieillards, il aimait à parler du passé et, comme il avait trouvé en moi un auditeur attentif, il se laissait aller à quelques confidences.

Il me parlait de Broussais, son premier maître, dont il fut toujours le grand admirateur. Remontant à sa vie d'étudiant, il m'entretenait des débuts de sa carrière médicale. C'est ainsi qu'un jour il me dit : « Li-

sez-vous Balzac ? J'ai connu ce romancier et nous avons fréquenté la même pension quand j'étais étudiant ; il a souvent parlé de moi dans ses livres, mais il se trompe quand il dit que j'étais l'élève préféré de Dupuytren ; mon maître, à cette époque, était Broussais. »

Ces paroles, que je reproduis aussi fidèlement que possible, ne m'ont pas frappé, parce que je n'étais pas alors le Balzacien que je suis devenu depuis; mais elles se sont depuis présentées à mon esprit en lisant la *Comédie humaine* où le romancier fait à chaque instant intervenir Bianchon.

Le Bianchon qui était interne à Cochin en 1818, fréquentait la pension Vauquer ; le Bianchon qui, déjà célèbre à l'âge de 30 ans par une importante découverte, enlevait au concours la chaire de clinique médicale à l'âge de 35 ans, était certainement Bouillaud. Ce qui n'était qu'une probabilité devint pour moi une certitude lorsque je me rémémore les confidences de ce maître, trop oublié aujourd'hui, et dont l'œuvre immortelle traversera les siècles.

La fin de Bouillaud fut aussi digne que sa vie. Il entrevit la mort en philosophe et, malgré les soins que voulait lui prodiguer son gendre, le Dr Auburtin, il chercha l'isolement et refusa de se soumettre à aucun traitement. « Il semble, dit son panégyriste Jules Bergeron, qu'il ait voulu soutenir sans témoins la lutte suprême entre la vie et la mort. »

Ils s'éteignit le 29 octobre 1881. Selon sa volonté formelle aucun discours ne fut prononcé sur sa tombe. Mais les Angoumois, qui ne l'ont jamais oublié, lui ont élevé une statue et sont restés fidèles à la mémoire de leur illustre enfant.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS ANATOMIQUES, PHYSIOLOGIQUES & PATHOLOGIQUES tirées d'un manuscrit, par L. J. DECROIX, apothicaire à Lille

Par MM. Eugène OLIVIER et Edmond LECLAIR
(de Lille).

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous soumettre en mon nom personnel et au nom de mon ami, M. Leclair (de Lille), un Manuscrit intitulé « Abrégé d'Anatomie avec quelque Raisonnement physique et Histoires qui ont du rapport avec l'Anatomie, par L. Decroix, Apoticaire, Membre honoraire de la Société des Sciences et Arts de la ville de Lille. Decroix (Louis-Joseph), né à Seclin, le 16 août 1725, reçu pharmacien en 1754, épousa le 17 octobre 1754, Marie-Elisabeth Zevort, dont un fils, Pierre-Stanislas-Joseph fut pharmacien et l'autre, Emmanuel-Louis-Joseph fut médecin ; il publia divers ouvrages dont nos membres trouveront la liste à la fin de cet article et laissa divers manuscrits parmi lesquels celui qui fait l'objet de cette étude et qui est orné de vingt planches peintes par l'auteur, dont quelques-unes comprennent plusieurs figures.

La première partie de ce manuscrit est consacrée à l'Anatomie et à la Physiologie « L'essence de la nature humaine consiste principalement à être composée de deux substances, l'une immortelle, capable de raisonnement, de liberté et de sentiments intérieurs qu'on appelle esprit, l'autre sujet à corruption qu'on appelle corps : tant que dure l'union de ces deux substances, il en résulte un tout qu'on appelle

homme : lorsque cette union se détruit, l'esprit retourne à son auteur et le corps devient un cadavre ». L'étude anatomique du système nerveux central est suivie de considérations curieuses sur le sommeil, dues, selon l'auteur, à la compression des nerfs ; lorsque ceux-ci sont comprimés, ils ne peuvent plus donner de mouvement au corps, « ainsi, si le cerveau s'affaisse, l'origine des nerfs est comprimée, le suc nerveux ne peut plus se distribuer que difficilement et l'on tombe dans le sommeil, la tête penche, la paupière supérieure tombe, les extrémités sont immobiles. Quand on s'éveille, on bâille, on étend les bras parce que le suc nerveux, qui a peu coulé pendant le sommeil, s'est amassé en grande quantité dans les muscles qu'il contracte pour s'ouvrir un passage et couler dans toutes les parties du corps. »

Dans le chapitre réservé aux mamelles, nous relevons ceci. « Le lait vient du sang dans les mamelles, on a vu des exemples qui prouvent que le lait peut sortir par une infinité d'endroits comme par la cuisse, etc. ; or, dans ces parties il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit le sang qui y porte le suc laiteux ; les injections prouvent qu'il y a un chemin continu des artères aux tuyaux laiteux ; or, ces canaux ne peuvent être que pour décharger les artères. » Decroix confond ici évidemment le chyle et le lait ; puis il explique la montée de lait après l'accouchement, par ce fait qu'après l'accouchement l'utérus se rétrécit, « il s'ensuit que le sang ne pouvant plus entrer en si grande quantité dans l'aorte descendante montera en plus grande quantité dans les artères ascendantes, par conséquent les artères qui viennent des sous-clavières et des axillaires dans les mamelles seront plus gonflées, voilà pourquoi le lait vient aux femmes après qu'elles sont accouchées. »

Citons encore dans le chapitre réservé au cœur, ce passage curieux sur la situation du cœur. « Il est de la nature des corps graves de descendre, et ils ont d'autant plus de peine à monter que la ligne qu'ils suivent en montant approche de la perpendiculaire.

C'est pourquoi la nature toujours prévoyante a placé le cœur dans la proximité de la tête. Car plus le trajet que le cœur doit faire pour y arriver est court, plus le cœur est en état de lui donner le mouvement nécessaire; donc, si la force du cœur vient à diminuer, il n'est plus capable de pousser le sang jusqu'au cerveau et l'on tombe plus aisément en syncope étant droit que couché, il est donc avantageux de coucher le malade dans ce cas.»

Dans le chapitre réservé aux organes génito-urinaires. Decroix donne quelques conseils précieux : « C'est ainsi, dit-il, que l'excrétion de la semence demande un corps sain et vigoureux, parce qu'elle épuise les forces et rend le corps languissant, c'est ce qui fit dire par Pithagore à un de ses amis qui lui demandait quand il fallait user des plaisirs de l'amour, lorsque vous voudrez devenir faible, il est donc essentiel d'en dissuader l'usage aux enfants, aux vieillards et aux convalescents ; il faut donc aussi que ceux qui en font un usage fréquent, s'abstiennent de la saignée, des purgatifs, du grand travail et généralement de tout ce qui détruit les forces, enfin chacun doit mesurer ses forces, c'est leur état qui règle les bornes de la modération.

« La virginité est un être moral, une vertu qui ne consiste que dans la pureté du cœur. Un homme ne doit avoir qu'une femme et une femme ne doit avoir qu'un mari, cette loi est celle de la nature même, puisque le nombre des femelles est à peu près égal à celui des mâles, les sérails sont donc contraires à l'humanité parce qu'alors toutes les femmes ne peuvent pas trouver chacune leur mari. » Decroix n'avait pas prévu le divorce ! il ne connaissait pas non plus l'injection des lymphatiques au gerota, car il ajoute : il n'y a pas dans l'utérus de vaisseaux lymphatiques, du moins ils n'y sont point apparents.

Il estime, d'autre part, que les femmes sont d'un tempérament plus humide que les hommes, par conséquent leurs fibres sont plus lâches, donc elles doivent être plus faibles, il remarque que les sauteuses

et les danseuses ne sont pas si sujettes aux règles que les autres femmes qui se fatiguent moins; avant le flux menstruel, ajoute-t-il, les mamelles se gonflent, les impressions de l'amour les font gonfler aussi parce qu'alors le sang fait des efforts contre les couloirs qui doivent filtrer le lait et les disposer par là à le recevoir un jour, le chatouillement dans les parties de la génération produit le même effet. Le temps le plus favorable à la conception est constamment celui qui suit les règles, car alors tout est en mouvement dans l'utérus.

Les hommes et les femmes sont beaucoup plus chastes dans les pays froids que dans les pays chauds, on est moins amoureux en Suède qu'en Espagne et en Portugal, et cependant les femmes y font beaucoup d'enfants, tout le monde sait que les nations du nord ont inondé toute l'Europe, au point qu'on a appelé le nord, *Officina gentium*.

Suit une remarque pleine de justesse sur les nourrices : « Lorsque les nourrices portent longtemps sur leurs bras des enfants en maillot dont les jambes ne sont pas bien étendues ou bien placées, il arrive que les os se courbent, que la colonne vertébrale se dérange. Nous connaissons tous les *genu valgum* et les *scolioses* de cette origine, par contre, Decroix affirme que quantité de bossus ne le sont que par cet accident, ce qui est évidemment erroné.

Suivent les vingt planches anatomiques dessinées et peintes par l'auteur; si elles ne sont point toujours très exactes, elles sont néanmoins fort intéressantes; je vous signalerai notamment la planche 5 qui représente le pancréas et la rate, celle-ci est minuscule par rapport au pancréas, la planche 10 qui nous montre un thymus à trois lobes, chaque lobe étant annexé à un des trois rameaux ascendants de l'aorte, il est inutile de souligner l'inexactitude de cette figure, j'ai montré depuis longtemps que les thymus à trois lobes sont l'extrême rareté; il n'en est pas moins curieux de constater que cette disposition avait été déjà remarquée à la fin du XVIIIe siècle. Signa-

lons également la planche 14 qui nous montre une pyramide de Lalouette, particulièrement développée et, en rapport avec l'épiglotte, un organe de dimensions démesurées et anormales que l'on doit homologuer à la langue, mais qui est étiquetée : les mamelons. Les planches 18 et 19 sont consacrées au système artériel et veineux, mais, je ne sais pourquoi les artères sont peintes en bleu et les veines en rouge.

Enfin la dernière partie du manuscrit est consacrée aux *Histoires de différents cas de Chirurgie*. C'est une série d'observations plus ou moins détaillées et curieuses sans aucune suite entre elles, parmi lesquelles nous relevons le cas de cette femme de Charletown dans la Caroline méridionale, qui accoucha en 1714 de deux jumeaux, l'un noir, l'autre blanc. Decroix ajoute : voilà un témoignage bien évident des infidélités de cette femme.

Il constate également que l'ânesse est très lascive et partant peu féconde, car elle rejette au dehors la liqueur qu'elle vient de recevoir dans l'accouplement, à moins qu'on ait soin de lui ôter promptement la sensation de plaisir en lui donnant des coups pour calmer ses mouvements amoureux ; que le bélier s'attache par préférence aux brebis âgées pour les couvrir, et dédaigne les jeunes ; que tous les animaux femelles refusent le mâle aussitôt qu'elles ont conçu, excepté la truie qui est presque toujours en chaleur ; que les chiennes dans l'accouplement préfèrent toujours les chiens de la plus grande taille, quelque laids qu'ils puissent être. Decroix était un précurseur de Fabre.

Il cite ensuite deux cas d'exostoses du fémur : une pauvre demoiselle de Tournay et un homme des environs de cette ville portèrent pendant longtemps à la cuisse une corne qui ressemblait tout à fait à celle d'un bélier, et un cas d'exostose de frontal : le porteur de cette corne de bélier s'était retiré dans un bois pour cacher cette infirmité, mais, en chassant, le maréchal de Lavardin le découvrit et le donna à quelqu'un pour en gagner de l'argent en le montrant au

peuple, il mourut peu après de se voir ainsi mener comme un ours.

Pour terminer ces deux savoureuses histoires :

Le sieur Gémelli-Caréri rapporte dans l'histoire de son voyage du tour du monde qu'il avait vu un homme qui avait un enfant qui luy sortait du nombril et dont tous les membres étaient bien formés excepté la tête qui était enfermée dans le corps ; il faisait ses excréments à part comme un autre animal, si l'on causait de la douleur à l'un ou à l'autre, tous les deux s'en ressentaient. Malheureusement le Dr Doyen n'était pas né !

Un· abbé arrivant dans un château, se trouva mal pendant la nuit, courut aussitôt boire d'une liqueur qu'il avait aperçue sur la cheminée et croyant avaler un abricot à l'eau-de-vie, avala un petit embryon qu'on avait mis dans l'esprit-de-vin et dont madame la comtesse maîtresse du château avait accouché depuis quelques mois.

BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE J. DECROIX.

1. *Physico-chimie théorique en dialogue*, à Lille, chez Laleu, 1768.

2. *Avis instructif d'un père à ses enfants*, ouvrage utile aux jeunes gens pour leur inspirer l'amour de la vertu et l'horreur du vice. Lille, P. Dumortier, rue des Manneliers.

3. *Etrennes aux jeunes gens*, calendrier imprimé à Lille.

4. *Examen pharmaco. galeno. chymique*, 3 vol. Bibliothèque Archives communales de Roubaix, n° 19-21.

5. Deux volumes manuscrits de pratique de médecine.

6. Un manuscrit intitulé *Essai physique*, avec figures peintes par l'auteur.

7. Un volume manuscrit : *Abrégé d'Anatomie*, avec figures peintes par l'auteur, objet de cette étude.

8. Mémoire sur l'*abus du tabac* (communication à la Société des Sciences de Lille, 1806).

9. Un manuscrit de botanique en 12 volumes.

10. *Commentaire du dispensaire de Lille*, imprimé en l'an 1772, *ou pharmacopée raisonnée*, par M. L. Decroix, apothicaire chymiste à Lille, écrit sous la dictée de M. Deeroix. Bibl. des Arch. communales de Roubaix, nos 15 à 18.

11. *Réflexions sur l'âme par amusement d'un homme de* 82 *ans* (manuscrit de la Société des Sciences de Lille).

12. *Leçons de nouvelle chimie*, par L. Decroix, maître en pharmaeie de la ville de Lille. Bibl. des Areh. communales de Roubaix, n° 13.

13. *Prineipes de botanique sclon le sixième dc Tourncfort*, écrit sous la dietée de M. Deeroix, par Carlos Lemay. Bibl. des Arch. communales de Roubaix, n° 14.

14. *Observations pour servir d'addition à mon abrégé de médecine pratique et à mon abrégé d'Anatomie* (1760), par L. J. Deeroix père, apothicaire à Lille, manuserit de 200 pages, 1773 (Collection Delehaye de Rouen).

15. *Commentaire du Dispensaire de Lille imprimé en* 1772 ou *Pharmaeopée raisonnée*, par L. J. Decroix, apothicaire et chymiste à Lille, manuserit en 5 volumes de 200 pages, 1773 (Collection Delehaye de Rouen).

16. Communications diverses à la Soeiété des sciences de Lille :

En 1806 : *Sur le méphytisme qui s'exhale des lieux où l'on renferme les malades; sur la reproduction des animaux*;

En 1811 : *Sur la fabrication de l'acide sulfurique.*

17. En collaboration avee Bondin, il fit imprimer *Analyse de l'eau minérale* d'une fontaine située rue des Carmes, à Saint-Pol-en-Artois (Arras 1781).

18. *Mémoire relatif aux manufaetures d'huile de vitriol et aux dangers de vivre dans leur voisinage.* Société des Sciences de Lille, 20 octobre 1809.

LES MANUSCRITS MÉDICAUX ARMÉNIENS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS

Par le Dr V. TORKOMIAN.

Le fonds des manuscrits arméniens de la Bibliothèque nationale de Paris, est, après ceux de Venise et de Vienne, un des plus riches peut-être qui soient en Europe ; outre les nombreux ouvrages qui ont trait à l'histoire ancienne de l'Arménie, à sa géographie, à sa poésie, à sa littérature, à sa théologie, aux mathématiques, à la jurisprudence, il contient également des travaux relatifs à la médecine, et qui constituent les vrais ornements de l'histoire et de la littérature médicale de l'Arménie.

Les origines du fond des Manuscrits Arméniens, remontent au XVIe siècle, comme nous l'apprenons des catalogues dressés par l'Abbé Villefroy et le Père S. Baronian, ainsi que par celui de M. le Pr Fr. Macler, le plus complet qui ait paru jusqu'aujourd'hui ; mais les principaux accroissements datent des premières années du règne de Louis XV, et furent l'un des fruits de la mission, qui pour la première fois fut envoyée à Constantinople de 1728-1730, et dont le chef, d'après le catalogue de M. Macler, était l'Abbé François Sévin, un des gardes des Manuscrits de la Bibliothèque.

La tâche de cette mission fut hérissée de difficultés : elle subit de grands sacrifices moraux et matériels pour arriver à bonne fin, car partout on cachait les manuscrits arméniens comme des reliques sacrées, et les possesseurs ne voulaient pas s'en dessaisir, bien que ces manuscrits se trouvassent souvent dans un

état pitoyable, rongés par l'humidité ou la vermine; néanmoins, la mission finit par s'en procurer un assez grand nombre, dans lesquels se trouvaient quelques manuscrits médicaux, dont je désire faire connaître à la Société Française d'Histoire de la Médecine le contenu, par l'étude que je leur consacrerai au fur et à mesure.

Les manuscrits médicaux arméniens de la Bibliothèque nationale sont au nombre de douze ; ils traitent de toutes les branches de la médecine, même de l'art vétérinaire; il est pourtant à considérer, qu'ils sont tous des copies faites du xviie-xviiie siècles, et c'est pour cela qu'il n'y manque pas de fautes d'orthographe impardonnables, des phrases complètement défigurées et même dénaturées, qui en rendent le sens obscur et l'étude des plus difficiles.

Les auteurs ou les traducteurs, sont tous des arméniens, mais la plupart, étrangers à la Médecine, ne sont que des amateurs, des empiriques, voire même des prêtres adonnés à la pratique de l'art de guérir.

Trois seulement d'entre eux se distinguent en tant que médecins et praticiens érudits et sagaces, qui ont doté la littérature médicale arménienne de travaux dignes d'être signalés et étudiés.

Le premier de ces médecins, est Mekhitar de Her, du xiie siècle ; puis Amir-Dolvat d'Amasie du xve siècle, et Assar de Sébaste du xvie siècle.

I

La Consolation des Fièvres, de Mékhitar de Her.

Le plus ancien des manuscrits médicaux arméniens de la Bibliothèque nationale, catalogué sous le n° 246, est l'ouvrage du médecin Mekhitar de Her, écrit en 1184 de notre ère.

C'est une copie faite au xviie siècle, mais malgré cela il est l'unique exemplaire complet qui existe à l'heure qu'il est.

C'est un traité des Fièvres, intitulé par l'auteur, *Consolation des Fièvres*, « car cela, dit-il, console

le médecin en l'instruisant et le malade, en le guérissant ».

Il serait peut-être plus scientifique de l'intituler *Soulagement* ou *plutôt traitement des Fièvres*, je crois pourtant, que c'est intentionnellement que ce titre a été choisi parl'auteur, pour y introduire, en passant, sa signature, car, *Mekhitar* en langue arménienne signifie *consolateur*, dont le mot Mekhitarouthioun = Consolation.

Dans une courte introduction, qui est en même temps, son auto-biographie succincte, Mékhitar de Her, nous expose le but de la composition de son travail ; il nous révèle l'amour qu'il avait dès son bas-âge pour les sciences et pour l'art médical.

Très versé dans les œuvres des savants médecins anciens et de ses contemporains, persans, grecs, arabes, il connaissait à fond leur langue et leur littérature.

« A la lecture de leurs livres, j'ai vu, écrit-il, qu'ils avaient une très vaste et parfaite connaissance de l'art de guérir, et qu'ils possédaient une grande capacité de pronostiquer les maladies ; tandis que, chez mes compatriotes, je n'ai rien trouvé de pareils ; ils ne connaissait que l'art incomplet de la thérapeuthique, et encore d'une manière décousue, puisée à diverses sources » ; c'est donc pour combler une lacune d'une science si importante, qu'il se mit à rédiger son Traité ; ce qui prouve le zèle qu'il éprouvait pour les progrès de la Médecine dans sa nation.

Faire un bon diagnostic, prévoir le pronostic d'une maladie, ce sont pour Mekhitar de Her, les bases et les principes de toute la Médecine, et à l'appui de sa thèse, il nous rapporte l'opinion des anciens médecins grecs ou arabes, tels que : Hippocrate, Galien, dont il est un fervent adorateur, Oribase, Massoua, Sabid-Couran, Ehanna, etc.

Le Traité des fièvres de Mékhitar de Her, est presque calquée sur l'ouvrage de Galien qui traite le même sujet ; il se compose de 46 chapitres.

Dans le premier, qui est la préface de l'ouvrage,

l'auteur conseille vivement à tous ceux qui s'occupent de médecine, d'apprendre à connaître à fond les fièvres qu'il qualifie de maladies et non pas de symptômes, et il les répartit en trois catégories :

La première comprend les fièvres à *moisissures* et celles *sans moisissures* ; la seconde, les fièvres *aiguës* et les *synoques* ; la troisième, les *fièvres à répétition*, à rechutes ou à récidives, et celles *sans répétition* ou sans rechute.

Après cette division, Mékhitar de Her attire de nouveau l'attention des praticiens sur l'importance de l'Etude des fièvres, et cela pour trois raisons :

« D'abord, dit-il, parce que parmi toutes les maladies, c'est surtout la fièvre qui est la plus fréquemment observée chez l'homme, et qu'elle donne naissance à beaucoup d'autres maladies, différentes les unes des autres. »

« Deuxièmement, car n'importe quelle maladie affecte un ou deux des organes, un ou deux des membres quelconque du corps humain, tandis que les fièvres affectent le corps tout entier. »

« Troisièmement, parce que le centre et le foyer des fièvres est dans le cœur même et que, c'est toujours en partant du cœur, que par le moyen des artères, elles s'étendent dans tout le corps. »

Dans le deuxième chapitre de son travail, Mékhitar de Her, fait la description des fièvres en général, et il en trace l'étiologie, la définition et les causes de la manière suivante :

« Il faut savoir, écrit-il, que la fièvre est une chaleur tout à fait étrangère et différente de la normale ; c'est une chaleur surajoutée à celle qui est innée dans le cœur ; elle a son point de départ dans le cœur, et c'est du cœur que par l'entremise des artères, elle s'irradie dans toute l'étendue du corps, et entrave la régularité des fonctions physiologiques de la vie humaine, qui sont : l'appétit de manger et boire, le désir de marcher, se lever, se tenir debout, s'asseoir, dormir, avoir des rapports sexuels, en un mot, tout ce que nous faisons encore ; mais il faut

savoir, ajoute-t-il, que si cette chaleur étrangère et surajoutée entrave ou empêche les fonctionnements physiologiques, elle ne le fait que partiellement : c'est la mort seule qui pourrait abolir complètement les fonctions de la vie. »

En admettant trois sortes de fièvres, Mekhitar de Her en donne aussi l'explication et expose le pourquoi, et dit que, s'il y a trois catégories de fièvre pour le corps humain, c'est parce que ce dernier est constitué de trois parties :

La première comprend les trois âmes, c'est-à-dire, l'*âme de la nature*, dont l'habitat est dans le foie ; l'*âme de la vie* dont le siège est au cœur, et l'*âme des sentiments*, dont le lieu d'élection se trouve dans la cavité antérieure de la tête.

La seconde partie comprend les quatre humeurs, qui sont : le *sang*, la *bile*, l'*atrabile* et la *pituite*.

La troisième partie comprend toutes les parties dures ou solides du corps, tels que : les os, les nerfs, les muscles, les ligaments, les cartilages, etc.

La fièvre qui affecte les trois âmes, est appelée *Epimérose* (Ephémère), car dit-il, son évolution, son apparition et sa cessation s'effectuent en vingt-quatre heures.

La fièvre qui attaque les humeurs, s'appelle à *moisissure* (ou bien *putride*), car la moisissure, écrit-il, s'installant dans les humeurs, les brûle en les empoisonnant et donne issu à la chaleur, c'est-à-dire la *Fièvre*.

La fièvre qui affecte les parties solides du corps est désignée sous le nom de *consomptive*, puisqu'elle provoque des usures et consumations là où elle s'introduit. »

Après cette courte description des fièvres, Mekhitar de Her, en énumère les causes, lesquelles, d'après lui, sont *externes* et *internes* ; les causes externes viennent de l'air chaud ou du froid ; des eaux sulfureuses et astringeantes quand on s'y baigne ; tandis que les causes internes ont comme origine, la tristesse, les émotions, les soucis, la peur, la jalousie,

les ennuies de toutes sortes, ainsi que les repas copieux, les boissons très chaudes, les plats et mets indigestes, etc.

Et c'est en se basant sur ces donnés, que Mekhitar de Her, commence à décrire chaque fièvre en particulier, réparties en plusieurs chapitres qui sont:

La fièvre Epimérose ; la fièvre provoquée par les repas chauds ; d'insolation, du froid ; par les bains à l'eau astringeante ; la fièvre d'émotion, de soucis et de tristesse ; de surmenage, du bubon que l'on voit dans la région de l'aîne; la fièvre d'indigestion, d'inanition, des fatigues soit à pied, soit à cheval ; la fièvre de rhume du cerveau, de la toux, des coliques et de la diarrhée ; la fièvre de peste, de syncope ; la fièvre de phtysie et de la consomption, des poumons; la fièvre à moisissures, les dites fièvres synéchis ; de la variole; ampilios, tétradéose, imitétradeos, etc.

Après avoir décrit en détail ces fièvres, l'auteur consacre encore pour chacune d'elles des chapitres de traitements, lesquels sont en majeure partie composés de plantes .médicinales, par exemple, le sang dragon, la camomille, la fève, la noix de galles, la coriandre, le plantain, les roses, la mauve, l'orge mondée, la citrouille, la chicorée, l'aristoloche, l'hysope, la badiane, le cyclame, le Tamar Indien, le nénuphar, la tête de pavot, la casse, le bliton, la narcisse, la scille, le myrobolan, la laitue, etc., etc. ; avec ces plantes le verjus, la grenadine, l'Eau de jujube et l'eau de roses, sont chaudement recommandés, ainsi que les saignées, les bains, le massage et les lotions, qui occupent une très large place dans le traitement antifébrile de Mekhitar.

L'ouvrage de Mekhitar de Her, écrit en langue arménienne ancienne, fut publiée d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de Paris, en 1832 à Venise, par les soins des Pères Mechitharistes de Saint-Lazare ; sans cet exemplaire, encore actuellement unique, la nation arménienne serait à jamais privée de cet ouvrage, qui est, je l'avoue, le joyaux de sa littérature médicale ; il suscite donc dans le

cœur du corps médical arménien, des sentiments de vive reconnaissance, envers la France, qui a sauvée d'une perte irréparable « la consolation des fièvres » de Mekhitar de Her.

Qu'il me soit permis de ne pas m'étendre davantage sur ce Traité de fièvres, étant donné, que j'ai eu déjà l'honneur de lire à ce sujet une communication devant l'Académie de Médecine de Paris en 1899; je suis du reste, en train de traduire tout le texte en français, avec des annotations.

Le médecin Mekhitar était né dans le district de Her, dans l'Arménie de Perse, vers le commencement du XIIe siècle.

D'après son autobiographie il a dû étudier la médecine chez les Arabes, à Bagdad probablement, et il est allé s'établir en Arméno-Cilicie, où pendant de longues années il a largement contribué aux progrès de la médecine, sous l'heureuse dynastie des Roupinians; il appartient ainsi à cette pléïade de savants arméniens, qui ont illustré leur patrie, durant le XIe-XIIe siècle ; siècle de renaissance et de prospérité pour l'Arménie de Cilicie, dont l'histoire a été magistralement écrit par des auteurs français, tels que : Victor Langlais, Brosset, Ed. Dulaurier, Gattégrias et de tant d'autres encore.

Outre la *Consolation des fièvres*, Mekhitar de Her a composé beaucoup d'autres ouvrages, sur la Pathologie, la Thérapeutique et l'Anatomie, qui sont malheureusement perdus, et dont on trouve des fragments éparses dans les œuvres des médecins arméniens, qui ont vécu dans les siècles suivants. Mekhitar de Her est mort sans doute vers la fin du XIIe siècle.

* * *

Les autres manuscrits médicaux arméniens de la Bibliothèque nationale de Paris, seront sujets à une étude ultérieure.

DOCUMENTS

Une lettre de Bonaparte au Dr Tissot, à Lausanne [1].

Mercredi 18 mars 1840 (Rome).

... Rentré chez moi, j'eus la visite de Monsignore Lippi et du docteur Alertz. Le premier me fit cadeau de « l'Enumeratio seminum horti botanici Romani anni 1839 », et me donna à lire la biographie de Tissot, publiée par M. Eynard de Genève. Cette biographie était enrichie de nombreuses lettres, écrites à Tissot par des amis et des personnes distinguées. Je m'étonnais de n'en pas trouver une seule de mon père qui entretenait une correspondance assez suivie avec ce savant, ainsi qu'on peut s'en convaincre par ses réponses dont j'ai rapporté les plus intéressantes.

Parmi les lettres insérées dans la biographie de Tissot, j'en trouve une trop curieuse pour pouvoir me refuser le plaisir de la transcrire, conservant l'orthographe telle qu'elle est dans l'original et qu'on ne croirait certainement pas écrite par un jeune homme de dix-neuf ans, qui étonna ensuite le monde entier et reçut les honneurs de l'apothéose.

« Ajaccio en Corse, le 1er d'avril 1787.

« Monsieur,

« Vous avez passé vos jours à instruire l'humanité et votre réputation a percé, jusque dans les montagnes de Corse où l'on se sert peu de médecins, il est vrai que l'éloge court, mais glorieux, que vous avez fait de leur aimé Général, est un titre bien suffisant pour les pénétrer d'une reconnaissance que je suis charmé me trouver par la circonstance dans le cas de Vous témoigner au nom de tous mes compatriotes.

« Sans avoir l'honneur d'être connu de vous, n'ayant d'autre titre que l'estime que j'ai conçu de Vous pour vos ouvrages, j'ose Vous importuner et demander vos conseils pour un de mes oncles qui a la goutte.

(1) Extrait des Mémoires de Joseph Frank, vol. VI, page 664.

« Ce sera un mauvais priambule pour ma consultation, lorsque vous saurai que le malade en question a (70 ans) soixante et dix ans, mais Monsieur, eonsidérez que l'on vit jusqu'à eent ans et plus, et mon oncle par sa eonstitution, devait être du petit nombre de ees privèlegiés, d'une taille moyenne, n'ayant fait aueune débauehe, ni de femme ni de table, ni trop sédentaire ni trop peu, n'ayant été agité d'aueune de ees passions violentes, qui dérangent l'éeonomie animale, n'ayant presque point eu de maladies dans tout le eour de sa vie, je ne dirai pas eomme Fontenelle qu'il avait les deux grandes qualités pour vivre, bon corp et mauvais eœur, cependant je erois qu'ayant eu du penehant à l'égoisme, il s'est trouvé dans une sitoytion heureuse, qui ne l'a pas mis dans le eas d'en développer toute la force.

« Un vieux gouteux génois lui predit dans le temps qu'il était eneore jeune, qu'il serait affligés de cette ineomodité, prédiction qu'il fondait sur ce que mon oncle a des mains et de pieds extremement petits et la tête grosse. Je crois que vous jugerai que eette prédietion aeomplie n'est qu'un effet du hazard.

« Sa goutte, en effet, lui prit à l'âge de 32 ans, les pieds et les mains en furent toujours le téatre, il s'est éeoulé quelquefois jusqu'a 14 ans sans qu'elle revins ; un ou deux mois étaient la durée des accès il y a dix ans entre autres qu'elle lui revint, et l'aeeès dura 9 mois il y aura deux ans au mois de Juin que la goutte lataqua aux pieds ; depuis ee temps-là il garda toujours le lit, des pieds la goute se eommuniqua aux genoux, les genoux enflerent eonsiderablement, depuis cette époque tout usage du genoux lui a été interdit. Des douleures eruelles s'en suivirent dans les genoux et les pieds, la tête s'en ressenti, et dans les erises eontinuelles il passa les deux premiers mois de son sejour aux lit, peut à peut sans aucun remède les genoux se désenflerent, les pieds se guairirent et le malade n'eut plus d'autre infirmité qu'une inflexibilité de genoux oecasionée par la fixation de la goutc au jarrets, c'est à dire aux nerfs et aux artères qui servent au mouvement. S'il esseie de remuer les genoux, des douleurs égus lui font cesser son aeeion. Il dort sans aueune espèee de mouvement, son lit ne s'est jamais refai, simplement l'on déeou les madelas et l'on remue la laine et les plumes. Il mange bien, digère bien, parle, lit, dort, et ses jour se coulais mais sans mouvement, mais sans pouvoir juir des doueeurs du soleil, il implore le seeours de vôtre scienee, si non pour le gairir, du moins pour fixer dans une autre partie le mal génant.

« L'humanité, Monsieur, me fait espérer que vous daignerez repondre à une consultation si mal digeré moi-même depuis un mois je suis tourmanté d'une fièvre tierce, ce qui fait que je doute que vous puissiez lire ce griffonage, je finis Monsieur, en Vous exprimant la parfaite estime que m'a inspiré la lecture de vos ouvrages et la sincère reconoicence que j'espère vous devoir. Monsieur, je suis avec le plus profond respect Votre très humble et très obéissant serviteur,

« BUONAPARTE, Officier d'artillerie au regiment de la Fere. »

L'adresse porte « A Monsieur Tissot, docteur en medecine, de la Société royale de Londre, de l'academie médico-phisique de Bassle, et de la Société oeconomique de Bern à Lausanne en Suisse, « à Lausanne, et au coin » : Isle de Corse.

Le cachet très bien conservé porte les armes de la famille Buonaparte, surmontés d'une couronne de Comte. »

Sur la marge de la dernière page de la copie, on trouve une adnotation écrite de la main du Dr de Carro, ami de Joseph Frank, que je reproduis : « Le grand nombre de mots et même de phrases sans fautes. d'orthographe, qu'on trouve dans cette lettre, à côté du grand nombre de celles dont elle fourmille, prouve que Napoléon savait l'orthographe à l'âge de dix-neuf ans, lorsqu'il voulait y prendre garde. On sait qu'à l'époque où cette lettre fut écrite, les plus grands seigneurs et les plus grandes dames de France n'écrivaient pas toujours correctement ; à plus forte raison doit-on peu s'étonner que « l'officier d'artillerie Buonaparte n'y attachât pas de prix. De nos jours on pense autrement, et il est honteux à tout homme et à toute femme de bonne éducation de ne pas la savoir.

Communiqué par le Dr S. TRZEBINSKI, *de Wilno* (*Pologne*).





BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

M. Henri Lebègue, directeur d'études à l'École des Hautes-Études. — Catalogue des manuscrits alchimiques grecs, publié sous les auspices de l'Union académique internationale (Bruxelles, 1924).

Dans cct ouvrage, M. H. Lebègue décrit avec le plus grand soin et avec la compétence qui lui est universellement reconnue le contenu des volumineux *Parisini*, au nombre de vingt et un, dont l'illustre chimiste Berthelot ct l'helléniste Ch.-Em. Ruelle n'avaient fait qu'une collation incomplète dans la Collection des anciens alchimistes grecs (1888).

Au Catalogue des manuscrits alchimiques grecs est annexé une description des *Coeranides*, d'après quatorze *Parisini*, par M[lle] Marie Delcourt (de Liège), docteur en philosophie et lettres. Ce texte, qui est de nature à intéresser les médecins érudits, se compose de quatorze livres : le premier est un ouvrage de médecine magique, les trois autres constituent un bestiaire où sont passés en revue, par ordre alphabétique, un certain nombre de quadrupèdcs, d'oiseaux et de poissons.

La première Coeranide, de beaucoup la plus intéressante contient, outre un prologue, vingt-quatre chapitrcs consacrés chacun à une lettre de l'alphabet. Sous chaque lettre, sont rangés quatre noms : un oiseau, un poisson, une plante et une pierre portant la même initiale. Cette identité ćtablit entre eux une sympathie qui les rend aptes à associer leurs éléments pour préparer des remèdes et confectionner des talismans efficaces. Ainsi, sur une *émeraude*, on gravera l'image d'un *vautour* tenant une *murène* dans ses serres el on enchâssera sous l'émeraude un fragment de racine de *smilax*. Le tout guérira des cauchemars et des idées fixes. Parmi les talismans sont intercalées de véritables rccettes médicales, des hymnes d'un caractère mystique et des formules purement magiques.

Les trois dernières Coeranides, celles qui composent le

bestiaire, donnent également, pour chaque partie de l'animal décrit, les utilisations médicales. On y trouve aussi des formules magiques, mais l'ensemble a un caractère rationaliste qui manque au premier livre.

Les sources des Coeranides sont inconnues. L'ordre alphabétique observé dans les quatre livres implique nécessairement une origine grecque ; toutefois, on relève dans cet ouvrage des traces non douteuses d'influences orientales, peut-être très anciennes.

La savante contribution de M[lle] M. Delcourt est appelée à rendre de grands services à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la médecine et des sciences naturelles.

P[r] JEANSELME.

Pietro CAPPARONI. — ANCORA SUI VECCHI PROBLEMI DELLA « SCHOLA SALERNITANA », risposta alla recensione del Prof. K. Sudhoff ai miei « Magistri Salernitani nondum cogniti. — Extrait de « Bollettino dell' Instituto storico italiano dell' arte sanitaria », V (1925), p. 14-16.

J'ai eu l'occasion de rendre compte ici-même (*Bull.*, XVIII (1924), p. 74-75), du beau livre de Pietro Capparoni, « Magistri Salernitani nondum cogniti », dont deux éditions, l'une anglaise, l'autre italienne, se sont succédées en 1923 et 1924, et j'ai dit tout le bien que j'en pense.

Cet ouvrage, capital pour l'histoire des origines de l'Ecole de Salerne, a été, de la part de Sudhoff (de Leipzig), l'objet de critiques qui ont paru dans le fascicule de décembre 1924 des *Mitteilungen zur geschihte der Medizin und der Naturwissens chaften*. Capparoni examine, article par article, les critiques de Sudhoff et, pour le lecteur impartial, n'a point de peine à établir la solidité de ses propres positions. Sa réponse mérite de ne pas passer inaperçue, d'autant plus qu'elle apporte des précisions sur bien des points de l'histoire salernitaine.

D[r] Ernest WICKERSHEIMER.

Henri LECLAIR. — LES HÔPITAUX MILITAIRES DE LILLE AVANT LA RÉVOLUTION. ESSAI HISTORIQUE, 1 vol. de 172 p. avec 8 pl. hors texte, Lille, H. Morel, 1925.

Cette thèse, qui fait le plus grand honneur à son auteur, est une contribution à l'histoire des hôpitaux militaires de Lille, basée sur des notes et documents recueillis par notre sympathique, collègue M. Edmond Leclair, pharmacien de l'hôpital de la Charité à Lille, et sur un manuscrit donné à l'A. par M. Clampanain. Elle étudie successivement la manière dont furent traités les blessés militaires du camp de

Bouvines, de Malaunoy et de Thérouanne en 1479, du siège d'Armentières en 1647, leur hospitalisation officieuse aux hôpitaux Comtesse et Saint-Sauveur. Puis elle étudie la création et le fonctionnement de l'Hôpital Saint-Louis, rue des Malades, ses règlements, son plan. En 1745, après la bataille de Fontenoy, les blessés militaires affluent à Lille; tous les habitants sont réquisitionnés pour fournir de la charpie et du vieux linge, tous les chirurgiens et apothicaires lillois sont mobilisés, les Vieux-Hommes et les Bleuets sont occupés. En août 1752, l'Hôpital Saint-Louis est transféré aux Bleuets malgré de véhémentes protestations; enfin le 31 octobre 1783, les soldats qui dans l'intervalle étaient retournés au premier Hôpital Saint-Louis, sont installés définitivement au Collège des Jésuites, où l'Hôpital militaire devient un hôpital d'instruction avec cours publics d'anatomie et de chirurgie, règlement et programme d'études régulières. L'hôpital militaire actuel, Hôpital Scrive depuis le 12 mars 1914, occupe les mêmes locaux.

La thèse est complétée par la publication intégrale de toutes les pièces annexes qui ont servi à sa rédaction, et illustrée de quatorze gravures relatives aux hôpitaux militaires, aux armoiries et *ex libris* des principaux démonstrateurs des hôpitaux militaires, Lestiboudois, Cl.-L. Chastanet, Desmilleville, de Fourmestraux, Le Gillon, Lux, Prudhomme, Vanhove.

Nous sommes donc en présence d'une source historique et d'une documentation de premier ordre. Nous recommandons particulièrement à nos membres les notes bio-bibliographiques sur les médecins, chirurgiens et apothicaires cités dans le travail ou ayant exercé une fonction militaire à Lille avant 1789; ces notes ont été extraites du fichier tout à fait capital établi par M. Edmond Leclair sur les médecins, chirurgiens et apothicaires du Nord de la France et de divers travaux imprimés; elles ont demandé à leur auteur de nombreuses années de travail et sont indispensables à tous nos membres dont elles économiseront les heures et qu'elles documenteront à la perfection. Cette thèse est un document capital sur l'histoire de la médecine militaire en Flandre, nous renouvelons à son auteur nos très sincères félicitations.

E. Olivier.

François Giedroyc. — Le camarade bourreau et sa pharmacie. (Kolega Kat i jego apteczka.) Tiré à part de la Gazette médicale (*Gazeta lekarska*) de Varsovie, 1923.

Dans ces dernières années, J.-W.-S. Johnsson (Renseignements sur les moyens thérapeutiques des bourreaux au

XVIIe siècle, Janus 1909), C. Caroë (Bourreau et chirurgien, Janus 1797-8), F. Ritter (Scharfriehter, Deutsche Gauen, t. XIII), Delaunay (La médecine populaire dans le Maine à la fin de l'ancien régime, Liber memorialis du premier Congrès de l'histoire de l'art de guérir, p. 78-93, en particulier p. 88-89) et Boutineau (Le bourreau et les chirurgiens de Fontenay-le-Comte, *Gazette médicale du Centre* 1904), ont apporté d'excellentes contributions à l'histoire de l'exercice de la médecine par l'exécuteur des hautes œuvres. Le travail du professeur Giedroyc s'ajoute dignement à ce groupe. Il abonde comme tout ce qui nous vient de notre collègue polonais, en matériaux puisés aux sources et présentées avec sens critique.

L'étude du professeur Giedroyc a le caractère comparatif. Toutefois, nous lui emprunterons surtout les données se rapportant à la Pologne.

Cemme dans d'autres pays, le bourreau donnait en Pologne des soins. Aux livres de comptes de la municipalité de Cracovie, on lit à la date de 1613 : « Au bourreau pour les soins donnés au domestique auquel le serviteur de Monsieur le Juge a cassé un os de l'avant-bras. 724 gros ». En 1623 : « Au bourreau pour le traitement d'Adalbert, domestique à l'Hôtel de Ville, 1 florin ». Les registres de l'hôpital de Saint-Sébastien notent, en 1691 : « Bednarczyk, ulcération de la main, 10 florins. Soigné d'abord gratuitement par le bourreau, puis rechute et nécessité de le confier à la doctoresse (il y avait en Pologne des doctoresses avant le XIXe siècle) de l'hôpital. On paya à celle-ci 5 florins). »

En 1748, la confirmation par le roi Auguste III du règlement des barbiers-chirurgiens de Varsovie, souligne l'exercice illégal de la médecine par les bourreaux. D'autres documents le signalent jusqu'au commencement du XIXe siècle.

Forts de ees soins, munis d'ailleurs de quelques notions anatomiques, qu'on leur demandait d'office, les bourreaux de nombreux pays européens, se considéraient comme les égaux des médecins et des chirurgiens. Le bourreau de Tournai, en Flandre, demanda en 1683, à être membre de la corporation des chirurgiens. Le bourreau Coblentz (de Berlin), fut nommé par le roi de Prusse, Frédéric I, « Docteur attaché à la Cour et à la personne du Roi ». (Hof-und Leibmedicus) ! Il n'y a donc pas à s'étonner si le bourreau de Cracovie qui avait reçu déjà du roi Jean III Sobieski, le privilège « exercitii medendi » demanda ensuite au même roi de Pologne, le titre de docteur en médecine. Ajoutons à l'éloge du Conseil municipal de

la eapitale polonaise, qu'il s'est formellement opposé à ee désir et que l'illustre vainqueur de Tures, n'a pas tenu eompte des velléités de l'exéeuteur des hautes œuvres.

Pline et Celse nous apprennent qu'à Rome, il était d'usage de boire le sang que perdaient les gladiateurs mourant de leurs blessures sur l'arêne. Les bains préparés avee le sang, soit des enfants, soit des adultes, passaient au moyen âge pour un remède souverain contre la lèpre, les rhumatismes et d'autres maladies. M. Avalon a donné à eet égard une fort intéressante étude en nous parlant de la manière dont Mathieu d'Agello soignait sa goutte (1). Cette eroyanee populaire concernant l'aetion thérapeutique du sang humain frais, a trouvé son expression en Allemagne, eneore en 1755 : le président des ministres saxons, Bruhl, a aeeordé à un maître tailleur de Dresde la permission de profiter de la décapitation d'un eriminel pour boire une eoupe de sang, jaillissant du eorps du délinquant.

C'est done dans eet ordre d'idées qu'agissaient dans la seeonde moitié du XVIIIe siècle, les bourreaux de Craeovie. Le médecin polonais d'origine française, Léopold Lafontaine, écrit dans son travail « Dissertations ehirurgieales et médieales, eoneernant la Pologne (Breslau et Leipzig 1792), qu'un de ees bourreaux gagna une fortune rondelette en vendant le sang des décapités, surtout aux épileptiques. Il leur faisait absorber une eoupe de ce sang, puis les forçait à eourir jusqu'à ee qu'ils fussent tombés d'épuisement. Quelquefois une erise d'épilepsie s'ensuivait, e'était d'après ees guérisseurs sanglants, la dernière. Dr V. BUGIEL.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

---

X... *T. Clifford Allbutt.* 1836-1925, Presse médieale, n° 26, 1er avril 1925, p. 429. — Ce neurologiste anglais, qui fut l'ami de Loekhart Clarke, s'est également intéressé à l'histoire médieale. Il a publié en 1901, *La science et la pensée du moyen âge*, en 1905 des eonférences sur les *Relations historiques entre la médecine et la chirurgie*, en 1921 un volume sur la *médecine grecque à Rome*.

(1) Bulletin de *la Soc. fr. d'hist. de la méd.*, 1924, p. 99-102.

Ch. ACHARD. *Portraits de savants*, *Paul Broca*, 1824-1880, Revue scientifique, n° 5, 14 mars 1925, p. 129-134. — C'est en 1847 que Broca préluda à ses premières recherches anthropologiques. Le préfet de police l'adjoignit, comme aide d'anatomie, à une commission chargée d'un rapport sur les crânes exhumés lors des fouilles de l'église des Célestins. « Les études crâniologiques étaient alors assez rares, dit l'auteur (qui oublie celle de la Société phrénologique) ; elles n'étaient guère que du ressort d'une Société ethnologique de Paris fondée en 1838, par William Edwards, qui se perdait en controverses sur la création de l'homme, sur les doctrines du monogénisme et du polygénisme, et sur l'émancipation des nègres. Elle devait disparaître, d'ailleurs, en 1848, après que la République eut aboli l'esclavage dans nos colonies. » Broca étudia ensuite la métissage et l'hybridité des espèces, en particulier chez le léporide, et en entretint en 1858 la Société de biologie : mais le président, Rayer, fit clore une discussion qui mettait en cause le monogénisme et la doctrine, alors orthodoxe, de Cuvier. Le spiritualisme était bien gardé. Broca songea dès lors à constituer une Société indépendante pour l'étude de l'anthropologie : il ne put grouper que 18 collègues, auxquels il était interdit de rien proférer contre le gouvernement, la religion et l'ordre social ; un agent de police en bourgeois devait assister aux séances. La première fut tenue le 19 mai 1859 ; l'autorisation officielle ne fut délivrée qu'en 1861 ; enfin, le ministre Duruy, plus libéral, reconnut la société comme d'utilité publique. En 1867, Broca installa un laboratoire d'anthropologie à l'Ecole pratique de la Faculté de médecine, dans un galetas au-dessus du musée Dupuytren ; le préparateur était notre ancien président E. T. Hamy. En 1868, le laboratoire fut rattaché à l'École des Hautes-Etudes ; en 1872, on fonda la Revue d'Anthropologie ; en 1875, l'École d'Anthropologie, qui s'établit, par la grâce du doyen Würtz, au 2e étage des bâtiments du Musée Dupuytren, ancien grenier de l'église des Cordeliers. La presse bien pensante dénonça l'institution comme vouée à la propagande du matérialisme et de l'athéisme, « si bien que l'autorisation d'enseigner ne fut accordée qu'annuellement et individuellement à chaque professeur. L'inauguration eut lieu le 15 décembre 1876, et Broca y prononça un discours magistral qui traçait le vaste programme de l'anthropologie et qui était un magnifique plaidoyer *pro domo* ».

H. ROQUET. *Une épizootie dans le Haut-Maine en* 1746-47-48, La Province du Maine, 2e S., t. V, mars-avril 1925, p. 85-93.

— L'épizootie, venue, dit-on de la Perse par la Tartarie, la Moscovie et l'Allemagne, gagna le Nord de la France en 1743 et Mamers en 1746. L'intendant de Tours, Savalette, se hâta de promulguer les mesures d'usage, cordons sanitaires, fermeture des foires aux bovins, patentes de santé, chasse aux chiens errants, etc. On implora la miséricorde divine en sonnant les cloches, et si fort que celle de Vivoin en fut fêlée.

L'évêque du Mans prescrivit des prières publiques et processions *pro peste animalium*, et le curé de Courtillers aspergea d'eau bénite les étables de ses paroissiens ; sur le passage du cortège, on mettait un bœuf de cire qui fut bénit et placé sur l'autel de Notre-Dame de Pitié.

Au Mans, le chapitre de Saint-Pierre la Cour exposa, à la requête des échevins, la châsse de sainte Scholastique (7-21 janvier 1747) et les paroisses voisines vinrent en pèlerinage à Saint-Pierre la Cour ou à l'abbaye de l'Épau. Le fléau ne cessa qu'en 1748, et nombre de cultivateurs et de propriétaires se trouvèrent ruinés.

L. Froger. *Notes sur la Maladrerie de Ballon*, *ibid.*, p. 69-73. — Cette léproserie mentionnée dès 1421, était sise sur la paroisse de Saint-Mars-sous-Ballon ; elle dépendait du seigneur et des deux paroisses de Saint-Mars et de Saint-Georges, qui en élisaient le maître d'un commun accord. Il y eut parfois des compétitions entre deux candidats, p. ex. en 1501.

En 1527, le maître, Me Jean Mygné, prêtre, refusant de rendre des comptes à ses mandataires, y fut contraint par le bailli. Au xviie siècle, les lépreux ayant disparu, la maladrerie fut attribuée à l'Ordre de Saint-Lazare, puis réunie (1697) à l'Hôtel-Dieu de Ballon.

H. Bon. *Une conférence religieuse de Laënnec*, Bull. de la Société médicale de saint Luc, saint Côme et saint Damien, février 1925, p. 356-367. — On sait que Laënnec fut un grand chrétien. Bayle, son ami, l'avait fait entrer dans une congrégation d'étudiants catholiques groupés autour du R. P. Delpuits, cette fameuse *Congrégation* qui plus tard, sous la Restauration, fit si grand peur à M. de Montlosier. Laënnec y fut admis le 27 mars 1803 ; en 1807, il en fut élu vice-préfet. C'est à cette occasion qu'il prononça, à une époque indéterminée, mais postérieure à 1804, lors d'une des séances dominicales de la Société, une conférence *sur La Voie, la Vérité et la Vie*. Le manuscrit autographe, conservé en Angleterre, a été communiqué au Dr Bon qui en donne le plan et de larges extraits.

Laënnec conclut : « Faites, Seigneur, que nous puissions reposer à l'heure de notre mort dans cette douce confiance, et pendant les jours que votre bonté nous a encore destinés, que les exemples que vous nous avez donnés soient notre règle ; que vos promesses adorables, que le prix inestimable que vous nous avez proposé, soient sans cesse présents à notre esprit ; que ces salutaires pensées, soient la nourriture habituelle de notre âme, qu'elles nous accompagnent en tous lieux, qu'elles nous protègent et nous soutiennent dans les tentations qui nous attaquent dans cette vie périssable. »

« En résumé, dit Bon, la conférence de Laënnec me semble faite de façon fort posée et documentée. Une foi raisonnée, réfléchie et profonde s'y manifeste, la seule compatible avec un esprit qui, depuis plusieurs années déjà, étonnait maîtres et condisciples par ses connaissances, son ardeur scientifique, ses intuitions générales, et qui devait être la foi de toute la vie de Laënnec ; celle qui le soutiendrait dans toutes les difficultés de fortune et de santé parmi lesquelles il allait se débattre ; celle qui lui vaudrait d'être présenté avec quelques amis au pape Pie VII et d'entendre le Saint-Père dire en souriant « *Medicus pius res miranda !* » ; celle qui le ferait se dévouer auprès des conscrits bretons atteints du typhus en 1814 et pour lesquels il traduisait des prières en breton et se procurait des secours religieux ; celle qui lui ferait dire paisiblement son chapelet, en dépit des accidents de la route, au cours du voyage qui le ramenait mourant en Bretagne ; celle enfin qui lui faisait écrire à son père avant de mourir :

« Que le Dieu de miséricorde devant lequel je vais paraître sous peu, vous couvre, mon cher papa, de ses bénédictions. Depuis deux mois, je cherche à purger mon âme, et par la grâce de Dieu, il me semble que je désire plus de paraître devant lui en ce moment que dans un autre. »

D. Giordano. *Parole dette in Capodistria li 9 giugno 1924 per la inaugurazione di un busto à Santorio Santorio*, Rivista di Storia delle Scienze mediche e naturali, 15e année, 3e s., nos 7-8, juillet-août 1924, et t. à p., Sienne, typ. S. Bernardino, 1924, 10 p. in 8o. — Important discours prononcé à l'inauguration du buste de Santorio, dit Sanctorius, né, comme on sait, à Capo d'Istria. Médecin sagace, physiologiste ingénieux, Sanctorius a inventé divers instruments, dont une sorte de sphygmomètre, et surtout la fameuse balance, capable de supporter le poids d'un homme et de son fauteuil, avec laquelle il prétendait mesurer la transpiration insensible et en étudier

les variations. Une figure représente cet appareil (p. 5), une autre (p. 7) reproduit un autographe de l'auteur de la *Médecine statique*, en date du 9 février 1615.

D. Giordano. *Elogio di Bassini letto nell' Adunanza ordinaria del 26 ottòbre 1924 del R. Istituto Veneto di Sc., Lett. ed Arti*, Venezia, C. Ferrari, 1924, 21 p. in-8° (Portr. h. t.). — Edoardo Bassini avait jadis porté les armes pour la libération de l'Italie : le 23 octobre 1867, il tombait à Villa-Glori, sous la baïonnette d'un zouave pontifical, aux côtés de son chef Enrico Cairoli. Ce dernier périt. Bassini survécut : et il est mort le 20 juillet 1924, sénateur du Royaume d'Italie, professeur émérite de chirurgie clinique à l'Université de Padoue. Son nom demeure attaché au procédé de cure radicale de la hernie inguinale, par lui publié en 1887, et qui a conservé le nom de procédé de Bassini.

Dr Giordano. *Un commentatore del libro delle ulcere di Ippocrate, ed una discendenza di chirurghi: i Cignozzi*, Extr. de Rivista delle Scienze Mediche e naturali, 16e année, nos 1-2. janv.-fév. 1925, Sienne, Typ. S. Bernardino, 1925, 14 p. in-8°. — La famille des Cignozzi, connue dès le début du xiiie siècle (elle donna en 1208 un gonfalonier à la République de Florence), s'illustra encore au xviie en la personne de Giuseppe Cignozzi. Ce dernier, né à Chianciano en 1652, publia en 1691, à Florence, chez l'imprimeur Matini, un volume intitulé : *Libro d'Ipocrate dell' Ulcere, con le note pratiche di G. Cignozzi*, et devenu rare. Médecin de la cour de Cosme III, grand duc de Toscane, il fut ensuite attaché à la personne de sa fille, Anne Louise, qu'il accompagna en Allemagne lorsqu'elle épousa le prince Guillaume, électeur palatin du Rhin (1691). Après un séjour de plusieurs années à Dusseldorf, il revint à la cour de Florence où il mourut en 1730. Il laissa des descendants, et le nom des Cignozzi est encore porté par un chirurgien de Grosseto.

Dr Giordano. *Italiani pionieri di medicina in altre Nazioni*, Extr. du Boll. dell' Istituto Storico Italiano dell Arte Sanitaria, 24e année, n° 1, janv. fév. 1925, Rome, 1925, 15 p. in-8° — Etude sur la diffusion et l'influence de la médecine italienne en Europe : le livre Salernitain, *de conservandâ bonâ valetudine*, écrit pour le roi d'Angleterre, connut la fortune que l'on sait, en Allemagne, en France, en Espagne, etc. Le Milanais Lanfranc, avec sa *Chirurgia magna* ; le Florentin Guido Guidi ou *Vidus Vidius*; Giovanni Manardi, médecin du roi de Hongrie

le Milanais Marliani, médecin des empereurs Charles Quint et Maximilien I[er] ; Alessandrini, qui soigna Ferdinand I[er], Maximilien II et Rodolphe II ; André Bolconello, médeein du roi de Pologne en 1536, et Buonfigli de Livourne, qu'on retrouve aux bords de la Vistule en 1718, contribuèrent, parmi eent autres, à la renommée de la science italienne à l'étranger.

Ch. Beaugé. *La médecine usuelle en 1650, des purgatifs.* Arch. médieo-ehirurgieales de provinee, 15e année, n° 3, mars 1925, p. 132. — Nombreuses formules extraites d'un lot de lettres de Jean Helvétius, médecin de Monsieur, frère du Roi, à M[me] de Nesmond, qui s'adonnait alors, en Normandie, au soulagement des pauvres malades. Elles ne diffèrent point de eelles qu'on reneontre dans le *Médeein charitable*, le *Médecin des pauvres*, les *Remèdes* de M[me] Fouquet, et autres manuels d'œuvres pies. On y trouve la manne et le séné, la rhubarbe et le sel polyehreste, le eathòlicum double et l'aloès, la eoloquinte et le sel d'Epsom ; il y en a pour la bile et la pituite, pour les robustes et les délieats, pour les gens de peu et pour les grands, et je veux citer, au moins, la « *Manière de préparer le bouillon avec lequel le Roi se purge* : Prenez deux gros de séné ; un gros de rhubarbe ; un gros de sel végétal et le jus d'un citron ; faites infuser le tout pendant la nuit dans une tasse de terre vernissée, avee un demi-verre d'eau ; versez le lendemain matin cette infusion dans un bouillon fait avee la rouelle de veau ou un poulet, la laitue, le eerfeuil, le pourpier, la poirée et la chieorée de ehaeune une poignée ; ajoutez-y deux onces et demie de belle manne et six zestes de citron ; vous retirerez votre bouillon du feu dès que la manne sera fondue et le passerez à travers une étamine, avec une forte expression. »

A. Vincent. *Le matériel teehnique du Service de Santé, transport des blessés.* Presse médicale, n° 23, 21 mars 1925, p. 379-381. En 1790, dans son livre *La santé de Mars*, Jourdan Le Cointe dénonçait l'aggravation qu'entraînait, dans l'état des blessés, l'insuffisanee des moyens de transport; on reeourait à des véhicules de fortune incapables d'assurer la rapidité et la séeurité des évaeuations. Aussi, en vertu d'un vote émis par la Convention le 12 novembre 1792, à la demande de Larrey, le ministre de la guerre Paehe ouvrit un concours promettant à la meilleure voiture un prix de 2000 fr. Le prix ne fut pas décerné ; mais le jury, présidé par Vergniaud, flanqué de Larrey, retint trois projets : ceux du earrossier Choppard, de l'inspecteur des charrois Demonchaux, et du payeur général Lesère, entre lesquels le montant fut réparti à titre d'encou-

ragement. En 1793, Larrey créa du moins des ambulances volantes, à quatre voitures lourdes pour le matériel et douze voitures légères pour les blessés. Percy, plus tard, inventa le *würst* pour véhiculer, à califourchon, les officiers de santé non montés. En 1845, le service des charrois, confié à l'artillerie, assigne au service de santé des voitures aussi lourdes qu'inconfortables, capables de contenir, au choix, treize blessés ou 1000 rations de pain ; en 1870, on en sera encore réduit à ces fourgons, auxquels la Société de Secours aux blessés militaires adjoint des voitures bâchées, à ridelles, pour quatre blessés couchés ou dix assis. En 1874, on crée deux types de voitures d'ambulance, l'un d'infanterie, l'autre de cavalerie ; en 1882, et 1891, des voitures médicales régimentaires pour l'infanterie et la cavalerie ; enfin, un peu plus tard, le train d'équipages des ambulances divisionnaires d'infanterie. C'est ce matériel qui, un peu modifié, fut utilisé en 1914. C'est seulement au cours de la Grande Guerre que furent constituées les sections automobiles d'évacuation ; il était un peu tard, mais M. Vincent fait observer que les lacunes de notre organisation attestaient « à l'Univers les intentions pacifiques de notre pays ». Souhaitons que désormais le S. S. M. soit dispensé de fournir à la France victorieuse et pacifique une preuve si péremptoire de la pureté de ses intentions.

Fonssagrives. *Notice hist. sur la ville d'Auray*, Bull. de la Soc. polymathique du Morbihan, 1924, pp. 142-190. En 1621, la Communauté de la ville d'Auray procède au recensement des pauvres, et crée une commission pour les visiter. Cette commission est renouvelée en 1630 ; en 1631, les pauvres sans domicile sont répartis chez l'habitant. — En 1623, la contagion sévit autour d'Auray ; les poissonniers et sardiniers qui ont communiqué avec les pêcheurs du Blavet reçoivent défense d'entrer à Auray, et les arrivants par voie de terre sont soumis à une quarantaine de trois semaines ; on abat les chiens errants, on séquestre les porcs et pigeons ; la vente des cuirs verts est prohibée ; les riverains doivent, à peine du fouet, nettoyer et laver chaque jour les rues.

L'épidémie gagne en 1630 Plunerêt, Brandivy, en 1631 Brech, Saint-Goustan. On inspecte les cabarets logeurs de mendiants, on enfume les rues au moyen de bûchers, on construit un lazaret hors les murs ; les Capucins et des *corbeaux désaireurs*, collaborent à la désinfection et au secours des malades. Le médecin Buisseau, désigné pour soigner les contagieux et les pauvres, reçoit 100 écus ; on l'augmente de 100 # en 1631, tout en lui

adjoignant un chirurgien venu de Vannes. Pour faire face aux dépenses, la ville emprunte 1000 #, et suspend tous travaux publics. Le fléau ne disparut que lentement : en 1632, il y a encore un cordon sanitaire autour d'Auray, et en 1640 deux chasse gueux, en faction aux portes, en interdisent l'entrée aux mendiants étrangers.

H. Delarue. *Les éditions genevoises de Macer Floridus*, Genava, Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire de Genève, II, 1924, pp. 177-186. — Macer Floridus, auteur peu connu qu'on suppose avoir vécu vers le x[e] siècle, rédigea un petit traité didactique sur les propriétés médicinales des plantes, intitulé *De viribus herbarum*. Les deux premières éditions en parurent à Naples en 1477 et à Milan en 1482, sans illustrations. M. Delarue en a identifié six éditions consécutives, avec gravures sur bois, qu'il attribue à l'imprimeur Jean Belot, natif de Rouen et établi à Genève ; la première serait antérieure à 1498, la dernière à 1517.

W. Deonna. *Légendes et traditions d'origine iconographique en particulier dans l'ancienne Genève, ibid.*, pp. 257-341. — Article intéressant sur les mythes et légendes suggérés par certains attributs iconographiques, en particulier à propos des saints guérisseurs.

Durodié. *Les anciennes accoucheuses de Bordeaux*, Bull. et mém. de la Soc. de médecine et de chirurgie de Bordeaux, 1924, pp. 231-241. — Les sages-femmes de ville devaient passer comme apprentisses, trois ans chez une maîtresse sage-femme de Bordeaux, ou trois mois à l'hôpital ; les sages-femmes de village étaient admises sans apprentissage, après un simple interrogatoire de capacité, sur le vu d'une attestation de bonnes vie et mœurs délivrée par leur curé. Le 5 janvier 1715, une ordonnance des Jurats défend à toute femme ou filles d'exercer l'art obstétrical sans en avoir fait la déclaration à l'Hôtel de Ville et prêté serment devant les Jurats, à peine de 500 # d'amende ; elles devront en outre déclarer le nombre des parturientes accouchées chez elles, et prendre le nom des personnes à qui les nouveau-nés seront confiés. Ce qui n'empêche pas les avortements et accouchements prématurés d'être fréquents : en 1625, le guet arrête une avorteuse, qui d'ailleurs s'évade. Aussi le 7 février 1763, les jurats ordonnent que toutes les matrones de la ville viendront, dans les trois jours s'inscrire et prêter serment à l'Hôtel de ville, et nommeront une baylesse, renouvelée chaque année, laquelle tiendra tableau des accoucheuses autorisées et dénoncera à la

police les illégales. Il y avait alors des professeurs pour les élèves sages-femmes : en 1760, c'est le Dr Jean Dupuy, qui enseigne à l'Ecole royale de Saint-Côme. En 1769, la dame Le Boursier du Coudray, professeur ambulant d'obstétrique, fait enregistrer son brevet à Bordeaux, et y donne des cours qui sont continués après son départ par son élève la demoiselle Devaux : ces cours ont lieu tous les ans, de février à mai, et sont gratuits pour toutes les élèves tant de la ville que de la campagne. En 1781, on fonde, rue des Incurables, l'Hospice de la Maternité, et l'on y crée un cours gratuit d'accouchements : le premier professeur est la sage-femme en chef de la maison, Mme Coutanceau, nièce de la Du Coudray.

Durodié. *Déclaration de Louis XIV, donnée à Versailles le 9 mars 1712, ordonnant aux médecins d'avertir les malades de se confesser dans les maladies graves*, *ibid.*, pp. 370-372. — Le 9 mars 1707, le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris, engage les médecins, au nom des décrets des conciles, en particulier celui de Paris 1429, à inviter les malades à remplir leurs devoirs de conscience. Le Roi réitère et généralise ces prescriptions : en cas d'affection grave, le médecin devra, dès le second jour, engager ou faire engager le malade à se confesser, sinon en avertir le clergé de la paroisse qui lui donnera acte de sa démarche. Faute de quoi le praticien sera puni à la première faute de 300 # d'amende, à la seconde de trois mois de suspension d'exercice, à la troisième de déchéance et radiation définitives. Ces lettres furent enregistrées au Parlement de Bordeaux le 7 avril 1712, et consignées sur le registre des délibérations du Collège des médecins bordelais.

Durodié. *Secours aux noyés au XVIIIe siècle, en 1774, par ordre de l'Intendance de Bordeaux*, *ibid.*, pp. 217-219. — Les débordements de la Garonne ayant, de 1770 à 1774, causé de nombreux accidents, l'intendant organisa, à l'exemple de nombre de ses collègues, des secours aux noyés et asphyxiés, et fit placarder en bon lieu les mesures à prendre : on insufflait dans le rectum des victimes au moyen d'appareils fumigatoires, de la fumée de tabac. 24 # de gratification à qui repêchait et ranimait un noyé ; 12 # au chirurgien pour la première journée de soins.

Léon Bizard. *Souvenirs d'un médecin des prisons de Paris, Saint-Lazare, La Santé et la Petite-Roquette*, Mercure de France, t. CLXXIX, nos 643-644, 1er avril et 1er mai 1925, pp. 60-89, et 666-686. — *Saint-Lazare, prison des femmes.* La dernière pistolière : Mme Caillaux à Saint-Lazare (16 mars 1914) ;

les Sœurs Marie-Joseph : Sœur Léonide ; les gardiens ; la guerre : prisonnières allemandes et espionnes ; révolte des détenues pour un plat de fèves ; la prison sous les Gothas. — *La Santé, prison des hommes.* Les détenus politiques ; La Grande surveillance : condamnés à mort et espions : Villain, l'exécuteur de Jaurès ; l'assassin Guerrero ; Duval du *Bonnet Rouge ;* le député Turmel ; Bolo-pacha. — *La Petite Roquette, prison d'enfants,* la graine d'apaches. — On en fait une prison pour les insoumis de l'armée américaine (1918).

X... *La médecine illégalc en Anjou au XVI[e] siècle.* L'Anjou historique, avril 1925, pp. 69-72. — Jeanne Lescallier, nourrie en ses jeunes années auprès d'une dame charitable, apprit d'elle l'usage de divers remèdes spécifiques propres à guérir les malades abandonnés ; c'est pourquoi, après la mort de sa maîtresse, elle se retira au bourg de Denée et y fit plusieurs belles cures. Cependant, le sieur Mulereau, avocat au présidial d'Angers, ayant passé de vie à trépas en dépit de la guérisseuse, celle-ci fut poursuivie à la requête de la veuve Mulereau qui l'accusait d'avoir administré au défunt des breuvages trop violents. Le corps du décédé fut ouvert, et les médecins d'Angers, en la personne de M[e] Daburon, leur syndic, se portèrent demandeurs. La sénéchaussée d'Angers défendit dès lors à ladite Lescallier d'exercer la médecine. Mais les paroissiens de Denée, de Sainte-Gemmes et des Ponts-de-Cé la soutinrent dans l'appel qu'elle fit de cette sentence, en raison de la charité et capacité de la défenderesse, qui leur rendait les plus grands services. Et bien que son remède où il entrait du gui de chêne, un corbeau vif et de la cervelle d'homme, n'eût point sauvé le sieur Mulereau, le procureur général ne fit point difficulté d'avouer devant la Cour que la demoiselle Lescallier avait à son actif de remarquables guérisons. Cependant, pour éviter des abus, le magistrat fut d'avis d'étendre à la campagne les stipulations des arrêts qui expulsaient des villes les empiriques, et réservaient l'exercice de l'art de guérir aux gens dûment approuvés et reçus. Un arrêt du 12 avril 1578 confirma donc les sentences premières, et défendit à la fille Lescallier de soigner des malades, mais en la dispensant d'amende et dépens de la cause d'appel. Cet arrêt de la Cour d'Angers servit, dit-on, de fondement à l'art. 87 de de l'ordonnance de Blois, rendue l'année suivante, et qui réservait l'exercice médical aux docteurs de la Faculté.

M. Genty. *Les vicissitudes d'un Dictionnaire de médecine,* Le Progrès médical, n° 18, 2 mai 1925, pp. 659-663. — En

1806, le libraire Brosson demanda à l'accoucheur Capuron de rédiger un Dictionnaire des termes médicaux ; il le fit, et si mal que, pour la 2e édition (1810) l'éditeur lui adjoignit Chaudé et Nysten, préparateurs à la Faculté ; la 3e édition (1814) et les suivantes ne parurent que sous le patronage de Nysten ; et l'ouvrage avait vieilli lorsqu'en 1855, l'éditeur Baillière confia à Littré le soin de rédiger la 10e édition. Littré s'adjoignit Ch. Robin, un de ses coreligionnaires en positivisme, qu'il avait introduit chez Aug. Comte ; il se réserva la partie philologique et le glossaire, laissant le reste à son collaborateur. Ils rédigèrent l'ouvrage dans le sens des doctrines qui leur étaient chères, et une 11e édition du *Nysten* affirma bientôt leur succès. La veuve Nysten estima que ces théories subversives offusquaient la mémoire de son époux, et pria les auteurs de rayer du frontispice le nom du défunt. L'édition de 1866 se recommanda donc, sur le titre, du « plan de Nysten », tout en se proclamant « entièrement refondue ». La veuve, non contente, intenta un procès aux rédacteurs, demandant la suppression du nom de Nysten, et des dommages et intérêts. La cause alla en appel, et la dame Nysten obtint, le 27 février 1866, un arrêt qui lui donnait satisfaction. Robin — l'un des convives du fameux dîner gras du Vendredi Saint chez Sainte Beuve, — se vit en outre en butte aux attaques passionnées du parti catholique qui l'accusait de professer le matérialisme dans ses cours. Il dut se justifier auprès de Victor Duruy ; mais la campagne continua, englobant Broca, Vulpian, Charcot, G. Sée, Axenfeld, Naquet, et, par-dessus leur tête, visant le ministre libéral. Une grande offensive se dessina contre ce dernier, prenant comme prétexte la pétition Giraud, et comme argument les assertions subversives du *Dictionnaire de Ch. Robin*. De peur que de tels maîtres ne corrompissent la jeunesse, l'épiscopat réclamait au Sénat la liberté de l'enseignement supérieur. Chaix d'Est-Ange, rapporteur, montra les faits incriminés sous un jour moins fâcheux et conclut, malgré l'opposition du Cardinal Donnet, à ce qu'on passât à l'ordre du jour. (27 mars 1868.) La bataille ne s'engagea donc que le 19 mai 1868, date à laquelle le Cardinal de Bonnechose dénonça aux pères conscrits diverses propositions scandaleuses tirées de l'ouvrage dénoncé ; à la définition de l'homme formulée en ces termes par Littré et Robin : « Animal mammifère de l'ordre des Primates, famille des bimanes », le prélat voulait substituer celle-ci : « Une intelligence servie par des organes ». Ch. Robert, Würtz, et Sainte Beuve prirent la défense des accusés ; le Sénat refusa de proclamer la liberté d'enseigne-

ment ; et les auteurs ripostèrent à leur tour, en 1873, en lançant la 13e édition du Dictionnaire. Littré mort, Madame Littré réclama quelques retouches dans le sens spiritualiste. Robin s'y refusa. Le Littré reparut donc sous le nom de Littré seul, retouché, édulcoré. Robin, furieux, en reprit la tâche pour son compte et lança un *Nouveau Dictionnaire abrégé de médecine,* dans l'esprit de l'ancien Nysten. Il mourut à la peine après l'apparition de la 1re partie (1885), et le volume ne fut complété qu'après sa mort par de Lanessan, aidé de Variot. Cette œuvre fameuse, et si discutée, est aujourd'hui complètement délaissée, et achève de périr, sous une poussière injurieuse, au fond de la boîte des bouquinistes.

Uzureau. *Les chirurgiens Fléchois (XVIIe et XVIIIe siècles).* Archives médicales d'Angers, 29e année, n° 4, avril 1925, pp. 85-86. — Liste des chirurgiens reçus par la Communauté des chirurgiens de La Flèche pour la ville et le ressort (avec quelques omissions ou erreurs onomastiques).

Marèvre. *Les origines de l'opération césarienne*, Medicina, 22e année, 1925, nos 3-4, pp. 23-32. — La césarienne sur la femme morte enceinte était connue dès la plus haute antiquité ; et l'on sait qu'Hermès la pratiqua, par ordre de Jupiter, sur Sémélé, pour sauver l'enfant qui fut Bacchus. Cette opération est préconisée par le Talmud, par la *Lex regia* de Numa Pompilius ; et le premier des Césars lui dut son nom. Les canons de l'Eglise catholique, les décrets des conciles la prescrivirent à leur tour, et l'*Embryologie sacrée* de Cangiamilla s'étend longuement sur cette obligation, qui, en cas d'urgence, et à défaut d'homme de l'art, incombe au prêtre, particulièrement au curé. Mais ce n'est qu'au xvie siècle que cette intervention est pratiquée autrement que sur le cadavre. Le premier qui s'avisa d'y recourir, et sur sa propre femme, fut un châtreur de porcs de Siegershensen, Jacques Nufer (1500). La mère en réchappa, et l'enfant aussi. Mais cette observation n'est peut-être pas très authentique ; et peut-être s'agissait-il d'une grossesse extra-utérine. Le premier travail scientifique consacré à la césarienne est le *Traité nouveau de l'hystérotomotokie*, du chirurgien François Rousset, publié à Paris en 1581, et traduit en latin l'année suivante par G. Bauhin. Il semble que cette opération était pratiquée assez fréquemment en France depuis le milieu du xvie siècle, bien qu'Ambroise Paré (1561) la déconseille formellement.

Wahl. ***Contribution à l'étude des aliénés en Provence au XVIIIe siècle,*** **Bull. du Comité des travaux hist. et scienti-**

fiques, Section des Sc. économiques et sociales (Congrès des Soc. savantes de Paris 1921, Marseille 1922), Paris, Impr. nationale, 1923, in-8°, pp. 166-175. — A l'inverse de l'Hôpital général de Paris, établissement de répression, les hospices d'insensés d'Aix et de Marseille furent créés, probablement sous l'influence de la Cie du Saint-Sacrement, dans un but charitable. Celui de Marseille date de 1698, celui d'Aix de 1691. Les insensés y furent traités avec une douceur relative; on remplaçait les fers par la camisole de force, réforme probablement inspirée par celle de Daquin, bienfaiteur des aliénés à Chambéry, et qui annonce celle de Pinel. Les admissions étaient faciles, et prononcées sur simple requête et vérification par les recteurs, alors qu'ailleurs il fallait un recours à l'Intendant, ou une lettre de cachet du Roi, ou la lente procédure de l'interdiction judiciaire. Le traitement médical des internés n'était d'ailleurs pas très régulier, la détention non définitive ; les sorties étaient ordonnées par le bureau, après un temps d'épreuve préliminaire à l'élargissement.

P. Desfosses. *L'Ecole du Val de Grâce, son œuvre scientifique*, Presse médicale, n° 31, 18 avril 1925, pp. 516-519. A l'occasion du Congrès de médecine militaire, l'auteur passe brièvement en revue les diverses contributions de l'Ecole du Val-de-Grâce aux progrès de l'anatomie (Testut), de la chirurgie d'armée (Larrey, Bégin, Baudens, Sédillot), de la chirurgie générale et spéciale, de la chimie (Sérullas, Poggiale), de l'hygiène (Michel Lévy, Vaillard), de la prophylaxie des maladies infectieuses et parasitaires (Maillot et Laveran, Vincent, Kelsch, Villemin, Sacquépée, Dopter, etc...)

Paul Chevallier. *La maladie et la mort de Pascal. Pascal était-il syphilitique ?* — L'Hôpital, 13e année n° 144, juin 1925, p. 346. — Contrairement à Audry, qui pense que Pascal succomba à un abcès du cerveau d'origine otique, Chevallier estime que l'auteur des *Pensées* est mort d'accidents épileptiformes dus à une pachyméningite en plaque d'origine vraisemblablement syphilitique.

Dr Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 4 Juillet 1925.

Présidence de M. le Pr MENETRIER.

Etaient présents: MM. Barbillion, Barbé, Basmadjian, Brodier, Dagen, Delaunay, Fosseyeux, Hahn, Grimbert, Neveu, Regnault, Sevilla, Terson, Torkomian et Vinchon.

Excusés. — MM. Sieur et Thibierge.

Communications.

M. le Président donne lecture de la communication qui sera faite en son nom au Congrès de Genève et intitulée : *Les ancêtres du tréponème, où les Récits vénériens de Deidier, professeur de l'Université de Montpellier au XVIIIe siècle.*

M. le secrétaire général lit les communications de M. le Dr Jean HEITZ, sur *le réflexe pupillaire à la lumière à la fin du XVIIIe siècle* d'après un passage de Stendhal, observé le soir de la bataille de Landshut, 23 avril 1809 ; — puis celle de M. le Dr Roger GOULARD, intitulée *De quelques médecins embastillés pour cause de religion* (1686-1712) d'après les archives de la Bastille et concernant Montginot, Grimaudet, Bernier, Pavilloy, Baril, Amiot, Chabbert.

A ce sujet, M. le Dr Terson rappelle, qu'à côté des médecins qui furent embastillés pour religion, plusieurs s'exilèrent. De 1598 à 1685, longue période de

tolérance, bien des protestants s'illustrèrent dans tous les genres (Gassion, Turenne, Schomberg, Duquesne, etc.), sans parler des médecins, des savants et des artistes.

A la révocation de l'Edit de Nantes (1685) près de trois cent mille protestants s'expatrièrent. Ainsi Denis Papin, d'abord médecin à Paris, puis professeur de mathématiques à Marbourg, où il mourut. On sait son rôle pour le principe de la machine à vapeur; à Berlin, entre autres, Carita, doyen de médecine de Metz, Batigne de Montpellier, le chirurgien François Charpentier devenu chirurgien général des armées prussiennes ; en Hollande, Drelincourt, médecin de Turenne, devenu professeur à Leyde ; le chimiste Moyse Charas, auteur de la Pharmacopée, revenu d'ailleurs adjurer et mourir à Paris ; en Suisse, Trouillon, vanté par Saint-Simon : voilà quelques noms parmi les meilleurs.

Le Secrétaire général communique également le texte d'une conférence de M. le Dr Labrunie, des frères prêcheurs, sur *la maladie et la mort de Pascal*, question d'actualité, s'il en fut, depuis les nouveaux travaux du Dr Ledoux, de Besançon, concluant à un mal de Bright, et du Père de Sinety à un monoplasme encéphalique secondaire ; après avoir étudié l'hérédité et la personnalité physiologique de Pascal, M. le Dr Labrunie reprend, ou à peu près, l'hypothèse du Dr Just Navarre, de Lyon, diagnosticant à une péritonite tuberculeuse avec accident méningé terminal.

Il informe enfin la Société qu'il a reçu de M. le Dr Molinéry deux études : *l'enseignement de l'obstétrique en province en 1808*, et *nos frères inférieurs aux eaux minérales.*



LE CINQUIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

(Genève, 20-24 juillet 1925.)

EN MARGE DU CONGRÈS

Par le Dr Paul DELAUNAY.

Le *Journal de Genève* (1), et la *Presse Médicale* (2), sous la plume de notre ami le Dr Laignel-Lavastine, ont rendu compte des travaux officiels du Congrès d'histoire de la médecine. Peut-être vous plaira-t-il de revivre, en marge des séances, cette trop rapide excursion aux rives du Léman ?

Ceux qui, bravant le taux du change, débarquèrent à Genève le dimanche 19 juillet, y tombèrent au milieu de la 58e fête fédérale de gymnastique. Partout, un flamboiement de drapeaux, d'oriflammes jaunes et rouges, aux couleurs genevoises, de bannières aux armes des Cantons ; mâts, guirlandes et arcs de triomphe, girandoles et lampions. Les cafés regorgent ; sous la chaleur accablante et les vapeurs d'orage qui voilent le miroir du lac, une foule poudreuse et joyeuse, endiguée par les policiers et les gendarmes en grande tenue, vient d'admirer à Plainpalais les ébats de 22.000 gymnasiarques. Des automobiles promènent à grand bruit des triomphateurs en maillot, couronnés de lauriers comme les Césars. Enrubannés, empanachés, ceints de baudriers multicolores, défilent des chœurs d'athlètes et tonitruent des orphéons.

(1) Mardi 21 juillet 1925, p. 4. — 22 juillet, p. 5. — 23 juillet, p. 5. — 24 juillet, p. 4-5. — 25 juillet, p. 4.

(2) Laignel-Lavastine. — *Ve Congrès international d'Histoire de la médecine*, Genève, 20-24 juillet 1925, *in* la *Presse Médicale*, n° 71, 5 septembre 1925, p. 1196-1197.

Du tumulte, pourtant, un îlot s'isole : dans les ruelles sombres qui courent au faîte de la colline, du Bourg de Four à l'Hôtel deVille, nulle joie ; autour de la Cathédrale, des fenêtres closes ; et le chant lointain des psaumes montant d'une chapelle de quakers. Nous sommes au cœur de la Ville-Eglise. Mais, ailleurs, on oublie ces jours de vertu morose et d'obligatoire perfection où, nous dit Belon, les gens étaient « scrupuleux par force, et enchatemités », tellement « que s'il estoit prouvé contre eux d'avoir seulement saulté aussy hault que le poulce, ils en paieroient l'amende. » Alors que, sur la juridiction de MM. de Berne, on leur donnait « congé d'avoir des hautbois et de danser à puissance (1) ».

La vieille étreinte théocratique s'est relâchée, et les valseurs genevois n'ont plus à passer, en cachette, la frontière, pour aller s'ébattre chez les voisins.

On danse aujourd'hui sur la colline inspirée. En haut de la Treille, au-dessus de l'ancien mur de ville que double, comme un autre rempart, l'imposante effigie des Réformateurs, l'annonce d'un *grand bal* flotte sur une bande de calicot ; des couples enlacés tournoient au rythme d'une musique de foire. A cette tolérance chorégraphique, la cité de Calvin ajoute de plus notoires repentirs. Ceux qui portent leurs pas vers Champel, à l'orée de la campagne, y peuvent découvrir en haut d'un talus, cachée sous les arbres, une stèle expiatrice de granit brut, avec cette inscription :

LE XVII OCTOBRE MDLIII
MOVRVT SVR LE BVCHER
A CHAMPEL
MICHEL SERVET
DE VILLENEVVE D'ARAGON
NÉ LE XXIX SEPTEMBRE MDXI

Et dans son île, près du Pont des Bergues, l'auteur de *l'Emile*, le proscrit de 1762, Rousseau, poursuit,

(1) *La Cronique de Pierre Belon du Mans, médecin du roy Charles neufyesme de ce nom*, f° 238, r° et v° (Bibl. de l'Arsenal, mns. L. 651.)

coulé dans le bronze, et désormais révéré, son éternelle méditation.

C'est à l'Athénée, où G. Moynier fonda en 1863, la Société de la Croix-Rouge, que se tiennent les séances du Congrès. On y peut voir un portrait du grave Tronchin, par Liotard, offusqué de la « charge », toute proche, où Ad. Töpffer caricatura le *Cercle des mignons* : de braves gens, à la trogne enluminée, attablés, perruque de travers, devant les carcasses dépouillées d'innombrables victuailles, et qui digèrent, dans un nuage de fumée de pipe, en vidant force pots. Ne voyez point là, de grâce, quelque allusion à l'état des congressistes ; et sachez qu'en dépit du souper au champagne offert par le président Cumston dans le hall des Bergues ; de la splendide réception que leur ménagea, au bord du lac, dans son parc du Vengeron, le Dr Rilliet, héritier d'un nom célèbre dans nos fastes médicaux ; de la fête de nuit organisée, le même soir, en rade ; du lunch donné par le Conseil administratif de la ville de Genève dans les jardins du Palais Eynard ; du banquet somptueux préparé par la Société des Eaux d'Évian, et du final repas de gala à l'Hôtel des Bergues, sans compter les agapes confraternelles plus intimes, ils ne connurent d'autres orgies que celles de l'érudition.

Genève est le berceau de l'histoire médicale. Des presses genevoises sortit, en 1696, la première édition de l'*Histoire de la Médecine* de Daniel Le Clerc, auteur grave dont l'effigie voisine, à la Bibliothèque publique, avec celle de Tronchin, par Ch. Stanhope. Elle fut aussi un lieu de refuge, de pélerinage et d'études hippocratiques. Elle a vu passer, au XVIe siècle, les Réformés proscrits, le minable troupeau des « bannis et deschassez pour Jésus-Christ » : le Bressan Benoît Textor, qui fut le médecin de Calvin ; le Bas-Manceau Chorin ; le Vendômois Jacques Aubert ; le Lyonnais J.-A. Sarasin, qui y publie, en 1571, son *De peste commentarius* ; des voyageurs comme Pierre Belon. Au XVIIe siècle, le fondateur de l'anatomie pathologique, Théophile Bonet, y fait imprimer son

Sepulchretum. Au XVIIIe siècle, la renommée de Tronchin y attire l'humanité souffrante, pour ne citer que Mme d'Epinay, dont un délicieux pastel de Liotard, conservé au Musée d'art, évoque l'amoureuse mélancolie. Ici brilla avec Tronchin, Jurine et Odier, un des foyers de propagande de l'inoculation variolique.

M. Henri Delarue, administrateur de la bibliothèque publique, avait eu l'aimable pensée d'exposer, à l'intention des congressistes, dans la salle Ami Lullin, tout un lot d'incunables médicaux : l'*Arbolayre*, et Chauliac, et le *Lilium medicinæ* de Bernard de Gordon, et *Matthæus Sylvaticus*, et le *Regimen Sanitatis,* et le *Mésuë* Milanais de 1473, sans compter de précieux exemplaires du *De viribus herbarum* de Macer Floridus : de cet auteur, M. Delarue n'a pas identifié moins de six tirages genevois exécutés entre 1498 environ et 1517. Puis des ouvrages de médecins, genevois de naissance ou d'adoption : Turquet de Mayerne ; du Chesne, qui donna un *Traicté de la médecine métallique ;* enfin, nos vieux classiques, Jean Bauhin, Fabrice de Hilden, et de curieux fragments d'un almanach médico-astrologique ou Cornélius Agrippa nota, pour l'an de grâce 1519, les « jours pour prendre médecine » et les dates propices à « la bonne saignée ».

On ne dédaigna point, comme vous pensez, les parties moins techniques de ces splendides collections : devant la pensive effigie de Frédéric Amiel, le masque mortuaire de Tolstoï voisine avec celui de Napoléon ; et même, une lettre du futur empereur, alors « officier d'artillerie au régiment de la Fère », datée d'Ajaccio le 1er avril 1787, marque l'époque où il écrivait encore lisiblement, sur un sujet d'ailleurs étranger à la balistique : la goutte ! (1) Dans la *Salle Jean-Jacques Rousseau,* une incomparable collection iconographique et documentaire, des partitions de musique copiées par le Genevois, et le brouillon de

(1) Cette missive, où Bonaparte demande conseil au Dr Tissot de Lausanne pour un oncle, atteint de la goutte, vient d'être publiée par Trzebinski dans le *Bulletin de la Société française d'Histoire de la médecine,*, t. XIX, mai-juin 1925, p. 173-175.

l'*Emile*, se mêlent aux autographes de Madame de Warens. Ailleurs, papyrus magiques coptes, papyrus grecs, Heures sur velin, Evangéliaires, manuscrits : l'*Art de la chasse aux oyseaux*, traduit du latin de l'empereur Frédéric II (mss. fr., 170), la *Bible historiale* de Guyot des Moulins (xve siècle) et la *Chronique*, magnifiquement enluminée, d'Eusèbe de Césarée (mss. lat., 49, xvie siècle.)

Si Nuremberg est le musée de la Réforme luthérienne, Genève rassemble avec dévotion les souvenirs calvinistes : au-dessous d'une vue, bien curieuse, du premier Temple de Lyon, le « Paradis », s'alignent des portraits : Melanchton, Calvin, Th. de Béze, Farel, Viret, le « Cardinal de Chastillon, » (n° 117); des lettres jaunies de Calvin ; un bel exemplaire de son *Institution de la Religion chrestienne* imprimé à Genève en 1541 ; une Bible de maroquin rouge, aux armes de France et de Navarre, cadeau destiné au roi Henri IV par le Conseil de Genève, et contremandé par l'abjuration du Béarnais; enfin un exemplaire de l'*Histoire universelle* que d'Aubigné voulut offrir :

A LA
CITÉ DE DIEV
ASYLE DE PIÉTÉ
GENEVE LA SAINTE ET
SES TRESHON. ET MAGNIFIQ.
SEIGNEVRS THOD. AGR. DAVBIGNÉ
RECEV A BRAS OVERS EN LEVR
SEIN V. D. LES RESTES
DE SES LABEVRS
ET DE SA
VIE

S'il revenait, le vieil historien retrouverait dans les touchantes paroles de l'oraison dominicale gravées, sur le mur de la Réformation, sa langue - naïve du xvie siècle ; mais reconnaîtrait-il dans Genève, devenue Cosmopolis, l'« asyle de piété » cher à son cœur? Je ne sais. Du moins est-elle toujours un « asyle de labeur ».

Et comme il faut, au travail, quelque diversion, les

congressistes se répandirent par la ville. Les uns, curieux de la nature, à l'exemple de M. Cryptogame, se portèrent avec autant de zèle, et moins de tribulations, vers les jardins botaniques de l'Ariana, ou le Musée d'Histoire naturelle, où l'on admire, avec d'énormes cristaux de quartz enfumé tirés du Tiefengletscher, un imposant spécimen d'une espèce à jamais disparue, le bison d'Europe. D'autres, en souvenir de leurs lectures de jeunesse, allèrent évoquer au Sentier des Saules les paysages de Rodolphe Töpffer. Argentés ou pleureurs, les vieux arbres penchent encore leurs souches creuses sur les barques échouées, au bord de la grève solitaire; et l'on y goûte la fraîcheur de l'ombre, au murmure des peupliers. Le fleuve se hâte, limpide et bleu, avec des reflets d'aigue-marine, sur un lit de cailloux, et d'herbes échevelées au fil du courant. En face, au flanc d'une falaise grise, couronnée de chênes, s'étagent les cordons de galets des anciens niveaux. A la pointe l'Arve boueuse joint ses flots marneux, sans les confondre, au cours azuré du Rhône. On chercherait vainement, aujourd'hui, les potagers où l'écolier Töpffer, évadé de la maison paternelle, un soir de dépit amoureux, connut la terreur nocturne (1). Il reste encore une grande roue, mais qui concasse à grand fracas, les graviers d'une fabrique d'agglomérés. Les roues hydrauliques sont désormais en amont, dans l'usine étincelante où, nuit et jour, au rythme formidable et précis des pistons et des bielles, d'énormes turbines ingurgitent les flots du Rhône pour les distribuer à tout le canton.

Le Comité réservait à ses hôtes, avec la surprise d'un tremblement de terre non porté au programme (2), la reposante perspective d'une excursion autour du Léman. « La nature, écrivait jadis H. B. de Saussure, s'y présente sous l'aspect le plus brillant. Elle y étale

(1) Rod. Töpffer. — La Peur, *in Nouvelles Genevoises*, Paris, Hachette, 1891, in-16. p. 384-401.

(2) Forte secousse, en direction N. S., enregistrée le mardi 21 juillet, à 13 h. 02, par l'Observatoire de Genève.

une infinité de productions différentes, un lac rempli d'une eau claire et azurée, un beau fleuve qui en sort, des collines charmantes qui le bordent et qui forment le premier degré d'un amphithéâtre de montagnes couronné par les cîmes majestueuses des Alpes ; le Mont-Blanc qui les domine toutes, revêtu d'un manteau de glaces et de neiges éternelles traînant jusqu'à ses pieds ; le contraste étonnant de ces frimas avec la belle verdure qui couvre les coteaux et les basses montagnes, ce grand spectacle ravit en admiration et inspire le plus vif désir d'étudier et de connaître ces merveilles. » (1).

Par malheur, on s'embarqua sous une pluie diluvienne en escomptant le triste sort que, sur le lac des Quatre-Cantons, les cataractes célestes réservèrent jadis à Tartarin. Le Salève dans le brouillard ; le Mont Blanc voilé de nuées impénétrables ; des torrents de vapeurs déferlant des hautes vallées et s'effilochant, au flanc ardoisé des Alpes, en traînées d'ouate grise. Basanés, tannés par d'autres cieux, les Italiens de l'orchestre, transis et pourchassés du pont à l'entrepont par les rafales, s'obstinent pourtant à gratter leurs violons et font tout le bruit qu'ils peuvent, pendant que quelques danseurs enragés esquissent des pas sur le plancher ruisselant. Le Jura fuit au nord, dans la brume. Vers le vieux fjörd tertiaire où Lausanne s'étage parmi les vignobles et les champs, l'horizon s'aplanit et s'évase pour resurgir brusquement, en grisaille, vers Glion et Caux. Et l'on pique droit sur Chillon, dont le château se dessine, au ras de l'eau comme un imperceptible cube de pierre blanche, écrasé par la formidable falaise de Naye et de Jaman.

Sans consentir à démasquer les crêtes de Glion, et les neiges de la Dent du Midi, le ciel, à ce moment, se rasséréne. Moiré de vert et de bleu sombre, le Léman s'éclaire : et, pendant le lunch aimablement offert, dans les salles de la forteresse, par les médecins de Montreux, on contemple l'à-pic imposant du mont

(1) *Voyages dans les Alpes*, p. 1-2.

Blanchard et du Grammont, plongeant de 1500 à 2000 mètres dans le miroir du lac, paysage qui sans doute apparaissait moins enchanteur à l'infortuné Bonnivard. Au retour, enfin, de Territet à Evian, Phœbus daigne sourire. Les mouettes reparaissent, et, avec elles, les voiles latines des pêcheurs du lac. La lumière dore, à travers les dernières buées d'orage, les falaises calcaires du Chablais, et la Dent d'Oche, et Thonon, et Yvoire. On sort du Grand Lac, vieille cuvette glaciaire, dont les moraines englouties barrent encore le fond de l'eau de La Côte à Boisy; et voici le Petit Lac, ancienne vallée d'un affluent de l'Arve, au temps où le Rhône pré-glaciaire courait au Rhin, droit vers le Nord.

Au paysage anté-würmien, enseveli dans la nuit des temps, a succédé cet aimable décor de la banlieue genevoise où nous nous sentons presque chez nous : n'est-ce pas sur ces rives que Benjamin Constant, — l'inconstant, — promenait ses ardeurs égoïstes et son incurable ennui, oubliant à Coppet, auprès de Madame de Staël, la blonde Isabelle de Charrière dont un pastel de La Tour, au Musée d'art, nous a fixé les traits charmants ? Nous retrouvons là l'histoire amoureuse des Gaules ; son histoire littéraire aussi : là-bas, en deçà de la ligne bleue du Jura, qu'échancre le col de la Faucille, la verdure masque le clocher rustique qu'à Ferney *Deo erexit Voltaire.*

Le lendemain, vendredi, clôture du Congrès. Après l'accueil cordial que nous avaient fait et la ville de Genève, et nos confrères historiens de la Suisse, — la Suisse romande, — l'heure des toasts ne fut point exempte de quelque regret : la mélancolie des choses qui finissent... Les uns s'attardèrent encore une fois dans les musées ; d'autres, remontant le cours de l'Arve, allèrent, jusqu'à la Mer de Glace ou à Martigny, saluer de plus près les cîmes alpestres. On se retrouvera à Leyde, dans deux ans !



LE REFLEXE PUPILLAIRE A LA LUMIÈRE

à la fin du XVIII[e] siècle, d'après un passage de Stendhal.

Par le D[r] Jean HEITZ.

A quelle époque les médecins ont-il remarqué pour la première fois les modifications qu'imprime aux dimensions de la pupille le passage de l'obscurité à la lumière, ou réciproquement ? C'est ce qu'il est bien difficile aujourd'hui de préciser. Il est vraisemblable que le fait a dû frapper, dès une haute antiquité, tout esprit observateur, un artiste en particulier.

Mais le point particulièrement intéressant, pour ceux que préoccupe l'histoire de nos connaissances médicales, serait de savoir qui, le premier, eût l'idée de tirer de ce phénomène une application utile pour le diagnostic et le pronostic. Il ne m'a pas été possible de trouver sur ce point d'indications dans les livres médicaux. Mais un passage de la vie de Henri Brulard m'a paru susceptible d'apporter quelque éclaircissement, en fixant au moins une date précise.

On sait que cet ouvrage, que Beyle écrivit en 1835 (alors qu'il était âgé de 52 ans), est un résumé des souvenirs de sa propre enfance. Il y raconte les premières impressions de sa vie, qui s'écoula de 1790 à 1800 dans un grand rez-de-chaussée d'une belle maison de Grenoble. Entre son père, avec lequel il ne s'entendait guère, et sa tante Séraphie qu'il exécrait, il restait sous l'impression affreuse causée par la disparition récente de sa mère bien-aimée. Mais il était élevé surtout par son grand-père maternel, le D[r] Henri Gagnon, qu'il appelle quelque part « son camarade sérieux et respectable ».

Il semble que le Dr Gagnon fut un médecin fort distingué. Voltaire l'avait reçu à Ferney. Il lisait dans le texte latin Hippocrate et Horace. Il ne prenait, dit Stendhal, jamais d'argent au peuple pour les soins qu'il lui donnait ; mais il était le médecin de la plupart des maisons nobles. Rhumatisant, il portait une perruque poudrée, ronde à trois rangs de boucles ; et se promenait avec un petit chapeau triangulaire, toujours sous son bras, et une canne en racine de buis bordée d'écaille.

Stendhal avait un autre ami, « auquel il disait tout ». C'était un garçon fort intelligent, nommé Lambert, valet de chambre chez son grand-père, ambitieux, et qu'on occupait surtout à soigner les espaliers de pêches et à élever des vers à soie. Lambert succomba en 1794, alors que Beyle avait onze ans, aux suites d'un accident.

Le récit de « la mort du pauvre Lambert » est un des passages les plus émouvants de la vie d'Henri Brulard. L'émotion frappa vivement le cerveau de l'enfant, qui garda un souvenir ineffaçable des moindres détails de ces journées funestes.

C'est dans ces pages que nous trouvons notée, avec une parfaite précision, la manœuvre par laquelle le Dr Gagnon, en éclairant les pupilles du blessé, cherchait à se rendre compte des possibilités de guérison ou de survie.

J'ai souligné dans le texte ci-dessous, à l'intention du lecteur, les deux fragments caractéristiques (1).

« En ramassant (cueillant) lui-même les feuilles de ce mûrier il tomba, on nous le rapporta sur une échelle. Mon grand'père le soigna comme un fils. Mais il y avait commotion au cerveau, *la lumière ne faisait plus d'impression sur ses pupilles*, il mourut au bout de trois jours. Il poussait dans le délire, qui

(1) Rappelons qu'il s'agit d'une rédaction improvisée, à laquelle l'auteur n'a pas mis la dernière main et qui ne fut publiée que longtemps après sa mort : ceci pour expliquer certaines répétitions et un certain désordre dans l'enchaînement des faits.

ne le quittait jamais, des cris lamentables qui me perçaient le cœur.

« Je connus la douleur pour la première fois de ma vie. Je pensai à la mort.

« L'arrachement produit par la perte de ma mère avait été de la folie où il entrait, à ce qui me semble, beaucoup d'amour. La douleur de la mort de Lambert fut de la douleur comme je l'ai éprouvée tout le reste de ma vie, une douleur réfléchie, sèche, sans larmes, sans consolation, j'étais navré et sur le point de tomber (ce qui fut vertement blamé par Séraphie) en rentrant dix fois le jour dans la chambre de mon ami dont je regardais la belle figure, il était mourant et expirant.

« Je n'oublierai jamais ses beaux sourcils noirs et cet air de force et de santé que son délire ne faisait qu'augmenter. Je le voyais *après chaque saignée*, *je voyais tenter l'expérience de la lumière devant les yeux* (sensation qui me fut rappelée le soir de la bataille de Landshut (1), je crois, 1809). »

On remarquera en particulier à l'avant-dernière ligne, le passage montrant que la recherche du réflexe pupillaire à la lumière n'a pas été faite une fois, comme par hasard ; mais que le médecin a renouvelé cette recherche après chaque saignée, dans l'espérance de trouver de ce côté un changement en mieux, qui pût l'encourager à continuer ses efforts et à rassurer l'entourage.

L'abolition du réflexe pupillaire à la lumière était donc pour le Dr Gagnon un signe de fâcheux pronostic.

(1) Il était indiqué de rechercher, dans le Journal et dans la correspondance de Stendhal, les impressions de la bataille de Landshut.

Le Journal de 1809, à la date des 23 et 24 avril, nous apprend qu'en entrant dans la ville où l'on s'était battu la veille, il rencontra pour la première fois, dans cette campagne, des corps étendus de Kaiserlichs : « en plusieurs endroits des cadavres étaient entassés ; j'examinais leurs figures... sur le pont, un brave allemand, mort, les yeux ouverts ».

Il passe ensuite à d'autres descriptions. Mais on peut supposer, si l'on s'en rapporte à la phrase écrite en 1835, qu'il eut, devant ces corps étendus un resouvenir de son enfance. Peut-être l'idée lui vint-elle de vérifier en faisant jouer la lumière sur les pupilles, si ces malheureux étaient bien morts...

Et si nous parcourons les ouvrages les plus récents de pathologie interne nous devons constater que la doctrine n'a pas varié depuis 130 ans, quant à la signification de ce signe dans ces conditions pathologiques.

Chez les soldats commotionnés par une déflagration d'obus sur le champ de bataille, Léri a noté que les pupilles, largement dilatées, étaient très peu mobiles à la lumière (1).

Il en est de même chez les malades frappés d'apoplexie : dans son article consacré aux hémorragies cérébrales, Lhermitte (2) écrit que les pupilles des malades atteints de cet accident, qu'elles soient dilatées ou contractées, ne sont plus sensibles à l'excitation donnée par les rayons lumineux ; de même, ajoute-t-il, que le contact de la cornée ne provoque plus le réflexe palpébral.

Chacun sait que dans le courant du XIX[e] siècle, l'étude des réflexes pupillaires a fait des progrès importants : aucun médecin n'ignore la signification qu'on doit actuellement attacher aux modifications de ces réflexes décrites pour la première fois, chez les ataxiques, par le médecin écossais Argyll Robertson. Chacun connaît l'interprétation étiologique que Babinski et son élève Charpentier ont donnée de ce signe il y a 20 ans.

Mais il n'est pas sans intérêt que le texte d'un illustre écrivain nous apprenne, sans cause d'erreur possible, qu'à la fin du XVIII[e] siècle les médecins instruits faisaient, de l'inertie pupillaire à la lumière, un signe pronostique précieux chez les traumatisés du crâne.

(1) **Léri, Commotions et émotions, un vol. coll. horizon, Masson 1917, p. 34.**

(2) **Lhermitte. Art. hémorragie cérébrale in Traité Sergent, Babonneix et Ribadeau-Dumas, Neurologie, 1920.**

DE QUELQUES MÉDECINS EMBASTILLÉS POUR CAUSE DE RELIGION (1686-1712)

Par le Dr Roger GOULARD, de Brie-Comte-Robert.

Voici une catégorie de prisonniers de la Bastille sur lesquels on a beaucoup écrit.

Ce sont les gens qui furent embastillés « pour cause de religion ».

On a vu, en eux — sans parler des hommes de lettres et des philosophes — les principales victimes de l'arbitraire royal.

A la vérité, « dire, avec Michelet, que la Bastille était la prison de la pensée » parce que des protestants, des jansénistes et quelques écrivains y furent internés, c'est donner de la Bastille une idée manifestement fausse. C'est ne voir, au moins, qu'un côté de la question (1).

Quand on consulte les archives de la Bastille (que Michelet et tant d'autres historiens n'ont pas pu connaître), on constate que les victimes des persécutions religieuses ne formaient, au contraire, qu'une toute petite minorité parmi les prisonniers. L'immense majorité de ceux qui étaient à la Bastille fut, à toutes les époques, constituée par des criminels de droit commun.

D'autre part, comme l'a fait remarquer M. Funck-Brentano (2), c'était presque par une faveur royale

(1) SÉRIEUX et LIBERT. — *La Bastille et ses prisonniers*, Paris, 1914, page 8.
(2) FUNCK-BRENTANO. — *Légendes et archives de la Bastille*, page 25.

Bul. Soc. fr. d'Hist. Méd., t. XIX, nos 7-8 (juil.-août 1925)

que les protestants et les jansénistes — dont la bonne foi était certaine — étaient envoyés à la Bastille. Là, ils se rencontraient avec des gentilshommes et des fils de famille, car on sait que la fameuse forteresse ne fut jamais la prison du peuple. A Bicêtre ou à Saint-Lazare, ils n'auraient coudoyé, au contraire, que des gens de la plus basse pègre.

A la Bastille, les protestants recevaient la visite de diverses personnes qui tentaient de les convertir au catholicisme : tels, le père Bordes, M. La Tour d'Allier, madame Chardon.

En outre, beaucoup étaient autorisés, comme on le verra dans cette étude, à être visités par leurs parents et amis. L'un des médecins embastillés pour cause de religion eut même la permission de quitter la prison, sous caution (1).

Bien entendu, nous ne saurions, avec nos idées modernes, admettre qu'on pût être emprisonné « pour cause de religion ». Aussi, devons-nous considérer, en toute équité, que les protestants et les jansénistes embastillés furent de déplorables victimes de l'arbitraire royal, sans oublier qu'un peu plus tard, les nobles, les prêtres, les bourgeois et beaucoup de gens du peuple furent les déplorables victimes de la tyrannie révolutionnaire.

Mais il ne faut jamais juger les faits et les idées d'autrefois avec le cerveau d'un homme d'aujourd'hui. Et puis, « est-il équitable de reprocher aux contemporains de Louis XIV et de Louis XV de ne pas avoir eu sur la tolérance religieuse et sur la liberté individuelle les notions que deux siècles de controverses et de révolutions n'ont pas encore réussi à faire pénétrer dans tous les esprits ? (2) ».

(1) Fernand Bournon, dans sa remarquable « *Histoire de la Bastille* », dit que les protestants furent traités à la Bastille « avec une extrême rigueur ». L'étude des archives ne m'a pas fourni la preuve de cette assertion.

Bournon dit aussi que la durée de la détention imposée aux protestants était subordonnée à l'obligation de recevoir un confesseur. Pas toujours, à coup sûr, car beaucoup de réformés quittaient la Bastille sans avoir abjuré.

(2) Sérieux et Libert. — *Loc. cit.* page 9.

Quoiqu'il en soit, après la révocation de l'Edit de Nantes, sept médecins furent embastillés pour cause de religion.

I. — MONTGINOT (1).

Montginot, médecin, qui avait adopté « la religion prétendue réformée » avait, en 1685, été exilé à Noyon, puis à Soissons (2).

Le 5 janvier 1686, il fut arrêté en même temps que son gendre, le sieur Cagny, et tous deux furent incarcérés à la Bastille, mais séparés l'un de l'autre.

Le 20 janvier suivant, la mère de Montginot fut, à son tour, arrêté et conduite au couvent de Saint-Eutrope « dans le parc de Chantelou », près de Chartres.

Quant à la femme de Cagny, fille de Montginot, qui avait été laissée en liberté, elle abjura le protestantisme (3).

A la Bastille, Montginot demanda à voir l'abbé Pageot. Peut-être, se convertit-il au catholicisme, à l'exemple de sa fille. En tout cas, il fut mis en liberté, le 4 août 1687.

II. — GRIMAUDET (4).

Médecin à Mauriac, il fut enfermé à la Bastille, pour cause de religion, sur un ordre contresigné Louvois, le 12 février 1689.

Son procès allait être instruit au Châtelet, quand il fut transféré au château d'Angers.

Le 21 août suivant, Seignelay écrivit au commandant du château de mettre en liberté Grimaudet, et de lui ordonner de se retirer à Mauriac. Il prescrivit, en outre, de lui faire savoir, de temps en temps,

(1) Bibl. Arsenal. *Archives de la Bastille*, 10437 ; RAVAISSON. *Archives de la Bastille*, VIII, 355, 381, 383, 387, 394, 395.

(2) On ne sait rien de Montginot en tant que médecin.

(3) Le commissaire Delamarre, dans un rapport de police daté de mars 1686, relate que les époux Bagny avaient fait passer beaucoup d'argent en Angleterre et à Genève.

(4) Bibl. Ars. *Arch. Bast.* 5134-10484 ; RAVAISSON. IX 166, 171, 172, 175, 179, 180, 186, 187, 247. La notice relative à Grimaudet, donnée par M. Funck-Brentano dans « Les lettres de cachet » sous le numéro 1322 est absolument insuffisante et erronée.

la conduite que suivrait le « nouveau catholique ».

On tenait, paraît-il, à éloigner le médecin de Paris, « à cause de sa mauvaise disposition sur le sujet de la religion ».

Grimaudet fut embastillé, une seconde fois, on ne sait ni à quelle date ni pour quelle motif.

En effet, le 28 janvier 1692, Pontchartrain écrivait à l'évêque de Chartres que « Grimaudet, nouveau catholique, depuis trois ans à la Bastille, ayant promis au P. Bordes de tenir désormais une conduite louable, Sa Majesté a bien voulu le faire mettre en liberté ».

L'évêque de Chartres était prié, par cette lettre, « d'avoir attention sur la conduite » ultérieure de Grimaudet.

Le jeudi 7 février 1692, à six heures du soir, en présence du P. Bordes et de M. La Tour d'Allier, Grimaudet quitta la Bastille, après avoir promis « d'exercer au plus tôt la religion catholique, apostolique et romaine ».

Du Junca, qui consigne le fait dans son Journal, ajoute malicieusement : « lequel ne changera jamais ».

En effet, les avatars de Grimaudet n'étaient pas finis. Il fut incarcéré encore, « parce qu'il se conduisait mal », en octobre 1699, mais cette fois, dans une prison de Blois. En janvier 1700, il fut transféré à l'abbaye de Bourgmoyen (1).

Là, il fut « parfaitement instruit » de la religion catholique, et mérita d'obtenir sa mise en liberté sur la demande expresse de l'évêque de Blois.

Le roi lui accorda donc sa grâce, et lui permit de se retirer à Blois où il était né, sans avoir le droit « d'aller ailleurs. »

III. — Bernier (2).

Alexandre Paul Bernier, médecin, né à Paris, et la femme Bouay, furent arrêtés le 17 avril 1689, et conduits à la Bastille.

(1) Abbaye de chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, située à Blois. (Ravaisson, IX, 186, note.)

(2) Bibl. ars. *Arch. Bast.*, 10484 ; — Carra. *Mémoires sur la Bastille*, I, 201.

Ils étaient accusés d'amener dans les familles protestantes récemment converties au catholicisme après la révocation de l'Edit de Nantes, le nommé Cardel, ministre de la religion réformée (1).

Par là, ils espéraient obtenir de ces nouveaux catholiques la rétraction de leur abjuration.

Bernier et la femme Bouay convinrent des faits, et déclarèrent « hardiment » qu'ils avaient eux-mêmes rétracté leur abjuration du protestantisme, et qu'ils faisaient bien profession d'être de la « religion prétendue réformée ».

Le 4 janvier 1691, Besnier fut transféré au château de Guise. On ne sait ce qu'il y devint.

IV. — PAVILLOY (2).

Pavilloy, dit Poupaillard, médecin, entra à la Bastille, le 2 mars 1689, sur ordre contresigné Seignelay, pour cause de religion.

Le 6 janvier 1693, il fut conduit « dans un carrosse escorté de trois hoquetons de la prévôté », au château du Pont de l'Arche (3).

Il y était encore en 1694, puisque Pontchartrain écrivit, le 13 janvier, à M. d'Avignon qu'il avait appris que « Pavillon, médecin, qui est au Pont de l'Arche, sort souvent sous prétexte de rendre visite aux malades des paroisses des environs. C'est entièrement contre l'intention du Roy. »

On ne peut dire ce qu'il advint, dans la suite, de Pavilloy.

V. — BARIL (4).

Pierre Baril était maître-chirurgien, et apothicaire à Neauphle-le-Château. Auparavant, il avait été apo-

(1) Cardel, lui même, fut embastillé pendant vingt-cinq ans, du 4 août 1690 au 13 juin 1715, date à laquelle il mourut. (BOURNON. *La Bastille*, p. 119).

(2) Bibl. ars. *Arch. Bast.*, 5134 ; — RAVAISSON, IX, 181.

(3) Actuellement, chef-lieu de canton de l'Eure, arrondissement de Louviers.

(4) Bib. ars. *Arch. Bast.*, 5133, 5134, 10494 ; — RAVAISSON, IX, 471 ; — BOURNON, *La Bastille*, p. 120.

thicaire dans les haras du Roy à Saint-Léger, et aussi, lieutenant du premier médecin et chirurgien du Roy au bailliage de Montfort-l'Amaury.

Il fut embastillé, le 27 février 1692, sur ordre contresigné Pontchartrain, parce qu'il était « de la religion ». Interrogé par La Reynie, il déclara qu'il avait soixante ans, et qu'il était venu habiter Paris, rue et paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, après la révocation de l'Edit de Nantes.

Il avoua loyalement qu'il avait toujours fait profession de la religion prétendue réformée.

Ayant su, à Neauphle, que des dragons allaient loger chez lui, il avait abjuré le protestantisme, et s'était retiré avec les siens dans la capitale (1).

Il reconnut qu'il avait assisté à Paris à plusieurs assemblées de protestants, et que, dans la maison où il avait été arrêté, une assemblée allait avoir lieu où « les ministres devaient prêcher et faire la cène », mais qu'il ne devait pas y assister. Il dit encore qu'il avait chez lui des drogues, qu'il visitait des malades pour leur donner son avis et leur laisser des remèdes.

A la Bastille, Baril fut enfermé, seul, dans la première chambre de la tour de la Bazinière. Malgré les exhortations du P. Bordes, il ne voulut jamais abjurer sa religion. Il fut ensuite transféré dans la première chambre de la tour de la Chapelle. C'est là qu'il mourut, après une longue maladie.

Le 29 août 1692, il fut inhumé « dans les casemates du bastion où est le jardin de la Bastille ». (Du Junca.)

On sait, en effet, que les protestants enfermés à la Bastille ne pouvaient être enterrés, comme les catholiques, dans le cimetière Saint-Paul.

VI. — Amiot (2).

Amiot, médecin de Bourbon (3), fut embastillé, le

(1) Son fils exerçait la médecine et la chirurgie.
(2) Bibl. ars. *Arch. Bast.*, 5133, 5134, 10518; — Ravaisson, X, 218, 219, 222, 228, 230, 233.
(3) Je ne peux dire de quel Bourbon il s'agit, mais c'est évidemment de l'une des stations thermales qui portent ce nom, puisque, le 14 avril 1700, Pontchartrain écrit qu'Amiot « va à Bourbon *aux deux saisons* ».

3 août 1699, sur ordre contresigné Pontchartrain, parce qu'il était « de la religion », et aussi parce qu'« il avait envoyé sa fille hors du royaume et autres choses ».

Reçu par le gouverneur, il fut enfermé dans la quatrième chambre de la tour du coin.

On lui accorda d'avoir un valet, de voir sa femme et ses amis, et de se promener dans la cour de la Bastille, toutefois avec cette réserve que ce ne serait pas « en même temps que les autres nouveaux convertis ».

Amiot, pour obtenir sa mise en liberté, offrit de faire revenir sa fille d'Angleterre. Il sortit de la Bastille, le 4 décembre 1699, après avoir versé trente mille livres de bons effets, comme caution. Si la fille d'Amiot n'était pas rentrée en France à la fin de mars suivant, le médecin devait réintégrer la Bastille.

Sans doute, la promesse d'Amiot fut tenue, car il n'y a pas trace, dans les archives, de son retour en prison.

D'autre part, Pontchartrain, écrivit, le 14 avril 1700, à M. de Nointel, intendant, que « sur les assurances qu'Amiot a données d'une bonne conduite et de se mêler uniquement de sa profession, le Roy a trouvé bon qu'il continue à y aller (à Bourbon) à l'ordinaire, et Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire de le faire observer et de vous faire rendre compte de la manière dont il se conduira à l'égard de la Religion ».

VII. — Chabbert (1).

Le médecin qui clôt la liste de ceux qui furent embastillés pour cause de religion est un nommé Etienne Chabbert, docteur de la faculté de médecine de Toulouse.

Il fut emprisonné, le 23 avril 1712, pour s'être « chargé de plusieurs imprimés suspects de jansénisme, de la part de Mgr l'évêque de Saint-Pons, et de plusieurs lettres de ce prélat pour remettre à ses amis de son parti à Paris ».

(1) Bibl. ars. *Arch. Bast.*, 10599 ; — Ravaisson, XII, 24.

Il était âgé de 53 ans et appartenait à la religion catholique. Il fut appréhendé, rue Geoffroy-l'Asnier, en la maison où pendait pour enseigne la Boule d'or. Sa demeure ordinaire était à Saint-Chinian, bourg du diocèse de Saint-Pons.

Depuis dix-huit ans, il était honoré de la protection de l'évêque de Saint-Pons, lequel l'avait envoyé à Paris, pour se perfectionner en l'art de la médecine, et s'occuper d'un procès important qui était pendant en la chambre des requêtes du Palais.

Il avoua que Mgr de Saint-Pons l'avait chargé de remettre des lettres à plusieurs prêtres de Paris, mais il déclara qu'il croyait que ces lettres étaient, toutes, relatives au procès qui intéressait l'évêque. Il dit aussi que le prélat lui avait remis une quinzaine d'imprimés qu'il avait distribués « aux uns et aux autres ».

Il fut mis en liberté, le 12 août 1712 (1).

(1) Je signale, en terminant, que le 22 août 1685, fut enregistrée en Parlement une « déclaration du Roy portant qu'il ne sera plus reçu de médecins de la Religion prétendue réformée ».
Cf. : Bibl. Nation., Ms fr. 21.737, f° 38. Cette déclaration a été publiée par L. de Ribier dans la *France médicale*, année 1904, p.93.

M. A. Terson. — Dans son intéressante communication, M. Goulard dit, avec raison, qu'il ne faut pas juger les faits de religion de cette époque avec nos opinions actuelles. Nous ne devons pas oublier cependant que l'Edit de Nantes (1598) fixait le principe moderne de la prééminence du pouvoir civil, donna *près d'un siècle de tolérance* (1598-1685) et permit à tant d'illustres protestants de servir et de briller ouvertement dans tous les genres. Rappellerai-je Gassion, Turenne, Schomberg, Duquesne, etc., sans parler d'artistes et de savants ? Certains livres donnent Guy Patin comme protestant (Weiss, Histoire des réfugiés protestants. *Paris*, 1853, *vol. I. p.* 45.)

Puis, en 1685, après quelques symptômes de réaction, survient la Révocation, pure et simple, de l'Edit, obligeant les protestants à choisir, *dans les quinze jours*, entre leur foi, la prison et les galères.

Il n'est pas inutile, à côté des embastillés, de parler de ceux qui se virent contraints à l'exil, en présence d'une volonté implacable.

« Certes, le Roi n'a rien plus à cœur », disait Mme de Maintenon. « Jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de si mémorable », déclarait Mme de Sévigné. Répondant au comte d'Avaux, son ambassadeur à La Haye qui lui signalait l'effet déplorable de l'acte, le Roi-Soleil lui-même affirmait (30 oct. 1687) que « la bonté divine lui avait permis de purger le royaume de mauvais et indociles sujets. »

Des gens comme Colbert, Vauban, Saint-Simon n'étaient pas de cette opinion.

On estime que, les protestants étant environ un million sur vingt millions de catholiques français, peut-être trois cent mille émigrèrent. Pour ne nous occuper que de nos principaux confrères, examinons ce que l'étranger, trop souvent l'ennemi, gagna ainsi.

Parmi ces médecins, auxquels la médecine, sauf abjuration, devenait interdite, nous voyons Denis Papin, qui avait été médecin à Paris, devenir professeur de mathématiques à Marbourg, où il meurt en 1710. Tout le monde sait qu'il inventa, ou presque, la machine à vapeur. Puis : à Berlin, selon Weiss, Pierre Carita, doyen du collège de médecine de Metz, Pascal Batigne de Montpellier, de Superville, nommé professeur d'anatomie à Stettin, François Charpentier, créé plus tard chirurgien-major des hôpitaux de Berlin, puis chirurgien général des armées prussiennes...

En Hollande, Drelincourt, médecin des armées de Turenne, devient professeur à Leyde et médecin de Guillaume d'Orange. Citons aussi le chimiste Moyse Charas, dont la Pharmacopée fut célèbre. Celui-ci revint plus tard finir catholique, à Paris.

En Suisse, Trouillon, que Saint-Simon estimait très capable et que Conti fit revenir, avec un sauf-conduit, dans une maladie grave, émigra également.

Tous ces médecins, entre autres, ont fait souche dans ces pays, d'où plus tard nous verrons surgir des descendants si caractéristiques, les Benjamin Constant, les Pradier et tant de sujets de talent.

Et, malgré l'édit de tolérance de 1787, nous ne savons que trop comment la Royauté et la France ont payé, à la Révolution et dans les temps ultérieurs, la faute du grand Roi, soleil avec taches.

L'ENSEIGNEMENT DE L'OBSTÉTRIQUE EN PROVINCE EN 1808.

Un Cours d'accouchement à l'hospice de Saint-Gaudens.

Par Raymond MOLINÉRY, de Luchon.

Paris-Médical, dans son numéro du 20 juin 1925, consacré à l'Obstétrique et à la Gynécologie, donne, sous la plume érudite de notre très distingué confrère Roshem, de Cannes, un article sur le *Statut des Sages-femmes à la fin du XVI*e *siècle*.

Ce sont là, miettes de l'Histoire qui permettent de juger du « festin ». C'est ainsi que la pénétration des amis des livres au sein d'archives poussiéreuses et que l'on semblait croire à jamais endormies, permet de reconstituer la vie de nos provinces et les mœurs de nos pères.

Jugeons de leur vie et de leurs mœurs en nous faisant leurs contemporains.

Or, les Etats du Nébouzan, à une époque que nous n'avons pu déterminer, avaient créé, un cours d'accouchements. Ce cours avait cessé de fonctionner en 1790, à l'heure où la grande tourmente allait, durant quelques années, semer parmi nous l'épouvante et le deuil.

L'Empire réorganisait, sur des bases nouvelles, l'enseignement des Facultés. La nouvelle Université allait naître des conceptions Napoléoniennes.

La Faculté de Toulouse rayonnait sur le Nébouzan, le Comminges, le Couzerans, et encore une grande partie du Languedoc.

Or, le 28 janvier 1808, le Cours d'Accouchement de l'Ecole de Médecine avait été rétabli dans les services des hôpitaux de Toulouse. Le sous-préfet, M. Roger, de Saint-Gaudens, envoie à son chef hiérarchique, le rapport suivant :

Mémoire pour Monsieur le Préfet,

« La partie de la chirurgie relative aux accouchements est extraordinairement négligée dans l'arrondissement de Saint-Gaudens. La majeure partie des communes sont sans sages-femmes, et les chirurgiens n'y entendent rien, de sorte que les femmes en travail d'enfant, sont livrées à elles-mêmes, ou si elles ont quelques secours, il ne peut être que pernicieux.

« Le Gouvernement avait si fort senti entièrement la nécessité de faire instruire des sages-femmes, qu'il avait envoyé, dans les différentes généralités, des femmes capables d'enseigner l'art des accouchements. La dame Coudray fut envoyée à Auch.

« Les États du Nébouzan reconnurent la nécessité de propager ce bienfait. En conséquence, ils envoyèrent, au frais du pays, un chirurgien pour suivre le cours de la dame Coudray, et l'on forma à Saint-Gaudens, capitale du Nébouzan, un établissement où l'on instruisait des femmes dans l'art des accouchements ; on avait fait faire au frais du pays, un mannequin au moyen duquel on apprenait la pratique, en même temps que la théorie ; le sieur Pointis, professeur, en est dépositaire.

« Cet établissement avait deux professeurs : le sieur Gazave, qui est mort et le sieur Pointis, qui serait très capable de donner ses secours.

« Comme il n'y a ordinairement que des femmes mariées qui se donnent à cet état, on avait choisi dans l'année le temps le plus convenable pour qu'elles puissent s'absenter de leurs ménages et abandonner leurs travaux.

« En conséquence, les cours s'ouvraient le 1er mars

et finissaient le 1er juin. Une femme était obligée de suivre deux cours ; après quoi on l'examinait. Si elle était trouvée capable, on lui donnait un diplôme ; dans le cas contraire, elle suivait à ses dépens les autres cours jusqu'à ce qu'elle fut trouvée capable.

« Pour être admises à ce cours, les femmes qui voulaient le suivre s'adressaient au Maire. Nanties d'un certificat de ce magistrat et du curé de la paroisse, qui constatait ses bonnes vie et mœurs, elle se présentait au Syndic général, qui faisait choix, parmi toutes celles qui se présentaient, de quatre femmes qui étaient admises au cours et à qui on payait vingt francs par mois, pendant le temps que durait le cours. De manière que cet établissement ne coûtait au pays que 480 livres. On avait soin de choisir les femmes dans les communes où il en manquait.

« L'arrondissement de Saint-Gaudens composé de onze cantons aurait besoin qu'on augmentât cet établissement, au point qu'il y eut au moins une femme par canton qui fût admise. En donnant au professeur 340 livres et 60 livres à chaque femme, cela ne ferait qu'une dépense de 1000 livres. Et l'on ne saurait calculer combien l'arrondissement aurait à jouir, Monsieur le Préfet, de cet établissement.

« On dira peut-être que les femmes peuvent être envoyées à Toulouse : il n'y a qu'à connaître les localités et l'esprit du peuple pour dire que cela n'est pas possible.

« L'intérêt public et bien connu est qu'il y aye des sages-femmes instruites. Il est donc de l'intérêt général de faciliter tous les moyens pour que des femmes désirent prendre cet état et qu'elles puissent être instruites. On répète qu'il n'y a ordinairement que des femmes mariées qui prennent cet état; il faut donc choisir dans l'année le temps où elles sont le moins utiles chez elles et les éloigner aussi peu qu'on peut de leurs ménages; autrement, et l'expérience le prouve, on n'aurait personne à l'instruction, et sous peu, les campagnes seront absolument dépourvues d'un secours absolument nécessaire. On ne saurait

penser que l'intérêt procurera des élèves, parce qu'il est certain que cet état est si peu lucratif dans les campagnes, que l'intérêt ne peut être compté pour rien.

« Les 20 francs par mois qu'on donnerait à Saint-Gaudens ne saurait suffire à Toulouse, parce que les femmes emportent de chez elles leur pain ou on le leur envoie ; et après les heures de leurs leçons, elles ont une industrie locale qu'elles ne sauraient avoir ailleurs. Elles trouvent même le moyen d'économiser une partie de la somme, pour donner du secours à leur ménage. »

Le rapport du sous-préfet, transmis au Professeur d'accouchement, fut annoté par celui-ci : « sans doute est-il répondu en substance, l'économie fait pencher la balance en faveur de la création d'un cours d'accouchement à Saint-Gaudens. Mais lorsque l'on considère combien dangereux ont été jusqu'à ce jour les résultats des leçons données loin des grandes villes et hors de portée des ressources qu'offrent les hospices fréquentés par des personnes d'un talent aussi équivoque que l'aptitude de leurs élèves, qui n'étaient le plus souvent que des paysannes illettrées et d'une intelligence à peu près nulle, on reconnaît la nécessité de prendre relativement à ce genre d'instructions, des précautions propres à garantir la société des maux incalculables causés par l'impéritie des sages-femmes.

« Le cours que Monsieur le Préfet vient d'établir à l'hospice de Toulouse est une de ces institutions salutaires dont on a lieu d'attendre les plus heureux succès; et comme il suffira, pour répandre sur les divers points du département un assez grand nombre de personnes expérimentées dans l'art des accouchements, on ne pense pas qu'il fut nécessaire de rétablir celui de Saint-Gaudens, quand même on pourrait en espérer autant d'avantages, qu'il faut craindre d'inconvénients. »

Le Sous-Préfet revient à la charge et transmet au

Préfet la délibération de la Commission de l'hospice de Saint-Gaudens :

« Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du 28 janvier dernier (portant création d'un cours d'accouchement à Toulouse), ceux des 5 janvier 1792, 13 nivôse, an 3, 15 germinal an 6. les différentes délibérations des Etats du Nébouzan sur les avantages résultant des cours gratuits d'accouchement.

« Considérant que la perte d'un grand nombre d'enfants, celle de leurs mères victimes de l'impéritie des sages-femmes auraient déterminé dans tous les temps les administrations à former l'établissement des cours gratuits d'accouchement ; l'instruction qui en résultait, plus particulièrement pour les campagnes où les ménagères prétieuses privées en général de secours, livrées à la routine ou à la manœuvre d'une main le plus souvent meurtrière, avait déjà fait vivement sentir tout le mérite et le besoin d'un pareil établissement. »

Ce cours devait coûter 2200 francs et les honoraires du professeur étaient fixés à 200 francs. Le docteur Pointis ne fut pas agréé, mais le cours fut créé à Saint-Gaudens.

Rappelons pour mémoire, que les villes de Pau, de Cahors, eûrent des cours d'accouchement dont la célébrité régionale n'est pas méconnue.



NOS FRÈRES INFERIEURS AUX EAUX MINÉRALES

Par Raymond MOLINÉRY (Luchon).

Ballard, dans son Essai sur les Eaux Thermales de Barèges (1834), après avoir rapporté la tradition qui veut qu'une brebis ait découvert les sources chaudes de ces montagnes élevées, ajoute, en manière de commentaire : « Cette histoire ressemble à celle de toutes les Eaux. Il faut en tenir compte parce qu'elle fait honneur à la modestie des hommes. »

Confrère, Ballard, vous êtes un vrai philosophe.

Dans la *Chronique Médicale* que dirige avec une érudition à laquelle les plus sévères rendent hommage, le Dr Cabanès m'a permis de poser à ses lecteurs la question suivante, dont voici le sens : « Que savons-nous du traitement de nos frères inférieurs aux Eaux Minérales ? »

Cet article sera donc aussi peu personnel que possible. Il vous donnera tout simplement les réponses reçues et dont je remercie tous mes aimables correspondants.

A Luchon, devant l'Hôtel Royal, en arrière et même sur l'emplacement du Pavillon Charles Moureu, notre érudit Confrère, M. le Dr de Gorsse, se rappelle avoir vu une piscine sulfurée, où l'on venait baigner les chevaux, et à droite et à gauche de cette piscine, s'en trouvaient deux autres beaucoup plus petites et qui étaient destinées aux chiens.

Luchon, du reste, n'avait pas le seul privilège de soigner le fidèle ami de l'homme, puisque la source de Hount-Caoute de Capvern, aime la gent canine :

« Timpanneau », chien excellent de la meute d'un

noblion qui chassait habituellement aux environs de la Source, y buvait et s'y baignait chaque jour. Il fût guéri d'une maladie qui n'était pas due sans doute à un excès de nourrituré : grande rumeur dans tous les castels du pays. Quelque temps après, Lafleur, serviteur aussi zélé que fidèle, tombe malade, peut-être par les mêmes causes que « Timpanneau », Pourquoi ne l'enverrait-on pas à la Source salutaire ! Tant fut dit et répété, que Lafleur y alla, revint guéri et fut encore comme par le passé, le valet de chambre, le cuisinier, le palefrenier, le cocher et le jardinier de Monsieur. »

Nous lisons dans d'Arquier, correspondant de l'Académie « Observations générales des degrés de chaleur des différentes sources de Bagnères, pris avec un thermomètre de mercure selon la méthode de M. de Réaumur » (page 155), la curieuse note suivante :

« 30 juillet 1750, source de Salies, Bagnères. Cette source, la plus chaude de Bagnères, sort dans un bassin couvert au-dessous du moulin à Foulon. Elle est très abondante et n'est d'aucun usage pour les hommes : les servantes y vont laver leur vaisselle et l'on s'en sert pour laver les jambes et les blessures des chevaux (Certaine forme de gale des chevaux ne serait-elle pas également justiciable d'un traitement hydrominéral sulfuré ?) »

Or, à la même époque, existait à Barèges un bain pour les chevaux. L'Ingénieur des Hautes-Pyrénées, Moisset, qui a laissé de Barèges un très bon plan, daté de 1784 (Archives d'Auch), situe ce bain à 30 mètres environ de l'Hôpital militaire actuel, bâti, du reste, en partie, sur l'emplacement de l'ancien. Ce plan, que nous avons eu sous les yeux, est accompagné d'une légende qui ne laisse aucun doute. L'eau résiduelle, venant des piscines et des baignoires, était collectée dans un large bassin spécial, où les chevaux avaient facile accès. L'eau s'écoulait ensuite dans le Gave. (Bastan).

Depuis près de quatre-vingts ans, ces bains de chevaux ont disparu de Bagnères et de Barèges.

Il est permis de se demander pourquoi l'Etat, qui a installé à grands frais des infirmeries de chevaux, n'organiserait-il pas ces infirmeries à proximité de certaines villes thermales (Tarbes est, du reste, un très important dépôt de remonte et d'élevage), où les chevaux seraient soignés sans qu'il en coûtât rien.

Le cheval de Bagnoles-de-l'Orne est un des plus célèbres dans l'histoire de la prospection thermale. Nos Confrères Joly et Peyré, nous ont envoyé quelques notes sur la légende de « Rapide ».

« Il y a près de deux fiècles fuivant la tradition populaire, que cette Fontaine fut découverte par les habitans de ces quartiers, naturellement attaquez d'une galle affreufe qui reffemble affez à la lèpre, et par un cheval pouffif outré et hors d'état de fervir, abandonné dans les Forefts, les Peuples qui les premiers fe baignerent dans cette Fontaine, accablez de ces galles affreuses, devinrent fains et propres comme f'ils venoient de noiftre, et le cheval pouffif, après avoir bu quelque temps de l'eau, de cette Fontaine fe guérit fi parfaitement, qu'il fi l'admiration de ceux qui l'avoient vû hors d'état de servir.

« Hélie de Cerny (1691). »

« Sur la fin de sa vie le comte Hugues, seigneur de Tessé, ayant abandonné son vieux cheval dans la vallée d'Andaine, le pauvre animal errait tristement parmi les buissons et les rochers, lorsque le hasard conduisit ses pas vers la grande source de Bagnoles, vraie fontaine de Jouvence où après s'être baigné, il redevint le beau coursier d'antan. Ce fidèle et intelligent serviteur courut chercher son maître qui, ainsi que lui, retrouva la jeunesse dans les flots bienfaisants. »

Si le cheval est la plus noble conquête de l'homme, l'âne, comme disait le père Ampère, mérite aussi toute notre affection.

Notre distingué Confrère, le Dr Rey de Challes-les-Eaux, nous adresse les jolies lignes suivantes :

« La légende de l'âne galeux, bien connue à Challes-les-Eaux (Savoie), station sulfureuse, vient à confirmation de l'hypothèse de notre confrère Molinéry. Les animaux ont été les vrais premiers clients des eaux sulfureuses. On raconte que, vers 1840, quand le Dr Domenget entreprit les recherches qui le conduisirent à la découverte de la source, il avait dans son écurie un âne si misérablement galeux, qu'on le laissait librement vagabonder à son gré dans le domaine, assez étendu.

« Le Dr Domenget remarqua que cet animal allait se rouler très souvent dans un endroit du marais, et en sortait couvert de boue. Peu après, il guérissait de sa gale, au point de pouvoir être utilisé à nouveau : c'est une vérification sur place, qui montra de l'eau émergeant là où il allait se rouler, ce qui fait dire, sous la forme humoristique savoyarde que l'eau de Challes a été découverte par un âne. »

Autre tradition dans le même esprit : par la convention qui lie la commune à la Société thermale, cette dernière doit fournir gratuitement de l'eau minérale à certains propriétaires de son voisinage. Or, ces demandes sont d'ordinaire destinées à des pansements que l'on applique sur les atteintes que se font les chevaux, ânes ou mulets; d'expérience courante la guérison est très rapide.

A son tour, le Dr Glénard nous donne les quelques lignes suivantes :

« Il n'est pas rare de voir en Algérie hommes et chevaux se baigner alternativement dans les mêmes piscines d'eaux minérales dans un but « thérapeutico-religieux ». C'est, notamment le cas de la belle piscine en plein air des eaux thermales de Nazereg (Hammam Ould Khaled), province d'Oran. Non loin de là, se trouvent de belles pièces d'eaux minérales. Nul doute que les animaux n'y soient plongés à

l'occasion, comme on plonge des poupées, pour que les malades non transportables puissent bénéficier de la cure... par procuration. »

Enfin, le Dr Matton, de Salies-du-Béarn, nous écrit :

« J'ignore si d'autres villes thermales que Bagnères et Barèges ont possédé des bains pour les chevaux ou autres animaux comme ceux mentionnés dans votre article : c'est à voir, mais ma conviction est qu'en cherchant, on trouvera de nouveaux exemples intéressants à signaler, d'autant qu'ils contribueront à prouver la vertu des sources.

« Mais, sans remonter au XVIIIe siècle, dont vous parlez, je puis répondre à votre question, en vous rappelant que, très récemment, à Salies-du-Béarn, nous avons vu, annexés à l'Etablissement Thermal, une piscine pour chevaux, alimentée par les eaux salées de Bayan, et très efficacement utilisée par les vétérinaires, éleveurs, propriétaires et marchands de la région, pendant plusieurs années. Des changements administratifs, un défaut d'entente entre les intéressés — je parle des humains — et d'esprit de suite dans ce mode d'exploitation thérapeutique, sont les seules causes du délaissement qui a suivi ; car, je le répète, les effets se sont montrés très favorables, et plus qu'encourageants. »

Mais, l'eau de mer, vous vous en doutez bien, a dû jouer également son rôle, et nous empruntons à Dauvergne (1853), les lignes que vous allez lire :

« Tout ce que possède la science d'expérience et de logique arrive par l'action topique de l'eau de mer à ces conséquences ; et la médecine vétérinaire fournit aussi sa part de faits à ce point de vue. Qui ne connaît cet adage des vétérinaires d'Avignon : les boiteries que le Rhône ne guérit pas sont incurables ! Cependant, l'observation atteste encore que pour ces mêmes accidents dans l'espèce chevaline, l'eau de mer est toujours supérieure. »

« Vous savez, me disait M. Carbonel, marchand de chevaux, qu'il n'existe pas de meilleur moyen contre les boiteries, les engorgements articulaires, que les bains froids de rivière, et cependant j'ai pu établir, par comparaison, que ceux de la mer étaient de beaucoup préférables. Sur divers convois de chevaux, continuait-il, que j'ai fait baigner dans le Rhône et la Durance, jamais je n'en avais obtenu un résultat si rapide et si avantageux qu'à Nice, où plusieurs m'arrivèrent harassés, boiteux, ayant des engorgements de tous les membres, des hydarthroses aux jarrets, des coups de pied, des excoriations de corde, etc. Tout cela se dissipa par enchantement au bout de huit jours de bains de mer que je faisais prendre très prolongés.»

Alibert, dans son grand traité des Eaux Minérales, fait remarquer que, bœufs, moutons, cerfs, chevaux, etc... ont, suivant les pays, découvert telles ou telles eaux minérales. Est-ce que l'instinct de l'animal n'est-il pas plus sûr que celui de l'homme, puisque l'animal n'est parfait dans son instinct, et pourquoi nos frères inférieurs n'allaient-ils pas chercher auprès des sources chaudes, un remède à leurs maux ?

Nous donnerons une suite à ces notes puisque la publication de tels faits est « une preuve de la modestie des hommes ».

CHRONIQUE ÉTRANGÈRE

L'histoire de la médecine en Italie.

Les Académies de médecine de Bologne et de Florence. Un antique traité sur la peste.

A quelques semaines de distance deux grandes académies médicales italiennes ont célébré l'an dernier leur premier centenaire. Les publications scientifiques qui servent d'organe à chacune d'elles ont marqué à leur tour cette date.

C'est ainsi que le *Bullettino delle Scienze Mediche* de Bologne a publié le discours prononcé le 25 mai 1924 par M. Domenico Majocchi à l'occasion du premier Centenaire de la Société médico-chirurgicale de Bologne (1), et que *Lo Sperimentale* a consacré un fascicule spécial au premier Centenaire de l'Académie Florentine de Médecine et de Physique (2).

* * *

La première de ces cérémonies aurait dû être célébrée un an plus tôt, puisque c'est en 1823 que la « Società Medica Chirurgica » de Bologne a été fondée. Le Dr Majocchi a expliqué que des raisons spéciales ont amené ce retard et surtout il a montré que les premières origines de la Société remontent plus haut encore, exactement aux premières années du XIXe siècle.

Les nouvelles républiques du Nord de l'Italie calquaient alors leurs institutions politiques, administratives et scientifiques sur le modèle des institutions françaises. A Bologne, par exemple, l'Université fut réorganisée de fond en comble ; l'Académie des Sciences du vieil Institut, réorganisée et encouragée au siècle précédent par Benoît XIV, fut supprimée par un décret du premier Consul et incorporée à l'Institut Natio-

(1) Prof. Domenico Majocchi. « Primo Centenario della Società Medica Chirurgica di Bologna. Discorso commemorativo letto nella adunanza solenne tenuta nell'Aula Magna dell'Archiginnasio il 25 Maggio 1924. » Bologna, Stabilimenti poligrafici riuniti, 1924. (Extrait du *Bullettino delle Scienze Mediche*, 1924).

(2) « 1° Centenario dell'Academia Medico-Fisica Fiorentina (1824-1924). » Siena, Stab. Tip. S. Bernardino, 1924. (Extrait de *Lo Sperimentale* 1924, n° III.)

nal italien. L'ancien Collège de Médecine était aboli comme les collèges des autres Arts. Mais la médecine dans un centre d'études comme la docte Bologne ne pouvait pas laisser disparaître tout organisme corporatif. Quelques jeunes docteurs pensèrent à constituer en 1802, une Société médicale. Celle-ci se réunit d'abord chez l'un d'entre eux, le Dr Venturoli ; elle fut reconnue en 1805 par le gouvernement français, prospéra jusqu'en 1810, à côté de l'Institut National et publia un premier recueil de mémoires.

Au moment où allait paraître le second, un décret de Napoléon en date du 25 décembre 1810, vint transformer l'Institut National Italien en Institut du Royaume d'Italie avec Milan pour siège. Il ne devait rester à Bologne qu'un Athénée, réunion de diverses sociétés savantes. Cet Athénée n'eut qu'une vie réduite et la médecine s'y trouva comme noyée.

L'époque de la Restauration vit s'affirmer à Bologne un mouvement scientifique créé par le Dr Tommasini et qui prit le nom de « Nouvelle Doctrine médicale italienne ». C'est de ce mouvement que devait naître, malgré certaines oppositions du gouvernement des Etats de l'Eglise, l'actuelle « Società Medica Chirurgica ». En 1824 la Société commençait à publier ses travaux scientifiques. Son organe devenait en 1829 le *Bulletino* mentionné plus haut dont la collection, fort appréciée, forme 154 volumes.

Le prof. Majocchi souligne le rôle indirect joué par la Société de Médecine et de Chirurgie dans la formation de l'unité italienne. Il rappelle quelle a été son activité pour la défense de la santé publique dans les différents domaines : prophylaxie de la petite vérole, prophylaxie de la pélagre, de la malaria, de la tuberculose. Il retrace enfin les principales recherches scientifiques et les principales découvertes médicales opérées aux différentes époques par les membres de la Société, depuis Antonio Testa et Giacomo Tommasini, jusqu'à Rizzoli et aux vivants, les Drs Albertoni, Nigrisoli, Putti (1).

Notons enfin, à la suite du Dr Majocchi un point qui nous intéresse plus particulièrement :

« ... La Société n'a pas manqué de donner tous ses soins à l'histoire de la médecine, en faveur de laquelle la voix autorisée de Tommasini s'était fait entendre dès 1817, au cours de ses leçons, au moment où les universités italiennes, au grand dommage des études, en abandonnaient à peu près entièrement l'enseignement.

(1) Nous ajouterons pour notre compte à cette liste le nom du Pr Majocchi lui-même.

« En vue de réparer en quelque manière une si grave lacune, la Société voulut avoir comme présidents deux remarquables historiens italiens, De Renzi et Puccinotti, et comme membre correspondant à l'étranger, l'illustre Curtius Sprengel.

« Elle encouragea par des prix ceux qui voulurent s'adonner aux études de cet ordre. Et c'est à son appel que répondit Alfonso Corradi, lorsqu'il écrivit la *Storia della Chirurgia in Italia dal* 1750 *al* 1870, la *Storia dell' Ostetricia in Italia dal* 1750 al 1870 et surtout les *Annali delle epidemie occorse cn Italia dall'anno* 738 *a. C. fino al* 1850, véritable monument riche de documents rares et nouveaux ».

* * *

Au cours de la cérémonie commémorative de Florence et dans la publication destinée à rappeler le centenaire de l'Académie florentine de Médecine et de Physique, c'est le Dr Andrea Corsini qui a été chargé de retracer les origines de cette Académie.

Il l'a fait en remontant à 1742, année où l'anatomiste Antonio Cocchi suggérait au comte de Richecourt qui gouvernait alors la Toscane au nom de François de Lorraine la création d'une Société ou Académie médicale. Il a retrouvé aux Archives de Florence différentes pièces relatives à une nouvelle proposition datée de 1778 et signée par les Drs Alessandro Bicchierai et Luigi Targioni.

Qu'il nous soit permis de compléter sur un point de détail les recherches du Pr Corsini. Il nous dit dans son exposé, avant de reproduire intégralement le document, que la proposition des deux médecins florentins était calquée sur les statuts de la « Société des Curieux de la Nature » fondée à Berlin en 1773. Peut-être ; mais le même dossier des Archives de Florence renferme aussi, comme pièce à l'appui, un opuscule français relatif à l'établissement de la Société de Médecine fondée à Paris par Louis XVI en avril 1776 (1).

C'est grâce à l'initiative privée et grâce surtout à la décision et au généreux esprit d'entreprise de Gian Pietro Vieusseux que l'Académie devait se fonder en 1824. Vieusseux venait de créer l'important cabinet de lecture qui porte encore son nom, il allait fonder l'*Antologia* et constituer un des centres les plus actifs en faveur des idées libérales et de l'indépendance italienne. Il accepta de fournir à quelques médecins et à quelques naturalistes florentins des revues et des journaux de médecine italiens et étrangers et mit à jours fixes à leur disposition une

(1) *R. Archivio di Stato* Florence. *Reggenza* 1051, fasc. n° 14.

salle de son cabinet de lecture. Le 4 février 1824, l'Académie était régulièrement fondée avec Angiolo Nespoli comme président, et Pietro Betti comme secrétaire annuel. Un de ses premiers soins fut de créer ce Musée de Pathologie que Dupuytren devait admirer en 1835 et signaler à l'Académie de Médecine de Paris. Le siège de la nouvelle institution florentine se transportait bientôt dans les locaux offerts par un de ses membres, le Dr Buzzi et, en 1838, au grand hôpital de Santa Maria Nuova où il est encore.

A qui voudrait connaître l'activité de l' « Academia Medico-Fisica Fiorentina » les monographies signées par ses principaux membres vivants seraient un guide sûr. Signalons les principales qui portent sur l'anatomiste Filippo Uccelli, sur les maîtres de la chirurgie à Florence au XIXe siècle, sur Pietro Betti et les études médicales en Toscane dans la première moitié du XIXe siècle, sur Paolo Mantegazza, etc. Mentionnons aussi que la liste des membres a été établie avec beaucoup de diligence et qu'on y retrouvera parmi les « soci onarari » et les correspondants étrangers la plupart des grands noms de la médecine française des cent dernières années.

*
* *

Un érudit triestin, M. Arturo Castiglioni se signale par une activité remarquable sur le terrain de l'histoire de la médecine. Il y a deux ans il publiait une intéressante étude sur les débuts de la presse médicale en Italie. Il y a quelques mois, il donnait, accompagné d'une importante notice et d'un facsimile, le texte inédit d'un ouvrage sur la peste composé par Giovanni de Albertis en 1450 (1).

On connaît l'importance historique des grandes épidémies. M. Castiglioni rappelle notamment la fameuse peste de 1347-1348 que décrivit Boccace et qui ravagea presque toute l'Europe. Cette diffusion périodique de la peste fit fleurir toute une littérature médicale. Le milieu du XIVe siècle marque d'ailleurs l'époque où la médecine sort des antiques écoles comme celle de Salerne pour triompher dans les cours et entrer, à côté de la philosophie, dans les universités. Cette nouvelle littérature médicale n'a plus le même caractère collectif et anonyme que la production antérieure. Elle peut ne pas révéler une grande originalité, rester asservie à la tradition empirique ; elle nous fait du moins connaître des individualités scientifiques.

(1) Arturo CASTIGLIONI. « Il Libro Della Pestilenza di Giovanni de Albertis da Capodistria (A. D. MCCCCL) ». Bologna-Trieste, L. Cappelli Edit., 1924.

Le Dr Castiglioni passe en revue les principaux ouvrages composés sur le sujet de la peste au XIVe et au XVe siècles, depuis le chapitre du Traité de Chirurgie de Guy de Chauliac, où le médecin du pape Urbain V décrit la peste de 1348 en Avignon, et le « Conseil » du Florentin Tommaso Del Garbo, jusqu'à un « Libellus » du milanais Marino Maineri qui vient d'être tiré de l'oubli (1) et jusqu'au Traité de Marsile Ficin.

Et surtout il présente un autre ouvrage qui avait échappé jusqu'ici à l'attention des historiens de la médecine et notamment à M. Sudhoff qui a fait connaître à ce jour quelque deux cents ouvrages sur la peste au moyen âge et dans les premiers temps de l'Ere moderne.

Il s'agit d'un traité dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque Nationale de Vienne et dont l'Auteur est Giovanni de Albertis, né à Capodistria au début du XVe siècle, docteur de l'Université de Padoue où il fut deux fois recteur de la Faculté des Arts, mort en 1488 dans sa ville natale où il avait été longtemps médecin de la Commune. L'éditeur, après sa substantielle notice, donne avec la plus grande exactitude le texte latin du « De Praeservatione corporum a pestilentia ». Et l'ouvrage constitue une utile et importante contribution à l'étude de cette branche particulière de l'histoire de la médecine.

On ne s'étonnera donc pas que le Dr Castiglioni ait été nommé dernièrement professeur d'histoire de la médecine à l'Université de Padoue. Le 13 mars dernier, il inaugurait son enseignement par une conférence où il montrait l'importance pratique de l'histoire de la médecine. « La médecine, concluait-il, a été pendant presque vingt siècles une science cultivée exclusivement par les races méditerranéennes. Le génie gréco-latin y a laissé une impression ineffaçable. Qu'on lise attentivement la théorie des humeurs d'Hippocrate et l'on y retrouvera les germes de toute la théorie moderne des glandes à sécrétion interne ».

Jugement profond qui marque bien l'utilité même pour les plus hardis novateurs de se rattacher à la tradition des grands savants. Henri BÉDARIDA.

(1) Ce Traité est conservé au *R. Archivo di Stato* de Modène. Il a été publié par M. R. SIMONINI. « Marino Maineri ed il suo *Libellus de preservatione ab epidymia* ». Modena, Orlandini, 1923.



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

John Ruhräh. — Pediatrics of the past, an anthology..., with a foreword by Fielding H. Garrison. New-York, Paul B. Hoeber, 1925, in-8°, XXV-592 p., 18 pl. et 44 fig. dans le texte.

Encore un beau livre qui nous vient d'Amérique ! Notre collègue, le Dr John Ruhräh, professeur de pathologie infantile à l'Université de Maryland, a entrepris d'illustrer par des textes l'histoire de la pédiatrie depuis Hippocrate jusqu'à nos jours. Ces textes ont été bien choisis et leur commentaire est excellent. Comme le dit Garrison dans une ingénieuse préface, c'est tout à la fois une anthologie, une chrestomathie et un livre de références. Dr Ernest Wickersheimer.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

P. Lecène. *La chirurgie française au XVIIIe siècle*, Presse médicale, n° 41, 23 mai 1925, pp. 673-677. Le grand essor que prit la chirurgie française au xviiie siècle, et qui fit alors de l'Ecole parisienne de Saint-Côme la plus brillante du monde était dû d'abord au développement des études d'anatomie normale, pathologique et opératoire ; puis à l'excellente organisation de l'enseignement; enfin au relèvement de la condition sociale et scientifique des chirurgiens. Il convient de souligner le rôle prépondérant que jouèrent en cette occurrence les premiers chirurgiens du Roi : en particulier Mareschal, le fondateur de l'Académie Royale de chirurgie, et ses successeurs, La Peyronie et La Martinière.

A propos du Centenaire de Charcot, lire :

PIERRE MARIE. *Éloge de J.-M. Charcot.* — A. SOUQUES, *Charcot intime.* — L. HASKOVEC, *Jean-Martin Charcot*, 1825-1893. Presse médicale, n° 42, 27 mai 1925, pp. 689-700. (A relever, puisque nous essayons ici de faire de l'histoire, deux erreurs sous la plume de M. Haskovec : il est inexact que Charcot ait été élu, en 1883, membre de l'Académie française ! Inexact aussi que, marié deux fois, il ait pris pour gendre Waldeck-Rousseau ! Charcot épousa une veuve, qui avait de son premier mariage une fille, mariée d'abord au docteur Liouville, ensuite à Waldeck-Rousseau. Elle eut, du second lit, un fils, le médecin explorateur Jean Charcot.) — H. CODET. *La philosophie scientifique de Charcot*, Progrès médical, n° 22, 30 mai 1925, pp. 846-847. — *Trois lettres de Charcot à sa famille* (*fac. sim.* d'autographes et de dessins du Maître). — A. BARBÉ, *Charcot artiste* (reprod. de caricatures et de dessins documentaires dus au crayon de Charcot). — *La maison de Charcot à Neuilly.* — *La maison où est mort Charcot* (*ibid.*, supplément illustré, pp. 41-48). (On sait que Charcot mourut en quelques instants d'une crise d'œdème aigu du poumon, le 16 août 1893, dans une auberge sise au bord du lac des Settons (Nièvre), au cours d'un voyage en compagnie de Debove et de Strauss.)

BAUDOT. *Le Docteur Edmond Bonnet, bienfaiteur de l'Académie*, 1848-1922, Mém. de l'Acad. des Sc., Arts et B. L. de Dijon, avril 1825, p. 97-112, et portr. h. t. — Jean-Jacques-Edmond Bonnet, né à Beaune le 8 avril 1848, commença par étudier le droit à Dijon ; puis il opta pour la médecine, fit, en qualité de sous-aide major des ambulances internationales, la campagne de 1870-71, et fut reçu docteur de la Faculté de Paris, le 3 août 1876. Il s'orienta dès lors vers l'étude des Sciences naturelles, entra en 1877 comme préparateur de botanique au Muséum, suivit en 1883-84 la mission d'exploration scientifique de la Tunisie, et explora en 1888 le Sud- Oranais. En 1914, il dit adieu au Muséum, et mourut à Paris le 3 octobre 1922. Il a fait un legs important à l'Académie de Dijon. Numismate, bibliophile, naturaliste, il laisse une œuvre scientifique considérable non seulement sur la botanique pure (étude de la flore française et Africaine), la paléobotanique (flore tertiaire de l'Egypte, de Noirmoutier, du Tarn, de Bahia, du Maroc), l'entomologie (Orthoptères d'Obock et de Tunisie), mais encore sur l'histoire de la botanique ancienne et des vieux herbiers, et sur l'histoire de la médecine, en par-

ticulier une biographie de Vallot. (*Bull. du Muséum*, 1905). On en trouvera le précieux relevé bibliographique dans l'article de M. Baudot.

Goffin et J. L. Faure. *Antoine Depage* (1863-1925). Presse médicale, n° 49, 20 juin 1925, p. 836-837. — Hommage rendu au grand chirurgien belge qui créa en 1915 à la Panne, sous le feu de l'ennemi, la fameuse ambulance de l'Océan, et dont le nom nous rappelle « des années d'épreuves indicibles, mais aussi de gloire commune ».

Brumpt. *Samuel Taylor Darling*, 1872-1925, *ibid.*, n° 50, 24 juin 1925, p. 852. — Ce savant hygiéniste et parasitologiste naquit dans le New-Jersey, fut reçu docteur à Baltimore en 1903, dirigea (1906-13) le laboratoire de la Commission d'hygiène du Canal de Panama, explora ensuite (1913-15), le Transvaal et la Rhodesia où il étudia la pneumonie des mineurs, puis (1915-17), comme membre de l'International Health Board de la fondation Rockefeller, la Malaisie, Java, les Fidji. Professeur d'hygiène à la Faculté de São Paulo (Brésil) de 1918 à 1920, il continua ses travaux au laboratoire malariologique de Leesburg (Géorgie, U. S. A.). Nommé correspondant de la Commission du paludisme de la Société des Nations, il est mort le 20 mai 1925, au cours d'une mission d'études aux environs de Beyrouth, victime d'un accident d'automobile.

M. Perrin. *Le professeur Paul Haushalter*, 1860-1925, Presse médicale, n° 54, 8 juillet 1925, p. 923. — Eloge du distingué pédiatre de la Faculté de Nancy.

Ch. Laubry. *Marc Leconte*, 1883-1925, *ibid.*, p. 923-924. — Reçu en 1906 interne des hôpitaux de Paris, Leconte s'adonna à la cardiologie, sous l'impulsion de son maître Vaquez, soutint, en 1911, une thèse remarquable sur l'*Extrasystole*, et prépara le concours des hôpitaux. La mobilisation, brutalement, interrompit son labeur. Leconte ne voulut point rester dans le cadre auxiliaire où pouvait le retenir une santé délicate, et s'engagea dans l'armée active. D'abord médecin de bataillon, puis affecté à l'ambulance 2/65 (30e corps), il suivit cette dernière dans les boues du Camp de Châlons (1917), puis à Vic-sur-Aisne, à Montgobert, à Pierrefonds, et dans la forêt de Compiègne, pendant les terribles offensives de l'été de 1918. Il passa les derniers mois de la guerre dans un service de cardiologie des environs de Senlis, et, la tourmente dissipée, se remit au travail. Nommé, en 1922, médecin des hôpitaux, il poursuivit ses recherches sur les tachycardies,

l'hypertension artérielle et veineuse, les aortites, les bradycardies, en compagnie de Vaquez et de Laubry. Mais sa santé, déjà ébranlée, s'altéra. Une affection qui ne pardonne pas vient de l'arracher à la douceur de son foyer. Rendons un douloureux hommage à l'homme de devoir, au travailleur acharné, à l'ami sûr, qui voilait d'une douce ironie sa délicatesse exquise et sa probité foncière, et qu'ont pu apprécier à sa juste valeur ses maîtres, ses compagnons de travail, et ceux qui vécurent, à ses côtés, les heures tragiques de la Grande Guerre.

BUSQUET. *La Matula, attribut médical du* IXe *au* XVIIIe *siècle*, Progrès médical, n° 7, 27 juin 1925, supplément illustré, p. 49-52. — L'examen des urines était jadis la base du diagnostic et du pronostic; et l'on présentait ce liquide au médecin urologue dans un vase spécial que le *Roman de Renart* appelle *orinal*, mais qu'on nommait aussi *matula*. La *matula*, figurée sur de nombreuses estampes anciennes, avec le petit panier à anse qui servait à la transporter, était vraiment un attribut médical, et les vieux hagiographes n'omettent point de la placer dans la main des saints Côme et Damien. Une gravure de Goltzius (1587) représente le Christ guérisseur absorbé dans la contemplation d'une matule.

BUSQUET. *Deux croquis de J. M. Charcot, par Paul Richer*, *ibid*, p. 53-54. — Reproduction de deux croquis du Maître, crayonnés par P. Richer, au cours d'une des conférences de la Salpêtrière.

GREENE CUMSTON. *Biographie médicale*, *Duchanoy*, 1742-1827, *ibid.*, p. 56. — Claude François Duchanoy, docteur régent de l'ancienne Faculté de médecine, élève et ami d'Antoine Petit, fut nommé, après la Révolution, administrateur des hôpitaux et hospices de Paris (on lui doit un *Projet d'une nouvelle organisation des hôpitaux*, Paris, 1810), et président du Comité de vaccine ; mais il n'est point exact qu'il soit mort en 1827, comme le dit cet article, doyen de la Faculté de médecine de Paris, car le décanat était alors confié à Landré-Beauvais. A cette notice est annexée la reproduction d'un beau portrait de Duchanoy, dû au pinceau d'Isabey et conservé dans une collection particulière à Genève.

P. FAREZ. *Les enseignements de Descartes sur la psychothérapie*, Revue de psychologie appliquée, de Bérillon, 34e année, n° 6, juin 1925, p. 87-89. — L'âme, pour Descartes, est, ou devrait être la régente et conseillère du corps ; mais ce der-

nier seul est accessible aux procédés de coërcition ; il faut donc « combattre physiquement » les passions ; « le moyen de rendre les hommes plus sages, c'est dans la médecine qu'on doit le chercher ». Par une bonne hygiène et des remèdes bien dosés, l'homme « saura conquérir l'indépendance à l'égard des passions, la possession de soi-même, la félicité temporelle », prolonger son existence et retarder sa vieillesse. On sait, qu'en Hollande, le philosophe inculqua ces principes d'hygiène physique et morale à la princesse Elisabeth, fille du Roi de Bohême, Frédéric V.

M. Gille. *Le renouveau des lithontriptiques*, Revue pratique de biologie appliquée, de Carrion, n° 6, juin 1925, p. 176-182. — Meyer, de Copenhague, a récemment obtenu la dissolution de calculs au moyen d'irrigations vésicales continues avec une solution très faible de HCl. Il a donc résolu médicalement un problème que l'on croyait relever de la seule lithotritie chirurgicale. Mais l'ancienne thérapeutique avait longtemps rêvé du lithontriptique idéal, et vanté, à ce propos, les formules les plus saugrenues, depuis celle d'Avicenne, reprise par Amatus Lusitanus, où il entrait de la cendre de scorpion, de lièvre, et du sang de bouc; celle de Rhazès; celle de Lémery, qui comportait de la couperose, de l'alun, du minium, du sel, de l'urine d'homme; depuis le *Ludus* de Paracelse, et l'*Alkaest* de van Helmont, jusqu'au remède de Chittick et à celui de Mlle Stephens, qui se composait de coquilles d'œufs et de limaçons calcinées. L'idée directrice qui inspirait ces inventeurs, et que masquait la complexité bizarre et voulue des recettes, c'est en réalité l'usage des alcalins comme dissolvants de la pierre : la drogue de Chittick est la lessive des savonniers, la poudre de coquilles est du carbonate de chaux; les cendres sont alcalines; et l'on prétendait neutraliser ainsi l'acidité humorale des calculeux; les alcalins ne peuvent rien, évidemment, contre les concrétions phosphatiques ou carbonatées ; peut-être ne sont-ils pas absolument inefficaces contre les graviers uriques et uratiques. En tout cas, avec Meyer, la chimiâtrie moderne préconise, inversement, les acides.

Marèvre. *Les bottes de Sylvius*, Medicinei, 1925, n°s 5-6, p. 23-32. — Grand travailleur, et maître réputé, l'anatomiste Sylvius gâtait d'indéniables qualités par un misonéisme obstiné et agressif dont son élève Vésale dut pâtir, et par la plus sordide avarice. Lorsqu'il mourut, un étudiant facétieux lui composa cette épitaphe :

Sylvius hic situs est,- gratis qui nil dedit unquam,
Mortuus, et gratis quod legis ista dolet.

Et un eertain Ludovieo Arrivabene, de Mantoue, fit imprimer ehez Mathieu David un pamphlet intitulé : *Sylvius ocreatus*, Sylvius botté. Afin de ménager le bois de son feu, Sylvius s'était fait faire, pour l'hiver, des bottes fourrées, et les voulut ehausser pendant sa dernière maladie. L'auteur de eette satire mit done aux prises, dans une sorte de dialogue des morts, Rabelais, Montano, Sylvius, et le nocher Caron; et montra Sylvius essayant de traverser le Styx à gué, avec ses bottes, pour ne point payer l'obole du péage. Mais Sylvius avait laissé des partisans qui prirent violemment à partie l'irrévéreneieux Italien. Melet, surnommé *Claudius Burgensis*, traita Arrivabene de *vilissimum animal*, et vingt autres, à la rescousse, défendirent la mémoire de leur professeur à grand renfort d'épigrammes latines, qu'on pourra lire à la fin de la Vie de Sylvius eomposée par R. Moreau. (Ed. de 1635.)

E. Rolants. *Nomination d'un corrcspondant à l'Académie des Sciences cn* 1751. Extr. du Bull. de la Soe. des Seienees, de l'Agrieulture et des Arts de Lille, Lille, Impr. Danel, 1925, 8 p. in-8°. — En 1749, un médeein Lillois, Joseph Boueher, étudia la eomposition ehimique et les propriétés thérapeutiques des eaux et boues de Saint-Amand. En 1750, il envoya au Dr Maequer, membre de l'Aeadémie des Scienees, le résultat de ses reeherehes, en sollieitant ses eritiques et ses avis. Sur ees entrefaites, un ei-devant ehirurgien aide-major des armées du Roi, nommé Bouquié, ayant eu connaissance des projets de Boueher, se hâta de le devaneer, et publia en 1751 un *Essai physique sur les eaux de Saint-Amand*. Macquer, dereehef eonsulté, jugea l'analyse de Bouquié « défeetueuse, mal faite et pleine d'erreurs grossières », et invita Boueher à poursuivre ses reeherches, se chargeant de les présenter à l'Aeadémie lorsqu'elles seraient arrivées à leur perfeetion. Ce qui arriva le 27 février 1751. Un second mémoire suivit, le 30 juillet, et le 22 déeembre 1751, Maequer annonçait à Boucher que l'Académie, satisfaite de ses travaux, l'avait inscrit au nombre de ses correspondants. A noter que les mémoires de Boueher, bien que jugés dignes de l'impression, ne furent jamais insérés dans le Recueil des ouvrages des savants étrangers publiés par l'Académie des Scienees. Relevons aussi l'aetive protection que Macquer, alors considéré comme l'un des premiers chimistes de son temps, aecorda au praticien provincial. Boucher n'eût sans doute pas trouvé le même aecueil auprès de nos

modernes Académies. Celles de l'Ancien Régime, Académie Royale des Sciences, Académie Royale de chirurgie, et Société Royale de médecine, ne dédaignaient point de s'affilier, et d'encourager, d'un bout à l'autre du royaume, tous les chercheurs de bonne volonté.

A. Garrigues. *Williams Harvey.* L'œuvre médico-thérapeutique n° 12, juin 1925, p. 18-26. M. Garrigues, qui est un critique judicieux, doublé d'un grand érudit, nous retrace la vie de Harvey, et relève, chemin faisant, les erreurs de quelques biographes ou appréciateurs moins bien informés. Regnard écrivait jadis (1865) que la carrière du grand homme n'offre rien de saillant ! Or, Harvey devint, en 1623, médecin extraordinaire de Jacques Ier; en 1625, médecin ordinaire de Charles Ier ; resté fidèle au monarque fugitif, il le suivit dans son exode de 1642 et jusqu'après sa défaite à Edge-Hill ; aussi la populace de Londres, gagnée au parti parlementaire, pilla le logis et brûla les papiers du médecin du roi. Charles, par compensation, le nomma doyen du Collège de Merton à Oxford : mais quand la fortune abandonna définitivement le souverain, Harvey vit une nouvelle dévastation anéantir ce qui restait de sa fortune et de ses labeurs. Le sort le dédommagea sur le tard : ses frères lui reconstituèrent un capital suffisant ; le Collège des médecins Londoniens lui fit élever, de son vivant, une statue en pleine Salle des Actes (1651) et l'appela à l'honneur — qu'il déclina — de présider ses travaux (1656). Harvey mourut le 3 juin 1657, après avoir donné au Collège de quoi bâtir une salle d'assemblée, une bibliothèque, et lui légua encore une rente perpétuelle. Quant aux découvertes de Harvey, on les nia d'abord, quitte à lui en contester la paternité quand elles se furent imposées au monde savant. C'est dans ses *Exercitationes de generatione animalium* que se trouve le fameux adage : *Ex ovo omnia*, qui ruinait la théorie de la génération spontanée. C'est encore Harvey qui, après quatorze ans de méditations et d'expériences, proclama en 1628, dans son *Exercitatio... de motu cordis et sanguinis*, l'existence de la grande et de la petite circulation, sans découvrir toutefois la circulation capillaire qui ne fut démontrée que par Malpighi (1661). Ce fut un *tolle* général. Riolan mena l'attaque contre une théorie subversive et attentatoire à l'autorité des Anciens. Et quant il fallut s'incliner devant les faits, on prétendit retrouver chez le roi Salomon, les chinois, Erasistrate, et Galien, et l'évêque Nemesius, et Servet, et Shakespeare, et le pharmacien Harriot, sans compter Césal-

pin, Rudio, Sarpi, Bartholin et Ruini, des devanciers à l'Anglais ! Récemment encore dans la *Chronique médicale* du 1er octobre 1921, Franck Duprat niait la *prétendue* découverte de Harvey, en lui opposant un texte, tronqué ou mal lu, de Julius Pollux, lequel vivait, vers l'an 180, à Naucratis en Egypte, alors que ce passage de l'*Onomasticon* ne fait que rééditer les vieilles erreurs des physiologistes anciens.

Abbatucci. *La succession d'un chirurgien major en service à l'Isle de France à la fin du* XVIIIe *siècle*, Presse médicale n° 61, 1er août 1925, p. 1037. C'était un élégant que ce Jean-François Gouy, originaire du Bas-Poitou, qu'une commission provisoire délivrée par le Comte de Souillac, gouverneur général des Etablissements au delà du Cap avait promu, le 7 mars 1785, aux fonctions de chirurgien major du régiment de l'Isle de France. Si, comme je le veux croire, il possédait une saine pratique, il dédaignait, à tout le moins la théorie : sa bibliothèque était réduite à quelques volumes, et les instruments de son art, doublés d'un grafomètre, ne valaient pas plus de 200 #. Mais quel nécessaire de toilette ! 6 rasoirs garnis d'argent, des pots de pommade, des flacons de « christal », 95 serviettes ! Et des bijoux : 3 montres, des boucles d'argent, deux diamants de 800 et 600 # ; et une garde robe admirablement montée : 60 cols de mousseline, 12 garnitures de chemises, 27 paires de bas de soie — et j'omets les bas de coton ; — 15 habits, 74 vestes et gilets ; 56 culottes ; du linge de corps en proportion ; un « challe à fleurs » et un châle blanc ; des pièces de toile. Pour les loisirs, un trictrac ; pour la promenade à pied, deux cannes à pomme d'or, et une garnie d'argent ; pour le cheval, un harnachement ; pour les excursions fatigantes, un palanquin ; pour le repos, un lit à moustiquaire, et un hamac ! Quatre esclaves noirs, Louis, Bayson, Antoine et Zéphyr, n'étaient pas de trop pour entretenir le maître et ses effets. M. Abbatucci, pense que le Sieur Gouy, peut-être compromis en quelque galante aventure, mourut en duel de la main du comte de Locatello, ci-devant colonel au service de S. M. le Roi de Sardaigne. L'inventaire de sa succession fut dressé par le major de son régiment, Leroux de Touffreville, assisté de l'adjudant d'Erbilly et de l'huissier Le Clerc, et la vente (esclaves compris) faite à l'encan, au son du tambour, le 29 décembre 1789, produisit une somme de 26867 # que M. de Touffreville transmit aux héritiers.

R. Onfray. *Jacques Daviel* 1693-1762, Soc. hist. et archéol. de l'Orne, t. XLIV, 1er et 2e bulletins, janv.-avril 1925, p. 177-

192. — Jacques Daviel, né en 1693 à La Barre, aux environs de Bernay, dans la généralité d'Alençon, et fils d'un modeste notaire, alla, dès l'âge de 16 ans étudier la chirurgie d'abord à Rouen, puis à l'Hôtel-Dieu de Paris. Successivement aide-chirurgien au régiment de Charolais, au régiment du Quesnoy, dans les hôpitaux de Philippeville et de Salzbourg, il sollicita, en 1720, le périlleux honneur d'aller porter secours aux pestiférés de Marseille. Là, il s'éprit d'Annette Félix, fille de son confrère le chirurgien Félix, de Salon, qu'il épousa le 19 avril 1722. Il combattit, cette année même, une récidive de l'épidémie, et fut récompensé de son zèle par une promotion au grade de maître en chirurgie, et la médaille de Saint-Roch, *pro fugata peste,* décernée par le roi. Pendant 25 ans, il exerça son art à Marseille, avec les titres de chirurgien de l'Hôtel-Dieu de cette ville, et des galères du roi. Le décret de 1724 en fit un démonstrateur royal d'anatomie et de chirurgie. Sa renommée s'étendit : il fut appelé à Lisbonne, à Génes, accompagna la duchesse de Modène, et, de retour en Provence pratiqua pour la première fois sur le Frère Félix, ermite d'Aiguilles, l'opération qui devait être son principal titre de gloire : la cure, par extraction, de la cataracte, dont le siège intra-cristallinien avait été définitivement établi en 1705 par Michel Brisseau de Tournai. Daviel, dès lors, devint l'oculiste à la mode. Convoqué à Paris par le duc de Villars-Brancas, il se fixa dans la capitale, où il soigna bientôt la Cour et la Ville. D'Argenson, ministre de la Guerre, l'appela à traiter les malades de l'Hôpital des Invalides. Louis XV s'intéressa à ses recherches, assista à ses expériences, pratiquées sur une biche dans le parc de La Muette, et le nomma son chirurgien oculiste. Il fut mandé à la cour de la Princesse Palatine, à celle du roi Ferdinand VI d'Espagne, et, au retour, rendit la vue à un centenaire à Bordeaux ; le prince Clément de Bavière le fit venir à Munich, et essaya vainement de l'y retenir. Des titres académiques aussi honorables que nombreux lui furent prodigués. Mais sa santé s'altérait : atteint d'aphasie, il alla demander sans succès, quelque soulagement aux eaux de Bourbon, et un avis au Dr Tronchin, à Genève : son état s'aggrava, et il s'éteignit aux bords du Léman, le 30 septembre 1762. — Sa statue se dresse aujourd'hui sur la place de l'Hôtel de Ville de Bernay.

Dr Paul DELAUNAY.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel FOSSEYEUX.

COMPTE-RENDU DU Ve CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Tenu à Genève du 20 au 24 Juillet 1925.

Par M. LAIGNEL-LAVASTINE,

Secrétaire-général de la Société internationale d'histoire de la médecine.

Le Ve Congrès de la Société internationale d'histoire de la médecine a été un grand succès comme les précédents tenus à Anvers, Paris, Londres et Bruxelles.

Onze nations y étaient représentées et, si l'on a remarqué l'absence de quelques membres éminents de la Société, le nombre des congressistes et la qualité des communications permettent de ne rien regretter.

Je n'ai pas la prétention de rivaliser avec mon ami Paul Delaunay, qui nous a donné dans le dernier de nos bulletins un récit savoureux du congrès de Genève.

Comme secrétaire général de *la Société internationale d'histoire de la médecine*, je vous dois un compte rendu plus strictement analytique de notre cinquième réunion et citerai tous ceux qui y ont pris la parole.

*
* *

Le président du Congrès Dr C. Greene Cumston, privat-docent à l'Université de Genève, a ouvert la séance, en souhaitant la bienvenue aux congressistes et a donné quelques renseignements sur quelques

médecins Genevois de jadis, et d'abord sur *Daniel Leclerc*, qui fit paraître en 1696 son *Histoire de la Médecine*, œuvre érudite éditée vingt-neuf ans avant *The History of Physick de Freind* et qui le place parmi les pères de l'histoire de la médecine. Né à Genève en 1652, mort en 1728, il fit son doctorat, selon la coutume genevoise d'alors à l'Université de Valence. Sa réputation grandit rapidement et les étrangers venaient de loin pour le consulter.

Un grand médecin du XVe siècle fut *Jean Antoine Sarrasin*; ce médecin remarquable, peu connu des historiens de la médecine, dit M. Cumston, est né à Lyon, le 25 avril 1547. Reçu docteur en médecine à Montpellier en 1573, Sarasin fut médecin de l'hôpital de Genève de 1572 à 1586. Il est mort le 30 décembre 1598.

L'édition des œuvres de Dioscoride en grec et latin de Sarasin fut très estimée et je n'hésite pas à la regarder comme une des meilleures qui existe. Elle fut publiée à Francfort en 1598, l'année même de sa mort.

Dans son traité : *De Peste Commentarius*, publié à Genève, en 1571, l'auteur parle de la transmission du fléau par des empoisonneurs (engraisseurs ou semeurs de peste) comme d'un fait incontestable.

Le nom de *Théophile Bonet*, né le 6 mars 1620, mort le 29 mars 1689, marque un épisode dans l'histoire de la médecine. Après avoir poursuivi ses études médicales dans les plus célèbres Universités de l'Europe, Bonet se fit recevoir docteur en 1643, selon Dezeimeris et Gautier. Malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir dans quelle Université il a pris son grade. L'ensemble des ouvrages de ce médecin genevois constitue une véritable encyclopédie médicale du XVIIe siècle, mais un seul de ses écrits, le *Sepulchretum, sive Anatomia pratica ex cadaveribus morbo denatis*, Genève 1679, a suffi pour mériter à son auteur une réputation européenne.

Si, avant Bonet, quelques médecins avaient étudié des altérations pathologiques produites dans certains

viscères par des processus morbides, on n'avait pas généralisé ces recherches : aucun essai n'avait été tenté d'établir la constance des relations entre les symptômes observés pendant la vie et les lésions trouvées *post mortem*.

Bonnet le premier tenta une esquisse d'ensemble de l'anatomie pathologique.

M. Cumston s'excuse ensuite de ne pouvoir que citer les médecins et chirurgiens genevois, tels que Tronchin, Odier, Louis Jurine, Pierre Fine, Beauvoir, Coindet, Rilliet, qui fut d'abord médecin des hôpitaux de Paris et bien d'autres, quoique leurs noms soient acquis à l'histoire de la médecine et après avoir souhaité la bienvenue aux étrangers et remercié ses collaborateurs, il déclare ouvert le Ve Congrès international d'histoire de la médecine.

M. André Patry, président de la *Société médicale de Genève*, exprime son admiration pour ses collègues, qui une fois leur devoir professionnel terminé se passionnent pour des recherches historiques comme celle de l'histoire de la Médecine. La Suisse a joué un rôle important en ophtalmologie grâce à ses grands maîtres de la fin du XIXe siècle, mais si nous voulons remonter dans un passé lointain, nous apprenons qu'on a découvert à Avranches les instruments d'un opticien romain. On a retrouvé des cachets d'oculistes dans plusieurs villes, entre autre à Vienne en Dauphiné. Au moyen âge, l'oculistique était sans doute entre les mains de gradués dans la partie médicale, ecclésiastiques pour la plupart et celles de périodeutes, qui à côté de l'abaissement de la cataracte, extrayaient la pierre et opéraient les hernies.

La vieille Université de Bâle, fondée en 1460, brilla d'un éclat particulier au XVIe siècle. Félix Platter, professeur, a étudié l'optique et la physiologie de la vision. Au XVIIIe siècle Euler fait paraître sa nouvelle théorie de la lumière. Au XIXe siècle, les cours d'ophtalmologie sont donnés régulièrement. C'est Yung, puis

Schiess. A Berne, le célèbre hôpital de l'Isle a été fondé en 1360. Au XVIe siècle, il comptait deux médecins, deux chirurgiens, un opérateur de hernies et un opérateur de cataractes. Au XVIIIe siècle, Jutzeler pratiquait déjà l'extraction de la cataracte. Au XIXe siècle, nous trouvons Rau, Zehender Dor et Pfluger. A Zurich, l'Ophtalmologie fut enseignée à partir de 1833 par Locher Zwingli, Locher Baller de Murat et Horner. A Lausanne, nous trouvons Mayor au début du XIXe siècle et le célèbre Marc Dufour dès 1867. A Neufchâtel, Cornaz a publié en 1838 une thèse d'Ophtalmologie. Il va de soi que nous ne connaissons pas le nom des oculistes de Genève de la période romaine, mais peut-être Helius Facilis vint-il de Vienne en Dauphiné donner des consultations à Genève ? Au XVIe siècle, un certain Ringuet, de Cruseilles, parfois banni pour désordre et ivrognerie, opère la cataracte. Léon Gautier, dans son livre sur la Médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, cite Jean-Pierre Maunoir.

« En 1768, ajoute M. Patry, naquit à Genève Jean-Pierre Maunoir qui étudia à Paris avec Desault, et en Angleterre ; professeur d'anatomie à Genève, il acquit une grande réputation comme opérateur de cataractes ; on venait le consulter de France et d'Allemagne. Il mourut à 93 ans. Il avait trouvé le temps, à côté de sa grande pratique, d'écrire d'intéressants travaux sur l'iris, la pupille artificielle, l'iridotomie, l'influence de l'opération de la cataracte sur la survie, etc.

Jean-Louis Prévost (1790-1850) s'est occupé à côté de sa pratique de physiologie oculaire, il a montré que l'éclat des yeux de certains animaux pendant la nuit n'est pas due à une lumière propre, mais à la réflexion d'une lumière projetée.

Je ne quitterai pas l'histoire de l'ophtalmologie à Genève au XVIIIe siècle sans parler de Daviel qui révolutionna le traitement de la cataracte en imposant l'extraction au lieu du simple abattement aux résultats si aleatoires.

Daviel, oculiste français, atteint d'une affection du

larynx, vint consulter en 1752 notre compatriote Tronchin. Il s'installa à l'hôtel des Balances, place Bel-Air, où « à l'insu de Tronchin il a pris un purgatif si violent que son état a empiré visiblement par une diarrhée colliquative avec fièvre devenue incurable... Il a donné sa confession à M. Tronchin parce qu'il avoue que sa témérité dans l'abus des remèdes est la cause de sa mort qui n'a pas été différée puisqu'il a expiré le 30 septembre 1762. » Catholique, il fut enterré en terre catholique dans le cimetière du Petit-Saconnex. Le Pr Haltenhof a recherché son acte de décès et, avec quelques confrères, a irigé une plaque commémorative sur le mur du cimetière de cette église. C'est le premier monument érigé à la gloire du grand oculiste français, avant celui de Marseille, où il soigna avec tant de dévouement les pestiféres et celui de La Barre, sa ville natale. Je n'en dis pas davantage, ne voulant pas empiéter sur le travail du Pr Laignel-Lavastine, que nons avons le privilège de voir ici et qui nous parlera vendredi de son illustre ascendant.

Nous finirons l'histoire de l'ophtalmologie à Genève en mentionnant l'hôpital Rotschild, fondé en 1874, sous la direction médicale du Dr Barde. Le Dr Haltenhoff ne fut nommé professeur extraordinaire qu'en 1891, quoique la Faculté de médecine de Genève ait été fondée en 1876. Ce n'est qu'en 1910 que fut ouverte sous sa direction la clinique ophtalmologique, installée d'abord dans une annexe de l'ancienne Maternité, puis en 1921 dans un bâtiment neuf construit sous la direction du Dr Gourfein, professeur en exercice.

M. André Oltramare a pris la parole au nom du *Conseil d'État*. Genève s'est intéressée à l'Histoire de la Médecine, qui tient une grande place dans l'histoire du monde. Il y a dans la Médecine une part d'intuition, de divination qui a fait naître l'expression « l'art de guérir », c'est-à-dire de connaître les moyens de lutter contre la mort. Comme philologue, M. Ol-

tramare a lu avec joie les écrits des médecins de la Grèce et de Rome et a été frappé du profit qu'on en pouvait tirer. Les médecins romains de la décadence luttaient avec les moralistes pour le retour à la simplicité des mœurs, comme ceux de nos jours.

M. Georges Werner, recteur de l'Université, rappelle la fondation à Génève de la Croix-Rouge et l'aide aux blessés. S'il y a pour le juriste un grand intérêt à étudier l'histoire du droit, il en est de même pour le médecin. Les médecins et les juristes ont encore ceci de commun d'avoir toujours sous les yeux des cas ou des espèces d'où ils tirent leurs observations.

M. Werner salue au nom de l'Université le président et les médecins réunis à Genève en ce moment.

M. Hugues Oltramare, du Conseil administratif, prononce quelques paroles aimables, au nom de la ville de Genéve.

Puis M. Tricot-Royer, d'Anvers, président de la *Société internationale d'Histoire de la Médecine* prend la parole :

« Il en est de la Médecine comme de l'humanité qui, si elle ignore son histoire, se condamne elle-même. La pensée humaine ne saurait subir d'éclipse totale. Une théorie féconde est le résultat de l'effort d'une infinité de travailleurs obscurs. Cette recherche est bien faite pour abattre l'orgueil, car chaque doctrine a une période de jeunesse, de maturité et de vieillesse. L'étude de cette chaîne est celle de l'histoire de la médecine.

« Cependant, tandis que l'histoire de la politique était considérée comme indispensable, celle de la science a été longtemps négligée. C'est en 1920, à Anvers, au moment des jeux olympiques que se réunirent les historiens de la médecine, comme aujourd'hui à Genève au moment de la fête fédérale de gymnastique. »

Ces différents discours ont été suivis d'une conférence du professeur Eug. Pittard sur la *préhistoire de la médecine* et particulièrement sur les opérations médicales de l'âge de la pierre polie.

« A l'âge de la pierre polie déjà, des hommes pratiquaient l'art de guérir. La première question serait de savoir à quelle époque il faudrait faire remonter les premières maladies ! Les animaux ont-ils été malades avant les hommes ? Puisque l'ours des cavernes a souffert d'arthrites, il semble bien que les deux phénomènes aient été simultanés et qu'hommes et animaux aient été malades de compagnie. On peut classer les maladies en maladies probables : tuberculose, syphilis, cancer (cancer du maxillaire) et maladies certaines : arthrites diverses, particulièrement du genou, fractures surtout du radius, des côtes : ces fractures ont été admirablement réduites et consolidées. Quant à la trépanation, sur laquelle portent les recherches de M. Pittard, on en trouve de nombreux exemples. Un bénédictin du xviie siècle, Monfaucon, parle le premier d'un crâne préhistorique portant des traces de trépanation. Beaucoup plus tard, vers 1872, on découvre dans la Lozère d'autres crânes portant des traces de trépanation. En général, on opérait les pariétaux, rarement l'occipital ou le frontal. La trépanation est pratiquée dans la plupart des régions d'Europe et jusqu'au Caucase, et hors d'Europe, au Pérou, au Mexique, en Nouvelle-Guinée, aux Canaries, mais pas à une époque postérieure. En général on procédait par raclage au moyen d'instruments en silex. Grâce à l'habitude que l'on a prise de conserver, lors des découvertes préhistoriques, non seulement le crâne, mais tout le squelette, et grâce aux progrès de la radiographie, de la microscopie et d'autres sciences annexes de la médecine, la préhistoire médicale est appelée à faire de grands progrès. »

Et le soir une très brillante soirée, offerte par le président et Mme Cumston, charma les congressistes.

Un certain nombre de travaux du plus haut intérêt ont été présentés, le mardi matin, à la séance du Congrès.

Ce fut d'abord M. J. D. Rolleston, qui entretint ses auditeurs des *rapports de Voltaire avec les médecins anglais.* M. Rolleston a montré des portraits des principaux médecins anglais de l'époque, W. Cheseldon, Mead, auteur de l'Anatomie du corps humain, John Friend et d'autres. On remarque dans la liste des souscripteurs de la Henriade de Voltaire un grand nombre de noms de médecins.

M. Regnault (de Paris), fait quelques remarques sur le frontispice du livre de Cheselden et observe que la gravure représente la dissection d'un porc, quoique depuis longtemps en 1740 on disséquât des hommes.

Sir d'Arcy Power a parlé d'*Albert de Haller, médecin de Georges II à Londres et auteur des Disputationes Chirurgicae Selectae*, dont il a donné le résumé. Il a montré le portrait de Georges II et de Haller avec sa famille en Suisse, ainsi que des vues de Gottingue et de Berne.

M. Maillart présente quelques projections d'ex-votos conservés au Musée National des Thermes à Rome.

Le professeur John D. Comrie (d'Édimbourg), fait une communication sur *Robert Whitt, neurologue du XVIIIe siècle.* Il raconte brièvement sa vie et montre en projections les portraits de Whytt et de ses contemporains Collin, Haller, sir Charles Bell, et Monro, ainsi que l'Hôpital d'Edimbourg.

M. A. Guisan expose la vie et le mariage de *Fabrice von Hilden*, médecin Bâlois du xvie siècle.

M. J. G. de Lint parle d'une *lettre de Tronchin* et de la méthode suttonienne de l'inoculation. On sait que le Dr Tronchin, élève de Boerhaave, étudia à Leyde et pratiqua à Amsterdam, à Genève et à Paris.

M. Regnault au sujet d'un ex-voto a donné un aperçu très philosophique de l'évolution des idées médicales des Romains et des Grecs.

M. E. Wickersheimer parle de *la Syphilis à Genève à la fin du XVe siècle.* En 1492 Maillart demanda au Conseil la permission de quitter son emploi dans la magistrature, parce

qu'il était atteint de la Syphilis. Ceci serait contraire à l'idée, souvent émise, que Christophe Colomb, aurait rapporté cette maladie d'Amérique.

La communication du professeur B. Wiki avait pour sujet : *Une note sur le Dr Carl Niclaus Lang*, historiographe des épidémies d'ergotisme à Lucerne en 1709 et 1717.

Mlle Droz présente des observations sur un ancien *traité de la peste*, dont le manuscrit date du XIIIe siècle.

La séance a repris l'après-midi par une communication de M. Johnsson sur une *lettre de Giordano Fracastor sur la poésie*, où il considère longtemps avant les romantiques, que la poésie est une maladie.

M. Paul Delaunay sur les *médecins manceaux en Suisse au XVIe siècle*. Avec sa verve coutumière, M. Delaunay trace deux portraits inoubliables de Jacques Pelletier du Mans, *pacis amantissimus semper*, auteur des Joyeux Devis attribués classiquement à Bonaventure Despériers et qui planait au-dessus de la mêlée et Jean Belon, apothicaire au service du Cardinal de Tournon incarcéré pendant six mois à Genève par Calvin.

M. Messerli communique trois ordonnances des XVe et XVIe siècles relatives à l'hygiène de la ville de Lausanne. On possédait déjà très anciennement à Lausanne le système du tout à l'égout.

M. Tricot-Royer fait remarquer que la ville de Bruges avait déjà au XIIIe siècle une machine hydraulique pour la distribution d'eau potable. Les ordonnances exigeaient aussi qu'on indiquât les maisons des pestiférés par des signes spéciaux et que les médecins, qui allaient leur rendre visite, eussent une canne peinte en rouge.

M. Thompson parle de *l'hygiène et de la santé publiques dans les civilisations anciennes*.

M. Capparoni expose ses recherches sur *l'enseignement de l'anatomie au XVIe siècle à Rome* et les principaux maîtres de cette époque. La dissection était pratiquée à Rome bien que l'on ait dit quelquefois que les papes s'y étaient opposés.

Après la séance, les congressistes sont allés en automobile au Vengeron où le Dr Rilliet, Mme Rilliet

et Mlle Rilliet-Saladin leur ont fait le plus aimable accueil. Tandis que quelques-uns s'intéressaient aux œuvres de Rilliet et admiraient les éditions rares de la bibliothèque, d'autres se promenaient dans le parc ou sur les bords du lac, en contemplant le Mont-Blanc, dont les neiges, poudrées de rose par le couchant, jouaient à cache-cache avec les nuages.

* * *

Les travaux du congrès ont continué le mercredi dès 9 heures du matin, à l'Athénée.

M. Moon fait tout d'abord une communication sur *l'influence de Paracelse.* Le succès de Paracelse est dû en grande partie au mysticisme de son art. Il avait foi dans la vie spirituelle, mais non pas dans l'astrologie. L'auteur finit par les paroles de Gœthe « Alles Vergângliche ist nur ein Gleishniss ».

M. Krumbhaar parle des *éditions elzéviriennes de la littérature médicale au* XVIIe *siècle.*

Les livres de médecine publiés et vendus par les fameuses officines Elzéviriennes des Pays-Bas donnent une indication très précieuse de l'importance contemporaine attachée aux ouvrages de médecine du XVIIe siècle. Dans le catalogue de Daniel Elzévir publié à Amsterdam en 1674, il y a 1641 titres de livres de médecine écrits par plus de 200 auteurs. Presque tous les auteurs les plus célèbres de l'antiquité et des XVIe et XVIIe siècles y figurent, mais la plupart de ces ouvrages sont écrits par 8 ou 10 auteurs de l'époque, dont les noms sont aujourd'hui presque oubliés. Ainsi Licetus y figure dans plus de 50 titres, Deusingius dans 34, Senneri dans 22, Sebezius dans 21, Majer dans 14, Aldrovandi dans 13, Rolfingius dans 12, Severini dans 11, Primerosius dans 11, alors que Harvey, Willis, les deux Fabrices, Celse, Hippocrate, Paracelse, Sydenham et d'autres célèbres auteurs ne sont représentés que par un ou deux titres. Cependant, d'autres faits indiquent qu'en agissant ainsi les Elzévirs ont suivi le vrai jugement de l'époque.

M. J. Renaud, médecin-major du Corps d'occupation du Maroc, délégué au Congrès par le gouvernement Chérifien, a donné un nouvel aperçu des recherches qu'il poursuit sur l'*Histoire de la médecine arabe au Maroc.* Il s'agit, cette fois, de la période moderne, du XVIe au XIXe siècle. J. Renaud étu-

die d'abord la vie et les œuvres d'Al-Wazir Al-Ghassâni, médecin du sultan saâdien Ahmad Al-Mansour, le conquérant du Soudan. Au XVIIe siècle, il signale les polygraphes Abd ar-Rahman al-Fâsi et Ibn Choqrun, puis il s'étend sur une curieuse famille de praticiens originaires de Fès, les Adarraq, qui fournirent, de père en fils, des médecins attachés à la personne des sultans.

Enfin, au IXe siècle, Renaud oppose le vieux Maroc médiéval, qui se survit en la personne d'Ibn al-Hadj, et le Maroc moderne, dont Abd as-Salam al-Alami, instruit au Caire à l'école de Clot-Bey, apparaît comme un des précurseurs.

Le Prof. E. JEANSELME (de Paris), communique *des notions d'anatomie chirurgicale contenues dans les lois germaniques à l'époque de l'invasion des Barbares*. Ces coutumes et lois remontent jusqu'au XIIe siècle. Elles traitent de préférence des blessures et homicides fréquents à cette époque farouche. Par les lois contre les cruautés exercées sur les vaincus, on voit que les mutilations, telles que les sections des cheveux, des bras ou des jambes étaient fréquentes. Les atrocités scandinaves dépassaient encore celles des Germains. La loi du talion régnait en maîtresse, ce qu'on constate par de nombreux textes. Tacite parle déjà dans la « Germanie » d'une composition (indemnité) à verser par l'agresseur à la victime pour le dommage qu'il lui a causé. Cette composition généralement en nature : un bœuf cornu, une épée, une cuirasse évaluée en sous d'or, variait suivant la situation, l'âge de la personne lésée ; les lésions portaient des noms particuliers dans la langue des médecins chargées des expertises. Les *médecins légaux* étaient assermentés. Leur savoir était surtout externe ; ils mesuraient la longueur, la profondeur des plaies avec la main et ne connaissaient la médecine interne que d'après les anciens. Les lois frisonnes donnent un tarif minutieusement établi des plaies et des accidents des différents organes atteints, et nous montrent que ces médecins connaissaient très bien la valeur des membres et même des parties de membre. Ce tarif pourrait être comparé à celui des assurances contre les accidents. Il arrive que le médecin légal ne donne son avis au juge qu'après la guérison de la victime.

M. TRICOT-ROYER, a étudié *l'histoire des lépreux d'Anvers et de Louvain*. Les communes étaient obligées de prendre à leur charge les lépreux, de les installer dans une maisonnette de deux pièces, de leur fournir un lit, un foyer, une vache, six

poules et un coq, etc..., de les vêtir d'un grand manteau gris, de leur donner des bassins pour leur toilette, et même quelquefois un domestique pour les servir.

M. Dubreuil-Chambardel : *Les Maisons d'Asile sur les chemins de pélérinage aux* x^{e}, xie, xiie *siècles*. Quatre hôpitaux existaient à Saint-Martin de Tours au ixe siècle ; ils ont été détruits par les invasions des Normands au xe siècle. On restaura cependant l'Hôpital Saint-Clément, qui subsista jusqu'au xiie siècle. A partir du xie siècle, ont voit de nouveaux pélerinages s'organiser pour lutter contre certaines maladies. Par exemple le Monastère de Saint-Silvain, à Levroux, dans l'Indre, ne recevait que les malades atteints d'érysipèle ; c'est pour faciliter ce pélerinage qu'on organisa des asiles sur les routes qui y conduisaient, en particulier à Buzançais ; ces asiles sont signalés jusqu'au xive siècle.

M. Van Andel fait une communication sur *la Médecine et la sculpture architecturale*. Un certain nombre de maisons ont leurs facades ornées d'un bas-relief ou d'une sculpture ayant rapport à la profession de son propriétaire. Ce sont des particularités historiques, des emblèmes ou des allégories. Quoiqu'un certain nombre de ces sculptures aient disparu au siècle passé, il en reste un nombre suffisant pour se donner une idée de leur variété. Ces produits de l'art populaire sont des documents importants de la vie privée et sociale d'autrefois.

M. Van Andel à réuni une vingtaine de ces reliefs ayant rapport à la médecine et provenant d'habitations particulières ou de maisons de charité. Nous avons vu défiler en projections quelques-uns de ces bas-reliefs. Ce sont : les cinq sens, une énorme dent pour la maison d'un dentiste, une grenade pour celle d'un apothicaire, et qui se trouve dans la façade de la maison de M. Van Andel, une salamandre, emblème des œuvres chimiques, l'alambic pour un apothicaire, la parabole du bon Samaritain pour un médecin, etc... Et voici quelques reliefs des maisons de charité : une femme symbolisant la charité donnant ses soins à de vieilles dames ; un pélican nourrissant ses petits. Un hôpital militaire du xviie siècle porte en bas-relief deux guerriers vigoureux auprès d'un blessé. Le fronton de la léproserie de Gouda représente la parabole du mauvais riche ; on voit les chiens léchant les plaies du pauvre Lazare et deux lépreux portant leur manteau et leur cliquettes. Un relief de l'Hôpital des pestiférés à Leyde donne une allégorie de deux femmes exprimant leur terreur de la peste :

l'une tenant son enfant mort dans ses bras, l'autre le faisant venir auprès d'elle (œuvre du sculpteur Rombout Verhulst, de Malines). L'enseigne des pestiférés d'Alkmaar représente l'intérieur d'une salle d'hôpital, où deux infirmiers portent un malade sur un brancard. On trouve la même représentation à l'Hôpital Sainte-Barbara, à Haarlem. De grands lits en bois sont rangés aux deux côtés de la salle, avec une galerie ; un petit tableau d'un hôpital du XVIIe siècle nous montre que cet arrangement était commun à cette époque. Un relief de Dordrecht représente un cortège d'infirmiers transportant des blessés sur des litières et des brancards. Un autre de l'Hôpital des aliénés nous montre, au centre, deux fous furieux chargés de chaînes devant de petites cellules dont les trappes étroites laissent passer les têtes d'autres fous.

Le Dr Regnault lit deux communications du professeur Szumowski : *l'école de Médecine de Cracovie sous le dernier roi de Pologne*. Parmi les particularités de cette école au XVIIIe siècle, il y avait des prêts aux étudiants pour leurs études de médecine, à condition que le médecin s'engage une fois ses études finies, à pratiquer dans la ville qui l'avait aidé. On pourrait comparer cette coutume avec celle des prêts d'honneur accordés aux étudiants.

La seconde communication du professeur Szumowski porte sur : *La peste de* 1508, d'après deux écrits médicaux de Mathias de Miechow, dont l'un est antérieur et l'autre postérieur à l'épidémie et qu'on a pu dater exactement, grâce à quelques indications. L'auteur recommande l'usage de l'eau-de-vie comme remède contre la peste.

La communication du professeur Wrzosek sur *Robert Remak et la science polonaise* est présentée par M. Bugiel. Remak publia plusieurs ouvrages scientifiques en polonais jusqu'au moment où il s'installa à Berlin et où il enseigna en allemand.

La seconde communication du Prof. Wrzosek concerne *Emmanuel Gilibert organisateur de l'Ecole de médecine à Grodno, de* 1776 *à* 1780. Par ordonnance royale il fut appelé en Pologne pour y organiser l'Ecole royale de médecine de Grodno, un jardin botanique et des collections scientifiques. A cette époque, de nombreux médecins français exerçaient et enseignaient en Pologne. Bernouilli cite l'activité de Gilibert dans la relation de son voyage en Pologne.

M. E. Wickersheimer parle de *Maistre Jean Gispaden*, chirurgien annecien et grenoblois de la fin du xv[e] siècle, qui a laissé un manuscrit illustré de jolis dessins à la plume.

Ce manuscrit latin 7138 de la Bibliothèque nationale de Paris se compose, avec des copies d'ouvrages médicaux, de notes prises par un praticien pour son propre usage et où l'on trouve, en même temps que le fruit de ses lectures ou de ses conversations, les résultats de son expérience clinique.

« Gispaden » n'est que la forme, à peine romanisée, du nom de Wiesbaden, de la ville allemande d'où Johannes Gispaden tirait son origine.

Jean Gispaden paraît avoir été un grand voyageur. On le trouve opérant à Beaucaire, et, si toutefois il ne s'agit pas ici d'une citation, observant les effets du chardon béni jusque dans l'île de Candie. Il revient en Occident et s'établit à Grenoble et à Annecy, sans qu'il soit possible de classer chronologiquement ses changements de résidence. Il vécut plusieurs années à Grenoble et peut-être y acquit-il le droit de bourgeoisie. Des noms de Grenoblois reviennent souvent sous sa plume et aussi des noms appartenant à la topographie de la capitale du Dauphiné.

Annecy le retint par des liens plus doux. Ce fut là qu'il apprit à connaître la sœur de Charles Barbier. Cette petite fille, qui se nommait Colette, avait souffert d'un anthrax à la nuque, puis d'une sciatique causée par l'inanition ; Jean Gispadon la pansa, la purgea, et enfin l'épousa. Les nouveaux mariés, entre lesquels il y avait une grande différence d'âge, s'installèrent dans une maison d'Annecy, dite de Quintal, celle-là même sans doute, qu'en 1506, Georges Minjod de Quintal vendit à l'apothicaire Nicolas Paquellet.

Mais, Annecien ou Grenoblois, Jean Gispaden n'entend pas que son champ d'action soit limité par les murs d'une cité. Sans se lasser il parcourt le Genevois, la Savoie et le Dauphiné et, parce que nul n'ignore sa venue, il prend soin de l'annoncer dans un factum bilingue, latin et puis français.

Il se rend souvent à Genève où il traite l'évêque pour une fracture de jambe, le fils de l'hôtelier de l'Exchaquier pour un fic de la verge compliqué de phimosis et un culottier pour un polype du nez. Le cas d'un lépreux du village genevois de Thonex lui donne l'occasion de noter les formes dans lesquelles médecins et chirurgiens de Genève rédigent les conclusions de leurs expertises médico-légales, et c'est encore à Genève, à l'hôpital de la Magdelaine, qu'il prend l'observation d'un individu qu'on amputa à la suite d'un cancer du pied.

On rencontre notre errant sur les bord du lac d'Annecy, à Talloires, chez le prieur des Bénédictins. Il tombe malade à Chambéry. Il se montre à Culoz, à l'abbaye d'Hautecombe, dans la seigneurcrie savoisienne de Chantagne, au Pont-de-Beauvoisin, chez les Antonins de Bannes, au diocèse de Gap, chez les Cisterciennes des Ayes, chez les Dominicaines de Montfleury. Ces pages fourmillent d'appellations géographiques dont la liste comprendrait, outre les noms déjà cités, ceux de Gap, de Tullins, aujourd'hni chef-lieu de canton de l'Isère, de Gex, de Rossillon, de Saint-Claude, de Novalaise en Savoie, et surtout de localités qui, dans un atlas moderne, devraient être cherchées dans le département de la Haute-Savoie : Bossy, Cruseilles, La Pesse, La Roche, Moye, Novel, Poisy, Rumilly, Saint-Jeoire, Seynod, Seyssel, Sillingy, Thônes.

Jean Gispaden, qui nous laisse ignorer où il fit son apprentissage, appartient à cette catégorie de chirurgiens semi-lettrés, dont le mépris pour les barbiers n'a d'égal que celui dont ils sont eux-mêmes l'objet de la part des médecins. Il parle non sans complaisance de l'ignorance des barbiers qui, ont méconnu la nature d'un apostume, mais, fidèle des saints Cosme et Damien, il ne craint pas de pénétrer dans le domaine de saint Luc et de traiter avec succès, assure-t-il, un flux de ventre contre lequel les médecins s'étaient montrés impuissants.

Si les grades académiques lui font défaut, il n'en a pas moins fréquenté les écoles. Son latin n'est guère plus mauvais que celui des Universités et on trouve dans son recueil, mêlés à des sentences morales, des exmples de syllogismes en « barbara », en « celarent », en « darii » et une quintuple explication de la maladie du point de vue du théologien. De si hautes préoccupations ne l'empêchent pas, à ses heures, d'entonner une chanson bachique :

Quando bibo cum hospite,
Bibit illa, bibit ille,
Bibit pater, bibit mater,
Bibit soror, bibit frater,
Bibit ille, bibit illa.
Bibit servus et ancilla,
Bibunt illi, bibunt ille,
Bibunt plus cum untum mille,
Bibunt omnes, bibunt totum.
Et nichil remanet in potum,
Sed quando bibo solus,
Non est fraus neque dolus,
Ergo si vis esse bonus frater,

Bibe semel, bis, tu, quater,
Tom pro rege quam pero papa,
Bibe vinum sine aqua.

Les notes de pratique de Jean Gispaden, beaucoup plus thérapeutiques que nosographiques, embrassent les cas les plus divers de la pathologie ; remarquons, en passant, qu'il n'y est fait aucune allusion à la vérole. Les recettes et les règles diététiques sont empruntées aux auteurs classiques du moyen âge, surtout à Gui de Chauliac, à Gérard de Solo, à Arnaud de Villeneuve. Les secrets de vieilles femmes, les amulettes, les incantations ne manquent pas non plus, mais ce qui offre le plus d'intérêt, ce sont les descriptions de pansements et d'opérations chirurgicales. De telles observations nous montrent appliqués à la chair souffrante et saignante les préceptes, que les maîtres ont formulés dans leurs traités didactiques. L'humble praticien de Grenoble et d'Annecy s'est engagé dans la voie jadis frayée par un Taddeo Alderotti, par un Gentile dà Foligno ; il nous a laissé les *Consilia* qu'il était en mesure d'écrire.

M. Tricot-Royer : *Isaac Ammon, dit Palatino Chaldaico, médecin thaumaturge du maréchal de Westerloo.* Ce dernier ayant un certain goût pour le mystérieux, Isaac Ammon n'eut pas de peine à capter sa confiance. C'était un homme extraordinaire, astrologue, spirite, ayant toutes les qualités et tous les défauts. Il pratiquait la médecine naturelle, disant que Dieu avait tout créé pour la conservation de l'homme. Le maréchal de Westerloo dit dans ses Mémoires, qu'Isaac Ammon, avant de quitter l'Europe, avait écrit huit à neuf volumes d'autobiographie. Ce manuscrit a dû être imprimé à Amsterdan. Le Dr Tricot-Royer serait heureux si quelqu'un pouvait lui donner quelques renseignements pouvant le mettre sur la piste de ce manuscrit.

M. de Mets : *Une relique de la corporation des chirurgiens-barbiers d'Anvers.* M. de Mets montre deux « catalogues » de la corporation des chirurgiens d'Anvers. Le premier est de 1623 et le second de 1717. C'était une liste chronologique des membres de cette corporation. La « leçon d'anatomie », tableau de Sporkmans, a été retrouvée par M. de Mets dans un grenier ; il l'a montré à la salle des séances du congrès et les médecins anversois l'ont fait restaurer. C'est donc grâce à M. de Mets, comme le fait remarquer M. Tricot-Royer, que ce tableau a été sauvé de la destruction.

M. Laignel-Lavastine lit la communication du Pr Menetrier sur *les ancêtres du tréponème ou les vers vénériens de Deidier.*

M. Menetrier expose les conceptions relativement à l'agent pathogène de la syphilis émises par Deidier, professeur à l'Université de Montpellier, au commencement du XVIIIe siècle. Cet auteur a eu le mérite d'attribuer la maladie à un contage animé, seul capable à son sens d'expliquer la diffusion des accidents dans l'organisme et la transmission d'un sujet à l'autre et d'en tirer des déductions intéressantes au point de vue du traitement.

Ce médecin est d'ailleurs connu pour le rôle glorieux qu'il joua à Marseille au moment de la peste de 1720 et à propos de cette dernière maladie il a également professé des idées remarquables relativement au mode de contagion et à la prophylaxie.

Voici à titre documentaire quelques extraits de Deidier, cités par M. Menetrier :

« Les auteurs ne conviennent pas sur la nature du virus vérolique ; la plupart des modernes prétendent que c'est un acide corrosif ; bien éloigné d'être de ce sentiment, je crois devoir en attribuer la cause à des vers particuliers...

« Que l'on m'apprenne comment ce virus pourra tellement se multiplier qu'une particule, qui égalera à peine la millième partie d'un grain, acquiert un volume immense ? Comment se pourra-t-il faire que cette particule, qui ne s'est d'abord attachée qu'à un petit endroit du corps humain, coagule ensuite toutes les humeurs, qu'elle soit charriée partout avec le sang par le moyen des vaisseaux ; que ce virus fasse des érosions en de certaines parties sans toucher aux autres... Ces sels acides corrosifs ne pourront-ils engendrer et multiplier de nouveau ? »

Ce sont là exactement les arguments invoqués par Pasteur.

Et parlant de la peste, Deidier exprime les mêmes idées. « Il en est de la contagion de la peste à peu près comme de celle du mal vénérien et, de même que dans cette dernière maladie on traite les infectés sans aucune appréhension de leur atmosphère, on peut en toute confiance traiter les pestiférés, pourvu qu'on se garde du contact immédiat... la contagion ne se transmet pas par l'atmosphère, mais uniquement par un contact immédiat ».

M. de Mets montre que la caisse de prévoyance des chirurgiens-barbiers d'Anvers était une œuvre admirablement organisée possédant un chapelain, un trésorier, etc.

M. Laignel-Lavastine donne quelques détails sur son arrière grand-oncle, l'*oculiste Jacques Daviel*, né en 1693. Il était fils d'un notaire et neveu d'un médecin. Venu à Marseille pour soigner les pestiférés, il se maria en Provence. La date exacte de la première opération de la cataracte est le 8 avril 1745. En souvenir du séjour de Jacques Daviel à Marsellle, le prof. Aubaret a donné à la clinique ophtalmologique le nom de clinique Jacques Daviel.

M. Laignel-Lavastine fait une seconde communication avec la collaboration du Dr Vinchon, sur l'*incubat et les démonopathies à la fin du XVIe siècle.* Le terrain le plus propice en est le tempérament mélancolique, surtout si la faiblesse d'esprit s'y ajoute. Les enfants sont plus facilement démoniaques que les adultes. On trouve aussi des cas de possession collective extrêmement curieux. L'incubat était considéré comme une œuvre du diable encore au temps de Jean Wier, qui distingue le démoniaque aliéné, le névropathe et le déséquilibré et trouve l'influence des instincts au fond de l'inconscient.

Après la séance, les congressistes se sont rendus à la Bibliothèque publique, où M. Henri Delarue avait organisé dans la salle Lullin une petite exposition rétrospective de manuscrits et d'ouvrages sur l'histoire de la médecine.

Le soir, une reposante réception fut offerte par la Ville de Genève dans les salons empire du palais Eynard et dans les Jardins.

*
* *

Jeudi matin, malgré l'orage, nous nous sommes embarqués pour Chillon et pendant que le ciel variait ses effets de couleurs sur le lac Léman et ses rives panachées de lumière et d'ombre, la Société internationale d'histoire de la médecine a tenu son *Assemblée générale.*

Etaient présents : MM. Tricot-Royer, président, Laignel-Lavastine, secrétaire général, Capparoni (Italie), G. de Lint et Van Gils (Hollande), Jeanselme et Wickersheimer (France), Sir d'Arcy Power, Rolleston et Thompson (Angleterre), de Mets (Belgique), Jonhsson (Danemark), de Alcalde (Espagne), Cumston et Krum-

bhaar (Etats-Unis d'Amérique), A. Guisan (Suisse), Bugiel (Pologne), Renaud (Maroc).

Le bureau, sauf le secrétaire général, étant à l'expiration de son mandat, a été réélu à l'unanimité.

Enfin il a été décidé, également à l'unanimité, que le prochain Congrès aurait lieu en *Hollande*, à *Leyde*, la patrie de Boerhaave, à la *fin de juillet 1927*, sous la présidence de M. J.-G. DE LINT, qui, ouvrier de la première heure, n'a pas manqué une réunion de la Société depuis Anvers en 1920 et voudra faire s'épanouir encore davantage la fleur de notre groupement.

Cependant le bateau accostait, et dans l'historique château de Chillon, enjeu si longtemps disputé des Bernois et des Savoyards, le Dr Vuilleurmier, de Territet, nous présenta le pain et le sel pour nous permettre d'attendre le déjeuner offert par *Evian* sur la belle terrasse du Royal Hôtel. M. Bernard nous y souhaita la bienvenue.

MM. Cumston et Laignel-Lavastine lui répondirent. M. Cumston comme président du Congrès de Genève, remercia Evian de son hospitalité et fit une petite clinique humoristique sur l'eau d'Evian. M. Laignel-Lavastine comme secrétaire général de la *Société internationale d'Histoire de la médecine*, tint d'abord à remercier au nom du Congrès, Evian, et particulièrement M. Bernard, de leur remarquable accueil, dont la bonne grâce n'a d'égale que la merveilleuse beauté du paysage, qui amène la santé par les yeux.

Nous goûtons d'autant mieux maintenant, ajouta M. Laignel-Lavastine, la sérénité de ce cadre de nature majestueuse et paisible, que ce matin nous sommes partis dans l'orage. Genève dans un sentiment délicat pleurait notre départ. Mais bientôt le soleil d'Evian a traversé la pluie helvétique, et je pense au δακρυειν γελασασα d'Homère, au, je crois, XXIIe chant de l'Iliade, quand Andromaque, regardant le petit Astyanax, qu'elle porte dans ses bras blancs, lui sourit à travers ses larmes, que font cou-

ler les adieux d'Hector, son époux, semblable aux dieux.

Ensuite au nom de *la Société internationale d'Histoire de la médecine,* mes remerciements vont de tout cœur à mon collègue et ami, le Dr Cumston, qui fut l'âme de notre Ve réunion et qui nous reçut magnifiquement avec l'aide active et charmante de Madame Cumston, qui sut se faire toute à tous. Le beau succès du Congrès est dû aussi aux excellents collaborateurs de Cumston, et d'abord à notre si sympathique secrétaire général, le Dr de Payer, qui nous a fait bénéficier de son expérience déjà si appréciée de secrétaire général du dernier Congrès international de la tuberculose. Et je n'oublie pas le Dr Schauenberg, dont l'amabilité ouata de charme les ingrates fonctions de trésorier.

Mes remerciements vont ensuite aux médecins suisses et particulièrement genevois, qui nous ont si bien reçus, le Dr Patry, président de la Société médicale de Genève, le Dr Rilliet, petit-fils de mon ancien collègue de l'hôpital des Enfants-Malades, Rilliet, dont le nom vivra éternellement en pédiatrie; le Dr Cristiani, doyen de la Faculté de médecine, et tous ceux dont les noms se pressent sur mes lèvres, mais que je ne peux citer. Il suffit qu'ils soient dans mon cœur.

Et merci encore et surtout aux charmantes femmes de nos confrères, qui nous ont reçus comme des compatriotes et des amis. Merci enfin à nos hôtes officiels, qui nous ont accueillis avec cette bonne grâce qui caractérise l'hospitalité helvétique.

Celle-ci m'a touché dans quatre de ses principaux aspects: matériel, social, médical et artistique. Genève s'est largement développée depuis un quart de siècle; on sent sa richesse et la vie large de ses habitants.

Dimanche, en voyant des rues pavoisées remplies de cortèges multicolores, dont les bannières moyenâgeuses évoquaient les souvenirs de Guillaume Tell, pendant que les défilés des gymnastes aux mouvements harmonieux montraient le niveau social très

élevé qu'occupe actuellement la Suisse, je ressentais ce qu'avait de largement humain la vie helvétique.

La personne morale de la Suisse m'apparut encore mieux au Musée. Depuis le mystique Maître à l'œillet et Conrad Witz, dont le panneau de la Pêche miraculeuse est le premier paysage peint du lac Léman, jusqu'au délicieux Liotard, dont le portrait en jaune à la lèvre gourmande et la petite servante, idéale symphonie bleue, en font un égal de Latour, la même veine artistique s'écoule, malgré l'hiatus du xvii[e] siècle. Et après le xvii[e] siècle, Léopold Robert, Baud-Bovy, portraitiste des Alpes, le fougueux Hodler et Boecklin, ce Spittler de la peinture suisse, démontrent à l'évidence qu'il existe un art helvétique, expression plastique de la réalité de la nation suisse. Et cette nation nous donne une leçon prestigieuse d'indépendance, de caractère, d'élévation d'esprit et de noblesse de cœur, au confluent des races germaniques et méditerranéennes. Centre de la rosace occidentale européenne, refuge de la liberté, elle comprend l'égalité non seulement des individus à la manière du Genevois Rousseau, mais aussi des nations devant la loi. C'est pourquoi le Français se sent chez vous chez lui, le Français pour qui l'égalité c'est la justice, et qui veut penser et agir librement comme il respire librement sur les sommets alpestres qui nous entourent. Je bois donc à vous tous, mes chers confrères de Suisse, hôtes des templa serena des hauts lieux baignés d'un air vivifiant et pur, qui n'est pas agité des remous des vallées ombreuses.

Et le retour se fit à l'heure exquisse. Le soleil, déclinant dans un ciel enfin pur, avivait le vert presque mordoré des prairies de la rive prochaine, le mauve pâle des Alpes à l'arrière-plan et le saphir de l'eau du lac tranché par la proue du bateau.

***

Les congressistes se sont réunis le vendredi matin pour la dernière fois et ont entendu les communications suivantes:

Pr A. Wrzosek et Dr Wierzbicki : *L'Auscultation en Pologne, dans la première moitié du XIXe siècle*, contribution à l'histoire de l'influence française sur la médecine polonaise. L'honneur de l'invention de l'auscultation revient certainement à la France, puisque Laennec en est l'auteur (1781-1826). La Pologne a accepté cette pratique avant d'autres pays.

M. J.-W. Courtney (de Boston) : *Le Dr Benjamin Waterhouse, qui introduisit la vaccination contre la petite vérole en Amérique*. Né en 1754, professeur de l'Université de Cambridge dans le Massachusetts, il eut le courage d'inoculer pour la première fois la vaccine à son fils âgé de 5 ans. En 1806, il fit une pétition pour rendre la vaccine obligatoire, et bientôt il inocule 90 garçons d'une école. En 1809, eut lieu la création d'un institut pour l'inoculation. Il obtint la protection du président Adam et de Jefferson et la vaccination devint obligatoire dans certains Etats : Vermont, Rhode-Island, New-York, Massachusetts, etc. Il abandonne la pratique en 1812, après avoir installé le jardin botanique de Cambridge. Plus tard, sa situation devint si difficile qu'il pouvait à peine subvenir aux besoins de sa famille. Il mourut à Cambridge très âgé, en 1846. Le Dr Courteney fait passer la reproduction d'un beau portrait de Waterhousse. Un des médecins présents rappelle que Tronchin a été partisan de la vaccine, et fait allusion au mouvement qui s'est élevé contre cette pratique — et malgré l'expérience — dans certains cantons de la Suisse.

M. de Alcade (de Madrid), montre une *couronne de fer*, dont on avait coutume de se servir au moyen âge, depuis les croisades, pour guérir certaines maladies de la tête, la méningite, etc. Il l'a découverte dans un couvent d'Espagne, où elle était conservée depuis des siècles. Elle se compose de deux cercles concentriques surmontés de deux branches à l'intersection desquelles est placée une croix. Le nombre des trous de la couronne était symbolique. Cette relique vient probablement d'Orient, de Saint-Jean-de-Jérusalem. M. Wickersheimer remarque que cette manière de guérir a été en usage dans plusieurs pays et qu'au Congrès d'Anvers on a présenté une couronne similaire de Saint Henri, qu'on appliquait au moyen âge aux personnes atteintes d'épilepsie ou de maladies mentales. Le saint Jean invoqué n'est pas saint Jean l'Evanliste, mais saint Jean-Baptiste, parce qu'il fut décapité. On conservait la relique du chef de Saint-Jean à Anvers, où elle attirait de nombreux pélerins. M. de Alcade répond que, dans l'exemple qu'il présente, il s'agit bien de Saint-Jean-de-Jérusa-

lem, à cause de la forme particulière de la croix. Il est vrai que, dans ce culte, on confondait quelquefois les deux saints.

M. Bugiel : *Les étudiants polonais à la Faculté de médecine de Paris aux XIIIe, XIVe, XVe siècles.* L'Université de Paris, fondée en 1150, était déjà florissante au XIIIe siècle. Le nombre des étrangers est considérable en 1280. Les étudiants sont divisés en quatre nations : la nation française, la nation normande, la nation picarde et la nation anglaise. Cette dernière comprend, outre les Anglais, les étrangers des pays de l'est de la France : Allemands, Polonais, Tchéques, Hongrois, etc. et possède neuf collèges. Dès le XIIIe siècle, les universités anglaises ayant été fondées, la « nation anglaise » prit le nom d'allemande. Les documents de cette nation nous ont été conservés; les recherches sont donc plus faciles que pour les autres nations, qui les ont perdus. Les échanges intellectuels ont été fréquents entre la France et la Pologne. Les étudiants ètaient si pauvres que souvent ils s'installaient à dormir sur de la paille, sous les arcades. C'est en 1362, qu'on en trouve la première mention. Un seul est indiqué comme ayant pris ses grades en médecine. Les autres ont l'indication d'étudiants ès arts. On en trouve une cinquantaine jusqu'en 1463 à Paris. Pour venir à Paris, ils devaient souvent faire le chemin à pied et vivaient misérablement. Le plus célèbre, maître Jean de Pologne, après avoir étudié à Montpellier et à Paris, devint docteur et archevêque. M. Bugiel raconte l'épisode curieux de son empoisonnement, dont on le guérit en le suspendant la tête en bas

M. Wickersheimer fait remarquer qu'on trouve également des renseignements sur les étudiants polonais dans les documents conservés à la Sorbonne. Quant à l'appellation ès arts, il ne faut pas oublier que quelques professeurs appartenaient aux deux facultés.

M. J. W. Thompson lit la communication de M. Jamieson B. Hurry sur : *J. Em. Hetep, premier ministre du roi Zoser, et plus tard dieu des médecins de l'Egypte* (environ 2000 ans avant J.-C.). Hetep — celui qui procure la paix — était à la fois grand vizir du roi, architecte, astronome, physicien et ministre de tout ce qui se passait dans le royaume. Comme médecin, il traitait les Pharaons par des incantations ; c'est grâce à ses succès qu'il fut considéré comme un dieu. Sa tombe se trouve en dehors de la ville de Memphis, où lui fut élevé un temple.

M. de Peyer lit la communication du professeur Pierre Gautier, sur *l'Histoire de la fièvre typhoïde chez l'enfant et la thèse du Dr Rilliet*. Il retrace brièvement ce qu'on savait du traitement de la fièvre typhoïde spécialement chez les enfants avant 1840, année où fut imprimée la thèse de Rilliet. Puis il analyse cet ouvrage qui est un travail remarquable pour l'époque.

M. de Peyer fait une communication sur *Jean Conrad Payer, médecin schaffhousois du XVIIe siècle*. Dans la première moitié du XVIIe siècle il y avait à Schaffhouse plusieurs étudiants, quoique l'Université n'existât pas encore, mais seulement le Gymnase. Jean Conrad Peyer est né à 1653, il passa son enfance dans le Val Maggia, étudia à Schaffhouse, à Bâle, fit des séjours à Genève (Bonnet), à Paris, où il devint le préparateur de l'anatomiste Duvernay, étudia à Montpellier, présenta sa thèse à Bâle, rentra à Schaffhouse, où sa science lui fit donner le surnom de Pythagore. Son premier ouvrage médical traite des mouvements de l'intestin. Il fut nommé successivement professeur d'éloquence, de logique, de physique. Ses fonctions professorales l'absorbaient entièrement. Il fut recteur pendant seize ans. Il est mort d'une attaque en 1712.

M. Van Gils présente la reproduction d'un *tableau de Nicolas Mœyoert*, représentant Hippocrate rendant visite à Démocrite d'Abdère. Plusieurs peintres hollandais ont traité le même sujet dans le commencement du XVIIe siècle. D'autre part M. Van Gils, qui a écrit un ouvrage sur les médecins dans le théâtre hollandais (livre malheureusement pas traduit en français), cite une pièce de théâtre de 1603 d'Adolphe Venetor, pasteur d'Alkmaar, traitant le même sujet. C'est peut-être la cause de l'intérêt du peintre pour l'entretien d'Hippocrate et de Démocrite.

Après cette dernière communication, M. C. G. Cumston présente le nouveau président, M. J. C. de Lint, et déclare les travaux du congrès terminés.

*
* *

Vendredi soir, les membres du Ve Congrès d'histoire de la médecine se sont rencontrés une dernière fois à l'hôtel des Bergues.

Tous les congressistes, enchantés de leur séjour à

Genève, ont prononcé des discours. Tour à tour, ils ont remercié Mme et M. Cumston, président du Congrès, ses collaborateurs, les Drs de Peyer, Thomas et Schauenberg, secrétaires généraux et trésorier.

Au nom des congressistes anglais, sir d'Arcy Power a pris la parole. Puis M. Cumston, dans une allocution pleine d'humour, a remercié les congressistes et formé des vœux pour le prochain congrès qui se tiendra en Hollande.

M. Tricot-Royer, président et fondateur de « la Société internationale d'histoire de la Médecine », délégué belge, a eu des paroles aimables pour chacun des organisateurs et tous ses collègues. Il a terminé par un gracieux « triolet » dédié à Mme Cumston.

M. le Pr Jeanselme, de Paris, a dit combien il était enthousiasmé de ce Ve Congrès et de l'accueil que Genève a réservé aux historiens de la médecine.

M. de Lint, président de la prochaine réunion, a porté son toast aux dames. Puis M. de Alcade a parlé au nom de l'Espagne. Et M. Copparoni, délégué italien, a exhorté tous ses confrères à s'intéresser à l'histoire de la médecine. Il a bu à le prospérité de la Suisse et de toutes les nations représentées au Congrès de Genève.

On a encore entendu MM. Van Gils, Jonhsson, de Voard, Patry, président de la « Société médicale de Genève », Fernandez, de la République de Cuba, Rolleston, Renaud, de Mets et Mlle Droz.

Non sans regrets, l'heure des « Au revoir » sonne ; le Ve Congrès est clos.

LA CONFRÉRIE DE LA CHARITÉ

DE BRIE-COMTE-ROBERT (XVIIe et XVIIIe siècles).

Par le Docteur Roger GOULARD,

de Brie-Comte-Robert (1).

Au commencement du XVIIe siècle, l'Hôtel-Dieu de Brie, ruiné par les guerres et par sa mauvaise administration, n'était plus en état de recevoir les malades pauvres de la ville, ni les nombreux mendiants qui, chaque jour, sillonnaient les routes.

Or, Vincent de Paul, curé de Châtillon-les-Dombes (2) avait fondé, dès 1617, dans sa paroisse une « confrérie de la Charité », association dont les membres secouraient les pauvres valides et soignaient à domicile les malades indigents.

Le succès de son œuvre l'ayant enhardi, le digne prêtre avait reçu, le 10 avril 1628, sur sa demande, de Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, l'autorisation de fonder partout où il serait utile, une confrérie de la Charité.

Brie-Comte-Robert se trouvait, on vient de le dire, justement dans ce cas.

Vincent de Paul envoya donc en cette ville, le 23 avril 1631, son compagnon, Pierre Berger, prêtre de la Congrégation de la Mission, chanoine de l'Eglise N.-D. de Paris.

(1) Archives communales de Brie. — Archives hospitalières de Brie. — Arch. départ. de S.-et-M., Dossiers Bernardin, passim. — C. BERNARDIN : Notice sur un autographe de Saint-Vincent de Paul, concernant la fondation d'une confrérie de la Charité à Brie. (Bull, soc. archéol. S-et-M 1866.)

(2) Actuellement, arrond. de Trévoux (Ain).

Ce même jour, en présence du peuple assemblé dans l'Eglise paroissiale Saint-Etienne-de-Brie, Pierre Berger, assisté de Messire Lejay, curé, de Pierre Pasquier, sieur de Franclieu, bailli, de Jacques Delaunay, procureur du Roy et d'un grand nombre de bourgeois, établit une Confrérie de la Charité, en la Chapelle du Saint Nom de Jésus, pour secourir les malades indigents suivant un réglement dont voici les bases essentielles.

La Confrérie de la Charité est instituée pour honorer N.-S. Jésus-Christ, son patron, et sa Sainte Mère ; pour assister les pauvres malades, corporellement et spirituellement :

Corporellement, en leur administrant les vivres et les médicaments nécessaires, spirituellement en procurant à ceux qui décéderont les moyens pour qu'ils partent de ce monde en bon état, et que ceux qui guériront fassent résolution de ne plus offenser Dieu (1).

La Confrérie sera composée d'un nombre limité de femmes et de filles qui éliront trois d'entre elles, de deux en deux ans, le lendemain de la Pentecôte, desquelles élues l'une sera la supérieure, la deuxième la trésorière, et la troisième la garde-meuble. Ces trois officières auront l'entière administration de la Confrérie. Elles éliront un homme vieux et respectable qui sera leur procureur.

La supérieure prendra garde à ce que le présent règlement soit observé, que chaque personne fasse bien son devoir. Elle confiera chaque pauvre malade aux bons soins d'une dame, qu'elle congédiera quand le malade sera guéri, de l'avis des deux autres officières.

La trésorière servira de conseil à la supérieure, gardera l'argent de la Confrérie dans un coffre à deux serrures de clef différente. Une des clefs sera don-

(1) Témoin cet acte d'inhumation, pris entre beaucoup d'autres :
« Le 12 décembre 1678, a été inhumé Claude Robin, en présence des dames de la Charité, qui l'ont sollicité pendant sa maladie et, après sa mort, fait inhumer. » Brie. Reg. paroiss. GG 6.

née à la supérieure ; l'autre sera gardée par la trésorière, qui pourra conserver, pour la dépense courante, deux écus entre ses mains.

La trésorière rendra compte de sa gestion à la Confrérie entière, en présence de M. le Curé et des habitants, chaque année, le lendemain de la Pentecôte.

La garde-meuble servira aussi de conseil à la supérieure, gardera, raccommodera et blanchira le linge de la Confrérie et en rendra compte, le même jour que la trésorière.

Le procureur contrôlera le produit des quêtes, dressera les comptes de la trésorière, et donnera tous ses soins aux affaires de la Confrérie.

Les dames de la Charité visiteront les pauvres malades, chacune à leur tour, leur porteront à boire et à manger. Elles quêteront à l'Eglise, les dimanches et fêtes. Elles assisteront, le troisième dimanche du mois, à la Messe du Saint Nom de Jésus, qu'elles feront dire sur l'autel de la Confrérie, et assisteront, le même jour, à la procession qui suivra les vêpres, où elles chanteront les litanies de N.-S. Jésus-Christ et de la Sainte Vierge. Enfin, ce même jour, elles se confesseront et communieront, si possible.

Elles s'entrevisiteront quand elles seront malades, assisteront en corps celles de la compagnie qui décéderont et feront dire une haute messe pour chacune d'elles. Il en sera de même si le procureur vient à décéder.

Elles assisteront, aussi, en corps aux funérailles des pauvres gens qui mourront après avoir reçu leurs soins et feront dire une messe pour chacun d'eux.

Il sera donné à chaque pauvre autant de pain qu'il en pourra manger, cinq onces de veau ou de mouton, un potage et un demi-setier de vin au dîner et au souper. Pour les jours maigres, il sera donné aux malades deux œufs, du beurre et un potage. Ceux qui ne pourront manger de viande solide, recevront des bouillons et des œufs frais, trois ou quatre fois par jour. A ceux qui seront gravement malades et qui

n'auront personne pour les soigner, on donnera une femme pour les garder, qui sera payée par la Confrérie.

Après l'adoption de ce règlement, on procéda à l'élection des trois officières et du procureur. Puis, on dressa la liste des cinquante dames de la Confrérie, et on établit l'ordre qu'elles devaient suivre, soit pour visiter les malades, soit pour quêter.

Quelques mois plus tard, Jean de la Salle, prêtre de la Mission, fut envoyé à Brie par Vincent de Paul, pour savoir si le règlement était bien observé. Quelques renseignements complémentaires lui furent demandés, et sept articles furent ajoutés aux statuts primitifs de la Confrérie.

1° Les pauvres malades doivent avoir demeuré six mois entiers en la paroisse pour être reçus au sein de la Confrérie de la Charité, et doivent avoir la fièvre continue, car ceux qui ont des maladies incurables ainsi que ceux qui sont seulement malades de vieillesse et ceux qui doivent être un long temps malades n'y peuvent être admis ;

2° Les dames de la Charité ne pourront être plus de cinquante et une, à moins que les officières et le procureur ne le jugent nécessaire pour le bien de la Confrérie et le soulagement des pauvres ;

3° Les dames de la Charité iront visiter et assister les pauvres malades, deux à deux, deux jours consécutifs, de telle façon que l'une mettra le pot-au-feu le premier jour, et l'autre le second ;

4° Quand quelqu'une desdites dames mourra ou sortira de la paroisse, il faudra procéder à l'élection d'une autre à la pluralité des voix ;

5° Celles qui auront été élevées par les dames de la Charité pour être de la Confrérie devront être présentées à M. le Curé, et leur nom être inscrit sur le registre de ladite Confrérie ;

6° La seconde fête de la Pentecôte, de deux en deux ans, se fera l'élection des nouvelles officières à la pluralité des voix. Ensuite, seront rendus les comptes de la trésorière et de la garde-meuble.

7° Le 14e jour de janvier, qui est la fête du Saint nom de Jésus, les dames feront chanter une haute messe, se confesseront et communieront. A la fin de la messe, le procureur lira le règlement.

Une épidémie, de nature aujourd'hui inconnue, « la contagion », troubla le fonctionnement de l'œuvre, du mois de septembre 1631 au mois de mars 1632. Durant cet espace de temps, les dames ne purent faire leurs quêtes.

Le mal passé, la confrérie, en action de grâces, orna la chapelle du Saint nom de Jésus, de superbes tapisseries de Beauvais.

Les malades commencèrent, alors, à être visités régulièrement. Un médecin, le sieur Comodian, reçut, un jour, en remerciement de ses bons offices, une écuelle d'argent valant vingt-quatre livres.

Le 26 avril 1633, Vincent de Paul vint à Brie. Une réunion plénière des dames eut lieu chez la supérieure. Le vénérable fondateur de l'œuvre écrivit et signa, sur le registre, les annotations suivantes : « Que l'on n'apportera ni envoiera désormais la viande crue chez les malades, mais que chacune des dames la fera cuire chez elle et la portera aux malades; que celles qui manqueront de faire la quête en leur jour donneront à la Charité autant qu'il aura été trouvé à la quête du dermier dimanche; que l'on baillera en été, tous les matins, à six ou sept heures, un œuf ou un bouillon aux malades; que celles des dames qui décèderont devront, avant de mourir, nommer quelqu'une de leurs parentes ou autre à leur place. »

D'après le premier compte rendu par la trésorière — le 3 juillet 1633 — les dépenses se montèrent à 425 livres, la recette s'élevant à 886 livres. Les pauvres devaient toujours profiter du bénéfice (1). D'ailleurs, les dons et legs affluaient, et par une sage administration, la confrérie augmentait, sans cesse, ses revenus.

(1) Tous les comptes de la confrérie sont encore existants (*Arch. départ.* Dossiers Bernardin.)

Vers 1636, fut louée une maison sise rue des Fontaines (aujourd'hui, rue de la Madeleine), qui était destinée à recevoir les indigents, et, pour cette raison, fut appelée « la maison aux malades ».

Dans la nuit du 26 au 27 juin 1665, des voleurs s'introduisirent chez la trésorière, et enlevèrent du coffre de la confrérie une somme de 350 livres. Le vol resta impuni, malgré les recherches ordonnées par le bailli.

En 1673, la chapelle du Saint nom de Jésus fut ornée de magnifiques tentures de velours frangé d'or.

Le 7 février 1678, Louis XIV étant de passage à Brie, donna au curé, 66 livres destinées aux pauvres malades « sollicités » par les dames de la Charité.

Parmi les ressources pécuniaires de la confrérie, était le privilège qu'elle avait de vendre de la viande, pendant le carême, à Brie et dans un rayon de deux lieues. Ce droit était affermé, chaque année, par adjudication, à un boucher. La première somme reçue à ce titre se monta, en 1678, à quinze livres.

En 1680, Denis de Hère, seigneur du Vaudoy (1), fit inscrire la confrérie pour une somme de 75 livres de rente sur l'Hôtel de ville de Paris.

Par testament du 18 février 1693, Thomas Bécasse, curé de Brie, institua la confrérie sa légataire universelle, à charge par elle de lui faire dire une messe basse, tous les ans, le lendemain de la fête du Saint nom de Jésus.

En juin 1697, les dons se multiplièrent à l'occasion de la visite, à Brie, de l'Archevêque de Paris.

De plus, tous les ans, la confrérie recevait une somme de deux cents livres, prise sur les revenus de la ferme de Saint-Lazare, située à Brie.

Le 25 octobre 1699, pour satisfaire à l'Edit du Roi de décembre 1691, Jean-Baptiste Boissy, curé de Brie, directeur de la confrérie, la supérieure et la trésorière firent, devant le tabellion de Brie, la déclaration de tous les biens appartenant à l'œuvre.

(1) Fief sis à Brie.

Malgré les revenus qu'elle avait, la Charité de Brie se trouva en déficit — environ 200 livres — de 1733 à 1739, parce qu'elle avait dû faire soigner, à ses frais, plusieurs grands malades, à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Pour venir en aide à l'œuvre, les chevaliers de l'arquebuse de Brie firent, à plusieurs reprises, des quêtes lors des fêtes annuelles de leur compagnie. Le produit de ces quêtes ne nous est connu que pour trois années, de 1757 à 1760 ; il atteignit la somme totale de 1555 livres.

De leur côté, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Brie, dont l'établissement, faute de ressources ne recevait plus de malades, versaient, chaque année, à la trésorière de la confrérie diverses petites sommes, pour ne pas rester étrangers au soulagement des malheureux.

En 1768, la confrérie reçut un don de 120 livres de M. de Verzure, seigneur de Pamfou et du Vaudoy.

D'un autre côté, Mgr le Comte d'Eu, devenu, en 1766, seigneur de Brie, abandonna, toujours à la confrérie le produit des amendes qui étaient prononcées à son profit dans le bailliage.

Par son testament du 29 août 1782, Louis Liévin, curé de Brie, laissa encore 90 livres à cette bonne œuvre. Le dernier seigneur de Brie, le duc de Penthièvre, fut aussi très généreux pour la confrérie qu'il dota sans compter.

Malheureusement, survint la grande tourmente de la Révolution française qui détruisit, sans la remplacer, l'œuvre fondée par Saint Vincent de Paul.

LE BILAN DU TRAITEMENT DE LA RAGE A L'INTERCESSION DE SAINT HUBERT ET PLUS SPÉCIALEMENT A SAINT-HUBERT D'ARDENNES.

Par le Dr TRICOT-ROYER,
Président de la Société Internationale d'Histoire de la Médecine.

Naguère nous avons fait allusion à ce que les historiens et les folk-loristes appellent *la lettre tombée du Ciel* dejà mentionnée aux débuts de l'ère chrétienne et réapparaissant périodiquement à diverses époques. Nous avons dit alors son caractère sévère, ses vifs reproches contre la méchanceté des hommes, et ses menaces terribles en cas d'endurcissement dans le mal (1).

A *l'orée* de la dévotion à saint Hubert, nous rencontrons un phénomène analogue, mais cette fois le message céleste ne renferme rien de comminatoire.

Vers l'époque où saint Hubert prenait possession du siège épiscopal de Tongres (car ce n'est qu'à partir du xe siècle que cet évêché eut pour résidence officielle la ville de Liége), il advint que Plectrude, femme de Pépin de Herstal pérégrinait à travers ses terres d'Ardennes.

Or, tandis que ses chevaux au repos paissaient l'herbe des prés voisins, la princesse s'assit au milieu des ruines de l'ancien castel d'Ambra.

Tout à coup, dans la jonchée des moëllons et des pierres, elle aperçut un parchemin, couvert d'une écriture d'or, qui l'avertissait que cet endroit avait été choisi par Dieu pour devenir un centre de grâces et de dévotion.

L'aumônier de la princesse, le vertueux Bérégise, depuis longtemps désirait vivre loin du monde. Il s'empressa de solliciter concession de l'endroit pour y fonder une communauté pieuse qui prit le nom de Monastère d'Andage, pour devenir plus tard l'Abbaye de Saint-Hubert.

Il est dans l'ordre des choses possibles et même probables que saint Hubert consacra lui-même le nouveau sanctuaire, mais sa biographie n'en dit mot.

Qui donc était cet Hubert destiné à devenir l'un des thaumaturges les plus fameux et les plus populaires de la chrétienté? Un manuscrit du IXe siècle, dû à la plume de Jonas d'Orléans, et conservé à Valenciennes va nous le dire. Il est la reproduction, fidèle pour le fond, mais un peu remaniée pour la forme, d'une autre biographie composée par les soins d'un clerc-secrétaire de saint Hubert lui-même, et qui accompagnait son évêque dans ses déplacements, mais seulement pendant les dernières années de sa vie. Il fut témoin de ses miracles et de sa mort. Le biographe garde le silence au sujet des origines et des premières années de son personnage, ce qui est le signe d'une souche modeste.

Hubert a vu le jour vers l'an 665. Il fut disciple de saint Lambert. Il lui succéda en 705. Il transféra la dépouille mortelle de son prédécesseur de Maestricht à Liége en 718. Il consacra quelques églises, et ses contemporains furent témoins de prodiges qu'il accomplit au cours de ses voyages à Wihoux, à Givet, à Emael, à Lixhe. Dans ce dernier endroit nous le voyons donner un coup de main à ses gens qui s'adonnaient à la pêche. Il se fit une blessure qui s'envenima. Sentant venir sa fin, il se fit construire un tombeau dans l'église de Saint-Pierre à Liége. Néanmoins, il consacra encore l'église d'Héverlé où il fit une prêche au peuple et une distribution de pain bénit, puis ayant assisté au banquet de circonstance il fut pris de fièvres et se fit transporter à sa résidence de Fura, que l'on croit être Tervueren ; il y mourut le 30 mai 727, en présence de Floribert, son

fils, ou son filleul, ou plus simplement son disciple. Selon ses volontés son corps fut transporté à Liége.

Or, le 3 novembre 743, on retrouva ses restes intacts. Carloman les plaça sur les autels et dota richement la basilique de Saint-Pierre.

En 825 eut lieu la translation du corps de saint Hubert, au monastère d'Andage. Les moines ouvrirent la bière et trouvèrent le corps de l'évêque en état de conservation parfaite. La tradition veut qu'ils prirent alors l'étole miraculeuse et divers autres objets : une crosse, une sandale, un peigne liturgique, un cor de chasse.

Voilà le canevas assez maigre, mais authentique tel que M. Léon Vander Essen (2) nous le montre, scrupuleusement dépouillé des légendes et accessoires merveilleux dont l'imagination populaire va l'habiller.

Le silence du biographe sur la naissance du thaumaturge lui donne beau jeu. Hubert devient le fils de Bertrand, duc d'Aquitaine, descendant de Pharamond ; envoyé à la cour de Thierry I, il s'y brouille avec le maire Ebroïn, et se retire en Austrasie chez Pépin de Herstal ; il épouse Floribane, fille de Dagobert, comte de Louvain. C'est vers cette époque que l'on situe l'aventure du cerf crucigère qui détermina la conversion et la vocation religieuse du courtisan. Catéchisé par saint Lambert, puis moine à Stavelot ou ermite dans les Ardennes, il entreprit le voyage de Rome où il apprit miraculeusement, l'assassinat de saint Lambert. Le pape Serge l'élève à la dignité épiscopale. Hubert hésite, mais un ange descend du ciel qui lui impose la sainte étole, et saint Pierre lui-même lui remet une clef, symbole de ses nouveaux pouvoirs (3).

Brodée de telle sorte et relevée de tous les ors et de toutes les pierreries, la légende est consignée dans les écrits de l'auteur des *Miracula Sancti Huberti* (XIe siècle), dans ceux de Jean d'Outremeuse, de Gille d'Orval, du moine Happart, etc.

Il est intéressant de remarquer que dès le IXe siècle,

presque aussitôt après le transfert des reliques de Liége en Ardennes, saint Hubert devient le patron des chasseurs, alors que ce n'est que plusieurs siècles après que prend naissance la légende du cerf crucigère.

En effet, *Le Myreur des histors* si friand de ce genre d'anecdotes n'en souffle mot; on peut donc fixer au xv[e] siècle le moment où saint Hubert supplante saint Eustache dans son aventure cynégétique. Quant à la clef, dite de saint Pierre, et qui est conservée à l'église de la Sainte-Croix, à Liége, il est probable qu'elle fut retirée du cercueil lors de l'ouverture de celui-ci, en 745 ; en effet, elle est d'un travail barbare et grossier qui permet de la rapporter à la décadence de l'art italien du VIII[e] siècle.

Nous avons dit un mot tout à l'heure des miracles de saint Hubert ; voici celui qui nous intéresse davantage et que rapporte le *Cantatorium* : « L'évêque, un jour, prêchait, quand un homme atteint de rage pénètre en furieux dans l'église. Ses dents grincent, une écume sanguinolente coule de la bouche, ses yeux injectés lancent des flammes. Il pousse des rugissements effroyables. Comme une bête affolée il s'élance menaçant au milieu des fidèles. Ceux-ci, en proie à la plus violente terreur, s'enfuient éperdus. Hubert reste seul en face du forcené qui s'avance vers lui pour le frapper et le mordre. Cependant, le saint homme n'a manifesté aucune émotion. Il étend les mains vers le malheureux : Que le Seigneur Jésus te guérisse, dit-il. Aussitôt le calme renaît, sur le visage convulsé du malade, tous ses nerfs se détendent. Doucement, comme une mère ferait à son enfant, l'évêque lui essuie la bouche, sa pauvre bouche souillée. Va, maintenant, va, lui dit-il, et rappelle ceux qui ont fui à ton approche. A ces paroles le misérable sourit. La crise est passée. Il ramène au sanctuaire une partie des assistants qui tout à l'heure le regardaient avec effroi. »

Bienheureux ceux-ci, car saint Hubert obtint, dit-on, pour eux et leurs descendants le don de guérir

la rage. On voyait encore il y a peu de temps des gens se disant de cette lignée. D'autres plus audacieux prétendaient sortir de la race même de saint Hubert, bien que Floribert, son pseudo-fils, n'ait point laissé de postérité. Tous s'arrogeaient le pouvoir de sauver les hommes et les animaux atteints de de la terrible maladie. Ils avaient peu de succès. Tel aussi ce chevalier Georges Hubert sous Louis XIII, et les chevaliers de saint Hubert qui s'attribuaient le droit d'accorder le répit (4).

Mais les reliques du thaumaturge, conservées précieusement à Saint-Hubert ont gardé la réputation de guérir la rage et les affections des centres nerveux. Leur renommée s'étend au loin et la vénération dont elles bénéficient est immense. Comment donc opèrent-elles ?

Le dernier congrès de la Fédération des Sociétés belges d'Archéologie, qui tint ses assises à Tongres, les 16, 17 et 18 septembre 1923 avait mis la question à l'un de ses ordres du jour sous cette forme : *Rechercher et recueillir les anciennes manifestations et pratiques de la dévotion à saint Hubert en vue d'obtenir la préservation et la guérison de la rage* (5).

Nous nous sommes rendus à Tongres avec l'espoir d'y rencontrer quelqu'un qui mît au point actuel tout ce qui touche à ce chapitre, et avec l'intention d'en faire un compte-rendu substantiel pour notre revue *Yperman*, bulletin de la Société belge d'Histoire de la Médecine. Nous fûmes assez surpris et déçus en constatant que personne parmi les congressistes n'avait connaissance, ni du sujet, ni du rapporteur.

Pour ne pas laisser tomber cette occasion de donner à l'histoire de la médecine le rang qui lui revient, je fis moi-même au pied levé, l'exposé des pratiques telles que je les connaissais par ce que j'en avais lu ou entendu. Cette communication improvisée produisit parmi les historiens et archéologues présents un échange de vues dont j'ai tiré profit. Je fis ensuite plusieurs voyages à Saint-Hubert, et c'est le résultat de cette enquête que je me propose de détailler ici.

La Taille.

Une personne mordue à sang par un animal suspect se rend à Saint-Hubert. Elle pénètre dans l'église où l'*aumônier des pèlerins* la reçoit dans une petite pièce qui donne accès dans la partie gauche du déambulatorium par une porte basse, au-dessus de laquelle se lit un écriteau portant cette indication :

Consultations
Confrérie
Clefs de Saint Hubert.
Honoraires de Messe.

Nous nous trouvons dans la trésorerie. Cette pièce contient, en effet, une partie, mais une partie seulement, des objets précieux qui constituent le trésor de l'église. Immédiatement à gauche, en entrant, se trouve un coffre-fort qui renferme le cor d'ivoire, la châsse écrin de la précieuse étole et quelques autres reliques de moindre intérêt.

Les parois de la pièce sont garnies d'armoires contenant les registres des tailles et des répits, les archives de la Confrérie de saint Hubert, la crosse dite du saint, son peigne liturgique, quelques vases précieux dont une pyxide du XIIIe siècle, à boîte cylindrique et couvercle conique, en émail champlevé; puis aussi un somptueux manteau, don de Louis le Débonnaire, superbe pièce de velours sombre, relevée de croix de saint André, et dont au cours des siècles on a enlevé les pierreries fines, qui les ornaient ainsi que la bordure.

Un long prie-dieu de chêne divise en deux la trésorerie.

D'un côté se tient l'aumônier couvert d'un surplis et d'une étole pour laquelle aucune couleur spéciale n'est prescrite quoiqu'on en ait dit.

L'impétrant s'agenouille et présente le front à l'opération. Au moyen d'un bistouri mince et étroit, le prêtre fait une entaille minuscule, soulevant un lambeau d'épiderme.

Il prend ensuite une petite boîte d'argent de 3,5 centimètres de large sur 4,8 centimètres de long et 0,8 centimètres de haut. Sur le couvercle se distingue le chef du cerf crucigère et dans chacun des angles une petite croix.

Cette custode est un objet d'industrie moderne et sans valeur. Elle est tapissée, à l'intérieur, de papier rouge sur lequel se détachent quelques filaments de la sainte étole. Au moyen de ciseaux fins l'opérateur en sépare une parcelle de moins d'un millimètre et l'insère dans la boutonnière épidermique qu'il tient ouverte au moyen d'un poinçon aplati en forme de tourne-vis (6).

Sur la plaie ainsi traitée il applique un morceau de sparadrap, puis il ceint le front du patient d'un bandeau noir muni de trois lacs, deux latéraux et un médian qui, se réunissant à l'occiput, serrent le crâne comme sous un casque et assurent ainsi la fixité du pansement.

Un formulaire des conditions à remplir durant les neuf jours qui suivent la taille est ensuite remis à l'opéré, qui peut reprendre la route du logis.

Il est à remarquer que tout ce qui se pratique dans la trésorerie de Saint-Hubert se fait à titre absolument gracieux.

Voici la teneur du formulaire :

Manière de faire la Neuvaine de saint Hubert.

Toute personne taillée doit observer les articles suivants :

1° Elle doit se confesser et communier *neufs jours consécutifs* (*) sous la conduite et le bon avis d'un sage et prudent confesseur qui peut en dispenser;

2° Elle doit coucher seule, en draps blancs et nets, ou bien toute vêtue **lorsque les draps ne sont pas blancs** (**) ;

3° Elle doit boire dans un verre ou autre vaisseau particulier, et ne doit point baisser la tête pour boire aux fontaines

(*) Les mots en *italique* se trouvaient dans la formule du XVIIIe siècle. Ils ont été supprimés de nos jours.

(**) Les mots en caractères gras ont été ajoutés récemment et ne figurent donc pas dans les formulaires antérieurs.

ou riviéres, sans cependant s'inquiéter, encore qu'elle regarderait ou se verrait dans les rivières ou miroirs ;

4° Elle peut boire du vin rouge, **clairet** ou blanc, mêlé avec de l'eau, ou boire de l'eau pure ;

5° Elle peut manger du pain blanc ou autre, de la chair d'un porc mâle d'un an ou plus, *des chapons ou poules aussi d'un an ou plus*, des poissons portant écailles, comme harengs, saurets, carpes, etc.; des œufs cuits durs ; toutes ces choses doivent être mangées froides ; le sel n'est point défendu.

6° ***Elle peut se laver les mains et se frotter le visage avec un linge frais : l'usage est de ne pas faire sa barbe pendant les neuf jours ;***

7° Il ne faut pas se peigner les cheveux pendant quarante jours, la neuvaine y comprise ;

8° Le dixième jour il faut faire délier son bandeau par un prêtre, le faire brûler et en mettre les cendres dans la piscine ;

9° Il faut garder tous les ans la fête de saint Hubert, qui est le troisième jour de novembre ;

10° Et si la personne recevait de quelque animal enragé une blessure ou morsure qui allât jusqu'au sang, elle doit faire la même abstinence l'espace de trois jours, sans qu'il soit besoin de revenir à Saint-Hubert ;

11° Elle pourra enfin donner le répit ou délai de quarante jours, à toutes personnes qui sont blessées ou mordues à sang ou autrement infectées par quelque animal enragé.

MANIÈRE DE DONNER LE RÉPIT

Celui qui demande répit doit se mettre à genoux et dire : « Je vous demande répit, au nom de Dieu, de la Bienheureuse Vierge Marie, et du glorieux saint Hubert. » La personne autrefois taillée de la Sainte Etole accorde la grâce demandée en répondant : « Je vous donne répit pour quarante jours, au nom de Dieu, de la Bienheureuse Vierge Marie, et du glorieux saint Hubert. »

Jugement de l'Evêque de Liége sur la Neuvaine de saint Hubert.

« Jean-Louis, par la grâce de Dieu évêque et prince de Liége, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz, de Horne, etc.

« Ayant ouï le sentiment de nos examinateurs Synodaux touchant les articles de la Neuvaine qui se pratique à Saint-Hubert en Ardenne, et l'explication des mêmes articles, nous sommes

tout à fait persuadés aussi bien que nos prédécesseurs que les effets merveilleux que l'on a vu arriver depuis tant de siècles en ce même lieu ne doivent aucunement être attribués à la superstition ou à l'ennemi du salut des hommes, mais bien plutôt à la puissance de Dieu, lequel se plaît à faire éclater les mérites de saint Hubert. Nous avons aussi vu avec plaisir, qu'à l'égard de la eonfession et communion, prescrite dans cette neuvaine, ils ont laissé le tout au jugement et eonduite d'un sage et prudent confesseur, et que l'exposition des autres articles marque et inspire l'esprit de pénitenee avec des préeautions justes et naturelles; c'est pourquoi nous jugeons que la dite neuvaine se peut observer et pratiquer en toute sûreté et sans aucune superstition.

« Donné dans notre cité de Liége, sous la signature de notre vicaire général de Liége, en notre seel ordinaire, le 4 octobre 1690.

« (Etait signé) Corn, Faes, vicaire général de Liége et plus bas Hen. Martini, avec le cachet épiscospal.»

Je soussigné, Aumônier de l'église de Saint-Hubert certifie avoir inséré une pareelle de la Sainte Etole au front de Saint-Hubert, le

Ce formulaire n'a pas beaucoup varié à travers la succession des siècles. Dans les plus anciens, le règlement de la Neuvaine ne comporte que 10 articles au lieu de 11, l'article 6 a été ajouté depuis.

La manière de donner le répit dont nous parlerons tout à l'heure n'existe pas sur celui de la fin du XVIIe siècle. Ce paragraphe y est remplacé par cette observation qui précède l'attestation du prince-évêque :

Pour mettre hors peine les personnes auxquelles on pourroit avoir donné quelque impression préjudiciable à l'ancienne pratique de la Neuvaine de S. Hubert, on se contentera de joindre ici le jugement qu'en a fait l'Illustrissime et Révérendissime Evêque Diocésain en l'an 1690. *Sans insérer les sentiments tous conformes des Docteurs tant en Théologie qu'en Médecine de l'Université de Louvain de la même année, pour éviter prolixité.*

Il existe, en effet, une approbation de la Faculté de Théologie de Louvain (7), datée du 6 septembre 1690

et signée des noms de G. Huygens, H. Charneux, J.-L. Hennebel, F. Lam-Ledrou, M. Steyeris, tous docteurs en Théologie et professeurs à l'Université.

Jugement des Docteurs en Médecine.

Nous soussignés Docteurs et Professeurs de la Faculté de Médecine en l'Université de Louvain, avons vu et examiné la forme et manière de faire la Neuvaine de saint Hubert comprise sur ce billet en dix articles : Le premier aussi bien quele huitième, concernent les directeurs de conscience, et le dixième est purement dépendant d'un miraculeux privilège, qu'il plaît à Dieu de donner par l'intercession du grand saint Hubert.

Quant aux sept autres articles qui règlent la diète et précaution à ceux qui prétendent par ledit miraculeux privilège être garantis et guéris des fâcheux et horribles syptômes de la rage, ils ne sont aucunement superstitieux ains conformes aux règles et principes de la Médecine.

Fait à Louvain, le 17 juin 1691. Signé :

L. Peeters, Médic. Doct. et Prof. Primarius.
N. Somers, M. D. et P. Primarius.
Renault, M. D. et Prof. Regius.

Je possède un exemplaire (fig. ci-contre) de la manière ancienne que je viens de décrire, et qui porte manuscrite cette attestation de taille ainsi conçue :

Je Soubsigné Religieux de S. Hubert, certifie d'avoir inséré une parcelle de l'Estole miraculeuse dudit S. Hubert dans le front de

Henrij Joseph Gerardij ce 7e octobre 1741: *Dom Placide de Witte, trésorier.*

Ce Henry Joseph Gérardy fut victime d'une nouvelle agression canine quatorze ans plus tard, ainsi que l'attestent les quelques lignes qu'il a écrites dans le bas de la page, sous l'encadrement typographique :

Le 15 *juillet* 1754, *j'ai été mordu à sang par le chien de mon beau-frère Dubois, et le lendemain j'ai commencé mes trois jours comme il est marqué ci-dessus.*

En effet, cette conduite est en conformité avec l'article 9 de la Neuvaine (le n° 10 du nouveau style).

LA MANIERE
DE FAIRE LA NEUVAINE
DE SAINT HUBERT.

La personne à qui on a inseré dans le front une parcelle de la sainte Etole, doit observer les articles suivans.

I. Elle doit se confesser & communier neuf jours consécutifs sous la conduite & le bon avis d'un sage & prudent Confesseur qui peut en dispenser.

II. Elle doit coucher seule en draps blancs & nets, ou bien toute vestuë.

III. Elle doit boire dans un verre ou autre vaisseau particulier, & ne doit point bailler sa tête pour boire aux fontaines ou rivieres, sans cependant s'inquiéter, encore qu'elle regarderoit ou se verroit dans les rivieres ou miroirs.

IV. Elle peut boire du vin rouge, clairet & blanc mêlé avec de l'eau, ou boire de l'eau pure.

V. Elle peut manger du pain blanc ou autre, de la chair d'un porc mâle d'un an ou plus, des chapons ou poulles aussi d'un an ou plus, des poissons portans écailles, comme harengs, forets, carpes, &c. des œufs cuits durs, & toutes ces choses doivent être mangées froides; le sel n'est point deffendu.

VI. Il ne faut pas peigner ses cheveux pendant quarante jours, la Neuvaine y comprise.

VII. Le dixiéme jour il faut faire délier son bandeau par un Prêtre, le faire brûler & [illegible] tre les cendres dans la piscine.

VIII. Il faut garder tous les ans la Fête de S. HUBERT, qui est le troisiéme de Novembre.

IX. Et si la personne recevoit blessure ou morsure de quelques animaux enragez qui allât jusqu'au sang, elle doit faire la même abstinence l'espace de trois jours, sans qu'il soit besoin de revenir à S. Hubert.

X. Elle pourra enfin donner repy ou delay de quarante à quarante jours, à toutes personnes qui sont blessées ou mordues à sang, ou autrement infectées par quelques animaux enragez.

Pour mettre hors de peine les personnes auxquelles on pourroit avoir donné quelque impression préjudiciable à l'ancienne pratique de la Neuvaine de S. HUBERT, on se contentera de joindre ici le Jugement qu'en a fait l'Illustrissime & Reverendissime Evêque [illegible] l'an 1690. sans inserer les sentimens tous conformes des Docteurs tant en Théologie qu'en Medecine de l'Université de Louvain de la même année, pour éviter prolixité.

JUGEMENT DE L'EVEQUE.

JEAN LOUIS par la grace de Dieu Evêque & Prince de Liege, Duc de Bouillon, Marquis de Franchimont, Comte de Loos, de Horne, &c. Ayant ouy le sentiment de nos Examinateurs Synodaux touchant les articles de la Neuvaine qui se pratique à S. Hubert en Ardenne & l'explication des mêmes articles, nous sommes tout à fait persuadez aussi bien qu'aucuns Predecesseurs que les effets merveilleux que l'on a veu arriver depuis tant de siecles en ce même lieu ne doivent aucunement être attribuez à la superstition, ou à l'ennemi du salut des hommes, mais bien plûtôt à la puissance de Dieu, lequel se plait à faire éclater les merites du grand S. Hubert. Nous avons aussi veu avec plaisir qu'à l'égard de la Confession & Communion prescrites dans cette Neuvaine, on laisse le tout au jugement & conduite d'un sage & prudent Confesseur, & que l'exposition des autres articles marque & inspire l'esprit de penitence avec des precautions justes & naturelles: C'est pourquoi nous jugeons que ladite Neuvaine se peut observer & pratiquer en General, & notre Seél ordinaire le 4. Octobre 1690. Etoit signé,

CORN. FAES Vicaire General de Liege.

Et plus bas, Hen. MARTINI, *avec le Cachet Episcopal.*

JE Soubsigné Religieux de S. Hubert, certifie d'avoir inseré une parcelle de l'Estole miraculeuse dudit S. Hubert dans le front de Henry Joseph [illegible] octobre 1741. Dom [illegible]

le 13 juillet 1754 j'ai été mordu a sang par le chien de mon Beaufrere Dubois et le lendemain j'ai commencé mes trois jours comme il est marqués cidessus

Le Répit.

La deuxième pratique thérapeutique appliquée à l'intercession de saint Hubert est le répit.

Dans le cas de *morsure à sang* par un animal suspect, l'aumônier l'accorde :

1. Aux enfants qui ne comprendraient pas le sens de l'opération de la taille ;

2. Aux personnes que l'on juge inopportun de tailler au moment présent ;

3. Aux personnes éloignées, qui pour cause d'infirmités ou autres motifs plausibles, ne pourraient se rendre à Saint-Hubert.

Mais c'est toujours au répit qu'on a recours en cas de *morsure sans effusion de sang.*

Les aumôniers de Saint-Hubert ont le pouvoir d'accorder le *répit à vie* et le *répit à terme.*

Nous savons déjà par le formulaire de la neuvaine que toute personne taillée bénéficie, elle aussi, de la singulière faculté de donner le répit. Mais ici, ce répit ne compte que pour quarante jours.

Il ne s'impose qu'aux personnes, mordues *à sang* ou *à sec*, qui ne pourraient prendre sur l'heure le chemin des Ardennes. Ce répit se renouvelle à volonté de quarante en quarante jours. On en a vu s'enchaîner ainsi pendant trente-huit ans.

*
* *

Ce n'est pas sans difficulté que nous sommes arrivés à établir d'une manière plus ou moins précise le relevé des tailles qui se sont pratiquées à Saint-Hubert depuis la suppression de l'abbaye : les registres étant dispersés çà et là dans les recoins de la vaste église abbatiale. Grâce à l'exquise urbanité de M. le vicaire Schadeck, invalide de la grande guerre et aumônier actuel des pèlerins, nous sommes arrivés à nos fins aussi complètement que le permet la tenue, souvent rigoureuse mais parfois plus relâchée, des livres de la trésorerie. Nous devons des remerciements à notre confrère François Devresse,

qui nous fut d'un secours précieux dans le maniement des archives. Nos recherches se firent d'ailleurs confortablement dans la demeure du vicaire qui occupe les locaux de l'ancienne infirmerie des moines, et cet accueil était d'autant plus appréciable qu'à chacun de nos voyages à Saint-Hubert, la petite ville grelottait sous une neige épaisse soulevée en tempête.

Ainsi sommes-nous arrivés à produire le tableau des personnes taillées depuis l'année 1806 jusqu'à nos jours. Il existe cependant une lacune s'étendant de l'année 1901 à 1906, période pendant laquelle un vicaire peu soucieux de l'exactitude ne nous laissa que des écritures incomplètes... jusqu'à son remplacement en 1907.

Tableau des Personnes taillées
depuis le 12 octobre 1806 jusqu'a 1924.

Année	Nombre	Année	Nombre	Année	Nombre	Année	Nombre	Année	Nombre	Année	Nombre
1806	27	1826	134	1846	49	1866	43	1886	96	1906	
1807	245	1827	820	1847	30	1867	135	1887	50	1907	16
1808	245	1828	94	1848	56	1868	158	1888	41	1908	10
1809	253	1829	52	1849	25	1869	106	1889	66	1909	4
1810	313	1830	62	1850	41	1870	133	1890	44	1910	16
1811	729	1831	42	1851	54	1871	249	1891	32	1911	20
1812	362	1832	51	1852	46	1872	172	1892	28	1912	18
1813	219	1833	40	1853	21	1873	106	1893	47	1913	6
1814	279	1834	73	1854	40	1874	61	1894	31	1914	3
1815	150	1835	82	1855	38	1875	40	1895	9	1915	4
1816	87	1836	69	1856	55	1876	52	1896	14	1916	0
1817	50	1837	154	1857	46	1877	43	1897	17	1917	0
1818	119	1838	133	1858	39	1878	89	1898	11	1918	0
1819	192	1839	154	1859	22	1879	64	1899	32	1919	3
1820	54	1840	125	1860	28	1880	99	1900	19*	1920	0
1821	154	1841	139	1861	40	1881	74	1901		1921	0
1822	129	1842	109	1862	74	1882	89	1902		1922	0
1823	151	1843	76	1863	49	1883	13	1903		1923	0
1824	146	1844	61	1864	26	1884	25	1904		1924	0
1825	169	1845	42	1865	19	1885	35	1905			

(*) Janvier.

Nous accompagnons ce tableau de la liste des officiants qui ont pratiqué la taille pendant les périodes indiquées.

Liste des Aumoniers de l'église de Saint-Hubert, depuis la suppression de l'abbaye jusqu'a nos jours.

Dom Isidore Bauwens, mort en septembre 1813.
Parmentier, curé primaire de Baronville.
Thomé, mort en 18.....
M. Thil, curé-doyen à Arlon.
Pirson, aumônier de 1833-35, mort à Oppagne en 1887.
Eilenbecker.
Louis, aumônier de l'église de Saint-Hubert.
Gillet, curé à Bohan en 1850.
Marenne, curé à Waha en 1850.
Jacques, curé à St Léger en 1850, aumônier à Champlon 1887.
Bertrand, curé à Sinsin, 1850, mort en 188...
Lardot, aumônier en 1851, curé à Custinne en 1887-1893.
François N. J., aumônier en 1854, curé à Resteigne en 1887.
Ceroij, aumônier en 1862.
Jacqmin, aumônier en 1863, curé à Hotton en 1887.
Jouret, aumônier en 1867, curé à Baude en 1887.
Toussaint, aumônier en novembre 1868, inspecteur en 1887, doyen de Darbery.
Thill, aumônier en 1872, curé à Gedinne en 1882.
Landmann, aumônier en 1880, curé à Alle en 1880.
Barthel, aumônier en 1881, curé à Saint Hubert en 1892.
Gevelinger, aumônier en 1892, curé à Les Fosées en 1896.
Reuter, aumônier en 1896, curé à Barwels (Arlon).
Dominicy, aumônier en 1906, curé à Aucies-le-Tige.
Toekert.
Nicolay.
Rozet.
Dumont.
Schadeck, 1919.

L'examen de ce tableau nous conduit aux constatations suivantes.

Durant les 6 fois 20 ans qui s'étagent, à un an près de 1806 au 3 novembre 1924, date de notre dernière visite au sanctuaire des Ardennes, et en rappelant, pour mémoire, l'incurie de l'aumônier paresseux du-

rant les six années de ses services, nous comptons 9756 personnes taillées.

Cela fait sur le total une moyenne de 72 par année; ce chiffre ne donne qu'un aspect erronné de la vérité puisque pendant les quatre premiers lustres nous comptons : 4054 tailles.

Les quatre lustres suivants donnent : 2512 tailles.

La troisième tranche de vingt ans : 717 tailles seulement.

Nous remontons au chiffre de 1786 pour la tranche suivante.

La cinquième tranche qui correspond avec la vogue de l'Institut Pasteur fait baisser ce chiffre à 527; et de 1907 à nos jours nous ne comptons plus que 100 tailles.

C'est l'année 1827 qui vit défiler le plus grand nombre d'incisés, il y en eut 820. Suit l'année 1811 avec 729. L'année qui tient le troisième rang est 1812 qui n'en compte que 362.

La plupart de ces pélerins sont des Allemands venus à Saint-Hubert en longues caravanes désignées sous le nom de processions de Landersdorf, de Kerpen, de la Ruhr, de la Saar, de la Moselle, etc. Ils vont à pied et se font suivre de chars destinés aux éclopés et aux invalides, un fourgon ferme la marche, contenant des cercueils destinés aux personnes qui éventuellement trépasseraient en route. La précaution n'est pas superfétatoire. Les registres portent parfois des mentions de ce genre-ci : le 28 mai 1811, 202 personnes arrivent processionnellement de Lendersdorf et se présentent à la taille ; leur pasteur les inscrit et ajoute la note *Henri Flier, homme enragé décédé entre Bu... et Bourcy*, qui n'a donc pas eu le temps d'arriver à Saint-Hubert.

Quand mon ami M. François Devresse faisait ses études humanitaires à Bastogne, il a souvent vu le défilé de ces théories de pélerins venus à pied de Cologne et en route pour Saint-Hubert.

Les registres portent aussi des groupes originaires de Hollande, de l'Escaut, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure, etc.

Tous ces pèlerins se font tailler, bien entendu, y compris parfois, les curés et vicaires leurs guides. Mais ont-ils tous subi la morsure d'un animal suspect? Une réflexion écrite de l'abbé Grandfils, curé en 1818, en fait douter.

Le 5 mai de cette année il incise 19 allemands faisant partie de la caravane de Lendersdorf, puis il intercale cette remarque : « Sequuntur capitosi, qui noluerunt nostris judiciis, vel judicio annuere. »

Il est quand même forcé d'inciser les 29 pèlerins qu'il qualifie peu respectueusement de *capitosi*, et il clôt la liste par ce coup de massue, qu'un successeur a d'ailleurs raturé d'une plume décidée :

Nota: inter hos 29 *nullus, meo judicio, obs circumstantiis rite et scrupulosé examinatis, admittendus erat ad incisionis operationem; sed, heu! sunt tales hoès (homines) qui innitantur sententiæ suæ!!!*

(S) *Grandfils Pastor Elemosinarum ut spero pro ultimo anno.*

La plus ancienne liste des taillés porte ce titre :

Registre de ceux dans le front desquels une parcelle de la Sainte Etole fut insérée, commencé le douze octobre 1806 pár dom Isidore Bauvens, religieux de la cy devant abbaye de saint Hubert, natif de Nodebais en Brabant-Wallon département de la dyle.

Isidore Bauwens mourut le 16 septembre 1813. Du 12 octobre 1806 jusqu'au 6 août 1813, date de sa dernière intervention, le moine pratiqua 2363 tailles, soit, en moyenne, une par jour!

Passons, d'un bond rapide, à ces dernières années. 1907 compte 16 taillés ; 1908, 10 ; 1909, 4 ; 1910, 16 ; 1911, 20 ; 1912, 18 ; 1913, 6 ; 1914, 3 ; 1915, 4 ; 1916, 0 ; 1917, 0 ; 1918, 0.

Les dernières tailles à Saint-Hubert datent du 30 janvier 1919. Elles furent pratiquées par M. C. Bozet sur les trois personnes suivantes :

François Catteloir, Camille Dupont, Emile Naert, originaires de Marcke-lez-Courtrai, et mordues par chien enragé le 21 janvier 1919.

Depuis cette date le registre abonde en pages inscrites qui ne mentionnent que des répits.

J'épingle au hasard quelques-unes des remarques qui accompagnent les noms des patients :

Le 30 septembre 1911 : taillé Hélène Cnudde de Deynze, âgée de 23 ans, mordue à sang, le 20 septembre dernier, par son chien, déclaré depuis enragé, par l'Institut Pasteur, en date du 19 septembre.

J. Nicolay, vicaire.

Donné répit pour 8 ans à Arthur et Blanche Schepens enfants de la précédente, âgés respectivement de 4 ans 1/2 et de 2 ans, mordus à sang par leur chien déclaré enragé par l'Institut Pasteur de Bruxelles.

P. Nicolay, vicaire.

2 novembre 1920 : Donné répit à vie à Blanche et Arthur Schepens de Deynze qui avaient été mordus à sang par un chien enragé le 30 septembre 1911, qui alors à cause de leur jeune âge n'avaient pu recevoir la taille. Mais un répit de 8 ans leur avait été accordé. G. S., vicaire-aumônier.

La mère de ces enfants a reçu la taille en 1911, elle m'a dit avoir fait la neuvaine et ne pas avoir été atteinte de la rage. Les deux enfants non plus.

Lorsque les victimes suivent à la fois le traitement mystique et le traitement Pasteur il en est fait mention en ces termes :

Le 14 mars 1914, taillé François Foulon de Aux Abyes, mordu le 15 février à sang par son chien déclaré enragé par l'Institut Pasteur. Ce Monsieur avait suivi le traitement de l'Institut de Bruxelles.

Nicolay.

Le 8 janvier de la même année, l'aumônier taille un certain Tackart, mordu par son chien le 31 décembre précédent. Or ce chien est déclaré enragé par certificat de l'Institut Pasteur, du 7 janvier 1914.

Nous venons de fixer la date de la dernière taille qui eut lieu à Saint-Hubert. Il convient de même, pour être complet, de situer la première.

Force nous est de reculer à mil ans d'ici, ainsi que le veut ce récit du Cantatorium, manuscrit des environs de l'an 1106 :

« Environ l'an 1068, Adèle, comtesse d'Arlon, fille du noble duc Thierry et sœur de Sigefroid, père de la marquise Béatrix, avait à son service un valet qui, ayant été mordu et infecté par un chien enragé, eut recours au bienheureux saint Hubert, afin d'obtenir par son intercession le seul remède qui lui restât pour recouvrer sa santé. A cause de ses mérites devant Dieu, le Saint jouit en effet du privilège extraordinaire et d'une efficacité reconnue d'arracher à une mort certaine les personnes mordues par un chien, par un loup ou par tout autre animal enragé, lorsque recourant à ce lieu, elles y sont taillées et qu'elles se conforment aux prescriptions qui accompagnent la taille.

« Et pour prouver la vérité de ce que nous avançons, nous citerons en passant un fait dont nous avons été le témoin oculaire :

« Deux jeunes gens de la Hesbaie avaient été mordus par un chien enragé. Quelqu'un les détourna de faire le pélerinage de Saint Hubert et leur promit de les guérir par d'autres remèdes : trouvant ce moyen plus commode, ils restèrent chez eux, pendant que les autres personnes, mordues comme eux par le même chien enragé firent le susdit pélerinage. Celles-ci retournèrent chez elles entièrement guéries, tandis que ces infortunés jeunes gens ne tardèrent pas à éprouver des accès de délire et même de fureur; ils hurlaient comme des loups, aboyaient comme des chiens. On les amena enfin, au monastère, mais ils y étaient à peine arrivés qu'ils moururent, en inspirant une crainte pleine d'horreur à ceux qui les voyaient et les entendaient. »

(A suivre).

LE CHIRURGIEN-MAJOR DE LA GARDE IMPÉRIALE PHILIBERT MOUTON (1777-1814.)

Par le Dr J. BERGOUNIOUX,
Médecin principal de l'armée, en retraite.

Le numéro du premier février 1925 de la « Chronique médicale » du Dr Cabanès, raconte sous le titre « Un mouton enragé », une historiette tragi-comique, tirée des *Mémoires anecdotiques du général marquis de Bonneval*, publiés en 1900.

Elle a trait à l'inconvenance commise par un chirurgien-major de la Garde Impériale, du nom de Mouton, à l'égard de la princesse de Lichstenstein, chez laquelle il était cantonné, pendant l'occupation de Vienne, après Wagram et pendant les négociations de la paix.

L'article de la « Chronique » fait remarquer « qu'il est bon de contrôler les historiettes des Mémoires de Bonneval, qui sont parfois, d'adroites restaurations d'anas défraîchis. »

Cette anecdote, en effet, a été déjà racontée dans le « Voyage en Autriche » de Cadet de Gassicourt, 1818, et dans « les Mémoires anecdotiques sur la Cour impériale » de Bausset, dont la seconde édition est de 1827, avant de l'être dans « les Mémoires de Constant », 1840, dans « l'Histoire de la Garde Impériale » de Marco de Saint-Hilaire, 1847, et dans le « Dominique Larrey » de Paul Triaire, 1903.

Les seuls témoins contemporains sérieux sont Cadet et Bausset : le premier attaché à la Pharmacie de l'Empereur et le second, préfet du palais, en 1809. En ce qui concerne Constant, il faut se rappeler que

les Mémoires de ce valet de chambre de Napoléon, de 1800 à 1814, ne sont que des souvenirs rédigés par de Villemarest.

Pour les deux premiers, la princesse, chez laquelle était logé Mouton, était une vieille chanoinesse, sœur du prince de Lichstenstein, un des plénipotentiaires de l'Autriche; pour l'autre c'était sa femme.

Voici de quoi il s'agit :

Le général Dorsenne, commandant le régiment des grenadiers à pied de la garde (le beau Dorsenne, mort en 1811, après avoir commandé, en Espagne, l'armée du Nord victorieuse à Astorga), quelques officiers supérieurs, et le chirurgien en question, attaché au Bataillon des Velites de ce régiment, étaient logés dans une jolie villa, appartenant à la princesse de Lichstenstein et sise aux environs de Vienne. Le vieux concierge allemand de la maison ne servait qu'avec répugnance les officiers français, et oubliait, malgré une réclamation, non suivie d'effet, de Dorsenne à la princesse, de renouveler en temps opportun le linge de lit, de toilette et de table qui leur était nécessaire.

Dorsenne n'en eut pas moins l'idée d'inviter quelques amis à un grand dîner. On usa largement des vins du Rhin et de Hongrie et du punch qui vint ensuite.

Si les convives complimentèrent l'amphytrion, sur le repas qu'il leur avait offert, ils lui firent des reproches énergiques sur la blancheur douteuse de la nappe et des serviettes. Dorsenne s'excusa sur la mauvaise volonté et la sordide économie du concierge, encouragé par le peu de courtoisie de la princesse. Excités par les libations, ils s'écrient en chœur qu'on ne peut souffrir cela. Il faut rappeler l'hôtesse à l'ordre. On s'adresse au plus lettré d'entre eux, — au chirurgien Mouton — (nous verrons plus loin pourquoi il avait cette réputation) — pour rédiger une missive « corsée de force épigrammes ». Echauffé comme il l'était, Mouton la commence ainsi : « Si le maréchal, duc de Dantzick (Lefebvre) de glo-

rieuse mémoire, était logé chez vous, il vous dirait : Princillon, etc., etc. » Cadet, que démarque Constant, ajoute que le chirurgien écrivit « la lettre la plus ordurière, la plus injurieuse, telle que, dans le Carnaval, on n'oserait l'écrire à la plus abjecte des prostituées ».

Le malheureux rédacteur, la cervelle obnubilée par l'ivresse, signe cette vilenie de son nom, accompagné de ses qualités.

La princesse, profondément blessée à la lecture de cette grossière épître, se précipite chez le général Andréossy, gouverneur militaire français de Vienne, qui se rend sans tarder auprès du major général de la Grande Armée, Berthier, prince de Neufchatel et bientôt prince de Wagram. Celui-ci remet la lettre à Sa Majesté l'Empereur. A la lecture du factum, Napoléon s'indigne de ce que Mouton a osé se couvrir du nom du maréchal Lefebvre et de l'audace qu'il a eue d'écrire et d'envoyer une lettre aussi inconvenante et injurieuse à une si respectable dame. Il fait donner l'ordre à Mouton de se rendre le lendemain à la parade.

Laissons la parole au préfet du palais Bausset, témoin oculaire et auriculaire de la scène.

« Le hasard fit que le comte de Bubna (ancien président du conseil aulique d'Autriche, feld maréchal et plus tard ambassadeur à Paris), assista à cette parade. Napoléon descendit rapidement le grand escalier, le visage enflammé, ne parlant à personne et tenant dans ses mains, la lettre de cet officier de santé. « Faites venir M***, dit-il en élevant la voix. Est-ce vous qui avez écrit cette lettre infâme? — Grâce! Sire. J'étais dans un moment d'ivresse et je ne savais ce que j'écrivais » — « Malheureux! Outrager un de mes plus braves lieutenants et en même temps une chanoinesse, digne de respect et déjà assez à plaindre d'avoir à supporter une partie des malheurs de la guerre. Je ne crois point et n'admets point votre excuse. Je vous dégrade de la Légion d'honneur. Vous êtes indigne d'en porter le signe

révéré. Général Dorsenne faites exécuter cet ordre... Insulter une vieille femme ! Moi, je respecte toute vieille femme, comme si elle était ma mère. » Voilà les mots que j'entendis et que M. de Bubna put entendre comme moi, car nous étions tous deux sur le perron de l'escalier et dominions cette scène ».

Napoléon d'après Cadet et Constant veut que Mouton soit jugé dans les vingt-quatre heures. Ils ne parlent pas de l'ordre de le fusiller comme Bonneval : mais passer en jugement était une affaire sérieuse en pareil cas. Le colonel de la gendarmerie, auquel le chirurgien avait remis son épée, l'avait emmené avec lui.

Les généraux de la garde interviennent d'abord sans résultat auprès de Napoléon. Pendant ce temps Dorsenne et Larrey courent chez la princesse de Lichstenstein en la suppliant de pardonner l'outrage et d'intervenir auprès de l'Empereur. Ils lui font remarquer que Mouton est un chirurgien très apprécié, qui a rendu bien des services aux malades et aux blessés, estimé de tous, chéri de l'armée, père de famille et dont les talents sont la seule ressource des siens.

La princesse se laisse attendrir et envoie à l'Empereur une supplique pour obtenir le pardon du coupable, dans laquelle il y avait cette phrase touchante, « Sire, je vais me prosterner au pied des autels et ne m'en relèverai que lorsque j'aurai obtenu du ciel la clémence de votre Majesté. »

L'Empereur fit grâce. Mouton fut puni d'un mois d'arrêts forcés, qu'il n'avait pas volés. Mais on ne dit mot des reproches, qu'aurait dû adresser Napoléon à Dorsenne et à ses commensaux, qui étaient complices du délit.

Larrey qui connaissait bien et depuis fort longtemps Mouton, lui fit de sévères et paternelles remontrances.

Le Rédacteur des pages consacrées à Mouton dans « La Chronique médicale » les termine de la façon suivante : *Cependant je voulus connaître davantage*

le héros de l'histoire. J'eus donc recours aux sources susceptibles de me renseigner à cet égard. Je consultai plusieurs années de l'almanach Impérial, la correspondance de Napoléon en 1809 et divers volumes consacrés à l'histoire de la garde Impériale. Nulle part je n'y trouvai trace non seulement de chirurgien aux armées portant le nom de Mouton mais encore de médecin ou de chirurgien exerçant à Paris, inscrits sous ce même nom de Mouton. Peut-être si l'aventure est réelle, Bonneval n'a-t-il pas voulu en désigner le triste héros sous son véritable nom ? »

Que notre érudit confrère se rassure ! Oui ! Mouton a bien existé et le dépouillement du dossier que nous avons réuni à son sujet, va nous permettre de faire plus ample connaissance avec ce chirurgien distingué qui fut un membre très actif de la Société médicale d'Emulation et un collaborateur assidu du Dictionnaire des Sciences médicales en 60 volumes.

Mouton Philibert, naquit en 1777, à Chalon-sur-Saône, ou son père était chirurgien en chef de l'hôpital, après avoir servi, comme chirurgien-major des armées. Lors de la naissance de son fils, Mouton le père était probablement fort âgé, d'ou la santé faible et chancelante du chirurgien de la garde.

Les écrivains amis de Mouton, qui nous ont renseigné sur lui, disent tous que son père fut membre de l'Académie royale de Chirurgie et qu'il présenta à cette compagnie quelques notes, dont une publiée, sur une hydropisie enkystée du ventre, — un kyste de l'ovaire vraisemblablement d'après sa description.

On le trouve en effet inscrit comme académicien libre sur les listes de 1752 et de 1757. Il raconte dans son travail qu'il fit la dissection du kyste ci-dessus en 1731. et qu'il avait observé la femme qui le portait depuis 1729. Il semble avoir pris cette observation étant encore élève. Peut-être avait-il 20 ans en 1731 et 41 ou ou 42 ans en 1752. Il devait avoir aux environs de 66 ans, quand il devint père de Philibert. Il mourut vers 1796, probablement, plus qu'octogénaire.

Mouton le fils fit avec succès ses humanités et sa philosophie à Chalon-sur-Saône, et il lui en resta quelque chose comme nous le verrons plus loin. Tout jeune, il accompagnait son père dans ses visites à l'hôpital et dans sa clientèle. Aussi fut-il apte dès l'âge de 15 ans, en novembre 1792, à être employé comme élève en chirurgie militaire ou chirurgien de 3e classe dans l'armée des Pyrénées Occidentales et cela jusqu'au 1er vendémiaire an 4, où il fut licencié.

Il se présenta et fut reçu, pour le Département de Saône-et-Loire, au concours qui s'ouvrit le 1er ventôse an IV, devant l'Ecole de Santé de Paris, pour 66 places vacantes « d'Elèves de la patrie ». Le concours dura quinze jours, et réunit 191 candidats. Il y eut 73 présentations, savoir : 66 élèves de la métropole, 5 suppléants et 2 coloniaux.

Il étudia beaucoup l'anatomie à l'Ecole de Santé et attira l'attention de Bichat, qui se fit son protecteur et veilla sur lui, quand à la mort de son père, il fut en proie à une période de découragement, à cause de cette perte et de la disparition de ses ressources, qu'elle entraînait. Aussi n'acheva-t-il même pas la première année de ses études. En vendémiaire an V, il donnait sa démission d'Elève de la patrie, et après un examen passé devant les Inspecteurs généraux du Service de Santé militaire, il était nommé chirurgien de 3e classe au 1er Bataillon des Chasseurs de Paris et allait servir à l'armée de l'Ouest. Peu après, lors de l'amalgame des anciens régiments et des Bataillons de Volontaires, il passait à la 6e brigade légère.

En Floréal an VI, il était chirurgien de 3e classe à l'Hôpital militaire de Saint-Denis. Il avait déjà fait trois campagnes en Espagne, une contre les Chouans et une autre à l'armée de l'Ouest.

Deux places étaient vacantes en l'an VII, à l'Hôpital militaire d'Instruction de Paris, c'est-à-dire au Val de Grâce. Il en obtient une, au concours, contre des rivaux redoutables, le 3 brumaire.

La même année (1799), il était membre résident de la Société médicale d'Emulation, dont le principal

fondateur était Bichat, et qui comprenait des Elèves et des Maîtres.

En l'an IX, il est, sous les ordres de Larrey, qui en était le chirurgien en chef, chirurgien de 3e classe, à l'Hôpital de la Garde des Consuls, au Gros Caillou, en vertu d'une décision ministérielle du 19 brumaire.

C'est dans cette position, qu'il passe le 7 messidor an X, sa thèse devant l'Ecole de médecine de Paris : *Essai sur la hernie ombilicale ou Exomphale*, pour laquelle il invente un bandage, figuré dans les planches du Tome II du Dictionnaire en 60 volumes et décrit à l'article Exomphale du même recueil.

Il y est qualifié de chirurgien à l'Hôpital de la Garde des Consuls et de membre de la Société médicale d'Emulation.

Ce travail inaugural est dédié à D. J. Larrey, « *nuper Egypti et nunc custodiæ consularis chirurgo primario* » auquel sont adressés les vers suivants :

Impavidi præsens ad septena ostia Nili,
Gallis auxilium, per certa pericla tulisti.
Alter Alexander quærebat solis ad ortus
Insignes Belli palmas solitosque triumphos.
Hicque Philippus (1) eras, hic inter prœlia cœdes,
Confossos nitens artus contendere Letho ;
Vixque gradus tetigit dilectæ littora terræ,
Cum tua nota mihi fuerint benefacta repente.
Debita multa tibi non spero reddere, saltem
Hœc animi grati pignus tentamine dicas.

Mouton avait, comme on voit, fait des Etudes classiques, qui lui permettaient de remercier ses protecteurs en médiocres vers latins d'écolier, ce qui ne sera, peut être pas, sans étonner nos Docteurs fraîchement émoulus de la Faculté de Paris.

Mais il ne faisait pas des vers que dans la langue d'Horace et de Virgile. Si l'on en croit son ami Therrin, il produisit aussi « des poésies légères, pièces fugitives, qu'applaudirent les poètes aimables du temps, mais que trouvèrent déplacées quelques per-

(1) Allusion au médecin d'Alexandre, Philippe.

sonnages graves ». Il faisait jouer de petites comédies, qui eurent du succès, mais dont, par modestie, il ne voulut jamais se reconnaître l'auteur.

Et voilà l'explication de ce fait, qu'il fut chargé par les joyeux convives de la villa Lichstenstein de rédiger la lettre avec « force épigrammes » par trop salées d'ailleurs, qu'ils euvoyèrent à leur vénérable hôtesse,

Ces productions n'étaient que des distractions au milieu de ses études. En 1804, en effet, comme il avait une connaissance approfondie de la langue anglaise, il traduisait le *Traité pratique de la gonorrhée virulente chez l'homme*, du Dr Whately.

Nous le retrouvons du 21 vendémiaire au 7 floréal an XII attaché provisoirement, en qualité de chirurgien-major au Bataillon maritime de la garde Impériale « où il donne des preuves de capacité, d'activité et de zèle dans les combats que les bâtiments de la flotille du Havre ont eu à soutenir avant de se rendre à Boulogne. Il s'est souvent porté sur ceux les plus exposés au feu de l'ennemi et notamment pendant le bombardement du 14 thermidor, où, sur sa demande, il fut expédié pour porter du secours aux blessés, à bord d'une canonnière plus particulièrement engagée ».

Ces notes sont inscrites sur une proposition faite, au Camp de Boulogne, le 24 prairial an XIII, signée du général Hulin et du colonel-major Dorsenne, et établie par le Conseil d'administration du Régiment de grenadiers à pied de la garde, au bataillon des vélites duquel Mouton était attaché, comme chirurgien de 2e classe, sur l'ordre du maréchal Bessières, et par décret du 17 pluviôse de la même année.

On y rappelle qu'il a fait les campagnes de 1793, an II-an III, à l'armée des Pyrénées-Occidentales, celles des années IV et V à l'armée de l'Ouest, et des ans XII et XIII aux armées des côtes de l'Océan.

Il est resté aux ambulances de première ligne, sans rentrer en France, pendant ses trois premières années de service.

Dans la lettre qui accompagne la proposition, on

fait valoir ses services antérieurs, son passage au bataillon des marins de la garde. On dit qu'il a toute l'intelligence et l'aptitude qui constitue l'officier de santé utile par son zèle et son instruction. On insiste sur le désir qu'ont les chefs militaires du chirurgien de le voir décorer et on fait remarquer que les chirurgiens des deux autres bataillons le sont déjà comme du reste tous les officiers de ces unités.

Il est nommé Chevalier peu de temps après le 5 messidor. A 28 ans il est donc membre de la Légion d'honneur, chirurgien d'un bataillon spécial du régiment des grenadiers de la garde, ce qui l'assimilait au chirurgien-major d'un régiment de ligne.

Il prend part ensuite à la campagne qui se termine à Austerlitz et revient à Paris avec la garde en 1806.

Dans l'article *Circocèle* (varicocele) qu'il écrira plus tard dans le Dictionnaire en 60 volumes, lui-même nous apprend qu'au moment d'opérer pour cette maladie, un de ses collègues, qui l'avait choisi comme chirurgien traitant, il fut obligé de quitter précipitamment Paris, en septembre 1806, pour accompagner à Iéna, les vélites, dont au rapport d'Alibert, il sauvait, en leur faisant avaler de fortes doses répétées d'éther, une cinquantaine d'hommes empoisonnés par des champignons.

Il fait la campagne de Pologne, en 1807, celle d'Eylau et de Friedland. Entre temps il observe la Plique polonaise, que plusieurs médecins ou chirurgiens de l'armée, ' Larrey, Rousille-Chamseru, J.-C. Gasc, étudient, surtout le dernier, avec soin. Le rédacteur de l'article *Plique* du Dictionnaire en 60 volumes, Jourdan, se sert de ses notes utilisées aussi par Joseph Frank dans sa *Pathologie médicale*. J. Frank, fils de l'illustre praticien de Vienne, Jean Pierre Frank, qui donna ses soins à Napoléon malade à Schœnbrünn en 1809, fut professeur de 1804 à 1824 à l'Université de Vilna, et il eut peut être alors l'occasion d'y voir et entretenir le chirurgien des vélites.

Celui-ci, avec la garde, qui suit toujours l'Empereur, rentre en France, d'où il repart pour faire la

deuxième campagne d'Autriche, jalonnée par les batailles de Ratisbonne, d'Eckmulh, d'Essling et de Wagram. Et Larrey, après Essling, rendant compte du traitement des blessés de cette malheureuse affaire, réunis dans l'île de Lobau, écrit: « Je dois des éloges à tous mes collaborateurs, mais surtout à MM. Rayfer, Cotheret, *Mouton*, Jourdan et Maugras, qui m'ont puissamment aidé dans cette circonstance. » C'est bientôt après que survient la triste aventure rapportée au début de ce travail.

A partir de 1810, nous ne trouvons plus trace de nouvelles campagnes de Mouton. Il resta, sans doute, à Paris, où nous le voyons mêlé journellement, de 1810 à 1814, à la vie de la Société médicale d'émulation. Après le traité de Vienne en 1809 jusqu'à juin 1812 où la campagne de Russie commence, après le mariage de Napoléon et de Marie-Louise et la naissance du Roi de Rome, avec les espérances qu'elle donne :

Mil-huit-cent-onze, ô temps où les peuple sans nombre...
Qu'est-ce donc que le sort va donner à cet homme !...
L'avenir, l'avenir, l'avenir est à moi...

et malgré la persistance de la guerre en Espagne, on croit, on veut croire à la stabilisation et à la durée de l'Empire. La succession est assurée dans la nouvelle famille impériale. L'Empereur d'Occident est encore l'allié ostensible de l'Empereur d'Orient, et à eux deux ces potentats gouverneront paisiblement le monde. On pourra longtemps travailler en paix. C'est sans doute ce que se proposait Mouton et nous allons le voir à l'œuvre. Même en suivant les bonnets à poil des grognards à travers les Allemagnes, la Prusse et la Pologne, il n'a jamais perdu son temps. A l'imitation de Larrey qui organisait pendant les haltes et les séjours de la grande armée, notamment à Madrid en 1808 et à Dresde en 1813 des écoles de médecine et de chirurgie, il ne se contente pas d'étudier les maladies ou les cas chirurgicaux qui se présentent à son observation, mais il fait lui même des

cours d'anatomie et de chirurgie toutes les fois qu'il en a le loisir. Ils sont suivis par de nombreux élèves. Pensez combien ces cours devaient être nécessaires pour la formation technique de ces chirurgiens élèves ou chirurgiens de 3e classe, que les nécessités du service faisaient expédier aux armées, où les fatigues et les maladies en emportaient un si grand nombre, tous mal préparés à leur rôle, après de courtes, faibles et incomplètes études dans les Ecoles de médecine ou même seulement après un stage rapide dans les hôpitaux civils ou militaires.

Pendant son nouveau séjour à Paris, Mouton, qu'avaient formé les labeurs et les exigences de cet enseignement, fut en raison de sa facilité d'élocution et de la justesse de ses remarques critiques dans l'appréciation des travaux soumis à la Société médicale d'émulation, nommé secrétaire général de cette compagnie, dont les mémoires nous apprennent qu'il demeurait rue Christine, n° 1, entre la rue Dauphine et la rue des Grands-Augustins. Et dans les années troublées de 1813 et de 1814, il rendra beaucoup de services à la Société en maintenant les traditions et en provoquant l'envoi de multiples travaux.

C'est en sa qualité de secrétaire général qu'il lit, en 1810, un intéressant rapport sur un nouveau forceps que vient de présenter à l'Institut de France, le médecin italien Assalini, ancien officier de santé de l'armée d'Egypte, chirurgien-major du régiment de chasseurs à cheval de la garde, et premier chirurgien d'Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie.

Convaincu que les jeunes chirurgiens ou étudiants en chirurgie avaient besoin d'avoir entre les mains, au début de leur pratique ou de leurs études, un livre simple, clair, élémentaire, il réédite pour eux — c'est la XIe édition de 1811 — les *Principes de Chirurgie* de Lafaye, dont il est obligé de modifier profondément la théorie très vieillie et d'augmenter la partie pratique. Cette édition annoncée sans éclat, fut fort bien accueillie.

Quelques temps après, le libraire Pankoucke

annonçait la publication d'un Dictionnaire de médecine dont le prospectus après avoir fait l'éloge des Dictionnaires de ce genre et avoir démontré leur utilité, disait que celui-ci était principalement destiné à exposer l'état actuel de la science.

Son premier volume, qui est de 1812, donne la liste des Collaborateurs. Au fur et à mesure de la publication qui se terminera en 1822, elle s'enrichira de nouveaux noms d'auteurs arrivés à la notoriété. A côté d'hommes illustres ou éminents comme Chaussier, Cuvier, Hallé, Boyer, Dubois, Pinel, il y a ceux de jeunes docteurs qui commencent à percer : Nysten, Bayle, Laënnec,.Alibert, etc. Le service de Santé militaire fournit un contigent important : Heurteloup, Larrey, que rejoindront bientôt, Coste, Desgenettes, Percy, tous inspecteurs généraux du Service, et dans un rang plus modeste, Jourdan et Mouton, chirurgiens de la garde Impériale, Fournier-Pescay, secrétaire du Conseil de Santé, Virey et Chaumeton, pharmaciens du Val de Grâce.

La collaboration de Mouton y fut continue jusqu'en 1815. On y peut compter de lui de 1812 à cette date près de 100 articles dont les derniers posthumes. Le plus grand nombre sont de quelques lignes à une page ; articles de définition et de descriptions brèves, clairs et bien écrits. Il est évident qu'on ne confiait pas à cet homme jeune encore, — 35 ans en 1812 — les grands articles que voulaient bien rédiger les maîtres dont on a cité les noms plus haut.

Mais parmi les siens, il faut en détacher quelques-uns qui ont plus d'importance : *amygdale*, *appareil de chirurgie*, *bandages*, *chevelure*, *cirsocele*, *controstimulus*, *cornet acoustique*, *course*, *couteau*, *dénudation*, *diérèse*, *difformité*, *disque*, *dissection*, *étranglement*.

Dans l'article *Cirsocèle*, il est résolument partisan de l'ablation du varicocèle. Plus loin, il donne des planches de singuliers cornets acoustiques. Aux mots *Chevelure*, *Course*, *Disque*, il fait montre de cette prétention à l'érudition qui caractérise bon nombre

d'écrivains et de médecins du temps de l'Empire, dans lequel les grands administrateurs comme Daru, traduisaient Horace, où les chefs d'escadrons d'artillerie, comme Paul-Louis Courier, mettaient Xénophon en français et emportaient Homère dans leurs cantines. Beaucoup d'officiers de toutes armes avaient une édition de l'auteur ancien préféré, dans leurs fontes ou dans leurs sacs.

Les chirurgiens, plus que les autres, pour se justifier du reproche qu'on leur avait adressé si souvent de n'avoir pas fait d'études classiques, faisaient étalage de leurs connaissances des langues anciennes. L'illustre Percy conversait en latin avec Louis XVIII, quelques années plus tard et citait le bon Paré à tout bout de champ.

Jourdan dont le nom figurait tout à l'heure parmi les collaborateurs de la première heure du Dictionnaire, était en outre un traducteur infatigable des auteurs étrangers contemporains, comme bon nombre de médecins et de chirurgiens militaires que leurs séjours en Allemagne et en Italie avaient rendus familiers avec les idiomes des autres nations de l'Europe. Leur érudition, à ceux-là ne remontait pas dans le temps, mais s'étendait dans l'espace.

Dans l'article *Disque*, Mouton en abusait. On le lui reprocha. Les articles *Dénudation*, *Etranglement*, ne sont passans intérêt. Mais celui consacré à la *Dissection*, est vraiment très bon. Après une courte notice historique, il donne toutes les indications utiles pour bien préparer les organes ou les régions. Avec ces 200 pages, c'est un véritable petit traité.

Il a insisté, avec raison, au mot *Cystocèle*, sur la description et le traitement de la hernie inguinale ou crurale de la vessie, simple ou accompagnée de hernie intestinale ou épiploïque. Il fait remarquer que c'était alors un sujet peu connu.

Ailleurs, il propose des modifications au matériel de l'arsenal chirurgical des armées, et décrit en particulier une tréphine dont le tome IV de la Société médicale d'émulation donne un dessin.

La pathologie générale l'a aussi parfois intéressé, puisqu'il écrit avec Chaumeton l'article *Contr,ostimulus,* pour critiquer vertement la théorie récente de Rasori, que ces deux écrivains regardent comme un simple renversement du Brownisme. Brown, disent-ils, divise toutes les maladies en *sthéniques* et *asthéniques.* Il ne voit partout qu'*asthénie* et il emploie les stimulants. Rasori accepte la classification de Brown, mais il regarde comme plus fréquentes les affections *sthéniques* et il ne se sert que des controstimulants.

Mouton ne se cantonnait donc pas dans la Chirurgie pure et il y a lieu de signaler plusieurs de ses travaux de médecine. En 1807, il publie dans le Journal général de médecine, des *observations cliniques sur l'emploi de la Digitale dans la phtisie.* Dans le tome XLIII du même journal, il fait paraître une intéressante observation de *Pemphigus* utilisée par Stanislas Gilibert et Monfalcon dans l'article « Pemphigus » du Dictionnaire en 60 volumes.

Dans l'ouvrage de Louis Valentin, *Recherches sur le Croup,* 1812, nous trouvons indiqué un travail de Graperon et de Mouton, paru dans le *Bulletin des Sciences médicales* de 1809. C'est un rapport rédigé par ces deux médecins, au nom d'une commission nommé par la Société médicale d'Emulation, sur les expériences faites pour obtenir chez les animaux (des poulets dans l'espèce), le développement du *Croup* : question qui, comme on sait, préoccupait très vivement le monde médical, à la suite de la mort par le croup du fils aîné de Louis Bonaparte, roi de Hollande et d'Hortense de Beauharnais et qui fit l'objet d'un concours célèbre.

Mouton et Graperon injectaient dans le larynx de jeunes poulets, divers irritants dont l'acide sulfurique. Ils développaient une irritation banale, mais ne purent jamais provoquer l'apparition de la couenne, de la fausse membrane du vrai croup.

Marc, toujours dans le dictionnaire en 60 v., traitant de l'*Épilepsie* simulée, rapporte deux signes relevés par Mouton, dans les nombreux cas d'épilepsie à accès

fréquents, qu'il eût l'occasion d'observer dans sa pratique militaire : « le blanc des yeux ternes et plus humides qu'à l'ordinaire, les dents incisives inférieures usées en biseau à leur face antérieure ». Ces signes n'ont plus aucune importance de nos jours, mais encore en 1881, G. Tourdes paraissait faire cas pour le diagnostic en cas de simulation, de l'usure des dents.

Les citations qui précèdent n'ont d'ailleurs pas été faites pour attribuer à Mouton le mérite d'avoir trouvé des choses nouvelles, encore appréciées aujourd'hui par la science, mais pour indiquer qu'il s'intéressait aussi bien à la médecine qu'à la chirurgie et que de son vivant ou encore quelque temps après sa mort, ses travaux étaient fort goûtés et utilisés toutes les fois qu'un auteur avait à traiter un sujet dont il s'était occupé.

Lorsque parut en 1814 le tome IX du Dictionnaire de Panckouke, l'éditeur s'excusa en tête du volume d'avoir été obligé d'en arrêter l'impression à la trente-deuxième feuille, par défaut de l'article *Dissection.* On avait été obligé de la cesser le 28 juin.

Cet arrêt coïncidait avec le développement d'une maladie des plus graves dont venait d'être atteint Philibert Mouton. Revenant d'un voyage en Angleterre, il rentrait en France « atteint d'accès violents de fièvre intermittente, suivis de sueurs abondantes, qui déterminèrent l'apparition d'une maladie organique de la poitrine ». C'étaient les symptômes d'une tuberculose à laquelle le prédisposait une santé précaire dès sa naissance. Il en mourait, en activité de service, le 8 décembre 1814 âgé de trente-sept ans seulement.

Therrin, qui nous donne cette date de la fin de son grand ami, et dont la notice biographique qu'il lui consacre, a pour épigraphe le distique d'Horace concernant Virgile,

Multis ille quidem flebilis occidit
Nulli flebilior quam mihi.
Horat. Od. XXIV lib. I.

nous dit que Mouton était un cœur excellent, un ami fidèle et très obligeant.

Dans la bibliographie de l'article Exomphale du Dictionnaire en 60 volumes, F. P. Chaumeton, un autre ami de Mouton, écrit à son tour : « Enlevé par une mort prématurée, le Dr Mouton était un collaborateur zélé du *Dictionnaire des Sciences médicales*. Il joignait à des connaissances très variées, l'art d'exécuter avec une grande habileté lés opérations les plus délicates et le génie inventif non moins précieux qui distingue le vrai chirurgien du simple routinier. »

Mais voici mieux encore. Fournier Pescay, médecin militaire, secrétaire du Conseil de santé des armées, très lié aussi avec Mouton, aborde dans la fin de son article *Instruction médicale*, du même Dictionnaire, une question qui faisait grand bruit alors. C'était celle de la séparation de la Médecine et de la Chirurgie à laquelle les fanatiques de l'ancien régime voulaient revenir en 1815, à l'instigation du Père Elysée, premier chirurgien du Roi, qui rêvait d'être comme aux temps de Félix, de Mareschal, de Lapeyronie, de la Martinière et d'Andouillé, le chef de la chirurgie du Royaume et de rétablir dans chaque département ou grande ville, un lieutenant du premier chirurgien du Roi, comptant sur les honoraires que devaient lui rapporter cette restitution.

Fournier était, avec la presque unanimité des Médecins et des chirurgiens du temps et des plus illustres surtout, partisan du maintien de l'Unité de la Médecine et de la chirurgie et des nouvelles Ecoles communes. Entre autres arguments, disait-il, les détracteurs des Facultés modernes « prétendent que la chirurgie a dégénéré, depuis qu'elle est réunie à la médecine ; que bientôt il n'y aura plus que des médecins et qu'il ne se formera plus de chirurgiens en France. De ces deux assertions l'une est fausse et l'autre n'est que spécieuse. La fausseté de la première est démontrée par le nombre des bons, des excellents chirurgiens sortis des nouvelles Ecoles. Ce nombre excède celui qui s'observait jadis : quels sont les

chirurgiens des âges précédents, qui effacent feus Bichat et *Mouton*; MM. Dupuytren, Richerand, Desormeaux, Delpech, Maunoir, Marjolin, Roux, Beclard, Lisfranc, Jules Cloquet etc., etc ? »

Evidemment on est surpris, stupéfait, que Mouton soit mis au même niveau que Bichat, Dupuytren, Delpech et Lisfranc. Fournier « va un peu fort » comme on dit, dans le français singulier du premier quart du xx[e] siècle et d'après guerre. Mais certainement un chirurgien dont on parle, en ces termes, dans la plus grande publication médicale de l'époque, devait avoir une vraie valeur. Mouton est mort encore jeune à trente-sept ans et on peut croire qu'il n'a pu donner toute sa mesure.

On voit que le héros de l'aventure de la villa Lichstenstein mérite d'être connu autrement que par le récit de ce fâcheux incident (1).

BIBLIOGRAPHIE

Cadet DE GASSICOURT, attaché à la pharmacie de l'Empereur. *Voyage en Autriche, en Moravie et en Bavière, pendant la Campagne de 1809*. Paris, 1818.

F. J. DE BAUSSET, préfet du palais. *Mémoires anecdotiques sur l'Intérieur du palais et sur quelques évènements de l'Empire depuis 1805 jusqu'au 1[er] mai 1814, pour servir à l'histoire de Napoléon*, 2[e] édition, Paris, Baudoin-Levasseur, 1827-1829, t. I.

CONSTANT (Constant Wairy dit), valet de chambre de Napoléon. *Mémoires* rédigés par Villemarest, Paris, 1840, t. I.

Emile MARCO DE SAINT-HILAIRE. *Histoire anecdotique, politique et militaire de la garde Impériale*, Paris, 1847.

D[r] Paul TRIAIRE. *Dominique Larrey et les Campagnes de la Révolution et de l'Empire*. Tours, Mame et fils, 1903 (p. 498 anecdote de Mouton, d'après des notes de Larrey, le voyage en Autriche de Cadet de Gassicourt et les mémoires de Constant).

(1) Mouton ne figure pas dans la Biographie médicale de Bayle et Thillaye, dans le Dictionnaire historique de la Médecine de Dezeimeris, et dans les Biographies du Dictionnaire Encyclopédique des Sciences médicales de Dechambre.

Mémoires de l'Académie Royale de Chirurgie. Edition de l'Encyclopédie médicale, t. II, Paris, Delahays, 1855.

Archives administratives de la guerre. Etat des services de Mouton.

Archives de la Légion d'honneur. Dossier Philibert Mouton (communiqué par le M. médecin principal en retraite, M. Desjardins).

Ph. Mouton. *De la hernie ombilicale ou exomphale.* Thèse de Paris an X (renseignements communiqués par M. le médecin principal Desjardins).

C. Prévost. *Les études médicales sous le Directoire.* France médicale, 1906, p. 43 et 81. Liste des Elèves de la Patrie admis à l'Ecole de Santé de Paris.

Dictionnaire des Sciences médicales en 60 volumes. Paris, Panckoucke, t. I à XXII, 1812 à 1818, *passim.*

Mémoires de la Société médicale d'Emulation, an IV à 1817, *passim.*

Therrin, chirurgien en chef de l'Hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains, vice-président de la Société médicale d'Emulation. *Notice sur la vie et les ouvrages de Philibert Mouton.* Mémoires pour l'année 1816. Paris, chez Migneret, Crochard et Gabon, 8e année 1817.

Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie, de Corvisart, *passim.*

Journal général de médecine et de la Société de médecine de Paris. Journal de Sedillot, *passim.*

L. Valentin. *Recherches historiques et pratiques sur le Croup*, Paris, 1812.

J. L. Alibert. *Traité de thérapeutique et de matière médicale*, t. I, p. 465. Paris, 1814.

Joseph Frank. *Pathologie médicale*, t. II, III et IV. Edition de l'Encyclopédie médicale. Paris, Delahays, 1837.

Quérard. *France littéraire*, t. IV, article Mouton, Philibert. Paris, 1834.

G. Tourdes. Article *Simulation*, du Dictionnaire de Dechambre, Paris, Masson, 1881.



CHRONIQUE ÉTRANGÈRE

L'Histoire de la Médecine au Danemark.

C. S. ANDRESEN. — MIN SINDSSYGDOM I AARET 1783. (Mon Aliénation pendant l'année 1783) édité par *Vilhelm Maar*. Leiden, 1925.

Cet ouvrage, imprimé à Leyde sur papier de Hollande, est une réimpression d'une publication, parue en 1801 dans une revue Danoise. L'auteur alors proviseur de lycée y décrit une maladie mentale, dont il avait souffert 17 ans auparavant comme jeune étudiant. A juger d'après la description, il s'agit d'une psychose manio-dépressive, dont les intervalles sont minutieusement rendus par l'auteur.

A côté de l'intérêt purement psychiatrique de cet ouvrage, on le lit aussi avec plaisir comme preuve de ce style de l'époque, ou on réclame toujours l'assistance et l'influence divine, et qui fait croire les hommes de cette époque beaucoup plus « vertueux », consciencieux et honnêtes que — hélas ! — de nos temps. Mais peut-être cela ne fut-il qu'un mode d'esprit, le style, seul a changé, les hommes sont restés les mêmes.

L'ouvrage est copieusement pourvu de notes sur les personnes mentionnées, consciencieusement collectionnés par M. *Maar*, le savant professeur de l'Histoire de la Médecine.

Dr V. MEISEN.

V. MEISEN. — OVARIOTOMIENS BEGYNDELSE I DANMARK (Débuts de l'Ovariotomie en D.). Claudius Julius Boye (1823-79). Copenhague 1923. (Autoréferat.)

Les débuts de l'ovariotomie eurent lieu en Danemark à peu près en même temps qu'en France ; le gynécologiste Howitz opérant le premier cas en 1864, mais sans succès. (Il le publiait dans les mêmes jours, ou fut déclarée la guerre avec la Prusse concernant le Schleswig.) Pendant les années suivantes 64-67 encore 7 cas furent opérés, tous avec le même insuccès.

Ce fut seulement en 1867 qu'est relatée la première commu-

nication d'une ovariotomie heureuse, obtenue cette fois par un humble médecin de campagne, qui par cet exploit étonnait le monde médical, dont les premières autorités avaient essayé vainement de réussir.

Claudius Julius Boye, qui fut ainsi l'innovateur de la Chirurgie abdominale en Danemark, était devenu opérateur tout à fait malgré lui, n'ayant jamais vu cette opération avant de l'entreprendre, mais étant fortement supplié de l'essayer par une pauvre femme, souffrante de cette maladie monstrueuse, et qui avait une confiance illimitée en lui. Boye était un homme extraordinaire par l'intelligence, et plus encore par le caractère ; jeune médecin, il avait exercé son art pendant quelques années, mais avant l'époque de l'Ovariotomie il l'avait abandonné complètement, désespérant de ses résultats comme beaucoup des meilleurs et plus instruits de son temps d'ailleurs. Il s'était voué à l'agriculture comme propriétaire d'une terre au centre du Jutland et était devenu après quelques années un des plus habiles agriculteurs de son pays, élu par ses confrères président de leurs sociétés économiques.

Toutefois il n'avait pas su se soustraire à donner de temps en temps des conseils et même des consultations bénévoles aux voisins.

Aussi sa clientèle augmentait considérablement après l'éclat de son premier succès comme ovariotomiste, et en peu d'années il développait des talents supérieurs d'un chirurgien habile, à raisonnement prudent et perspicace. Sa première opération avait eu lieu dans une toute petit ferme (qui se voit encore), puis les suivantes à son domicile, où les soins furent donnés par sa femme.

Un des moyens, auquel il tenait le plus, fut la teinture d'iode. Mais ce n'est pourtant pas à ce titre qu'on a voulu le considérer après comme un devancier en antisepsie, ce n'est *qu'après l'intervention* qu'il l'a employé, comme moyen antiphlogistique pour prévenir la péritonite.

L'année même de sa mort il fut créé Docteur *honoris causa* à l'occasion du quatrième centenaire de l'Université de Copenhague, honneur presque inouï pour un médecin de campagne.

Boye fut un homme fort, brave, devoué et bon, qui a fait honneur à sa patrie, un vrai médecin dans le sens hippocratique. Dr V. MEISEN.

GORDON NORRIE. — *Kirurgisk Akademies Historie*, 1785-1841. Copenhague, 1896, 1923, 3 vol.

A la suite de recherches, continuées pendant un quart de

siècle, M. Gordon Norrie vient de publier le troisième volume de son *Histoire de l'Académie de Chirurgie* (de Danemark), dont le premier volume parut en 1896 ; ouvrage très détaillé, basé sur l'étude de maints documents officiels, pétitions et bordereaux de chancellerie du dernier temps du Règne absolu, l'époque de 1783-1841, c'est-à-dire l'inauguration de l'Académie de Chirurgie et son assimilation à la Faculté de Médecine en 1840.

Naturellement ces événements ont de l'intérêt surtout pour l'Histoire de la Médecine danoise, mais aussi l'évolution de la Chirurgie et de la Médecine de cette époque, identique dans tous les pays de l'Europe, en raison du conflit entre les chirurgiens, issus de toutes les couches sociales (surtout la petite bourgeoisie) et les docteurs « savants », discourant en latin sur les maladies et les traitant d'après des idées préconçues et des systèmes.

L'auteur nous mène à travers toutes les phases de cette lutte racontant en détail, presque méticuleux, toutes les traeasseries personnelles, et les ambitions de toute sorte ; au fond on trouve toujours le dédain mutuel, d'un côté des médecins de la Faculté pour le « sale métier » des chirurgiens-barbiers, — de l'autre côté le dédain de ces derniers vis-à-vis des autres, dont ils mettaient à nu le vide des phrases.

L'Académia Chirurgicorum Regia, dont le bel édifice en style grecque est actuellement reservé à l'enseignement médical, fut inauguré en 1785. Entre les fondateurs et premiers professeurs furent Callisen, un des plus illustres ehirurgiens de l'Europe, et Winslev. neveu de l'anatome danois L.-B. Winslev sur lequel de *la Mettrie* exerça sa maliee. Après peu d'années, l'Académie se changeait en une école de chirurgie de premier ordre, qui livrait à l'armée et à la marine danoise des chirurgiens habiles. La plus grande part de la population aussi avait plus confiance dans ces praticiens, sortis de cette école, que dans les docteurs, sortis de l'Université, qu'ils ne consultaient qu'à regret, considérant les « fièvres » ou maladies intérieures comme des évènements de la nature, qu'il ne valait pas la peine de 'combattre.

Pendant que l'enseignement en médecine — eneore avant les grandes découvertes en l'anatomie pathologique, dues surtout à l'école française au commencement du XIXe siècle — restait stationnaire, les élèves aceoururent toujours en plus grand nombre de toute part du Royaume et même de l'étranger, de sorte qu'à la fin la Faculté n'avait que 8 élèves pour 5 professeurs, tandis que l'Aeadémie de Chirurgie en avait 130.

On comprend très bien, qu'avec cet état des choses, la Faculté avait le plus grand désir de s'assimiler l'Académie, et que cette dernière, sentant sa suprématie, craignait de perdre son indépendance. Survenaient aussi des questions de rang, de l'ancienneté, même de l'ordre pour poser les noms sous les déclarations officielles, cette question dernière dans un cas spécifique menant à une lutte amère pendant des années.

Ce qui contribuait surtout à mettre un obstacle à l'assimilation venait de ce que la moitié des professeurs recevaient des subsides de l'Etat, et l'autre moitié, les plus jeunes, étaient « successeurs désignés » sans traitement, pour succéder à tel ou tel professeur dont on parlait toujours sans gêne dans les documents officiels. Comment arranger ces questions de rang, et que faire de ces « professeurs en successions », dont plusieurs avaient enseigné gratuitement pendant des dizaines d'années dans l'espoir ferme d'obtenir enfin la situation tellement désirée — quand l'assimilation avec la Faculté aurait lieu ?

La position des chirurgiens était forte, et par leurs vraies mérites, et par leur influence sur le monarque tout-puissant grâce aux chirurgiens de la cour.

Enfin en 1841 — après une lutte d'un demi-siècle, l'Académie fut dissoute et soumise à l'Université — probablement par l'influence personnelle sur le Roi de son médecin, qui fut heureusement cette fois un vrai médecin de la Faculté.

A côté des récits de ces événements, le livre contient beaucoup de faits intéressants d'un ordre secondaire, entre autres concernant la lutte entre les langues — d'un côté la langue Danoise et l'Allemande étant parlée par les habitants du duché de Holstein, appartenant à cette époque au Danemark — et de l'autre côté entre le Danois et le Latin, qui gardait alors — même jusqu'en 1841 — dans l'idée des érudits une position, qu'on s'imagine difficilement de nos jours.

Un très curieux effet est produit chez le lecteur de nos jours par les éloges hyperboliques de l'intelligence perspicace, etc., du roi (au temps de l'inauguration solennel de l'Académie en 1783), puisqu'on sait à présent, que le roi Christian VII, qui depuis dix ans était souffrant de Dementia præcox, était tout à fait dément à ce temps-là.

Quant à l'influence de la France on apprend que l'examen en chirurgie devait être supendu en l'automne de 1815 — à cause de l'évasion de Napoléon de l'île d'Elbe, le roi avec ses chirurgiens étant contraint par cet événement imprévu à prolonger son séjour au congrès de Vienne.

Les trois volumes du livre représente, — il faut l'avouer,

— une lecture assez indigeste. L'auteur, qui est ancien médecin militaire et maintenant sous-chef de la Direction de l'hygiène publique du Danemark, est un homme, qui connaît bien les méthodes de l'administration ; son ouvrage est d'une haute valeur et fixe définitivement, que la Faculté de Médecine danoise actuelle est issue de l'Académie de chirurgie, dont l'origine est due à de vrais observateurs sortis de toutes les classes sociales du Danemark. Dr V. MEISEN.

BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Dr Ernest WICKERSHEIMER. — JEHAN JACME (JOHANNES JACOBI) ET LES RÉGIMES DE PESTILENCE QUI PORTENT SON NOM. Roma, Casa editrice Leonardo da Vinci, 1925, in-8°, p. 105-112. Estratto dall' « Archivio di storia della scienza ».

Parmi les régimes de pestilence composés pendant le demi-siècle qui suivit l'explosion en Europe de la Peste noire, l'un des plus intéressants est l'œuvre du chancelier montpelliérain Jehan Jacme, en latin Johannes Jacobi. Débutant par une invocation à la Sainte-Trinité, il a sous le nom de « Kanutus, episcopus Arusiensis, civitatis regni Daciae » souvent fait gémir les presses au temps des incunables et, directement ou non, il a exercé une influence plus que séculaire sur les ouvrages de même ordre. A l'instigation de notre collègue Pansier, le Dr André Barbot l'a pris récemment pour sujet de sa thèse inaugurale (*Traité de la peste composé en* 1376 *par Jean Jaume, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier*, Montpellier, Firmin et Montane, 1923, in-8°, 39 p.).

Assez différent est le texte que je viens de mettre au jour d'après le manuscrit nouv. acq. lat. 1391 de la Bibliothèque nationale et qui, rédigé en 1371, semble avoir été recueilli de la bouche même de Johannes Jacobi, par un étudiant, Pierre Chartreis qui plus tard devint chanoine de Genève. J'y ai joint, d'après le manuscrit latin 7138 de la Bibliothèque nationale (fin du xve siècle), un abrégé du traité « ad honorem sanctae et individuae Trinitatis », où Johannes Jacobi est induement qualifié de « Pidemontanus » ; c'est « Monspeliensis » qu'il faut lire. Dr Ernest WICKERSHEIMER.

A.-C. KLEBS et E. DROZ. — REMÈDES CONTRE LA PESTE, FAC-SIMILÉS, NOTES ET LISTE BIBLIOGRAPHIQUE DES INCUNABLES DE LA PESTE. Paris, E. Droz et E. Nourry, 1925, in-4°, 95 p.

Excellent travail dont tout bibliophile devrait s'assurer un exemplaire et qui inaugure brillamment la série des « Documents scientifiques du XVe siècle ».

Le « Regime de l'epidimie » dont voici d'abord le facsimilé est un poème que Guillaume le Roy imprima vers 1476 à Lyon. L'unique exemplaire de cette édition est conservé à la Bibliothèque de Marseille. Il a malheureusement été amputé de ses cinq derniers feuillets, mais Mlle Droz a découvert à la Bibliothèque nationale un manuscrit qui lui a permis d'en compléter le texte, tout en révélant le nom de l'auteur. Celui-ci n'est autre que Jean Jasme, autrement dit notre vieille connaissance, Johannes Jacobi.

Le « Remede tres utile contre fievre pestilencieuse », dont deux éditions incunables sont ici reproduites en fac-similés, ressemble beaucoup au « Regime de l'epidimie », bien que rédigé en prose.

Un chapitre, modestement intitulé « Notes », contient, avec tout ce que nous savons sur Johannes Jacobi, une étude consciencieuse du « Regime » et du « Remede », ainsi que de leurs sources, mais, quelque soient les mérites de cette étude, il y a certaines de ses conclusions que je ne puis accepter. C'est ainsi qu'il me paraît bien peu probable que le « Remede », soit « une mise en prose du poème (p. 58). « Remede » et « Regime » sont l'un et l'autre adaptés d'un texte primitivement composé en latin. Les recettes latines intercalées dans le poème (p. 26) en fournissent la preuve formelle. Dautre part, sans vouloir apprécier le mérite littéraire du « Regime », je ne pense pas qu'on puisse déduire de sa lecture que Johannes Jacobi fut un « assez mauvais poète » (p. 53), car il dut être parfaitement étranger à la versification du « Regime de l'epidimie ». Languedocien, peut-être de naissance, en tout cas d'adoption, il n'eût jamais placé « Montpellier en Provence » ; seul un homme du Nord peut se rendre coupable d'une telle hérésie. Enfin ce n'est pas Sudhoff (p.57), mais David Murray qui signala le premier (et cela dès 1891) la similitude du « Regimen de pestilentia » de Johannes Jacobi avec celui qui au XVe et au XVIe siècle fut si souvent imprimé sous le nom de Kanutus.

Une liste des incunables traitant de la peste se trouve à la fin de cet élégant volume. Dressée par le Dr Klebs, dont on connaît la compétence en la matière, elle ne compte pas moins de 130 numéros. Dr Ernest WICKERSHEIMER.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

O. Thorel. *Mortiers d'Oculistes romains*, Bull. trimestriel de la Soc. des Antiquaires de Picardie, 1925, n° 1, p. 418-426. — M. Thorel décrit 3 ex. de ces mortiers ou *coticulæ*, qui servaient aux oculistes à triturer leurs collyres : 1° ex. trouvé à Renancourt-lès-Amiens (Coll. Maurice Thorel) ; 2° ex. trouvé aux Vignes, en Picquigny (Musée d'Amiens) ; 3° ex. trouvé en 1911 à Amiens, dans les fouilles pratiquées au n° 8 de la rue des Corps-nus-sans-tête, par M. Vivien (marbre blanc). Ces coupes, très évasées, sont pourvues de trois oreillettes, et d'un quatrième appendice en bec ou goulot, obturé et ne communiquant pas avec le fond. Ce goulot n'est donc, sur ces mortiers, qu'un organe inutile, traditionnel et vestigial, car les collyres, trop pâteux, ne pouvaient ruisseler, et on les prélevait à la spatule. On malaxait la mixture avec un broyeur ou pilon spécial, en pierre, en forme de pouce fléchi, dont on a déterré un spécimen avec le mortier de Renancourt. On en trouvera d'autres exemples figurés dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, art. *mortarium*.

G. Beaurain. *Pontacq (Basses-Pyrénées), les institutions charitables*, Bull. de la Société de Borda, de Dax, 49e année, 1925, 2e trimestre, p. 71-87. — A la fin du XVIIe, au début du XVIIIe siècle, misère, cherté de la vie, famine ; en 1739, les aumônes de l'hôpital sont insuffisantes. Des épidémies éclatent : en 1592, la peste apportée par les troupes pillardes du marquis de Villars ; en juin 1627, 300 malades en ville ; en 1630, 500 habitants meurent de faim. En 1632, apportée du Languedoc, nouvelle poussée de peste bubonique ; on isole la ville, trop tard : et bien que l'apothicaire de Pontacq débite, comme préservatif, « un papier de poudres odorifférentes », les malades se multiplient. On les héberge, hors les murs, dans les moulins à foulon (*batans*) ou des huttes en planches ; et, en janvier 1632, les jurats convoquent en consultation de nombreux médecins et chirurgiens des environs, que la ville loge, eux et leurs chevaux ; il en vient de Tarbes, de Lourdes, de Bagnères et de Navarrens. Mais malgré les opiats fébrifuges, l'antihétique de Poterius (oxyde blanc d'antimoine) les purgatifs variés et les aromates de toutes sortes (les apothicaires de Pau en livreront pour 380 # tournois), la contagion

fait rage et ne s'apaise qu'au bout de quatre à six mois. Des désinfecteurs (*desinfectadous*) arrivèrent de Toulouse vers le 24 mars, au déclin du fléau, et séjournèrent trois semaines. Le 17 juillet, un arrêt du Parlement leva la quarantaine.

L'auteur étudie ensuite les barbiers-chirurgiens, qui font tout : médecine, chirurgie, accouchements. Le premier médecin qui s'installa à Pontacq en 1607 fut un sieur de Miramont. En dépit de leurs titres antérieurs, on impose aux médecins nouveaux venus un examen probatoire : en 1629, les jurats font interroger Jean de Peyret par un docteur du voisinage, le sieur de Nogués Le médecin soigne les pauvres gratuitement, moyennant une rémunération de la ville, et l'exemption de taille ou curatelle.

On ne trouve de sages-femmes qu'à partir de 1678 ; il y en a deux en 1783. En 1785, les Etats de Béarn créent, à Pau, pour les matrones, un cours gratuit d'obstétrique.

Le premier apothicaire connu apparaît à Pontacq en 1596, ces négociants sont agréés par les jurats, et toujours à titre temporaire : car la ville se charge de les loger, et exige que les médicaments en dépôt soient remis au successeur, soit en nature, soit contre argent. Elle fait même parfois au nouvel arrivant les avances de fonds nécessaires. Les jurats gardent le contrôle de la boutique, et se font accompagner, dans leurs inspections, par un médecin de Pontacq, ou d'ailleurs, et parfois les deux.

H. Dauchez. *Vie des saints Côme et Damien*, Bull. de la Société médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien, juin 1925, p. 482-511. — Côme et Damien, frères jumeaux, issus d'une famille noble et riche, d'origine arabe, naquirent à Œgés en Cilicie au IIIe siècle. Ils avaient pour mère Théodote, pour frères Anthimus, Leontius, et Euprepius, qui méritèrent comme eux la palme du martyre. Après avoir exercé la médecine en Cilicie, sans demander de salaire. ce qui leur valut le nom d'Anargyres,ils furent arrêtés comme chrétiens par ordre du juge Lysias, torturés, et finalement décapités à Œgés, le 27 septembre, au temps de l'Empereur Dioclétien. Justinien éleva plus tard, en leur honneur, un temple aux portes de Constantinople, et le Pape Félix IV en fit autant à Rome, sur le Forum. Leurs miracles furent relatés devant les Pères du Second Concile de Nicée, et l'Eglise catholique les commémore le 27 septembre. Telle est l'histoire officielle des saints patrons du corps médical. Mais on trouvera relevées dans l'article de Dauchez les incertitudes et contradictions qui l'obscur-

cissent singulièrement, et les Bollandistes, perdus dans les homonymies et les contradictions des ménologes grec,mosque, romain, et slavo-russe, sont allés jusqu'à distinguer trois groupes de saints anargyres du nom de Côme et Damien !

J. L. Faure. *M. E. Potherat*, 1859-1925, Presse médicale, n° 64, 12 août 1925, p. 1084. — Elève de Segond, et comme son maître, demeuré fidèle à l'hystérectomie vaginale, Potherat parcourut, à l'hôpital de Bon-Secours et à l'Hôtel-Dieu, une carrière de « chirurgien solide » et d'honnête homme. « Aux grands jours de la guerre, malgré son âge qui le dispensait de toute obligation militaire, il avait gardé l'uniforme et c'est dans les ambulances du front, parmi les émotions et parfois les dangers de la bataille, qu'il remplit son noble devoir ». Membre, puis président de la Société de Chirurgie, il se retira, sur le tard, à Sougères-sur-Sinotte (Yonne), où il vient de mourir.

Ch. Lallemand. *Charcot et l'Ecole de la Salpêtrière*, Revue bleue, 63e année, n° 15, 1925, p. 497-499. — Charcot avait eu d'humbles débuts : son père, un pauvre charron de la Cité Trévise, avait fondé sur cet enfant, intelligent et laborieux, tout l'espoir de la famille. Le jeune homme étudiait d'arrache-pied, et, « dans le petit réduit glacial où il pas[sait] » sur ses livres une partie des nuits, « ses trois frères, tour à tour, pour le réchauffer... appor[taient]... un boulet rouge dans un seau plein de sable ». Cet atelier enfumé fut la première des étapes qui conduisirent le fils du charron à la Faculté, à l'Académie de Médecine et à l'Institut. On a tout dit sur le neurologiste génial, sur l'anatomo-pathologiste sagace, sur le professeur éminent, sur l'autocrate scientifique que fut Charcot. Mais ce serait le mal connaître que de réduire à ces traits sa physionomie. Le masque césarien, qui scrutait, impassible, les tares nerveuses et les misères humaines, dissimulait un Charcot insoupçonné, sauf de ses intimes : un modeste, un probe, un caractère généreux, un sensitif qui s'oubliait, certain jour, jusqu'à administrer une correction magistrale à un cocher, bourreau de son cheval, ou courait au secours d'une grenouille infortunée, happée par un canard. Ce matérialiste comptait au nombre de ses meilleurs amis le Cardinal Lavigerie ; cet incroyant ne méprisait point la foi qui sauve : « Un jour, une malade atteinte sans doute possible d'hémiplégie nerveuse, se présente à la clinique. Elle croit aux miracles. Charcot décide aussitôt de l'envoyer à Lourdes, et pour lui ménager un meilleur accueil il lui délivre, à la stupéfaction de

ses élèves, un bulletin portant cette fausse mention : Hémiplégie d'origine organique. — Mais, vous n'y pensez pas, Maître, lui dit-on ; avec un pareil certificat vous allez fournir à vos adversaires une arme terrible ! — Qu'importe, répondit-il, si la malade guérit, n'est-ce pas l'essentiel ? »

J. STERNE. *L'œuvre clinique du Professeur Bernheim,* Quinzaine médicale, n° 7, juillet-août 1925, p. 101-102 On évoque toujours, en parlant de Bernheim, le redoutable protagoniste de l'Ecole de Nancy contre l'Eeole de la Salpêtrière, le psychiâtre, et le promoteur de la suggestion thérapeutique. Ce n'est là que le Bernheim d'après 1882. Mais il y a un autre Bernheim, le clinicien sagace dont les *Leçons*, publiées en 1887 chez Baillière, renferment non seulement d'excellentes pages, de fructueuse lecture, sur la pneumonie, le rhumatisme articulaire, la dothiénentéric, les cardiopathies, et divers problèmcs thérapeutiques, mais encore de remarquables anticipations sur les découvertes de la bactériologie contemporaine. Bernheim avait pressenti que la pneumonie est initialement une septicémie, et que ses symptômes généraux sont antérieurs aux phénomènes loeaux ; il la nomme, déjà, « fièvre infectieuse pneumonique. » De même écrit-il que, dans la typhoïde, ce qui domine, c'est l'intoxication, non la fièvre.

Dr J. NOIR. *La carrière et l'œuvre de Bourneville*, Progrès médical, n° 30, 25 juillet 1925, p. 1138-1142.— Fils de paysans, né à Garancières (Eure), le 21 octobre 1840, Désir-Magloire Bourneville vint faire ses études médieales à Paris en 1860, suivit les leçons de Claude Bernard, fut interne de Delasiauve, de Giraldès et de Charcot, interrompit ses études pour aller au secours des cholériques d'Amiens, et, de retour à Paris, collabora non seulement aux journaux scientifiques, mais encore à la presse libérale qui menait l'assaut contre l'Empire. En 1867, il écrivait dans le *Panthéon de l'industrie et des arts*, et *Le Réveil*, que dirigeait Charles Delescluze. Reçu docteur au début de 1870, il fit son devoir pendant l'Année terrible.

« Chirurgien au 160e régiment de la garde nationale, puis aide-major à l'ambulance du Jardin des Plantes et à la Pitié, il fit preuve pendant le siège de Paris du plus grand courage et du plus grand sang-froid, en dirigeant l'évacuation des salles de malades, victimes des obus qui tombaient sans répit sur le vieil hôpital servant de cible aux batteries allemandes. Bourneville conserva depuis une répulsion insurmontable contre les Allemands. Lui, si accueillant et si courtois pour les étrangers, ne voulut jamais consentir à servir lui-même de

guide aux professeurs allemands qui, attirés par sa réputation, venaient visiter son service de Bicêtre.

Pendant les jours sombres et douloureux de la Commune, Bourneville resta à son poste et se conduisit en vrai médecin. Au péril de sa vie, il s'opposa à l'exécution sommaire des blessés fédérés et fit respecter le droit d'asile à l'hôpital.

Le calme revenu, Bourneville s'installa comme médecin praticien au n° 6 de la rue des Ecoles, et il exerça dans ce quartier, jusqu'à sa mort, « la médecine populaire », que vint doubler bientôt un service à Bicêtre. (1879.)

Nous ne pouvons rappeler que sommairement les diverses phases de son activité : publiciste, il fondait en 1873 le *Progrès médical*; en 1880, avec Charcot, les *Archives de neurologie*. Neurologiste, il étudia le myxœdème, l'idiotie, perfectionna les méthodes d'Itard et Séguin pour l'éducation des idiots, obtint la création d'écoles spéciales pour les enfants arriérés. Homme politique, il fut élu conseiller municipal le 30 mai 1876, et député de Paris le 4 février 1883, en remplacement de Louis Blanc. Hygiéniste, il entra au Conseil supérieur d'hygiène publique, au Conseil supérieur de l'Assistance publique, au Conseil de surveillance des Asiles d'aliénés de la Seine et y mena de rudes combats pour l'amélioration des bâtiments nosocomiaux et du service hospitalier. C'est lui qui arracha aux chirurgiens des hôpitaux les services d'obstétrique, et fit créer, avec les Maternités, un corps d'accoucheurs spécialisés. C'est lui aussi qui fut le protagoniste de l'enseignement professionnel du personnel infirmier, de la création des Ecoles municipales d'infirmières (1877), et de la laïcisation des hôpitaux. Sans doute ne sut-il pas toujours s'affranchir, en cette dernière tâche, de quelque passion sectaire. Mais il a fait beaucoup, et il est juste de le reconnaître, pour les progrès de la neurologie, de la pédagogie, de l'hygiène et de l'enseignement supérieur de la médecine; il a amélioré la situation matérielle et scientifique des internes, appuyé les réformes de Farabeuf, fourni un énorme labeur; après avoir toujours soigné les pauvres, il est mort pauvre. Prisonnier de ses idées, il a toute sa vie, lutté pour elles; il tint à les affirmer par-delà le trépas : et, prêchant d'exemple, il voulut que ses restes, dûment autopsiés par son élève Noir, fûssent portés au Four crématoire du Père-Lachaise.

Neveu Lemaire. *L'Ile de Cos et Hippocrate*, Presse médicale, 15 juillet 1925, p. 955-956. — Récit d'une excursion à l'Ile de Cos, qui fut la patrie du peintre Apelle et d'Hippo-

crate II, le Père de la Médecine. On montre encore au voyageur un platane vénérable, plus que bi-millénaire, dont le tronc a 19 mètres de tour; dont les branches caduques et creuses, sont soutenues par des piliers de marbre blanc, et à l'abri duquel, s'il faut en croire la légende, le Maître réunissait ses disciples.

A. Morlet. *Une Trinité gallo-romaine de la Féeondation, trouvée à Vichy, ibid.*, p. 956-957. — Cette statuette, ou plutôt ce groupe, fut exhumée lors du percement de la rue Desbrest. Elle est aujourd'hui perdue dans une collection particulière, et l'on n'en possède qu'un dessin exécuté par Pouzadoux pour l'ouvrage de Décoret, *Une page sur Vichy*. Elle représente trois déesses enceintes, adossées, avec, sur le socle, six têtes humaines. C'est certainement l'œuvre d'inspiration celtique, d'un artiste local, symbolisant la vertu fécondante des sources sacrées.

Dr H. David. *Pharmacie de l'Hôpital Saint-Jean-d'Angers*. Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 5e série, t. XXVII, 1924, p. 5-13. — Description des épaves de la pharmacie de l'ancien hôpital Saint-Jean, actuellement transférée à l'Hôtel-Dieu d'Angers, et parmi lesquelles on admirera un formidable pot à thériaque en étain, de 1720.

J. Marsan. *Paul Verlaine et son médecin, lettres inédites au Dr Jullien*, Mercure de France, t. CLXXXI, 1er juillet 1925, p. 60-91. — Lettres écrites par Verlaine, de son taudis de la cour Saint-François, de Tenon, de Cochin, de l'Asile de Vincennes, de Broussais, de Saint-Antoine, entre 1885 et 1893, en attendant un dernier séjour à l'hôpital Saint-Louis (mai 1894), obtenu par le généreux et pitoyable intermédiaire du Dr Jullien. Détails sur sa santé, appréciations sur les chefs des services dont il est l'hôte, projets littéraires, demandes d'argent, voilà le peu que renferment les billets du « pauvre Lélian. » Et cela compléte ce qu'il nous avait déjà narré dans *Mes hôpitaux*, de sa pitoyable odyssée. (Cf. P. Verlaine, *Mes hôpitaux*, Paris, Vanier, 1891, 74 p. petit in 4°.)

Dr Paul Delaunay.



Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 7 Novembre 1925.

Présidence de M. le Pr MENETRIER.

Etaient présents: MM. Avalon, Barbillion, Basmadjian, R. Bénard, Brodier, Dagen, Delaunay, Fosseyeux, Grimbert, Guelliot, Hahn, Laignel-Lavastine, Neveu, Sevilla, Sieur, Tanon, Terson, Variot, Vinchon.

Décès. — M. le Président retrace la carrière de deux sociétaires décédés pendant les vacances, M. le Dr A. Lutaud, dont nous avions apprécié dans le *Bulletin* les études sur les médecins de Balzac, et M. le Dr Rouxeau de Nantes, dont l'important travail sur Laënnec fait autorité.

Candidats présentés :

MM. les Drs CARETTE, médecin des asiles et médecin légiste de l'Université, 1, rue Cabanis (XIVe), par MM. Sérieux et Laignel-Lavastine.

GIDON (E.), professeur d'histologie à l'Ecole de médecine, 36, rue Bicoquet à Caen, par MM. Menetrier et Roger.

LANSELLE (M.), moniteur d'urologie à Necker, 1, rue de Belgrade (VIIe), par MM. Jeanselme et Fosseyeux.

M. le Secrétaire général donne avis de la part de M. Boinet, administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, qu'une exposition se rapportant au quartier des étudiants à travers les âges s'ouvrira en mai 1926.

Communications :

M. le Dr Variot retrace la carrière du *Dr Edouard Loydreau* (1815-1905), médecin bourguignon, archéologue et préhistorien, qui exerça son art pendant trente ans à Chagny (Saône-et-Loire), surtout connu par ses fouilles du camp de Chassey, véritable Pompeï néolothique, où il recueillit des collections très importantes actuellement exposées au Musée archéologique d'Autun.

M. le Dr R. Neveu nous emmène au loin dans l'île de Rhodes, qu'il a eu l'occasion de visiter récemment et nous donne des détails sur l'hôpital des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; ce monument dont M. A. Gabriel a donné une monographie remarquable (Paris, Leroux, 1913), reste l'exemple le plus notoire de l'architecture médiévale des Latins en Orient.

M. le Pr Menetrier présente divers manuscrits qui lui ont été communiqués par un de ses anciens élèves M. le Dr Dandy ; actuellement à Durazzo (Albanie), appartenant à une famille médicale qui exerce depuis trois siècles, M. le Dr Dandy a conservé divers cahiers de cours dont le plus ancien date de 1639 et les autres du xviiie siècle. M. Menetrier par quelques citations appropriées en montre l'intérêt pour l'histoire des doctrines médicales.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

ASSEMBLÉE GENERALE DU 6 DÉCEMBRE 1925

Présidence de M. le Pr Menetrier.

Étaient présents : MM. Avalon, Barbé, Basmadjian, Bérillon, Boissier, Brodier, Carette, Dagen, Dardel, Dorveaux, Fosseyeux, Guelliot, Hahn, Hervé, Laignel-Lavastine, Lanselle, Leri (André), Mauclaire, Meige, Molinéry, Neveu, Regnault, Rouvillois, Semelaigne, Sevilla, Sieur, Terson, Tiffeneau, Torkomian, Tricot-Royer, Variot, Vinchon et Wickersheimer.

Décès. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Dr Terris annonçant la mort de son beau-père, M. le Dr Desnos, survenue à Pondichéry (Indes Françaises), le 28 novembre 1925, après quelques jours de maladie. Il retrace la brillante carrière de son collègue à l'Académie de Médecine, qui venait d'être proposé aux suffrages des membres de notre Société pour la deuxième vice-présidence. Nous perdons en lui un collaborateur érudit dont les travaux sur l'histoire de l'Urologie avaient été particulièrement remarqués.

Renouvellement du Bureau. — Il est ensuite procédé au scrutin pour l'élection du nouveau bureau qui est ainsi composé pour 1926:

Président, M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE;
Vice-Président, M. le Pr C. Sieur.
Secrétaire général: M. Marcel FOSSEYEUX;
Secrétaires: MM. les Drs A. BARBÉ et L. HAHN;
Trésorier: M. BOULANGER-DAUSSE;
Archiviste bibliothécaire: M. le Dr R. NEVEU.

Le tiers du Conseil renouvelable en 1925 se compose de M. Thibierge et Variot (nouveaux), R. Goulard (sortant). Le scrutin comportait 78 votants, dont 45 par correspondance.

En raison du décès du Dr Desnos, le 2e vice-président sera désigné à la prochaine séance.

Candidats présentés:

Mlle DROZ, secrétaire de la Société des anciens textes, 13, avenue Félix-Faure (XVe), par MM. Tricot-Royer et Wickersheimer;

MM. BOISSIER (Dr), 4, avenue de l'Opéra, Paris (Ier), par MM. Laignel-Lavastine et Fosseyeux;

FISCHER (Henri), 44, rue Adrien-Bayssellance, à Bordeaux, par les mêmes;

HÉRISSAY (Jacques), homme de lettres, rue du Docteur Le Thière, à Évreux, par les mêmes;

LAUGIER (Dr Charles), à Craiova (Roumanie), par MM. Cantacuzène et Tiffeneau;

NATHAN (Dr Marcel), 17, villa Scheffer (XVIe), par MM. Menetrier et Laignel-Lavastine;

Rey (Dr A.), 12, rue des Serruriers, Strasbourg, par MM. Wickersheimer et Laignel-Lavastine.

M. le Dr Laignel-Lavastine annonce que la réunion annuelle de *la Société internationale d'histoire de la Médecine* aura lieu le samedi 9 janvier 1926, et sera suivie à 8 heures du soir du banquet traditionnel, au cercle de la Renaissance, 12, rue de Poitiers.

Ouvrages présentés. — Dr Laugier : *Contribution à l'ethnographie médicale*; — Gerhart : *Correspondance*, t. II ; — Dagen : *Documents pour servir à l'histoire de l'art dentaire en France*, 1925; — Hérissay, *Les Pontons de Rochefort*, 1792-1795, (Paris, 1925).

Dons. — Le Dr G. Hervé fait don à la Société, pour son musée:

1° D'une gravure en taille douce représentant Guy Patin. Cette gravure, œuvre de G. Staal, est extraite de la revue *Le Bibliophile Français*, 1869, n° 2, où elle accompagnait un article d'Alfred Franklin sur le célèbre médecin érudit;

2° D'un médaillon en bronze, de 0m14 de diamètre, portant effigie de Mathias Duval. Le grand embryologiste est représenté en robe professorale, et de profil tourné à droite. En exergue se lit l'inscription :

Anatomiae Professor Academicus
Mathias Duval — 1889 —

M. Hervé n'a pu savoir qui est l'auteur de ce médaillon signé H. N.

Communications :

M. le Dr Tricot-Royer, relate ses nouvelles investigations concernant *le culte de Saint Hubert et la guérison de la rage* (traditions populaires et artistiques) avec présentation de documents iconographiques.

M. le Dr Meige, professeur d'anatomie à l'Ecole des Beaux-Arts, communique, avec photographies à l'appui, une série de remarques sur *les variations morphologiques des lèvres*.

M. le Dr Laignel-Lavastine donne lecture d'une notice de M. le Dr Paul Courbon, sur *l'anxieux génital de la cathédrale de Strasbourg*, intéressante contribution à l'étude de l'onanisme pathologique.

M. le Dr Lanselle résume un travail préparé avec l'érudite collaboration de M. le Prof. Jeanselme et de Mlle Solente, sur un manuscrit médical du xvie siècle, contenant principalement des *œuvres de Guillaume Rondelet bibliothécaire à la Nationale*, il en donne des extraits et une bibliographie complète.

M. le Dr Wickersheimer envoie une note sur deux des manuscrits provenant du monastère de Frensweger (province de Hanovre), actuellement à la Bibliothèque de Strasbourg numéros 48 et 59, qui présentent un intérêt pour l'histoire de la médecine, par les sentences et les titres d'ouvrages qui y sont contenus.

M. le Dr Paul Carrette expose les résultats de ses études sur *un précurseur de Pinel, le chirurgien Tenon*, d'après ses mémoires imprimés et ses papiers recueillis à la Bibliothèque nationale ; ils témoignent de la remarquable activité scientifique de ce précurseur dans les domaines les plus divers, et fournissant une importante contribution à l'histoire de l'assistance aux aliénés à la fin du xviiie siècle.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

RECTIFICATION

Dans le compte rendu du récent Congrès de Genève, de notre collègue Laignel-Lavastine (*Bull.*, XIX, p. 248-249), s'est glissée, relativement à ma communication sur la syphilis à Genève à la fin du xve siècle, une erreur que je tiens à rectifier.

Je n'ai jamais prétendu que le consyndic genevois Jean Maillard ait été en 1492 « atteint de la syphilis », ce qui serait en effet « contraire à l'idée souvent émise, que Christophe Colomb aurait rapporté cette maladie d'Amérique ». J'ai simplement signalé un texte d'après lequel, en 1492, Jean Maillard se plaignait du mal de Saint-Méen. « Mal de Saint-Méen » a en effet été synonyme de syphilis, mais ce terme a également servi à désigner bien d'autres affections et il est impossible de faire du cas dont il s'agit ici un argument contre l'origine américaine de la vérole.

Dr Ernest Wickersheimer.

Un Médecin Bourguignon Archéologue et Préhistorien

ÉDOUARD LOYDREAU (1819-1905).

Par G. VARIOT,

Médecin honoraire des hôpitaux de Paris.

Je voudrais retracer devant la Société d'histoire de la Médecine, la silhouette vraiment originale d'un praticien qui exerça son·art pendant trente ans, à la fin du siècle dernier, dans une petite ville du département de Saône-et-Loire, à Chagny.

Comme beaucoup d'autres, il eut une carrière professionnelle très active et très honorable ; il se mêla, lui aussi, aux luttes politiques de clocher, il parvint même à fixer la confiance mobile des électeurs, puisqu'il remplit pendant vingt-cinq ans le mandat de maire dans ce pays.

Mais ce n'est pas par là qu'il s'est vraiment distingué, c'est par ses longues et patientes recherches archéologiques dans une station néolithique, qu'il a contribué à découvrir, celle du camp de Chassey, voisine de Chagny. Il a recueilli, dans ses fouilles, une collection magnifique d'innombrables objets de l'âge de la pierre polie, de l'âge du bronze et de la période Gallo-Romaine : en mourant, il a légué généreusement cette collection au Musée Rolin, à Autun, où elle est exposée dans une grande salle qui porte son nom.

J'ai connu moi-même Loydreau dans ma jeunesse, et, pour compléter mes souvenirs, j'ai fait appel à l'un de ses amis, M. Auguste Besset, de Chagny, et aussi à mon très distingué collègue le Dr Veau, chirurgien de l'hospice des Enfants assistés qui, pen-

dant son enfance, à vécu dans l'intimité de ce praticien, lorsqu'il était retiré dans le village de Neuilly en Côte-d'Or. C'est d'après ces témoignages que je vais chercher à faire revivre la physionomie intéressante de Loydreau.

Son père était un ancien capitaine du premier empire. A l'âge de 23 ans, après les guerres d'Espagne, il avait reçu la décoration de la Légion d'honneur de la main même de l'empereur. Il fit encore la campagne des Cent jours, et quitta l'armée après la défaite de Waterloo ; il devint maire de Maligny, près d'Arnay-le-Duc, qui était le pays d'origine de la famille.

Edouard Loydreau naquit en 1819 quelques années après la retraite de son père ; il était le neveu du conventionnel Guyton de Morveau, le célèbre chimiste.

Il alla faire ses études de médecine à Paris et les prolongea assez longtemps, puisqu'il ne soutint sa thèse de doctorat qu'en 1849 ; elle a pour titre : « Sur les blessures par armes à feu », et porte une dédicace à son père, exprimant les sentiments de vénération qu'il avait pour lui.

Le Dr Veau m'a signalé que Loydreau avait présenté à la Faculté, outre la française, une thèse latine, intitulée « *de viperino morsu* ». Je ne sais si cet usage était alors général.

Reçu docteur, il vînt s'installer à Chagny, en 1850, dans le voisinage du petit hôpital fondé au XVIIIe siècle par M. de la Bouthière ; il en assura le service et eut un grand succès dans la clientèle. Il fut nommé maire de la ville, en conserva les fonctions jusqu'en 1879, époque à laquelle il se retira à Neuilly son village natal, où il possédait un domaine familial.

Il était naturel, étant données son origine et son éducation, que Loydreau eût des opinions Bonapartistes et pendant le second empire, il fut un fidèle soutien de Napoléon III.

Il était si estimé comme administrateur, qu'on ne chercha pas à le remplacer comme maire après la proclamation de la République, le 4 septembre 1870.

En 1877 il fut désigné comme candidat du maréchal de Mac Mahon à la députation ; il échoua, mais avec une belle minorité, car il avait beaucoup d'amis dans la région. Le ministère de l'ordre moral, pour le consoler de cet échec, le nomma Chevalier de la Légion d'honneur.

Il reçut donc tardivement cette distinction qu'il avait méritée depuis longtemps par ses belles recherches archéologiques.

Il était heureux de porter le même ruban rouge qui avait orné la poitrine de son glorieux père. Jusqu'à la fin de sa vie, il resta fidèle à ses convictions politiques ; il n'allait à la messe qu'une fois par an, le 15 août, le jour de la fête de l'empereur.

La popularité solide qu'il conserva pendant trente ans à Chagny et qu'il retrouva même parmi les habitants de Neuilly, après sa retraite, était due à sa grande bonté et à sa bienveillance pour les petites gens qu'il soignait avec prédilection. Non seulement il ne leur demandait pas d'honoraires, mais il était charitable et leur venait en aide pécuniairement.

Cependant son allure était autoritaire ; il avait le regard un peu sévère et l'aspect hautain ; il avait retenu de son père la parole brève et le ton impératif des officiers.

Lorsqu'il passait dans la rue, on le saluait respectueusement, il se contentait de répondre par un petit hochement de tête ; il n'avait pas la poignée de main facile des démagogues en quête de suffrages. La considération qu'il inspirait rayonnait de toute sa personne, et les habitants de Chagny ne lui savaient pas mauvais gré d'aimer un peu le panache. Il montait à cheval avec des bottes à l'écuyère et portait fièrement, dans les cérémonies publiques, l'uniforme chamarré de broderies d'argent des maires du second empire.

J'ai été personnellement en relation avec Loydreau dans deux circonstances où il me témoigna une affabilité sympathique.

En 1877, mon père, à son lit de mort, me chargea de donner mille francs (il ne s'agissait pas alors de



Le Docteur LOYDREAU

(1819-1905)

francs papier), à l'hôpital de Chagny, qui était son pays natal. Je venais d'être nommé interne des hôpitaux et je m'adressai naturellement au médecin de l'hôpital pour lui remettre cette offrande. Je lui demandai comment cette somme pourrait être le mieux employée ; il me répondit que l'arsenal chirurgical était misérable et qu'il fallait acheter les instruments qui lui manquaient: j'y consentis volontiers.

Vingt ans après, en 1897, j'eus l'occasion de revoir Loydreau, lorsqu'il habitait sa retraite de Neuilly.

Je faisais alors fouiller un cimetière mérovingien sur la colline de Collonges et j'avais intéressé à mes recherches mon illustre voisin de campagne, le professeur Marey et mon ami l'anthropologiste Manouvrier. Comme j'avais fait quelques trouvailles dans les tombelles, je voulus les comparer avec les objets recueillis par Loydreau qui avait déjà fouillé auparavant dans le même endroit.

Nous nous rendîmes donc à Neuilly avec M. Auguste Besset et nous reçûmes l'accueil le plus gracieux. Loydreau vint nous chercher à la gare de Maligny dans un cabriolet dont la carrosserie était bien délabrée et il nous retint à déjeuner. L'après-midi fut employée à l'examen de la collection préhistorique qui était rangée avec ordre dans de belles vitrines en acajou et dont il nous fit les honneurs avec amour.

Sans entrer dans les détails qui ne seraient pas à leur place devant cette société, je rappelle que cette collection (1) est une des plus riches que nous ayons en France sur l'époque néolithique et qu'elle a été étudiée et admirée par les préhistoriens les plus compétents, notamment par MM. de Mortillet père et fils, par M. Déchelette, qui ont été plusieurs fois les hôtes de Loydreau à Neuilly. Marey sur mes indications, alla aussi lui rendre visite.

Dans cette collection, les silex taillés de tous genres, ustensiles variés, flèches, etc., sont innombrables; elle

(1) Voir : A propos d'une fouille récente au camp de Chassey la description sommaire de la collection Loydreau, par G. Variot. Communication à la Société d'Anthropologie, 3 décembre 1925.

contient aussi des pointes de flèche en quartz, toute une série de haches polies emmanchées ou non de cornes de cerf, nombre d'objets en os polis : poinçons, aiguilles, des cuillers en terre cuite, des débris et des anses de vases néolithiques ornés, des dents de castor travaillées, de sangliers, etc. Il y avait encore beaucoup d'autres objets de l'âge du bronze, de la période Beuvraisienne et de la période gallo-romaine.

Mais ce n'est pas tout : Loydreau n'était pas seulement un archéologue, il avait aussi le tempérament d'un collectionneur. — Il avait réuni, à côté des pièces romaines, à l'effigie des empereurs, trouvées au camp de Chassey, un grand nombre de très belles médailles modernes en or et en argent gravées par des artistes tels que Roty et Chaplain dont il était l'ami. Il avait lui-même des goûts très artistiques; il avait modelé, en médaillon, la figure de sa femme et la sienne, ainsi qu'un buste de Napoléon Ier qu'il avait dans son cabinet. Il recherchait aussi les vieux meubles de même que les ossements fossiles de l'époque tertiaire.

L'art de la photographie n'avait pas de secrets pour lui; il s'y était adonné de bonne heure et avait été des premiers à appliquer les progrès de la Daguerréotypie qui s'était transformée, vers 1850, pour devenir la photographie au collodion. Chagny est proche de Châlon-sur-Saône, et Loydreau était bien placé pour connaître tout de suite les découvertes des Niepce.

A la fin de sa vie, d'après ce que m'a rapporté M. Veau, la photographie était devenue son occupation favorite : Il a constitué ainsi des albums précieux, en reproduisant toutes les pièces de sa collection archéologique. Son désir était de faire éditer ces belles épreuves, auxquelles il aurait joint peut-être la description de chaque objet. Malheureusement ses ressources ne lui permirent pas d'exécuter ce projet. Cependant les albums photographiques sont conservés et peuvent être consultés au musée d'Autun.

Loydreau avait commencé ses fouilles en 1865,

sous l'inspiration de Flouest, qui avait découvert en 1864 ce gisement néolithique ; mais il est regrettable qu'il ne nous ait pas laissé de renseignements précis sur la manière dont elles furent poursuivies et surtout sur les endroits du plateau de Chassey qu'il a fait explorer. Il a très peu écrit sur ce sujet et nous n'avons de lui qu'une brève notice sur le camp de Chassey, dans le dictionnaire archéologique des Gaules, et une communication au Congrès scientifique de France, à Autun en 1876.

Cependant il avait la plume alerte et il avait rédigé ses mémoires, qui étaient réliés en volumes, et qu'il lisait volontiers à ses intimes. Il est fâcheux que ces manuscrits qui contenaient des renseignements sur ses premières fouilles, aient été perdus après sa mort. M. Flouest, dans la belle monographie sur le camp de Chassey, qu'il a publiée en 1869, a fait représenter un bon nombre de flèches et d'autres objets empruntés à la collection Loydreau déjà bien connue par les préhistoriens. Il a donc été un des premiers pionniers qui aient remué la terre de ce gisement. Ses fouilles furent continuées pendant plus de quinze ans, à intervalles sans doute. Son dernier fouilleur, le père Dubief, comme on l'appelait à Chagny, était gagé à l'année ; mais en outre, en apportant les belles pièces qu'il récoltait il était vraisemblablement récompensé. Cet homme avait acquis un flair spécial et devait procéder par petits sondages : toujours est-il que les traces de son travail sur le plateau de la colline ont disparu, et les chercheurs actuels, dont je suis, ne peuvent que glaner dans ce terrain déjà maintes fois exploré.

Loydreau ne montait au camp que de temps à autre, car il est impossible d'y accéder en voiture et la hauteur en est de 440 mètres. Il avait fait construire, pour abriter le père Dubief contre les intempéries, une cabane en pierre ; elle était fermée par une porte en fer et l'on pouvait y garder les trouvailles.

Plus tard cette cabane a servi de refuge à un marau-

deur redouté, qui y vivait avec sa femme et vendait aux visiteurs des silex et des flèches qu'il avait ramassés sur le sol.

Pour expulser ce couple malfaisant, il fallut faire sauter la cabane à la dynamite, on en voit encore la ruine.

Après la guerre de 1870, des officiers d'Etat-major, vinrent étudier dans la région les moyens de défense contre une nouvelle invasion. Loydreau, qui connaissait bien la valeur de la position stratégique du camp de Chassey, longtemps occupé par les romains, proposa de l'utiliser pour y construire un fort. Du haut de ce plateau on domine la vallée de la Saône jusqu'à Châlon et au-delà, la vallée de la Dheune qui donne accès dans le Morvan et l'on aperçoit, à 15 kil., les clochers de Beaune. La grande ligne du chemin de fer P. L. M. et les lignes annexes du Nivernais et de Belfort auraient été aisément commandées par une fortification située sur ce plateau. Mais le conseil de Loydreau ne fut pas suivi par le génie militaire, on se borna à acquérir pour 300.000 fr. la colline de Vertempierre qui domine Chagny; on n'y éleva d'ailleurs aucune défense.

Le médecin-patriote s'était souvenu dans ces circonstances, qu'il était le fils du brave capitaine Loydreau.

Il considérait justement sa collection comme l'œuvre maîtresse de sa vie, et il avait toujours eu l'intention d'en faire don au musée de Saint-Germain, qui est notre grand musée de la préhistoire.

Il est fort heureux que, peu de temps avant sa mort, on l'ait fait changer d'avis.

Tous les archéologues bourguignons désiraient que cette collection restât dans la région où elle avait été si laborieusement recueillie. M. René Gadant, le conservateur du musée Rolin, à Autun, se rendit un jour à Neuilly avec M. Déchelette, le conservateur du musée de Roanne. Ils firent observer à Loydreau que le musée de St-Germain regorgeait de silex, que les siens seraient noyés au milieu d'une quantité d'autres,

et on lui promit que sa collection serait exposée dans une salle spéciale qui porterait son nom.

Il se laissa convaincre.

En somme ce praticien, archéologue si distingué, n'a publié que de très courts mémoires et n'a fait imprimer aucun livre sur la préhistoire ; mais sa collection sera plus durable que des volumes ; elle a contribué à faire classer la station du camp de Chassey, comme une véritable Pompéi néolithique.

J'achèverai ce tableau en raccourci par une brève citation empruntée à la communication de Loydreau au Congrès scientifique d'Autun en 1876, et qui a pour titre : « Ce que les premiers habitants du plateau de Chassey faisaient avec un bois de cerf ». « L'homme prévoyant, emploie la période militante de sa vie à réunir les éléments de la fortune qui doit lui ménager une tranquille et heureuse vieillesse. Quant à moi, au lieu d'empiler l'or sur l'argent, j'entasse des richesses plus précieuses, des matériaux pour occuper mes loisirs, quand aura sonné l'heure prochaine de la retraite ; c'est alors, qu'affranchi de préoccupations étrangères, il me sera possible de diriger, sans partage, toutes les forces de mon intelligence vers une étude des plus attrayantes. C'est alors que je ferai la monographie complète de la station de Chassey ».

Quelle sérénité et quelle élévation d'esprit ! N'est-il pas triste de penser que cette monographie contenue dans ses notes manuscrites n'ait jamais été imprimée ?



L'HOPITAL DES CHEVALIERS DE RHODES

Par le Dr Raymond NEVEU.

Lors d'un récent voyage aux échelles du Levant, nous avons eu l'occasion de visiter l'île de Rhodes.

Cette visite est une bonne fortune pour ceux qui s'intéressent aux choses du passé et particulièrement pour les historiens de la médecine. En effet, si Rhodes est la ville aux pittoresques moulins à vent qui dressent leurs voiles blanches au-dessus des jardins d'une végétation quasi-tropicale, elle est aussi la cité aux vieux murs, à la triple enceinte de remparts admirablement conservés, elle est enfin et surtout la ville du superbe hôpital des Chevaliers.

Ce magnifique monument par ses proportions, par la pureté de ses lignes, est l'édifice le plus intéressant de Rhodes. Selon l'expression de M. Amédéo Maiuri, qui a consacré toute sa science archéologique à l'étude de l'antique cité, « c'est l'exemple le plus notoire de l'architecture médiévale des latins en Orient (1) ».

L'ordre des hospitaliers de Saint-Jean date du XIe siècle. En 1099, en effet, Gérard de Martigues fonda à Jérusalem un hôpital pour les pèlerins. Godefroy de Bouillon dota cet établissement de biens considérables.

Les croisades et la situation de jour en jour plus critique en Terre-Sainte, changea bientôt cet ordre en une véritable association militaire.

Après la chute de Saint-Jean-d'Acre en 1291, les chevaliers durent quitter l'Asie et se réfugier à Limassol, d'où ils occupèrent Rhodes un peu plus tard, en 1306.

(1) A. MAIURI. — Rodi, page 49.

A ce moment, l'ordre fut reconstitué. Il comprenait les chevaliers, les chapelains et les frères servants qui s'occupaient uniquement des soins à donner aux malades. Il y avait sept groupes appelés Langues, dont on voit encore aujourd'hui les vieilles auberges. C'étaient la langue de Provence, de France, d'Auvergne, d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre et d'Allemagne.

Sous Pierre d'Aubusson commença le véritable effort musulman contre Rhodes. Tout le monde connaît cette admirable page d'histoire où les chevaliers résistèrent vaillamment avec succès contre les Turcs si nombreux. En récompense, le grand maître de l'hôpital, le grand hospitalier, comme on disait alors, Pierre d'Aubusson, reçut du pape Innocent VIII le chapeau de Cardinal.

Dès lors, Rhodes connut un prestige formidable en Orient. Après le tremblement de terre de 1481, de grandioses travaux furent entrepris. On peut dire que ce fut la belle époque.

Malheureusement, à la suite de combats héroïques, mais vaincus par Soliman II, les chevaliers durent se rendre et abandonner l'île le 12 janvier 1523. Sous la longue occupation turque, Rhodes n'eut plus d'histoire, l'île devint un lieu de relégation politique, et les superbes monuments furent laissés à l'abandon.

*
* *

L'hôpital des Chevaliers dut sa fondation à la pieuse donation d'Antonio Fluvian, grand maître de l'Ordre, qui donna à sa mort en 1437, une partie de sa fortune pour la création de cet établissement, ainsi qu'en atteste une inscription retrouvée récemment.

Fr(ater) Antonius Fluvian hospital(is) S. Johannis mag(ister) magn(us) pius et prude(n) tissim(us) domi foris q(ue) huic Xenodochio co(n)stinendo flor(enorum) dece(m) mila legavit suo in(genti) b(e)n(e)ficio XVII kalendas iulias anno a nativitate Jh(es)u Christi MCCCCXL paup(er)ibus pie cura(n)dis i(n)choatum extitit. Cui(us) a(n)i(m)a in pace q(ui)escat (1).

(1) Voir A. Maiuri. — Rodi, page 58.

Il semble cependant, d'après Victor Guérin (1), que la construction fut commencée en 1335 sous Hélion de Villeneuve et terminée sous Fleurian.

Le monument actuel est presque entièrement celui qui fut construit après le tremblement de terre de 1489 sur l'initiative du grand maître d'Aubusson.

La superbe porte qui était sur la Piazzetta et sur laquelle étaient sculptées les armes d'Amboise et de Villiers de l'Isle-Adam est actuellement au musée de Versailles, dans la quatrième salle des Croisades.

Elle fut donnée en 1836 par le vali de Rhodes, au nom du sultan Mahmoud, au prince de Joinville pour être remise au Roi Louis Philippe (2).

Dans cette salle se trouve également un mortier, de bronze, avec les mêmes armes et provenant de l'hôpital des Chevaliers.

Jusqu'à la moitié du XIXe siècle, le monument conserva sa disposition primitive, mais il subit alors des transformations profondes et regrettables.

Victor Guérin (3) dans sa thèse célèbre sur Rhodes nous décrit ainsi l'hôpital tel qu'il le vit en 1856 :

« Devant la mosquée Kantouri s'ouvre la rue des Chevaliers, la plus belle et la plus intéressante de Rhodes, mais avant de nous y engager, considérons en passant à notre gauche le vaste bâtiment qui aujourd'hui sert de magasin et quelquefois de caserne et qui était jadis l'hôpital des Chevaliers. La façade qui donne sur une place de moyenne grandeur n'est pas régulière, la grande porte étant placée d'un côté entre trois arcades et de l'autre entre quatre, ce qui offre à l'œil un aspect disgracieux. Cette porte est du reste élégamment sculptée en bois de sycomore, elle est du temps de Villiers de l'Isle-Adam comme le prouvent les armoiries répétées sur les deux battants et surmontées d'un saint Jean. Intérieurement on aper-

(1) V. Guérin. — Rhodes. A. Durand, édit. 1856.

(2) Nous tenons à remercier le distingué directeur des Musées de Versailles, M. Pératé, pour les précieux renseignements qu'il a bien voulu nous donner.

(3) V. Guérin, *op. cit.* p. 128.

çoit au rez-de-chaussée autour d'une grande cour carrée des magasins voûtés dont plusieurs, faute d'entretien, commencent à tomber en ruines. C'est dans un de ces magasins que M. Ross a vu en 1843 la grande chaîne qui sous les Chevaliers servait à fermer le port. Au premier étage règne une magnifique galerie au-devant de quatre vastes salles dont celle qui regarde la place est la plus belle.

« Les arcades qui soutiennent cette longue galerie carrée, de 117 mètres de pourtour, sont en plein cintre, elles reposent sur des colonnes rondes et un peu massives. Les plafonds en sont plats et faits avec de superbes pièces de charpente en bois d'érable blanc ou de sycomore. Il en est de même des quatre salles dont j'ai parlé et où les armoiries de l'ordre se retrouvent partout. »

Charles Diehl, dans ses promenades d'Histoire et d'Art en Méditerranée écrit que le palais des grands maîtres déjà fort endommagé par la funeste explosion de 1856, est devenu méconnaissable depuis que l'administration ottomane a établi une prison dans ses ruines ; « le couvent, dit-il, transformé en caserne, abrite des soldats turcs sous les voûtes de son beau cloître gothique et dans l'immense réfectoire des Hospitaliers (1) ».

Heureusement, depuis l'occupation Italienne, les choses ont changé d'aspect. En 1913 le génie militaire et la direction des monuments historiques entreprirent une restauration minutieuse, l'antique hôpital fut délivré de ce qui restait de la caserne turque, les cours furent déblayées, et le monument reprit enfin l'aspect grandiose qu'il avait jadis, du temps de Villiers de l'Isle Adam.

Il nous est agréable de rappeler l'effort gigantesque accompli en quelques années par l'Italie avec un sens très averti des choses du passé. C'est grâce à Elle que nous pouvons aujourd'hui nous rendre compte de ce qu'était l'hôpital des Chevaliers.

(1) Ch. Diehl : Promenades d'histoire et d'art en méditerranée, p. 256.

Ce monument occupe un vaste quadrilatère donnant sur la Piazetta et sur la via dei Cavalieri. Il est construit avec une pierre très dure du pays, mais il semble bien qu'une partie des soubassements date de l'époque Romaine.

La disposition générale du monument rappelle selon M. Maiuri, l'architecture monastique, et selon Victor Guérin, l'architecture orientale.

Il est bien évident que le rez-de-chaussée avec sa vaste cour bordée de magasins voûtés donne l'impression d'un de ces Khans qu'on rencontre à chaque pas en Asie mineure. Mais la superbe salle à deux nefs du premier étage est du pur style monastique. Par la grandeur de ses dimensions, par la présence de la petite chapelle, elle correspond au type des Hôtels-Dieu du moyen âge, et en celà nous sommes tout à fait de l'avis de M. Maiuri.

On accède au premier par un grand escalier de pierre. C'est en haut de cet escalier que se trouve la vaste salle dont nous parlions tout à l'heure. Tous les archéologues sont d'accord maintenant pour l'appeler la salle des malades.

Elle mesure cinquante mètres sur douze mètres et est divisée en deux nefs séparées par d'énormes colonnes au sommet desquelles on reconnaît les écussons des chevaliers. Face à la porte principale se trouvait la minuscule chapelle. Douze petites fenêtres et deux grandes donnaient suffisamment de lumière à l'ensemble.

La salle pouvait contenir cent lits, mais il est fort probable qu'on dut souvent en doubler le nombre au moment des épidémies et surtout des terribles assauts qui se livrèrent contre la citadelle.

A côté, il y en avait d'autres plus petites pour le personnel : médecins, chapelains, infirmiers. — Au Sud-est, se trouvaient la cuisine et le réfectoire.

On discute à l'heure actuelle pour savoir si dans l'une de ces pièces ne se trouvait point la pharmacie. Cette hypothèse est assez logique, mais rien dans les textes ne peut la confirmer.

C'est à côté de ce réfectoire ou de cette pharmacie que se trouve le délicieux jardin où les convalescents pouvaient venir refaire leurs forces au chaud soleil de l'archipel.

L'hôpital était régi par des lois très sévères dont on connaît tous les articles. Le directeur était un des plus grands dignitaires de l'ordre, il avait le titre de grand hospitalier. Ce fut toujours un Français.

Les médecins passaient la visite deux fois par jour, et chaque matin un chapelain célébrait la messe dans la petite chapelle de la salle de l'infirmerie.

Il ne reste plus rien maintenant des superbes ornements ni de la précieuse vaisselle d'argent dont les auteurs nous vantent les richesses... l'invasion turque a passé par là !

En résumé, la visite de l'hôpital de Rhodes laisse au visiteur une impression très profonde. Tout lui rappelle l'effort gigantesque des chevaliers de Saint Jean et les luttes terribles qu'ils durent soutenir si longtemps contre des ennemis cent fois plus nombreux.

L'austère salle de l'infirmerie aujourd'hui si froide et si vide, dut entendre bien des plaintes, mais aussi être le témoin de bien des résignations. Car, à voir comment ils combattirent, on peut aisément se rendre compte de la façon dont ils moururent.

.....Nous nous excusons d'avoir retenu si longtemps votre attention, mais il nous semble que Rhodes vaut la peine qu'on s'y attarde.

Aucune île n'est plus riche en souvenirs historiques. Là-bas, chaque pierre parle de notre pays et des grands noms qui l'ont illustré... *gesta Dei per Francos...*



CHIRURGIENS D'AUTREFOIS

Par M. P. MENETRIER.

Un de mes anciens élèves et amis le Dr Daudy aujourd'hui chef du laboratoire de bactériologie de Durazzo, a bien voulu me prêter pour vous être montrés, de vieux manuscrits chirurgicaux qui lui viennent de ses lointains ancêtres.

Il appartient en effet à une famille dans laquelle la profession, chirurgicale autrefois, médicale aujourd'hui, s'est transmise à tout le moins pendant trois siècles, puisque le plus ancien des livres qu'il m'a communiqués et qui a appartenu à Jean Barraud, chirurgien, a été commencé par ce dernier en 1639.

C'est vraisemblablement le recueil des cours suivis pour faire ses études, et nous y pouvons prendre connaissance de l'enseignement théorique des chirurgiens du XVIIe siècle.

C'est un cahier in-12° relié dans un parchemin, emprunté probablement aux pages d'un vieux psautier, et qui a dû être précieusement conservé par le chirurgien, puisqu'au revers de la couverture, il y a noté les événements importants de sa vie ; la naissance de sa fille Catherine le cinquième jour du mois de juin 1643, et en 1649 de son fils « Guilhaume ». Il y mentionne aussi sa qualité de chirurgien du régiment de Jonzac pour lors à Cognac.

Quant à la matière du livre, la première partie renferme surtout les généralités de la chirurgie dans un « chapitre singulier » qui reproduit manifestement l'enseignement de Guy de Chauliac, le guidon de tous les chirurgiens depuis le XIVe siècle, et toujours incessamment imité par ses successeurs.

Distribué en questions et réponses, l'enseignement, suivant le mode scholastique ne contient guère que des définitions.

« Qu'est-ce que chirurgie?... Qu'est-ce que un chi-
« rurgien ?

« C'est celui qui par bonne méthode et raison gué-
« rit les maladies par manuelle opération...

« Combien y a-t-il de sortes de chirurgie?

« Quatre à scavoir l'empirique, la rationnelle, la
« *domatique* (pour dogmatique) et la *métodique*...

« ...Quelle matière est subjette au chirurgien?

« C'est le corps humain, pour trois raisons... »

Et ainsi de suite défilent indéfiniment les questions et les réponses, reproduites avec une orthographe phonétique, comme il arrive quand l'élève écrit sous la dictée du maître.

Après ce « chapitre singulier », vient un traité « d'ostéologie ou discours des os ». « Commencé le 1er d'août 1639 ».

Ce traité est un peu plus détaillé, avec une description de tous les os du corps, y compris l'enclume et le marteau, puis vient un traité des Cartilages.

Et de nouveau quelques pages de chirurgie et même de médecine.

« En combien de parties ce divise la *Medessine* ?

« Elle est divisée en cinq parties, assavoir en *figio-*
« *logia*, *ingenia* (hygiène) *simertigua* (sémiotique)
« *ataputigua* (thérapeutique). »

Ici le professeur a parlé latin, comme il était d'usage dans l'enseignement que les maîtres des facultés de médecine donnaient aux barbiers et aux chirurgiens, et les termes ont dû paraître d'une compréhension difficile à l'élève.

D'autres mots sont encore en latin, *Syrus* (pour scirrhus). *Sarcoma*... La définition de la chaudepisse : « C'est une débilyté des testicules et vaisseaux spermatiques, d'une nature âcre, maglygne et veinyneuse ».

Puis deux pages de vers, pour résumer l'ostéologie. « L'ostéologie ou discours des os en vers françois, faict le vingt cinquième may 1641 ».

Enfin quelques notions générales de physiologie:

« Qu'est-ce que le corps humain?

« Le corps humain perfection de nature raion de la
« divinité est orné de raison organe de l'âme composé
« de plusieurs membres et parties diverses qui toutes
« se rapportent à l'usage l'une de l'autre et chacune
« au tout...

« Des membres principaux sont quatre à scavoir
« le cœur, le cerveau, le foye et les testicules.

« Le cœur soleil de notre corps, princippe de la vie,
« origine de l'esprit vital, auteur de la respiration,
« siège de la vertu, fontaine de la chaleur naturelle
« la plus noble de toutes les parties est logé dans le
« thorax comme un roy au milieu de son royaume...

Bien entendu il n'est pas question de la circulation. Quant au style ampoulé, et allégorique, il rappelle quelque peu l'anatomie de Dulaurens, qui précisément se trouve cité dans l'ostéologie, et qui sans doute a été le modèle dont s'est inspiré le maitre de notre chirurgien.

« Le cerveau siège de la sapience... est situé le
« premier au plus haut lieu, comme ung tribunal...

« Le foye siège de la concupiscence architecte de
« l'esprit naturel vraye officine du sang...

« Les testicules encore qu'ils ne soient nécessaires
« à la vie sont néanmoins parties nobles et princi-
« palles sans lesquelles nul animal pourrait point être
« engendray...

« Les membres qui ne sont point principaux... les
« artères qui conduisent au cœur, les nerfs au cer-
« veau, les veines au foye, les vaisseaux spermatiques
« aux testicules...

Il est curieux de remarquer qu'une subordination analogue des organes principaux et accessoires se retrouve dans la médecine chinoise, où elle a été probablement importée par l'enseignement des jésuites.

Quoi qu'il en soit, par ce petit livre nous avons un aperçu fidèle de l'enseignement théorique du chirurgien au xviie siècle. Il y a là évidemment les matières de plusieurs cours, suivis pendant les années 1639, 1640, 1641. Mais s'il n'est fait nulle mention de l'instruction pratique il n'est pas douteux qu'elle ne fut infiniment plus sérieuse, faite suivant le mode de l'apprentissage. En somme il paraît bien que les questions et réponses, ne sont autre chose que la futile matière des examens théoriques et il faut bien l'avouer, guère moins pertinente autrefois qu'aujourd'hui même.

Un cahier semblable est d'un siècle postérieur. Il a appartenu à Léonard Daudy, qui l'a daté de 1752.

Nous y retrouvons le même « chapitre singulier », toujours à l'imitation du bon Guidon, et la même série indéfinie de questions et de réponses, reproduites presque sans changement malgré le long temps écoulé. Et la même ortographe phonétique, que nous reproduisons d'ailleurs incomplètement. Et qui donne parfois au texte, certainement sans aucune intention malicieuse de l'écrivain l'apparence d'une bonne plaisanterie « pour gainer les bonnes grasses du malade, combien de choses le chirurgien doit-il considérer ? Sept choses selon Hyprocratte... »

Puis la division du sujet se continue, en compartiments successivement examinés, et allant se ramifiant à l'infini.

« Dittes moi dont quelle sont les conditions requi-
« ses pour bien exécuter les opérations de chirurgie ?

« Quatre, la première appartient au chirurgien, la
« seconde au malade, la troisième aux assistants, la
« quatrième aux choses externes. Au chirurgien elles
« sont trois qu'il soit d'une bonne nature, qu'il ait
« une parfaite connaissance de son art, qu'il ait l'usage
« et l'expérience.

« Que devez-vous entendre par bonne nature ?

« Trois choses : les dons du corps, ceux de l'esprit
« et la bonne humeur.

« Qu'entendez-vous par les dons du corps ?... »

Et ainsi les questious se succèdent, se divisent et se multiplient, rappelant certains jeux de société, et armant le futur candidat contre toutes les colles des juges les plus méticuleux.

Trois autres volumes renferment : deux des recettes et formules, qui ne diffèrent pas de celles que l'on peut trouver dans les matières médicales du temps, et qui ont été colligées par le chirurgien au cours de sa carrière.

L'un intitulé : « Nouvelle formulle de Mesdecine (1734). Avec plusieurs autres belles recettes très utille aux jeunnes mesdcins, chirurgiens et apotichaire avec la description de la poude de sympathie avec la véritable composition du baume du commandeur... etc..., » paraît copié d'après un ou plusieurs livres. On y trouve notamment : « La manière de traiter la maladie de galanterie oû maladie vénérienne... »

L'autre est daté de 1752. On y voit des formules pour toutes maladies, qui ont été rassemblées successivement, par le chirurgien au cours de sa carrière : des pilules purgatives ; des remèdes pour la perte de sang des femmes, une ptisane pour la chaudepisse, une ptisane royale, la formule des pilules de « Sinoglosse », etc.

Le troisième volume est un petit traité d'anatomie sans date. Mais vraisemblablement du XVIII[e] siècle, puisque les notoires découvertes du XVII[e] siècle, la circulation, la citerne de Pecquet, les lymphatiques y sont mentionnées.

Il est intéressant de pouvoir ainsi parcourir les cahiers d'études de nos ancêtres dans la profession, et on ne saurait trop remercier ceux de nos confrères qui, appartenant à de vieilles familles médicales veulent bien nous permettre de jeter un regard curieux et sympathique dans leurs archives.

LE BILAN DU TRAITEMENT DE LA RAGE A L'INTERCESSION DE SAINT HUBERT ET PLUS SPÉCIALEMENT A SAINT-HUBERT D'ARDENNES.

(*Suite et fin.*)

Par le Dr TRICOT-ROYER,
Président de la Société Internationale d'Histoire de la Médecine.

LES CLEFS DE SAINT HUBERT.

La troisième pratique hubertine contre la rage concerne les animaux ; elle est à la fois préservatrice et curative. Un grand clou de fer dont la tête aplatie porte l'image d'un cor de chasse est monté sur un solide manche de bois. Chauffé à blanc on l'applique sur la plaie de l'animal mordu, ou sur la tête de l'animal suspect ou à préserver de la rage. Ces clous-cautères prennent le nom de clefs ou cornets de saint Hubert. Moyennant une rétribution très légère les aumôniers de l'Abbatiale les cèdent aux pélerins avec une notice explicative que je reproduis fidèlement ici.

INSTRUCTION

sur l'usage des CORNETS *de fer, nommés ordinairement* CLÉS *de Saint* HUBERT, *qui sont bénits par des Prières particulières et ensuite touchés à l'Étole de ce grand Saint.*

Dès qu'on aperçoit qu'un animal a été mordu par une bête atteinte de la rage ou qu'il a été infecté n'importe comment de cette maladie, il faut rougir le Cornet ou Clé au feu et l'imprimer sur la plaie même si cela ne se peut commodément, sinon sur le front jusqu'à la chair vive, et tenir ledit animal enfermé pendant neuf jours, afin que le venin ne puisse se répandre dans le sang par quelques agitations immodérées.

Il convient aussi de marquer au front les animaux sains, mais il ne sera pas nécessaire de les tenir enfermés.

Cela fait, quelqu'un de la famille, soit pour un ou plusieurs bestiaux, commençera le même jour à réciter pendant cinq ou neuf jours consécutifs, cinq *Pater* et *Ave*, à l'honneur de Dieu, de sa glorieuse Mère et de saint Hubert. Pendant tout ce temps on donnera tous les jours audit animal, avant toute autre nourriture, un morceau de pain ou un peu d'avoine bénits par un Prêtre à l'honneur de saint Hubert.

La vertu merveilleuse de ces Cornets pour les bestiaux est suffisamment constatée par l'expérience journalière, et quand même malgré cette précaution, la rage se communiquerait à un animal qui aurait reçu l'empreinte, on constate qu'il meurt sans nuire aux autres.

Ce serait un abus, et ces Clés perdraient la bénédiction qui y est attachée, si on s'en servait pour marquer des hommes, ou si on les imprimait sur du bois ou autre chose lorsqu'elles sont rougies au feu, puisqu'elles ne sont bénites que pour marquer les animaux.

Ce serait une erreur de croire qu'elles sont profanées lorsqu'on les laisse tomber à terre, ou lorsqu'on les touche avec la main.

C'est un abus criminel de se servir des *Cornets* ou *Clés* de Saint-Hubert pour gagner de l'argent, ou tout autre présent. La seule intention d'en recevoir rend ces *Cornets* inutiles, pour obtenir l'effet qu'on en espère ; ils perdent la bénédiction qui y est attachée, en d'autres termes ils sont profanés.

Aumônier de l'Église du Grand SAINT-HUBERT.

ONDERWIJZING

Over het gebruik der SLEUTELS *gewoonlijk* SINT HUBERTUS'SLEUTELS *genoemd die door zonderlinge gebeden gewijd zijn, en aan den* STOOL *van dezen grooten Heiligen geraakt hebben.*

Zoohaast als men gewaar woordt dat een dier door een ander gebeten of besmet is geweest, maakt men den sleutel gloiïg in het vuur en men drukt er mede op de wond, indien dit gevoeglijk kan geschieden en anders, op den kop (voorhoofd) tot op het levendig vleesch toe; men houdt het gebrande dier negen dagen lang opgesloten, om hetzelve te belleten van door onmatig woelen soms het vergift meer en meer uittezetten.

De gezonde dieren worden ook op hun voorhoofd geteekend, maar deze hoeven niet opgesloten te blijven. Als dit nu gedaan is, dan moet eimand van de familie, voor één of voor verseheidene dieren denzelven dag beginnen, en vijf of negen achtereenvolgende dagen voortgaan met vijf maal den *Onze Vater* en vijf maal deen *Wees Gegroet* te bidden ter eere van God, van zijne glorierijke Moeder en van den H. Hubertus. Gedurende gansch dezen tijd geef men elk en dag, aan het geteeken dier, voor aleer het eenig ander voedsel krijgt, een stuk brood, of wat haver, die men ter eer van den H. Hubertus door eenen priester doen wijden heeft.

De wonderbare kracht van deze sleutels op de dieren, is door de dagelijksehe ondervinding genoegzam bewezen, en ware t' zake dat, niettegenstaande deze voorzorg, sulk dier kwam razend te worden, men bemerkt dat het sterft zonde aan anderen te hinderen.

Het ware een misbruik en daarenboven deze steutels zooden ontwijd zijn, indien men dezelve op hout of iet anders druekte als zij glooiïg zij, aangezien zij maar gewijd worden om dieren te teekenen.

Als zij op den grond komen te vallen of met handen aangeraakt worden, daarom verliezen zij hunne wijding niet.

Het ware een zware misbruik van Sint-Hubertus'sleutels te doen dienen om, op welke wijse het ook zijn moge eenig geld of giften te winnen. Het inzieht alleen van er iets voor te krijgen of iets door te winnen, is genoegzam om deze sleutels te ontwijden, en bijgevolg om dezelve voor de dieren zonder ennig nut en uitwerksel te doen worden.

Almoezenier der Kerk van den grooten H. HUBERTUS.

L'usage de ces clefs à vertu thérapeutique jouit d'une grande faveur non seulement en Belgique, mais en France, en Hollande, en Allemagne, en Italie, dans la péninsule ibérique. Nous en passerons quelques-unes en revue, les plus réputées ou les plus curieuses.

EN BELGIQUE.

La Clef de Burght. — Voici la description qu'en donne M. Emile Dilis (8):

L'objet en question n'est autre qu'une clef, forgée assez grossièrement, et ayant une longueur de 375 millimètres. Le panneton, qui est carré, mais

dont les angles sont légèrement arrondis, est découpé en forme de croix ; sur les côtés perpendiculaires à la tige se voient également deux échancrures rectangulaires. Ce panneton, à l'encontre de ce qui se voit communément, est très éloigné de la pointe de la clef et celle-ci est dépourvue d'anneau : la tige, de ce côté, est simplement applatie en forme de fer de lance.

Voici la traduction d'un document original qui accompagne cette curieuse pièce et qui en indique l'usage :

La clef du saint ami de Dieu saint Hubert bénite à Leefdael.

Elle sert à marquer les animaux mordus par des animaux enragés ou qui auraient passé dans le voisinage ou auraient eu quelque contact avec leur écume.

D'abord on chauffera au feu la clef, les trois pointes en haut, et ainsi brûlera-t-on (l'animal) au front.

Et si (l'animal) est blessé ou mordu il faut cautériser très profondément. Et pendant l'opération il faut dire : au nom de Dieu et de saint Hubert.

On ne peut pas marquer l'empreinte de cette clef sur une planche ou sur une autre chose, ni la placer à refroidir que bien doucement et respectueusement sur une pierre, sans geste vif, sinon elle est profanée.

On est tenu de l'enfermer dans une custode et de la dignement conserver dans l'église ou tout autre place convenable.

Veuillez la garder en estime, car j'ai eu grande difficulté à me la procurer ; elle fut offerte en don à la paroisse de Burght, près d'Anvers, par sœur Lutgarde Arys, religieuse de la Valduc le 15 *décembre* 1694.

Les clefs de Lille-Saint-Hubert. — Le village de Lille-Saint-Hubert est situé au nord de la campine limbourgeoise. Il est le centre d'un pélerinage fameux que les fidèles pratiquent pour le bien-être de leurs troupeaux et bétail. Il se comprend que c'était surtout les chiens que visait cette dévotion.

Voici le cérémonial prescrit, tel qu'il était encore en vogue il y a vingt ans.

Une grosse pièce de bois échancrée à sa partie supérieure en arc fortement surhaussé est solidement fixée en terre. Sur l'échancrure, où se place, en guillotine, le cou de l'animal, on abaisse un levier en forme de bras de pompe. Le sujet étant ainsi immobilisé, l'opérateur éloigne les enfants et les personnes trop sensibles ; puis il se met en devoir de raser le poil de la bête sur une petite surface, et la tonsure ainsi obtenue reçoit l'empreinte du cornet de chasse rougi à blanc.

Pendant les neuf jours qui suivent, l'animal opéré recevra le matin un peu de pain ou d'avoine bénits, tandis que le propriétaire est tenu de faire acte de piété pendant le même temps.

Le résultat est que les chiens atteints de rage guérissent. Il arrive aussi qu'ils dépérissent et meurent, mais sans plus nuire à personne.

Quant aux chiens cautérisés à titre préventif, ils deviennent la terreur de leurs congénères atteints de rage qui s'enfuient à leur approche.

Dans le principe, c'était le curé de la paroisse qui officiait en personne ; mais comme les clients de race canine se faisaient d'année en année plus nombreux, et que la cour du presbytère offrait souvent un aspect d'un pittoresque peu en rapport avec la dignité du pasteur, celui-ci, en l'occurence, un certain M. Spierings, céda, en 1820, ses prérogatives à un cordonnier-barbier du nom de Th. Vande Wijer, qui pratiqua le marquage jusqu'à sa mort. Son fils Hubert continua les fonctions paternelles jusqu'à nos jours. C'est de lui-même que mon ami M. Marcel Ceelen tient tous ces détails qu'il m'a très aimablement transmis.

Le cordonnier-barbier cautérisateur termina son exposé par l'anecdote suivante.

Un paysan hollandais vint un jour le prier de l'accompagner à Helmond pour marquer son troupeau de moutons mis à mal par un chien enragé. Hubert Vande Wijer dépêche l'homme chez le curé qui

remet à son lieutenant les autorisations nécessaires pour fonctionner en pays voisin. Mais ici le clergé se défie et s'insurge croyant avoir affaire à l'un ou l'autre de ces imposteurs voyageant de bourg en bourg et exerçant à grand profit leur sacrilège industrie.

Devant l'authenticité des certificats exhibés, Hubert reçut, avec les excuses du pasteur d'Helmond, l'autorisation d'agir.

M. Ceelen qui a eu les clés en main, m'affirma qu'elles ont fait un tel usage que l'empreinte n'a plus qu'une très lointaine ressemblance avec le cor de chasse primitif.

A *Brecht* (Campine Anversoise), les archives de l'église paroissiale font mention de clefs analogues, mais on ne sait ce qu'elles sont devenues (9).

*
* *

En France, certaines de ces clefs agissent, comme en Belgique, à l'intervention de saint Hubert, mais le plus grand nombre se réclame, plus logiquement, du patronage de saint Pierre.

Mgr Barbier de Montault en décrit plusieurs (10).

1° *La Clef de saint Hubert à Loudun*, clef unique, destinée à cautériser les chiens; elle résidait en l'église de Saint-Hilaire, mais a disparu depuis nombre d'années.

Le sacristain du sanctuaire la remplaça par une longue tige de fer, dont il brûlait les animaux, prudemment immobilisés, le cou serré dans un entrebaillement de porte.

Un taillandier du voisinage lui fit ensuite concurrence et réclamait cinquante centimes pour l'opération.

2° *La Clef de saint Hubert à Oiré*, conservée dans la chapelle de Saint-Hubert, à 4 kilomètres du village. Chauffée à blanc, on en cautérisait encore, en 1847, les blessures occasionées par animaux suspects.

3° *Les Clefs de saint Pierre à Esparsac*, l'une de 16 centimètres, est destinée aux hommes. Elle se place *à froid*, sur la partie du corps mordue ou dans son voisinage rapproché.

L'autre, de 25 centimètres, est destinée aux animaux et s'emploie rougie, en cautère, sur la tête de l'animal suspect.

4° *Les clefs de saint Pierre à Gandoulès* (diocèse de Montauban).

Pour les hommes, au moyen de la *Clef du tabernacle*, légèrement chauffée, on *signe* la personne mordue par chien enragé. Quant aux animaux on les brûle à la tête au moyen d'une clef vulgaire rougie au feu.

5° *Les Clefs de saint Pierre à Lacour.* Les personnes mordues se rendent à Lacour et se font lire par le prêtre deux oraisons intitulées *prières pour la rage.* Dans la première elles demandent à Dieu qu'il écarte de son peuple dévot et revenant à lui, les fléaux de sa colère. La seconde, à l'intercession de saint Pierre miraculeusement délivré de sa prison, réclame l'absolution des liens du péché. Posant ensuite l'extrémité de son étole sur la tête de l'impétrant, le prêtre récite l'évangile de saint Marc, où pouvoir de guérir est donné aux apôtres. Puis il fait baiser la croix de l'étole et le reliquaire.

Ensuite on tenait à ce que la plaie fut cautérisée par un fer rouge en forme de clef. Le forgeron du village détenait une autre clef dont il brûlait les animaux.

6° *La Clef de La Chapelle* (*Montauban*), avant 1793, se plaçait *à froid* sur le front des hommes ou sur la tête des animaux mordus.

7° *La Clef de La Saussotte* dans l'Aude, est signalée par Salverte (11).

8° *La Clef d'Arrières* est décrite par Gaidoz, elle est d'une longueur assez considérable afin de permettre à l'opérateur d'atteindre l'animal avec un minimum de risque (12).

9° *La Clef de saint Pé* nous est connue par l'étude d'Anatole Dauvergne (13), c'est une clef en fer forgé conservée dans l'église de Saint-Pé-de-Bigorre. Elle est pourvue de grandes vertus curatives et s'applique indifféremment sur les hommes ou les animaux atteints d'hydrophobie.

Le sanctuaire du petit bourg des Hautes-Pyrénées est illustré d'une grande toile du XVIIe siècle, où évoluent dix-huit personnages de grandeur naturelle : on y voit Jésus-Christ remettant à saint Pierre la clef du paradis en présence des apôtres. Dans le fond, l'abbaye de Saint-Pé, puis un moine présentant la clef mystique au marquis d'Agosse au milieu d'un groupe formé de sa femme et de ses deux fils qu'accompagne un chien (14).

En Allemagne, Panzer (15) signale une clef miraculeuse en Bavière.

Voigt, de son côté rappelle ce fait curieux qu'à la fin du XVIIIe siècle, la municipalité de Mannheim prescrivit le marquage au fer rouge d'animaux suspects par le moyen de la clef de saint Hubert.

A Grœning, en Franconie, une clef, contenue dans une lettre d'or indiquant le mode d'emploi, fut trouvée dans un arbre. Elle sert pour gens et bêtes. Les personnes mordues sont brûlées sous le pouce de la main gauche. C'est un forgeron qui opère.

En Italie, l'église abbatiale de Lodi Vecchio possédait une clef, qui, en vertu du pouvoir de délier, conféré aux apôtres, était employée à la guérison des démoniaques et des enragés. En 1699, François Parello, curé de la paroisse, écrit qu'on l'expose deux fois l'an et qu'elle neutralise la morsure des chiens et des serpents.

En Toscane, on emploie dans les mêmes buts un des clous de la vraie croix, que l'on applique incandescent sur la plaie.

En Hollande, à Utrecht, c'est d'une croix de fer que l'on se sert (16).

Est-il utile de rappeler l'importance des clefs au point de vue liturgique ? De temps immémorial les papes ont offert ce symbole de leur souveraineté spirituelle aux personnages d'importance qu'ils désiraient honorer ou dont ils attendaient l'appui. C'était parfois des clefs d'or contenant en alliage quelque limaille des fers de saint Pierre. Parfois, plus simplement, c'était une clef qui avait touché aux reliques,

ou qui avait reposé quelque temps sur le tombeau des apôtres. Parmi ces clefs vénérables, Maurice Maindron cite celle de Liége qui est du VIIIe siècle. Puis celle de saint Servais à Maestricht qui est en alliage d'or et d'argent. L'une des chapelles de la belle église de Tongres possède un tableau de Dumoulin, où l'on voit saint Pierre remettant son fameux attribut à l'évêque. L'anneau de la clef est remplacé par un renflement en massue, ciselé en forme de tiare. Cette clef est du IVe siècle (17). En 1523, affirme le même au teur, une clef dite de saint Pierre était vénéré à Laon.

La série des saints porte-clefs établie par le R. P. Cahier est imposante : saint Pierre, saint Jacques le Majeur, saint Servais, saint Germain évêque de Paris, saint Maurille évêque d'Angers, saint Bénigne évêque de Dijon, saint Riquier, saint Remond de Penafor, saint Adrien martyr, saint Ferdinand III, saint Alphonse Rodriguez S.-J., sainte Geneviève, sainte Osithe, saint Nothburge, sainte Zite (18).

En coordonnant les pratiques et les rites passés en revue tout à l'heure il semble établi que l'usage des clefs dans un but thérapeutique fut dans le principe purement symbolique, et qu'aucune vertu spéciale n'était attribuée au morceau de métal lui-même. La clef, signe de puissance, entraîne avec elle le pouvoir de guérir. Elle agit selon l'expression théologique *ex opere operantis* et non *ex opere operato*.

De même semble-t-il naturel que dans les premiers temps toutes les clefs de ce genre étaient vouées à saint Pierre, qui, selon Jacques de Voragine fut un jour attaqué par un chien, dressé pour le mordre par Simon le Magicien, et c'est ainsi que le chef des apôtres serait devenu le protecteur des hommes et des animaux contre le mal de rage.

Les médecins, dans le cas de morsure suspecte avaient recours à la cautérisation profonde. Or comme ils résidaient surtout dans les abbayes et les chapitres, le pieux opérateur associait naturellement à ses pratiques chirurgicales des maximes pieuses implorant l'aide d'en haut. Finalement ce sont ces dernières qui

prévalurent sur celles-là. Il s'en suit qu'ils sont nombreux les thaumaturges invoqués par les fidèles pour être délivrés de l'angoisse qui les oppressait (19).

Et c'est ainsi que Gaidoz cite comme guérisseurs de la rage, outre saint Hubert des Ardennes, saint Hubert de Bretigny (imploré à la fontaine de Saint-Hubert), saint Denis à Champbol, saint Benoît au val d'Ajol, saint Mammès et saint Julien à Saint-Mammès, saint Marcoul, saint Othon de Bamberg, sainte Quitterie (en Gascogne, en Espagne, et au Portugal), saint Gildas et saint Tujean en Bretagne, saint Segal à Saint-Segal, saint Mathurin à Moncontour, saint Symphorien à Gaël, saint Judicaël, sainte Ouenna, saint Méen et saint Bieuzy dans le Morbihan, les saintes Maries de la Mer, saint Guy à Rome.

Les Pains de Saint Hubert.

A côté de ces pratiques que je qualifierai d'officielles, existe une coutume d'un caractère plus folk-lorique. Celles des pains de saint Hubert, consommés en vue d'être préservés de la morsure des animaux atteints de rage. Elle est universellement répandue en Belgique. Elle consiste à manger, le 3 novembre, à jeûn, un morceau de pain bénit. On en fait prendre au bétail.

Dans certaines régions (à Ichteghem, en Flandre occidentale) on en coud un croûton dans la doublure des vêtements.

A Oovée-Saint-Hubert, près de Tongres, on fabrique, ce jour là, un petit gâteau spécial, c'est une espèce de pain d'épice de forme oblongue et à bords modelés en biseaux.

Nous ne fûmes pas peu surpris d'apprendre que ces coutumes sont ignorées à Saint-Hubert et dans son périmètre immédiat.

Il n'existe d'ailleurs pas de bénédiction spéciale de saint Hubert pour le pain ; par contre, le rituel des anciens moines, un manuscrit magnifique qui porte la date de 1698 en contient une pour les personnes, et une autre pour les clefs.

A ce propos Barbier de Montault s'était mis en relation avec l'abbé Bertrand qui lui répondit : « La formule de bénédiction de la clef de Saint-Hubert doit venir des anciens abbés. Elle est contenue dans un rituel particulier à l'église de Saint-Hubert, manuscrit renfermant les formules tirées du rituel romain et d'autres formules dont l'auteur est inconnu. Je ne crois pas que ce rituel soit formellement approuvé, mais les évêques de Liège et de Namur ont vu ce qui se pratique à l'église de Saint-Hubert et ils y consentent. »

Et Monseigneur Barbier conclut : « je n'ai pu obtenir, malgré mes instances, copie de cette formule de bénédiction qui m'eût intéressé à un haut degré ».

Cette déception du prélat français fait sourire M. Gaidoz (20), lorsqu'il constate avec une pointe de malice « Mgr Barbier de Montault avait demandé à son correspondant copie de ce rituel ; mais tout *Monsignore* qu'il fût, on ne lui fit pas cette confidence, il est forcé de le dire. »

Plus heureux que mes érudits devanciers, je suis à même de les faire connaître.

Voici, avec le titre du manuscrit, les deux chapitres qui nous intéressent.

BENEDICTIONES QUAEDAM
AD USUM R^di^ PATRIS
THESAURY.
1698

BENEDICTION SPÉCIALE DE SAINT HUBERT POUR LES PÉLERINS.

Exaudi nos Domine Sancte pater omnipotens Æterne Deus salus æterna credentium intercedente beato Huberto pro famulo (is) tuo (is) infirmo (is) pro quo (quibus) misericordiæ tuæ imploramus auxilium ut reddita vel conservata sanitate tibi in Ecclesià gratiarum referat actiones. Per Christum Dominum nostrum.

BENEDICTIO CLAVIS.

Deus omnipotens, Deus Abraham, Deus Isaac, Deus Jacob,

Deus qui es salus et judex justus fortis et patiens, dignare exaudire famulos tuos te humiliter deprecantes pro benedictione hujus clavis (vel harum clavium) et rogamus ineffabidem misericordiam tuam, ut mittere digneris sanctam et veram benedictionem tuam, ut sit (vel sint) omnibus ipsà (ipsis) adustà (is) refrigerium contrà rabidum morbum et in tuà justitià ac fortitudine per virtutem et benedictionem ✝ Patris et ✝ Filii et ✝ Spiritus sancti et per intercessionem Beatissimæ Dei genitricis Virginis Mariæ et omnium sanctorum ; et per merita gloriosi confessoris tui atque Pontificis Sancti Huberti mittere dignare in hanc clavem tuam veram benedictionem per Christum Dominum nostrum. Amen.

Oremus,

Domine Sancte Pater omnipotens, Æterne Deus per invocationem sanctissimi nominis tui et per adventum Filii tui Domini nostri Jesu Christi et per donum Spiritus Sancti Paraclyti oramus et obsecramus ut hoc genus metalli sit sanctificatum et benedictum ad sanitatem et integritatem omnium qui eo signantur seu inuruntur animalium contra rabidum morbum ; ut ab omnibus periculis seu infirmitatibus libérentur, per Christum Dominum nostrum.

Oremus,

Deus qui beato Huberto Confessori tuo atque Pontifici æternæ et gloriosæ benedictionis tuæ gratiam contulisti, praesta quæsumus ut qui ejus imploramus auxilium petitionis nostræ salutarem consequamur effectum. Per Christum Dominum nostrum.

Benedictio Dei ✝ Patris et ✝ Filii et ✝ Spiritus sancti ac sancti Huberti descendat super hanc Clavem (has Claves) et maneat semper.

Asperguntur aquà benedictà et applicantur sacræ stolæ.

Si le Saint-Hubertois ignore le pain bénit, il *garde le jour de la saint Hubert.* Cela veut dire, qu'en vue d'éviter les névralgies dentaires et plus spécialement le tic douloureux de la face, il se contentera, ce jour là, pour toute nourriture de *pommes de terre blanches*, c'est-à-dire cuites à l'eau légèrement salée

⁂

Au cours de cette étude nous nous sommes astreints à la plus stricte objectivité ; nous nous sommes bornés à noter ce que nous avons constaté sur place ou

puisé dans des documents pour la plupart inédits et dont nous avons décrit la valeur. Nous avons cru opportun de rendre public ce bilan du traitement de la rage à l'intercession de saint Hubert et plus spécialement à Saint-Hubert d'Ardennes, au moment ou l'opération principale, la taille, semble se retirer dans le domaine de l'Histoire.

Saint-Hubert d'Ardennes, 3 novembre 1924.

NOTES.

(1) *Notes sur la légende de la lettre du Christ tombée du ciel*, par le P. Hippolyte DELAHAYE, S. J. de la société des Bollandistes (Bulletin de l'Académie royale de Belgique, classe des lettres, etc., n° 2, pp. 177-213, 1899, et *La prière amulette de Charles-Quint*, par le Dr TRICOT-ROYER (Bull. de la Soc. d'Hist. de la Médecine. T. XVI, nos 7 et 8 ; juillet-août, 1922, p. 284-292).

(2) Les VANDER ESSEN. — *Etude critique et littéraire sur les vitæ des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique* : Louvain, 1907.

(3) *V. Historia S. Huberti Principis aquitani Ultimi Tungrensis et Primi Leodiensis episcopi ejusdemque urbis conditoris, arduennæ apostoli magni Thaumaturgi conscripta* a Johanne Roberti Arduenate Andaïno, Societ. Jesu sacerdote, S. Theol. Doctore.

Luxemburgi, excudebat Hubertus Reulandt, Sumtibus monasterii S. Huberti in Ardnennà, Anno Virginei Partus M. DC. XXI, Reformationis monasterii III.

Consultez aussi : Abbé C. J. BERTRAND. — *Pèlerinage de Saint-Hubert en Ardennes ou Particularités sur la vie de saint Hubert, l'abbaye d'Andage, l'église de Saint-Hubert et l'usage de la sainte étole contre l'hydrophobie*. Namur, 1855 et Gand 1862.

(4) V. Henry MARTIN. — *Saint Hubert*, dans la série *L'art et les saints*. Paris, Henri Laurens, p. 44.— Voir encore *Saint Hubert et la rage*, notice éditée à Paris, chez Feron-Vrau, et *Saint Hubert patron des chasseurs*, notice éditée à Paris, chez Petithenry.

(5) *Fédération archéologique et historique de Belgique. Congrès de Tongres*, 1923. Questionnaire, 2e section. Histoire, n° 21.

(6) Ce procédé est conforme à la manière d'agir en usage au XVe siècle comme le prouve une jolie miniature reproduite dans l'intéressant opuscule d'Henry Martin et extraite de la *Vie de saint Hubert* (Paris, Bibl. nat. Fr. 424, fol. 60).

(7) V. F. HALLET. — *L'œuvre de saint Hubert ou Manuel du pèlerin de St-Hubert en Ardennes (diocèse de Namur)*. Bruxelles. H. Goemaere, 1871.

(8) Emile DILIS. — *Une vraie clef de Saint-Hubert de 1694, conservée à l'église de Burght*. Malines, Godenne 1911 ; — Emile DILIS. — *Een Sint Hubertus sleutel van 1694, bewaard in de kerk van Burght*. Sint Nikolaes, 1911 (*in* Annalen van de Oudheidkundige Kring van het Land van Waes, deel 29).

(9) Renseignement fourni par M. Jos. U. A. Ernalsteen, archiviste de cathédrale d'Anvers.

(10) Mgr Xavier Barbier de Montault. — Le *reliquaire de Lacour-Saint-Pierre et les clefs de saint Pierre et de saint Hubert* (*in* Bulletin archéologique et historique publié sous la direction de la société archéologique de Tarn-et-Garonne). Montauban, Forestié, 1878.

(11) Eusèbe Salverte. — *Sciences occultes ou essai sur la magie les prodiges et les miracles*. Paris, Baillère, 1856, p. 326.

(12) Laisnel de la Salle fait également mention de cette clef dans *Croyances et légendes du centre de la France*. Paris, Chaix, 1876, t. I, p. 232.

(13) Anatole Dauvergne. — *Clef en fer forgé, dite de Saint-Pierre, conservée dans l'église de Saint-Pé* (*Hautes-Pyrénées*), *in* Revue des Sociétés savantes, 3e série, t. 1, p. 170-172.

(14) Marcel Baudouin signale en outre : en Bretagne, les clefs de saint Tugen à Primelin et à Saint-Gildas; en Provence, celles de saint André et de saint Domnin ; une clef de saint Pierre dans le Var ; la clef de la Chapelle des Amonreux à Toulon : enfin il cite une clef de saint Bellin en Italie. Toutes ces clefs métalliques étaient, ou sont encore utilisées contre le mal de rage, comme, peut-être aussi, les clefs de saint Martin que Grégoire de Tours a rencontrées dans les environs de Bordeaux.

Cf. Marcel Baudouin. — *Origine et signification thérapeutique des Clés de saints dans le traitement de la rage : Le fer totem, in* Bull. de la Soc. Fr. d'Hist. de la Médecine, 1910, p. 32.

(15) Panzer. — *Beitrag zur deutschen Mythologie*, t. II, 296.

(16) Il en est de même à Rosières, dans le Jura, où les clefs primitives se sont muées en croix, dont l'une double, servait à toucher les humains, tandis que l'autre, simple, s'appliquait sur le bétail. Ces particularités, d'ailleurs consignées dans l'ouvrage de Gaidoz sont extraites du *Bulletin de l'Académie des Sciences, etc. de Besançon*, 1880, p. 122.

(17) Cf. Jules Helbig. — *A quelle époque faut-il rapporter les clefs de la confession de saint Pierre, conservées à l'église de Saint-Servais, à Maestricht, et à celle de Sainte-Croix à Liège ? in* Revue de l'Art chrétien, 1884.

(18) Il convient d'ajouter à cette liste déjà longue, le nom de saint Tugen qui nous intéresse à un double titre comme nous l'avons dit à la note 14. Saint Tugen est particulièrement vénéré à Saint Tugan, curieux hameau de pêcheurs, situé près d'Audierne. L'église possède une statue du saint qui tient une clef à la main, et qu'accompagne un chien qui mord dans du pain.

(19) Cf. Lullin-Chateauvieux. — *Lettres écrites d'Italie*. T. 1, p. 129.

(20) H. Gaidoz. — *La rage et saint Hubert*, Paris, Picard, 1887. *passim*, C'est l'un des ouvrages les plus complets écrits sur ce sujet.



L'ANXIEUX GÉNITAL DE LA CATHÉDRALE DE COLMAR

Contribution à l'étude de l'Onanisme pathologique.

Par le Docteur Paul COURBON.

Vouloir trouver à tout prix dans chacune des figures qui ornent les cathédrales, la copie ou le symbole d'une réalité précise, ou d'une tradition est une œuvre vaine. La fantaisie arbitraire des statuaires s'est souvent donné libre cours pour orner certains vides, à la façon de celle des enlumineurs qui peignaient la marge des parchemins avec l'unique souci de tracer de belles lignes, d'associer d'harmonieuses couleurs en traduisant les idées plus ou moins biscornues écloses en leur cerveau. Les guirlandes de marmousets ou figures grotesques qui bordent maints ensembles sculpturaux ne représentent rien de réel. « Ce sont des charges d'atelier », selon l'expression de Champfleury (1) « Le symbolisme n'a rien à y voir » dit Adeline (2). « Le christianisme du moyen âge, écrit Mâle (3), accueillait la nature humaine tout entière. Le rire, les éclats d'une jeune imagination, ne furent jamais condamnés. »

Cette opinion était déjà celle de Montaigne (4) qui parlant de lui à la troisième personne, compare ses propres rêveries à ces ornementations murales. « Le vuide tout autour, il le remplit de crotesques et corps monstrueux qui sont peinctures fantasques n'ayant grâce qu'en la variété et l'étrangeté. »

Cependant la fantaisie d'une image peut n'être

(1) CHAMPFLEURY. — Histoire de la caricature.
(2) ADELINE. — Sculpture grotesque et symbolique, Rouen 1879.
(3) MALE. — L'art religieux au XIIIe siècle.
(4) MONTAIGNE. — Essais, I.

qu'apparente et résulter du fait que l'artiste a dû recourir au symbole pour rendre une réalité dont la complexité échappait à toute précise figuration. Sous la lettre de certains dessins il faut savoir dégager l'esprit. On se rend compte alors que l'imagination du dessinateur est pour bien peu de chose dans son œuvre. L'être bizarre qu'il a dessiné n'est au fond que la reproduction mi-exacte et mi-symbolique d'un être parfaitement réel, mais dont la totalité, des caractères ne peut être simultanément modelé.

C'est le cas, semble-t-il de ce sujet qui représente un homme aux pieds de chèvre se masturbant de la main gauche.

I. Description de la figure.

Ce sujet ne représente pas un Satyre. Il en a les membres inférieurs velus et les pieds fourchus ; mais il lui en manque le front cornu, les oreilles fendues, la physionomie narquoise effrontée et voluptueuse.

Cette figure fait partie de la collection des marmousets qui, dans l'ébrasement du porche méridional de la cathédrale de Colmar, orne l'intervalle des colonnes. Il est situé entre la première et la seconde du côté gauche, à moins d'un mètre quatre-vingt du trottoir. Il a environ une vingtaine de centimètres de long. C'est dire que son examen est à la portée de tous les passants.

Mais avant d'entrer dans l'analyse particulière de ce motif, notons tout de suite le rôle de l'idée sexuelle dans l'inspiration de la décoration de ce portail. Il est dit de Saint-Nicolas, parce que le tympan inférieur représente le miracle des trois pucelles qui échappèrent à la prostitution (1) grâce à l'argent jeté par le saint homme à leurs parents. Ce vénérable évêque mître et crossé a à sa droite ses trois protégées qui tendent la main vers sa bourse rédemptrice.

(1) Dehio. — Handbuch der deutschen Künst denkmaler. Berlin.

A sa gauche sont les trois jeunes gens qu'il leur donna pour époux.

Quant à notre personnage, ce qui frappe en lui, c'est le contraste entre l'expression effrayée et maladive de sa face et la lubricité de ses flancs. Ses yeux sont caves et ronds, ses traits grimacent douloureusement, sa tête est emmitouflée d'un fichu noué sous le menton et l'on s'étonne du priapisme à demi caché par sa main gauche.

L'association d'une humanité si dolente dans la partie supérieure du corps, et d'une animalité si vigoureusement génitale dans sa partie inférieure, oblige à considérer cette désinence caprine comme la traduction symbolique d'un éréthisme sexuel considéré comme pathologique par l'artiste lui-même.

Le bouc en effet a été et reste encore le symbole de la luxure. Depuis les Grecs jusqu'aux successeurs de Clodion, les écrivains, ou artistes libertins donnent son arrière-train pour jambes à leurs héros. Dans sa passion à confesser publiquement ses turpitudes, l'abbé Jules (1) ne trouve pas de plus éloquent moyen que de s'assimiler à lui, en clamant du haut de la chaire sur ses ouailles horrifiées : « Tel un bouc immonde, sous l'œil infini de Dieu, j'ai forniqué mes frères ! ».

Pour exprimer la pérennité de l'ardeur érotique de son modèle, pérennité que le dessin ne pouvait rendre, le sculpteur a dû forcément recourir au symbole de luxure, tandis qu'il n'eut qu'à reproduire exactement les signes de sa douleur et de sa maladie. En d'autres termes c'est un cas de mastubation solitaire ou d'onanisme pathologique qui est ici représenté.

II. L'onanisme pathologique et ses formes.

L'identification nosologique de ce cas, n'est possible que par la connaissance des diverses formes d'onanisme morbide.

(1) L'abbé Jules, roman d'Octave Mirbeau.

L'onanisme ou automasturbation n'a par lui-même rien de pathologique, quand sa fréquence concorde avec le rythme d'un besoin sexuel normal que des raisons matérielles ou morales empêchent de se satisfaire par le coït. Il ne joue pas dans l'éclosion des troubles mentaux le rôle étiologique que lui attribuèrent certains auteurs, Esquirol, Guislain. Morel. Les cas visés par ces aliénistes comme ceux que réunissent les Anglais sous le nom de psychose masturbatoire, et Schüle sous celui de mélancolie des onanistes sont dûs à une erreur d'interprétation qui prit pour cause le premier de tous les effets. L'intensité des pratiques masturbatoires constatée sur les sujets en question n'était que l'une des plus précoces manifestations d'un trouble mental déjà en évolution.

L'onanisme pathologique peut se schématiser dans les trois types suivants :

Premier type : Onanisme hédonique ou *voluptueux*. — C'est celui qui a pour but la recherche de la jouissance sexuelle. Il est une manifestation de la lubricité et comme tel résulte soit d'une exaltation, soit d'une perversion de l'instinct sexuel.

a) L'onanisme symptomatique « d'exaltation de l'instinct sexuel » est celui qui ne doit son existence qu'aux obstacles apportés par les circonstances à l'accouplement. Il ne se distingue cliniquement de l'onanisme physiologique que par son intensité. Il peut exister dans tous les états maniaques, qu'ils ressortissent à la manie essentielle, à la psychose maniaque dépressive, ou à un affaiblissement démentiel quelconque dont le plus fréquent est celui de la paralysie générale.

b) L'onanisme symptomatique de « perversion de l'instinct sexuel » est celui qui constitue l'unique mode d'appel de la volupté. Le sujet est un pervers qui n'a aucun attrait pour le coït. Il existe chez certains déséquilibrés, et chez certains imbéciles. Il apparaît épisodiquement chez certains psychasthéniques.

La nature hédonique de cette pratique se révèle par l'animation ou l'alanguissement voluptueux des traits de celui qui s'y livre. Nous ne parlons, bien entendu, que des instants qui précèdent le paroxyme terminal, car celui-ci correspond à la description qu'en a donnée Jean-Jacques Rousseau. « Je ne sache rien de plus hideux à voir par quelqu'un de sang-froid, que cet obscène et sale maintien, et ce visage affreux enflammé de la plus brutale concupiscence... si nous sommes ainsi auprès des femmes il faut qu'elles aient les yeux bien fascinés pour ne pas nous prendre en horreur ».

Deuxième type : Onanisme antalgique ou *de soulagement.*— Il a pour but non la jouissance, mais la délivrance d'une souffrance qui retentit sur les organes sexuels bien que le siège de sa cause soit parfois loin d'eux. Cette cause est soit purement physique, soit anxieuse.

a) L'onanisme par « antalgie physique » est celui des individus atteints de congestion du petit bassin, ou de réflexes génitaux : constipation opiniâtre, hémorrhoïdes, hypertrophie ou inflammation de la prostate, lésions médullaires sacrées, phimosis, oxyures, lithiase vésicale, etc. J'ai rapporté ailleurs l'histoire d'un garçon de 12 ans que la frénésie de ses masturbations avait fait exorciser sans succès et qui guérit instantanément par l'extraction d'un volumineux calcul de la vessie (1).

b) L'onanisme par « antalgie anxieuse » est le nom sous lequel on peut étiqueter l'ensemble des pratiques masturbatoires que l'on rencontre chez les malades mentaux atteints d'angoisse viscérale. Ces pratiques ne sont pas rares dans la mélancolie où elles correspondent à ce que Dagonet appela la lypémanie érotique. Elle sont plus fréquentes encore dans l'hypochondrie. Elles n'épargnent pas les délirants

(1) Charon et Courbon. — Anomalies psychiques et lésions somatiques, Encéphale 1913.

puisque Schüle a pu décrire le délire systématisé des masturbateurs ou délire à forme spinale. Enfin elles peuvent exister dans les états délirants polymorphes et la confusion mentale.

Dans tous ces cas, c'est le trouble apporté dans la sphère viscérale dont les organes sexuels ne sont qu'un élément,qui conditionne la sensation cœnesthétique spéciale dont le malade pense se délivrer avec la main. A la perturbation habituelle du fonctionnement végétatif qui est à la base de toutes les psychoses anxieuses et qui donne naissance au sentiment cœnesthétique pénible et à l'anxiété, s'ajoute chez ces malades l'excitation du pneumogastrique et du nerf érecteur sacré. M. Laignel-Lavastine (1) explique en effet l'alliance si fréquente de la peur et de l'érotisme par l'entrée en jeu de ces nerfs.

La nature antalgique de ces manœuvres apparaît dans les hurlements de douleur, le grincement des dents, les contorsions du visage et la fureur des gestes qui les précèdent et les accompagnent. Par un paradoxe bien connu des psychiâtres, c'est aux pires automutilations qu'aboutit cette lutte contre la douleur cœnesthésique, douleur qui n'a rien de comparable à la douleur névralgique. L'anxieux se tiraille les organes, se lacère le prépuce, s'arrache les testicules avec les ongles et si ceux-ci sont impuissants, se tranche les bourses ou la verge avec le premier objet contondant à sa portée. M. Blondel(2) en a rapporté plusieurs exemples dans sa thèse.

Troisième type : Onanisme automatique. — Il n'a pour but ni recherche de jouissance, ni fuite de douleur. C'est un simple geste auquel ne participe aucune personnalité psychique, celle-ci étant anéantie, absente ou détruite, La physionomie du sujet reste indifférente à ce qu'il fait.

(1) Laignel-Lavastine. — Discussion de la communication de Perreus et Desports sur un cas de sadisme. Congrès des aliénistes et neurologistes de Bruxelles 1924.

(2) Charles Blondel. — Les automutilateurs, thèse de Paris, 1909.

a) L'onanisme « machinal » est celui des états extrêmes de déchéance acquise ou congénitale. Idiots et déments se livrent à l'automasturbation sans manifester aucune réaction émotionnelle.

b) L'onanisme « inconscient » est celui de l'épileptique en état second. Le sujet se masturbe et peut même avoir la mimique voluptueuse, mais il est inconscient de ce qu'il fait et ne s'en souvient plus. On sait par ailleurs que l'érection peut constituer à elle seule un équivalent de la crise.

III. Diagnostic nosologique.

Ceci établi, il est aisé de cataloguer la figure en question. Et l'on voit immédiatement que c'est d'un onanisme antalgiquequ'il s'agit.

S'agit-il d'une douleur physique telle qu'aurait dû la produire l'une des maladies organiques si fréquentes au moyen âge, la gale et la lèpre ?

La gale à localisation génitale détermine parfois par son prurit une masturbation réelle ou simplement apparente comme le dit le poète de la décadence latine Ausone (1) dans son épigramme contre le galeux Polygiton. « Il pousse des gloussements saccadés, il se plaint comme une fille qui jouit. Il crie sur tous les tons comme s'il pâmait de plaisir. » Mais il n'y a pas l'ombre de pamoison voluptueuse dans l'attitude de notre sujet, ni aucun signe de gale.

La lèpre, elle aussi peut produire de semblables réactions comme le prouve le vieux dicton « libido inexplébilis cœundile prosorum ? » Et les érosions au menton rapprochées des réflexions de M. Meige (2) sur les ulcères des personnages du rétable de Grünewald au musée de Colmar orienteraient l'interprétation sur cette voie, si elles étaient l'œuvre de l'artiste. Mais elles n'ont d'autre cause que la vétusté du

(1) Ausone.— Les Epigrammes tradution de Ch.Verrier, Paris, Sansot 1905.

(2) H. Meige.— La lèpre dans l'art. Iconogr : de la Salpétrière, 1897.

monument. Elles sont l'effet « des injures du temps et de la malice des hommes » dirait Anatole France.

En réalité c'est à une antalgie anxieuse que l'on a à faire. L'enfoncement crispé des ongles de la main droite dans le ventre qu'il semble vouloir ouvrir, l'arrondissement des yeux épouvantés expriment l'anxiété. Remarquons que la main gauche, qui d'ailleurs n'est pas celle dont se sert le masturbateur hédonique quand il n'est pas gaucher, empaume le gland et n'empoigne pas la verge. Au lieu de l'enroulante étreinte d'une gaîne voluptueuse, les doigts forment les mors d'une pince serrant le prépuce. C'est un tiraillement mutilateur, non une caressante friction qui est ici représenté. En un mot nous avons à faire à un anxieux génital et non à un véritable masturbateur.

Préciser davantage la position nosographique du sujet est impossible. Mais il convient d'appuyer cette interprétation psychiatrique. On sait qu'au début du XIV[e] siècle s'installa près de Colmar à Isenheim le fameux couvent des Antonites, destiné au traitement du « feu de saint-Antoine ». Il faut en conclure que cette maladie, appeléeencore « le maldes ardents » était fréquente dans cette région. Et l'hypothèse qu'elle existât au siècle précédent, du temps de Maistre Humbret architecte du porche de la cathédrale, n'a rien d'arbitraire. Or les troubles mentaux sont monnaie courante dans l'ergotisme, nom moderne du « feu de saint Antoine ». C'est par une interprétation analogue que Wickersheimer (1) voit des hallucinations zoopsiques dans les diableries que peignit Mathias Grünewald sur le beau rétable étudié parMeige. On conçoit très bien que plus de deux cents ans avant ce grand peintre, un autre artiste ait pu puiser son inspiration aux mêmes sources que lui.

Mais ces détails historiques sont inutiles. L'anxiété génitale a existé de tous temps et dans tous les pays. Et partout sa vue, surtout lorsqu'il s'agit d'un hypo-

(1) WICKERSHEIMER. — Mathias Grünewald et le « feu saint Antoine ». Congrès d'histoire de la médecine, Anvers 1920.

chondriaque ou d'un mélancolique capables de parfaitement raisonner en dehors de leur paroxysme, frappe intensément le spectateur. Qu'elle ait inspiré un artiste il n'y a rien que de très naturel. Nous avons déjà rencontré en Alsace plusieurs œuvres d'art nées d'une inspiration psychiatrique analogue (1).

Conclusions. — L'homme aux pieds de chèvre, priapique et tordu de douleur qui forme l'un des motifs ornementaux de l'ébrasement du portail méridional de la cathédrale de Colmar n'est pas une création fantaisiste de l'artiste. C'est la représentation d'une des formes de l'onanisme pathologique : l'anxiété génitale. Exacte dans sa partie supérieure qui n'est que la copie même de la mimique anxieuse, cette représentation est allégorique dans sa partie inférieure qui symbolise l'excitation sexuelle.

(1) Courbon. — La psychiâtrie en Alsace à travers les âges. Deuxième Congrès d'histoire de la médecine, Paris 1922 ; — L'hypochondriaque zoopathe de la cathédrale de Strasbourg, *Revue neurologique* 1922, t. 1 ; — Le stuporeux de l'œuvre Saint-Marc de Strasbourg, *ibid*, 1924, t. I.

NOTES SUR DEUX MANUSCRITS PROVENANT DU MONASTÈRE DE FRENSWEGEN.

Par le Dr Ernest **WICKERSHEIMER**.

Frenswegen est actuellement un village du comté de Bentheim (province de Hanovre), situé à 3 kilomètres N. O. de la petite ville de Nordhorn et à peu près à la même distance de la frontière hollandaise.

En 1394, un prêtre d'Almelo, Everde van der Eeze, qui du reste était bachelier en médecine, résolut, de concert avec trois autres pieux personnages, d'installer à Frenswegen un monastère de chanoines réguliers de Saint-Augustin (1). Ce monastère a été nommé tantôt Frenswegen, tantôt Marienwald (*Nemus Beatæ Mariæ Virginis*), tantôt Nordhorn, du nom de la ville dans le voisinage de laquelle il s'était élevé.

A l'origine, une modeste maison en bois, avec un oratoire et un réfectoire au rez-de-chaussée, un dortoir à l'étage. Boisée et marécageuse, la contrée était malsaine. En 1400, la peste survint ; elle fit dix-huit victimes et un seul chanoine en réchappa. Mais Frenswegen se releva de sa ruine et, grâce à l'énergie du prieur Heinrich Loeder, qui, en 1415, prit les rênes de son gouvernement et ne les abandonna que vingt et un ans plus tard, terrassé par l'apoplexie, le monastère parvint vers le milieu du xve siècle, à une grande prospérité. De cette époque date l'église gothique, qui

(1) H. Wilh. H. Mithoff. — *Kunstdenkmale und Alterthümer im Hannovreschen*, VI (1879), p. 44-47 ; — J. H. Richter, *Geschichte des Augustinerklosters Frenswegen in der Graffschaft Bentheim*, thèse de Munster (1913) ; a aussi paru dans le fascicule 39 des *Beiträge für die Geschichte Niedersachsens und Westfalens* (Hildesheim, 1913).

Bul. Soc. fr. d'Hist. Méd., t. XIX, nos 11-12 (nov.-déc. 1925)

a subsisté jusqu'à nos jours, ainsi que quelques bâtiments conventuels, édifiés en grande partie au cours des siècles suivants, car la fondation de maître Everde van der Eeze devait résister à maint orage, jusqu'au 25 octobre 1809, date à laquelle un décret du gouvernement grand-ducal de Berg mit fin à son existence, quatre fois séculaire.

Les livres du monastère passèrent alors dans la famille de Bentheim et, en 1874, le prince Ludwig von Bentheim en fit don à la Bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg. Leur catalogue, dressé en 1812, est aujourd'hui le manuscrit 2249 de Strasbourg. On y relève, aux pages 34 et 35, les titres de quelques livres imprimés de médecine, dont une édition incunable des deux poèmes de Gilles de Corbeil, *De urinis* et *De pulsu*, avec le commentaire de Gentilis de Fulgineo (1). Cette édition, que Hain a ignorée et que Copinger a supposée sortie d'une presse de Cologne, paraît avoir été imprimée vers 1500, à Lyon, par Martin Havard (2).

La Bibliothèque de Strasbourg possède trente-quatre manuscrits de Frenswegen; parmi eux il n'y en a guère que deux (ceux qui portent aujourd'hui les numéros 48 et 59), qui présentent de l'intérêt au point de vue de nos études (3).

I. — Le manuscrit 48.

Il date du milieu ou de la seconde moitié du xve siècle.

Il comprend :

(1) A Strasbourg, sous la cote K. 25.

(2) W. A. Copinger, *Supplement to Hain's Repertorium bibliographicum...*, part. II, vol. I, n° 34. — M. Pellechet, *Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France*, n° 63. — *Gesamtkatalog der Wiegendrucke...*, I (1925), n° 272.

(3) Signalons toutefois au fol. 369 du manuscrit 107 de Strasbourg, datant de 1457 et provenant aussi de Frenswegen, l'amulette bien connue des Rois mages contre l'épilepsie :

« Jaspar fest mirram, thus Melchior, Balthazar aurum,
Si quis fert secum horum tria nomina regum,
Solvitur a morbo, Domini pietate, caduco. »

1° Fol. 1-16 v°. *Anatomia* Mundini.

2° Fol. 17-109 v°. Commentaire du *Liber nonus ad Almansorem* de Rhazès. Incipit : « Locus qui speculatoribus et dignioribus est locus altus. Ista proposicio scripta est ab Avicenna... » (1).

3. Fol. 110-165. Traité des maladies, ordonné suivant la classification « a capite ad pedes » du *Liber nonus ad Almansorem* de Rhazès. Incipit : « Si dolor capitis fuerit ex sanguine, fiat fleubotomia... »

4. Fol. 167-169 v°. *De pestilentia* Johannis Jacobi (1).

On y a ajouté (fol. 165-166 v°, 169 v° et 171 v°) des recettes, (fol. 170-171 v°) un petit lexique latin-allemand de matière médicale et (fol. 172-172 v°) des notions sur les indications de quelques médicaments simples et composés et sur les doses auxquelles il convient de les administrer ; ces notions sont intitulées *Abbreviacio supra librum Mesue.*

L'intérêt particulier du manuscrit réside moins dans son contenu que dans cette note d'une main du xv° siècle, inscrite en tête du premier feuillet : « Liber monasterii Nemoris Beate Marie Virginis, prope Northorn, ad infirmariam » (*Livre du monastère de Marienwald près de Nordhorn, à l'usage de l'infirmerie*).

Il est tout naturel de supposer qu'à partir de l'époque où la médecine se sécularisa, les manuscrits d'origine monastique ont presque toujours été destinés aux infirmeries des couvents dont ils sont sortis. Le manuscrit 48 de Strasbourg offre un cas qui permet de vérifier cette hypothèse.

(1) Ce traité offre de grandes ressemblanees avee l'*Expositio noni Almansoris* de Gerardus de Solo, telle qu'on la trouve aux fol. 7-65 v° du manuserit nouv. aeq. lat. 1391 de la Bibliothèque nationale et aux fol. 32-263 du manuscrit lat. 7062 de la même bibliothèque ; je ne pense pus qu'il lui soit identique. — J'ignore d'autre purt ce que signifie lu mention « Johannes de Tornamyra supra Rasim » qu'on rencontre au premier feuillet du manuscrit de Strasbourg, car on y ehoreherait en vain celles des œuvres de Jean de Tournemire qui sont parvenues jusqu'ù nous.

(2) C'est le fameux traité « Ad honorem sanctæ et individuae Trinitatis » qui a été récemment l'objet de plusieurs travaux. — Cf. *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, XIX (1925), p. 313.

II. — Le manuscrit 59.

On lit au premier feuillet qu'il fut légué au monastère de Frenswegen par « magister Bernardus Wernyng, alias de Bochorst, decanus Sancti Martini Monasterii, amicus et fautor noster specialis » (1). Il remonte au premier quart du xv[e] siècle, car une note relative à des prêts de livres et ajoutée sur un des feuillets restés blancs (fol. 368), est datée de 1423. Il ne comprend que deux ouvrages :

1. Fol. 2-324 v°. Les quatre livres du *De virtute catholicæ fidei contra errorem infidelium* de saint Thomas d'Aquin.

2. Fol. 326-367 v°. Un recueil de citations dont seul nous aurons à nous occuper ici.

Ce recueil, qui semble avoir été formé en vue de fournir aux prédicateurs des images ou des exemples, se compose de 114 chapitres dont les titres se suivent d'après l'ordre alphabétique. En voici quelques-uns, pris au hasard, et qui mettent en évidence la diversité des sujets : « De abbate, de abisso..., de baculo, de balsamo, de beatitudine..., de deserto, de dilectione..., de eukaristia,.., de gladio..., de gustu, de honore..., de luna, de matre, de medicina, de monte..., de pane... ».

Chose remarquable, les sentences, groupées sous ces 114 rubriques, sont en majeure partie empruntées à des livres de médecine ou d'histoire naturelle. Les citations théologiques ne sont guère là que pour témoigner comment on peut appliquer aux choses de le religion les résultats des investigations dans le domaine des sciences profanes.

Voici, pour illustrer la méthode, l'incipit du recueil : « De abbate. Philaretus in tractatu de naturis morborum : A capite quidem langwido sumunt inicium cuncti morbi. Cujus racio est, nam, ut ait philosophus

(1) Et non « decanus Sancti Martini, monasterii... », comme j'avais lu précédemment. Ernest Wickersheimer, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, départements, tome XLVII : Strasbourg*, Paris, 1924, in-8° (p. 42). — Le premier possesseur du manuscrit était donc doyen de l'église Saint-Martin, à Munster (Westphalie).

in Probleumatibus, liquata humiditate, que circa caput est, causatur omnis febris, sic de abbate pestifero in conventu cuncti morbi proveniunt universim. Unde Richardus de Sancto Victore : Sepe ab errore abbatis, seu prepositi, errorem sibi sumunt universi... »

Ainsi l'abbé est au monastère ce que la tête est au corps. Le corps tout entier souffre lorsque la tête est malade ; un mauvais abbé mène à sa perte le couvent.

On pourrait multiplier les citations; ce serait inutile et fastidieux, mais il m'a paru intéressant de signaler ce recueil qui date d'une époque où les médecins étaient encore presque tous des clercs. Il nous montre par un exemple combien l'empreinte médicale était forte chez certains théologiens (1).

Voici enfin, telle qu'on la trouve au fol. 367 du manuscrit, la liste des écrivains profanes auxquels l'auteur anonyme du recueil a emprunté ses citations.

Algazel, in tractatu de forma speculi.

Albertus, super librum mineralium Avicenne.

Alkabicius, in theorica planetarum.

Allexander, super 3um metheorum et similiter super 1um librum methodice.

Alphorabius in libro de differenciis regionum.

Amphites, in de terminis philosophorum.

Archita Tharentinus, in libro de eventibus in natura.

Aristoteles, in 6° animalium libro, in libro probleumatum et in libro de regimine principum ad Allexandrum.

Autor libri de oculo.

Averroys, super plantis Aristotelis et super 3um de anima.

Aviecbron, in libro fontis vite.

Avicenna, in 6° medicinalium, in libro suorum mineralium et in libro suo de quatuor diluviis.

Bartholomeus, in prima practica.

Belinus, in libro de invencione ortuum.

Boxus, in phisolomia Solonis.

(1) Sur les rapports de la théologie et de la médecine au moyen âge, on consultera avec fruit : Paul Diepgen, *Die Theologie und der ärztliche Stand*, Berlin-Grunewald, 1922, in-8°, 68 p. (*Studien zur Geschichte der Beziehungen zwischen Theologie und Medizin im Mittelalter, I*).

Calcidius, super Thimeum Platonis.

Centobius, in libro de giro et circuitu orbis.

Commentator, in libro de impressione aeris et in libro super 3um philosophorum et 1um.

Constantinus, in libro de naturis liquidorum et in tractatu de melancolia.

Egidius, super causam longitudinis et brevitatis vite et plantis Aristotelis, super mineralia Avicenne et super librum de quator diluviis Avicenne.

Evax, in libro de sigillis lapidum.

Evenus, in libro de contentilibus [?].

Fontinus, in descripcione universi.

Galienus, in 6° et in 8° medicinalium et in veteri antidotario (1).

Gilbertus, in secretis mulierum.

Hermes, in libro de semitis arcium.

Hugo, in didascalicon, libro 4°.

Johannicius, ysagoge in de regimine sanitatis, in libro de organisacione humani corporis, capitulo 5° (2).

Incomensis, in suis voluminibus.

Mesue Johannes, in prima practica.

Nestorius, in libro de Occeani circulo.

Pandelphus, in libro de meatibus terre.

Philaretus, in tractatu de naturis morborum, in tractatu de naturis liquidorum, febrium et de crisi.

Philosophus, in probleumatibus, in 6° libro animalium, in 3° de celo et mundo et in sciencia perspectiva.

Platearius, in suo libro.

Plato, in Phedrone.

Plinius, in speculo naturali.

Ptholomeus Almaresti Johannes, in libro de secunde essencie.

Symplicius, in libro commentariorum.

Solinus, in libro rerum.

Themistius, in summa naturalium encium.

Theofrastus, in de parte sensitura.

(1) Ouvrages auxquels il faut ajouter le « De visu egrorum », cité au fol. 359 v°.

(2) On trouve aussi, cité au fol. 326, le « Tractatus de crisi » du même auteur.

Theophilus, in breviloquio diversarum arcium.
Ypocras, in prenosticis et in epithimiis.
Ysidorus, in historiis naturalibus (1).

Beaucoup de ces ouvrages sont faciles à identifier, d'autres moins; pour certains, il faut y renoncer. Pour ne parler que des livres médicaux, le *De secretis mulierum* de Gilbertus nous est inconnu; n'est-ce pas « Albertus » qu'il faut lire? Philarète passe pour l'auteur d'un traité du pouls, mais les ouvrages que lui attribue le manuscrit de Frenswegen ne nous sont pas parvenus.

Je ferai observer pour finir que dans le manuscrit 20 de la Bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg, recueil médical du xve siècle qui provient non pas de Frenswegen, mais de l'abbaye cistercienne de Maulbronn, on trouve, au fol. 181, un fragment d'une collection de citations, empruntées toutes aux ouvrages dont la liste précède. Y figurent avec le *De naturis morbum* de Philarète, le *Breviloquium diversarum arcium* de Théophile, le *De eventibus in natura* d'Archytas de Tarente, le *Liber fontis vite* d'Avicebron, le *De naturis liquidorum* de Constantin, le *Speculum naturale* de Pline, l'*Antidotarium vetus* de Galien, les *Descripciones universi* de Fontinus, le *Super 3um metheorum* d'Alexandre d'Aphrodisias, le Commentateur du *De impressionibus aeris*, le *Liber rerum* de Solin, le *Liber mineralium* d'Avicenne et la *Prima practica* de Jean Mesué.

(1) Suit une liste d'écrivain sacrés, parmi lesquels on est surpris de rencontrer l'historien romain Salluste.



UN PRÉCURSEUR DE PINEL : LE CHIRURGIEN TENON

Par le Dr Paul CARRETTE.

Il est un médecin français du XVIIIe siècle dont l'activité scientifique s'est étendue pendant soixante ans à tous les domaines de l'art qu'il a si brillamment exercé, dont l'œuvre philanthropique a été fort appréciée des contemporains et que les auteurs modernes se plaisent encore à citer et à louer. Ce savant s'appelle Tenon. A notre connaissance, aucun travail d'ensemble n'a été entrepris sur sa vie, en dehors de courtes biographies toutes calquées les unes sur les autres. Nous nous proposons d'étudier une partie de son œuvre qui mérite d'être mise en relief, car elle peut fournir des données intéressantes à l'histoire de l'Assistance aux aliénés à la fin du XVIIIe siècle.

*
* *

Né à Scepeaux près de Joigny, le 21 février 1724, destiné de bonne heure à être chirurgien comme son père et son grand-père, Tenon apprend la médecine à Paris, devient chirurgien aide-major aux armées, prend part à la campagne de Flandre, puis est nommé au poste de la Salpêtrière, en 1749, en qualité de chirurgien principal des hôpitaux de Paris. Il ne tarde pas à être l'un des médecins les plus en vue de l'époque ; d'abord agrégé au Collège et à l'Académie de Chirurgie, il est bientôt membre de l'Académie des Sciences. En 1785, on le nomme rapporteur d'une commission formée de Laffon, Daubenton, Bailly, Lavoisier, Laplace, Coulomb et d'Arcet destinée à élaborer le plan de réforme de l'Hôtel-Dieu de Paris. On sait quelles furent ses conclusions, quel rôle il a joué ; ses Mémoires parus en 1788 synthétisent remarquablement la question.

Bul. Soc. fr. d'Hist. de la Méd., t. XIX, nos 11-12 (nov.-déc. 1925)

Des travaux récents et supérieurement documentés ont fait revivre cette époque importante pour l'Histoire de l'Assistance en France. Le sort des aliénés y est notamment étudié (1).

Contrairement à une opinion trop répandue, on y lit que les « insensés » étaient considérés comme des malades traités, placés dans des circonstances fixes et réglementées. Les soins qu'on leur prodiguait n'aboutissaient pas aux résultats espérés parce que l'hygiène des locaux était défectueuse, les malades entassés parfois plusieurs dans un lit. C'est contre cette insuffisance de l'hospitalisation que Tenon, Cabanis, La Rochefoucauld-Liancourt, Colombier et Doublet se sont élevés.

Dans son projet, Tenon voulait placer les aliénés aigus à l'Hôpital Sainte-Anne alors désaffecté ; il indique la disposition des loges et la manière de soigner les fous. La documentation lui vient de la Salpêtrière où il les observait depuis des années; elle est complétée par la connaissance approfondie de l'état de l'Assistance dans les pays étrangers, acquise soit par des voyages, soit par des correspondances. En 1787, Tenon était allé visiter les hôpitaux d'Angleterre en compagnie de Coulomb. Il a rapporté le résultat de son enquête à l'Académie des Sciences à son retour. Le détail de cet intéressant voyage est consigné tout au long dans ses papiers inédits. Ces notes, et d'autres, conservées à la Bibliothèque Nationale forment douze volumes (2); elles mériteraient d'être consultées par ceux qui tentent d'écrire l'histoire de la médecine à la fin du XVIIIe siècle, car on y trouve des aperçus sur les sujets les plus divers : assistance, hygiène, questions médico-chirurgicales. Chacune de ces questions vaudrait un long exposé;

(1) FOSSEYEUX, L'Hôtel-Dieu de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle, 1 vol., Paris, 1912 ; — SÉRIEUX et LIBERT, Le régime des Aliénés en France au XVIIIe siècle. *Annales-Médico-Psychologiques*, 1915-1916 ; — Camille BLOCH, L'Assistance et l'Etat en France à la veille de la Révolution (1764-1796), 1 vol., Paris, 1908.

(2) *Bibliothèque Nationale*, Manuscrits. Nouvelles Acquisitions françaises, 22.136-22.137-22.742 à 22.751.

elles feraient connaître l'une l'assistance aux enfants trouvés, une autre la thérapeutique chirurgicale, vers 1783, etc. Ces documents sont peu connus. Une seule fois on les trouve mentionnés dans une étude récente due au Dr Paul Sérieux (1). Un résumé même bref de ces notes sortirait du cadre de ce travail. Les pages consacrées aux aliénés sont inspirées par la visite de nombreux hôpitaux tant en France qu'à l'étranger. Voici ce que Tenon écrit sur ces établissements.

On soignait les aliénés dans les hôpitaux : à l'Hôtel-Dieu de Paris, à l'Hôtel-Dieu de Lyon, à l'hôpital général de Rouen. A Marseille, on les garde « mais on ne tente pas de les guérir ». La maison d'Avignon jouit au contraire d'une excellente réputation; les « insensés » y reçoivent « les remèdes nécessaires pour leur guérison, ce qui a ouvertement produit des succès non équivoques... — Les fous qui se trouvent dans un état dangereux sont enfermés dans des loges, et ceux qui sont dans un état plus tranquille ont leurs chambres ouvertes et la liberté de se promener dans les cours et jardins et mangent ensemble au réfectoire. » (Papiers inédits, 22.137.)

En Angleterre, les deux maisons d'aliénés les plus connues étaient Saint-Luc et Bethléem. L'hôpital Saint-Luc n'était pas terminé en 1787; il donnait abri à 100 malades en traitement et à 30 chroniques répartis dans 24 loges et deux infirmeries avec bains chauds et froids. Médecin, chirurgien et apothicaire étaient logés dans l'établissement ainsi que cinq domestiques hommes dont trois infirmiers, sept femmes dont trois infirmières. « Les malades sont admis gratuitement, dit Tenon et reçus par ordre d'inscription. Deux bourgeois donnent une soumission de retirer celui qu'ils présentent à la réquisition des administrateurs, de le faire enterrer en cas de mort, et s'ils ne le retirent pas, de payer cent livres sterlings... Pour y être reçu, il faut que l'on soit

(1) P. Sérieux. — Le traitement des maladies mentales dans les maisons d'aliénés au XVIIIe siècle. *Archives de neurologie*, octobre 1924, avril 1925.

pauvre, décidé maniaque, que la maladie ne date pas de plus d'un an, que l'on ait pas été traité dans un autre hôpital de fous. On n'admet ni imbécile, ni malade frappé de maladie convulsive, ni vénérienne, ni galeux, ni femmes enceintes, ni variolés. Les fous devenus variolés à l'hôpital Saint-Luc sont envoyés à celui de la petite vérole moyennant 10 guinées par an que lui donne l'hôpital Saint-Luc; ils ont le droit de rentrer à l'hôpital Saint-Luc après leur guérison et d'y rester le temps nécessaire au traitement de leur folie.

« On n'obstine point les malades, on leur parle avec douceur; on les renferme la nuit chacun dans leur loge; on les attache par le pied dans leur lit; le jour on les fait sortir de leurs loges, ils ont la liberté de se promener dans la galerie ou dans le promenoir en plein air. On attache avec de longues manches les bras de ceux qui sont actuellement sans raison; du reste on les laisse aller et venir, ce qui les contrarie moins.

« Sur cent fous on en guérit soixante-dix; à proportion autant de femmes que d'hommes. »

Après avoir visité Saint-Luc, Tenon va à Bethléem (ou Bedlam). C'est un hôpital très ancien; sa fondation remonte à 1247. « C'était originairement un prieuré qui disparut sous Henri VIII. Le maire et la cité de Londres en achetèrent le Patronage en 1536 pour y mettre des fous. Cet hôpital fut rebâti en 1675 ». Bedlam fut à plusieurs reprises l'objet de vives critiques; les malades y étaient, disait-on, traités sans humanité et en 1815 un parlementaire anglais considère cet Asile comme une honte nationale. Tenon le cite cependant comme un modèle pour l'époque, au même titre que Saint Luc. Il servait à 300 malades parmi lesquels 110 chroniques. L'Infirmerie des hommes posssédait 12 lits, celle des femmes 10.

« Il y a deux promenoirs vastes, un pour les hommes et un pour les femmes. Nous y avons vu des fous jouant aux quilles, un infirmier les surveillant.

« Il est posé en principe dans ces maisons de dissiper les fous, de les laisser en liberté aller et venir. On en trouve dans les corridors et dans les promenoirs qui vont et viennent, dont les bras sont tenus par le corps dans les chauffoirs ; un petit nombre sont enchaînés par un bras et par une jambe sur leur lit. » (Papiers inédits, 22.744.)

Plus loin, Tenon décrit longuement les hôpitaux de Rome et en particulier l'hôpital du Saint-Esprit où les aliénés étaient traités depuis longtemps ; on les recevait jadis à la maison de Saint-Barthélémy desBergamistes, fondée en 1565 et réunie sous Clément XI à l'hôpital du Saint-Esprit (Papiers inédits, 22.745). « On ne s'occupe pas beaucoup de leur cure et peu retrou vent la raison. » L'abbé Venuti Cortonese, cité par Lallemand (Histoire de la Charité t. IV, 2e partie), vante au contraire les soins donnés aux malades du Saint-Esprit en 1767. « Les fous de l'un et l'autre sexe écrit-il, sont traités avec un grand soin, aussi bien pour le corps que pour l'âme, assistés par des médecins et bien pourvus de médicaments. »

Les aliénés sont soignés également à l'hôpital Boniface à Florence et à Turin, à Vienne, à Tolède, à Saragosse. Une lettre adressée à Tenon en 1788 par un collègue de Genève révèle que dans un hôpital de cette ville les aliénés sont traités « si le mal est récent, n'est pas héréditaire, ne dépend pas d'un vice local, si la raison est tempérée. » L'auteur de la lettre préconise les moyens de douceur et dit avoir vu « des épilepsies anciennes et invétérées et qui ont dégénéré pour ainsi dire en inepties. »

C'est sur ces bases que Tenon avait pu édifier son projet d'une section réservée aux aliénés à l'hôpital Sainte-Anne. On sait que les premiers troubles de la Révolution retardèrent son exécution. Elu député de la Législative, président du Comité de Secours publics, Tenon est à nouveau chargé d'un rapport sur les Hôpitaux et tente, comme La Rochefoucault-Liancourt au Comité de Mendicité de faire aboutir les réformes. Il s'élève contre la coutume de placer plusieurs mala-

des par lit, déplore la disparition des pensionnats tenus aútrefois par des religieux et qu'il faudra remplacer d'urgence insiste sur l'hygiène déplorable de certains services comme celui de Bicêtre où 341 des 796 aliénés admis moururent de 1784 à 1789, critique l'installation des nouvelles loges de la Salpétrière. Enfin, il étudie les besoins exacts du royaume basés sur les statistiques: « nous estimons, dit-il, par aperçu, qu'il existe 100 fous furieux des deux sexes par département, ce qui en élèveroit le nombre journalier à 8.300. Mais sur quoi il ne reste point de doute, c'est qu'il existe plus de folles furieuses que de fous furieux; plus d'imbéciles des deux sexes que de maniaques : considérations à ne point négliger dans les dispositions à prendre pour les loger et les secourir. » (Papiers inédits, 22.743). Il propose de répartir sur le modèle des hôpitaux anglais vingt asiles d'aliénés dans le royaume, « chacun à l'usage de quatre départements, afin de les faire jouir également de ce bienfait. »

Le 21 septembre 1792, avec la disparition de la Législative, Tenon se retire des affaires publiques « contraint par la violence des orages politiques » à chercher sa sûreté dans la solitude et l'éloignement (1). Il semble alors s'intéresser moins aux questions d'assistance. Nommé membre de l'Institut dès la fondation, il assiste aux séances et publie de nombreux mémoires d'anatomie et de chirurgie. Il meurt à Paris le 16 janvier 1816, après une courte maladie. Les éloges prononcés par le baron Percy et Cuvier nous le peignent comme un savant austère, généreux, ardent, ayant « dans sa démarche, ses mœurs, ses habitudes et ses goûts quelque chose de patriarchal. »

*
* *

Et maintenant l'œuvre de Tenon doit être placée dans son cadre. Il ne faut pas la regarder comme un effort isolé, perdu dans les préoccupations contradic-

(1) *Mémoires et observations sur l'anatomie, la pathologie, et la chirurgie.* Tenon, Paris, 1806.

toires et mobiles du gouvernement. Les Mémoires de Tenon, produit de travaux échelonnés de 1785 à 1788, sont imprimés par ordre du Roi. Un ministre a pris l'initiative du mouvement ; l'Académie des Sciences s'y est vivement intéressée. Contemporaines de ces tentatives sont les Instructions de Colombier et Doublet « sur la manière de gouverner les insensés », les observations de Cabanis, puis celles de La Rochefoucault-Liancourt. Il y a donc là un grand mouvement en faveur du renouvellement de l'assistance. Commencé à propos de la restauration de l'Hôtel-Dieu, localisé d'abord à un cercle d'idées assez étroit, puisque limité à des projets d'architectes et de médecins, il ne tarde pas à intéresser les pouvoirs publics comme le montre le mémoire de Rondonneau de la Motte (1). Le gouvernement convaincu de la nécessité d'améliorer les hôpitaux et d'en construire de nouveaux, nomme enfin des commissions d'études et les souscriptions commencent en 1788. Alors arrivent les premiers remous de la Révolution. Le nombre des pauvres est considérable, des institutions anciennes sont impulsivement bouleversées, les récoltes sont mauvaises, l'année se termine par un rigoureux hiver. L'argent des souscriptions est utilisé à soulager ces misères (2) et pendant ce temps les aliénés libérés des pensionnats et des maisons de fous errent en liberté, si bien que le Gouvernement s'en inquiète et qu'en 1790 il est forcé de prendre des mesures contre ceux qui les laissent circuler. Le mouvement philanthropique en leur faveur, malgré de bonnes intentions, est noyé par l'importance des autres préoccupations nationales. Aussi l'innovation de Pinel à Bicêtre ne portera-t-elle pas tous ses fruits. Les guerres du Consulat et de l'Empire laissent le mouvement en suspens, ainsi Esquirol a-t-il pu voir encore en 1818, des aliénés enchaînés « dans des antres où l'on craindrait de renfermer les bêtes féro-

(1) Rondonneau de la Motte. — *Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Paris*, 1787.

(2) F. Dreyfus. — *La Rochefoucault-Liancourt*, 1 vol., page 143.

ces que le luxe des gouvernements entretient à grands frais dans les capitales. »

On comprend maintenant combien il est artificiel et faux de faire débuter l'ère de la thérapeutique psychiâtrie avec Pinel et de répéter que la Révolution a « élevé l'aliéné à la dignité de malade ».

Dans son remarquable travail sur « l'Assistance et l'Etat en France » en 1789, Camille Bloch, après avoir signalé l'œuvre des législateurs qui, sous la Royauté, posaient les principes des réformes, affirme que la Révolution fut « l'exécutrice testamentaire » du régime défunt, impuissant à mener à bien la réalisation de projets dont la nécessité apparaissait urgente. Nous venons de voir que les faits ne confirment pas cette façon de voir. L'Ancien Régime ne s'était pas borné à formuler des projets. En ce qui concerne les Aliénés en particulier, le travail était commencé, les fonds nécessaires obtenus. On devait agrandir provisoirement la salle Saint-Louis à l'Hôtel-Dieu en attendant la réédification de Sainte-Anne entreprise dès le mois de juin 1788 comme on peut s'en assurer en parcourant le registre des délibérations du bureau de l'Hôtel-Dieu (documents réunis par Brièle). On sait que 200 aliénés devaient être placés au nouvel hôpital Sainte-Anne.

« Le bien voulu n'est certes pas entièrement réalisé, dit Léon Lallemand ; le temps a manqué ; au moins les principes sont posés et lorsqu'une fois tout détruit il faudra tout reconstruire, le Directoire se verra forcé de revenir aux idées si sages formant la base des réformes » décidées sous l'Ancien Régime et c'est seulement sous la Restauration que l'Assistance aux Aliénés entrera dans une nouvelle phase de réalisations heureuses et durables.





BIBLIOGRAPHIE

Travaux medico-historiques publiés à Reims depuis la guerre.

L'histoire médicale a toujours été en faveur à Reims ; depuis le XVIIIe siècle, elle a suscité des travaux dont la succession n'a été interrompue que par les grands évènements nationaux. Le cours en a été repris depuis la paix ; on appréciera son activité par les courtes analyses qui suivent :

L'Académie nationale de Reims a pour secrétaire général notre érudit confrère le Dr Pol Gosset ; elle était présidée en 1925, par le professeur Techoueyres, Directeur du Laboratoire de bactériologie. Son discours de séance générale a été consacré à un de ses prédécesseurs, le Dr Henri HENROT, dont il a éloquemment retracé la vie si remplie (1838-1919). Maire de Reims, Directeur de l'Ecole de médecine, H. Henrot fut surtout un hygiéniste convaincu et agissant. On lui doit en particulier l'épuration des eaux de la ville par l'épandage. Il est mort subitement le 25 février 1919, alors qu'il présidait une séance du Conseil supérieur de l'Assistance publique (*Travaux de l'Académie de Reims*, vol. 139, 1925, p. 1).

Dans les *Travaux* de 1921 (vol. 135, p. 77), le regretté professeur Lajoux a donné une étude très détaillée sur un docteur de l'ancienne Faculté de Reims, médecin à Châlons, anatomiste, hygiénite et par dessus tout chimiste, Pierre-Toussaint NAVIER (1712-1779). On le connaît principalement par sa découverte de l'éther nitreux (nitrite d'éthyle).

Un de ses fils, Jean-Claude Navier (1750-1828), fut à la fois le dernier doyen de la Faculté et le premier Directeur de l'Ecole de médecine reconstituée en 1821.

Dans un volume ultérieur (vol. 137, 1923, p. 71), le Docteur Gosset signe un article nécrologique sur un médecin ophtalmologiste rémois contemporain, Alexandre BOURGEOIS (1856-1923), auteur de nombreuses notes sur sa spécialité et

de travaux sur l'histoire des lunettes. Il avait collectionné les médailles, les objets, les estampes pouvant le documenter ; il avait signalé un grand nombre d'anachronismes, les peintres ou les graveurs ayant représenté avec des bésicles des personnages de l'antiquité ou des premiers siècles de l'ère chrétienne. Ces recherches ont été réunies en un volume : *Les bésicles de nos ancêtres*, Paris, Maloine, 1923.

En 1922, notre *Bulletin de la Société française d'Histoire de la médecine* a inséré une note d'ensemble sur *Les oculistes gallo-romains de Reims ;* en 1890, Delacroix avait utilisé des documents inédits pour son *Jacques Daviel* à Reims, racontant le séjour du célèbre oculiste, donnant le détail de ses opérations et reproduisant les instruments dont il se servait. Le Dr Gossét a complété ces données fragmentaires dans un travail d'ensemble : *Les oculistes à Reims*. Il reproduit des formules magiques extraites de manuscrits anciens ; il énumère les opérateurs de passage qui venaient offrir leur talent aux rémois, en soignant leurs yeux, « ravalant » ou « humiliant » leurs cataractes : Gérard, Paul Toscano, qui avait aussi un théâtre ambulant ; le célèbre chevalier Taylor, oculiste pontifical, impérial et royal, montrant le tableau de 242 maladies des yeux ; les Pellier, qui opéraient par extraction les cataractes au moment de la foire de Pâques. C'est seulement dans la seconde moitié du XVIIIe siècle qu'un chirurgien rémois se décida à opérer ses compatriotes. Ce travail a été publié dans la *Nouvelle Revue de Champagne et Brie* (1924, p. 27), qui compte trois médecins dans son comité de rédaction.

Dans cette même *Revue* (1825, p. 9), a paru la biographie absolument inédite du Dr Ch. JACMART, né à Fumay (Ardennes) en 1773. Son compatriote, le Dr G. Bourgeois nous raconte sa vie : d'abord médecin militaire dans les armées impériales, il fut professeur de matière médicale, de médecine légale et de clinique à l'Université de Louvain et en devint le « Recteur magnifique » en 1822. A la suppression de eette Université, il alla professer à Bruxelles, fut membre de l'Aeadémie royale de médeeine de Belgique et mourut en 1849. Il est l'auteur d'une *Botanique médicale* et édita les œuvres de Hildenbrand.

C'est encore au Dr P. Gosset que l'on doit une notice définitive sur le petit *Hôpital de Sainte-Marthe*, plus connu à Reims sous le nom d'Hôpital des Magneuses (1635-1799), ayant été fondé par Barbe Martin, veuve de Nicolas Colbert,

et dame de Magneux. Ce fut en réalité une véritable école ménagère avant la lettre. Le but de la fondatrice était en effet de donner aux filles du peuple, obligées de servir pour vivre, un enseignement pratique. Elle n'oublia pas l'éducation morale, voulant procurer aux rémois des domestiques probes, tempérantes, fidèles à leurs maîtres et modestes. Heureux temps ! En 1799, ce petit établissement fut réuni à l'Hôpital général; aujourd'hui encore douze jeunes filles de pauvres familles y sont élevées dans un quartier spécial. A l'instigation du Dr Gosset, l'administration des Hospices vient d'apposer une plaque rappelant le souvenir de Madame Colbert de Magneux.

Je sais que d'autres travaux du même ordre sont sur le chantier ; ils seront analysés quand ils verront le jour. Ainsi le souvenir de nos ancêtres, médecins et chirurgiens, et des fondations hospitalières n'est pas près de s'éteindre. En voici encore des témoignages : un élève de l'école de Reims a pris pour sujet de sa thèse de doctorat : *Contribution à l'étude de la Chirurgie au* XVIIIe *siècle*, Strasbourg, 1922 ; après quelques pages de généralités, M. Péchenart y résume la vie des chirurgiens rémois de la fin de ce siècle : Caqué, Museux, Noel. D'un autre côté, l'Association des anciens élèves a inauguré, le 19 avril 1925, les bustes des professeurs Harman et Henrot. Ils viennent s'ajouter aux souvenirs historiques qui forment un petit musée à l'École de médecine. On y voit les portraits de quelques docteurs-régents des XVIIe et XVIIIe siècles, et le vieux coffre où la Faculté conservait ses archives. Il porte le nom de son donateur, P. Pasté, et la date 1577.

Dr O. Guelliot.

Giordano. — Nel centenario della dottrina di Tommaso Rima su le varici.

A l'occasion du troisième Congrès de la Société Italienne d'histoire des Sciences naturelles, notre distingué collègue et ami, *M. Giordano* dont le nom est intimement lié à l'histoire de la médecine, a prononcé un remarquable discours sur Tommaso Rima.

Il y a quelques années, M. Giordano préparant un travail sur les chirurgiens Italiens et lisant les écrits de ceux qui l'avaient précédé à l'hôpital civil de Venise, fut étonné de constater que Tommaso Rima qui avait tant illustré cet établissement n'avait pas eu les honneurs qu'il méritait.

C'est le 29 décembre 1825 que cet illustre chirurgien fit à l'Athénée une communication sensationnelle sur l'étiologie des varices et leur traitement chirurgical.

Pendant plus d'un quart de siècle *Rima* insista constamment sur les énormes avantages de la cure radicale des varices.

En 1837, il revint à l'Athénée de Venise faire deux communications sur le traitement des varicocèles qui nécessitent la même techique opératoire, que les varices de la saphène. — Il faut savoir gré à M. *Giordano* d'avoir en un magnifique travail, rappelé les mérites de son illustre devancier Tommaso Rima.

*
* *

Dans le même ouvrage se trouve également le discours de *M. Cesare Musatti* sur la première leçon d'anatomie de *Francesco Aglietti* faite dans l'amphithéâtre de San Giacomo de Venise, le 26 février 1798.

Nous ne saurions trop recommander à nos collègues la lecture de cette intéressante étude. Dr Raymond Neveu.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

Julliot. *René Quinton et l'aviation sanitaire*, Presse médicale, 5 septembre 1925, p. 1197-1198. — Quinton vient de mourir (le 9 juillet 1925.) Tous les médecins connaissent ses idées sur l'origine marine de la vie et sur la persistance de la composition du milieu initial dans le plasma organique, théorie qu'il décora du nom de *loi dc constance originelle*, et exposa dans son livre : *L'Eau de mer, milieu organique.* D'où l'emploi, aujourd'hui courant, des injections hypodermiques d'eau de mer chez les enfants athrepsiques, anémiques et autres débilités. Quinton avait également émis cette hypothèse que les foyers d'apparition de la vie sur notre planète furent primitivement polaires; en vertu de la loi de constance thermique, les espèces auraient ultérieurement émigré des pôles vers l'équateur. Enfin, il estimait que l'homme est de souche négroïde, l'indice céphalique des nouveau-nés étant d'abord et uniformément de 77, comme chez le nègre, et n'évoluant que plus tard d'après la race. Ce biologiste ayant étudié le vol des oiseaux, s'intéressa l'un des premiers à l'aviation (dès 1908.) Il fonda par la suite la *Ligue nationale aérienne*, contribuant ainsi à l'essor de notre aviation militaire, dont il put suivre les progrès au cours de la Grande-Guerre. Parti comme

capitaine, il finit lieutenant-colonel d'artillerie et Commandeur de la Légion d'honneur, juste récompense d'un courage attesté par huit blessures. Depuis lors, il appuya de toute son influence le développement de l'aviation sanitaire, qui fait actuellement ses preuves au Maroc et en Syrie.

F. BEAUDOUIN. *Le vieux Joly, chirurgien de campagne en Vendée, général dans l'armée de Charette*, l'Orne médicale, 3e année, juillet et septembre 1925, p. 5-16 et 6-18. — De souche rurale, infatigable, dur à autrui comme à lui-même, têtu, violent, féroce au besoin, d'une bravoure à toute épreuve, tel était le vieux Joly, ci-devant soldat par la grâce de S. M., ci-devant barbier chirurgien à la Motte-Achard par brevet du lieutenant du premier chirurgien du Roi, et présentement chef de bande, en Vendée par la grâce de la Révolution. Indépendant, autoritaire, prétendant commander ou désobéir à son gré, il détestait les nobles. Assez mal avec M. de Charette, avec M. de Lescure, avec le prince de Talmont, qu'il secourait quand il lui plaisait, et lâchait de même. Il n'aimait guère mieux les curés; et sa troupe de Maraîchins, — 6000 *moutons noirs*, égaillés sur vingt-cinq paroisses, — tous francs lurons, jureurs, pillards, paillards, soiffards, se moquait des bigots angevins, qui marchaient au combat bannières déployées, chapelet au poing, en marmottant des litanies. Le premier, en 1792, il avait commencé à braconner les Bleus; en 93, il n'hésite pas à attaquer, avec des fusils et des bâtons, les troupes de Foucault aux Sables-d'Olonne; il collabore ensuite à la prise de Mâchecoul, échoue devant Luçon par la faute des « Paydrets » de Charette, et, de dépit, court se terrer dans son marais. Il en sort à l'arrivée des Mayençais de Kléber : avec Lescure et Charette, il les refoule de Torfou; bat à Montaigu les *patauds* de l'incapable Beyssier; mais, devant le désaccord de ses compagnons, qui gâche cette victoire, il laisse Bonchamps se ruer sur Nantes, enlève Saint-Fulgent avec Charette, et mécontent de sa part de butin, va bouder encore derrière ses étangs. Par malheur, l'hiver de 93-94 est rigoureux; sur les canaux gelés, les troupes du général Haxo peuvent avancer, encercler Charette et Joly qui, rejetés de Mâchecoul sur La Garnache et Beauvoir, se voient acculés à la côte, vers Noirmoutier. Nos Vendéens esquivent l'étreinte, surprennent même et battent une réserve de Républicains aux Essarts, y font grand carnage et gros butin, et... se disputent, aux Herbiers, le panache de général en chef! Joly, lui, espérait en tirer, à tout le moins, le haut commandement de Retz

et des Marais ; il n'obtint rien, que la déception de voir nommer Charette au rang suprême. Il voulut, sans succès, passer sa rage sur La Roche-sur-Yon, dut tourner bride, et rentra morose, dans son repaire. La Vendée, l'Anjou, agonisaient. Les exactions des colonnes infernales y ressuscitèrent une armée de désespérés et de sans-asile, qui, sur la fin de 94, sous Joly, Charette et Sapinaud, erre à travers le pays dévasté, assaille les bleus à Chanché, à Legé, où Joly voit tomber ses deux fils, prend Clouzeaux où Haxo succombe, pour s'entendre enfin promettre par Tinténiac, débarqué d'Angleterre, l'arrivée du Comte d'Artois, avec un renfort d'émigrés ! Joly fit la grimace. On invita néanmoins Tinténiac à assister à la prise de Chalans. Au lieu d'une victoire, ce fut la débandade. Charette en incrimina Joly, qui, furieux, déguerpit. Charette le fit poursuivre, comme déserteur. Traqué désormais par les blancs, et par les bleus, le cœur ulcéré, hagard, hirsute, errant de *cache* en *cache*; entré un jour, imprudemment, dans un cabaret de Saint-Laurent-sur-Sèvre, il fut pris pour un espion ; deux paysans le voulurent appréhender. Il tua le premier; l'autre eut le dessus, et l'assomma à coups de bâton. Ainsi finit le chirurgien Joly. Le chef mort, on ne vit jamais plus de Maraichins aux armées de la Vendée.

M. Bouvet, *les Apothicaires de la Bastille*, Courrier médical, 30 août, 6, 20, 27 septembre, 4 et 11 octobre 1925, p.367-378, 389-390, 419, 431, 443, 455.— Le premier apothicaire de la Bastille fut Jean Poisson, apothicaire ordinaire du Roi, nommé apothicaire servant à la Bastille par une déclaration royale du 17 février 1647, qui lui concède en même temps le titre d'officier commensal de la maison du Roi, et le privilège de tenir boutique dans les ville et faubourgs de Paris, sans autres formalités qu'un examen subi devant le premier médecin et l'un des apothicaires du Roi. Un brevet du 5 juin 1652, renouvelé le 19 mai 1671 et le 15 mai 1683, accorda au dit Poisson la survivance de sa charge en faveur de son fils, si bien qu'au décès de l'un ou l'autre titulaires, le successeur éventuel devait payer à la veuve une indemnité de cession de 22 080 #. On ignore la date de la mort de Poisson père : elle est probablement antérieure à 1688, époque à laquelle il était remplacé dans sa charge d'apothicaire du Roi par son fils, Jean, docteur en médecine de la Faculté de Paris et futur seigneur de Souzy. M. Bouvet donne la liste des successeurs de Poisson à la Bastille : de la Lande, Jaussent, Damaron, Colomez, ci-devant chirurgien-major des armées du Roi, Favières, Reilhe, R.Four-

nier, Carère, etc. Sa Majesté exigeait que les prisonniers fussent bien traités. En 1685, Colomez ayant fait poursuivre la veuve du prisonnier Durand, en remboursement des remèdes fournis à ce dernier, le Roi en déchargea la défenderesse ; il manda en outre au gouverneur, qu'il désapprouvait semblable procédé et entendait qu'à l'avenir les fonds destinés au traitement des captifs fussent utilement employés. Encore ne fallait-il rien exagérer : Raymond Fournier, qui était au mieux avec le comte de L..., incarcéré lui administrait, deux clystères par jour ! Le Régent, examinant les mémoires des fournisseurs de la Bastille, en référa à l'abbé Dubois, qui se récria : « Abbé lui repartit le prince, puisqu'ils n'ont que ce divertissement là, ne le leur ôtons pas ! »

Malheureusement, l'apothicaire ne bornait pas ses services à ces entretiens *a posteriori*, et profitait de ses fonctions pour favoriser des intrigues entre les détenus et le dehors. Dénoncé par le Frère de Bourcaivène de Montfleuri, emprisonné lors du complot de la duchesse du Maine, Fournier fut mis en pénitence pour un an dans la tour du puits, puis réexpédié sur le Languedoc, sa patrie, avec défense de rentrer à Paris et d'en approcher de plus près que 30 lieues. Pour parer à semblables ou autres abus, un Règlement fut rédigé en 1750 à l'usage de l'apothicaire : il devait être logé au château, sans jamais découcher, posséder les remèdes d'urgence ; n'emporter auprès de chaque pensionnaire qu'un seul rasoir, pour éviter les suicides et attentats ; rendre compte au médecin de l'effet des médicaments ; et ses mémoires étaient épluchés de près par le lieutenant général de police et le ministre. Son traitement annuel montait alors à 600 #, fournitures en plus.

Plus tard, on prit le parti de renoncer aux services de l'apothicaire, et de recourir au chirurgien du château. Mais en 1783, en présence des abus renouvelés, dans la fourniture des médicaments, par le chirurgien Lecoq, Amelot décida qu'on s'adresserait de nouveau à un apothicaire de la ville, les tisanes seules étant préparées par les cuisines de la prison. On choisit Laborie, maître en pharmacie rue St-Antoine ; mais il ne délivrait les drogues que sur ordonnance du médecin ou du chirurgien, laquelle devait être contresignée par le gouverneur, le major ou l'aide-major du château. Les parties étaient encore vérifiées après coup par le médecin de la prison. Il est à noter que l'apothicaire ne fournissait pas les bandages. En 1784-85, bien que Laborie fût apothicaire de la Bastille, les brayers étaient délivrés par Lerouge, maître en chirurgie au Marché-Neuf, près l'église Saint Germain le vieux, qui en fournit pour 56#8s.

Tombé malade en 1786, Lecoq démissionna au début de 1787, mais le Roi lui conserva à titre de pension de retraite les 1200 # de traitement dont il jouissait précédemment. Il mourut en septembre 1787, et sa veuve reçut de S. M. une pension de 400 #. Il avait été remplacé par Hurel, qui prit son service le 1er février 1787. Hurel s'en tenait toujours à son rôle chirurgical ; les médicaments étaient encore fournis par Laborie, puis en 1789 par les frères Laborie, dont l'un reçut le 25 juin 1789, le brevet d'apothicaire de S. M. pour son château de la Bastille. Moins d'un mois après, le peuple se chargea de supprimer ces places. Dans ce travail, d'ailleurs intéressant et bien documenté, M. Bouvet aurait pu citer, à propos du fonctionnement du service de santé de la prison, les plaintes consignées par Linguet dans ses *Mémoires*. (Ed. Berville et Barrière, Paris, 1821, in-8°, p. 106.)

Cordonnier. *Eloge funèbre de M. Eugène Lambling*, Soc. des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, Bulletin des Séances, 1923-24, p. 161-163. — Né à Bischwiller en Alsace, d'une famille d'industriels, Lambling opta pour la France après la guerre de 1870, acheva ses études secondaires à Nancy, fit ses études médicales à Strasbourg, conquit les titres de docteur en médecine, de docteur ès sciences, et d'agrégé, fut d'abord chargé de cours, puis, pendant 38 ans, professeur de chimie médicale à la Faculté de Lille, et mourut, membre correspondant de l'Académie de Médecine, membre honoraire de l'Académie royale de Belgique, et membre de l'Académie des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Cordonnier. *Eloge funèbre de M. Emile Wertheimer, ibid.*, p. 215-216. — Né à Rosheim (Bas-Rhin) le 22 juillet 1852, Wertheimer avait commencé ses études médicales à Strasbourg, lorsque la guerre de 1870 les vint interrompre. Il opta pour la France, acheva sa scolarité à Paris, y fut reçu interne provisoire des hôpitaux, puis (1876) docteur en médecine. Fixé à Lille, il y devint prosecteur, maître de conférences à la Faculté, agrégé d'anatomie et de physiologie (1883), et finalement professeur. L'Académie des sciences lui décerna, en 1890, le prix Montyon de physiologie expérimentale, en 1912, le prix La Caze. La Société des Sciences de Lille, qui l'avait honoré du prix Kuhlmann, perd en lui un de ses membres les plus éminents. Wertheimer a laissé une œuvre physiologique importante, attestée par plus de 80 mémoires échelonnés de 1876 à 1923.

Genty. *Charles Robin, médecin de Mérimée*, Progrès médical, 19 septembre 1925, supplément illustré, p. 65-67. — Robin s'était lié avec Mérimée, sans doute par l'entremise d'amis communs, Taine, Sainte-Beuve, Littré ou du Sommerard. On ne possède pas de lettres de Robin à Mérimée ; mais on en connaît de Mérimée à Robin : on en trouvera des extraits dans les *Notes sur Mérimée*, de F. Chambon (1903, in 8°) : Et quatorze missives, non datées (les dernières vraisemblablement de 1869), et non encore publiées, sont conservées à Chantilly dans le fonds Spœlberch de Lovenjoul. Presque toutes parlent de la santé du signataire : en 1866, Mérimée est à Cannes, où il reçoit les soins du Dr Gimbert, protégé et ancien préparateur du cours d'histologie de Robin de 1862 à 1865. Souvent, il arrive en coup de vent chez son médecin, poussé par « des malaises et des angoisses atroces », les malaises d'un cœur victime de ses troubles digestifs. En 1868, ayant ouï parler du traitement de l'asthme par l'air comprimé, l'écrivain demande conseil à Robin, et, ce dernier consentant, va se mettre à Montpellier sous la cloche d'air comprimé du Dr Bertin. Robin, à son tour, entretient son correspondant des incidents du jour, et de ses aventures personnelles ; bien que le Cardinal de Bonnechose le dénonce à grands cris comme matérialiste, Notre Saint Père le Pape daigne se faire présenter, en avril 1866, le médecin positiviste, de passage dans la Ville Eternelle. Et les deux amis échangent encore des pronostics pessimistes, et qui seront bientôt vérifiés, sur la fragilité du régime impérial et « la folie de la déclaration de guerre » faite à la Prusse.....

A. Blanchetière. *Albert Richaud*, Presse médicale, n° 77, 26 septembre 1925, p. 1293. — Richaud commença sa carrière par la pharmacie ; reçu interne en pharmacie des hôpitaux de Paris en 1890, il prit la licence ès sciences naturelles, et entra à l'Ecole de pharmacie comme attaché au laboratoire de micrographie et préparateur du Pr Radais. Mathieu, dont il avait été l'interne, l'avait associé à ses travaux de gastrologie ; Richaud en prit occasion pour s'orienter vers la médecine et fut reçu docteur en 1898, ce qui ne l'empêcha pas de conquérir, en 1900, le titre de docteur ès sciences naturelles, et, dans le même temps, celui de pharmacien des hôpitaux. Nommé en 1901, agrégé de pharmacologie à la Faculté de médecine ; puis, appelé au Conseil supérieur d'Hygiène, il y joua un rôle important, interrompu par la guerre pendant laquelle il dirigea une ambulance du front. A la retraite de Pouchet, il fut

nommé professeur de pharmacologie à la Faculté de médecine ; mais la maladie l'arracha bientôt à son labeur, et il est mort à Aurillac le 1er septembre 1925. Ses principaux travaux ont porté sur l'inuline et l'inulase, sur l'ouabaïne et la strophantine, sur le dosage physiologique des médicaments, la coagulation sanguine, l'influence du calcium sur le myocarde.

J. Guisez. *H. Luc* (1855-1925). *Ibid*, n° 81, 10 octobre 1925, p. 1357. — Travailleur acharné et pensif, esprit d'une culture étendue, Luc, sans titres officiels, s'était acquis dans le domaine oto-rhino-laryngologique, une notoriété incontestée d'opérateur et de professeur. Très épris et très informé de son art, qu'il était allé approfondir à Vienne dès 1887, il a perfectionné la technique opératoire des sinusites maxillaires (opération de Cadwell-Luc), et tenté, l'un des premiers, la cure radicale des otites suppurées (*Leçons sur les suppurations de l'oreille moyenne*, Paris, Baillière, 1900, 1 vol. in-8°). Bien que dégagé de toute obligation militaire, il tint à honneur d'apporter son concours à nos blessés, et dirigea pendant la guerre le service otologique du Val-de-Grâce. Ce surmenage altéra sa santé, et ce fut le début du mal aussi lent qu'implacable auquel il vient de succomber.

L. Chapon. *Le Dr A. Lutaud*, Union médicale des praticiens français, octobre 1925, fos liminaires. — Lutaud était de souche bourguignonne. Né à Mâcon le 28 octobre 1847, il partit, comme mousse, vers l'âge de 15 ans, sur un navire marchand. Avec son trois-mâts, il côtoya la Norwège, puis l'Amérique du Sud, et finit par échouer à Lima, comme commis de librairie. Il demeura quatre ans au Pérou, échappa à la fièvre jaune qui décimait alors la population, et, de retour en France, acheva ses études classiques et s'inscrivit à la Faculté de Lyon. Vint la guerre de 1870 : il s'engagea comme aide-major, termina sa scolarité à Paris, entra comme interne à l'hôpital du Havre, et, sa thèse passée en 1874, gagna l'Angleterre où il fut nommé médecin de l'Hôpital français de Londres. Ses connaissances de polyglotte, ses liaisons avec la direction du *British medical Journal*, firent dès lors de lui le journaliste médical qu'il resta toute sa vie. Rentré en France en 1876, il mena de front son service de médecin adjoint de l'Hôpital Saint-Lazare, ses fonctions d'expert près les Tribunaux de la Seine, la rédaction du *Journal de médecine de Paris* qu'il avait créé en 1881, et où, non sans amour du paradoxe, il fit rude guerre à l'école pastorienne ; enfin la direction de la *Prévoyance médicale*, œuvre de solidarité et de prévoyance

confraternelles dont il fut pendant plus de trente ans l'apôtre infatigable et convaincu. Lutaud laisse un *Traité de médecine légale* qui fit époque. Il s'intéressait aussi à l'histoire de notre art et a publié (1901-1903), sous le pseudonyme du Dr Minime, un recueil intitulé *La médecine anecdotique, historique et littéraire*, trois gros volumes bourrés non seulement d'histoires grasses et salées, pour l'ébattement « des pantagruélistes et non aultres », mais aussi de documents curieux. Dès la fondation de la Société française d'histoire de la médecine, il fut des nôtres, et beaucoup d'entre nous se rappellent la part que prenait, à nos séances de jadis, ce petit homme alerte, à la physionomie expressive encadrée d'une paire de favoris roux, taillés ras, et dont l'âge n'avait pu dompter l'activité.

Raoul Baudet. *En marge du Grand Siècle, le Roi Soleil et ses médecins*, Conferencia, journal de l'Université des Annales, n° 16, 1er août 1925, p. 176-192.

Jules de Gaultier. *René Quinton*, Mercure de France, t. CLXXXI, 1er août 1925, p. 695-702. — Panégyrique de l'inventeur des « injections sous-cutanées d'eau de mer réduite à l'isotonie », et du créateur « de dispensaires qui devaient donner dans la guérison des maladies infantiles, de si féconds résultats ».

Pr Jeanselme et Sézary. *Etymologie du mot blennorragie*, Presse médicale, 19 septembre 1925, p. 1259. On disait jadis *gonorrhée*. Les mots *blennorragie* et *blennorrhée* semblent dater de la fin du xviiie siècle, et paraissent pour la première fois dans le *Nouveau vocabulaire* de Wailly (1803). Ce sont des néologismes formés de racines grecques (βλεννα, morve ou pituite, dans Hippocrate; et ῥήγνυμι, rompre, faire jaillir, et intransitivement jaillir, du radical ῥαγ, Fραγ, qu'on retrouve dans *frangere*, *fragmentum*, *fragilis*; ou ῥέω, couler). On les a visiblement calqués sur les mots grecs διάρροια, diarrhée, et αἱμορραγια, hémorrhagie.

Dr M. Lion. *Origines du journalisme médical*, Gazette médicale du Centre, 15 septembre 1925, p. 672-710. — Le premier journal connu fut tiré à Venise en 1556; le premier numéro du plus ancien journal français, la *Gazette de France*, fondée par Théophraste Renaudot, date de 1631. Dans la seconde moitié du xviie siècle, on vit éclore les recueils académiques des Compagnies savantes Anglaises, Danoises, Allemandes, Italiennes; le premier volume des *Philosophical Transactions*, organe de la Société Royale de Londres, est de 1664-65. Le

5 janvier 1665 parut la première livraison du *Journal des Sçavans*, rédigé par le Conseiller au Parlement, Denis de Sallo, sous le pseudonyme du sieur d'Hédouville; à partir de 1666, se succèdent les tomes d'*Histoire et Mémoires de l'Académie Royale des Sciences* de Paris; en 1684, l'Académie des Curieux de la Nature de Leipzig commence la publication de ses *Ephémérides*. On relève, dans toutes ces feuilles, des articles médicaux; mais le premier périodique exclusivement médical est dû à Thomas Bartholin; il parut de 1673 à 1680, sous le titre : *Thomæ Bartholini Acta medica et philosophica Hafniensia*. En 1679, l'intrigant Nicolas de Blégny lance à son tour ses *Nouvelles découvertes sur toutes les parties de la médecine*, à 5 sols le cahier mensuel. En 1680, cette revue devient hebdomadaire sous le titre : *Le Temple d'Esculape, ou le Dépositaire des nouvelles découvertes qui se font journellement dans toutes les parties de la médecine*, et est dédiée à M. Lisot, médecin ordinaire de S. M. En 1681, elle se transforme de nouveau en *Journal des nouvelles découvertes concernant les Sciences et les Arts qui font partie de la médecine*. J'ajoute, car Mlle Lion ne nous le dit point, que le gazetier, bien que protégé par Daquin, et inspiré par l'abbé Bourdelot, médecin du Grand Condé, était mal vu en haut lieu. « J'en ai parlé à M. de la Reynie qui est prévenu contre cet homme, écrit Bourdelot à Condé le 12 juin 1680; il est vrai qu'il y a eu force puérilités dans ses recueils, et de méchans ramas de méchantes correspondances, friponnes et menteuses. Je verrai si je pourrai justifier cela, car ce dessein bien exécuté seroit utile. » La feuille de Blégny ne tarda pas à disparaître, ainsi que l'Académie qu'il avait fondée rue Guénégaud. Après avoir essayé de rétablir certain Ordre hospitalier et militaire du Saint-Esprit, de Montpellier, dont il se disait « Commandeur, premier médecin et administrateur général », et tenté d'en reprendre aux chevaliers de Saint-Lazare les biens usurpés, l'ancêtre des journalistes médicaux nous apprend euphémiquement que « la Providence le conduisit en la ville d'Angers» ; ce qui veut dire qu'il fut incarcéré pour escroquerie au Château d'Angers. Il y resta huit ans sous les verrous; finalement relaxé, il partit pour l'Italie, et termina son aventureuse existence à Avignon en 1722.

M. Patel. *La chirurgie opératoire, son histoire, sa destinée, Leçon inaugurale du cours de chirurgie opératoire, faite à la Faculté de médecine de Lyon, le* 5 *mai* 1925. L'Avenir médical (de Lyon) septembre-octobre 1925, p. 178-187. — Pendant

longtemps, la chirurgie fut réduite à l'acte purement manuel. L'homme préhistorique, déjà, panse les plaies, trépane les crânes, immobilise les fractures ; un monument de la 5e dynastie (3000 ans avant J.-C.) représente l'opération de la circoncision, faite avec un éclat tranchant d'obsidienne. Hippocrate, le premier, règle les procédés opératoires ; une nouvelle ère éclot avec Celse, opérateur audacieux, dont l'arsenal instrumental peut être reconstitué d'après les outils trouvés à Pompéï. Puis vient Galien ; puis, selon le cliché classique, la « nuit noire » (?) du moyen âge. *Ecclesia abhorret a sanguine.* La chirurgie tombe aux mains des empiriques et des barbiers ; cependant, les Arabes qui ont hérité la science hellénique la transmettent aux maîtres de Montpellier, et le XIIIe siècle marque, avec Lanfranc, Mondeville et Chauliac, le réveil de la chirurgie scientifique. Les chirurgiens se groupent : en 1270, Pitard. chirurgien de Louis IX, fonde à Paris le collège de Saint-Côme, confirmé en 1311 par un édit de Philippe le Bel. A Montpellier, à Lyon, se créent des centres d'enseignement. « De ces humbles collèges » sortira la grande école chirurgicale de la Renaissance, illustrée par les noms de Paré et de Franco. Les médecins ne peuvent ignorer plus longtemps l'art opératoire : en 1597 à Montpellier, en 1634 à Paris, la Faculté inaugura des leçons chirurgicales. Même, en dehors de la Faculté, Louis XIV fait ouvrir au Jardin du Roi un cours qui est confié au chirurgien Dionis. Les premiers chirurgiens du Roi mettent à profit la faveur de leur auguste client pour le plus grand bénéfice de leur art : on sait que la protection éclairée de Louis XV, à l'instigation de Mareschal et de La Peyronie, fit de l'École de Saint-Côme la première du monde. Malheureusement, Académie de chirurgie et Ecoles de chirurgie sombrèrent pendant la tourmente révolutionnaire. A la voix, de Fourcroy, la Convention rétablit l'enseiseignement médical ; mais en fusionnant bon gré mal gré la médecine et la chirurgie, si longtemps sœurs ennemies.

La nouvelle École de santé de Paris s'installa dans les Ecoles de chirurgie, « et pour bien montrer que la chirurgie devenait » partie intégrante de l'art médical, la chaire d'opérations, confiée à Sabatier, prit le nom de chaire de *médecine opératoire*.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire fournirent à nos chirurgiens, sous l'égide de Percy et de Larrey, un inépuisable champ d'expériences. Chopart, Lisfranc, étudièrent les procédés de désarticulation ; la chirurgie devint anatomique. L'école de Lyon, avec Marc-Antoine Petit, Gensoul,

Reybard, brilla d'un vif éclat. Les procédés étaient au point, si bien que l'on crut la chirurgie faite et parfaite. Deux découvertes vinrent la transformer de fond en comble : celle de l'anesthésie générale, complétée, grâce à Pasteur, et à Lister, par la victoire de l'antisepsie sur l'infection purulente. La chirurgie générale, comme la chirurgie spécialistique, prirent depuis lors le magnifique essor auquel nous assistons. Disons plus : il s'agit d'une véritable transformation. La chirurgie anatomique, à la Farabeuf, a fait place à la chirurgie médicale et physiologique ; le chirurgien est devenu l'indispensable collaborateur du médecin ; la chirurgie du sympathique, avec Jaboulay et Leriche ; la chirurgie thyroïdienne, la thoracectomie dans la tuberculose pulmonaire ; la trépanation, prélude de la ponction et de la sérothérapie ventriculaires dans les méningites cérébro-spinales, les greffes, nous invitent à rebaptiser la chirurgie de son nom révolutionnaire : elle est devenue une *médecine opératoire*.

Brousse. *La rachi-analgésie*, *revue critique*, *ibid.* p. 187-190. — L'analgésie par voie rachidienne date de 1885. Elle fut employée expérimentalement chez l'animal et préconisée pour la chirurgie humaine par Léonard Corning, neuropathologiste de New-York.

Ce n'est qu'après la découverte de la ponction lombaire par Quincke (1891) et des essais d'injections dans le canal médullaire, à titre thérapeutique (Sicard-Jaboulay) qu'en 1889 elle fut érigée en méthode d'analgésie chirurgicale par Tuffier, en France, et par Bier, en Allemagne.

Les nombreux accidents, dus à la toxicité de la cocaïne alors employée, ont discrédité le procédé, qui ne revint à l'ordre du jour qu'après la découverte de la stovaïne (Fourneau, 1904) et de la novocaïne (Eichorn, 1904).

Chaput reprend l'étude du procédé avec la stovaïne (1904) et, à sa suite, beaucoup d'autres chirurgiens s'y adonnent.

Jonnesco (de Bucarest, 1908), l'associe à la strychnine et assure l'analgésie de toutes les régions du corps en pratiquant la ponction à tous les étages de la colonne vertébrale. (*Rachi-anesthésie régionale haute ou basse.*)

Le Filliatre qui, le premier, avait préconisé l'évacuation du liquide céphalo-rachidien pour prévenir les accidents consécutifs d'hypertension, fait appel à ce même procédé pour augmenter la diffusion de l'analgésie vers le sommet du corps en employant une solution nouvelle de cocaïne. » (*Rachi-anesthésie générale.*)

La technique et les points d'élection ont été perfectionnés et étudiés par Coryllos et Tuffier ; et Delmas a avantageusement modifié le procédé de Le Filliâtre sous le nom de rachi-analgésie omni-radiculaire par cocaïnisation homogène du liquide céphalo-rachidien.

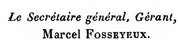
DUBUS. *L'exercice de la médecine dans une île du Pacifique, Santo, par le docteur Schotte*, Mém. de la Société Dunkerquoise, 61e vol., 1924, p. 227-238. — D'après les notes du Dr Schotte, établi à l'Ile de Santo (Nouvelles-Hébrides), sous le condominium Anglo-Français.

E. OLIVIER. *Les Ex-libris médicaux anciens*, Progrès médical 17 octobre 1925, supplément illustré, n° 10, p. 73-75. — Reproduction des ex-libris de l'Hôpital Comtesse de Lille, et de divers praticiens Lillois, Douaisiens et Cambrésiens : les uns (Drs N. J. Saladin, P. J. Riequet. C. J. Constan, Michel Brisseau, L. Delimal, et chirurgien Majault), se bornent à y faire reproduire leurs armoiries, d'ailleurs souvent gravés par des maîtres tels que Merché et Durig ; d'autres, plus artistes, comme le chirurgien Lillois Chastanet, préfèrent une vignette symbolique.

J. ROSHEM. *Le Triomphe de Dame Vérolle, Royne du Puy d'Amour, ibid.*, p. 75-80. — *Le Triomphe de très haute et puissante Dame Vérolle, Royne du Puy d'Amour, nouvellement composé par l'Inventeur des menus plaisirs honnestes*, fut imprimé à Lyon, l'an 1539, pour François Juste, libraire devant Notre-Dame de Confort ; une eontrefaçon en fut publiée en 1540 à Paris, ehez Alain Lotrian, rue Neufve Nostre Dame, à l'Escu de France, et M. Anatole de Montaiglon en a donné en 1874 une réplique savamment annotée, tirée à 500 ex. pour l'éditeur Léon Willem, avec *fac simile*, dus au burin de Piluski, des bois de l'édition de Lyon.

Pour M. de Montaiglon, ce cortège de fous porteurs de matules, de hérauts, fifres, tambourins et soldats, encadrant les chars de la *Gorre de Rouen* conduit par le cocher *Malheur*, de *Vénus* traîné par des boucs, de la *Goutte*, de la *Diette*, et précédant *Dame Vérolle* entourée d'éclopés, n'est point seulement une suite de figures allégoriques, mais bien la représentation d'une cavaleade satirique dont se serait divertie, vers 1539, la population lyonnaise. La réalité notoire de défilés analogues (chevauehée de l'Asne, à Lyon, en 1566 et 1578) donne une grande vraisemblanee à l'hypothèse formulée par ce docte eommentateur. Dr Paul DELAUNAY.

TABLE DU TOME XIX



Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel FOSSEYEUX.